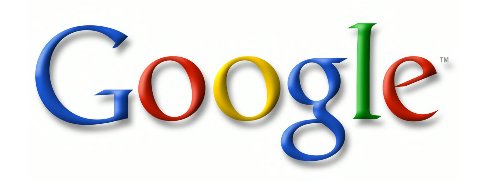

Google



RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR

LE PROCÈS ET LA CONDAMNATION

DU

DUC D'ENGHIEN

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR

LE PROCÈS ET LA CONDAMNATION

DU

DUC D'ENGHIEN

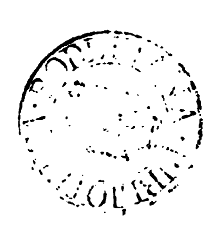
PAR

AUG^TE NOUGARÈDE DE FAYET

TOME PREMIER

Carolo Magno

PARIS
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS
QUAI MALAQUAIS, 15
1844



ICHERCHES

HISTORIQUES

SUR

LE PROCÈS ET LA CONDAMNATION

DU

DUC D'ENGHIEN

AVANT-PROPOS.

En nous occupant de recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien, nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés que nous aurions à rencontrer. Les opinions, ou pour mieux dire, les préventions qu'on s'est faites à cet égard, car jamais on n'a examiné la question d'une manière suivie, sont telles, qu'il y a une sorte de témérité à vouloir les combattre : parmi les partisans mêmes de l'Empereur, beaucoup regardent la condamnation du duc d'Enghien comme l'effet d'une nécessité funeste, et, loin de désirer qu'on revienne sur un événement, à leurs yeux l'un des plus fâcheux pour sa mémoire, ils vou-

draient pouvoir le couvrir, s'il était possible, d'un voile plus épais encore.

Nous pensons, au contraire, qu'on doit s'efforcer de le lever, et que la mémoire de l'Empereur ne peut que gagner à ce que la vérité soit enfin éclaircie à cet égard.

Qu'on songe en effet à toutes les causes d'erreur qui semblent s'être réunies pour tromper l'opinion: d'abord le Premier Consul, par suite de motifs que nous nous proposons d'expliquer, s'étant cru obligé, à cette époque, de garder le silence, on se forma les plus fausses impressions sur les motifs qui avaient dirigé sa conduite; les assertions les plus mensongères, les plus odieuses, de ses ennemis français et étrangers, eurent un libre cours et restèrent sans réponse; puis la Restauration vint, et avec elle toutes les réactions de parti contre les actes du gouvernement impérial: les hommes qui avaient pris part à la condamnation du duc d'Enghien, marqués par cela même d'un sceau de réprobation, cherchèrent à en éluder la responsabilité, et de toutes parts on s'attacha à présenter sous un faux jour tous les faits relatifs à cette affaire, à les tronquer, à les dénaturer.

Ce n'est pas tout: la majeure partie des pièces qui la concernaient avait été déposée, par ordre du Premier Consul, dans les archives de la secrétairerie d'État. En 1814 ces pièces ont été détruites, et les fragments que nous avons pu en reproduire sont dus, ou à des

extraits faits à l'époque du procès, ou au souvenir des personnes qui les avaient eues entre les mains.

Pour arriver à la découverte de la vérité dans une question devenue si difficile par tant de causes, nous n'avons négligé aucune étude, aucun travail; et des renseignements nouveaux de toute espèce, fondés sur des documents authentiques ou appuyés sur des témoignages imposants, nous ont permis de le faire avec plus d'étendue et d'exactitude qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Nous avons fait aussi usage des rapports officiels adressés par le Premier Consul aux grands corps de l'État, ainsi que de ces notes semi-officielles, insérées par son ordre dans le *Moniteur* et dans les autres journaux, et qui pour la plupart émanées de lui, forment à cette époque de véritables bulletins des affaires intérieures de l'État.

Nous avons cru devoir insérer dans le récit même, et le plus souvent dans toute leur étendue, le texte des pièces que nous avons eu à présenter; et d'un autre côté, le procès du duc d'Enghien étant, comme on le verra, intimement lié avec la conspiration de Georges, Pichegru et Moreau, il nous a paru indispensable de développer d'abord, d'une manière complète, tout ce qui concerne cette conspiration ainsi que la position et le caractère des principaux personnages qui y ont figuré.

Qu'il nous soit permis, en terminant cet avant-

propos, de témoigner notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu ou nous aider de leurs lumières et de leurs conseils, ou nous communiquer les documents qu'elles possédaient; et nous demandons à celles qui en auraient encore, de vouloir bien nous les faire connaître, et de nous mettre ainsi à même de compléter de plus en plus l'ensemble et la vérité de notre récit.

CHAPITRE PREMIER.

Conclusion et rupture du traité d'Amiens. — Projet formé par le Premier Consul d'une descente en Angleterre. — Craintes du gouvernement anglais. — Ses intrigues au dedans et au dehors de la France. — Projet de réunion en France des divers partis pour renverser le gouvernement consulaire. — Pichegru et Moreau. — Plan arrêté de conspiration. — Premiers indices. — Commission militaire formée. — Déclaration de Querel, — Découverte du débarquement de Georges et de sa présence à Paris avec le reste des conjurés. — Personnage mystérieux. — Revue des princes de la maison de Bourbon résidant en Angleterre.

La paix d'Amiens entre la France et l'Angleterre avait été signée le 27 mars 1802, et cette paix, qui mettait fin à une guerre longue et désastreuse, avait été reçue des deux pays avec un égal enthousiasme; cependant des sujets de plainte réciproque n'avaient pas tardé à s'élever : le Premier Consul se plaignait que, bien qu'il eût évacué sur-le-champ le royaume de Naples et les États du pape, les Anglais voulussent conserver encore la ville d'Alexandrie, qu'ils devaient rendre aux Turcs, et l'île de Malte, qu'ils devaient rendre aux chevaliers. Il se plaignait des outrages auxquels il était continuellement en butte de la part des journaux anglais et dans le parlement : « La « paix, disait-il, n'avait apporté aucun chan« gement au langage et à la conduite qu'on tenait « à son égard. » Le gouvernement anglais continuait à envoyer dans la Vendée et dans la Bretagne des agents secrets chargés d'y répandre

des libelles et des instructions des anciens évêques de Noyon et de Saint-Pol-de-Léon contre le concordat, le pape et la république; il donnait un refuge dans les îles de Jersey et de Guernesey à tous les anciens chouans poursuivis par la rigueur des lois, et qui, de là, montés sur des bateaux pêcheurs, débarquaient sur les côtes, massacraient les propriétaires et incendiaient les habitations; enfin Georges et ses adhérents, auteurs de la machine infernale du 3 nivôse an IX (25 décembre 1800), recevaient publiquement dans Londres de l'argent et des pensions du gouvernement anglais.

Le Premier Consul réclamait la réparation de tous ces griefs, la déportation de Georges et de ses adhérents au Canada; il demandait que les princes français résidant à Londres, et surtout le comte d'Artois, qui dirigeait tous les complots formés contre lui, fussent tenus de se rendre à Varsovie, près du chef de leur famille; enfin, quant aux affaires générales, il exigeait, suivant la teneur des traités, la remise de Malte et d'Alexandrie aux Turcs et aux chevaliers.

A ces plaintes du Premier Consul le ministère anglais répondait : qu'il n'était pas maître comme en France d'imposer silence à la presse, qu'il était lui-même soumis à ses attaques, et que les articles des journaux anglais ne pouvaient avoir la même portée que celle du *Moniteur,* qui cependant était rempli d'articles hostiles contre l'An-

gleterre; que, pour ce qui concernait les émigrés, il se contentait de leur accorder l'hospitalité, et qu'il ne pouvait les empêcher de rentrer dans leur patrie lorsqu'ils en trouvaient l'occasion; enfin, quant aux affaires générales, il répondait par d'autres griefs; il se plaignait de la réunion du Piémont à la France, de l'extension de l'influence française dans l'Allemagne et dans la Suisse, de la mission du colonel Sébastiani dans l'Orient; il était surtout blessé des nouveaux droits que le Premier Consul avait fait établir dans la Belgique et dans la Hollande sur l'entrée des marchandises anglaises, droits qui leur fermaient en réalité l'entrée de la plus grande partie de l'Allemagne; et il demandait en conséquence que la Hollande fût évacuée par les troupes françaises et laissée libre de régler à son gré son administration et son commerce; en attendant, il annonçait son intention de conserver la possession de Malte, comme garantie des réclamations qu'il adressait.

A la vivacité de ces plaintes réciproques on put prévoir que la rupture ne tarderait pas à éclater, et elle éclata en effet au mois de mai de l'année 1803 (floréal an XI) : l'ambassadeur anglais demanda ses passe-ports, et, peu de jours après, l'on apprit que tous les vaisseaux de commerce français qui naviguaient sur les mers sous la foi des traités avaient été saisis par la marine anglaise; le Premier Consul, en représailles, ordonna l'ar-

restation de tous les Anglais voyageant sur le continent, et, voyant que l'Angleterre était de nouveau décidée à la guerre, il résolut de la porter au sein même de son implacable ennemie.

Le projet en avait déjà été formé plusieurs fois par le Directoire, et le Premier Consul lui-même après le 18 brumaire, voulant décider la conclusion du traité d'Amiens, préparé par celui de Lunéville, avait donné à cette entreprise un commencement d'exécution : la paix avait interrompu ses préparatifs; il résolut de les reprendre et de les développer sur une plus vaste échelle.

Par suite de la conclusion de la paix, une grande partie des troupes de la république avaient été renvoyées dans leurs foyers : il rappela aussitôt de nouveaux soldats, les incorpora à ce qui restait des anciens cadres, et les uns et les autres, distribués dans les camps de Boulogne, de Saint-Omer et de Gand, furent exercés sans délai aux armes et aux manœuvres par ces habiles officiers qu'avaient formés les longues guerres de la révolution. On construisit dans tous les ports de la France et de la Hollande, et jusque sur les chantiers des villes de l'intérieur, des bâtiments de transport de toutes les formes et de toutes les grandeurs; on mit en mer à Brest, à Toulon et à Rochefort des escadres formidables chargées de protéger le débarquement, et les ports de Boulogne, de Vimereux et d'Ambleteuse, destinés à être le rendez-vous général de la flottille, furent appro-

priés à cette nouvelle destination : appelée par le Premier Consul à le seconder, la France entière répondit à son appel, et bientôt, dans les provinces mêmes qui avaient le plus souffert de la précédente guerre, des vaisseaux de ligne, des frégates, des chaloupes canonnières furent votées avec acclamation.

Le ministère anglais, qui dans les premiers moments avait affecté de regarder avec dédain ce projet d'une descente en Angleterre, ne tarda pas à s'en effrayer; il voyait des éléments nombreux d'insurrection, favorisés par l'espoir d'une diversion puissante, fermenter sur différents points de l'Irlande, et, dévoilant enfin toutes ses craintes, il conjura tous les partis qui divisaient le parlement d'oublier leurs anciennes querelles, et de se réunir à lui dans l'intérêt d'une défense commune; pour donner même plus de solennité à cette démarche, le roi d'Angleterre Georges III se rendit en personne au parlement (le 8 juin 1803; 17 thermidor an XI), et là, déclarant sans détour toute l'étendue des dangers qui menaçaient le territoire, il demanda la levée d'une force additionnelle de cinquante mille hommes, savoir : trente-quatre mille pour l'Angleterre, six mille pour l'Écosse et dix mille pour l'Irlande. Loin de former quelque objection à cette demande, l'opposition reprocha aux ministres de n'en point faire d'équivalentes à la grandeur du péril, et sur la nouvelle proposition du ministre secrétaire

d'État de la guerre, on ordonna la levée en masse de tous les individus en état de porter les armes depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à celui de cinquante-cinq. Des bataillons nombreux de volontaires furent aussitôt formés et organisés, et les plus grands seigneurs de l'Angleterre, les ministres, Georges III lui-même, donnèrent l'exemple de s'enrôler. D'un autre côté, l'amirauté fut chargée de mettre en mer tous les vaisseaux et autres navires dont elle pouvait disposer. On assura par de puissantes batteries les points les plus abordables des côtes, et l'ancien ministre Villiam Pitt, ne trouvant aucune précaution suffisante contre un ennemi tel que le Premier Consul, insistait pour qu'on mît, par des fortifications provisoires, la capitale à l'abri d'un coup de main; enfin, prévoyant la possibilité d'une descente prochaine, le duc d'York, dans une instruction adressée aux populations voisines des côtes, leur prescrivait la manière dont elles devaient s'y prendre pour harceler et fatiguer l'ennemi.

Au reste, ces moyens de défense n'étaient pas les seuls employés par le ministère anglais contre la France et contre le Premier Consul : d'une part, des instructions furent envoyées à tous les ambassadeurs près des grandes puissances de l'Europe pour exciter leur crainte de l'extension de la puissance française, réveiller leur ressentiment des défaites qu'elles avaient éprouvées, les enga-

ger enfin par toutes sortes de promesses d'aides et de subsides à seconder par une guerre continentale la guerre maritime que l'Angleterre venait de commencer contre la France; de l'autre, il s'efforçait de profiter de toutes les causes de mécontentement et de désordre qui pouvaient exister dans les diverses provinces françaises, et, soit par l'intermédiaire des émigrés, soit par ses propres agents, il s'efforçait de soulever de nouveau les provinces de l'Ouest, de ranimer le zèle des partisans de la maison de Bourbon et d'exciter enfin partout le mécontentement et l'inimitié contre le gouvernement consulaire.

L'état de choses à cet égard était alors moins favorable qu'il ne l'avait été jadis.

Les sages mesures du Premier Consul avaient achevé de pacifier la Vendée et la Bretagne; de grands travaux publics ordonnés par le gouvernement y occupaient des milliers de bras, et le canal que l'on s'occupait à construire entre la Vienne et la Réna permettrait aux caboteurs français de se rendre des côtes de Normandie à celles du Poitou sans doubler le cap d'Ouessant : une nouvelle ville s'élevait au milieu de la Vendée, et huit nouvelles grandes routes ouvertes à travers les départements de l'Ouest allaient offrir de nouvelles voies aux débouchés de l'agriculture et de l'industrie; enfin, des sommes considérables, distribuées en forme de primes aux Vendéens, leur permettaient de rebâtir leurs maisons, leurs

églises, leurs presbytères brûlés ou détruits par les ordres du comité de salut public; aussi les populations de ces deux provinces, loin d'accueillir les insinuations des agents anglais et royalistes qui cherchaient à les soulever, révélèrent d'elles-mêmes au gouvernement les dépôts d'armes qui depuis le temps des premières guerres existaient dans leur pays.

D'un autre côté, le Premier Consul, depuis son avénement au pouvoir, s'était efforcé de rallier à lui tous les partis qui pendant si longtemps avaient divisé la France. Il avait appelé à ses conseils, sans autre distinction que celle de la capacité et du mérite, tous les hommes qui avaient figuré dans les diverses réactions qui s'étaient succédé, et, au risque même de compromettre sa popularité vis-à-vis de ceux qui, regardant la révolution comme leur ouvrage, se plaignaient qu'on leur fît partager avec ceux qui l'avaient combattue le fruit de leur gloire et de leurs travaux, il avait procédé au rappel général des émigrés : d'abord, la liste dressée par les précédents gouvernements en avait été fermée, puis on avait opéré sur cette liste de nombreuses radiations, enfin l'on avait accordé à tous ceux qui avaient voulu revenir en France une amnistie générale, sous la seule condition du serment de fidélité et d'obéissance à la république, et en rendant même à plusieurs d'entre eux une portion de leurs biens; ceux qui n'avaient pas voulu ren-

trer obtenaient fréquemment des passe-ports pour venir visiter leurs amis et leurs familles, et il ne restait plus enfin sur les listes d'émigration que les personnes attachées aux princes ou les ennemis déclarés de la révolution, qui n'avaient pas voulu profiter de son amnistie. D'un autre côté, la religion étant rétablie par le concordat, les prêtres, si longtemps exilés, déportés, étaient revenus à la tête de leurs diocèses et les gouvernaient sous la protection de la république. « Le « Premier Consul avait eu ainsi, disait-il ensuite « à Sainte-Hélène[1], la plus douce jouissance que « puisse avoir un homme, celle de rendre à leur « patrie plusieurs milliers de familles descendant « de celles qui avaient illustré la France dans les « divers siècles. »

Ces lois avaient apporté une grande amélioration dans les affaires publiques, mais elles avaient eu aussi l'inconvénient inévitable d'enhardir contre le gouvernement, par ce système d'une extrême indulgence, les partisans de l'ancien ordre de choses et de la royauté déchue; les jacobins se joignaient à eux : ennemis naturels de tout ordre et de toute subordination, ils ne cachaient pas leur haine et leur indignation contre celui qu'ils accusaient d'avoir étouffé la liberté, et enfin le Premier Consul avait encore contre

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de France, par les généraux qui ont partagé sa captivité*, t. II, p. 229, écrit par M. le comte de Montholon.

lui ces hommes, qui moins exaltés, mais plus dangereux peut-être, mécontents de l'état d'infériorité où son élévation au pouvoir les avait placés, se montraient disposés, sinon à se lever ouvertement contre lui, du moins à seconder tous les projets qu'on pourrait former pour le renverser : parmi ces derniers, le premier et le plus important de tous était Moreau, qui depuis le traité de paix de Lunéville, ayant pris vis-à-vis du Premier Consul une attitude véritablement hostile, servait naturellement de point de mire à tous les ennemis du gouvernement consulaire.

Dégoûté des entreprises où les royalistes seuls, trompés par leurs propres illusions, l'avaient trop souvent entraîné, le ministère anglais prêta l'oreille avec empressement à des projets nouveaux, qui consistaient à réunir en un seul faisceau tous ces éléments de trouble, pour s'en servir à renverser de concert le gouvernement du Premier Consul. Pichegru était à la tête de ces projets. Pichegru, on le sait, avait jadis commandé avec gloire les armées de la république, et c'était lui qui, en l'an IV, général de l'armée de Sambre-et-Meuse, avait, dans une brillante campagne d'hiver, accompli la conquête de la Hollande. Cette gloire qu'il avait acquise aurait dû l'attacher à jamais à la cause de la révolution; cependant, peu de mois après, voyant le Directoire faiblir, l'administration en désordre, les armées sans solde et sans vêtements, les par-

tisans des Bourbons conspirer hautement, pressé d'ailleurs par le besoin d'argent, que son goût pour le plaisir lui rendait nécessaire, il avait prêté l'oreille aux insinuations des agents des Bourbons.

D'accord avec Wickam, résident anglais en Suisse, qui avait promis au nom de son gouvernement de fournir tous les fonds nécessaires pour cet objet, le comte de Montgaillard, agent du prince de Condé, avait envoyé près de lui Fauche-Borel, libraire de Neufchâtel, et qui, dévoué à la cause des Bourbons, avait quitté sa profession pour se consacrer tout entier à leur service. Rejoint par lui à Strasbourg, Pichegru avait accepté ses offres : c'était, outre une somme d'argent considérable, dont Fauche-Borel était porteur, la promesse du domaine de Chambord érigé en duché, de deux cent mille livres de rente, et de l'un des principaux emplois de l'armée.

Sur son acceptation, un comité de correspondance avait été aussitôt établi à Strasbourg et à Offembourg sous la direction de la baronne de Reich, nièce du général autrichien Klinglin, de Demongé, ancien intendant des finances d'Alsace, de Badonville, adjudant général à l'armée de Sambre-et-Meuse, et de quelques autres officiers et émigrés. Un chiffre avait été convenu, des noms supposés adoptés, et en attendant que le moment fût venu d'agir, Pichegru avait promis de combi-

ner les mouvements de ses troupes de manière à laisser aux Autrichiens toute l'apparence des succès, et même à ce que l'archiduc Charles, qui commandait en Franconie, pût écraser sans coup férir le général Jourdan, commandant de l'armée du Bas-Rhin, qu'on savait intraitable sur la cause de la révolution.

Enfin, quand ces défaites réitérées auraient achevé de déconsidérer le Directoire, il devait se déclarer, appeler à lui les émigrés, marcher avec eux sur la capitale, et là, secondé par les royalistes, qui s'y trouvaient en grand nombre, renverser le gouvernement du Directoire et rétablir les princes Bourbons. Pichegru ne doutait pas d'entraîner dans ce mouvement la plus grande partie des armées du Rhin, qui, quoique ayant combattu pour la révolution, étaient opposées à ses excès, et qui, à la différence des armées d'Italie, où le jacobinisme était en honneur, avaient conservé les formes de la politesse et la dénomination de monsieur au lieu de celle de citoyen.

Averti que le Directoire avait quelque soupçon de ses projets, Pichegru avait changé de plan : il avait donné sa démission de général en chef de l'armée du Haut-Rhin, dont le commandement avait passé au général Moreau, et, profitant des élections de l'an v, qui allaient avoir lieu, il s'était fait porter comme membre du conseil des Cinq-Cents par les habitants du département du Jura, son pays natal, très-favorables à la cause des

royalistes. Devenu dès la première séance président de cette assemblée, il avait combiné, de concert avec les membres royalistes et constitutionnels du club de Clichy, et soutenu par l'argent de Wickam, le renversement du Directoire; rien même ne semblait plus pouvoir arrêter l'exécution de ce projet, lorsque le Directoire, instruit par une relation trouvée à Venise dans les papiers du comte d'Entraigues et que le général Bonaparte, commandant en chef de l'armée d'Italie, s'était hâté de lui envoyer, de l'intelligence de Pichegru avec le prince de Condé, avait prévenu les desseins de ses ennemis, fait prononcer dans la journée du 18 fructidor la déportation de Pichegru et de quarante de ses collègues, et renouveler, par le décret du 19 fructidor, toutes les lois de la révolution contre les chouans, les émigrés et les autres conspirateurs contre-révolutionnaires.

Transféré à Sinnamari, ainsi que le général Willot, Barthélemy et la plupart de ses compagnons d'infortune, Pichegru, après en avoir vu mourir plusieurs, avait trouvé moyen de s'échapper, et, après la navigation la plus périlleuse, avait fini par passer avec Willot en Angleterre (décembre 1799, frimaire an VIII). Là il avait été accueilli du ministère anglais et des princes avec l'empressement et la bienveillance acquise depuis longtemps à quiconque apportait des projets et des ressources contre la France.

A ce moment, la révolution du 18 brumaire ve-

nait d'arriver et les complots des royalistes, un moment suspendus par l'espoir que le Premier Consul pourrait agir en faveur des Bourbons, avaient repris une nouvelle activité. L'ancien évêque d'Arras[1], chef du conseil et confident du comte d'Artois, dirigeait ces complots à Londres, pendant que Hyde dit de Neuville, Ferrand et Paul Dubois les dirigeaient à Paris. La correspondance était établie entre eux par le moyen d'un nommé Dutheil, qui faisait des voyages d'Angleterre en France en débarquant au port de Boulogne ou de Montreuil, et à l'aide de l'abbé Ratel, ancien secrétaire de l'évêque d'Arras, et qui était établi à Abbeville en Picardie.

Forts de la nouvelle assistance de Pichegru et de Willot, un plan général de conspiration fut adopté. On devait à la fois se faire livrer Brest par le moyen des intelligences qu'on y avait avec un officier nommé Rivoire, ranimer la guerre civile dans la Vendée et dans la Bretagne, faire soulever le midi de la France par Willot, qui y avait longtemps commandé, et enfin agir à Paris, où Pichegru devait se rendre secrètement, et où, à l'aide d'une petite armée qu'on y aurait rassemblée d'avance, le coup principal devait être porté; mais, avant qu'on eût pu faire tous les préparatifs, le complot avait été découvert,

[1] Louis-Antoine-Marc-Hilaire de Conzié, sacré évêque d'Arras le 11 mai 1766.

et Hyde de Neuville, averti par ses amis, n'avait eu que le temps de s'enfuir et était passé en Angleterre, ainsi que Ferrand et l'abbé Ratel; ses papiers avaient été saisis, et le Premier Consul les avait fait publier sous le titre de *Correspondance anglaise* (mai 1800, floréal an IX).

Ce projet ayant échoué, Pichegru s'était rendu pour le compte des princes en Allemagne, où il avait donné aux généraux ennemis, pendant la campagne de Hohenlinden, d'utiles conseils mal suivis. Retiré ensuite en Prusse à Bayreuth, il avait, de concert avec Imbert Colomès, Précy et d'autres royalistes qui s'y trouvaient également, noué des intrigues à l'intérieur, à Strasbourg, à Lyon, dans le Jura et dans la plus grande partie des départements de l'Est. Ces intrigues ayant engagé le gouvernement français à demander leur extradition, Imbert Colomès avait été saisi avec ses papiers, qu'on avait également publiés sous le titre de *Papiers de Bayreuth* (juillet 1801, messidor an X), et Pichegru, obligé de s'enfuir pour éviter d'être arrêté, s'était de nouveau réfugié en Angleterre.

Dans l'intervalle de son séjour en Allemagne, plusieurs conspirations avaient été formées de Londres contre la vie du Premier Consul. Les royalistes, abandonnant les desseins de soulèvement, qui n'avaient pas réussi, et voyant que tous les pouvoirs s'étaient concentrés sur une seule tête, avaient tenté de l'abattre, et Georges Cadou-

dal et quelques autres de ces chefs énergiques que la pacification de la Vendée et de la Bretagne avait rassemblés à Londres, avaient été chargés de l'exécution; toutefois, à l'exception de la machine infernale, dont l'explosion avait failli atteindre le Premier Consul, tous ces complots avaient été découverts et déjoués.

C'était alors que Pichegru était revenu à Londres; il se lia avec Georges et proposa de réunir à la fois tous ces moyens d'action. Pendant que l'on ferait soulever la Vendée et la Bretagne par les officiers de Georges, et le Midi par Willot, que Georges se rendrait à Paris pour y attaquer personnellement le Premier Consul, lui Pichegru, passant secrètement en France, rallierait à lui, par le moyen de ses amis, un grand nombre d'anciens soldats et tous les mécontents du gouvernement consulaire, et même, parmi ces derniers, il ne désespérait pas de parvenir à rattacher le général Moreau.

Dans les commencements de la révolution, Moreau avait fait sous lui ses premières armes, et, quoique due surtout à ses grands talents militaires, les éloges de Pichegru n'avaient pas été inutiles à sa fortune; c'était même sur ces éloges que le Directoire, en l'an v, l'avait nommé au commandement de l'armée du Haut-Rhin, vacant par la démission de Pichegru. Ce dernier alors, comme on vient de le voir, conspirait avec les Bourbons, et sachant que Mo-

reau avait été comme lui opposé à tous les excès de la révolution; qu'il était ulcéré d'avoir vu périr son père sur l'échafaud, pendant que lui-même allait combattre à la frontière; qu'il s'indignait enfin de la faiblesse du Directoire, dont le funeste gouvernement mettait la France en péril, il n'avait pas douté de pouvoir l'entraîner avec lui, et s'il avait recommandé aux agents du prince de Condé de garder le silence à son égard, c'est que, d'une part, il voulait conserver seul toute la direction et surtout les profits de l'entreprise, et que, de l'autre, connaissant l'incertitude du caractère de Moreau et sa crainte continuelle de se compromettre, il avait préféré le laisser en dehors, sûr que l'impulsion une fois donnée il ne tarderait pas à la suivre.

Quoi qu'il en soit, peu de temps après la nomination de Moreau, et plusieurs mois par conséquent avant le 18 fructidor, l'avant-garde française ayant culbuté à l'entrée d'Offembourg les avant-postes autrichiens, tous les fourgons du général autrichien Klinglin contenant en original la correspondance de Pichegru avec le prince de Condé, étaient tombés entre ses mains; et non-seulement le général Moreau n'avait pas envoyé au Directoire des pièces qui intéressaient à un si haut degré sa sûreté et celle de l'État, mais, alléguant la nécessité de ménager un ancien frère d'armes et de ne pas avilir l'armée aux yeux des magistrats, il avait engagé Desaix, Reynier et les autres

officiers généraux de son armée qui avaient eu comme lui connaissance de ces pièces, à garder le même silence. Cependant, instruit plus tard de l'envoi fait par le général Bonaparte au Directoire des papiers trouvés sur le comte d'Entraigues, il s'était hâté de faire partir aussi les pièces qu'il avait entre les mains, s'excusant sur la nécessité de déchiffrer la partie de cette correspondance écrite en chiffres du long retard qu'il y avait mis, et les adressant du reste au directeur Barthélemy, qu'il avait connu en Suisse avec Pichegru quelque temps auparavant, et qui faisait lui-même partie du complot.

Cette révélation tardive et douteuse n'avait pu manquer de mécontenter le Directoire, et Moreau, mandé par lui à Paris, était resté pendant près de deux années sans emploi. Appelé ensuite par Schérer, qui allait prendre le commandement de l'armée d'Italie, à le seconder dans cette campagne, il avait, par sa brillante retraite de Novi, sauvé les débris de l'armée compromise par les succès de Suwarow. Il était ensuite revenu à Paris, et comme à ce moment tous les esprits étaient préoccupés de la nécessité de changer la constitution directoriale, et de confier le timon des affaires à une main plus ferme et plus habile, plusieurs personnes avaient songé à lui; mais l'opinion où l'on était de son peu de capacité pour les affaires y avait fait renoncer, et d'ailleurs le retour de Bonaparte d'Égypte avait tout

entraîné; le 18 brumaire étant venu, Moreau s'était mis à la disposition de Bonaparte dans cette journée, et avait même accepté de lui la singulière mission d'aller au Luxembourg garder les directeurs Gohier et Moulins. Nommé ensuite par le Premier Consul au commandement en chef de l'armée du Danube, il avait, par sa victoire de Hohenlinden, contribué au succès de nos armes, décidé par la victoire de Marengo.

Depuis ce moment, et malgré toutes les marques d'honneur et de prévenance dont le Premier Consul n'avait cessé de le combler, il s'était montré mécontent : retiré dans sa terre de Grosbois qu'il avait achetée de Barras, il y avait pris l'attitude d'un rival disgracié et envié de Bonaparte, et cherchait à se faire une position en dehors et en opposition directe au gouvernement. Dans les cérémonies publiques où le Premier Consul commençait à vouloir déployer de la pompe, il affectait de se montrer avec un costume plus que modeste, et parfois, et dans les occasions mêmes où le Premier Consul eût mis le plus de prix à sa présence, il refusait absolument de s'y trouver : c'est ce qui était arrivé pour le *Te Deum* chanté en l'honneur du concordat conclu avec le pape, et pour le repas donné à cette occasion; d'un autre côté, des mots piquants circulaient sous son nom et sans être désavoués par lui, contre toutes les entreprises for-

mées par le Premier Consul[1], et, avec la portée qu'ils avaient dans sa bouche, ne pouvaient manquer de devenir une cause d'embarras pour ce dernier. Enfin son récent mariage avec mademoiselle Hullot, jeune créole de l'Ile-de-France, que madame Bonaparte lui avait fait épouser, loin de faire cesser ces motifs d'irritation, les avait encore augmentés; et sa femme et surtout sa belle-mère, poussées par une excessive vanité et supportant avec peine de voir placée au-dessus d'elle la femme du Premier Consul, l'excitaient à aspirer au premier rang.

Pichegru entreprit de profiter de cet état de choses, et, en se rapprochant de Moreau, de le rendre favorable à la cause des royalistes : ils n'avaient jamais été précisément brouillés : la dénonciation même de Moreau contre lui, envoyée d'ailleurs, comme on l'a vu, au directeur Barthélemy, n'ayant été bien évidemment de sa part qu'un acte de nécessité et de position, il n'avait pu lui en conserver aucun ressentiment; et dans tous les cas leur animosité commune contre Bonaparte serait devenue une cause suffisante de réconciliation. De concert avec le cabinet anglais et le comité royaliste de Londres, Pichegru lui adressa d'abord Fauche-Borel, cet agent dévoué aux Bourbons dont nous avons parlé, et qui se

[1] C'est ainsi qu'à l'occasion de la création de la Légion d'honneur, il avait, dans un déjeuner nombreux, décerné une casserole d'honneur à son cuisinier.

rendait en France pour d'autres affaires; mais à peine débarqué sur nos côtes, Fauche-Borel fut arrêté. Pichegru le remplaça aussitôt par l'abbé David.

C'était un ecclésiastique breton, ancien curé du village de Pompadour en Limousin, et qui, oncle à la mode de Bretagne du général Souham, s'était réfugié en l'an IV près de son neveu, chef d'état-major de l'armée de Pichegru, pour éviter les proscriptions lancées contre les ecclésiastiques. Compatriote du général Moreau, qui servait alors sous les ordres de Pichegru, il s'était trouvé naturellement en rapport avec ces deux généraux, et avait même commencé, sous la direction de Pichegru, à écrire l'histoire de ses campagnes. Cette intimité l'avait compromis à l'époque du 18 fructidor; et, obligé de se cacher, il avait pris en Suisse dans l'armée du général Masséna un simple emploi de garde-magasin. La révolution du 18 brumaire l'avait fait sortir de sa retraite, et il avait obtenu du gouvernement nouveau la place de secrétaire général du département des Pyrénées-Orientales; mais bientôt, voyant le culte rétabli, et séduit par la perspective qu'offrait à son ambition la formation d'un corps entier à renouveler, il avait donné sa démission et demandé à rentrer dans la carrière sacerdotale. On le lui avait accordé, et l'évêque de Limoges l'avait nommé son vicaire général. Mais ces fonctions n'avaient pu le satisfaire, il aspirait à un évêché,

et, au lieu de se rendre à son poste, il était resté à Paris, continuant ses relations avec Badouville, Lajolais et les autres amis de Pichegru.

Sur une lettre que Pichegru lui écrivit de Londres, il fit demander à Moreau une entrevue, et le général, toujours poussé par sa femme et par sa belle-mère, ayant consenti à le recevoir, il eut avec lui, dans la maison de cette dernière, plusieurs conférences. Moreau se prêta sans peine à une réconciliation, et, par son entremise, une correspondance s'établit entre les deux généraux. Afin même de rendre à Pichegru un compte plus exact, il se disposait à s'embarquer pour l'Angleterre au mois de frimaire an XI (décembre 1802), lorsque la police, avertie par son séjour dans la capitale et par les relations qu'il y avait, le fit saisir à Calais et ramener à Paris à la prison du Temple.

A la nouvelle de cette arrestation, et quoique le peu de lettres qu'il eût écrites à l'abbé David fussent rédigées dans un style équivoque et énigmatique, le général Moreau conçut la plus vive inquiétude, craignant également, s'il faisait des démarches, d'achever de se compromettre auprès du gouvernement français, et, s'il restait dans l'inaction, de mécontenter contre lui l'abbé David, qui pouvait révéler ce qu'il savait. Enfin il fut tiré de cet embarras par son secrétaire nommé Fresnières, qui avait toute sa confiance, et qu'il avait mis dans le secret de sa réconciliation avec Piche-

gru. Fresnières trouva moyen de lier connaissance avec un nommé Vitel, neveu de ce Fauche-Borel dont nous avons parlé, et qui était, ainsi que l'abbé David, renfermé dans la prison du Temple, et comme Vitel avait la permission de voir son oncle, on se servit de lui pour rassurer l'abbé David.

Interrogé le 25 frimaire an XI (16 décembre 1802), l'abbé David convint d'avoir eu des relations avec le général Moreau, et d'ailleurs les lettres de ce général trouvées dans ses papiers et les brouillons de ses propres lettres le prouvaient suffisamment. Toutefois, ne trouvant rien de grave dans ces lettres, le gouvernement ne crut pas devoir pousser plus loin les recherches, et le général Moreau ne fut pas inquiété. Rendu par là à sa confiance, il accueillit avec empressement un nouvel intermédiaire, qui bientôt après succéda à l'abbé David : c'était le général Lajolais, ancien chef d'état-major de Pichegru à l'armée du Rhin. « Je soupçonne, » disait le général Moreau dans sa lettre au Directoire sur la conspiration de Pichegru en l'an VI, « je soupçonne la famille La-« jolais d'être de cette intrigue. » Elle y était en effet, et le général ainsi que sa femme, compromis par les papiers trouvés dans les fourgons de Klinglin, avaient été avec Badouville, Demongé, et les autres agents de la conspiration, traduits devant une commission militaire assemblée à Strasbourg et présidée par le général Desnoyers.

L'instruction de leur procès avait duré deux ans, mais dans l'intervalle les passions politiques s'étaient amorties, et la commission militaire, nommée d'ailleurs sous l'influence du général Moreau qui commandait alors les armées du Rhin, avait fini par écarter l'accusation de complot, et, réduisant l'affaire à un simple délit d'espionnage, par acquitter tous les accusés. Depuis cette époque, le général Lajolais n'avait cessé d'être en rapport avec Pichegru, soit pendant le séjour de ce dernier en Angleterre, soit surtout pendant ses divers voyages en Allemagne et sur les bords du Rhin.

Instruit par une lettre de Pichegru de l'état des choses, il alla, vers la fin du printemps de l'année 1803 (floréal an XI, mai 1803), trouver le général Moreau à sa terre de Grosbois, eut avec lui plusieurs conférences, et, sur les assurances que ce dernier lui donna de sa bonne volonté, partit aussitôt pour aller en Angleterre les porter à Pichegru.

C'était le moment où, comme on l'a vu, le ministère anglais commençait à s'effrayer sérieusement du projet de descente en Angleterre formé par le Premier Consul. Il accueillit donc avec empressement une ouverture qui annonçait un nouveau moyen de détourner le danger dont l'Angleterre était menacée, et il promit aux conjurés son concours et de l'argent. Sur ces promesses, et quoique le Midi parût assez mal

disposé, et que le comte de la Chaussée, chargé d'entretenir avec les provinces de l'Ouest les relations du comité de Londres, n'y trouvât plus le même zèle qui les avait animées autrefois, l'exécution du complot fut résolue. On espérait, malgré le refroidissement de la Vendée et de la Bretagne, y opérer encore des soulèvements; l'abbé Ratel, qui depuis sa retraite en Angleterre était chargé par l'évêque d'Arras de la plus grande partie de la correspondance, et surtout, comme ayant dirigé longtemps l'agence d'Abbeville, de celle qui concernait la Picardie et les provinces du Nord, donnait de ce côté les plus belles espérances. Enfin, l'on avait des intelligences nombreuses dans la Normandie et sur les côtes de cette province.

Il fut convenu que Georges s'embarquerait le premier avec une partie de ses officiers; que parmi ces derniers, les uns le suivraient à Paris où lui-même se rendrait pour tout préparer, et les autres iraient dans la Bretagne pour tâcher de la soulever, et y lever une troupe de cent cinquante hommes déterminés que Georges avait jugés nécessaires à l'exécution de ses desseins; depuis quelque temps déjà, Lajolais était parti pour la France par la voie de l'Allemagne, afin de communiquer à Moreau le plan qui avait été adopté; sur sa réponse et sur celle de Georges, Pichegru devait rejoindre ce dernier, et achever de tout combiner pour l'exécution; enfin, le ministère anglais fournit

aux uns et aux autres l'argent nécessaire pour ces diverses expéditions, et donna l'ordre à l'amiral sir Sidney Smith, commandant la station anglaise à l'embouchure de l'Escaut et de la Somme, de mettre à leur disposition, pour faciliter leur débarquement en France, un cutter sous les ordres de son lieutenant le capitaine Wright.

Sur la côte de Normandie, entre Dieppe et le Tréport, et près du hameau de Biville, se trouve une falaise escarpée qui, en cet endroit, présente une hauteur à pic de plus de deux cent cinquante pieds : une corde y était placée, de la grosseur du câble d'un vaisseau marchand, qui, amarrée à des pieux fichés profondément dans la terre et espacés de six en six pieds, servait, depuis un temps fort ancien, à introduire de la contrebande en France. Quoique cette corde ne fût placée qu'à cent pas environ d'une tour de guetteurs, qui, à la vérité, se retiraient la nuit, ils n'en avaient jamais rien soupçonné, et d'autant moins que la côte en cet endroit est un bas-fond semé de récifs qui n'en permet l'approche que par un temps calme et aux plus petits bâtiments. C'était, du reste, un établissement parfaitement organisé. La corde était connue sous le nom de corde des contrebandiers et ils payaient très-exactement la rétribution imposée pour la passe et pour son entretien. Le dernier qui passait la repliait et l'accrochait à un piquet destiné à cet usage, afin de la

dérober aux patrouilles qui circulaient le long de la côte.

Ce fut par là que Georges et ses compagnons entrèrent en France. Sur les conseils de l'abbé Ratel, et dans la prévision peut-être de projets ultérieurs dont nous parlerons plus tard, on avait d'abord adopté un autre point situé sur la côte de Picardie, et c'était même dans cette idée qu'on avait fait choix, pour opérer le débarquement, d'un bâtiment de la croisière de sir Sidney Smith, placée à l'embouchure de la Somme, et de cet amiral lui-même pour le diriger; mais ensuite le point de la falaise de Biville ayant paru beaucoup plus sûr, on avait fini par s'y arrêter.

Un premier passage eut lieu dans la nuit du 3 fructidor an XI (23 août 1803). Il était composé de Georges Cadoudal, dit Larive dit Masson; de Villeneuve, dit d'Assas, l'un des conjurés de la machine infernale; de Lahaye-Saint-Hilaire, dit Raoul dit d'Oison; de Querelle, dit Courson; de Labrêche, dit la Bonté dit Kircher; de Picot, dit le Petit, domestique de Georges, et de Jean Marie, dit Lemaire. Les conjurés, se faisant passer pour des contrebandiers, restèrent toute la journée dans une maison voisine de la côte, et, à l'exception de Lahaye-Saint-Hilaire qui prit sa route du côté de la Bretagne, ils en repartirent à la nuit tombante pour se diriger sur Paris. Ils s'arrêtaient, tantôt dans les étapes ordinaires des

contrebandiers, et comme ils payaient généreusement, personne n'était tenté de les trahir ; tantôt dans des logements qu'on leur avait préparés d'avance chez des personnes dévouées au parti ; ils s'y reposaient le jour, ne marchant que la nuit et par des chemins détournés. Arrivés près de Saint-Leu-Taverny, ils y trouvèrent Desol de Grisolles, lieutenant de Georges, qui était venu les chercher, et qui les fit entrer isolément dans Paris où il leur avait ménagé des asiles.

Là, ils s'établirent, attendant des nouvelles de Lahaye-Saint-Hilaire et du renfort qu'il devait amener. Lahaye-Saint-Hilaire, comme on l'a vu, s'était rendu dans la Bretagne où, de concert avec Lepaige, dit Debar dit Gaspard, ancien chef des chouans, il s'était efforcé de ranimer l'esprit du pays en ralliant les anciens chefs, et de lever, pour l'envoyer à Paris, cette élite de cent cinquante hommes déterminés que Georges lui avait demandés ; mais ils trouvèrent les chouans apathiques et craintifs ; un petit nombre seulement consentit à s'enrôler dans leur projet, et il en fut de même des émigrés rentrés, domiciliés à Paris ou dans les environs, auxquels, de son côté, Georges fit faire des ouvertures.

Pendant ce temps, Lajolais, arrivé en France au mois de fructidor an XI (septembre 1803), avait communiqué à Moreau le plan qui avait été adopté, et sur la promesse faite par ce dernier de

persister dans ses premières intentions, il était aussitôt retourné en Angleterre pour en avertir Pichegru (brumaire an XI, octobre 1803); en conséquence, de nouveaux passages avaient été préparés, et Georges de son côté avait envoyé, pour chercher les conjurés et leur montrer le chemin, Jean-Marie dit Lemaire, un de ses principaux affidés.

Un second débarquement eut lieu le 10 décembre 1803 (19 frimaire an XII), composé d'Armand de Polignac, fils aîné du duc, sous le nom d'Armand; de Coster, dit Saint-Victor (l'un des complices de la machine infernale); de Jean-Louis, de Lemercier, de Tamerlan et de Pierre-Jean; puis, le 16 janvier 1804 (23 nivôse an XII), un troisième, composé de Pichegru, connu sous le nom du général ou de Charles; de Lajolais, sous celui de Frédéric ou de Deville; de Russillion, dit le Gros-Major; de Jules de Polignac, second fils du duc, connu seulement sous son nom de baptême; d'Armand Gaillard, de Rouen; enfin, du marquis de Rivière, aide de camp et favori du comte d'Artois, et qui, révoquant en doute l'exactitude des rapports qu'on lui faisait, était venu en France pour s'en assurer. Un quatrième passage était prêt, qui devait amener un des princes de la maison de Bourbon, mais le mauvais temps le retarda, et la découverte de la conspiration l'empêcha ensuite de débarquer.

Georges vint lui-même à la côte pour rece-

voir le troisième débarquement, accueillit Pichegru avec de grands honneurs, et, le conduisant à Paris, lui céda une partie du logement qu'il occupait lui-même à Chaillot, rue du Carême-Prenant, n° 6. Ils eurent de là, le 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804), une première entrevue avec Moreau, sur le boulevard de la Madeleine. Mais, soit que par excès de zèle Lajolais eût dépassé le consentement donné par ce dernier, soit que ce dernier lui-même, par ambition ou par crainte, et ne voyant pas du côté de la Bretagne et de la part des émigrés rentrés le concours qu'on lui avait promis, refusât au dernier moment de confirmer la promesse qu'il avait faite en réalité, cette entrevue n'aboutit qu'à une discussion des plus vives entre Moreau et Georges, qui se retira fort mécontent. Pichegru fut chargé d'avoir seul une nouvelle entrevue avec Moreau; mais malgré l'arrivée du général Lahorie, ancien chef d'état-major de l'armée de Moreau, et sur l'énergie duquel on comptait pour décider le général, une première et une seconde conférence n'ayant amené aucun résultat, les conjurés se trouvèrent dans le plus grand embarras, et il ne leur resta plus d'autre parti à prendre que de battre en retraite ou de tenter un coup désespéré.

L'autorité ne savait rien encore de toutes ces menées; elle avait des indices, le pressentiment vague d'une crise : on avait surpris dans Paris des

achats d'armes et de munitions; on y avait saisi d'anciens chouans qui, n'étant pas amnistiés, et s'exposant par là à un péril évident en séjournant dans la capitale, n'avaient pu donner aucune explication satisfaisante du motif qui les y avait conduits; la nouvelle était venue de conscriptions très-difficiles dans plusieurs des départements de l'Ouest, et le général Savary, aide de camp du Premier Consul, avait reçu d'un ancien chef vendéen auquel il avait autrefois rendu service, une lettre dans laquelle celui-ci lui parlait de nouvelles propositions qu'on était venu lui faire pour des folies, disait-il, auxquelles il avait franchement renoncé depuis le 18 brumaire.

D'un autre côté, ce bruit sourd prédécesseur des grandes catastrophes, annonçait partout que la vie du Premier Consul était menacée. On le disait à Londres, en Allemagne, en Hollande et jusqu'en Amérique. Les nouvelles venues de ce dernier pays et arrivées par la voie de l'Angleterre ajoutaient même que le général Moreau avait profité de l'assassinat du Premier Consul pour rétablir les Bourbons. C'est ce que marquait dans ses lettres le général Ernouf, capitaine général à la Guadeloupe; et la police avait eu connaissance, le 3 nivôse an XII (25 décembre 1803), d'une lettre datée de Philadelphie, 6 septembre, et adressée par le citoyen Besselièvre, employé au commissariat des relations commerciales dans

cette ville, au citoyen Édouard, rue de la Ville-l'Évêque, nº 5, à Paris.

« A l'instant où je t'écris, portait cette lettre, « les gazettes nous étourdissent d'une contre-ré- « volution en France : à les en croire, Moreau a « renversé le gouvernement consulaire et rétabli « la royauté. Cette nouvelle vient par la voie de « l'Angleterre. Je n'en crois rien; j'ai peine à « croire que Bonaparte se laisse déplacer aussi « tranquillement. Donne-moi, je te prie, des « nouvelles sûres de la situation de vos affaires, « ou plutôt envoie-moi les derniers numéros de « vos meilleurs papiers-nouvelles. »

Une lettre de Vienne, relative à des opérations de finances, portait : « Ici, comme chez vous, « l'hiver a été très-doux, mais on craint pour la « fin de février : des personnes bien instruites « prétendent que vous aurez un tremblement de « terre; si donc vous avez des opérations à faire, « tenez cet avis pour certain ; je ne puis m'expli- « quer davantage. »

Enfin, pour encourager ceux qui pourraient être tentés de former quelque entreprise contre la personne du Premier Consul, le *Courrier de Londres*, journal rédigé dans cette ville par des émigrés français, publiait, à la date du 6 janvier 1804 (15 nivôse an XII), l'extrait d'un ancien pamphlet écrit contre Cromwell, et dont l'épigraphe était : « Tuer n'est pas assassiner. » Après avoir, comme dans ce pamphlet, posé

en principe que tout tyran était une bête féroce « qu'il s'agissait de détruire, et que, par consé« quent, le Premier Consul étant un tyran, il était « légal de le tuer sans solennité; » le rédacteur, joignant l'ironie à la menace, ajoutait : « Votre « nom est immortel, citoyen Premier Consul, « mais votre personne est mortelle : un ennemi « du peuple français et du pouvoir arbitraire « peut vous assassiner, et, dans son enthousiasme « pour la liberté, renverser les lois que vous avez « faites pour le bonheur du peuple français. J'ai « donc cru vous donner une nouvelle preuve « de mon attachement pour votre personne « et de mon admiration pour vos vertus en « prouvant *qu'on ne peut pas vous assassi« ner.* »

Ces bruits répandus de projets d'assassinats, formés par l'Angleterre et par les émigrés anglais contre la personne du Premier Consul, n'avaient rien qui pût surprendre, et, sans compter tant d'autres conspirations, le complot de la machine infernale du 3 nivôse avait donné la mesure de leur manière d'agir; on savait qu'à peine abandonnés pendant la paix, ces projets avaient été repris avec une nouvelle activité dès les premiers moments de la rupture du traité d'Amiens; et, outre les rapports qu'on avait à cet égard d'un espion français nommé Dujardin, qui, ayant lié connaissance avec Tamerlan et les autres complices de la machine infernale, rendait

compte de leurs propos et de leurs desseins, l'ambassadeur de France Andréossy, avait reçu, vers la fin du mois de juin précédent (1803), la déclaration d'un nommé Roullier, marchand tailleur de Rouen, qui étant allé à Londres pour y exercer son commerce d'une manière plus avantageuse, y avait retrouvé ses compatriotes Picot et Lebourgeois : le dernier était un ancien maître de café chez lequel il avait logé à Rouen, et avec lequel il avait contracté, par suite de cette circonstance, une assez grande liaison. L'entendant se plaindre de sa position, Picot et Lebourgeois lui proposèrent de s'enrôler avec eux dans un projet d'assassinat contre la personne du Premier Consul, et lui montrèrent l'argent qu'ils avaient reçu à cette occasion du comte de la Chaussée au nom du gouvernement anglais. Loin d'écouter leur proposition, Roullier s'était hâté d'aller trouver l'ambassadeur, et, sur son avis, était passé en France pour y renouveler sa déclaration; d'après les indications qu'il avait données, Picot et Lebourgeois, à peine débarqués, avaient été arrêtés à Pont-Audemer, en Normandie.

Tout annonçait que d'autres projets de ce genre avaient été formés, et Dujardin et les autres agents de la police française à Londres donnaient l'avis que de nouveaux passages se préparaient; ils ajoutaient même que Georges, l'ancien chef des révoltés de la Bretagne, se-

rait le chef de cette nouvelle expédition, et que peut-être il était déjà parti.

D'après l'état des choses à cette époque, le passage des conjurés en France ne pouvait s'effectuer que de deux manières : ou, comme celui de Picot et de Lebourgeois, par les côtes de la Normandie et de la Bretagne, ou bien par le port de Hambourg. Ce port, en effet, depuis la conquête de la Hollande par la Convention, et l'occupation du Hanovre que le Premier Consul venait d'ordonner, était, sur la mer du Nord et à partir des côtes de France, le premier port qui ne fût pas soumis à l'influence française.

La surveillance fut aussitôt redoublée sur tous ces points : on envoya des instructions à la Chevardière, agent commercial français près du gouvernement de Hambourg et qui, en l'absence de M. Reinhard, remplissait les fonctions de résident, pour exciter son zèle et réveiller son attention sur tous les étrangers qui débarqueraient d'Angleterre dans cette ville, et comme, par la même raison, les deux villes de Stuttgard et de Cassel formaient avec le port de Hambourg la route naturelle à suivre pour ceux qui voulaient se rendre d'Angleterre en France par pays neutres, on en envoya également dans ces deux villes à MM. Bignon et Didelot, ministres français près des électeurs de Hesse et de Wurtemberg : des ordres pressants furent en même temps adressés à tous les préfets et autres

fonctionnaires ainsi qu'à la gendarmerie des départements du nord et de l'ouest de la France; et Savary partit secrètement pour la Vendée afin de tâcher d'approfondir les premiers renseignements qui lui avaient été donnés.

Arrivé dans la Vendée, Savary la parcourut déguisé avec le chef vendéen qui lui avait écrit: il s'assura des efforts qu'on faisait pour la soulever, et vit que la plupart des chefs sur lesquels le gouvernement croyait pouvoir compter pour maintenir la paix dans ce pays, y avaient perdu toute influence par le seul fait de leurs rapports avec lui; Georges seul paraissait l'avoir conservée : on lui dit que probablement ce serait lui cette fois qui viendrait, non par la voie de la Bretagne où tout le monde était «vendu,» mais par les côtes de la Normandie.

Pendant ce temps les investigations faites du côté de la Bretagne avaient amené un premier résultat : le 20 brumaire an XII (11 novembre 1803), le préfet des Côtes-du-Nord, M. Boullé, avait intercepté sur les bords de la mer un paquet destiné à l'Angleterre et qui devait y parvenir par la voie de l'île de Guernesey : il portait pour suscription : « Au juste, à Guernesey, » et renfermait quatre lettres, dont trois de la même écriture et signées tantôt Debar et tantôt Gaspard, et la quatrième signée du nom d'Even.

Des trois premières, l'une était sans date et adressée au comte d'Artois :

« Monseigneur,

« En suivant en basse Bretagne l'objet de la « mission qui m'a été confiée par le général G... S., « je me trouve singulièrement gêné par les de- « mandes qui m'ont été faites de la part de per- « sonnes sincèrement attachées à leur souverain « légitime : j'ose croire que le général Georges a « reçu de Son Altesse les instructions les plus « étendues; je ne sais où le prendre, et je crains « bien que d'ici à quelque temps je ne puisse re- « cevoir de ses nouvelles. Dans cette incertitude, « je supplie V. A. R. de me faire passer par la « voie de M. le chevalier de Vossey à Guernesey « des renseignements sur la conduite que je dois « tenir avec les officiers français. Plusieurs, oc- « cupant des places de première ligne, ont té- « moigné le désir de servir les princes. Quelle « réponse peut-on leur donner, quelle assurance? « Veuillez bien, Monseigneur, me tracer direc- « tement, ou par le canal du général G.... S., la « conduite que je dois tenir dans cette occur- « rence; je prie V. A. R. de croire que dans tous « les temps je mettrai tout le zèle et toute l'activité « dont je suis capable pour me rendre utile à la « cause de mon roi.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé* Debar. »

La seconde lettre de Debar était adressée comme le paquet : « Au juste, à Guernesey, » et n'offrait aucun intérêt : la troisième, de la même écriture et signée Gaspard, en date du 12 novembre 1803, portait pour suscription : Au papa ; elle était ainsi conçue :

« Général,

« Je travaille sans cesse à voir les individus les « plus propres à l'opération dont nous avons « parlé ; je les trouve très-apathiques et très- « alarmés des surveillances et des recherches que « l'on fait sur le compte de chaque voyageur ar- « rivant à P.... et dans les environs, des contes « que l'on répand sur eux dans la commune dont « ils sont partis, etc., etc. Enfin votre dernière « résolution sur cet objet.

« Je ne douterai jamais de former un noyau « d'insurrection au moment favorable, malgré « l'indifférence du clergé et de la noblesse : un « prince avec une force imposante enlèvera tou- « jours la nation entière, ce que cent mille roya- « listes réunis ne pourraient faire ; je crois voir « déjà que je pourrai préalablement fournir un « petit contingent.

« Quand j'aurai fini ma mission, si je ne re- « çois de nouveaux ordres de vous, je me rendrai « au lieu d'où je suis parti. Les rhumatismes me « tracassent grandement ; j'irai jusqu'à tomber

« sur les dents. Ne doutez jamais de mon zèle, de « mon attachement et de mon dévouement. Salut « et amitié respectueuse,

« *Signé* GASPARD.

« *P. S.* J'emploie le plus utilement possible la « petite somme que vous m'avez confiée; je ne la « ménage pas, aujourd'hui l'on ne peut rien « faire sans beaucoup d'argent. »

Cette troisième lettre adressée à Georges en Angleterre, lorsque, dans la première, on disait « ne savoir où le prendre, » devait naturellement exciter l'attention; et cette incertitude s'accordait du reste avec ce que nous venons de dire des rapports des espions français et de celui du général Savary, à savoir, que Georges était sans doute depuis peu parti secrètement de Londres.

Enfin, la lettre signée Even, adressée à M. Pénanster à Southampton, disait : « J'ai vu notre « parent Guillaume Gaspard : il est bien portant; « mais je ne sais s'il est bien dans ses affaires; je « crois qu'avec peu de fonds il a entrepris un « trop grand commerce. »

On chercha à s'assurer d'Even et de Debar : le premier était un notaire de Colles (arrondissement de Saint-Brieux), qui avait épousé la fille d'un nommé Pénanster, ancien chef de chouans, et dont le beau-frère, auquel il écrivait, était établi à Southampton. Il avait fait, à l'époque de la

pacification, une soumission apparente qui ne l'avait pas empêché de continuer ses relations; après quelques recherches, et à l'aide d'un ancien chouan, nommé Torillon, on parvint à l'arrêter au commencement de nivôse an XII (décembre 1803); interrogé aussitôt par le préfet de Saint-Brieux, il ne put disconvenir qu'il n'eût eu à Kauffret, chez le nommé l'Hostis-Khor, maire de Mael-Pestivien, une entrevue avec Debar dans les premiers jours de brumaire an XII (novembre 1803), et que ce dernier ne lui eût fait part de ses projets : il avoua que Debar était chargé de préparer un soulèvement, et offrit, si l'on voulait lui promettre sa grâce, de s'employer à le faire saisir; il ne s'y épargna pas, et sur ses indications, plusieurs autres personnes furent arrêtées; toutefois l'on ne put rien savoir par elles de positif sur les projets des conjurés (fin de nivôse an XII, janvier 1803).

Sur ces entrefaites, l'attention portée de ce côté en fut presque aussitôt détournée par la révélation que vint faire au général Duroc, aide de camp du Premier Consul, un chef d'escadron retraité nommé Gibory (23 nivôse an XII (14 janvier 1804) : cette déclaration, non-seulement annonçait d'une manière positive le débarquement de Georges à Hambourg, mais indiquait même le nom de la personne chez laquelle il était descendu dans cette ville, et qui était un nommé Rainville, tenant une auberge à l'entrée du port:

le Premier Consul la trouva importante et chargea M. Réal de l'examiner.

Parmi les hommes qui avaient secondé le général Bonaparte au 18 brumaire était M. Réal, alors commissaire du gouvernement près le département de la Seine; ardent pour la cause de la révolution, M. Réal avait cependant essayé de s'opposer à ses excès, et, devenu par là suspect aux membres du comité de salut public, il avait été emprisonné à l'époque de la terreur, et n'avait dû la vie qu'à la chute de Robespierre. Le Premier Consul, à son avénement au pouvoir, composant son conseil d'État devenu depuis si célèbre, l'avait appelé l'un des premiers à en faire partie, et là, il avait pu apprécier par lui-même l'habileté et la pénétration de son esprit; il savait d'ailleurs que M. Réal avait été, sous le précédent gouvernement, initié aux affaires les plus secrètes, et chargé même par le Directoire, au mois de fructidor an VI, de l'examen de tous les papiers relatifs à la conspiration de Pichegru avec les royalistes et les agents anglais. Aussi, depuis le moment où l'on avait reçu les premiers indices d'un nouveau complot formé par l'Angleterre et par les émigrés, au nombre desquels était maintenant Pichegru, le Premier Consul l'avait plusieurs fois mandé près de lui pour le consulter.

Dans cette occasion, il lui renvoya la déclaration de Gibory : M. Réal la trouva en effet digne d'intérêt, « et d'autant plus, disait-il dans

« son rapport au Premier Consul, qu'indépen-
« damment de la confiance que l'on doit accorder
« au caractère et à la position de celui qui la fait,
« le nommé Rainville, chez lequel il annonce que
« Georges est descendu, n'est autre qu'un ancien
« aide de camp du général Dumourier. » Toutefois, ayant appelé chez lui Gibory, et l'ayant interrogé le 27 et le 28 nivôse an XII (18 et 19 février) sur les moyens qu'il avait eu de se procurer les divers renseignements qu'il présentait, il ne put en obtenir de réponse satisfaisante.

Le Premier Consul revenait alors (le 15 nivôse an XII, 6 janvier 1804) d'une tournée qu'il venait de faire sur les côtes de la Manche, et dans laquelle la marine et l'armée de terre avaient rivalisé de zèle pour sa personne et d'ardeur pour la guerre contre l'Angleterre; il en rendit compte au Sénat le 25 nivôse (16 janvier) et, en lui exposant l'état de situation de la république, voulant instruire l'opinion des indices qu'il avait reçus et des nouveaux dangers qui allaient le menacer, il disait : « Le gouvernement britannique
« tentera de jeter, il a peut-être déjà jeté sur nos
« côtes quelques-uns de ces monstres qu'il nourrit
« pendant la paix pour déchirer le sol qui les a
« vus naître; mais ils n'y retrouveront plus ces
« bandes impies qui furent les instruments de
« leurs premiers crimes : la terreur les a dissou-
« tes, ou la justice en a purgé nos contrées; ils n'y
« retrouveront plus cette crédulité dont ils abu-

« sèrent, ni ces haines dont ils aiguisèrent les « poignards : l'expérience a éclairé tous les esprits, « la sagesse des lois et de l'administration a ré- « concilié tous les cœurs. »

Cependant le Premier Consul ne pouvait rester longtemps dans l'incertitude où il était sur la nature du complot dont tout lui montrait l'existence, et voyant que les ressources ordinaires de la police ne suffisaient pas, il se résolut à employer des mesures sévères pour arriver à la découverte de la vérité; la législation alors existante, sur les rebelles de la Vendée et sur les chouans, lui en donnait tous les moyens.

« Les chefs de révoltes ou émeutes contre-révo- « lutionnaires, portent les lois du 19 mars et du « 10 mai 1793, les prêtres, les ci-devant nobles, « les émigrés, leurs agents ou domestiques, ceux « qui prendraient la cocarde blanche ou tout au- « tre signe de rébellion, ceux qui seraient con- « vaincus de meurtre, de pillage ou d'incendie, « seront hors la loi : en conséquence, ils ne pour- « ront profiter des décrets sur la procédure cri- « minelle et sur l'institution des jurés, et après « que le fait aura été reconnu et déclaré constant « par une commission militaire, formée des offi- « ciers de la division employée contre les révoltés, « ils devront être dans les vingt-quatre heures « livrés à l'exécuteur des jugements militaires « et être mis à mort. »

Dans les premiers temps de son pouvoir, le

Premier Consul avait été plusieurs fois obligé de recourir à ces lois pour réprimer les insurrections et assurer la tranquillité publique troublée par d'horribles brigandages, mais depuis longtemps il n'en faisait plus aucun usage : les prévenus de vols ou d'autres crimes étaient renvoyés devant les tribunaux ordinaires des jurés, et quant aux individus accusés d'espionnage ou de machinations politiques, il se contentait de les faire détenir dans des prisons. «Le temps viendrait bientôt, disait-il, où le rétablissement « de la tranquillité publique et la consolidation « de la paix lui permettraient de ne plus faire aucune attention à ces intrigues, et de mettre en « liberté tous les individus, plus aveuglés que « coupables, qui s'y trouvaient compromis. »

Dans cette occasion, où un danger imminent paraissait le menacer, il se résolut à y avoir de nouveau recours, et dans la nuit du 4 pluviôse an XII (24 janvier 1804), s'étant relevé pour travailler, ainsi que cela lui était fort ordinaire, et ayant jeté les yeux sur un des derniers rapports que la police lui avait adressés, il manda le grand juge et lui ordonna de faire choisir parmi les individus détenus à Paris, les quatre plus coupables et qui paraîtraient en même temps les plus propres à fournir des révélations : ils devaient être livrés sur-le-champ à une commission militaire et, s'ils étaient condamnés, fusillés sans rémission s'ils ne parlaient; M. Desmarets, chef

de la police générale du royaume, fut chargé de faire ce choix [1], et se rendit à cet effet dans les prisons du Temple. Les deux premiers désignés naturellement à son attention étaient ces deux individus, Picot et Lebourgeois, arrêtés, ainsi qu'on l'a vu, comme venant d'Angleterre en France pour assassiner le Premier Consul; il y joignit Querelle et Desol de Grisolles, arrêtés à Paris en vendémiaire précédent (octobre 1803) et, n'ayant pu donner de raison satisfaisante de leur séjour dans la capitale, fort compromis d'ailleurs l'un et l'autre dans les brigandages de la Bretagne : M. Desmarets apporta leurs noms au Premier Consul avec des notes sur leurs différents antécédents ainsi que sur ceux des autres détenus.

Le Premier Consul en parcourut la liste, et ayant remarqué parmi ces derniers un individu nommé Mezières, désigné comme officier de santé, il le fit joindre aux quatre autres : « Ce « doit être, dit-il, plutôt un intrigant qu'un fana- « tique dévoué, il parlera. » Qu'on juge de la sagacité et de l'à-propos : tous les cinq étaient du complot; Querelle était venu d'Angleterre avec Georges, et Desol de Grisolles, comme on l'a vu, était l'un de ses principaux lieutenants; enfin, le jour où ils étaient mis en jugement était préci-

[1] Nous tenons ce dernier fait d'un haut fonctionnaire de cette époque, que M. Desmarets alla réveiller à cinq heures du matin pour lui faire part de l'embarras où le mettait la mission qu'on venait de lui donner.

sément celui de la troisième conférence entre Moreau et Pichegru, conférence dont les conjurés espéraient beaucoup, attendu l'arrivée et le renfort du général Lahorie.

Toutefois, les prévisions du Premier Consul furent en partie trompées. Desol de Grisolles et l'officier de santé furent acquittés par la commission, et quoique reconnus dès le lendemain pour coupables, durent au respect de la chose jugée de ne point figurer dans le procès qui allait avoir lieu; les trois autres, Picot, Lebourgeois et Querelle, furent condamnés à mort. Picot et Lebourgeois montrèrent une complète obstination; ils se laissèrent juger, condamner, fusiller sans vouloir faire aucun aveu : ils semblèrent même défier l'autorité, en lui annonçant « qu'on ne parviendrait pas à atteindre la queue; » cette bravade diminua l'impression pénible que produit toujours une exécution.

Enfin le troisième accusé, nommé Querelle, conduit au lieu du supplice, demanda à parler au général Murat pour lui faire des révélations. Murat venait d'épouser récemment la sœur du Premier Consul et, à cette occasion, il avait été fait gouverneur de Paris avec de grands honneurs; Querelle voulait avoir sa garantie pour obtenir sa grâce, et déclara qu'il ne s'ouvrirait qu'à lui seul de ce qu'il avait à révéler. Murat étant venu, Querelle lui dit qu'il était à Paris depuis plus de six mois, qu'il y était venu d'Angleterre

avec Georges Cadoudal et six autres personnes, qu'ils y avaient été rejoints par un grand nombre d'autres, venus de Bretagne, ou débarqués comme eux d'Angleterre, et qu'enfin ils étaient en ce moment cachés dans Paris au nombre de plus de soixante, attendant l'occasion d'assassiner le Premier Consul.

Il y avait si peu d'apparence que Georges, dont tout le monde parlait comme étant à Londres, fût à Paris depuis plus de six mois et y fût avec soixante personnes à l'insu de la police, que Murat, qui ne connaissait pas tous les détails des indications déjà obtenues, crut, en recevant cette déposition, qu'elle n'était autre chose qu'une fable imaginée au dernier moment par un condamné pour obtenir un moment de sursis; néanmoins, il crut devoir, dans l'état d'inquiétude où l'on était, faire suspendre l'exécution pendant le temps nécessaire pour aller aux Tuileries en rendre compte au Premier Consul : celui-ci se hâta d'envoyer sur les lieux son aide de camp Lauriston, qui eut même quelque peine à arriver assez à temps pour sauver Querelle, et en même temps il chargea M. Réal, de s'y rendre aussitôt pour l'interroger : Querelle était encore tout tremblant des apprêts de son supplice; M. Réal les fit écarter de ses yeux, le rassura, et lui fit de nouveau espérer sa grâce, si ses révélations étaient aussi importantes qu'il le disait.

Querelle lui répéta ce qu'il avait dit à Murat,

ajoutant que lui et les autres conjurés venus d'Angleterre avaient été débarqués sur les côtes de France par un bâtiment de la marine royale anglaise; que le lieu de débarquement était au pied de la falaise de Biville, près de Dieppe; que là, un homme d'Eu ou du Tréport était venu les prendre, et les avait conduits à quelque distance de la côte, dans une ferme dont il ne savait pas le nom. Ils en étaient repartis à la nuit et étaient ainsi venus de ferme en ferme jusqu'à Paris, où ils ne se voyaient que quand Georges les faisait appeler : ils recevaient leur solde d'une manière convenue, et quant à lui, c'était sous une pierre des Champs-Élysées, où on la déposait chaque semaine, et où il allait la chercher; il ajouta enfin que M. Desol de Grisolles, acquitté la veille, faisait partie du complot, et qu'il était venu au-devant d'eux jusqu'à la dernière étape, près du village de Saint-Leu-Taverny, pour préparer leur entrée dans Paris.

Sur cette déclaration, le Premier Consul ordonna de conduire Querelle dans les environs de Saint-Leu-Taverny, afin qu'il tâchât de reconnaître la dernière ferme où il avait logé; et comme on doutait si ce n'était pas pour lui un moyen de se faire délivrer par ses complices, on prit la précaution de le faire accompagner par une forte escorte de gendarmerie; on explora le pays de côté et d'autre; mais deux jours s'étant passés sans que Querelle eût rien découvert, on reve-

nait déjà à ses premiers soupçons, lorsque, le troisième jour, il reconnut la maison qui était devant lui pour être celle où il s'était arrêté, et en dépeignit l'intérieur et les habitants; sur ses indications, ils furent arrêtés, interrogés séparément et amenés à Paris dans les prisons du Temple.

Querelle, d'un autre côté, ayant indiqué dans sa déposition le voisinage d'Eu et du Tréport comme ayant été le lieu où le débarquement s'était opéré, on avait aussi dirigé des recherches sur ce point.

Depuis le rétablissement de la tranquillité intérieure, la police avait fait le relevé exact de tous les individus ayant pris part aux troubles civils, ou qui s'étaient fait remarquer dans les vols de diligences et autres actes de chouannerie et de rébellion. Le relevé fait pour Eu et le Tréport indiquait un horloger, nommé Troche, comme ayant été autrefois un des agents les plus actifs du parti : en l'an VIII, lorsqu'à la suite du complot formé pour le soulèvement général des provinces de l'Ouest et du Midi, Hyde de Neuville, chef du comité royaliste de Paris, avait été obligé de s'enfuir et que ses papiers avaient été saisis, on avait vu figurer plusieurs fois sur ces papiers le nom de Troche; d'un autre côté, peu de temps après, une fusillade ayant eu lieu à la côte du Tréport, par suite d'une tentative de débarquement nocturne d'un émigré français nommé le marquis

de la Maisonfort, on avait trouvé le lendemain sur le terrain une cartouche faite avec l'enveloppe d'une lettre où son adresse était écrite; enfin, l'on avait lieu de croire qu'à l'époque des derniers soulèvements de la Bretagne, il s'était employé à faire passer d'Angleterre en France des sommes considérables pour payer ces soulèvements [1]; il avait été alors, à raison de ces faits, traduit devant la cour criminelle spéciale d'Amiens, et acquitté; mais la police en avait tenu note pour pouvoir en faire usage au besoin.

On s'en souvint alors, et comme le débarquement s'était opéré de ce côté, on ne douta pas qu'il n'y fût encore mêlé; on adressa en conséquence à la gendarmerie du Tréport l'ordre de l'arrêter sans bruit et de le faire partir sur-le-champ pour Paris. Troche était devenu vieux, mais son fils, jeune homme de seize à dix-sept ans, paraissait en état de le remplacer; on les arrêta l'un et l'autre, et l'on se hâta de les diriger sur la capitale.

Enfin, comme le bruit répandu de ces premiers renseignements préoccupait déjà vivement les esprits, le Premier Consul, toujours soigneux d'instruire l'opinion de ce qui se passait, soit au dehors soit au dedans, toutes les fois que cette communication n'était pas absolument contraire

[1] Quinze cent mille francs en or, que les Anglais avaient enfouis dans la falaise du Tréport, et que Troche était allé y chercher.

à la nécessité des affaires [1], fit annoncer en ces termes, dans le *Moniteur* du 9 pluviôse an XII (30 janvier 1804), le résultat qu'il venait d'obtenir.

« Paris, le 8 pluviôse. Les nommés Picot et Le« bourgeois, après avoir exercé pendant plu« sieurs années leurs brigandages dans la chouan« nerie, passèrent à Londres ; ils y furent accueillis « comme Georges, Debar, Guillemot, Lamoëlan, « Hyde et Lahaye-Saint-Hilaire [2].

« Peu après la paix d'Amiens, lorsque les me« naces pour obtenir un traité de commerce fu« rent devenues infructueuses, lorsque la tran« quillité du continent, rétablie à Ratisbonne, « convainquit les oligarques du cabinet de Lon« dres de l'utilité dont il serait pour eux de se « défaire du Premier Consul, ils chargèrent ces « individus de faire une nouvelle tentative d'une « machine infernale.

« Picot et Lebourgeois partirent de Londres « munis d'instructions et d'armes ; mais la police, « qui a l'œil partout où l'on trame des complots

[1] Cette assertion pourra paraître extraordinaire à beaucoup de personnes ; cependant il suffit de lire avec attention l'histoire de Napoléon pour voir que ces communications, surtout au commencement de son pouvoir, étaient très-fréquentes ; l'affaire du duc d'Enghien est même une des seules, et en petit nombre, où il se soit imposé un silence absolu ; ce qu'il interdisait, et ce que les Français ne lui pardonnaient pas de leur interdire, c'était la liberté de discussion.

[2] Auteurs de la machine infernale du 3 nivôse an IX.

« et où l'on ourdit des crimes, n'avait garde de « perdre Londres de vue. Elle fut avertie du dé- « part et de la mission des deux brigands, et le « grand juge les fit arrêter à Pont-Audemer, en « Normandie, où ils venaient d'arriver sous les « noms supposés de Dupuis et de Vallée. On « trouva sur eux les papiers et les armes qu'ils « avaient apportés de Londres, ainsi que le plan « d'une petite machine infernale.

« Picot et Lebourgeois ont été traduits à une « commission militaire et condamnés à mort.

« Le nommé Querelle, autre brigand parti de « Londres en fructidor dernier (août 1803), et « arrêté à Paris en vendémiaire (octobre 1803), « a été également condamné à mort. Sur le « point de subir sa sentence, il a fait des révéla- « tions; si elles sont aussi importantes qu'on le « dit, elles vaudront à ce misérable sa grâce ou « une commutation de peine. »

Cependant les deux Troche, père et fils, avaient été amenés à Paris; on les confronta avec Querelle, qui reconnut aussitôt le dernier pour être venu les chercher à la côte et les avoir conduits à la première ferme où ils avaient logé; le jeune Troche, de son côté, voyant que tout était découvert, ne chercha pas à nier ce que l'on savait déjà, et, d'ailleurs, dit le duc de Rovigo dans ses *Mémoires* (tom. II, p. 27), son rôle avait été si simple qu'il ne voulut pas, par une dénégation inutile, se rendre plus coupable qu'il

ne l'avait été en réalité. Il raconta donc qu'à plusieurs reprises il était allé à la côte chercher des personnes débarquées d'Angleterre pour les conduire à la ferme dont Querelle avait parlé. On sut par lui la date des différents débarquements. Quant aux noms de ceux qui étaient venus, outre qu'il n'y avait pas fait une grande attention, la plupart, ainsi que l'on a pu le voir, ou ne portaient que de faux noms, ou se désignaient entre eux par leur simple nom de baptême; on sut seulement que dans le nombre il y avait des personnes qui paraissaient plus distinguées ou plus élevées en grade que les autres, et que notamment, lors du dernier débarquement, il y en avait deux que l'on désignait par le titre de général (c'étaient Pichegru et Lajolais), et un autre à qui l'on donnait le titre de major (c'était Russillion le Suisse, dit le Major ou le Gros-Major); enfin, il annonça un prochain et quatrième débarquement.

Cette déclaration ne laissait plus de doute sur l'existence de la conjuration, et l'on frémit en songeant au danger qu'avait couru depuis plusieurs mois le Premier Consul, au milieu de soixante assassins qui ne cherchaient que l'occasion de le frapper.

Des mesures extraordinaires furent aussitôt prises : le Premier Consul, mécontent de Fouché, et voulant d'ailleurs montrer que la tranquillité était rétablie en France avec la paix, avait, l'an-

née précédente, supprimé le ministère de la police dont les attributions avaient été réunies à celles du ministère de la justice; mais, outre que le grand juge Régnier était, par son caractère, peu propre à ces fonctions, la police, partagée entre le préfet de police Dubois et les bureaux du ministère, manquait absolument d'unité.

Par un arrêté du 11 pluviôse an XII (2 février 1804), M. Réal, conseiller d'État, fut chargé spécialement sous la direction du grand juge ministre de la justice, de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieure de la république; et en même temps Murat, beau-frère du Premier Consul, et en qui il avait une entière confiance, fut investi du commandement de la première division militaire et de la garde nationale de Paris, avec le titre de gouverneur, correspondant directement avec le Premier Consul (*Moniteur* du 12 pluviôse, 3 février). Il avait été nommé dès le 24 nivôse précédent (15 janvier) à ces fonctions, mais cette nomination n'avait pas été officiellement connue.

D'un autre côté, le général Savary, à peine de retour de sa course dans la Vendée, où il avait mérité par son adresse et son courage tous les éloges du Premier Consul, fut chargé de nouveau, le 13 pluviôse (4 février), de se rendre à la falaise de Biville, pour tâcher d'y surprendre le

quatrième débarquement que Troche avait annoncé.

Enfin, le Premier Consul fit partir dans toutes les directions des troupes et de la gendarmerie pour s'assurer de la personne des conjurés, reconnaître la ligne qu'ils avaient suivie, les logements qui les avaient reçus; et la lettre suivante, écrite par lui au général Moncey, peut donner une idée des soins qu'il prenait et des détails dans lesquels il entrait, lorsque les affaires de simple police prenaient par leur importance le rang d'une affaire d'État; cette lettre, datée du 13 pluviôse (4 février), à cinq heures du soir, est écrite de la Malmaison, où le Premier Consul se rendait alors souvent.

« Général Moncey, portait cette lettre, vous « ferez partir sur-le-champ, en poste, un officier « et deux brigades de la gendarmerie d'élite pour « Gournay, un officier et deux brigades pour « Forges, un officier et trente gendarmes à che« val pour se rendre en toute hâte à Lions.

« J'envoie l'ordre à Beauvais d'en faire partir « cinquante dragons et un officier pour Gournay, « où ils se rendront à marches forcées.

« Je donne ordre également que l'on fasse « partir cinquante hommes à cheval pour Ver« non, cinquante pour Limay, et cinquante pour « Meulan.

« Ces détachements sont destinés à prêter main

« forte à la gendarmerie, et à se porter avec elle
« à la rencontre des brigands.

« (De la main du Premier Consul.) Je serai ce
« soir à dix heures aux Tuileries. »

« *Signé*, BONAPARTE. »

Le surlendemain du jour où ces ordres étaient donnés (15 pluviôse an XII, 6 février 1804), il devait y avoir dans la cour des Tuileries une grande revue, et M. Réal et le grand juge, effrayés des dangers que le Premier Consul pouvait y courir, essayèrent de l'engager à la remettre à un autre jour; M. Gaudin, ministre des finances, qui était présent, se joignit à eux pour insister à cet égard : « Messieurs, dit le Premier Consul en « s'adressant au grand juge et à M. Réal, vous êtes « chargés de la police; s'il y a du danger, votre « devoir est de veiller sur moi, comme le mien de « passer ma revue; M. le ministre des finances, « entrons, si vous le voulez bien, dans mon ca- « binet. »

En suivant les indications données par Troche et par Querelle, et en arrêtant de proche en proche les propriétaires des habitations où les conjurés avaient été reçus, on reconnut bientôt la ligne, ou plutôt les lignes qui avaient été suivies; la plupart de ces propriétaires furent amenés à Paris : l'un d'eux, nommé Danouville, enfermé au Temple, s'y pendit le jour même de son arrivée.

Savary, de son côté, s'était rendu secrète-

la falaise de Biville, amenant avec lui le
-he et une forte escorte de gendarme-
vant près de la côte, il aperçut à
ce un brick anglais qui louvoyait,
.. lui déclara reconnaître pour être
. avait servi aux trois premiers débarque-
nts; d'après ses indications, Savary disposa tout pour saisir les conjurés au moment où ils descendraient à terre; mais, soit que le mauvais temps les eût empêchés d'aborder, soit, comme il est plus probable, qu'ils eussent reçu quelques avis de la côte, aucune tentative ne fut faite à cet égard, et au bout de quelques jours le brick s'éloigna et disparut, 25 pluviôse (16 février.)

En même temps, de nombreuses perquisitions avaient été faites dans Paris : on parvint d'abord à arrêter, dans un cabaret au coin de la rue du Bac et de la rue de Varenne, trois individus, dont deux étaient venus de Rennes rejoindre les conjurés, et dont le troisième, Picot, dit Le Petit, domestique de Georges, était venu avec lui d'Angleterre (18 pluviôse, 9 février). Le lendemain, 19 pluviôse, deux autres furent arrêtés, savoir : Coster, dit Saint-Victor, et Roger, dit Loiseau, tous deux complices de la machine infernale et dont le dernier était venu d'Angleterre en même temps que Georges, mais par la voie de la Bretagne.

On sut par eux, dans leurs différents interrogatoires, « qu'ils se proposaient d'enlever le Pre-

« mier Consul soit sur la route de la Malmai-
« son soit sur celle de Boulogne, ou de l'assas-
« siner en lui présentant une pétition à la parade
« ou lorsqu'il irait au spectacle; et que c'était
« pour cela qu'ils avaient fait faire les uniformes
« pareils à ceux de son escorte et de sa garde qu'on
« avait trouvés dans leurs logements. » Ils paraissaient animés du plus violent fanatisme, et Picot déclarait hautement « que Bonaparte était un
« brigand qui avait pris la place de son roi légi-
« time; qu'il avait eu l'intention de l'assassiner;
« qu'il se moquait d'être fusillé, puisqu'il l'avait
« mérité, et qu'il était bien aise de mourir pour
« sa religion et pour son roi, comme ses ancêtres
« le lui avaient enseigné. »

Quant aux plans ultérieurs qui avaient été formés pour profiter de l'assassinat du Premier Consul, ils les ignoraient complétement. Georges seul, qui était le chef de l'entreprise, en avait connaissance, et quant à eux, ils suivaient aveuglément ses ordres.

Interrogés sur les personnes qu'ils avaient pu voir chez Georges, ils répondirent qu'elles leur étaient inconnues; seulement il résulta de leurs réponses un fait qui fixa au plus haut degré l'attention, c'est que parmi ces personnes il en était une qu'ils ne voyaient que depuis peu de temps, qui logeait chez Georges, et à laquelle il semblait, ainsi que ceux de ses officiers qui la connaissaient, témoigner les plus grands respects; on leur de-

manda son nom, mais ils ne purent le dire car on ne le désignait que sous le nom de Charles ou du général; ils ne purent même donner son signalement que d'une manière très-imparfaite, attendu qu'il était presque constamment enveloppé d'un grand manteau bleu, et qu'à peine arrivé dans l'appartement de Georges il s'enfermait avec lui dans son cabinet. Georges, du reste, venait le recevoir et le reconduisait jusqu'à la porte; il paraissait âgé d'une quarantaine d'années, avait l'air fort et robuste, les cheveux bruns et le teint coloré.

Comme on avait lieu de croire, par d'autres renseignements, que l'un des princes de la maison de Bourbon séjournant en Angleterre, devait, au dernier moment, venir en France pour seconder Georges, on ne douta pas que ce personnage mystérieux ne fût ce prince que l'on attendait, et l'on chercha quels étaient ceux des membres de la famille qui se trouvaient en Angleterre à ce moment.

A l'exception du roi et du duc d'Angoulême fils aîné du comte d'Artois, qui étaient à Mittau en Prusse, et du duc d'Enghien, petit-fils du prince de Condé, qui depuis deux ans s'était fixé dans le grand-duché de Bade, tous habitaient à Londres ou dans les environs de cette ville. C'étaient le comte d'Artois, frère du roi, le duc de Berry second fils du comte d'Artois, les ducs d'Orléans, de Montpensier et de Beaujolais, de la

branche d'Orléans, et le prince de Condé et le duc de Bourbon son fils, de celle de Condé.

Les renseignements dont nous venons de parler désignaient le comte d'Artois ou le duc de Berry comme étant le prince qui devait venir, et quelques-uns même parlaient de ce dernier comme ayant fait partie du quatrième débarquement qui n'avait pu s'effectuer; on crut qu'ils avaient devancé l'époque de leur arrivée, ou que l'un des autres princes, tels que le duc de Montpensier, les avait précédés; toutefois, comme il y avait, de la part de la branche aînée, une assez grande défiance de celle d'Orléans, cette dernière version paraissait peu probable. On interrogea de nouveau Troche, Querelle et les divers propriétaires des fermes où les conjurés avaient passé; la police s'enquit si l'on n'avait pas frotté récemment quelqu'un de ces vieux appartements à lambris dorés du faubourg Saint-Germain, dont les hôtels étaient alors pour la plupart inhabités; et enfin, l'on écrivit en Normandie au général Savary pour qu'il fît de son côté des recherches à cet égard.

CHAPITRE II.

Déclaration de Bouvet de Lozier. — Complicité de Pichegru et de Moreau dans le projet de Georges. — Le personnage mystérieux est Pichegru. — Mesures prises, arrestations. — Réunion d'un conseil privé pour délibérer sur l'arrestation de Moreau. — Arrestation de Moreau, de Lajolais et de Rolland. — Envoi du grand juge près de Moreau. — Ses réponses. — Interrogatoires de Rolland et de Lajolais. — Second envoi du grand juge près de Moreau. — Le Premier Consul renonce à toute idée de conciliation avec Moreau. — Rapport du grand juge au Premier Consul sur la conspiration. — Communication de ce rapport aux grands corps de l'État. — Adresses des grands corps de l'État. — Adresses venues des provinces. — Impression produite sur les esprits. — Mesures extraordinaires. — Sénatus-consulte du 8 ventôse (27 février). — Peine de mort établie contre les recéleurs. — Paris gardé à vue. — Arrestation de Pichegru. — Retour de l'opinion au Premier Consul. — Détails donnés dans les journaux sur l'instruction du procès de Georges, Pichegru et Moreau.

Pendant que l'on était occupé de ces conjectures et de ces recherches, le troisième consul Lebrun reçut une lettre anonyme [1] par laquelle

[1] Depuis le premier moment de la découverte du complot jusqu'à la fin de l'instruction, des dénonciations venues de toute part se succédèrent presque sans interruption, la plupart, du reste, inspirées seulement par quelque sentiment d'animosité particulière, ou par le désir de montrer du zèle. Dans l'une de ces dernières, nous avons remarqué la phrase suivante, qui peut donner une idée du style dans lequel elles étaient conçues :
« Ce n'est point ici seulement un crime de lèse-majesté « vis-à-vis de votre auguste personne, citoyen Premier « Consul, ni un crime de lèse-nation, mais bien un crime « de lèse-univers, puisque son bonheur ainsi que le nôtre « et l'harmonie générale et universelle sont attachés à la « conservation de vos jours précieux. »
Dénonciation du 25 pluviôse (16 février).

on l'avertissait qu'un ancien officier supérieur de l'armée de Condé, nommé Bouvet de Lozier, rentré en France par suite de l'amnistie, recevait chez lui, dans une maison de campagne qu'il avait près de Pontoise, des personnes suspectes, et que, dans tous les cas, il devait être au courant du complot qui se préparait. On donnait en même temps l'adresse à Paris, rue Saint-Sauveur, n° 36, d'une dame Saint-Léger, sa maîtresse, chez laquelle il venait ordinairement descendre sous le nom d'Hyacinthe, qui était son nom de baptême. La police fit surveiller cette maison, et Bouvet de Lozier y étant en effet venu le 19 pluviôse (10 février), y fut saisi et amené au Temple.

Interrogé aussitôt par M. Réal, il essaya d'abord de tout nier; mais, ayant ensuite, dans un interrogatoire au sujet de Georges, compromis la sûreté de ce dernier en laissant connaître qu'il avait un instant porté le faux nom de Larive, il se pendit de désespoir, la nuit suivante, dans sa prison : un porte-clefs, qui y entra par hasard de grand matin, entendant quelque bruit, arriva assez à temps pour lui sauver la vie; on se hâta de lui prodiguer tous les secours, et en revenant à lui, au milieu d'exclamations incohérentes, il parla de Pichegru, de Moreau; il accusa ce dernier d'avoir causé la ruine du parti royaliste, et enfin, quand il eut tout à fait recouvré ses sens, il fit à M. Réal, qui était venu dans sa prison au premier bruit, une déclaration détail-

lée de tout ce qui s'était passé : elle portait « que « Monsieur devait passer en France pour se mettre à la tête d'un parti royaliste; que Moreau avait « promis de se réunir à la cause des Bourbons; « que les royalistes étant venus en France, Mo« reau s'était rétracté et leur avait proposé de tra« vailler pour lui et de le faire nommer dictateur.

« L'accusation que je porte contre lui, disait « Bouvet de Lozier, n'est appuyée peut-être que « de demi-preuves : voici les faits : c'est à vous « à les apprécier.

« Un général qui a servi sous les ordres de « Moreau, Lajolais, est envoyé par lui auprès « du prince à Londres; Pichegru était l'inter« médiaire; Lajolais adhéra, au nom et de la « part de Moreau, aux points principaux du plan « proposé : sur cet assentiment, le prince pré« pare son départ, le nombre des royalistes en « France est augmenté; lorsque dans les confé« rences qui ont lieu à Paris entre Moreau, Pi« chegru et Georges, le premier manifeste ses « intentions, et déclare ne pouvoir agir que pour « un dictateur et non pour un roi : de là l'hésita« tion, la dissension et la ruine entière du parti « royaliste.

« Je n'ai su que par Georges, au commence« ment de janvier de cette année, le voyage de « Lajolais à Londres; mais ce que j'ai vu, c'est « le 17 janvier, son débarquement avec Pichegru « pour se rendre chacun de leur côté à Paris.

« J'ai vu le même Lajolais à Paris le 25 ou le « 26 de janvier lorsqu'il vint prendre Georges et « Pichegru à là voiture où j'étais avec eux bou- « levard de la Madeleine, pour les conduire près « de Moreau qui les attendait à quelques pas de « là. Ils eurent alors aux champs Élysées une « conférence qui déjà nous fit présager ce que « Moreau proposa ouvertement dans la suivante « qu'il eut avec Pichegru seul, savoir : qu'il n'é- « tait pas possible de rétablir le roi, et il proposa « d'être mis à la tête du gouvernement sous le « titre de dictateur, ne laissant aux royalistes que « la chance d'être ses collaborateurs et ses soldats.

« Je ne sais, disait Bouvet de Lozier en termi- « nant, de quel poids pourra être auprès de vous « l'assertion d'un homme arraché depuis une « heure à la mort qu'il s'était donnée lui-même, et « qui voit devant lui celle qu'un gouvernement « offensé lui prépare; mais je ne puis retenir le « cri du désespoir et ne pas attaquer un homme « qui m'y réduit, et dont la perfidie nous a jetés « dans l'abîme. » (Déclaration du 22 pluviôse an XII, 13 février 1804.)

Bouvet de Lozier était un homme important dans son parti : fils d'un ancien gouverneur de l'île de France, il avait émigré au moment de la révolution et fait dans le corps de l'armée de Condé toutes les campagnes des bords du Rhin; retiré ensuite en Angleterre, son zèle pour la maison de Bourbon lui avait fait donner par le

comte d'Artois le grade d'adjudant général de l'armée royale, et l'on avait même appris de Picot, domestique de Georges, que, depuis le débarquement des conjurés en France, c'était lui qui, par suite de la confiance que le comte d'Artois avait en lui, était chargé de la correspondance avec les princes. Sa déposition au sujet de Pichegru et de Moreau était donc de la plus haute importance, et elle frappait d'autant plus que l'on venait d'apprendre le matin même par un des logeurs, nommé Yvonnet, établi à Eaubonne, que le général Pichegru avait fait partie du troisième passage des conjurés.

Aussi M. Réal qui l'avait reçue, s'empressa-t-il d'aller aux Tuileries en faire part au Premier Consul : « Il était sept heures du matin, dit M. Desmarets dans ses témoignages historiques [1], et « le Premier Consul, qui ne se levait guère d'ordinaire avant neuf heures [2], était déjà entre

[1] *Témoignages historiques*, ou quinze ans de haute police sous Napoléon, par M. Desmarets, chef de cette partie pendant tout le consulat et l'empire. M. Desmarets avait été en effet l'un des témoins les mieux instruits de ces événements ; mais, bien plus occupé de faire une composition littéraire que de rappeler le souvenir de ce qu'il avait vu, et d'un caractère d'ailleurs fort timoré, il a omis ou négligé une foule de circonstances, et ôté ainsi à ses Mémoires, par l'excès de cette réserve, une grande partie de l'utilité et de l'intérêt que sa position l'aurait mis à même de leur donner.

[2] Il arrivait le plus souvent, comme on vient de le voir par l'exemple ci-dessus, que le Premier Consul travaillât

« les mains de son valet de chambre Constant. « Eh bien! dit-il à M. Réal en l'apercevant, il pa- « raît qu'il y a du nouveau? — Mais oui, général, « et même tout ce que vous pouvez imaginer de « plus fort. — Quoi donc?..... oh! parlez, vous « pouvez parler devant Constant. — Eh bien! « général, puisque vous le voulez, je vous dirai « que Pichegru est à Paris, que Moreau... — A ces « mots, Bonaparte se lève, interrompt vivement « M. Réal, et, passant dans son cabinet : Voyons, « lui dit-il. »

M. Réal alors lui raconte la tentative de suicide et la déclaration de Bouvet de Lozier. Le Premier Consul se refusa d'abord à croire à ce que ce dernier avait dit de Moreau. « Cela est impossible, dit- « il à M. Réal. Si animé qu'il soit contre moi, il n'a « pu s'unir avec des royalistes, ni surtout se dé- « cider à entrer dans un complot d'assassinat; » cependant les déclarations de Bouvet de Lozier étaient positives et circonstanciées; tous les faits qu'il indiquait pour le débarquement étaient d'accord avec ceux qu'on avait déjà recueillis; il semblait naturel qu'il fût animé de ressentiment contre Moreau, et le consentement d'abord donné par ce dernier, et retiré ensuite au moment de l'exécution, paraissait conforme à ce que l'on

pendant la nuit, et alors il ne se levait guère avant neuf heures. On peut au reste trouver des détails sur sa vie intime dans l'introduction des Mémoires pleins d'intérêt que M. de Méneval vient de publier.

connaissait de son caractère. Aussi le Premier Consul ne tarda-t-il pas à être convaincu de sa complicité, et, en acquérant cette conviction, son premier mouvement fut de se signer : « Moreau, « dit-il, Moreau entrer dans un pareil projet! en « vérité cela n'est pas concevable. »

Une fois compromis, Bouvet de Lozier donna d'autres détails; et, pour le mettre plus à son aise, on les lui demanda sous forme de simples conversations et sans en faire l'objet d'un interrogatoire régulier (22 et 23 pluviôse an XII, 13 et 14 février 1804). On sut ainsi que « dans l'ori- « gine, le plan de conspiration concerté à Lon- « dres entre le gouvernement anglais, le comte « d'Artois, Georges et Pichegru, avait été que, « pendant qu'on ferait soulever la Vendée et la « Bretagne, Georges viendrait à Paris pour y at- « taquer le Premier Consul, à la tête d'une troupe « d'hommes déterminés vêtus d'uniformes pareils « à ceux de son escorte et de sa garde; débar- « rassés ainsi du Premier Consul, et Pichegru « étant venu en France, on devait, par le moyen « des amis de ce dernier et des royalistes, procla- « mer le rétablissement du roi et de la royauté.

« Que Pichegru avait ensuite proposé de pro- « fiter de ses anciennes relations avec Moreau « pour tâcher de le faire entrer dans le projet; « qu'à cet effet, l'abbé David et le général Lajolais « lui ayant été successivement envoyés, et Moreau « ayant promis son concours, le premier plan

« avait été modifié : on était alors convenu que,
« le résultat une fois obtenu par l'attaque de
« Georges, ce serait Moreau qui, secondé par un
« parti de sénateurs et de généraux, et à l'aide
« d'un sénatus-consulte qu'on aurait fait rendre
« ou fabriqué d'avance, s'emparerait de tout
« le pouvoir et rappellerait ensuite les Bour-
« bons.

« Dans l'une et l'autre de ces deux combinai-
« sons, le comte d'Artois devait venir en France
« au dernier moment, pour profiter du mouve-
« ment qui serait opéré; c'était lui, disait Bouvet
« de Lozier, qui, repoussant toute idée d'assas-
« sinat ou de machine infernale, avait imaginé ce
« moyen d'une attaque de vive force contre l'es-
« corte du Premier Consul, voulant, lorsqu'il
« viendrait en France, pouvoir y payer de sa per-
« sonne et y exposer sa vie.

« Moreau avait accepté ce nouveau plan, et,
« tout étant disposé, Pichegru était arrivé à
« Paris, et avait eu, le 28 janvier (6 pluviôse)
« une première conférence avec Moreau et
« Georges. Mais là, Moreau avait commencé à
« éluder l'exécution de sa promesse, objectant
« qu'il était impossible que le plan fût exécuté
« brusquement tel qu'il avait été conçu à Londres;
« qu'il fallait d'abord passer par la dictature, et
« en conséquence il la demandait pour lui : une
« fois dictateur, il lui serait facile de faire rele-
« ver par un jugement Pichegru de la proscrip-

« tion qui pesait sur lui, de lui rendre le com-
« mandement des armées, et l'on chercherait
« ensuite les moyens de rappeler peu à peu les
« Bourbons. Georges alors : Qu'est ceci, dit-il
« avec colère, et pour qui nous prenez-vous?
« nous n'aurons donc travaillé que pour vous;
« s'il en est ainsi, je me retire, et vous pouvez bien
« faire vos affaires tout seuls; et il sortit en répé-
« tant à ses affidés : Il paraît que Moreau ne vou-
« lait que se servir de nous pour prendre la place
« du Premier Consul; mais un bleu pour un bleu,
« j'aime encore mieux celui qui y est que ce
« j...-f...-là.

« On tint conseil, et comme il avait été convenu
« qu'on enverrait un message au prince s'il y avait
« lieu de l'engager à venir, on décida de n'en rien
« faire.

« Après dix ou douze jours pendant lesquels
« les choses restèrent en suspens, Pichegru avait
« été chargé de conférer seul avec Moreau et de
« tâcher de le ramener : on lui demandait au moins
« de fixer un terme à sa dictature, mais Moreau
« s'y était constamment refusé, disant qu'on de-
« vait le laisser libre d'agir, qu'aussitôt qu'il ver-
« rait les esprits mûrs pour cette grande révolu-
« tion, il proclamerait le nouvel ordre de choses;
« du reste, il refusait de s'engager à rien par
« écrit.

« Cette résolution avait jeté le trouble parmi
« les conjurés; Georges s'en était désespéré; il

« soupçonnait même Pichegru de sacrifier la cause
« du roi à ses intérêts particuliers et d'être le pre-
« mier à encourager la résistance de Moreau,
« aimant mieux être lieutenant sous ce dernier
« qu'il espérait conduire, que général d'armée
« sous les Bourbons. Pichegru déclarait bien, il
« est vrai, que si l'on n'acceptait point les propo-
« sitions de Moreau, il était prêt à faire ce qu'on
« voudrait et à retourner même en Angleterre;
« mais on n'en croyait rien, parce qu'alors, disait
« Bouvet de Lozier, *il était garni.*

« Enfin, une dernière conférence avait été con-
« venue entre Moreau et Pichegru pour le
« 16 février (23 pluviôse). Pichegru devait in-
« sister de nouveau auprès de Moreau sur des
« bornes à donner à sa dictature et sur la fixation
« du terme de six mois; s'il refusait, Georges et
« les autres conjurés étaient décidés à quitter la
« France, où d'ailleurs ils n'avaient plus d'asiles,
« et à retourner en Angleterre.

« Tout cela du reste s'était fait à l'insu du
« roi, qui, instruit par le comte d'Escars, son
« envoyé à Londres, de ce qui se préparait, avait
« aussitôt écrit pour protester contre toute négo-
« ciation avec Pichegru et avec Moreau. »

Interrogé sur le personnage mystérieux dont l'un des conjurés et le domestique de Georges avaient parlé, Bouvet de Lozier répondit que ce ne pouvait être que Pichegru, qu'il était le seul auquel les indications données pussent conve-

nir, et que Georges en effet lui témoignait de grands respects.

Cette dernière partie de la déclaration de Bouvet de Lozier donnait un tout autre cours aux idées qu'on s'était formées, et le Premier Consul prit aussitôt des mesures pour la vérifier. Il fit interroger Troche, Querelle, et les autres individus en état d'arrestation, et écrire, d'une part aux agents français en Angleterre pour avoir le signalement de Pichegru, et de l'autre en Normandie au général Savary pour l'en prévenir, et lui ordonner de faire des investigations dans ce sens : ces recherches amenèrent bientôt la confirmation de ce qu'avait dit Bouvet de Lozier, et mirent ainsi un terme aux conjectures auxquelles on s'était livré sur les différents princes de la maison de Bourbon résidant en Angleterre [1].

[1] Tous les historiens qui ont parlé de ces événements disent que l'erreur relative à Pichegru dura jusqu'après la mort du duc d'Enghien ; qu'elle fut en grande partie cause de son enlèvement et de sa condamnation, et qu'elle ne fut reconnue que plus tard, lorsque, par suite de l'arrestation du général Pichegru qui avait eu lieu dans l'intervalle, on vint à le confronter avec les autres accusés.

Ce récit, comme on vient de le voir, est inexact, et l'on sut dès les premiers jours à quoi s'en tenir : il serait en effet difficile de comprendre comment, avec le soin et l'attention presque exclusive que le Premier Consul apportait alors, en raison de la gravité des circonstances, à la direction de la police, elle eût pu être assez dépourvue de renseignements pour confondre, un mois durant, deux personnes aussi différentes que Pichegru et le duc d'Enghien, l'un âgé de

D'un autre côté, l'ensemble des nouvelles explications fournies par Bouvet de Lozier, jointes aux renseignements que l'on avait déjà et aux lettres saisies sur l'abbé David, ne permettant plus de douter de la part que Moreau avait prise à la conspiration de Georges, M. Réal proposa au Premier Consul de le faire immédiatement arrêter : le Premier Consul s'y refusa. « Moreau, dit-il « à M. Réal, est un homme trop important, il « m'est trop directement opposé, pour que je « m'expose ainsi aux conjectures de l'opinion, en « le faisant arrêter sur une simple déposition dont « même une partie ne peut être alléguée en jus-« tice; assurons-nous du moins que Pichegru est

quarante-cinq ans, brun, fort, vigoureux et d'apparence athlétique, et l'autre âgé de trente et un ans, blond, mince et d'une apparence délicate.

Ce qui a contribué à induire en erreur les historiens, c'est que, comme nous le verrons, il y eut plus tard et vers le temps de la mort du duc d'Enghien, un second personnage mystérieux à peu près de l'âge et de la tournure du prince, et que l'on reconnut ensuite pour être le comte Jules de Polignac.

Un autre fait assez bizarre, c'est que le général Savary, qui avait reçu, comme on vient de le voir, en Normandie où il se trouvait, l'avis de la découverte du personnage mystérieux, a partagé l'erreur commune et l'a accréditée dans ses Mémoires; il est vrai que le général Savary, privé, et, si nous sommes bien informés, par suite d'un abus de confiance, de la possession de ses papiers, a été obligé de s'en rapporter à sa mémoire, qui dans cette occasion l'a mal servi.

« à Paris ; » M. Réal venait d'apprendre que Pichegru avait à Paris un frère, ancien moine de l'ordre des jacobins, et logé dans le cloître de la rue Saint-Jacques. « Il faut d'abord s'assurer de « ce frère, dit le Premier Consul ; s'il a déserté sa « demeure, c'est déjà un fort indice que Pichegru « est à Paris ; si, au contraire, il s'y trouve en« core, en l'arrêtant ainsi à l'improviste avant « qu'aucun soupçon contre Pichegru ait transpiré, « sa surprise fera bientôt connaître la vérité. »

En même temps, il ordonna à M. Réal de rechercher les noms de tous ceux qui avaient trempé dans l'ancien complot de Pichegru, ou qui avaient eu depuis cette époque des relations avec lui. M. Réal, comme on l'a vu, avait été autrefois chargé par le Directoire de l'examen des pièces de ce complot, et tous ces noms lui étaient connus : c'étaient l'adjudant général Badouville, qui figurait dans les papiers de Klinglin sous le nom de Coco ; Lahorie, général de brigade réformé, dont nous avons parlé ; Ramel, commandant de la garde des conseils au 18 fructidor ; le général Lajolais et sa femme, Russillion le Suisse, mêlé dans son pays à toutes les intrigues des ennemis de la France et lié avec Pichegru et avec Wickam ; M. de Lucenay, qui, à l'époque du 18 fructidor, tenait une maison où se réunissaient les amis de Pichegru, et qui avait été la dernière personne que ce général eût vue avant son arrestation.

Le Premier Consul y fit joindre un chevalier de Montjoie, ancien aide de camp de Dumouriez, et qui, suivant une dénonciation qu'il venait de recevoir, avait profité d'un séjour du général Moreau à Munich pour tenter de le rapprocher de Pichegru; madame Souham, nièce par son mari de l'abbé David, et qui devait être, disait le Premier Consul, au courant de ces intrigues-là; Victor Couchery, dont le frère, ancien collègue de Pichegru aux Cinq-Cents, s'était réfugié avec lui à Londres, et qui lui-même, employé autrefois dans les bureaux du général Moncey, en avait été expulsé pour cause de correspondance avec l'Angleterre; enfin, le général Desnoyers, président, comme on l'a vu, du conseil de guerre qui avait en l'an VIII acquitté à Strasbourg les complices de Pichegru, et qu'on soupçonnait, comme on put bientôt s'en assurer, d'être allé l'année précédente à Varsovie pour offrir ses services au prétendant.

M. Réal reçut l'ordre de faire arrêter ces diverses personnes, et en même temps de se rendre au Temple pour y interroger de nouveau Fauche-Borel, l'abbé David et Picot, domestique de Georges : ce dernier, habitant avec Georges dans la même maison que Pichegru, était, plus qu'aucun des autres accusés, en état de donner des renseignements sur le fait de sa présence à Paris.

Il fut impossible de rien tirer de Fauche-Borel et de l'abbé David, soit qu'en effet ils ne voulus-

sent rien révéler, soit plutôt que, depuis leur incarcération, ils n'eussent pas été instruits de ce qui s'était passé; mais il n'en fut pas de même de Picot, domestique de Georges, et du frère de Pichegru : ce dernier, dès qu'il se vit saisi, sans attendre aucune question, demanda quelle pouvait être sa faute, et si on lui faisait un crime d'avoir malgré lui reçu la visite de son frère. « Il avait été le premier, disait-il, à lui peindre « son péril et à le conjurer de s'en retourner. » Picot, de son côté, dit : « qu'il avait vu plusieurs « fois Pichegru à Paris, et qu'il l'avait même ac- « compagné dans des courses aux champs Ély- « sées. » Interrogé au sujet de Moreau, il déclara « qu'il en avait souvent entendu parler aux « chefs, et que ces derniers avaient plusieurs « fois répété devant lui qu'ils étaient fâchés que « les princes eussent voulu le mettre dans l'affaire; « il croyait qu'il avait eu une entrevue avec « Georges, mais il ignorait où et dans quel mo- « ment[1]. »

Sur ces dépositions, et le soir même où elles avaient été obtenues (25 pluviôse an XII, 16 février 1804), un conseil privé fut réuni par le Premier Consul pour délibérer, soit sur la complicité de Moreau, soit sur l'opportunité de son arrestation. La complicité de Moreau ne fut pas

[1] Interrogatoire de Louis Picot, le 24 pluviôse, à neuf heures du soir.

mise en doute; quant à son arrestation, plusieurs membres, craignant l'impression qu'elle pourrait produire sur les esprits, et redoutant un mouvement en sa faveur, proposèrent, si on le faisait arrêter, de le traduire immédiatement devant une commission militaire, afin de tout prévenir par la promptitude de son jugement.

Le Premier Consul ne partagea pas cet avis: la part que Moreau avait prise à la conspiration de Georges une fois mise hors de doute, le Premier Consul ne croyait plus avoir rien à redouter de son arrestation.

Moreau déjà depuis longtemps s'était fait tort lui-même dans l'opinion par l'inconsistance de sa propre conduite : tantôt humble et tantôt caustique, dirigé par sa belle-mère et par sa femme[1], après avoir aidé le Premier Consul au 18 brumaire au delà même de ce que sa position le comportait, il cherchait maintenant à lui nuire, sans avoir d'autre motif pour en agir ainsi que quelques regrets d'ambition, excités dans son esprit par les conseils des personnes qui l'entouraient. D'ailleurs il n'était pas sorti bien pur des soupçons élevés contre lui à l'occasion de ses rapports avec Pichegru, lorsque ce dernier, disait l'Empereur à Sainte-Hélène, avait commis le plus grand crime qu'un général d'armée puisse

[1] « Le plus grand malheur, disait ensuite l'Empereur à « Sainte-Hélène, qui puisse arriver à un homme, car alors « il n'est plus ni lui ni sa femme; il n'est plus rien. »

commettre, celui de livrer exprès ses soldats à l'ennemi pour les faire battre [1].

Maintenant Moreau renouait des liaisons avec ce même Pichegru dénoncé par lui comme infâme, il les renouait au moment où lui-même était mécontent, où Pichegru revenait en France accompagné des assassins du Premier Consul; certes, une pareille conduite était trop de nature à le compromettre aux yeux de l'opinion pour qu'on pût éprouver la moindre crainte de son influence, et le Premier Consul savait assez que si ses amis pouvaient avoir l'idée d'opérer un soulèvement en sa faveur, ils ne trouveraient pas dans toute l'armée un seul régiment pour les suivre [2].

L'arrestation pure et simple de Moreau fut donc résolue, et, dans la nuit même (24 au 25 pluviôse an XII, 17 au 18 février 1804), des ordres furent donnés au général Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie, pour s'assurer de lui, ainsi que du général Lajolais son intermédiaire avec Pichegru, et de Rolland, ancien commissaire des guerres à l'armée du Rhin, et chez lequel on savait que Pichegru avait logé pendant la durée de ses conférences avec Moreau.

Au moment de signer l'ordre relatif à Moreau, le Premier Consul se souvint que le général Moncey était intimement lié avec lui. « N'importe,

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II.

[2] Nous tenons ce fait d'un des amis même de Moreau, qui était alors commandant d'un corps d'armée en Hollande.

« dit-il, Moncey est un homme de devoir, » et l'ordre fut expédié.

En même temps, prévoyant le cas où le général Pichegru tenterait, soit de passer en Allemagne, soit de se réfugier dans le département du Jura son pays natal, le Premier Consul envoya des courriers extraordinaires au général Léval, commandant la division militaire de Strasbourg, et au général Ménars, commandant celle de Besançon, afin de les engager à prendre des mesures; et l'on écrivit en Normandie au général Savary, tant pour l'instruire de ces nouveaux renseignements que pour l'avertir de la route qu'avait suivie Lajolais en venant à Paris : cette route n'étant pas la même que celle des autres conjurés, et n'ayant pas été, par conséquent, explorée d'une manière exacte, pourrait peut-être leur servir, à Pichegru et à lui, pour essayer de s'enfuir.

Rolland et Lajolais furent arrêtés sans peine à leur domicile, le premier à trois heures du matin, et le second à huit heures; quant à Moreau, il était depuis la veille à son château de Grosbois. On partit pour aller l'y chercher; mais il revenait à ce moment, et on l'arrêta sur la route vers les dix ou onze heures du matin [1].

[1] C'était une faute, disait Fouché à cette occasion, de l'arrêter ainsi lorsqu'il revenait de Grosbois à Paris, car ce retour vers la capitale était de sa part une marque d'innocence; il fallait au contraire le prendre quand il s'en allait

Lorsque le colonel de gendarmerie chargé de l'arrêter lui annonça l'ordre qu'il avait reçu, le général Moreau ne fit que sourire et le suivit tranquillement au Temple; mais en arrivant, ayant demandé à voir le mandat qui le concernait, et y lisant qu'on l'accusait d'avoir conspiré contre l'État avec Georges et Pichegru, il pâlit et parut aussi troublé et aussi déconcerté qu'il avait paru tranquille quelques instants auparavant.

« Instruit de cette arrestation, dit un historien, « témoin éclairé de ces grands événements, le « Premier Consul chargea aussitôt le grand juge, « accompagné du secrétaire du conseil d'État « Locré, de se rendre près de Moreau pour l'in- « terroger. M. Regnier, lui dit-il, avant tout in- « terrogatoire, voyez si Moreau veut me parler; « dans ce cas, mettez-le dans votre voiture et « amenez-le-moi; que tout se termine entre nous « deux. Et il lui répéta trois fois cet avertissement, « en ajoutant: Vous m'entendez? » Quelque temps après, le grand juge vint lui rendre compte. « Eh bien, lui demanda-t-il en l'apercevant, « Moreau, me l'amenez-vous? — Mais non, ci- « toyen Premier Consul, il n'a pas demandé à « vous parler..... — Voilà ce que c'est, dit tout « bas le Premier Consul en se tournant vers une

de Paris vers Grosbois, car alors il devenait évident qu'il fuyait.

« personne présente à ce colloque, que d'avoir « affaire à un imbécile[1]. »

Le Premier Consul, en effet, loin de songer à perdre Moreau, attribuant les torts qu'il avait eus, quelque graves qu'ils fussent, à la seule faiblesse de son caractère, voulait avoir personnellement une explication avec lui, lui faire avouer sa faute et le renvoyer ensuite tranquillement chez lui, sans autre châtiment que l'humiliation de cet aveu; et il fut vivement contrarié quand il vit que le grand juge avait si mal compris ses intentions.

Moreau, du reste, dans son interrogatoire, s'était borné à une dénégation absolue, soutenant qu'il n'avait vu ni Pichegru ni Georges et qu'il ne connaissait leur arrivée à Paris que par les récits des journaux.

Pendant ce temps, M. Réal avait interrogé Rolland et Lajolais. Suivant un thème sur lequel ils semblaient s'être concertés d'avance, l'un et l'autre avouèrent une partie des faits, en s'efforçant de les justifier : ainsi, tout en convenant que Moreau avait eu des rapports indirects avec Pichegru, et que même il avait reçu par l'intermédiaire de Lajolais, une lettre de ce dernier, ils prétendirent que le seul objet de cette lettre était de ménager le retour en France de Pichegru, auquel il priait Moreau de ne point

[1] Thibaudeau, *Histoire de la France et de Napoléon Bonaparte*, t. II, p. 534.

mettre d'opposition. « Eux-mêmes, disaient-ils, « en cherchant à rapprocher ces deux grands « hommes, n'avaient eu d'autre but que de les « réunir d'effet, comme ils l'étaient d'intention, « aux travaux du gouvernement et au chef de la « grande république [1]. »

Mais le lendemain 26 pluviôse (17 février), Lajolais, instruit des déclarations de Bouvet de Lozier, cessa de nier ce qui s'était passé : il convint de ses voyages en Angleterre au nom de Moreau, ainsi que de son retour en France avec Pichegru. « A peine arrivé à Paris, dit-il, il était « allé prévenir le général Moreau, et lui demander « de la part de Pichegru un rendez-vous; le « général lui avait indiqué le boulevard de la « Madeleine, depuis la rue Caumartin jusqu'à « l'église, et lui avait promis de s'y trouver le « soir, à neuf heures, en habit bleu et en chapeau « rond, et de frapper la terre avec sa canne. « Pichegru prévenu de ce rendez-vous s'y était « rendu de son côté, en fiacre, de la maison de « Chaillot où il demeurait, et Lajolais était venu « le prendre à ce fiacre pour le conduire près de « Moreau, dans l'allée du boulevard du côté de « la rue des Capucines, que Moreau avait choisie « comme étant moins exposée au danger du « clair de lune; du reste, il ne s'était pas in- « quiété si les personnes qui accompagnaient

[1] Interrogatoire du 25 pluviôse (16 février).

« Pichegru dans le fiacre l'avaient ou non suivi
« près de Moreau.

« Depuis cette conférence sur le boulevard de
« la Madeleine, deux autres avaient eu lieu dans
« la maison même de Moreau : lui, Lajolais avait
« été l'intermédiaire de la première; pour la se-
« conde, et Pichegru dans l'intervalle ayant quitté
« Chaillot pour venir à Paris dans la maison
« de Rolland, c'était Fresnières, secrétaire de
« Moreau, qui était allé l'y chercher pour le con-
« duire près de Moreau.

« En revenant de cette dernière conférence,
« Pichegru avait paru mécontent, il s'était ouvert
« un peu contre son ordinaire, et Lajolais lui
« avait entendu dire à demi-voix, en parlant de
« Moreau : « Il paraît que ce b......-là a aussi de
« l'ambition et qu'il voudrait régner ; eh bien, je
« lui souhaite beaucoup de succès, mais, à mon
« avis, il n'est pas en état de gouverner la France
« pendant deux mois. »

« Enfin, Lajolais ajouta qu'un peu avant
« l'arrivée de Pichegru, Georges avait fait
« sonder Moreau par Villeneuve, son aide de
« camp qui, ayant connu autrefois à Rennes
« Fresnières, secrétaire de Moreau, l'avait prié
« de parler au général ; mais Moreau, qui voulait
« avant tout s'entendre avec Pichegru, n'avait
« fait à cette ouverture qu'une réponse fort éva-
« sive. »

Sur cette déclaration de Lajolais, on commença

par décerner un mandat d'arrêt contre Fresnières, secrétaire de Moreau : M. Réal avait proposé de le faire arrêter en même temps que le général; mais comme il n'existait alors contre lui aucun indice positif, le Premier Consul, qui tenait à apporter dans toute cette affaire la plus extrême réserve, s'y était refusé, et Fresnières avait profité de ce délai pour s'enfuir avec Lahorie.

A son défaut, on interrogea Rolland sur la seconde entrevue dont Lajolais avait parlé, et dont il avait été l'intermédiaire. Rolland refusa d'abord de parler; enfin, après beaucoup d'hésitations, il finit par avouer, dans son interrogatoire du 29 pluviôse (20 février), qu'il avait d'abord reçu Pichegru chez lui par suite de leur ancienne amitié, et seulement pour deux ou trois nuits; que Pichegru avait ensuite prolongé son séjour; qu'instruit alors peu à peu de ses projets et de ses entrevues avec Moreau, il avait désiré de le voir s'éloigner, et que ce désir seul et l'espoir de le voir partir plus tôt l'avaient décidé à faire pour lui plusieurs démarches. « Vingt fois, disait-il, il avait eu la « pensée de prévenir le Premier Consul, et s'il « avait pu l'aborder seul et l'avertir avec les mé« nagements convenables, sans doute il l'aurait « fait; mais d'une part la crainte de ne pas réussir, « et de l'autre les droits de l'amitié et de l'hospi« talité l'avaient retenu. » Il paraissait, du reste, avoir quelque ressentiment contre Pichegru de ce que, profitant de sa répugnance à le dénoncer,

il était resté chez lui plus longtemps qu'il n'avait d'abord promis.

Quant aux détails de ce qui s'était passé, il confirma ce que Lajolais avait dit des entrevues de Pichegru et de Moreau dans la maison de ce dernier; il ajouta « que dans l'intervalle des deux « premières entrevues, et Pichegru et Moreau « n'étant pas tombés d'accord, lui Rolland était « allé chez ce dernier de la part de Pichegru pour « savoir : si décidément il voulait conduire un « mouvement royaliste, ou, dans le cas contraire, « et le mouvement se faisant, s'engager à mettre « l'autorité en des mains légitimes. Le général « avait alors répondu : « Je ne puis me mettre à la « tête d'aucun mouvement pour les Bourbons; « un essai semblable ne réussirait pas. Si Pichegru « fait agir dans un autre sens, et, dans ce cas, je « lui ai dit qu'il faudrait que les consuls et le « gouverneur de Paris disparussent, je crois avoir « un parti assez fort dans le Sénat pour obtenir « l'autorité : je m'en servirai aussitôt pour mettre « tout le monde à couvert; ensuite de quoi l'opi- « nion dictera ce qu'il conviendra de faire, mais « je ne m'engagerai à rien par écrit. »

Cependant le grand juge, muni de tous ces renseignements, retourna le 29 pluviôse (20 février) interroger Moreau. Il lui parla dès le premier abord de Fresnières, son secrétaire; le général le crut arrêté; il avoua alors « que Fresnières « l'avait sondé de la part de quelqu'un que lui

« Fresnières avait connu à Rennes, pour savoir « si, à raison de l'oubli et de l'abandon où le lais« sait le gouvernement actuel, il ne serait pas dis« posé à prendre avec les princes français l'engage« ment de les servir dans le cas d'un changement « qui pourrait avoir lieu; qu'il avait répondu : que « s'il avait eu à servir les princes, c'eût été lors« qu'il était à la tête des armées où du reste la « proposition lui en avait été faite; mais qu'après « les victoires des Français, le gouvernement con« solidé, et lui simple particulier, ce serait un « acte de haute folie. » Du reste, il persista dans ses premières dénégations au sujet de Pichegru et de Georges, et, confiant dans ce que ni l'un ni l'autre n'avaient pu encore être arrêtés, il repoussa même avec quelque hauteur l'insistance que le grand juge crut devoir mettre dans ses questions à cet égard, et les insinuations qu'il lui fit pour demander une entrevue avec le Premier Consul.

Cependant le Premier Consul n'avait pu tarder plus longtemps à rendre compte à l'opinion de l'arrestation d'un homme tel que Moreau, et voulant à la fois l'éclairer et lui montrer les trames qui avaient menacé sa vie ainsi que les motifs de la conduite qu'il avait tenue, il se fit adresser par le grand juge le 27 pluviôse (18 février), communiquer aux grands corps de l'État, et reproduire dans tous les journaux, un rapport détaillé sur la conspira-

tion. Ce rapport, dans la rédaction duquel on reconnaissait assez la manière puissante et l'énergique concision de sa parole, fut inséré dans le *Moniteur* du 28 pluviôse.

« L'Angleterre, disait-il, a recommencé à our-
« dir de nouvelles trames : elle les a ourdies au
« milieu même de la paix qu'elle avait jurée ; et
« quand elle violait le traité d'Amiens, c'était bien
« moins sur ses forces qu'elle comptait que sur le
« succès de ses machinations.

« Mais le gouvernement veillait; l'œil de la
« police suivait tous les pas des agents de l'en-
« nemi ; elle comptait les démarches de ceux que
« son or ou ses intrigues avaient corrompus, et
« au moment enfin où la toile paraissait achevée,
« où, déjà sans doute, à Londres, on s'imaginait
« entendre l'explosion de cette mine qu'on avait
« creusée sous nos pas, lorsque du moins l'on y
« semait les bruits les plus sinistres et l'on s'y
« repaissait des plus coupables espérances, tout à
« coup les artisans de la conspiration sont saisis;
« les preuves s'accumulent, et elles sont d'une
« telle force, d'une telle évidence, qu'elles porte-
« ront la conviction dans tous les esprits.

« Georges et sa bande d'assassins étaient restés
« à la solde de l'Angleterre : ses agents parcou-
« raient encore la Vendée, le Morbihan, les Côtes-
« du-Nord, y cherchant en vain des partisans que
« la modération du gouvernement et la sagesse des
« lois leur avait enlevés.

« Pichegru, dévoilé par les événements qui « précédèrent le 18 fructidor an v, dévoilé surtout « par cette correspondance que le général Moreau « avait adressée au Directoire, Pichegru avait « porté en Angleterre sa haine contre sa patrie.

« En l'an viii, il était avec Villot à la suite des « armées ennemies, pour se rallier aux brigands « du Midi.

« En l'an ix, il conspirait avec le comité de « Bayreuth ; depuis la paix d'Amiens, il était encore « le conseil et l'espoir des ennemis de la France.

« La perfidie britannique associe Georges à « Pichegru, l'infâme Georges à ce Pichegru que la « France avait estimé, qu'elle avait voulu long- « temps croire incapable d'une trahison!

« En l'an xi, une réconciliation criminelle rap- « proche Pichegru et le général Moreau, deux « hommes entre lesquels l'honneur devait mettre « une barrière éternelle. La police saisit à Calais « un de leurs agents, au moment où il retournait « pour la seconde fois en Angleterre. Cet homme « est sous sa main, avec toutes les pièces qui « constatent la réalité d'un raccommodement « inexplicable alors, si les nœuds n'en avaient pas « été formés par le crime.

« A l'arrestation de cet agent, le général Mo- « reau paraît un moment agité. Il fait des démar- « ches obscures pour s'assurer si le gouvernement « est instruit ; mais tout se tait, et lui-même, « rendu à sa tranquillité, il tait au gouvernement

« un événement qui a droit d'alarmer sa surveil-
« lance; il le tait, lors même que Pichegru est
« appelé publiquement aux conseils du ministre
« britannique, lorsqu'il s'unit avec éclat aux en-
« nemis de la France.

« Le gouvernement ne voulut voir dans son
« silence que la crainte d'un aveu qui l'aurait hu-
« milié, comme il n'avait vu dans son éloignement
« de la chose publique, dans ses liaisons équivo-
« ques, dans ses discours plus qu'indiscrets, que
« de l'humeur et un vain mécontentement.

« Le général Moreau qui devait être suspect,
« puisqu'il traitait secrètement avec l'ennemi de
« sa patrie, qui, sur ce soupçon plus que légitime,
« eût été arrêté à toute autre époque, jouissait
« tranquillement de ses honneurs, d'une fortune
« immense et des bienfaits de la république.

« Cependant les événements se pressent : La-
« jolais, l'ami, le confident de Pichegru, va
« furtivement de Paris à Londres, revient de
« Londres à Paris, porte à Pichegru les pensées
« du général Moreau, rapporte au général Moreau
« les pensées et les desseins de Pichegru et de ses
« associés. Les brigands de Georges préparent,
« dans Paris même, tout ce qui est nécessaire à
« l'exécution des projets communs.

« Un lieu est assigné entre Dieppe et le Tré-
« port, loin de toute inquiétude et de toute sur-
« veillance, où les brigands de l'Angleterre, con-
« duits par des vaisseaux de guerre anglais, dé-

« barquent sans être aperçus, où ils trouvent « des hommes corrompus pour les recevoir, des « hommes payés pour les guider pendant la nuit « de station en station convenue, et les amener « jusqu'à Paris.

« A Paris, des asiles leur sont ménagés dans des « maisons louées d'avance, où sont des gardiens « affidés; ils en ont dans plusieurs quartiers, dans « plusieurs rues, à Chaillot, dans la rue du Bac, « dans le faubourg Saint-Marceau, dans le Marais.

« Un premier débarquement s'est opéré: c'était « Georges avec huit de ses brigands.

« Georges retourne sur les côtes pour assister « au débarquement de Coster-Saint-Victor (con- « damné par le jugement rendu sur l'affaire du « 3 nivôse), et de dix autres brigands.

« Dans les premiers jours de ce mois (pluviôse « an XII, fin de janvier 1804), un troisième dé- « barquement s'effectue : c'est Pichegru, Lajolais, « Armand Gaillard, frère de Raoul, Jean Ma- « rie, un des premiers affidés de Georges, et « quelques autres brigands de cette espèce. Geor- « ges, avec Villeneuve dit d'Assas, Saint-Vincent, « et Picot dit Le Petit, vont au-devant de ce troi- « sième débarquement; la réunion se fait à la « ferme de la Poterie.

« Un quatrième débarquement est attendu. Les « vaisseaux sont en vue; mais les vents contraires « les empêchent d'approcher : il y a peu de jours « encore qu'ils faisaient les signaux de reconnais- « sance.

« Georges et Pichegru arrivent à Paris ; ils sont « logés dans la même maison, entourés d'une « trentaine de brigands auxquels Georges com« mande. Ils voient le général Moreau ; on con« naît le lieu, le jour, l'heure où la première « conférence s'est tenue ; un second rendez-vous « était convenu et ne s'est pas réalisé ; un troi« sième, un quatrième ont eu lieu dans la mai« son même du général Moreau.

« Cette présence de Georges et de Pichegru à « Paris, ces conférences avec le général Moreau, « sont constatées par des preuves incontestables « et multipliées. Les traces de Georges et de Pi« chegru sont suivies de maison en maison. Ceux « qui ont aidé à leur débarquement, ceux qui, « dans l'ombre de la nuit, les ont conduits de « poste en poste ; ceux qui leur ont donné asile à « Paris, leurs confidents, leurs complices, Lajo« lais, leur principal intermédiaire, le général Mo« reau, sont arrêtés ; les effets et les papiers de « Pichegru sont saisis, et la police suit ses traces « avec une grande activité.

« L'Angleterre voulait renverser le gouverne« ment, et par ce renversement opérer la ruine « de la France, et la livrer à des siècles de guerres « civiles et de confusion ; mais renverser un gou« vernement soutenu par l'affection de trente mil« lions de citoyens et environné d'une armée « forte, brave, fidèle, c'était une tâche à la fois « au-dessus des forces de l'Angleterre et de celles « de l'Europe : aussi l'Angleterre ne prétendait-

« elle y parvenir que par l'assassinat du Premier « Consul et en couvrant cet assassinat de l'ombre « d'un homme que défendait encore le souvenir « de ses services.

« Du reste, disait en terminant ce rapport, « les citoyens ne doivent concevoir aucune in- « quiétude. La plus grande partie des brigands « est arrêtée, le reste est en fuite et vivement « poursuivi par la police. Aucune classe de ci- « toyens, aucune branche de l'administration n'est « atteinte par aucun indice, par aucun soupçon.

« Citoyen Premier Consul, je ne donnerai « point de plus amples développements à ce rap- « port : vous avez vu toutes les pièces, vous or- « donnerez que toutes soient mises sous les re- « gards de la justice. »

« *Signé* REGNIER. »

En même temps, l'ordre du jour suivant, publié sous le nom du général Murat, fut lu aux troupes et affiché sur tous les murs de la capitale :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Au quartier général à Paris, le 27 pluviôse an XII de la république française.

ORDRE GÉNÉRAL.

« Soldats, cinquante brigands, reste impur de « la guerre civile, que le gouvernement anglais « tenait en réserve pendant la paix, parce qu'il « méditait de nouveau le crime qui avait échoué

« au 3 nivôse, ont débarqué par petits pelotons et « de nuit sur la falaise de Béville : ils ont pénétré « jusque dans la capitale; Georges et le général « Pichegru étaient à leur tête; leur arrivée avait « été provoquée par un homme qui compte encore « dans nos rangs, par le général Moreau, qui fut « remis hier aux mains de la justice nationale.

« Leur projet, après avoir assassiné le Premier « Consul, était de livrer la France aux horreurs « de la guerre civile, et aux terribles convulsions « de la contre-révolution.

« Les camps de Boulogne, de Montreuil, de « Bruges, de Saintes, de Toulon et de Brest, les « armées d'Italie, de Hanovre et de Hollande, « auraient cessé de commander la paix; notre « gloire périssait avec la liberté.

« Mais tous ces complots ont échoué : dix de ces « brigands sont arrêtés; l'ex-général Lajolais, l'en« tremetteur de cette infernale trame, est aux fers; « la police est sur les traces de Georges et de Pi« chegru.

« Dans cette circonstance, si affligeante pour « le Premier Consul, nous, soldats de la patrie, « nous serons les premiers à lui faire un rempart « de nos corps, et nous vaincrons autour de lui « les ennemis de la France et les siens.

« *Signé :* le général en chef, gouverneur de Paris,

« MURAT. »

Enfin le Premier Consul, le 29 pluviôse, voyant

qu'après deux tentatives déjà faites, le général Moreau repoussait obstinément toutes les voies que sa clémence lui avait offertes, se résolut à poursuivre le procès.

Lorsque la communication du rapport du grand juge fut portée au Tribunat, le tribun Moreau, frère du général, se leva avec vivacité, et demanda aussitôt la parole.

« Citoyens tribuns, leur dit-il, vous venez « d'entendre les orateurs du gouvernement; vous « avez lu ce matin l'ordre du jour publié par le « gouverneur de Paris; ces deux pièces sont en « partie dirigées contre le général Moreau. Je ne « puis voir, sans le sentiment de la douleur la « plus vive, qu'on se soit attaché depuis si long- « temps à calomnier un homme qui a rendu des « services importants à la république, et qui, « dans ce moment, n'a pas la liberté de se défen- « dre. Je le déclare à la nation tout entière, « mon frère est innocent des atrocités qu'on lui « impute : qu'on lui donne les moyens de se jus- « tifier, et il se justifiera. Je demande en son « nom, au mien, au nom de toute sa famille « éplorée, qu'on apporte à son jugement la plus « grande solennité; je demande qu'il ne puisse « être traduit que devant un tribunal ordinaire, « où il lui sera facile de faire éclater son inno- « cence : j'affirme que tout ce qu'on a dit est une « infâme calomnie. » En disant ces mots, il sortit de la salle.

Treilhard, orateur du gouvernement, monta à la tribune : « Citoyens tribuns, leur dit-il, l'ora-« teur que vous venez d'entendre a satisfait à ce « qu'il a cru devoir aux liens étroits qui l'unissent « au général Moreau : si je n'étais retenu par « cette considération, et par le respect dû à un « citoyen en état d'inculpation, je dirais que son « zèle s'est manifesté avec un peu trop d'emporte-« ment; si sa sensibilité lui avait permis d'écou-« ter tranquillement la lecture que j'ai faite du « rapport du grand juge, il aurait vu que son « résultat était un renvoi à la justice. Le gouver-« nement s'est montré constamment trop scru-« puleux observateur de la loi, pour qu'on ait le « droit de supposer qu'il veuille s'en écarter. « L'empressement même qu'il met à vous instruire « de ce qui s'est passé prouve assez le prix qu'il « attache à l'opinion publique et à la vôtre; la « marche de la justice s'oppose à la publicité « actuelle des pièces : elles ont été communiquées « au Sénat et au conseil d'État qui délibèrent dans « le secret. Je n'ajouterai qu'un mot : le général « Moreau, ses parents, ses amis, auront toute la-« titude pour sa défense; il n'est personne qui n'eût « désiré fortement de ne pas le croire coupable. »

Le Sénat, le Corps législatif et le Tribunat décidèrent de se rendre en corps auprès du Premier Consul; le second consul Cambacérès, président du Sénat, porta la parole au nom de ce corps :

« Citoyen Premier Consul, lui dit-il, lorsqu

« le Sénat se réunit auprès de vous, il n'a ordinai-
« rement qu'à vous offrir des actions de grâces
« pour la gloire à laquelle vous élevez la répu-
« blique, et pour la sagesse et la vigilance de votre
« administration; aujourd'hui, il est amené par
« la profonde indignation dont l'a pénétré le
« complot qui vient d'être découvert, et dont
« l'Angleterre a soudoyé les agents. Il est affligeant
« pour l'humanité de voir les chefs d'une grande
« nation s'avilir au point de commander l'assas-
« sinat; et il faut qu'ils aient bien la conscience
« de leur faiblesse pour se condamner ainsi d'eux-
« mêmes à tant d'infamie.

« Le Sénat voit avec douleur au nombre des
« accusés l'un des plus illustres défenseurs de la
« patrie : mais la gravité des inculpations et des
« circonstances nécessitait impérieusement les
« mesures qui ont été prises à son égard.

« Le vœu du Sénat, citoyen Premier Consul,
« est qu'écoutant moins un courage qui méprise
« tous les dangers, vous ne portiez pas seulement
« votre attention sur les affaires publiques, mais
« que vous en réserviez une partie pour votre
« sûreté personnelle, qui est celle même de la
« patrie. »

« Ceux qui s'arment contre vous, disait Fon-
« tanes, le président du Corps législatif, s'arment
« contre un peuple entier : trente millions de Fran-
« çais frémissant pour une vie où leurs espérances
« sont attachées, se lèvent pour la défendre.....

« Un grand exemple doit être donné : une poi-
« gnée de brigands va rendre compte de tous les
« maux qu'elle préparait, en voulant nous enlever
« l'auteur de toutes nos prospérités. Il faut éclairer
« de toutes parts les ténèbres d'un complot inouï
« dans les annales des peuples civilisés, et qui
« intéresse l'existence de tous les gouvernements.

« On est frappé de terreur en songeant qu'un
« poignard, dans la main d'un scélérat obscur,
« pouvait abattre un grand homme et mettre en
« deuil tout l'empire dont il est l'appui ; mais on
« se rassure en comptant tous les périls où la for-
« tune vous a secouru, et qui ne feront pas la
« moindre partie des merveilles de votre histoire.

« Les mers les plus infidèles ont respecté votre
« retour : seul dans une barque, avec le génie qui
« vous protége, vous avez passé sans crainte au
« milieu des flottes ennemies : tous les crimes
« seront inutiles contre une vie si miraculeuse-
« ment protégée ; rien n'interrompra vos desseins,
« citoyen Premier Consul : vous suivrez tranquil-
« lement le cours de vos destinées qui semblent
« entraîner celles de l'univers. »

L'exemple donné par les grands corps de l'État fut suivi par toute la France : chaque département, chaque ville un peu considérable, la Vendée même, envoya près du Premier Consul une députation particulière; des messes, des mandements, des prières, des *Te Deum*, signalèrent partout l'expression de la joie publique, et des adresses

des fonctionnaires civils, des généraux, des corps d'armée de terre et de mer remplirent pendant plusieurs mois les pages du *Moniteur,* qui, ne pouvant plus suffire à les rapporter, finit par ne plus les donner qu'en extraits pendant plusieurs mois encore; de toutes parts, comme au temps de la machine infernale, on félicitait le Premier Consul d'avoir échappé aux poignards, on lui demandait de sévir contre les assassins, on le suppliait de fermer l'oreille à la clémence dans l'intérêt de l'avenir.

Quoique souvent fatigué, dit le duc de Rovigo dans ses Mémoires, des audiences qu'il lui fallait accorder pour recevoir ces députations, le Premier Consul fut vivement touché des marques d'attachement et d'intérêt qui lui étaient données de tous les points de la France.

« Depuis le jour, répondit-il aux discours du « Sénat, du Corps législatif et du Tribunat, depuis « le jour où je suis arrivé à la première magistra- « ture, de nombreux complots ont été formés « contre ma vie. Nourri dans les camps, je n'ai « jamais mis aucune importance à des dangers « qui ne m'inspirent aucune crainte.

« Mais je ne puis me défendre d'un sentiment « profond et pénible, lorsque je songe dans quelle « situation se trouverait aujourd'hui ce grand « peuple, si le dernier attentat avait pu réussir; « car c'est principalement contre la gloire, la

« liberté et les destinées du peuple français que « l'on a conspiré.

« J'ai depuis longtemps renoncé aux douceurs « de la condition privée : tous mes moments, ma vie « entière, sont employés à remplir les devoirs que « mes destinées et le peuple français m'ont im- « posés.

« Le ciel veillera sur la France et déjouera les « complots des méchants : les citoyens doivent « être sans alarmes, ma vie durera tant qu'elle « sera nécessaire à la nation ; mais ce que je veux « que le peuple français sache bien, c'est que « l'existence, sans sa confiance et sans son amour, « serait pour moi sans consolation et n'aurait plus « aucun but. »

Au sujet de l'arrestation de Moreau, et en réponse à la députation de sa garde et de la garnison de Paris, qui étaient venues lui offrir un rempart de leurs corps, il disait : « Les soldats de « la république, qui ont reçu du peuple français « l'honorable mission de la défendre contre ses « ennemis, mission dont les armées se sont « acquittées avec autant de gloire que de bonheur, « ont plus de droit que les autres citoyens de s'in- « digner des trames que notre plus cruel ennemi « avait formées jusqu'au sein de la capitale....

« Quels que soient les services rendus par les « citoyens, ils n'en sont que plus coupables lors- « qu'ils oublient leurs devoirs envers leur patrie,

« et qu'ils ourdissent contre elle des trames crimi-
« nelles. Les circonstances actuelles offriront à la
« postérité deux inconcevables exemples : j'ai été
« trois jours avant de pouvoir croire à des trames
« aussi noires qu'insensées ; mais j'ai été forcé de
« me rendre à l'évidence des faits, et de ne plus
« arrêter la marche de la justice. Jamais, sous mon
« gouvernement, des hommes, quels qu'ils soient,
« quels que soient les services qu'ils aient rendus,
« ne fausseront leurs serments et ne pratiqueront
« impunément des liaisons avec les ennemis de la
« France... »

Au milieu de ces manifestations sincères sur la découverte de la conspiration, le Premier Consul put s'apercevoir bientôt que l'arrestation de Moreau avait produit sur l'opinion publique une impression toute différente de celle à laquelle il s'était attendu.

Sans avoir précisément un parti, Moreau avait beaucoup de gens qui lui étaient restés attachés, qui aimaient en lui sa simplicité, sa modération, sa faiblesse même qui excitait moins l'envie ; ses amis affectaient d'attribuer les attaques du Premier Consul à un sentiment de crainte et de jalousie, et parmi ceux même qui n'étaient pas ses amis, et qui étaient au contraire attachés au Premier Consul, beaucoup laissaient percer la crainte que ce dernier ne se fût laissé entraîner trop loin.

On voyait en général avec regret le nom de

Moreau, l'une des gloires de la république, associé sur des affiches répandues avec profusion dans toutes les rues de la capitale avec celui des soixante assassins envoyés et payés par l'Angleterre; on admettait bien que Moreau eût pu éprouver des regrets de l'élévation du Premier Consul, désirer même sa chute, mais on ne pouvait croire qu'il eût consenti, pour le renverser, à s'unir avec les royalistes, ni surtout qu'il fût entré avec eux dans un complot d'assassinat.

Aussi l'on put remarquer que dans les adresses portées par les grands corps de l'État au Premier Consul, en réponse à la communication du rapport du grand juge, le président seul du Sénat, le second consul Cambacérès, avait parlé du général Moreau, tandis que les discours prononcés au nom du Corps législatif et du Tribunat, ainsi que la plupart des adresses venues des provinces, avaient gardé le silence à cet égard.

Les ennemis du Premier Consul allaient plus loin : profitant de ce que Pichegru n'avait pu encore être arrêté, ils prétendaient que toute la conspiration était supposée pour perdre Moreau; que Pichegru était à Londres; que l'on aurait bientôt prouvé son alibi : soit qu'en effet ils ignorassent sa présence à Paris, soit qu'ils eussent l'espérance de le voir s'échapper; et comme on était encore dans l'incertitude sur le tribunal auquel Moreau serait traduit, ils s'écriaient que le Premier Consul, n'ayant pas de preuves contre

lui, serait obligé de recourir à son égard à toute la violence d'un coup d'État.

En réponse à ces imputations et à ces bruits, et voulant montrer, d'une part, que si le général Pichegru n'avait pu encore être arrêté, du moins on suivait pas à pas ses traces et qu'on ne pouvait douter de sa présence à Paris et de ses entrevues avec Moreau; de l'autre, qu'il tenait essentiellement à observer dans toute cette affaire les règles de la légalité et de la justice, le Premier Consul fit insérer dans le *Moniteur* l'article suivant :

Moniteur du jeudi 3 ventôse an XII (23 février 1804).

« Pichegru a débarqué au pied de la falaise de « Biville, le 25 nivôse (16 janvier); il est arrivé « à Paris le 4 pluviôse (25 janvier). Ce n'est que « le 18 que la police a su qu'il était dans la capi- « tale, et s'est mise à sa poursuite. Il a dîné le « jeudi gras avec son frère, avec Lajolais et avec « Couchery. Ce frère de Pichegru est détenu, et « est convenu de ce fait dans son interrogatoire.

« La première fois que Pichegru a vu son frère « à Paris, il était accompagné de Lajolais et de « Georges.

« Georges et Pichegru ont eu ensemble une « conférence avec Moreau. Pichegru, sans être « accompagné de Georges, s'est rendu deux fois « le soir dans la maison de Moreau. Pour la der- « nière entrevue, Fresnières, secrétaire de Moreau,

« était allé chercher Pichegru, et l'avait conduit « dans le cabinet de la personne chez laquelle « il était logé, ainsi qu'il résulte d'un grand nom- « bre de déclarations.

« Lorsque le grand juge lança un mandat « d'arrêt contre Moreau, la police, qui savait qu'il « s'agissait d'une conspiration, arrêta le citoyen « Moreau, tribun, et le secrétaire Fresnières. Le « Premier Consul en ayant été instruit, fit de- « mander au grand juge si le frère et le secré- « taire de Moreau étaient atteints par la procé- « dure; et sur la réponse qui lui fut faite que « leurs noms n'avaient pas été prononcés dans « l'instruction, il ordonna de les mettre en « liberté : car, dit-il, s'il s'agissait d'un coup « d'État ou d'une de ces mesures dans lesquelles « il ne faut prendre conseil que du salut de la « nation, les conspirateurs auraient été arrêtés, « traduits devant une commission militaire et « exécutés dans la même nuit; mais ici, ajouta-t-il, « c'est une procédure criminelle ordinaire, et « j'entends que toutes les formes soient scrupu- « leusement observées. Peu d'heures après, Fres- « nières se trouva compromis dans plusieurs dé- « positions : les charges sont devenues assez graves « pour décider le grand juge à lancer un mandat « d'amener contre lui, mais déjà il était en fuite, « et jusqu'à ce moment il n'a pu être arrêté.

« Les personnes qui arrivent d'Angleterre, « ajoutait l'article, rapportent que depuis quinze

« jours on annonce tous les matins à la Bourse « de Londres que le Premier Consul vient d'être « assassiné ; on y nomme publiquement Georges, « Pichegru et Moreau [1]. »

Le Premier Consul, en même temps, avait provoqué dans le sein du conseil d'État une discussion approfondie sur la question de savoir devant quel tribunal il convenait de renvoyer le général Moreau et les autres accusés, et à la suite de cette discussion, il avait résolu de présenter au Sénat le projet de sénatus-consulte suivant :

« Pendant le cours des années XII et XIII, les « fonctions du jury seront suspendues dans tous « les départements, pour le jugement de tous les « crimes de trahison, d'attentat contre la per- « sonne du Premier Consul, et autres contre la

[1] Le *Moniteur* publiait en outre un extrait du *Morning Chronicle* du 1er février, ainsi conçu :

« Hier, 30 janvier, on afficha dans toute la ville un écrit « qui commençait par ces mots : L'assassinat de Bonaparte « et la restauration de Louis XVIII devant arriver, la plu- « part des Français retourneront dans leur patrie : c'est ce « qui engage l'auteur de cette affiche à offrir ses services en « qualité de maître de langue française.

« Du reste, disait le rédacteur, l'auteur du *Morning* « *Chronicle,* à l'occasion de cette publication, manifeste « avec énergie l'indignation qu'il éprouve de ce qu'on ose « proclamer ainsi l'assassinat des chefs des gouvernements, « et donner de si justes désirs de vengeance à toute la na- « tion française. »

« sûreté intérieure et extérieure de la républi-
« que; et, pour le jugement de ces crimes, les
« tribunaux criminels seront organisés confor-
« mément aux dispositions de la loi du 23 flo-
« réal an x, sans préjudice du pourvoi en cassa-
« tion. »

A ce projet était joint un exposé de motifs, que présenta au Sénat M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, conseiller d'État, et que nous reproduisons presqu'en entier, comme parfaitement propre à donner une idée de l'état de la législation à cette époque, de la situation des esprits et de la pensée du Premier Consul.

MOTIFS

DU PROJET DE SÉNATUS-CONSULTE,

Pour suspendre les fonctions du jury dans toute l'étendue de la république, pour jugement des crimes de haute trahison ou attentats contre la personne du Premier Consul.

« SÉNATEURS,

« Le gouvernement anglais fait à la France
« une guerre d'une espèce inouïe, une guerre
« inconnue dans l'histoire des nations, une guerre
« qui, grâce au ciel et pour l'honneur de l'huma-
« nité, ne trouvera pas d'imitateurs, comme elle
« n'a pas trouvé de modèle.

« Quand on croit que le chef de l'empire et de
« l'armée est prêt à marcher au champ d'honneur
« pour combattre l'Angleterre, les ministres an-

« glais entourent d'embûches le palais du Pre-
« mier Consul, et sèment de poignards la route
« qu'il doit parcourir.

« Mais la prudence a signalé, la vigilance a
« découvert, la justice a saisi une partie de leurs
« sicaires et de leurs complices ; un grand nom-
« bre d'autres le seront encore, et le peuple at-
« tend, la loi commande, le gouvernement veut
« leur jugement.

« Mais devant quels tribunaux seront-ils tra-
« duits ?

« Parmi les prévenus, les premiers qui s'offrent
« à nous, sont les restes, non pas de ces hommes
« que l'orgueil ou l'intérêt, le ressentiment ou le
« préjugé armèrent contre leur patrie, mais de
« ces hommes qui n'eurent jamais de patrie, qui
« furent toujours prêts à vendre leurs bras au
« crime, et dont le vol, le brigandage et l'assassi-
« nat sont les exploits habituels, les Georges, les
« Picot, les Coster-Saint-Victor, et les autres au-
« teurs de la machine infernale.

« Aux termes de la législation existante, ces
« hommes sont justiciables d'une commission
« militaire, et cette assertion est trop peu suscep-
« tible d'être contredite, pour avoir besoin d'être
« appuyée par des citations : Pichegru lui-même
« devrait être traduit devant cette commission,
« et jugé comme les brigands dans la société des-
« quels il a achevé de dégrader son nom et de
« souiller sa gloire.

« Mais un autre prévenu appellerait d'autres « juges. Moreau, dont il est si douloureux de « placer le nom auprès des noms flétris que je « viens de prononcer, Moreau était en activité de « service, il était général en chef, et, d'après les « pièces que vous connaissez, son accusation ne « peut porter un titre moins grave que celui de « correspondance à l'ennemi.

« En ce cas les lois sont précises : le §. VI de « l'art. 2 du titre III du Code pénal militaire « porte ces mots : « Tout militaire, ou autre indi- « vidu attaché à l'armée ou à sa suite, qui entre- « tiendrait une correspondance dans l'armée en- « nemie, sera réputé coupable de haute trahison. »

« L'art. 1er de la loi du 4 fructidor an v, dit : « Lorsqu'un général d'armée sera prévenu d'un « délit spécifié au Code pénal militaire, il sera « traduit dans le délai de dix jours devant un « conseil de guerre pour y être jugé suivant les « formes prescrites par la loi du 13 brumaire « dernier. »

« Les articles de la loi qui suivent, contiennent « l'organisation de ce conseil de guerre spécial.

« Le général Moreau, prévenu de correspon- « dance avec les ennemis de l'État, avec des con- « spirateurs, avec celui-là même qu'il signala, « qu'il accusa jadis comme tel, est donc, aux « termes du Code pénal militaire, prévenu de « trahison.

« Comme prévenu de trahison, il pourrait être

« traduit devant un conseil de guerre, composé « d'un général en chef, de trois généraux de divi« sion et de trois généraux de brigade.

« Maintenant, entre les tribunaux que nous « venons d'indiquer, faudra-t-il en choisir un « pour faire juger par lui seul tous les prévenus, « ou bien faudra-t-il renvoyer devant chacun « d'eux les prévenus suivant leurs qualités respec« tives, et diviser entre eux la procédure?

« Et dans le premier cas, quel tribunal faudra« t-il choisir pour juger tous les prévenus?

« Traduira-t-on le général Moreau devant le « tribunal qui réclame Georges et ses brigands, « Pichegru et les assassins que l'Angleterre a « vomis avec lui sur nos côtes?

« Ou bien, sera-ce devant un tribunal de géné« raux destinés à ne prononcer que sur le sort « des généraux en chef de l'armée française, qu'on « appellera les plus vils suppôts de la bande meur« trière de l'Angleterre?

« Dans le second cas, celui où on séparerait la « procédure, comment prévenir ou réparer la « diversité des jugements sur des faits sembla« bles?

« Ici des juges sans appel, formant une com« mission militaire, trouveront le délit réel, pro« nonceront, condamneront et feront exécuter « leur jugement à l'instant même.

« Là un conseil de guerre décidera, et son ju« gement, différent de celui de la commission

« militaire, sera peut-être ainsi soumis à la révi-
« sion, cassé pour défaut de formes, et renvoyé
« devant un autre conseil, qui jugera encore autre-
« ment que le premier.

« Le gouvernement pouvait parer à ces divers
« inconvénients en renvoyant les prévenus de-
« vant les tribunaux ordinaires et devant les jurés,
« mais, sans rappeler les réflexions, les doléances
« mêmes que le premier tribunal de la nation a
« remises entre les mains du gouvernement sur
« les inconvénients de cette institution, sans
« vouloir lui faire un tort des atteintes que les
« jurés ont portées à la reddition de la justice et
« à la sûreté de la république, faut-il, dans ce
« moment où le cabinet britannique prodigue
« l'or pour corrompre chaque partie de nos fron-
« tières maritimes et le centre même de l'empire,
« laisser juger leurs criminels agents par des
« jurés pris au hasard sur le théâtre de leurs for-
« faits, au risque de faire prononcer sur le crime
« par ses fauteurs, sur la trahison par des traîtres,
« et de voir les jurés honnêtes, que le sort aurait
« désignés, corrompus par l'or de l'Angleterre
« et effrayés par ses agents.

« Un autre moyen était offert au gouverne-
« ment, et il suffisait de sa seule volonté pour
« l'employer : il pouvait, aux termes de la loi du
« 18 pluviôse an IX, ériger par un simple arrêté
« le tribunal criminel du département de la Seine
« en tribunal spécial.

« Mais, aux termes de cette même loi, il devait « aussi nommer huit juges nouveaux à adjoindre « aux quatre qui composent ordinairement le « tribunal, et, ainsi, il aurait été obligé de dé« signer après le crime, et pour juger des préve« nus de conspiration, la majeure partie des juges « appelés à prononcer sur leur sort.

« De plus, les jugements de ce tribunal ne sont « pas sujets à cassation, et cette espèce de recours « est quelquefois pour les accusés un droit pré« cieux.

« Le projet de sénatus-consulte que je viens de « mettre sous vos yeux remédie à cet inconvé« nient : d'après ce projet, le tribunal appelé à « prononcer sur le sort des accusés sera formé de « la réunion des deux tribunaux civils et crimi« nels du département de la Seine; de cette ma« nière, les juges qui le composeront, nommés « d'avance, exerçant des fonctions irrévocables, « indépendants par leurs principes, dignes de « confiance par leur caractère, donneront à la « justice nationale toute garantie en même temps « que les accusés trouveront dans leur jugement « l'impartialité de la décision, la lenteur des « formes tutélaires, la liberté complète de la dé« fense, et enfin le droit de se pourvoir en cassa« tion.

« Les doutes, sénateurs, les incertitudes dont « je viens de vous entretenir, annoncent la cir« conspection du gouvernement et accusent en

« même temps notre législation; ils indiquent une « lacune que le gouvernement avait aperçue et « qu'il aurait demandé au Corps législatif de rem- « plir, s'il n'eût pas espéré que le retour à l'ordre « et le sentiment de la gloire nationale ne laisse- « rait désormais aucune conspiration à craindre, « aucune trahison à réprimer.

« Il appartenait à l'Angleterre de tromper de « si honorables espérances, et d'obliger la justice « nationale à punir un crime contre lequel elle « n'avait point préparé de tribunaux.

« La suspension du jury que le gouvernement « propose aurait pu être absolue aux termes du « sénatus-consulte du 16 thermidor; mais le gou- « vernement a cru devoir vous la proposer seule- « ment pour des crimes pour lesquels ce tribunal « nouveau, cette haute Cour nationale serait néces- « saire, et remplir ainsi momentanément le vide « qui existe dans nos institutions judiciaires.

« Les fonctions que le gouvernement exerce en « ce moment, celles auxquelles il se voit forcé de « vous appeler sont pénibles sans doute, mais « elles font partie de ses devoirs et des vôtres, « et c'est dans la conscience de les avoir remplis « pour l'intérêt et le salut du peuple, que le ma- « gistrat trouve l'adoucissement de ses peines et « le prix de ses sacrifices. »

Sur cet exposé de motifs, le Sénat ordonna aussitôt la formation d'une commission spéciale, et le rapport de cette commission ayant été fait

séance tenante par le sénateur Abrial, le projet proposé par le gouvernement fut immédiatement adopté.

En même temps le Premier Consul, pour achever de saisir le reste des conjurés, et surtout Georges et Pichegru qui échappaient à toutes les recherches de la justice, résolut d'effrayer par une mesure extraordinaire ceux qui leur donneraient asile : déjà le 25 pluviôse an XII (16 février 1804), le préfet de police avait rendu une ordonnance pour enjoindre « aux propriétaires, « locataires et portiers responsables, qui auraient « des étrangers logés chez eux même à titre de « parents ou d'amis, d'en faire la déclaration dans « les vingt-quatre heures au commissaire de « police de leur division. » Mais cette ordonnance privée de sanction n'ayant amené aucun résultat, le Premier Consul présenta d'urgence le 7 ventôse (26 février) au Tribunat un projet de loi portant : « que le recèlement de Georges et des « soixante brigands actuellement cachés dans « Paris pour attenter à la vie du Premier Consul « et à la sûreté de la république, serait poursuivi « et puni comme le crime principal. »

La discussion de ce projet fut aussitôt indiquée par le Tribunat pour le lendemain 8 ventôse (27 février), et Siméon en fut le rapporteur au nom du comité de législation.

« Jusques à quand, dit-il, souffrirons-nous de « si épouvantables exemples? et, parce que le ciel

« veille sur nous, négligerons-nous les moyens
« qu'il a mis en notre pouvoir ?.... Quoi! on veut
« nous arracher le chef que nous nous sommes
« donné, non-seulement par une guerre injuste,
« attentatoire à notre indépendance, mais par le
« crime le plus subversif du droit des gens et de
« ceux de l'humanité; et des scélérats lâchement
« armés contre notre bienfaiteur, notre vengeur,
« trouveraient des asiles!....

« Le recèlement fut toujours considéré comme
« un crime; les recéleurs de contrebandiers sont
« punis comme complices de contrebande : com-
« ment ne pas punir comme complices d'assassi-
« nat, ceux qui donneraient asile à des individus
« coupables du plus grand crime que l'on puisse
« concevoir, soit que l'on considère la qualité de
« celui contre lequel il est dirigé, soit que l'on
« pense aux épouvantables désordres qui en ré-
« sulteraient ?

« Et qu'on ne croie pas cependant que l'ur-
« gence et la gravité des circonstances ait troublé
« le calme du gouvernement et l'ait fait sortir des
« bornes qu'il eût été si excusable de franchir :
« ce ne sont pas des mesures révolutionnaires,
« des visites domiciliaires qu'il demande. Non, la
« maison des citoyens demeurera toujours respec-
« table; mais il veut punir, disons mieux, il veut
« prévenir le recèlement de Georges et des soixante
« brigands qui composent sa bande : tout le
« monde sait qu'ils sont maintenant cachés dans

« Paris et dans ses environs, qu'ils sont soudoyés « par l'Angleterre pour attenter à la vie du Pre« mier Consul; des affiches, des signalements, les « ont fait connaître à tous : les accueillir mainte« nant, ce serait se déclarer soi-même et bien « volontairement leur complice. »

Adopté unanimement par le Tribunat, ce projet fut aussitôt porté au Corps législatif par Siméon lui-même, et appuyé par lui devant ce corps, du même discours qu'il avait prononcé devant le Tribunat. Le Corps législatif l'adopta également à l'unanimité, et le Tribunat ayant en outre émis le vœu que la loi fût promulguée dans le jour, le Corps législatif nomma une députation chargée de le présenter sur-le-champ au Premier Consul : en exécution de ce vœu, et, comme le mode ordinaire de promulgation des lois aurait été trop lent, le Premier Consul fit rendre par le préfet de police l'arrêté suivant :

Moniteur du 10 ventôse an XII (1er mars 1804).

Paris, le 9 ventôse. Le conseiller d'État, préfet de police, ordonne ce qui suit :

« Art. 1er. La loi de ce jour sera imprimée, « lue et publiée cejourd'hui, sur les places, ponts, « quais, carrefours et ports de Paris, par le se« crétaire général de la préfecture assisté des « commissaires de police et des officiers de paix, « et des inspecteurs généraux des ports et prisons

« du département de la Seine; et dans les com-
« munes rurales du ressort de la préfecture de
« police, par les sous-préfets et les maires assistés
« des préposés commis à cet effet : elle sera éga-
« lement affichée dans toutes les rues de Paris et
« dans toutes les communes du ressort.

« Des récompenses, ajoutait l'arrêté, ont été
« promises à ceux qui aideraient la police à se
« saisir des conjurés; mais la plus douce récom-
« pense pour un Français est d'avoir fait une
« bonne action utile à son pays, et c'est dans cette
« circonstance que la dénonciation devient véri-
« tablement un acte de vertu publique. »

Déjà le signalement de Georges et de ses complices avait été inséré dans les journaux et affiché sur tous les murs de la capitale; on le reproduisit avec plus de détails : on y marquait l'époque de leur débarquement, celle de leur arrivée à Paris, les domiciles qu'on leur avait connus, en un mot, tous les renseignements qui pouvaient les faire reconnaître et aider à s'en saisir; et comme enfin l'on savait que la plupart d'entre eux étaient dans Paris même, où il est plus facile de se cacher que dans les localités du voisinage, le Premier Consul conçut l'idée hardie de faire garder à vue la capitale : les troupes de la garnison de Paris, celles même de la garde des consuls, la garde nationale tout entière, furent réparties autour des murs le long des boulevards extérieurs : des factionnaires y furent placés de distance en dis-

tance à toute heure du jour et de la nuit pour arrêter ceux qui tenteraient de franchir les murailles [1]; dès que la nuit était arrivée, personne ne pouvait sortir des barrières, et on ne le pouvait pendant le jour qu'avec des passe-ports délivrés par le gouverneur de Paris : des officiers de police, des agents de police et des gendarmes examinaient tous ceux qui passaient afin de s'assurer que les assassins ne s'échapperaient pas. Toutes les promenades vers le bois de Boulogne et au dehors de la ville étaient interrompues, les gens même de la campagne qui venaient à Paris apporter les approvisionnements de chaque jour étaient soumis à ces recherches, et pendant plus d'un mois la capitale se trouva comme dans un véritable état de siége [2].

Malgré la gêne et l'embarras que causaient tant de précautions multipliées, aucun murmure ne s'élevait; un moment ébranlée par l'impression qu'avait produite l'arrestation du général Moreau et par les doutes qu'on avait affecté de répandre sur l'existence de la conjuration, l'opinion était

[1] On vit, en effet, à plusieurs reprises, des personnes qui se présentaient au haut des murs pour essayer de les franchir, et qui s'en retournaient à la vue des factionnaires.

[2] PLACE DE PARIS. GOUVERNEMENT DE PARIS.

Ordre du 8 ventôse.

Le général en chef, gouverneur de la ville de Paris,

Ordonne qu'à dater d'aujourd'hui, et jusqu'à nouvel ordre, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du ma-

peu à peu revenue au Premier Consul, et la garde nationale rivalisait avec les soldats d'empresse-

tin, aucun individu ne sorte de Paris, sur tel prétexte que ce soit et de quelque autorité qu'il soit revêtu.

Sont seuls exceptés du présent ordre, le courrier de la malle et ceux de l'extraordinaire.

Signé MURAT.

Les laissez-passer de jour étaient ainsi conçus :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

PREMIÈRE DIVISION.

Laissez passer aux barrières le citoyen.....

Pour le général en chef commandant la 1re division militaire,
le général de brigade, chef de l'état-major général,

CÉSAR BERTHIER.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 8 ventôse an XII de la république française, une et indivisible.

Le conseiller d'État, préfet de police,

Ordonne que toutes les barrières de Paris seront fermées le soir, à compter de sept heures précises.

On laissera entrer tous ceux qui se présenteront, et on ne laissera sortir personne, jusqu'au lendemain, six heures du matin.

Sont exceptés de l'ordre les seuls courriers de la malle.

Signé DUBOIS.

Toutes les personnes qui sortiront de Paris, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture, hommes ou femmes, sans exception, seront tenus de descendre au corps-de-garde, où

ment et de zèle pour parvenir à saisir les brigands; enfin l'arrestation de Pichegru, le 8 ventôse (28 février), acheva de lui ramener tous les esprits.

Le 8 ventôse à trois heures du matin, Pichegru fut arrêté rue Chabanais. Il était à Paris depuis le 4 pluviôse (26 janvier), et plusieurs de ses gîtes lui avaient coûté jusqu'à dix et douze mille francs; il fut trahi par un de ses anciens amis nommé Blanc, habitué de la Bourse, qui lui proposa de le recevoir, et qui courut offrir à Murat de le livrer au gouvernement pour une somme d'argent : cent mille francs lui furent

on les confrontera avec les signalements de Georges et des autres brigands.

On recommande la plus active et la plus sévère surveillance.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 12 ventôse an XII de la république.

Le conseiller d'État préfet :

Aux commissaires de police, officiers de paix et inspecteurs de police, de service aux barrières.

En vous rappelant, citoyens, combien il est essentiel que la surveillance que l'on exerce aux barrières soit faite avec la plus grande attention, je vous recommande les déguisements en charretiers, les voitures et les personnes de deuil, la fouille la plus sévère des voitures de paille, de blanchisseurs et autres, les tonneaux vides, enfin tout ce qui pourrait favoriser l'évasion des brigands que l'on recherche.

Je vous salue,

Signé DUBOIS.

promis [1]; en conséquence de ce marché, Blanc lui-même introduisit les gendarmes dans sa chambre, à l'aide de fausses clefs, pendant qu'il dormait, et l'on se jeta sur lui avant qu'il eût eu le temps de saisir les pistolets qu'il avait toujours sous son chevet; il se débattit avec fureur, et blessa même un des gendarmes d'un coup de pied.

Après une assez longue lutte, on parvint à se rendre maître de lui, et on le conduisit, au milieu de ses cris et de ses imprécations, dans le cabinet de M. Réal : là, couché sur le parquet et épuisé de fatigue, il demeura quelque temps immobile, jusqu'à ce qu'enfin, ayant repris un peu de calme, il consentit à se relever et à répondre aux questions qui lui furent adressées. Du reste, il se renferma dans une dénégation absolue des faits les plus avérés : il donna pour motif de sa présence à Paris, que, fatigué d'un éloignement aussi prolongé de son pays, et des calomnies des journaux français qui le représentaient comme à la tête, tantôt des armées de l'étranger, tantôt de ses conseils, il avait voulu revenir en France pour les démentir; il nia savoir que Georges fût à Paris, et s'indigna de voir son nom accolé à celui de cet homme-là. Quant à Moreau il ne concevait

[1] On les lui compta aussitôt, mais ayant eu l'audace de demander la croix, il reçut l'ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et se réfugia en Allemagne sous un nom supposé.

pas qu'on le crût réconcilié avec lui, quand ils ne s'étaient pas arrangés ensemble ainsi que cela a lieu entre militaires.

L'arrestation de Pichegru acheva de déconcerter ceux qui affectaient de regarder la conspiration comme supposée, et de l'attribuer à la jalousie du Premier Consul contre Moreau. Il fut écroué au Temple, où étaient déjà les autres prisonniers, et où se faisait l'instruction de leur procès : le citoyen Thuriot, juge instructeur, en était chargé ; et quoique, d'après la loi, elle dût être secrète, l'opinion publique était si vivement préoccupée de tout ce qui se passait, qu'il était impossible que les principales circonstances n'en transpirassent pas dans le public.

« L'instruction préparatoire du procès de Mo-
« reau, Pichegru, Georges et consorts, disait, en
« résumant les articles déjà publiés par les autres
« journaux, le *Journal des Débats* du 24 ventôse
« (15 mars), se poursuit avec activité, le juge
« rapporteur se transporte journellement au Tem-
« ple et procède à l'interrogatoire des prévenus.

« On ne s'entretient de toutes parts que de la
« conspiration à laquelle la France et son gouver-
« nement ont eu le bonheur d'échapper, et on re-
« cueille avec une extrême avidité jusqu'aux
« moindres détails qui circulent. Voici ceux qui
« sont publiés dans quelques gazettes :

« Cent cinquante conjurés, vêtus des uniformes
« des guides, devaient enlever le Premier Consul,

« soit à la Malmaison, soit à la chasse, soit en « voyage, et l'emmener mort ou vif en Angleterre. « Les révélations d'un nommé Querelles ont mis « sur la voie de ces attentats; c'est de lui qu'on a su « les débarquements projetés; jusque-là toutefois « il n'était question que de Georges, mais lors de « la publication de l'article du *Moniteur* sur l'ar- « restation de deux brigands, le consul Lebrun « reçut une lettre anonyme où on lui marquait « qu'un certain Bouvet de l'Hozier logeait depuis « quelque temps, dans une maison de campagne « sur l'Oise, des personnes suspectes, et dans « laquelle on lui donnait l'adresse, à Paris, de la « maîtresse de Bouvet. On le trouva en effet à « cette adresse, et on saisit sur lui un billet dans « lequel on l'invitait à une conférence secrète; ce « billet servit d'indice pour arrêter plusieurs autres « chouans. L'on avait à la vérité des renseigne- « ments sur un grand personnage auquel Georges « même était subordonné, mais sans pouvoir « connaître son nom, jusqu'à ce que Bouvet dé- « clara que c'était Pichegru, ce qui fit alors dé- « couvrir, vers le 13 février (22 pluviôse), ses « liaisons avec Moreau : elles s'étaient formées par « l'entremise d'un ci-devant secrétaire de Piche- « gru nommé David, qui, arrêté auparavant à « Calais, avait fait soupçonner la part que Mo- « reau pouvait avoir à ce complot. Il y avait une « convention arrêtée entre Pichegru et Moreau à « laquelle Bouvet de l'Hozier avait pris part en

« qualité de plénipotentiaire du comte d'Artois ; « l'enlèvement de Bonaparte et la succession de « Moreau à la place du Premier Consul entrait « dans le plan qui devait s'exécuter le 15 février « (24 pluviôse). Moreau n'avait pas voulu tra- « vailler immédiatement pour les Bourbons, mais « il exigeait la dictature pour remettre seulement « au bout de quelque temps le gouvernement « entre leurs mains ; Pichegru ne se fiait point à « ces promesses, qui lui rendaient Moreau sus- « pect, tandis qu'il l'était lui-même à Georges, « parce qu'il voulait s'approprier quatre millions « qu'il avait reçus en Angleterre pour l'exécution « du complot. Rolland, qui avait logé Pichegru, a « été relâché, et c'est lui qui doit avoir déclaré au « conseiller d'État Réal, que Pichegru était très- « mécontent de Moreau, qui avait déclaré avoir « un très-grand parti dans l'armée et parmi les « autorités, et lui avoir faussement persuadé que « tout était prêt pour l'exécution du grand projet.» (*Journal des Débats* du jeudi 24 ventôse an XII, 15 mars 1804.)

CHAPITRE III.

Intrigues des ministres anglais en Allemagne. — Wickam et Drake. — Projet de réunir, en France, les deux partis royaliste et jacobin. — Plans présentés à ce sujet par Méhée de La Touche au ministère anglais. — Envoi de Méhée à Munich près de Drake. — Les lettres de Méhée au préfet de Strasbourg. — Instructions qui lui avaient été données. — Lettre du duc de Grammont, ministre de Louis XVIII, à Méhée. — Correspondance de la police de France avec Drake sous le nom de Méhée. — Mouvement général des émigrés pour se rapprocher des bords du Rhin. — Envoi de Méhée à Strasbourg. — Étendue que la découverte de la complicité de Pichegru et de Moreau, et le mouvement des émigrés, donnent à la conspiration de Georges. — Conjectures formées à ce sujet. — Le duc d'Enghien. — Paquets saisis au Tréport et à Abbeville. — Correspondance du comité de Londres avec l'agent royaliste d'Abbeville. — Confirmation des conjectures formées sur l'étendue du complot. — Rapport de Méhée sur sa course à Offembourg. — Ordre donné au préfet de Strasbourg de s'informer si le duc d'Enghien est encore à Ettenheim.

Pendant que l'inquiétude du public, absorbée par l'instruction du procès de Georges, Moreau et Pichegru, s'occupait uniquement de la Normandie et des provinces de l'Ouest, l'attention du gouvernement attirée dès longtems vers l'Allemagne, commençait de plus en plus à se porter tout entière de ce côté.

Dès les premiers moments de la rupture du traité d'Amiens, le Premier Consul avait eu avis que les ministres anglais en Allemagne, non-seulement s'efforçaient d'exciter contre lui les gouvernements près desquels ils étaient accrédités, mais cherchaient par tous les moyens à nouer dans l'intérieur de la France des intrigues avec les mécontents; et du reste la pré-

sence seule de Wickam à Stuttgard, et de Francis Drake à Munich suffisait pour donner d'avance toute créance à cette idée.

Wickam était ce même résident anglais dont nous avons parlé et qui jadis, accrédité en Suisse au moment de l'accord entre le prince de Condé et Pichegru, avait fourni tout l'argent nécessaire pour corrompre le général français, et c'était même sous le nom de caissier de l'entreprise qu'il était désigné par la correspondance saisie à Offembourg dans les fourgons du général autrichien Klinglin.

A cette même époque, Drake était ministre de l'Angleterre près du sénat de Venise, et, suivant qu'il le disait lui-même alors au comte de Montgaillard agent du prince de Condé, il était chargé de la partie des intelligences secrètes du côté de l'Italie, pendant que son collègue Wickam les entretenait en Allemagne.

Lors de l'établissement de l'influence française dans la Suisse, Wickam avait quitté ce pays et avait été nommé à Stuttgard, résident près de l'électeur de Wurtemberg : dans le même temps Drake avait été appelé à Munich près de l'électeur de Bavière; et placés ainsi dans deux des villes d'Allemagne les mieux situées pour de semblables intrigues, il ne paraissait pas douteux qu'ils n'y fussent livrés de nouveau.

« Lord Pelham, ministre du roi d'Angleterre, « disait un article du *Moniteur* du 10 nivôse

« an XI (2 janvier 1803), a proféré dans la « Chambre des Pairs, ces propres paroles : Lord « Grenville a tort de dire que nous voulons nous « en rapporter au temps seulement; notre inten- « tion est de profiter de toutes les occasions favo- « rables qui pourraient survenir sur le conti- « nent pour contribuer à la sûreté de notre pays.

« Ces paroles nous donnent le secret de ce que « nous avons déjà vu et de ce que l'avenir pourra « nous révéler encore : quand on apprendra « qu'une nuée d'agents secrets sous les ordres de « Drake, Wickam, etc., inondent l'Allemagne et « l'Italie, on pourra présager que la prophétie de « lord Pelham se vérifie et que le continent est « menacé d'une nouvelle crise. »

Conçus dès les premiers moments de la rupture du traité d'Amiens, et confirmés ensuite de plus en plus par les renseignements venus des ministres français dans les diverses cours d'Allemagne, ces soupçons sur les projets secrets de l'Angleterre avaient acquis, dans le mois d'octobre de cette même année (1803), une certitude presque complète par les révélations qu'était venu faire au gouvernement français un ancien jacobin nommé Méhée de La Touche.

Fils d'un chirurgien distingué de Meaux professeur à Paris à l'hôpital du Val-de-Grâce, Méhée avait fait avant la révolution, dans le collége royal de Mazarin, d'assez brillantes études; livré ensuite à lui-même, par la mort de son père,

au milieu du tourbillon de la capitale, il s'était bientôt ruiné, et avait été réduit pour subsister à s'attacher comme agent secret au ministère des relations extérieures; son aptitude n'avait pas tardé à s'y faire remarquer, et lorsque pendant les années qui avaient précédé la révolution, la lutte de la Pologne contre la Russie, l'Autriche et la Prusse avait donné une grande importance aux affaires de ce pays, on avait fait choix de lui pour l'y envoyer.

La révolution ayant éclaté, Méhée était revenu à Paris au commencement de l'année 1791, et, s'étant aussitôt lié avec Danton, Marat, Tallien et les membres les plus ardents du club des jacobins, il avait concouru avec eux aux journées du 20 juin et du 10 août (1792). Nommé alors par leur crédit, secrétaire de la commune de Paris, il exerçait ces fonctions à l'époque des massacres du 2 septembre, et passait même pour avoir visé en cette qualité, les bons de paiement délivrés aux égorgeurs.

Bientôt après, et lors de l'accusation portée par Robespierre contre Danton, il avait été compromis par sa liaison avec ce dernier, et arrêté par ordre du comité de salut public; la chute de Robespierre l'avait rendu à la liberté, et il avait alors obtenu, du gouvernement nouveau, la place de chef de la seconde division politique du ministère des relations extérieures.

Depuis cette époque, il avait cessé de se mêler

aux mouvements des révolutionnaires et avait même refusé, lors de la découverte du complot de Babœuf, de se charger de la défense des accusés; néanmoins, son nom était resté sur la liste des plus ardents terroristes, et lorsqu'après le complot de Ceracchi et d'Aréna et l'attentat du 3 nivôse, le Premier Consul avait voulu en profiter pour débarrasser la France du reste des anarchistes qui l'avaient désolée, Méhée, sur lequel d'autres intrigues avaient attiré l'attention, avait été déporté avec eux aux îles de Ré et d'Oleron.

Il y était resté environ dix-huit mois, après lesquels il avait trouvé moyen de s'échapper (le 16 frimaire an XI, 7 décembre 1802) et de se réfugier dans l'île de Guernesey; là, instruit par des lettres de sa femme, qui sollicitait à Paris en sa faveur, que le grand juge s'intéresserait peut-être à lui faire obtenir sa grâce, s'il pouvait rendre en Angleterre quelque service à la France, il avait adressé au ministère anglais un mémoire dans lequel il déclarait « qu'abjurant ses an-« ciennes erreurs, il était prêt à se réunir à la « cause des Bourbons, qu'il avait à Paris un « grand nombre d'amis disposés à s'y rallier « comme lui; qu'eux et lui faisaient partie d'un « comité républicain, à la vérité ennemi des « royalistes, mais comme ils y formaient une « grande majorité, ils pourraient en diriger les « délibérations dans le sens qu'ils désireraient.

« Il offrait, en outre, de mettre à la disposition « du cabinet de Londres, des documents diplo- « matiques précieux sur la Turquie et sur « l'Égypte, documents recueillis par lui pendant « son séjour au ministère des relations extérieures, « et de profiter des rapports qu'il avait conser- « vés dans les bureaux de ce ministère pour se « procurer encore d'autres renseignements. »

Ce mémoire rédigé, Méhée l'avait remis au général Doyle, gouverneur de Guernesey, et ce dernier l'avait jugé assez important pour être envoyé de suite au ministère anglais à Londres, et il avait en même temps remis à Méhée, pour se rendre dans cette ville, un passe-port et de l'argent (nivôse an XII, décembre 1803).

A cet instant, comme on l'a vu, les causes de rupture entre la France et l'Angleterre devenaient de jour en jour plus nombreuses, et un éclat paraissait imminent; mais, précisément par ce motif, le ministère anglais tenait à conserver dans cette rupture les apparences de la modération et de la réserve, et avait suspendu ses menées hostiles contre la France; aussi M. Hamond, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, tout en donnant audience à Méhée, et en convenant de l'utilité des projets qu'il présentait, lui répondit « que ces projets, vu l'état de « paix où l'on était avec la France, ne pouvaient « être accueillis pour le moment. »

Cette espérance lointaine ne pouvait satisfaire

Méhée qui avait besoin de promptes ressources, et qui voyait s'épuiser l'argent que lui avait remis le général Doyle; en conséquence, il était allé trouver M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de la marine de Louis XVI, et qui, réfugié à Londres depuis l'époque de la terreur, continuait à y servir la cause des princes, et y jouissait auprès des ministres anglais d'un grand crédit; Méhée lui avait lu son mémoire, l'avait prié de l'appuyer, et en même temps, lui exposant l'état de détresse où il se trouvait, l'avait prié de lui avancer quelque argent. Il faisait valoir à l'appui de cette dernière demande, un service qu'il avait été assez heureux pour lui rendre à l'époque de la terreur, en contribuant, comme membre de la commune de Paris, à lui faire obtenir le passeport au moyen duquel il était sorti de France.

Bertrand de Molleville se souvint parfaitement de Méhée, dont il avait souvent entendu parler, soit comme agent secret en Russie et en Pologne, soit ensuite comme ardent jacobin. Il applaudit à son retour vers les Bourbons ainsi qu'aux plans qu'il proposait; mais il lui répondit, comme M. Hamond, « qu'ils ne pouvaient être exécutés « pour le moment. »

Quant au secours qu'il demandait et au service qu'il alléguait, il ajouta qu'il n'en avait aucune connaissance, et qu'il était lui-même trop peu fortuné pour pouvoir rien faire en sa faveur[1].

[1] Plus tard, lorsque les complots de l'Angleterre contre

Méhée était ainsi resté sans aucune ressource, et, ayant contracté des dettes dans son hôtel, il était sur le point d'être mis en prison, lorsque la rupture du traité d'Amiens était venue le tirer d'embarras.

Cette rupture en effet avait décidé le ministère anglais à recommencer ses intrigues contre la France, et, dégoûté, comme on l'a vu, des entreprises formées par les royalistes seuls, et regardant la puissance des Jacobins comme beaucoup plus grande qu'elle n'était en réalité, il avait surtout prêté l'oreille aux desseins formés pour réunir ensemble l'un et l'autre de ces deux partis.

C'était précisément des projets du genre de ceux qu'avait présentés Méhée; et Bertrand de Molleville, ainsi que l'évêque d'Arras auquel il en avait parlé, s'accordèrent à penser que, sans lui donner plus de confiance que ses antécédents n'en comportaient, on pouvait cependant se servir de lui; et qu'il était facile, tout en lui laissant ignorer les autres projets qu'on aurait formés, de s'arranger néanmoins pour les faire concorder avec le sien.

la France ayant été déjoués, le Premier Consul voulut les mettre à découvert et les dénoncer à toute l'Europe; il fit rédiger par Méhée le récit de son voyage à Londres : Méhée, dans ce récit, se souvenant du refus que lui avait fait Bertrand de Molleville de lui avancer quelque argent, l'a peint sous les plus noires couleurs, lui reprochant, non-seulement une extrême avarice, mais même des actes d'indélicatesse et jusqu'à un crime de faux.

En conséquence, et le cabinet de Londres ayant approuvé ce plan, Bertrand de Molleville était allé trouver Méhée, lui avait remis l'argent nécessaire pour payer ses dettes, et, de concert avec l'évêque d'Arras auquel il l'avait présenté, lui avait demandé, pour le soumettre au ministère anglais, un Mémoire détaillé des moyens qu'il comptait employer.

Méhée, dans ce Mémoire, reproduisant le système dont nous venons de parler, proposait « de « former une union générale ou plutôt un concert « d'action des royalistes et des Jacobins : pendant « que les premiers, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait, « soulèveraient la Vendée et la Bretagne, le comité « jacobin dont il était membre, profitant de ses « intelligences dans l'armée et dans diverses pro- « vinces, notamment dans les provinces de l'Est « où se trouvaient le plus grand nombre de ses « partisans, provoquerait des mouvements sur « plusieurs points, s'emparerait des villes de « Dôle, de Dijon et d'Auxonne, et formerait « dans cette dernière ville un camp où vien- « draient se réunir tous les ennemis du gouver- « nement consulaire.

« Dans le même temps, la Suisse, excitée par « des émissaires, s'insurgerait de son côté, et cou- « perait à l'armée d'Italie sa communication avec « la France. »

Méhée proposait, si ce plan était adopté, « de se rendre secrètement à Paris par la Nor-

« mandie, de s'y concerter avec ses amis, et d'al-
« ler ensuite sur les bords du Rhin, prendre
« les dernières instructions du ministre ou com-
« missaire anglais qu'on aurait désigné à cet
« effet. »

Ce plan, transmis par Bertrand de Molleville au ministère anglais, lui avait paru mériter toute son attention, et une circonstance heureuse dont Méhée sut profiter avec habileté, acheva de lui faire donner toute confiance.

Méhée avait rencontré par hasard dans son hôtel un nommé Baude, ancien révolutionnaire, et qu'il avait connu autrefois au club des Jacobins. Baude s'était jeté dans l'industrie, et était venu à Londres pour tâcher de dérober aux Anglais le secret de la composition du vernis pour tapis. Méhée lui fit part de sa position, et, l'ayant instruit de ce qu'il avait à faire, l'annonça à Bertrand de Molleville et aux ministres anglais, comme un émissaire que lui adressait le parti jacobin pour le prévenir qu'il était temps d'agir. Sur cette assurance, ses services avaient été acceptés, on lui avait alloué une solde, et on lui avait dit de se tenir prêt à partir au premier moment.

Cinq mois toutefois s'étaient passés, sans que Méhée entendît de nouveau parler de son projet.

Ainsi qu'on l'a vu, les royalistes de Londres traitaient alors avec Moreau par l'intermédiaire de Lajolais (prairial an XI, juin 1803), et l'on

voulait attendre la réponse de ce général avant de rien décider. Enfin, au mois de messidor an XI (août 1803), cet assentiment ayant été donné, et Georges s'étant en conséquence embarqué pour les côtes de France, le départ de Méhée avait été résolu; toutefois, pour éviter comme nous l'avons dit, de mêler les deux complots, il avait été décidé en même temps, qu'au lieu de se rendre d'abord à Paris par la Normandie comme il l'avait proposé, Méhée irait directement à Munich par Hambourg et par Altona.

Par suite de cette résolution, Bertrand de Molleville l'avait fait venir, lui avait annoncé que Drake, résident anglais à Munich, était choisi par le cabinet de Londres pour diriger l'exécution de son plan, et qu'il devait d'abord se rendre près de lui; il lui avait promis, au nom du gouvernement anglais, une somme considérable à titre de récompense s'il réussissait [1], et en cas de non succès et son zèle prouvé, une pension qui pût le faire vivre honorablement. En attendant, il lui avait remis une somme de sept cent cinquante louis, tant pour les frais de son voyage, que pour distribuer à son comité [2]; et enfin, il

[1] Méhée prétendit plus tard qu'elle n'était pas moindre de 40 à 50,000 louis.

[2] On peut voir dans le récit du voyage de Méhée, publié sous le titre d'*Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais*, par M. D. L., Paris, germinal an XII, l'état qu'il donne des sommes payées par l'Angleterre pour

lui avait transmis, avec les instructions du comité de Londres, les éloges et les encouragements du comte d'Artois.

Méhée partit de Londres pour Hambourg le 22 septembre 1803 (1er vendémiaire an XII), et les journaux anglais annoncèrent son embarquement pour le Portugal. En arrivant à Hambourg, son premier soin fut de donner connaissance de sa mission au citoyen Lachevardière, agent commercial français près du sénat de cette ville, en le priant d'en écrire à Paris, et d'assurer « que son unique intention était de profiter de « la confiance des Anglais pour servir sa patrie « et aider à découvrir leurs desseins. »

En même temps, et ayant eu soin de prendre à Londres, d'un émigré français nommé M. de Mervé, une lettre de recommandation pour le duc de Grammont, ministre de Louis XVIII à Varsovie, il lui adressa cette lettre de Hambourg; il en joignit une autre qu'il le priait de mettre sous les yeux du roi, et dans laquelle, connaissant par son séjour en Angleterre l'esprit de division et de rivalité qui existait entre le prince et son frère le comte d'Artois, il disait « qu'ayant « à se plaindre des Anglais et des personnes qui « entouraient les princes à Londres, il offrait de « suivre pour l'exécution de la mission secrète

l'exécution du plan *républico-royal-contre-révolutionnaire* dont elle l'avait chargé. Ces sommes s'élèvent en tout à 192,000 francs.

« que les Anglais venaient de lui confier, les in-« structions que le roi voudrait bien lui en-« voyer. » Il priait le duc de Grammont de lui adresser sa réponse sous le nom de « madame Du-« puis, poste restante, à Francfort. »

Méhée avait ensuite poursuivi sa route vers Munich. A son arrivée dans cette ville, Drake, instruit par des lettres qu'il avait reçues de Londres, l'avait accueilli avec empressement, et toutefois, avant de lui accorder sa confiance, lui avait fait subir une sorte d'examen; il s'était emparé de son portefeuille, et sous prétexte de s'assurer s'il ne renfermait rien qui pût le compromettre à son entrée en France, il avait passé une revue exacte de ses papiers : « Peu s'en fallut même, « dit Méhée dans le récit de son voyage, qu'il n'y « trouvât la réponse de Lachevardière à la décla-« ration que je lui avais faite à Hambourg, ré-« ponse que j'en avais retirée par hasard le matin « même. »

Quoi qu'il en soit, Drake avait été satisfait de cet examen; et trouvant d'ailleurs dans Méhée un esprit de nature à s'accorder avec le sien, il était entré de suite avec lui en conférence. Les plans présentés par Méhée au cabinet de Londres et les instructions provisoires qu'on lui avait données, avaient été de nouveau discutés, revus, médités, et après quatre jours d'élaborations, il n'était plus resté qu'à fournir à Méhée les moyens de rentrer en France sans y éveiller les soupçons.

A cet effet, Drake lui avait d'abord remis un faux passe-port sous le nom de Müller, négociant suisse, se rendant à la foire de Leipsick [1]; puis, pour la rentrée en France, il s'était adressé à l'évêque de Châlons, qui, fixé à Munich, remplissait auprès de lui le rôle d'agent secret des princes de la maison de Bourbon.

Fils du marquis du Chilleau lieutenant général des armées du roi, et évêque de Châlons le 21 mai 1773, Jean-Baptiste du Chilleau avait signalé dès l'époque de l'Assemblée des notables où il était député (1788), son zèle ardent pour les droits du trône et de l'autel. Cette conduite l'avait obligé de quitter la France à l'époque de la révolution, et il s'était retiré en Suisse et de là en Bavière lors de l'établissement de l'influence française dans le premier de ces deux pays. Là, il n'avait cessé de combattre pour la cause à laquelle il s'était dévoué, luttant d'une part dans ses écrits contre la constitution civile du clergé et contre le concordat, et de l'autre, entretenant avec la cour de Varsovie, le comité de Londres et les comités royalistes de la frontière, des correspondances nombreuses et suivies [2].

[1] Il avait même, pour surcroît de précaution, supposé sur le passe-port que ce Müller revenait d'Angleterre, et fabriqué à cet effet un faux visa de Londres du 3 août.

[2] En 1814 il rentra en France, fut nommé pair et archevêque de Tours, et mourut dans cette dernière ville en 1824, doyen de l'épiscopat français.

Il était notamment en relation sur la frontière du Rhin avec M. de Mussey, ancien conseiller à la cour des comptes de Dijon, qu'il avait connu autrefois dans cette ville lors de la tenue des États de Bourgogne, et qui, ayant émigré comme lui, et s'étant fixé à Offembourg, était l'un des principaux membres du comité royaliste qui y résidait. Ce comité, comme on l'a vu, avait joué un grand rôle dans la première conspiration de Pichegru.

D'Offembourg, M. de Mussey entretenait lui-même une correspondance suivie à Strasbourg avec l'ex-marquis Dagrain, son ancien premier président à la cour des comptes de Dijon et émigré rentré, et, soit par son moyen, soit à l'aide du maître d'auberge à l'enseigne de la Ville de Lyon avec lequel il était également en relation, il se chargeait de faire parvenir en France les émigrés et les agents anglais. Cette introduction se faisait, soit en prenant un faux passe-port comme cultivateur dans une des municipalités voisines des bords du Rhin, soit, comme il arrivait le plus souvent, en fabriquant le passe-port.

Sur la demande et les explications de Drake, l'évêque de Châlons s'empressa de donner à Méhée pour M. de Mussey une lettre de recommandation ainsi conçue :

« A M. de Mussey, à Offembourg. » (L'adresse était écrite à part.)

« Je vous recommande avec instance la per-
« sonne qui vous remettra ce billet : elle se pro-
« pose d'établir dans vos contrées un commerce
« particulier, et pour y réussir, elle a besoin de
« connaissances locales que je vous prie de lui
« donner avec *discrétion, prudence* et toute *con-*
« *fiance ;* mais je dois vous prévenir qu'il ne faut
« lui faire aucune question ni sur la nature de
« son commerce, ni sur ses projets. Si par hasard
« cette personne était reconnue par quelqu'un du
« pays que vous habitez, faites en sorte qu'elle
« ne soit point troublée dans ses occupations, et
« soyez persuadé, malgré tout ce qu'on pourrait
« vous dire, que vous serez un jour bien aise de
« lui avoir rendu service.

« Vous connaissez mon bien sincère attache-
« ment pour *Musca*, et mon respect pour son
« aimable compagne. Vous voudrez bien brûler
« ce billet dès que vous l'aurez lu, et n'en parler
« à qui que ce soit. »

Muni de son passe-port et de cette lettre, Méhée était parti de Munich, et, étant venu à Kehl avant de se rendre à Offembourg, avait secrètement écrit au préfet de Strasbourg, alors M. Shée, oncle du général Clarke (depuis duc de Feltre), la lettre suivante :

Kehl, samedi[1] 2 heures après midi.

« CITOYEN PRÉFET,

« Exilé dans le département de la Charente-« Inférieure par suite d'une intrigue du ministre « Fouché, je m'en suis échappé, et me suis rendu « en Angleterre avant la guerre.

« Depuis cette époque, mon épouse a demandé « pour moi la liberté de rentrer dans ma famille; « le grand juge lui a répondu que je n'y rentre-« rais pas, à moins que par quelque lumière sur « les projets hostiles de l'Angleterre, je n'acquisse « des droits à l'indulgence du gouvernement.

« N'ayant aucun moyen de me procurer la « connaissance de ce qui se méditait, je conçus « le projet de donner moi-même des plans « qu'il me serait facile de déjouer : mon projet « a réussi.

« Je suis envoyé par le gouvernement anglais, « avec des instructions et de l'argent, pour opérer « ce que j'ai proposé; une somme considérable « est déposée à Hambourg, et mise à la disposi-« tion de M. Drake, ministre anglais à Munich, « avec qui je viens de passer quatre jours, pour « combiner les mesures qu'il suppose que je vais « mettre en œuvre.

« Ce ne serait rien, sans doute, que de ne pas

[1] 29 vendémiaire an XII (20 octobre 1803).

« exécuter un projet contre ma patrie, mais c'est « peut-être quelque chose d'y amuser les Anglais, « d'y faire entrer le roi de Varsovie avec qui je « dois avoir une correspondance à ce sujet, de « faire connaître au gouvernement les agents avec « lesquels je vais me trouver en rapport, ceux « qu'ils entretiennent en France, et ce qu'on fait « en Angleterre et ailleurs contre nous. Voilà ce « que j'offre au gouvernement, c'est-à-dire plus « que le grand juge ne m'avait demandé pour la « liberté de rentrer.

« M. Drake m'a fourni de quoi me glisser en « France; mais comme ce n'est pas en espion « anglais qu'il me convient de m'y présenter, je « vous demande, citoyen préfet, de vouloir bien « m'envoyer un passe-port pour me rendre dans « les environs de Paris, où j'attendrai les ordres « du grand juge. Je ne crois pas qu'un homme « qui étant libre et ne manquant pas d'argent, « vient se mettre entre les mains de son gouver- « nement sans condition et sans détours, puisse « vous paraître suspect; mais dans le cas où vous « auriez besoin d'autres renseignements avant de « m'accorder un passe-port, je vous supplie, au « nom de l'intérêt public, de m'envoyer l'autori- « sation pure et simple d'entrer dans Strasbourg, « et le lieu où vous voulez que j'y demeure jus- « qu'à nouvel ordre.

« Je vous observe que je suis surveillé et que « j'y dois entrer avec les précautions qui me sont

« conseillées; si je ne veux pas faire voir à « M. Drake que je suis áutorisé, et conséquem- « ment tout rompre.

« En attendant que mon domestique, qui « ignore tout, m'apporte votre réponse, je vais « me rendre à Offembourg, chez un émigré au- « quel m'a adressé l'évêque de Châlons. Cet émi- « gré doit me fournir les moyens de tromper « votre surveillance. Si je n'en use pas, j'appren- « drai au moins comment d'autres s'y prennent. « On m'a recommandé d'entrer le dimanche avec « la foule : je dois donc être prêt demain; mais « si vous n'y consentez pas, il faut renoncer à « tout cela. J'espère que vous jugerez l'affaire « trop importante pour ne me pas mettre à « même de la développer dans tous ses détails.

« Je vous salue avec respect,

« *Signé* MÉHÉE.

« *P. S.* Je joins ici la lettre que j'ai reçue de « M. Drake à Munich et celle que je porte à mon « émigré d'Offembourg.

« Je m'appelais Jablonski à Munich; ici je « m'appelle Müller [1]. »

[1] Lorsque Méhée, ainsi que nous venons de le dire, publia par ordre du Premier Consul le récit de son voyage, il fut naturellement autorisé à supprimer cette lettre ainsi que la suivante; cette suppression lui donna plus tard, au temps de la restauration, occasion de prétendre que, saisi à Kehl par la police française, il avait été obligé par

Sur cette lettre, le préfet de Strasbourg s'était empressé d'adresser à Méhée l'autorisation qu'il demandait, et ce dernier en avait aussitôt profité : il était entré, comme il l'avait dit, le dimanche avec la foule, et était allé descendre à l'auberge de la Ville de Lyon. De là, il avait écrit à M. Shée une nouvelle lettre.

Dimanche, 5 heures après midi.

« Citoyen préfet,

« J'ai l'honneur de vous prévenir qu'à la faveur « de la permission du maire que vous m'avez « envoyée, je viens d'arriver à Strasbourg, et suis « descendu à la Ville de Lyon, où mes émigrés « m'ont dit que je trouverais toute facilité pour « me rendre à Paris sans passe-port; il ne tiendra « pourtant qu'à moi d'en avoir un, car nous en « avons une fabrique de faux à l'usage des agents « anglais que M. Drake envoie en France par « Strasbourg, Francfort et Basle, et qui sont re- « commandés aux bons endroits, par M. l'évê- « que de Châlons; j'ai une lettre pour le bon « endroit de Strasbourg : je m'y présenterai mal- « gré ma répugnance si vous le jugez néces- « saire.

« Si vous pensez aussi qu'il soit convenable de

toutes sortes de violences et de mauvais traitements à faire ce qu'il avait fait.

« déchiffrer ici et non pas à Paris les instructions « et autres pièces qui me sont données, je por- « terai tous ces papiers où vous ordonnerez avec « les liqueurs nécessaires pour faire ressortir « l'écriture.

« J'ai encore l'honneur de vous prévenir, ci- « toyen préfet, que parmi les renseignements que « j'ai à donner au gouvernement, il en est qui « exigeront peut-être des mesures promptes; « vous déciderez à cet égard ce qui vous paraîtra « convenable.

« Si vous m'ordonnez de me rendre à la pré- « fecture, je vous prie que ce soit à la nuit et dans « un local à part, parce que je suis très-connu à « Strasbourg et que mon arrivée, si elle était con- « nue de quelques amis des gens d'Offembourg, « ou même de quelque autre personne, ruinerait « par la publicité toutes les espérances que l'on « peut concevoir de la correspondance qui vrai- « semblablement va s'établir par mon moyen « entre la police de Paris, les agents anglais et le « roi de Varsovie.

« Je vous salue avec respect,

« *Signé* MÉHÉE. »

Le préfet de Strasbourg eut en effet, le soir même, une conférence avec Méhée, et, sur ses nouvelles explications, il le fit aussitôt partir pour Paris, accompagné du citoyen Forest, son

secrétaire général [1]. Ce dernier devait, après qu'on se serait assuré de la vérité des révélations de Méhée, prendre les ordres du gouvernement sur ce qui restait à faire pour en profiter.

A l'aide de la recette, jointe aux instructions en encre sympathique remises à Méhée par Bertrand de Molleville et par Drake, on en fit reparaître toute l'écriture [2] : elles portaient que « M. D. L. (de La Touche) se rendrait incessam-

[1] Strasbourg, le 2 brumaire an XII de la république française.

Le conseiller d'État, préfet du département du Bas-Rhin,
Au grand juge ministre de la justice.

Citoyen grand juge,

Le citoyen Forest, secrétaire général de cette préfecture, et qui aura l'honneur de remettre la présente à votre excellence, est chargé d'accompagner à Paris un personnage dont les aveux vous paraîtront sans doute intéresser la tranquillité de l'État, et par conséquent mériter votre attention toute particulière; je souhaite que ma démarche obtienne votre approbation, et soit aux yeux du gouvernement une preuve de mon zèle et de mon dévouement.

Salut et respect,

Signé Shée.

[2] Recette de l'encre sympathique remise a M. Müller :

Deux onces de sel de Saturne dans un grand verre d'eau : écrivez avec cette dissolution.

Pour faire ressortir l'écriture :

Mettez dans une bouteille deux onces de chaux vive, deux onces d'orpiment ou arsenic, deux onces de litharge

« ment en France pour se concerter avec ses « associés; il leur ferait connaître, qu'ayant une « entière confiance dans leur sagesse, dans la pu- « reté de leurs intentions et dans leur patrio- « tisme, on était disposé à leur fournir les « moyens nécessaires pour renverser le gouver- « nement actuel, et mettre la nation française à « même de choisir enfin la forme du gouverne- « ment la plus propre à assurer son bonheur et « sa tranquillité, choix sur lequel dix ans d'ex- « périence devaient l'avoir assez éclairée. »

Quant aux moyens d'exécution, il était dit « que « le but principal de l'entreprise étant le renver- « sement du gouvernement français, et l'un des « meilleurs moyens pour y parvenir étant la « connaissance des plans de l'ennemi, M. D. L. « devait s'occuper d'abord de se ménager des in- « telligences sûres dans les diverses administra- « tions.

« Il devait en même temps s'assurer de la fidé- « lité de quelques imprimeurs et graveurs, pour « publier ce qui serait jugé utile contre la France « et le Premier Consul.

avec une bonne chopine d'eau; fermez hermétiquement et remuez bien; laissez reposer : ouvrez avec précaution la bouteille, trempez-y un pinceau et passez-le sur le papier.

Cette recette et la difficulté de faire revivre l'écriture, quand la composition n'a pas été convenablement préparée, jouent un grand rôle dans la correspondance entre Drake et Méhée, dont nous allons parler.

« Il était bien entendu qu'on emploierait tous « les moyens pour désorganiser les armées, soit « à l'intérieur soit à l'extérieur, et l'un des points « les plus expressément recommandés, était de « gagner des employés de fabriques de poudre, « afin de les faire sauter quand l'occasion s'en « présenterait. »

Enfin, les instructions portaient que « pour « le moment, et en attendant qu'on se fût bien as- « suré de l'état des esprits et des moyens d'agir à « l'intérieur, M. D. L. ne devait parler aux mem- « bres du comité que du projet de renverser le « gouvernement de Buonaparte, sauf à être un « peu plus explicite auprès de ceux que l'on trou- « verait très-bien disposés. »

Outre ces renseignements sur la mission que le gouvernement anglais et Drake avaient donnée à Méhée, l'on sut d'un autre côté, par quelques confidences qu'il avait reçues de M. de Mussey, « que l'ancien comité d'Offembourg continuait « à exister, que les membres de ce comité se réu- « nissaient comme par le passé chez la baronne « de Reich, nièce du général autrichien Klin- « glin, et qu'enfin c'étaient eux qui faisaient en- « trer en France les pamphlets et autres écrits « contre le gouvernement français que l'on im- « primait en Allemagne. »

En même temps qu'il envoyait Méhée à Paris, M. Shée avait écrit au résident français près du sénat de Francfort, M. Hirsinger, pour le prier

de retirer à la poste de cette ville la réponse que le duc de Grammont devait naturellement faire à la lettre de Méhée : cette réponse étant arrivée le 15 brumaire (6 novembre), M. Hirsinger s'était empressé de la lui faire passer :

« Le résident de la république française près « la ville impériale et libre de Francfort-sur-le- « Mein.

« Au citoyen Shée, conseiller d'État, préfet du « département du Bas-Rhin.

« CITOYEN CONSEILLER D'ÉTAT,

« Voici apparemment la lettre que vous m'avez « annoncé devoir arriver à l'adresse de madame « Dupuis, poste restante à Francfort. Je m'em- « presse de vous la transmettre. Puisse son con- « tenu vous donner les moyens de découvrir les me- « nées de nos ennemis ! Je suis instruit de bonne « part que le gouvernement britannique, pour « rendre moins suspecte sa correspondance avec « ses agents en France, a défendu à la direction « des postes à Londres de timbrer les lettres qui « passent d'Angleterre sur le continent, de sorte « qu'elles sont censées arriver directement de « Hambourg, d'Embden et d'autres ports de mer « où elles sont envoyées pour être expédiées à leur « destination....

« Recevez, etc.

« *Signé* HIRSINGER. »

La lettre du duc de Grammont était ainsi conçue :

Varsovie, ce 15 octobre 1803.

« Je viens, Monsieur, de recevoir la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je « m'empresse d'y répondre.

« Je ne suis point chargé des affaires que « vous me communiquez; c'est M. le marquis de « Bonnay qui a la confiance du roi pour toutes « les affaires et les correspondances de l'inté- « rieur; je lui ai donc communiqué votre lettre; « il me charge de vous mander qu'il est tou- « jours prêt à recevoir toutes les communica- « tions qui peuvent lui être faites dans la vue « d'être utile à la cause royale; que, lorsque ces « communications entraînent la confidence de « plans qu'il importe de tenir secrets, il est né- « cessaire de les envoyer de manière à ce que la « poste ne puisse pas en prendre facilement con- « naissance (on peut par exemple écrire en in- « terligne avec du citron); il désire, du reste, que « les plans que vous lui annoncez soient corro- « borés de preuves qui en attestent la possibi- « lité, et qui démontrent que d'autres y ont pris « confiance.

« Je vous conseille donc, Monsieur, d'envoyer « à M. le marquis de Bonnay les plans et projets « que vous aurez à faire passer au roi : c'est un « homme très-facile en affaires, et qui vous fera

« oublier les désagréments que vous avez éprouvés
« ailleurs.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère « attachement, Monsieur, votre très-humble et « très-obéissant serviteur,

« *Signé* LE DUC DE GRAMMONT. »

Sur cette lettre, Méhée fut chargé d'écrire au marquis de Bonnay « que les plans demandés « dans la lettre du duc de Grammont seraient « trop longs à exposer, surtout avec le mode « d'écriture qu'il indiquait; que d'ailleurs les évé- « nements marchaient trop vite et que la distance « était trop grande pour qu'on pût espérer de « rien combiner entre la France et Varsovie, et « qu'il serait plus à propos que le roi indiquât « quelqu'un sur la frontière avec qui il fût pos- « sible de s'entendre. »

Cette lettre fut adressée à Varsovie par la voie de Francfort; mais, soit que le marquis de Bonnay eût conçu quelques soupçons, soit par tout autre motif, il n'y fut point fait de réponse et la tentative resta sans effet.

Il n'en fut pas de même de Drake : une correspondance suivie s'établit entre lui et la police de France sous le nom de Méhée, ou plutôt sous celui d'Obreskow, négociant allemand à Paris : c'était le nom dont ils étaient convenus lors du séjour de Méhée à Munich; les lettres destinées

à Drake lui étaient adressées sous le nom de « M. l'abbé Dufresne, conseiller ecclésiastique « à Munich. »

Méhée, dans ces lettres, instruisit d'abord M. Drake de son heureuse arrivée à Paris et de ses premières opérations. Puis il lui manda « qu'il avait su mettre dans ses intérêts l'huis- « sier du Premier Consul et le secrétaire du gé- « néral Duroc, dont souvent, disait-il, le Premier « Consul se servait à défaut de son secrétaire or- « dinaire, M. de Méneval; quant à l'huissier, quoi- « que ses fonctions fussent en apparence moins « importantes, elles le mettaient cependant à « même, par leur nature, de jeter parfois les yeux « sur les lettres et les papiers les plus secrets. »

A l'appui de ces assertions, Méhée ajoutait quelques prétendus secrets obtenus par leur moyen.

Il lui mandait de plus « que, malgré quelques « dissentiments intérieurs, le comité républicain « dont il lui avait parlé était parfaitement dis- « posé, qu'il s'était affilié récemment un officier « général qui ne voulait pas être nommé, mais « auquel une figure imposante, jointe à l'éclat de « son éloquence et de son courage, donnaient sur « l'esprit des soldats la plus grande influence, et « qu'enfin, indépendamment des autres points sur « lesquels on pouvait opérer des soulèvements, « on était assuré dès à présent de Strasbourg et « de Besançon. »

Drake lui répondit pour le féliciter de ces résultats, et surtout de l'assurance qu'il lui donnait pour Strasbourg ; il ajoutait « qu'il aurait beau« coup préféré Huningue à Besançon comme « étant bien plus propre par son voisinage de la « frontière à augmenter la facilité de leurs com« munications, mais qu'enfin il s'en contentait : « il lui envoyait en même temps une somme de « 10,000 francs, réclamée par Méhée pour le « paiement des diverses personnes qui avaient « pu être gagnées, et l'engageait, suivant qu'ils « en étaient convenus, à sonder le terrain auprès « des divers partis, sinon pour s'entendre, du « moins pour ne pas se contrarier dans le dessein « commun qui était le renversement de Bona« parte. Peu importe, écrivait-il dans sa lettre « du 6 décembre (1803), peu importe par qui « l'animal soit terrassé, pourvu que l'on soit tous « prêts à joindre la chasse. »

Cette première partie de la correspondance de Drake se passait aux mois de novembre et de décembre 1803 (brumaire et frimaire an XII). Dans le mois suivant (nivôse an XII, janvier 1804), lorsque les bruits répandus de projets d'assassinat dirigés par l'Angleterre contre le Premier Consul, commencèrent, comme on l'a vu, à prendre plus de consistance, Méhée fut chargé de lui en écrire et de tâcher d'obtenir de lui quelques renseignements; mais Drake parut tout ignorer, et Méhée lui ayant parlé du débarque-

ment de Georges et de ses complices, il répondit qu'il apprenait seulement par ses lettres ce débarquement, tout en lui recommandant, s'il en trouvait le moyen, de ne rien négliger pour favoriser leur évasion.

D'après ces réponses de Drake, le gouvernement français le crut en effet, comme il le disait, étranger aux complots formés du côté de l'Ouest et de la Normandie, et il ne vit dans ses intrigues qu'un de ces moyens d'action à l'usage constant du ministère anglais.

Instruit même par les rapports des ministres français en Allemagne et par les lettres du préfet de Strasbourg et des départements voisins du Rhin, qu'un grand nombre d'émigrés venus de différents côtés se rapprochaient journellement des bords du fleuve, et qu'ils se vantaient de pouvoir bientôt rentrer dans leur patrie et d'y être rétablis dans leurs anciens droits et priviléges, le gouvernement pensa seulement qu'ils voulaient se mettre par là à même de profiter plus tôt du coup qui aurait été porté par Georges; toutefois, le Premier Consul fit écrire à tous les fonctionnaires dont nous venons de parler pour les engager à redoubler de soins et d'attention; il ordonna d'adresser à M. Shée, qui occupait à Strasbourg le point le plus important de cette frontière, les fonds qu'il réclamait avec instance pour cet objet [1], et il lui envoya secrète-

[1] Strasbourg, le.... (*Nota* : l'original de cette lettre

ment Méhée de La Touche, qui étant déjà en relation avec les comités royalistes de la rive droite du Rhin, pouvait plus que toute autre personne le seconder dans ses recherches à cet égard.

D'après les instructions que le préfet était chargé de lui transmettre, Méhée devait d'abord aller à Offembourg prendre auprès de M. de Mussey tous les documents qu'il lui serait possible d'obtenir, et, de retour à Strasbourg, s'entendre avec le préfet sur les points où il conviendrait de diriger les explorations.

n'est point daté, mais son contenu, comparé avec la série des lettres écrites à cette époque par le préfet de Strasbourg, la rapporte évidemment à la fin de nivôse an XII, milieu de janvier 1804.)

Le conseiller d'État préfet du département du Bas-Rhin,
Au grand juge ministre de la justice.

CITOYEN MINISTRE,

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et le paquet qu'elle contenait.

Je fais demander chaque jour à la poste de Kehl s'il n'y a pas de lettre pour M. Obreskow; depuis le 29 du mois dernier, il n'en est point arrivé.....

Faites-moi aussi l'honneur de me répondre sur la demande que je vous ai faite de fonds pour la police secrète, sans lesquels il me devient impossible d'envoyer personne sur la rive droite du Rhin, observer, comme vous le désirez, les manœuvres de nos ennemis secrets, dont un grand nombre se sont rapprochés depuis peu des bords du fleuve.

Salut et respect,

Signé SHÉE.

Il devait ensuite, d'après un premier plan qui avait été adopté, se rendre à Munich près de Drake, afin de tâcher de tirer de lui de vive voix plus de renseignements qu'il n'avait voulu en donner par lettres; mais craignant l'influence que les guinées anglaises pourraient exercer sur son esprit, on avait ensuite décidé, qu'au lieu d'aller lui-même à Munich, il y enverrait à sa place un officier de confiance que M. Shée était chargé de lui désigner; ce dernier devait se présenter de sa part à Drake, comme aide de camp du général républicain dont il était question dans leur correspondance. Lui-même, pendant ce temps, s'occuperait d'explorer le voisinage des bords du Rhin.

Telles furent les conjectures formées et les mesures prises, tant qu'on ne vit dans la conspiration que Georges et quelques assassins venus avec lui d'Angleterre; mais les idées changèrent, lorsque les nouvelles arrestations faites à Paris vinrent montrer la complicité de Pichegru et de Moreau dans cette conspiration, et qu'on put y rattacher et le mouvement des émigrés pour se rapprocher des bords du Rhin, et les intrigues de Drake.

Le complot n'était plus dès lors, comme on l'avait cru dans les premiers instants, ni comme au temps de la machine infernale, un simple projet d'assassinat formé par quelques conjurés obscurs; c'était une conspiration organisée sur la plus vaste échelle, et dans laquelle on semblait

avoir cherché à réunir tous les moyens dont on pouvait disposer.

Moreau s'étant rapproché de Pichegru et par lui des royalistes, il était naturel de penser qu'ils avaient repris de concert les anciens projets de ce dernier, qu'ils devaient, en même temps que les royalistes feraient soulever la Vendée et la Bretagne, agir sur l'armée et les provinces de l'Est, et tenter d'y opérer une contre-révolution.

L'un et l'autre ayant toujours commandé sur le Rhin, tandis que le général Bonaparte n'avait fait la guerre qu'en Italie et en Égypte, étaient bien plus connus que lui des soldats et des populations de ces contrées : il y avait même entre les anciens régiments et surtout la cavalerie de l'armée du Rhin qui n'avaient jamais été bien ardents pour la cause de la révolution, et les soldats de l'armée d'Italie qui l'avaient embrassée avec chaleur, une vieille rivalité qui s'était manifestée par des querelles nombreuses toutes les fois que des corps des deux armées s'étaient trouvés rapprochés.

On remarqua que dans ses interrogatoires, Lajolais avait déclaré que ses lettres à Pichegru lui arrivaient par la voie de l'Allemagne : c'était cette voie qu'il avait suivie lui-même pour se rendre en Angleterre; c'était là que, suivant le premier interrogatoire de Rolland (en date du 25 pluviôse an XII (16 février 1804), Pichegru en arrivant à Paris, avait d'abord annoncé l'in-

tention de se diriger ; enfin, la femme de Lajolais, qui passait pour être la maîtresse de Pichegru, résidait à Strasbourg : toutes les personnes qui avaient pris part à la première conspiration de Pichegru, Demougé, Tugnot, Chambé, se trouvaient également dans cette dernière ville ou à Offembourg, en correspondance les unes avec les autres, et l'on savait par les rapports du citoyen Popp, qui faisait à Strasbourg les fonctions de commissaire général de police, que la baronne de Reich, la principale directrice de ces intrigues, allait sans cesse de l'une à l'autre de ces deux villes.

Dès lors aussi, et par la même raison, le mouvement général des émigrés vers le Rhin prenait un tout autre sens que celui qu'on lui avait d'abord attribué : s'ils se rapprochaient de la frontière, ce n'était pas seulement pour profiter de ce qui serait fait, c'était, comme au temps du premier complot de Pichegru, pour se lier, par une démonstration armée, à ces intrigues. Ils n'avaient plus, il est vrai, sur ce point, pour les commander, le prince de Condé, qui depuis la conclusion du traité de paix de Lunéville s'était retiré en Angleterre; mais ils y avaient son petit-fils, le duc d'Enghien, jeune prince plein d'ardeur et de courage et qui, depuis deux ans, séjournait dans le grand-duché de Bade.

Déjà lors de la conspiration de l'an VI, il avait été question du duc d'Enghien : « On a

« eu peine, disait Moreau dans sa lettre au Di-
« rectoire, au sujet des papiers trouvés dans les
« fourgons du général autrichien Klinglin, on
« a eu peine, au milieu des parties écrites en
« chiffres, à découvrir le véritable nom d'un grand
« nombre de Français correspondant avec Klin-
« glin, Condé, Wickham, d'Enghien et autres. »
Agé alors à peine de vingt-quatre ans et sous les ordres de son grand-père, le duc d'Enghien n'avait pu prendre à cette conspiration qu'une part très-secondaire; mais maintenant, la retraite de son grand-père, la gloire qu'il avait acquise, la confiance des soldats qu'il avait méritée, tout semblait le désigner comme le chef naturel des émigrés.

Enfin, comme au temps de la première conspiration de Pichegru, le résident anglais Wickham était sur les lieux, à Stuttgard, prêt à fournir encore des fonds aux conjurés, ou plutôt il venait d'être remplacé à ce poste par Spencer Smith, et ce remplacement était plus significatif encore que sa présence.

Spencer Smith était le frère de l'amiral sir Sidney Smith, qui jadis avait fait la guerre contre Bonaparte en Égypte, et qui récemment, croisant comme on l'a vu sur les côtes de la Hollande, avait été choisi par le cabinet de Londres pour débarquer en France Georges, Pichegru et les autres conjurés. Il arrivait depuis peu de l'ambassade dont il avait été chargé à Constan-

tinople, et le ministère anglais l'avait aussitôt dirigé sur l'Allemagne.

« M. Spencer Smith, disait le *Moniteur* du « 3 ventôse an XII (23 février 1803), ministre « d'Angleterre à Constantinople, vient d'être « nommé ministre de S. M. Britannique à Stutt« gard; cette promotion paraîtrait une étrange « chute, si l'on ne savait pas que la mission de « M. Spencer Smith ne se borne pas aux relations « de la Grande-Bretagne avec l'Électeur : elle est « toute relative à des opérations d'espionnage, « de corruption et de complots; c'est pour cela « que M. Spencer Smith a remplacé M. Wickham. « L'Angleterre ne pouvait pas trouver un homme « plus digne de sa confiance pour de tels services. « La nature lui a donné les sentiments et les dis« positions nécessaires pour remplir une mission « aussi honteuse. Toutefois, le Premier Consul « pourra demander un jour si le droit des gens « permet à l'Angleterre d'entretenir à Munich et « à Stuttgard, sous un caractère politique, des « agents d'espionnage, de corruption et de com« plots. »

A ce moment, une découverte importante faite par le général Savary, sur les côtes de la Normandie, et surtout les papiers qu'elle donna lieu de saisir à Abbeville en Picardie, vinrent donner une créance entière aux soupçons qu'on avait conçus.

Ainsi qu'on l'a vu, le général Savary avait été

envoyé à la falaise de Béville pour surveiller le quatrième débarquement que Troche avait annoncé : après plusieurs jours d'attente, soit que le mauvais temps l'eût écarté, soit qu'il eût reçu quelque avis de la côte, le brick chargé de ce débarquement s'était éloigné, et Savary lui-même se disposait à partir, lorsque le 24 pluviôse (15 février), en se rendant au Tréport, il y avait surpris entre les mains de deux émigrés, des paquets qu'ils cherchaient à faire passer en Angleterre.

« Mon général, écrivait-il de Dieppe au Pre-
« mier Consul, le 26 pluviôse an XII (17 fé-
« vrier 1804), j'ai été avant-hier au Tréport :
« j'y ai saisi les trois paquets ci-joints dont j'ai
« pris connaissance, parce que je voulais con-
« naître les personnes qui les avaient remis aux
« pêcheurs chez lesquels je les ai trouvés. Ce sont
« deux émigrés rentrés, qui résident ordinaire-
« ment à Abbeville, et qui ont corrompu les pê-
« cheurs du Tréport, en leur donnant soixante
« louis pour porter lesdits paquets..... deux curés
« du département de la Somme font un rôle dans
« cet espionnage. J'en ai déjà un qui nie tout,
« malgré la déclaration des pêcheurs. Je mande
« aujourd'hui au sous-préfet d'Abbeville de faire
« arrêter l'autre, et lui donne les moyens d'arri-
« ver aux auteurs des écritures que renferment
« ces paquets ; s'il y parvient, il doit m'en préve-
« nir, et je m'y transporterai pour avoir la clef

« des chiffres que je forcerai bien ces messieurs à « me faire connaître.

« Le pêcheur chez lequel je les ai pris avoue « en avoir remis un à bord des Anglais [1]......

« J'ai l'honneur d'être, mon général, avec un « dévouement entier, votre aide de camp,

« *Signé* SAVARY. »

Les paquets interceptés par le général Savary avaient seulement pour objet des rapports d'espionnage adressés en Angleterre, au sujet de l'armée et de la flottille de Boulogne; mais il n'en fut pas de même des papiers que le sous-préfet d'Abbeville parvint à y saisir sur ses indications.

Dans tous les temps, la petite ville d'Abbeville en Picardie avait été à la fois un centre d'intrigues pour les départements du nord de la France, et un point de correspondance entre les deux comités de Paris et de Londres; dès l'époque de la première conspiration de Piche-

[1] Le reste de la lettre a pour objet les détails d'une erreur commise au sujet de deux personnes que l'embonpoint de l'une et la maigreur de l'autre avaient fait prendre pour Georges et pour Villeneuve, son aide de camp; la gendarmerie les avait poursuivis pendant plus de trente heures, mais enfin l'on avait reconnu que l'un des deux était un curé du village de..... et l'autre un homme d'affaires d'une dame Dampierre.

gru, un nommé Bruce, ancien conseiller au parlement ou à la cour des aides de Paris, et parent de lord Elgin, ambassadeur à Naples, était venu s'y établir pour cet objet; et depuis, comme on l'a vu, l'abbé Ratel y avait rempli le même rôle jusqu'au moment de sa fuite en Angleterre.

Sur les renseignements fournis par Savary, le sous-préfet d'Abbeville fut amené à reconnaître qu'un abbé Leclerc, ancien professeur au séminaire de Saint-Marcel, avait succédé à l'abbé Ratel; et ayant fait chez lui une descente, il s'empara de plusieurs lettres : ces lettres étaient écrites en chiffres et sous des noms supposés; mais comme il s'était emparé en même temps du chiffre, il put aisément reconnaître, du moins pour la plupart d'entre eux, les noms dont on s'était servi.

Ainsi l'amiral sir Sidney Smith y portait le nom de Corbini ou de Chambry, Pichegru celui de Bouchard, l'abbé Ratel celui de Lemoine ou de Denis, l'abbé Delaporte, adjoint comme lui à l'évêque d'Arras pour la correspondance, celui de la Besace, Lacôte, agent de Rotterdan, celui de Poupart, Bailly, chef du comité de Paris, celui de Léger.

Ces lettres étaient adressées de Londres à l'abbé Leclerc, soit par l'abbé Ratel, soit par d'autres membres du comité royaliste de cette ville : les plus anciennes avaient pour objet l'examen des points de la côte de France les plus favorables

pour servir de correspondance; les autres, plus récentes, et écrites au moment où Georges et les conjurés s'apprêtaient à débarquer en France, se rapportaient aux lieux à choisir pour ce débarquement.

Dans toutes, on remarquait que les émigrés avaient eu entre eux et avec les Anglais de nombreuses discussions à cet égard. On y voyait percer leurs jalousies, leur désir de se faire valoir auprès du cabinet de Londres, aux dépens même les uns des autres; on y trouvait une nouvelle preuve que c'était le ministère anglais qui avait fourni les fonds, les armes, les vaisseaux, qui avait donné l'ordre à l'amiral sir Sidney Smith de mettre un bâtiment à la disposition des conjurés, en un mot qu'il était le chef et le directeur suprême de l'entreprise. Enfin, une dernière lettre écrite en chiffres, et adressée de Londres à l'abbé Leclerc par l'abbé Ratel, à la date du 26 décembre 1803 (4 nivôse an XII) était conçue de la manière suivante :

« Vous connaissez, mon ami, les rapports de « confiance et d'amitié qui me lient avec Corbini « (Sidney Smith) et toute sa famille : le frère « cadet (Spencer Smith) est ministre plénipoten- « tiaire à la cour de Stuttgard, où il sera rendu « au mois de janvier prochain. Il m'a demandé un « secrétaire de confiance; je compte lui envoyer « l'abbé Péricaud. Léger (Bailly) qui connaît le « frère de Corbini (Spencer Smith) désirerait « que je pusse lui faire adresser une fois la se-

« maine, directement de France, un extrait des
« bulletins de M. Pain (M. Hamond, sous-secré-
« taire d'État des affaires étrangères en Angle-
« terre), qui le mettrait au fait de tout ce qu'il
« serait bon qu'il sût pour bien remplir sa mis-
« sion, qu'il espère dans peu pouvoir rendre
« très-intéressante à son pays et à notre cause, à
« cause de son voisinage des frontières de France,
« et où il compte renouveler plus utilement le
« rôle de Wickham. Il m'a provisoirement laissé
« deux adresses en bleu, car je l'ai mis au fait de
« cette manière d'écrire, jusqu'à ce qu'il puisse
« m'en donner d'autres quand il sera sur les lieux.
« Ces deux adresses sont chez M. Keller, ban-
« quier à Stuttgard, et chez M. Frank, banquier
« à Strasbourg. Le frère de Corbini (Spencer
« Smith) m'a instamment prié de tâcher de lui
« procurer par l'entremise de mes amis de Paris,
« des renseignements sur Didelot, qui est passé
« de la place de préfet du palais à celle de ministre
« plénipotentiaire de Dupré (Bonaparte) à la
« cour de Wurtemberg. Comme il va se trouver
« tous les jours en face de Didelot, comme il s'at-
« tend à en être espionné, il lui est bien impor-
« tant de connaître à fond cet homme, c'est-à-
« dire son caractère, son genre d'esprit, sa façon
« de penser, ses qualités, ses moyens, le rôle
« qu'il a joué dans la révolution, etc. S'il était
« possible d'étendre les renseignements à ses se-
« crétaires d'ambassade, le frère de Chambry

« (Sidney Smith) n'en connaîtrait que mieux les « hommes auxquels il doit avoir affaire. »

Les renseignements fournis par cette lettre[1] achevaient de fixer le gouvernement français sur l'étendue et la portée de la conspiration. Il y voyait que tout avait été combiné, dans la France et à l'étranger, depuis la Normandie et la Bretagne jusqu'à Hambourg, Munich, Stuttgard et la frontière des bords du Rhin, que tous les moyens devaient concourir à la fois au même but; le complot semblait même se lier avec la conduite des puissances étrangères; les rapports avec la Russie devenaient de plus en plus hostiles; des

[1] Le *Moniteur* en fit mention de la manière suivante : « Paris, 2 ventôse (21 février). Le général Savary et le « sous-préfet d'Abbeville viennent de saisir des ballots de « lettres et de chiffres, et d'arrêter les auteurs de cet espion- « nage; on y voit que Pichegru, Lachaussée et l'abbé Ratel « s'étaient chargés depuis messidor dernier de l'honorable « rôle de chefs de la correspondance anglaise, que les uns « et les autres se disputaient les lieux de débarquement pour « leurs communications.

« La correspondance interceptée fournit également des « preuves contre les individus arrêtés à Montreuil en fruc- « tidor dernier pour des communications d'espionnage entre « Boulogne et l'Angleterre. Ces vils espions seront traduits, « ou à une commission militaire, ou au tribunal criminel « spécial du département de la Seine-Inférieure. » (*Moniteur* du 3 ventôse.)

Il est remarquable que le général Savary, dans ses *Mémoires*, ne parle ni de sa lettre ni de cette découverte, qui eut cependant comme on le voit une très-grande importance.

notes assez vives au sujet de diverses difficultés et surtout de l'indemnité des princes allemands, avaient été échangées entre les deux gouvernements, et d'après ce que Drake avait dit à Méhée, le cabinet de Londres ne paraissait pas douter d'amener bientôt l'empereur Alexandre à une rupture ouverte avec la France ; l'empereur d'Autriche, quoique conservant, suivant l'usage de la cour de Vienne, les formes les plus amicales, faisait sous main des armements dans la Moravie et la Bohême; enfin, quoique le roi de Prusse, suivant la politique qu'il avait constamment suivie depuis 1795, restât fidèle à l'alliance de la France, on savait qu'un parti nombreux, soutenu par la reine et par le prince Auguste de Prusse, cherchait à l'entraîner dans le système de la Russie.

Ainsi, l'on était fondé à penser que d'après le plan formé, tandis que Georges, à Paris, attaquerait personnellement le Premier Consul, que les Jacobins opéreraient des soulèvements dans la capitale et dans les provinces de France où ils avaient des partisans, que Moreau et Pichegru agiraient sur les partis à l'intérieur et sur les armées de la frontière de l'Est, les émigrés rassemblés sous les ordres du duc d'Enghien pénétreraient en France par cette frontière, et le duc de Berry, débarquant sur les côtes de l'Ouest, viendrait se mettre à la tête des Bretons et des Vendéens soulevés; qu'enfin les puissances étran-

gères par leurs hostilités seconderaient ce mouvement, qui serait ainsi opéré sur tous les points à la fois [1].

Pendant qu'on était occupé de ces conjectures sur le complot en général, et sur le duc d'Enghien en particulier, arriva la réponse de Méhée qui, comme on vient de le voir, avait été envoyé sur les bords du Rhin pour prendre, de concert

[1] On sut en effet plus tard que tel était le plan qui avait été formé, et un historien anglais, dont sans doute on ne contestera pas l'autorité en ce qui concerne la conduite du Premier Consul au sujet du duc d'Enghien, sir Walter Scott, le déclare expressément :

« L'Angleterre, dit-il, poussa les partisans de la royauté « à de nouvelles attaques contre le gouvernement consulaire. « Les ministres accueillirent avec trop de facilité les pro- « messes et les plans d'individus qui, trop exaltés pour « apprécier le véritable état des choses, exagéraient encore « auprès du gouvernement britannique leurs moyens et « leurs espérances : ces moyens consistaient à soulever les « royalistes dans l'Ouest, où le duc de Berry devait faire « une descente et favoriser l'insurrection. Le duc d'Enghien « fixa son séjour, sous la protection du margrave de Bade, « au château d'Ettenheim, afin d'être toujours prêt à se « mettre à la tête des royalistes de l'Est, ou même, si l'occa- « sion s'en présentait, de ceux de Paris. Le comte d'Artois « qui de Londres où il se trouvait, dirigeait l'entreprise, « avait promis aux conjurés de se rendre dans la capitale au « dernier moment. Enfin, Pichegru, Georges Cadoudal, « et environ trente autres royalistes déterminés débarquèrent « secrètement en France, et nul doute que ces agents et « Georges en particulier, voyant dans le Premier Consul le « plus grand obstacle à leur dessein, n'eussent résolu d'abord « de l'assassiner. »

avec le préfet de Strasbourg, de nouvelles informations sur les projets des émigrés.

Parti de Paris le 1er ventôse (22 février), Méhée était arrivé le 3 à Strasbourg et était allé aussitôt s'entendre avec M. Shée. D'après leurs conventions, il s'était rendu le lendemain chez M. Dagrain, afin de combiner avec lui la course qu'il se proposait de faire à Offembourg; il avait passé cette journée et celle du 5, à faire les dispositions nécessaires, et à écrire diverses lettres, tant à Paris que sur la rive droite du Rhin.

Pendant ce temps, le préfet de Strasbourg s'était occupé de chercher un officier de confiance qui pût être envoyé à sa place à Munich. Le citoyen Virion ayant été choisi, Méhée en se rendant le 6 ventôse (27 février) à Offembourg, l'avait emmené avec lui, soit afin de le mettre au courant pour l'avenir, soit pour essayer sa capacité dans cette première mission.

Là, Méhée avait appris de M. de Mussey « que « plusieurs officiers généraux de l'armée de Condé « à la solde de l'Angleterre étaient arrivés depuis « quelque temps à Offembourg, à Fribourg et sur « d'autres points de la rive droite du Rhin, qu'il y « avait notamment à Offembourg les généraux La « Saullaye, de Mellet et de Mauroy, que les uns et « les autres, de concert avec les généraux Vaubo- « rel et Fumel, le major Roussel, et d'autres émi- « grés pensionnés de l'Angleterre qui étaient restés « en Allemagne, s'occupaient à s'organiser, qu'ils

« s'entendaient à cet égard avec le duc d'Enghien, « et qu'ils devaient se réunir prochainement avec « lui, soit à Offembourg, soit à Fribourg, soit dans « tout autre lieu qui serait indiqué par les instruc- « tions que l'on attendait d'Angleterre. »

M. de Mussey lui apprit de plus le nom d'un agent de Louis XVIII, qui placé à Fribourg, faisait passer les ordres et les instructions de ce prince sur toute la ligne; celui des deux agents Schneider et Oschtett entretenus par les Anglais à Bâle, et pour le premier desquels il lui donna une lettre de recommandation; enfin, il lui apprit que le comité d'Offembourg avait de nombreuses intelligences sur la rive gauche du Rhin, notamment à Wissembourg où la baronne de Reich se rendait fréquemment [1].

En revenant à Strasbourg, le 7 ventôse (28 février), Méhée s'empressa d'adresser à M. Réal le résultat des renseignements qu'il venait d'obtenir, et en même temps, le citoyen Virion n'ayant pas paru capable de remplir la mission qu'on voulait lui confier près de Drake, dont la finesse et la défiance étaient à craindre, M. Shée choisit pour le remplacer, sur la recom-

[1] « En me donnant tous ces détails, dit Méhée dans le « récit de son voyage, M. de Mussey me faisait remarquer « combien il était sûr par ces moyens de rênverser le gou- « vernement français; et pour cela, Monsieur, me disait- « il, il ne faut que deux choses : de la prudence et de la « discrétion. »

mandation du colonel Pépin, commandant à Strasbourg le 9e régiment d'infanterie de ligne, le capitaine Rosey, adjudant-major dans ce régiment : Méhée lui donna toutes les instructions nécessaires, et le préfet lui ayant remis, sur les fonds qu'il avait à sa disposition, une somme de six cents francs pour les frais de son voyage, il partit avec Méhée pour Bâle, le 10 ventôse (1er mars). Il devait de là se rendre à Munich; quant à Méhée, il devait rester à Bâle pour essayer d'y obtenir de nouvelles indications de l'agent anglais auquel M. de Mussey l'avait adressé, et, suivant les circonstances, se diriger ensuite sur Paris ou revenir à Strasbourg, en passant par Neubrisach et Fribourg [1].

[1] EXTRAIT DU REGISTRE TENU PAR LE CONSEILLER D'ÉTAT PRÉFET DU BAS-RHIN, POUR LA CORRESPONDANCE SECRÈTE DE PARIS A MUNICH.

« Le 3 ventôse, reçu du grand juge une lettre et des notes « pour être remises au citoyen Müller; le 3 au soir, le ci-« toyen Müller s'est présenté à la préfecture et je lui ai « remis les notes.

« Les 4 et 5, le citoyen Müller a été occupé à écrire di-« verses lettres tant à Paris que sur la rive droite, et à « sonder les dispositions de monsieur et de mademoiselle « Dagrain.

« Le 6, il est allé, muni de passe-ports que je lui ai donnés « à Offembourg, avec le citoyen Virion que je lui ai donné, « pour l'accompagner, et pour essayer sa capacité pour une « mission postérieure près de M. Drake à Munich.

« Le 7, ils sont revenus d'Offembourg avec des rensei-« gnements sur les émigrés résidant dans cette ville, et leurs « correspondances avec des individus de Strasbourg et Bâle,

En recevant dans la matinée du 10 ventôse (2 mars) la lettre que Méhée lui avait écrite de Strasbourg le 7 ventôse, M. Réal s'empressa de la porter au Premier Consul : ce dernier, en l'exa-

« dont le citoyen Müller a envoyé la note au citoyen Sala-
« din à Paris.

« Le 8 s'est passé à chercher une personne plus intelli-
« gente que le citoyen Virion : trouvé le citoyen Rosey,
« adjudant-major au 9e régiment d'infanterie de ligne, que
« le citoyen Pépin, son colonel, m'a présenté pour la mis-
« sion projetée près de M. Drake.

« Le 9, le citoyen Müller a écrit et donné ses instructions
« au citoyen Rosey.

« Le 10, le citoyen Rosey auquel j'ai donné 600 fr. sur
« le fonds de police, pour sa mission à Munich, est parti
« ainsi que le citoyen Müller pour Bâle.

Pour extrait conforme, le citoyen préfet,

« *Signé* Shée. »

Strasbourg, le 11 ventôse an XII.

« Le conseiller d'État, préfet du département du Bas-
« Rhin,

« Au grand juge, ministre de la justice.

« Citoyen Ministre,

« J'ai l'honneur de vous adresser la copie des instructions
« données par M. Müller à l'officier que le comité est censé
« avoir dépêché vers M. Drake : cet officier m'a paru fort
« intelligent et propre à remplir la mission délicate et diffi-
« cile dont il doit être chargé; les instructions verbales qui
« lui ont en outre été données par M. Müller l'ont mis par-
« faitement au courant du rôle qu'il doit jouer dans cette
« circonstance, et il y a lieu d'espérer qu'il en rapportera

minant, fut aussitôt frappé du nom du duc d'Enghien qu'elle contenait, et demanda à M. Réal quel était le lieu précis où ce prince habitait dans le grand-duché de Bade; M. Réal n'ayant pu le

« des notes précieuses, malgré la répugnance que M. Drake « paraît avoir à traiter avec l'envoyé du comité.

« M. Müller vous a donné directement communication « des notes qu'il a recueillies à son apparition à Offembourg.

« M. Müller est parti hier (10 ventôse) pour Bâle en « Suisse, où il espère tirer de nouveaux renseignements « d'un agent royal qui lui a été indiqué par M. de Mussey.

« Salut et respect,

« *Signé* Shée. »

Strasbourg, le 17 ventôse an XII.

« Le conseiller d'État, préfet du département du Bas-« Rhin,

« Au grand juge, ministre de la justice.

« Citoyen Ministre,

« Je reçois la note adressée par le citoyen S.... (*Nota :* « le nom est effacé avec soin), en date du 14 et destinée « pour le citoyen Müller.

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma der-« nière du 11, que le citoyen Müller était parti de Stras-« bourg pour Bâle avec l'intention de se rendre de là direc-« tement à Paris, à moins que les découvertes qu'il pourrait « faire dans cette ville de Suisse ne lui fissent connaître la « nécessité de revenir à Strasbourg. J'ai donc toujours « espéré son retour sans trop y compter, et je garderai cette « note du 14 jusqu'à nouvel avis de votre part ou de la « sienne....

« Salut et respect,

« *Signé* Shée. »

lui dire, il envoya prendre à ce sujet des informations dans les bureaux du ministère des relations extérieures, et, comme on vint répondre que depuis le traité de paix de Lunéville le duc d'Enghien s'était fixé à Ettenheim, « Ettenheim? « dit M. Réal en entendant ce nom. — Oui, est-ce « que vous connaissez cette ville? — Non pas que « j'y sois allé, reprit M. Réal, mais au commen- « cement de la révolution, le cardinal de Rohan « qui l'habitait, y accueillit avec empressement « les émigrés et notamment la légion du vicomte « de Mirabeau; c'est même de là qu'en 1791, « après l'entreprise manquée sur Lyon, les trois « princes de la maison de Condé vinrent, de « concert avec ce dernier, faire une nouvelle « tentative sur Strasbourg, pour marcher ensuite « vers Paris. »

D'après les renseignements fournis par la lettre de Méhée, le Premier Consul ordonna à M. Réal de prendre à Paris et ailleurs tous les renseignements qu'il lui serait possible de réunir au sujet du duc d'Enghien, et d'écrire sur-le-champ au préfet de Strasbourg pour s'informer s'il était encore à Ettenheim : en conséquence, M. Réal adressa à M. Shée la lettre suivante :

Paris, le 10 ventôse an XII (1er mars 1804).

« Le conseiller d'État, chargé de la direction et « de la suite de toutes les affaires concernant la « tranquillité et la sûreté intérieure et extérieure « de la république,

« Au conseiller d'État, préfet du département « du Bas-Rhin.

« Je vous recommande, citoyen préfet, d'or« donner de suite les dispositions nécessaires pour « savoir si le ci-devant duc d'Enghien est tou« jours à Ettenheim.

« Les informations que vous ferez prendre doi« vent être promptes et sûres, et il importe que « j'en connaisse les résultats sans le moindre re« tard.

« Dans le cas où il ne serait plus dans cette « ville, vous m'en informerez sur-le-champ par « un courrier extraordinaire, et vous m'indi« querez en même temps l'époque précise où il « a cessé d'y paraître, quelle route il a prise, et à « quelle destination on croit qu'il s'est rendu.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« *Signé* RÉAL. »

En même temps, le Premier Consul fit écrire par M. de Talleyrand à MM. Reinhard et de la Chevardière à Hambourg, à M. Didelot à Stuttgard, à M. Otto à Munich, à M. Bignon à Cassel, en un mot, à tous les ministres français qui se

trouvaient sur la ligne que pouvaient suivre les agênts anglais ou émigrés, pour leur faire part des soupçons qu'on avait conçus et les engager à redoubler d'attention et de surveillance; et l'on recommanda en particulier à M. Didelot, résident français à Stuttgard, de suivre pas à pas toutes les démarches de Spencer Smith, et de s'assurer s'il n'avait pas auprès de lui sous son vrai nom ou sous un nom supposé un agent royaliste nommé l'abbé Péricaud.

Enfin, l'on manda aux préfets des départements voisins de la frontière du Rhin et à ceux surtout des départements réunis récemment à la France, de s'assurer si l'on ne faisait aucune tentative de soulèvement, soit sur les soldats, soit sur les populations de ces contrées.

CHAPITRE IV.

Notice sur le duc d'Enghien. — Sa naissance, son éducation. — Émigration du prince de Condé et du comte d'Artois. — Projet sur Lyon. — Séjour des princes à Coblentz. — Fuite du roi à Varennes. — Congrès de Pilnitz. — Les princes de Condé et le vicomte de Mirabeau à Ettenheim, tentative sur Strasbourg. — Déclaration de guerre à l'Autriche. — Prise d'armes de l'Autriche et de la Prusse. — Condamnation et mort de Louis XVI. — Premières campagnes des émigrés sur les bords du Rhin. — Souffrances du corps de Condé. — Courage du duc d'Enghien. — Le corps passe à la solde de l'Angleterre (1795). — Intelligences avec Pichegru. — Elles sont sans résultat. — Campagnes de 1795, 1796 et 1797. — Le duc d'Enghien s'y distingue de nouveau. — Son caractère. — Ses sentiments à l'égard de la France. — Préliminaires de Léoben. — Paix de Lunéville. — Le corps de Condé est obligé d'accepter un asile en Russie. — Le duc d'Enghien est chargé de l'y conduire. — Campagne de 1799 et de 1800. — Dissolution définitive du corps de Condé. — La majeure partie des officiers rentrent en France; d'autres obtiennent des pensions de l'Angleterre. — Le duc d'Enghien se fixe à Ettenheim. — Son mariage avec la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort. — Mort du cardinal de Rohan. — Nouvelles incertitudes du prince. — Il demande à l'électeur de Bade la permission de séjourner dans ses États. — Bruits de ses voyages à Strasbourg et de son accommodement avec le Premier Consul. — Lettre de son grand-père à ce sujet. — Sa réponse. — Renouvellement de la guerre entre l'Angleterre et la France. — Il offre ses services au gouvernement anglais. — Projets du comité de Londres à son égard. — Arrivée de plusieurs généraux français à Offembourg et du colonel Grunstein à Ettenheim.

Fils de Louis-Henri-Joseph duc de Bourbon et de Louise-Thérèse-Bathilde d'Orléans, Louis-Antoine-Henri de Bourbon duc d'Enghien, naquit au château de Chantilly le 2 août 1772; sa mère, en le mettant au monde, souffrit pendant quarante-huit heures les plus atroces douleurs, et le duc d'Enghien s'en ressentit au moment de sa naissance. Il vint au monde tout noir

et sans mouvement : afin de le rappeler à la vie, on se hâta de l'envelopper dans des linges trempés d'esprit-de-vin ; mais le remède faillit devenir pour le jeune prince plus dangereux que le mal même : une étincelle vola sur ces linges inflammables, et les plus prompts secours purent seuls l'empêcher de périr : il commençait ainsi sous de funestes auspices une vie dont la fin devait être si triste.

La plus grande partie de l'enfance et de la jeunesse du duc d'Enghien se passèrent, soit à Chantilly, soit au château de Saint-Maur-les-Fossés, situé dans le voisinage de celui de Vincennes et dont l'air paraissait convenir à sa constitution naturellement faible et maladive. Le comte de Virieu, son gouverneur, ne négligea rien pour la fortifier par toutes sortes d'exercices, et son précepteur, le célèbre abbé Millot, de l'Académie française, appliqua tous ses soins à développer son esprit.

Les traits distinctifs qui dès lors se manifestaient dans son caractère, étaient une imagination vive et ardente qu'il tenait de sa mère [1], et un goût prononcé pour tout ce qui était militaire ; et l'exemple du Grand Condé, que naturellement on lui mettait sans cesse devant les yeux, ne pouvait qu'augmenter en lui ce dernier penchant.

Le 17 juillet 1789, trois jours après la prise

[1] On peut voir la vie de cette princesse dans la *Biographie universelle* et dans celle des contemporains.

de la Bastille, le prince de Condé, de concert avec le comte d'Artois, quitta la France avec toute sa famille : les deux princes se rendirent d'abord à Bruxelles, puis à Turin près du roi de Sardaigne dont le comte d'Artois avait épousé la fille [1].

Là, et en même temps qu'ils s'efforçaient par leurs envoyés d'obtenir des secours des souverains de l'Europe, ils tentèrent par leurs propres forces d'opérer en France une contre-révolution. Ils réunirent secrètement des troupes dans la Savoie sous les ordres du vicomte de Mirabeau, et, de concert avec le comte de La Chapelle qui commandait dans la ville de Lyon, ils comptaient se rendre d'abord maîtres de cette ville et marcher de là sur Paris. Au moment d'être mis à

[1] On a publié récemment (en 1841) sous le titre de *Mémoires et Voyages du duc d'Enghien, précédés d'une Notice sur sa vie, par M. le comte de Choulot*, le récit laissé par lui de son départ de Paris avec son grand-père, de son voyage à Bruxelles et à Turin, de son séjour dans cette dernière ville, de son retour sur les bords du Rhin et à Coblentz en 1791 et 1792, enfin de deux voyages postérieurs dans les montagnes de la Suisse, en 1797 et 1802.

Ces récits de voyages, qui ne forment en réalité qu'un simple journal, ne contiennent guère que des détails minutieux de localités, les objets à voir dans chaque ville, les heures de départ et d'arrivée, etc.; nous y avons lu toutefois avec intérêt quelques observations sur l'état des esprits à Coblentz en 1792, et sur les opérations de la campagne en France contre Dumouriez; nous aurons même occasion de citer quelques fragments de cette dernière partie.

exécution, le projet fut découvert et déjoué, et le vicomte de Mirabeau obligé de licencier sa légion (1790).

Cependant, par suite des nouvelles mesures de l'Assemblée constituante contre l'autorité royale et contre les priviléges de la noblesse, l'émigration augmentait chaque jour sur les bords du Rhin. Le comte d'Artois et les princes de la maison de Condé quittèrent le Piémont pour venir se fixer à Coblentz et à Worms, et Louis XVI, blessé jusque dans sa conscience par les décrets sur la constitution civile du clergé, tenta d'aller les y rejoindre avec son frère, le comte de Provence; mais ce dernier seul parvint à passer la frontière, et Louis XVI, arrêté à Varennes et ramené à Paris, se vit enlever le reste de ses prérogatives et tenir dans une véritable captivité (juin 1791).

Cette captivité commença à émouvoir les souverains. L'impératrice Catherine, occupée dans ses États par les affaires de la Pologne, donna l'exemple, bientôt suivi par le roi d'Espagne et le roi de Naples, d'envoyer aux princes des secours d'argent; l'empereur d'Allemagne Léopold leur adressa une lettre circulaire pour les engager à réclamer en commun la liberté de Louis XVI, et il y eut à Pilnitz au mois d'août 1791, entre ce prince, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe, une entrevue pour délibérer sur les affaires de France.

Les sommes fournies par les puissances servirent aux émigrés de Coblentz et de Worms à s'organiser, toutefois en secret, afin de ne pas compromettre les petits souverains chez lesquels ils avaient été accueillis : ils composèrent d'abord un corps de trois cents gentilshommes dits les chevaliers de la couronne, et le vicomte de Mirabeau, auquel le cardinal de Rohan, titulaire de l'évêché de Strasbourg [1], avait donné un asile à Ettenheim, siége de ses États d'outre-Rhin, y reforma peu à peu sa légion.

Vers la fin de cette année 1791, ils eurent un moment l'espoir de renouveler sur Strasbourg ce qui avait été projeté en vain sur Lyon l'année précédente. Ayant noué des intelligences dans cette ville, ils espéraient s'en emparer et marcher de là sur Paris pour délivrer Louis XVI; les princes de la maison de Condé vinrent à cet effet à Ettenheim rejoindre le vicomte de Mirabeau, et ils s'avancèrent même plus près de Strasbourg, à Oberkirch; mais cette entreprise échoua encore, et sur les réclamations de l'Assemblée nationale près de la diète d'Allemagne (15 janvier 1792), le cardinal de Rohan fut obligé d'éloigner les émigrés de ses États [2].

[1] C'est ce même cardinal Louis de Rohan, compromis en 1782 dans la fatale affaire du collier.

[2] Le duc d'Enghien raconte cette tentative dans ses Mémoires : « Nous restâmes huit jours à Ettenheim, dit-il, « après lesquels nous partîmes pour Oberkirch.... deux

Ces tentatives restées sans résultat n'aboutirent qu'à aggraver la position de Louis XVI, et à faire rendre contre les émigrés, et en particulier contre les princes de la maison de Condé les décrets les plus violents, que le roi fut obligé de sanctionner (février 1792).

A ce moment l'empereur d'Allemagne Léopold vint à mourir, et son fils François II lui succéda ; ce prince se montra plus favorable encore que son père à la cause du roi de France et des royalistes, et fit même quelques préparatifs. A cette nouvelle les ministres de Louis XVI entraînèrent ce prince à proposer à l'Assemblée nationale de lui déclarer la guerre, et l'on décréta en même temps l'envoi de troupes nombreuses sur la frontière; de son côté, l'empereur d'Allemagne s'unit avec le roi de Prusse aux termes du traité de Pilnitz, et tous deux s'avancèrent

« fois nous eûmes l'espoir d'entrer dans Strasbourg dont « nous n'étions qu'à quatre lieues, et où mon grand-père « entretenait des intelligences; mais des ordres de Coblentz « nous forcèrent à l'inaction.... Nous passâmes ainsi un « mois et demi dans l'espérance; mais la chose ayant traîné « par ces lenteurs, la garnison de Strasbourg fut changée, « et il n'y eut plus rien à espérer de ce côté.

« Le système de Coblentz a toujours été d'attendre le se- « cours des puissances; le roi le voulait, l'écrivait, et on « suivait ses ordres; mais qui sait si un coup de vigueur « n'aurait pas sauvé les jours de notre infortuné monarque, « et ne pouvait-on le servir malgré lui? Sauver le roi, éviter « à notre histoire une page sanglante, quelles excuses pour « une désobéissance, et tout cela sans le secours des autres! »

vers le Rhin à la tête d'une armée de deux cent mille hommes (mai 1792).

En apprenant cette prise d'armes des puissances, les espérances des royalistes devinrent sans bornes; ils accoururent de toutes parts à Coblentz, et ne doutant pas d'arriver à Paris sans rencontrer de résistance, ils se voyaient déjà rétablis dans leurs anciens droits et priviléges, et ne parlaient que de punir les tentatives des factieux. Tel était même l'excès de leur confiance qu'ils refusèrent d'admettre dans leurs rangs ceux qu'ils disaient arrivés trop tard parmi eux[1].

Les émigrés furent enrôlés et répartis en trois corps : le premier d'environ douze mille hommes, sous les ordres des princes, et qui devait agir au centre avec les Prussiens : il comprenait la majeure partie des émigrés réunis à Coblentz et à Worms; le second, formé du reste des émigrés, et qui devait, sous les ordres du prince de Condé, aller rejoindre dans le Brisgaw la légion du vicomte de Mirabeau et quelques autres troupes qui s'y trouvaient; il était d'environ cinq mille hommes et destiné à servir à l'aile gauche avec

[1] « Nous croyions tous, » dit le duc d'Enghien dans les Mémoires déjà cités, « trouver une facilité extrême à « pénétrer en France; aucun de nous n'imaginait rencon- « trer la moindre résistance. Les patriotes, disions-nous, « s'éloigneront à la seule vue d'une armée : tout cédera à « des hommes qui ne sont que les ennemis du désordre; de « tous côtés on nous appellera; c'est plutôt une promenade « que nous avons à faire jusqu'à Paris qu'une campagne. »

les Autrichiens commandés par le prince d'Esterhazy; enfin le troisième corps de quatre mille hommes environ, et composé des émigrés réfugiés dans le Brabant et le pays de Flandre, devait se joindre dans cette dernière province à l'armée du général autrichien Clairfayt; le commandement en fut donné au duc de Bourbon, et le duc d'Enghien se prépara à faire sous lui ses premières armes[1].

Les armées ennemies entrèrent en campagne au commencement de juillet, et le duc de Brunswick, généralissime des armées coalisées, lança de Coblentz son fameux manifeste dans lequel il déclarait « que tous les Français qui oseraient se « défendre seraient punis comme rebelles avec « toute la rigueur du droit de la guerre, et il « promettait en même temps à ceux qui s'empres- « seraient de se soumettre le pardon de leurs « torts et de leurs erreurs. »

Les premières opérations des Autrichiens et des Prussiens furent marquées par plusieurs succès : le général Biron fut battu dans la Belgique, le général Dillon, repoussé de Lille, fut

[1] Le duc d'Enghien se plaint vivement dans ses Mémoires de cette dispersion des émigrés en trois corps : « On les di- « visait, dit-il, pour ne leur laisser aucune force, pour en « faire des êtres passifs : on craignait leur ardeur, l'effet « moral peut-être qu'une trop grande masse pouvait pro- « duire sur les esprits : on voulut les rendre nuls et ce plan « fut suivi scrupuleusement. »

massacré par ses propres soldats, et les armées coalisées, s'étant emparées de Longwy et de Verdun (août 1792), se mirent en marche sur Paris.

Les premiers mouvements des ennemis avaient amené les journées du 20 jnin et du 10 août; la prise de Longwy et de Verdun amena les massacres du 2 septembre : Louis XVI fut enfermé au Temple, et la Convention nationale, assemblée le 21 septembre, se reconnut le droit de le juger.

En même temps la patrie fut déclarée en danger, et Dumouriez, à la tête de troupes sans expérience, mais pleines d'ardeur, s'avança contre eux vers les plaines de la Champagne : ses habiles manœuvres les arrêtèrent dans les défilés de l'Argonne; d'ailleurs, trompés par la folle confiance des émigrés, ils n'avaient pris aucune précaution pour leur entrée en campagne, et bientôt, accablés par la famine et par les maladies, battus à Valmy et à Jemmapes, ils n'eurent plus d'autre ressource que de se retirer (octobre 1792).

Cette désastreuse campagne refroidit le zèle des souverains pour la cause de Louis XVI et des princes, et tout en continuant en apparence à les secourir, ils ne songèrent plus, comme ils l'avaient fait à l'égard de la Pologne, qu'à profiter des troubles de la France pour s'en attribuer quelque portion : l'empereur d'Allemagne voulait recouvrer l'Alsace qu'il regardait comme un

démembrement de l'Empire, et le roi de Prusse désirait s'acquérir de nouvelles possessions sur la rive gauche du Rhin.

En conséquence, et quoique les idées révolutionnaires fissent chaque jour en France de nouveaux progrès, que Louis XVI eût porté sa tête sur l'échafaud, ils réformèrent une partie de leur armée et notamment deux des trois divisions du corps des émigrés ; ils ne conservèrent que la division du Brisgaw et du pays de Bade, nécessaire d'ailleurs aux Autrichiens pour défendre ces provinces menacées par les armes de Custine, et le commandement en fut laissé au prince de Condé, qui, dans toutes les occasions avait montré le plus grand courage. Le comte de Provence et le comte d'Artois, restés sans emploi, furent obligés de se retirer à Glagenfurt en Prusse; enfin les ducs de Bourbon et d'Enghien, que les circonstances, en les empêchant de joindre l'armée de Clairfayt, avaient empêché, malgré leur désir, de prendre part à cette campagne [1], vinrent, après la dissolution de leur corps, rejoindre le prince de Condé à Willingen, où il avait établi son quartier général.

Conformément au nouveau plan des puis-

[1] « Nous n'avions pu, » dit le duc d'Enghien dans les Mémoires déjà cités, « nous mettre en route en même « temps que l'armée de Clairfayt, et ensuite, outre que le « mauvais temps arrêtait notre marche, lui-même, man- « quant de vivres, nous fit dire de ne pas le rejoindre. »

sances, les hostilités dans la campagne de 1793 furent bornées au voisinage des bords du Rhin; du reste, et par suite de ce plan même, les opérations des Autrichiens et des Prussiens furent conduites sans aucun ensemble, et après quelques succès, ils ne tardèrent pas à être repoussés sur tous les points. Pichegru, ancien sergent d'artillerie, qui venait d'être nommé au commandement de l'armée du Haut-Rhin, les obligea de repasser ce fleuve avec une grande perte, et l'année suivante (1794), après les avoir battus de nouveau, acheva, dans une brillante campagne d'hiver, la conquête de la Hollande.

Pendant le cours de ces deux dernières campagnes, le corps des émigrés, dont les ennemis n'avaient plus le même besoin depuis qu'ils ne se proposaient plus d'entrer en France, avait eu beaucoup à souffrir; mal payés, négligés dans les cantonnements, exposés aux endroits les plus périlleux, ils n'avaient cessé d'être sacrifiés par les généraux autrichiens et prussiens qui voulaient ménager leurs propres troupes. Ils avaient montré, du reste, dans cette position pénible, autant de courage que de résignation.

Le duc d'Enghien, en particulier, s'y était distingué : servant dans la cavalerie sous les ordres de son père, il avait surtout montré la plus grande valeur au siége de Mayence (juillet 1793), à l'attaque des lignes de Weissembourg (4 août), enfin à la journée de Berstheim (2 dé-

cembre 1793) où devenu, par suite d'une blessure de son père, commandant de la cavalerie, il avait fait à sa tête plusieurs charges brillantes, et dans ces lieux témoins de la gloire du Grand Condé, on avait vu trois générations de Condés rappeler par leur courage, le souvenir de ses exploits. Le seul reproche qu'on pût lui faire, était de se livrer trop facilement à l'ardeur qui l'entraînait.

Cependant, la politique naturelle de la Prusse, qui consiste surtout à maintenir la balance entre l'Autriche et elle dans les affaires de l'Allemagne, éloignait cette puissance d'une guerre avec l'Autriche contre la France; et le roi de Prusse, découragé d'ailleurs par les revers des trois campagnes qui venaient d'avoir lieu, songea à traiter de la paix; vainement l'Angleterre, que la conquête de la Belgique et de la Hollande n'avait pu manquer de mettre elle-même en guerre avec la France, chercha à l'en détourner par l'offre de subsides considérables, il y persista, et un traité d'alliance réciproque entre le roi de Prusse et la république française, fut signé à Bâle le 5 avril 1795 par le baron de Hardemberg pour la Prusse, et pour la France, par l'ambassadeur en Suisse Barthélemy.

L'Autriche paraissait également disposée à négocier et la première condition d'une paix conclue par cette puissance avec la France, eût été le licenciement définitif du corps de Condé : dès lors,

les émigrés qui composaient ce corps, sans argent, sans ressources, ne voyaient plus devant eux d'autre perspective que d'accepter l'asile que l'impératrice Catherine, sur la demande du prince de Condé, leur offrait dans le midi de ses États.

Mais l'Angleterre, que la conclusion de la paix continentale eût laissée seule à soutenir la lutte contre la France, redoubla d'efforts auprès de l'empereur d'Autriche, et parvint à le décider à continuer la guerre : le corps de Condé passa à sa solde, et Wickham, résident anglais en Suisse, fut chargé de le réorganiser et de le porter de six à dix mille hommes.

Pichegru alors, comme on vient de le voir, commandait les armées de la république sur les bords du Rhin. Instruit par le comte de Montgaillard, l'un des conseillers du prince de Condé, que ce général pouvait être accessible à des insinuations, Wickham proposa aussitôt de le gagner et promit au nom de son gouvernement de fournir tous les fonds nécessaires pour cet objet; la négociation réussit, comme on l'a vu, mais elle fut bientôt entravée par les hésitations du prince de Condé : il refusa d'abord d'écrire à un général républicain de peur de reconnaître la république, puis de lui écrire de sa main, enfin, soit par un effet de sa propre défiance, soit plutôt, comme l'ont dit les écrivains de l'émigration [1],

[1] *Campagnes du corps de Condé*, par le marquis d'Ecquevilly.

que les Autrichiens plus occupés de recouvrer l'Alsace que de seconder les plans des émigrés, lui en eussent fait une loi, il persista à exiger avant tout, de lui, la remise des forteresses de Strasbourg, d'Huningue et de Neubrisach. Pichegru s'y refusa, disant « qu'il ne ferait par là « que se compromettre inutilement, qu'il ne vou« lait rien faire d'incomplet et qu'il n'entendait « pas être le second tome de Lafayette et de Du« mouriez. »

Au milieu de ces négociations, ce général fut rappelé de son armée, et le commandement de cette armée réuni à celui qu'avait déjà le général Moreau : ce dernier, ainsi renforcé, reprit aussitôt l'offensive, passa le Rhin de vive force au pont de Kehl, et poussant de toutes parts les Autrichiens, les obligea de se replier jusqu'à Munich (août 1796) ; forcé ensuite lui-même, par la défaite du général Jourdan qui appuyait sa gauche et que l'archiduc Charles avait battu en Franconie, de se replier en arrière, il opéra sa retraite jusqu'au Rhin derrière lequel il se mit à couvert.

L'archiduc Charles l'y suivit, et, dans les mois de janvier et février 1797, s'empara des deux forteresses de Kehl et de Huningue; mais les succès de Bonaparte en Italie ayant forcé l'empereur de le rappeler avec vingt-cinq mille hommes, le général Moreau, délivré de ce redoutable ennemi, reprit une seconde fois l'offensive contre les Autrichiens (avril 1797). C'est là qu'à l'en-

trée d'Offembourg, ses avant-postes saisirent les fourgons du général autrichien Klinglin, qui contenaient en original la correspondance de Pichegru avec le prince de Condé.

La nouvelle de l'armistice de Léoben, conclu par le général Bonaparte avec les plénipotentiaires impériaux, vint arrêter toutes les hostilités.

Dans cette longue campagne qui avait duré depuis le mois de mai 1795 jusqu'au mois d'avril 1797, il y avait eu de nombreuses affaires où le corps de Condé et le duc d'Enghien s'étaient de nouveau distingués : dès le début de la campagne, ce jeune prince, devenu par suite du départ de son père pour l'Angleterre[1], commandant de la cavalerie et d'une partie du corps sous le titre d'avant-garde, avait été chargé d'attaquer le fort de Kehl : la prise de ce fort, qui domine le cours du Rhin, devait entraver le projet qu'on supposait aux Français de passer le fleuve; mais, abandonné par les troupes du cercle de Souabe qu'on lui avait données pour le soutenir, et attaqué lui-même et séparé du reste de son corps, il n'avait pu le rejoindre qu'avec les plus grands efforts.

[1] Le comte d'Artois l'y avait appelé pour concourir avec lui à l'expédition de Quiberon; arrivé à la côte, le duc de Bourbon demanda avec instance à descendre à terre pour se mettre à la tête des royalistes; mais le comte d'Artois ne le lui permit pas. (On peut consulter à ce sujet les Mémoires du comte de Vauban.)

Il s'était signalé également dans les autres actions qui avaient eu lieu, notamment aux journées d'Ober-Kamlach et de Schussenried, et surtout à l'attaque du pont de Mucich, où la ferme résistance du corps des émigrés avait seule empêché la déroute complète des Autrichiens. C'était à la suite de la journée de Schussenried que le prince de Condé ayant demandé au général autrichien Wurmser ce qu'il pensait de sa petite infanterie : « Monseigneur, elle grandit au « feu, » avait répondu Wurmser.

On avait même pu remarquer, dans le cours de ces trois campagnes, qu'avec le même courage, le duc d'Enghien montrait plus de calme et de sang-froid, et qu'il se laissait moins aller à son entraînement; d'un autre côté son coup d'œil militaire s'était développé, et si les fonctions qu'il remplissait étaient restreintes à d'étroites limites, on pouvait dire du moins qu'il les remplissait avec talent.

Dans la vie privée et hors du champ de bataille, le duc d'Enghien, de même que son grand-père le prince de Condé auquel il ressemblait à beaucoup d'égards, montrait plutôt de la franchise et de la loyauté dans le caractère que de l'étendue et de la portée dans l'esprit; il manquait, comme lui, de suite dans ses résolutions, et la vivacité de son imagination l'entraînait trop souvent vers les deux extrêmes de la confiance et du découragement.

Du reste, aussi plein d'humanité que de bravoure, il avait toujours désapprouvé ces représailles sanglantes que l'animosité des guerres civiles avait quelquefois introduites entre les républicains et les émigrés, et toujours il avait prodigué ses soins aux blessés de tous les partis; passionné même pour la gloire militaire, et toujours attaché à la France malgré son émigration, il ne cachait pas son admiration pour la gloire des armes républicaines et en particulier pour celle du général Bonaparte.

« Lorsqu'on annonçait à M. le duc d'Enghien « quelque victoire des Français, dit un écrivain « royaliste, M. Boudard de l'Hérault[1], son cœur « en tressaillait de joie; il était fier de ces triom- « phes qui reculaient son entrée dans sa patrie; le « seul regret qu'il éprouvait était qu'une fatale « destinée l'eût privé de la gloire de se trouver au « milieu de ces phalanges héroïques, et de pou- « voir leur dire, comme Henri IV: Mes compa- « gnons, si vous perdez vos enseignes, ne perdez « point de vue mon panache blanc: vous le trou- « verez toujours au chemin de l'honneur et de la « gloire. »

Cette admiration lui attirait souvent des reproches de la part de ses amis, et d'autant plus

[1] *Mémoires, lettres et pièces authentiques, touchant la vie et la mort de S. A. R. monseigneur Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien*, par M. André Boudard (de l'Hérault). Paris, 1823, p. 126.

que la franchise et la vivacité de son caractère ne lui permettaient guère de dissimuler ce qu'il pensait [1]; mais c'étaient surtout les personnes qui entouraient le prince de Condé, et qui pour la plupart étaient des ennemis implacables de la révolution, qui ne pardonnaient pas au jeune prince ces sentiments; et il en résultait que, malgré la tendresse qu'il avait pour son grand-père, il évitait de se rendre près de lui et restait presque constamment à son quartier général; et d'un autre côté cet éloignement donnait lieu à ses ennemis de prétendre qu'il songeait à se séparer de son grand-père, et à faire un corps d'Enghien distinct de celui de Condé.

Ainsi que nous venons de le voir, la signature des préliminaires de paix à Léoben, au mois d'avril 1797, suspendit le cours des opérations militaires, et détruisit de ce côté les espérances des émigrés : un autre espoir leur restait encore, c'était celui des mouvements intérieurs dont la France était alors agitée. Jamais, en effet, depuis

[1] « L'arrivée de l'envoyé de France, M. de Machault, » dit le duc d'Enghien dans ses Mémoires, au sujet de l'année 1792, « changea complétement les dispositions du duc « de Wurtemberg à notre égard : la peur et l'argent furent « les armes dont il se servit. Mon grand-père nous dit que « c'étaient de puissants moyens sur un esprit faible; il nous « le dit, mais en nous recommandant de garder cela pour « nous. *C'est terrible d'avoir à mépriser les gens et de se* « *taire. J'aurai de la peine à me faire à cela*; cependant « l'on me répète que c'est plus nécessaire que jamais. »

le commencement de la révolution, les circonstances n'avaient paru leur être plus favorables : la haine contre la terreur avait amené dans les esprits en France une réaction dont les royalistes cherchaient à profiter. Pichegru, dévoué à leur cause, était président du conseil des Cinq-Cents, et beaucoup, même parmi les constitutionnels modérés, appuyaient les projets formés contre le Directoire ; le coup d'État du 18 fructidor (an v, 9 septembre 1797) vint renverser tous ces desseins, et bientôt après la paix de Campo-Formio, conclue avec l'Autriche (le 14 octobre), acheva de consolider le gouvernement français.

Une des conditions de cette paix était le licenciement du corps de Condé, et les émigrés furent enfin obligés d'accepter l'offre que leur avait faite autrefois l'impératrice Catherine, et que l'empereur Paul Ier son fils, qui venait de lui succéder (février 1796), s'était empressé de leur renouveler.

Quoique effrayés du climat de la Russie et surtout de l'éloignement où ils allaient se trouver de la France, la nécessité leur en fit une loi, et le duc d'Enghien fut chargé de les conduire en Volhynie où des cantonnements leur étaient assignés. Là il leur fallut d'abord prêter un serment absolu de fidélité et d'obéissance à l'autocrate de toutes les Russies [1], puis adopter l'uniforme russe

[1] On peut voir dans l'ouvrage déjà cité du marquis d'Ecquevilly la formule de ce serment.

et s'assujétir à toutes les minuties du service militaire que l'empereur Paul avait imaginées et introduites dans ses armées.

Pendant ce temps, le prince de Condé était allé à Mittau en Courlande visiter le roi Louis XVIII qui y résidait sous la protection de l'empereur de Russie, et de là il s'était rendu à Saint-Pétersbourg. L'empereur Paul qui, voyageant autrefois en France sous le nom de comte du Nord, avait été reçu à Chantilly avec de grands honneurs, lui témoigna le plus grand empressement, et poussa même la prévenance jusqu'à lui faire meubler un hôtel à ses armes avec une inscription au nom de Condé[1]; mais bientôt, saisi d'un de ces caprices auxquels il était si sujet, il changea complétement de conduite à son égard, et lorsque le duc d'Enghien vint rejoindre son grand-père à Saint-Pétersbourg, quoiqu'il eût manifesté le plus grand désir de le voir et qu'il eût parlé de lui avec une grande admiration, il le reçut avec une extrême froideur.

Cette froideur toutefois n'ôta rien à son zèle contre ce qu'il appelait les révolutionnaires de France, et il ne parlait que d'y envoyer une armée pour punir les factieux : le ministère anglais, toujours prêt à s'emparer de tous les moyens d'action contre la France, profita de cette disposition pour conclure avec lui un traité de sub-

[1] Hôtel de Condé.

sides de quatre-vingt mille hommes (octobre 1798), et cette accession puissante ayant ranimé le courage de l'Autriche, la guerre recommença de nouveau sur tout le continent.

L'empereur de Russie fit en effet partir, au commencement de 1799, une armée de quatre-vingt mille hommes sous les ordres du maréchal Suwarow; la plus grande partie de cette armée devait combattre en Italie avec les Autrichiens, pendant que le reste, commandé par le général russe Korzakoff, opérerait en Suisse une diversion. Le corps de Condé reçut l'ordre de quitter ses quartiers de Volhynie pour aller dans la ville de Constance couvrir et appuyer cette diversion.

Suwarow obtint en Italie les plus grands succès, mais Korzakoff fut battu à Zurich par Masséna, et aurait essuyé une déroute plus complète encore, si le corps de Condé n'eût assuré sa retraite en défendant la ville et le pont de Constance contre tous les efforts des vainqueurs.

L'empereur Paul se montra fort irrité de la défaite de son armée, et, reprochant aux Autrichiens de l'avoir mal secondé, il rappela ses troupes et avec elles le corps de Condé; mais le ministère anglais, arrêtant la marche de ce corps, le prit de nouveau à sa solde, et le fit passer sous les ordres des généraux autrichiens.

Les émigrés firent ainsi, avec l'archiduc Charles, la campagne de Hohenlinden contre Moreau. Ils y montrèrent, comme toujours, le

plus grand courage, mais leur courage ne pouvait rien dans cette lutte, et les victoires des Français ne tardèrent pas à amener la signature du traité de paix de Lunéville avec l'Autriche (février 1801).

L'Angleterre continuait encore à faire la guerre contre la France, mais le corps de Condé lui devenant inutile par suite de la paix continentale, elle ne consentit à lui continuer sa solde, qu'à la condition d'aller servir pour elle en Égypte sous les ordres du général anglais Abercrombie; un petit nombre seulement des émigrés, et presque tous de simples soldats, acceptèrent cette condition, et la plupart déclarèrent qu'ils aimaient mieux se séparer.

A cette époque d'ailleurs, le Premier Consul commençait à manifester ouvertement son dessein de leur rouvrir les portes de la France : les lois rendues contre eux avaient été restreintes et adoucies, et tout annonçait l'amnistie générale, qui en effet ne tarda pas à être proclamée; la plupart en profitèrent pour rentrer dans leur patrie, et prêtèrent serment de fidélité et d'obéissance au gouvernement consulaire.

Pendant ce temps, le prince de Condé s'était rendu en Angleterre, afin de tâcher d'obtenir de cette puissance un traitement pour lui et son petit-fils et des pensions pour ceux des émigrés qui restaient attachés à leur parti, et il en obtint en effet pour environ trois cents d'entre eux; il

resta ensuite en Angleterre, où il fixa son séjour dans une maison de campagne appelée Wansted-House, à quelques lieues de Londres.

Quant au duc d'Enghien, qui avait attendu à Gratz en Styrie où le corps se trouvait au moment de sa dissolution, l'effet des demandes de son grand-père, ayant obtenu du gouvernement anglais, avec le traitement d'officier général réformé, la permission de rester en Allemagne, il se rendit à Ettenheim, près du cardinal de Rohan.

Dès longtemps il avait conçu pour la nièce de ce cardinal, la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, la plus vive passion; et quoique le roi Louis XVIII, qui espérait s'assurer par lui d'une alliance utile parmi les souverains de l'Europe, eût toujours refusé son consentement à ce mariage, il n'avait jamais renoncé au désir de l'épouser : il l'accomplit alors [1] et se fixa à Ettenheim, près d'elle et près du cardinal.

Ce dernier étant mort au commencement de l'année suivante (17 février 1802), et les États qui composaient son évêché se trouvant, par suite des arrangements politiques, compris dans les indemnités promises aux princes allemands et

[1] Quoiqu'aucune preuve n'ait subsisté à cet égard, que même le mariage fût légalement nul par suite du refus de Louis XVIII, il ne paraît pas douteux que le duc et la princesse n'aient été mariés à cette époque par le cardinal de Rohan.

dont la répartition n'était pas encore déterminée, le duc d'Enghien se trouva jeté dans une nouvelle incertitude : dans le premier moment, il songea à se rendre en Angleterre près de son grand-père le prince de Condé, puis à entrer au service d'une des grandes puissances de l'Europe; dans ce dernier dessein, il écrivit à Londres à son grand-père pour lui en demander la permission ; le prince de Condé lui répondit :

Wansted-House, 28 février 1802.

« Mon cher ami,

« Loin d'être d'un avis dont vous n'étiez pas « vous-même il y a trois mois, puisque vous me « marquiez l'impatience de vous réunir à nous, « je persiste plus que jamais à penser que vous ne « devez entrer au service d'aucune puissance. Cela « n'est pas fait pour vous, et jamais aucun des « Bourbons passés ou présents n'a pris ce parti. « Toutes les révolutions du monde n'empêche- « ront pas, quoi qu'on puisse vous dire, que vous « ne restiez jusqu'à la fin de votre vie, ce que « Dieu seul vous a fait : c'est ce qu'il faut bien vous « mettre dans la tête. Au commencement de la « guerre que j'ose croire avoir faite comme un « autre, j'ai refusé d'accepter aucun grade au « service de l'étranger : c'est ainsi que vous devez « faire vous-même ; cette conduite vous rendrait « peut-être l'allié des rebelles de la France et,

« pourrait vous exposer à combattre la cause de
« votre roi.

« C'est dans ces sentiments, mon cher ami,
« que je vous écris cette lettre. Dieu veuille vous
« inspirer ceux que vous nous devez à tant de
« titres. Alors vous mènerez une vie heureuse
« dans votre intérieur en attendant la continua-
« tion de votre gloire, et nous en jouirons autant
« que vous-même. Adieu, je vous embrasse.

« L.-H.-J. de Bourbon. »

Sur cette lettre, le duc d'Enghien renonça à son projet, et en attendant que le sort des États de l'évêché de Strasbourg eût été définitivement réglé, il fit, aux mois de juillet et d'août 1802, un voyage dans les montagnes de la Suisse; apprenant alors que ces États avaient été attribués au margrave fait électeur et grand-duc de Bade, le duc d'Enghien, qui avait reçu de ce prince dans tous les temps, un aussi bon accueil que le lui permettait sa situation dans le voisinage de la France, lui demanda, tant pour lui que pour les personnes qui l'accompagnaient, la permission de rester à Ettenheim.

Le margrave, qui savait que le gouvernement français ne mettait aucun obstacle au séjour des émigrés dans les États d'Allemagne, même voisins de la frontière, pourvu qu'ils n'y fissent rien de contraire à la tranquillité et à la sûreté de la

France, s'empressa d'accorder au duc d'Enghien la permission qu'il demandait, et toutefois, dans sa réponse, il crut devoir lui rappeler la condition tacite que renfermait cette permission :

Carlsruhe, 4 septembre 1802.

« L'intérêt que votre altesse daigne prendre « à quelques Français qui ont eu l'honneur de le « suivre à Ettenheim et l'attachement qu'ils lui « portent *garantit suffisamment leur conduite* « *sage et tranquille*.

« En conséquence, je leur accorde avec d'au« tant plus d'empressement, le séjour ultérieur à « Ettenheim, que cette circonstance me procure « la satisfaction de prouver à votre altesse, le « sentiment de haute considération, etc.

« *Signé* CHARLES FRÉDÉRIC,
« Margrave de Bade. »

Du reste, le margrave de Bade, sachant le duc d'Enghien amateur passionné de la chasse, sempressa de la lui offrir dans toute l'étendue de ses domaines.

Le duc d'Enghien resta donc à Ettenheim, habitant une espèce de petit château gothique voisin de la maison que la princesse Charlotte occupait avec son père, et qu'il avait loué du baron d'Ischterlzheim. Il faisait sa principale occupation de la chasse, où l'accompagnait ordinaire-

ment le général marquis de Thumery, ancien lieutenant-colonel de son régiment au corps de Condé, et qui avait obtenu, comme lui, la permission de rester à Ettenheim.

Toujours attaché à la France, il ne dissimulait pas aux personnes que le hasard amenait à Ettenheim ou qu'il rencontrait dans ses courses sur les bords du Rhin, le regret qu'il éprouvait d'en être éloigné; et souvent il enviait le sort de ceux à qui leur naissance et leur position pouvaient permettre d'y rentrer; il paraît même que, profitant de l'esprit de tolérance qui animait les autorités françaises à l'égard des émigrés, il était venu plusieurs fois secrètement sur la rive gauche du Rhin, et même au spectacle dans la ville de Strasbourg[1].

Cette conduite du prince, le bruit de ses voyages à Strasbourg, les sentiments qu'on lui connaissait, donnèrent lieu de prétendre à Londres, au commencement de l'année 1803, qu'il songeait à traiter avec le Premier Consul.

[1] « Ce fait, dit le duc de Rovigo dans l'extrait de ses Mémoires, m'a été attesté par une personne attachée au service du prince à l'époque de son enlèvement. » D'un autre côté, le baron de Saint-Jacques, attaché également au service du prince à cette époque, le nie avec beaucoup de vivacité dans l'écrit qu'il a publié, « en réponse à l'extrait des Mémoires du duc de Rovigo » (novembre 1823). Ce qu'il y a de positif, et c'est la seule chose qui importe à la suite de ce récit, c'est qu'à cette époque tout le monde en était persuadé.

« Le jeune prince n'était pas encore de retour « du voyage qu'il venait de faire dans les mon- « tagnes de la Suisse, » dit le même écrivain royaliste que nous venons de citer, M. Boudard de l'Hérault, « que mille bruits coururent, plus « contradictoires les uns que les autres; on ré- « pétait, on affirmait même qu'on l'avait vu pas- « ser à Strasbourg se dirigeant sur Paris, que, « dans la capitale, le Premier Consul l'avait ac- « cueilli, on osait même dire qu'un descendant « des Condés avait offert ses services à cet autre « Cromwell[1]. »

Ces bruits répandus à Londres prirent même assez de consistance au commencement du mois de juin 1803, pour que son grand-père crût devoir lui en écrire.

Wansted-House, le 16 juin 1803.

« Mon cher enfant,

« On assure ici depuis plus de six mois que « vous avez été faire un voyage à Paris; d'autres « disent que vous n'avez été qu'à Strasbourg; il « faut convenir que c'était un peu inutilement « risquer votre vie et votre liberté; car pour vos « principes, je suis très-tranquille de ce côté-là, « ils sont aussi profondément gravés dans votre « cœur que dans les nôtres. Il me semble qu'à « présent vous pourriez nous confier le passé et,

[1] Page 143.

« si la chose est vraie, nous dire ce que vous « avez observé dans vos voyages.

« A propos de votre santé, qui nous est si « chère à tant de titres, je vous ai mandé, il est « vrai, que la position où vous êtes pourrait « être très-utile à beaucoup d'égards; mais vous « êtes bien près, prenez garde à vous, et ne né- « gligez aucune précaution pour être averti à « temps et faire votre retraite en sûreté en cas « qu'il passât par la tête du Consul de vous faire « enlever; n'allez pas croire qu'il y ait du courage « à tout braver à cet égard : ce ne serait qu'une « imprudence impardonnable aux yeux de l'uni- « vers, et qui ne pourrait avoir que les suites les « plus affreuses; ainsi, je vous le répète, prenez « garde à vous, et rassurez-nous en nous répon- « dant que vous sentez parfaitement ce que je « vous demande, et que nous pouvons être tran- « quilles sur les précautions que vous prendrez. « Je vous embrasse.

« *Signé* L.-J. DE BOURBON. »

Le duc d'Enghien ne put se méprendre sur le sens caché que renfermait cette lettre, et il répondit à son grand-père :

« Assurément, mon cher papa, il faut me « connaître bien peu pour avoir pu dire ou cher- « cher à faire croire que j'avais mis le pied sur « le sol républicain, autrement qu'avec le rang

« et à la place où *le hasard* m'a fait naître. Je « suis trop fier pour courber bassement la tête, et « le Premier Consul pourra peut-être venir à bout « de me détruire, mais il ne me fera pas m'humi- « lier. On peut prendre l'incognito pour voyager « dans les glaciers de la Suisse, comme je l'ai fait « l'an passé, n'ayant rien de mieux à faire; mais « pour en France, quand j'en ferai le voyage, je « n'aurai pas besoin de m'y cacher. Je puis donc « vous donner ma parole d'honneur la plus sa- « crée, que pareille idée ne m'est jamais entrée « et ne m'entrera jamais dans la tête. Des mé- « chants ont pu désirer, en vous racontant ces « absurdités, me donner un tort de plus à vos « yeux. Je suis accoutumé à de pareils services « que l'on s'est toujours empressé de me rendre, « et je suis trop heureux qu'ils soient enfin ré- « duits à employer des calomnies aussi absurdes. « Je vous embrasse, mon cher papa, et vous prie « de ne jamais douter de mon profond respect « comme de ma tendresse.

« L.-H.-A. DE BOURBON [1].»

[1] Il écrivait en même temps au chevalier Jacques, son secrétaire et son intendant, qui était allé prendre les eaux de Petersthall, une lettre dont ce dernier a publié en 1823 le passage suivant : « Il croit, » disait le prince en parlant de son grand-père, « d'après les bruits qui ont couru, que j'ai « été incognito à Paris, ou du moins à Strasbourg. Vous jugez « qu'il n'en est pas charmé. Voyez combien il me juge mal

En même temps, pour achever de démentir ces bruits, et instruit que la rupture entre la France et l'Angleterre avait éclaté par le départ de lord Withworth, il s'empressa d'écrire à Londres pour demander du service dans la nouvelle guerre qui allait commencer contre la France : il proposait de se mettre à la tête d'un corps d'auxiliaires qui serait formé sur les bords du Rhin, et auxquels pourraient venir se joindre les déserteurs des armées républicaines : « Le nombre en serait « grand, disait-il, ainsi qu'il avait été à même de « s'en convaincre par le séjour qu'il faisait depuis « deux ans sur les frontières de France. »

A ce moment, comme on l'a vu (juillet 1803), le comité de Londres était occupé de ses négociations avec Moreau, et il n'y avait rien de décidé encore sur les projets ultérieurs auxquels on s'arrêterait : en conséquence, on ne fit au duc d'Enghien qu'une réponse dilatoire : cette réponse ne satisfit pas son impatience, et bientôt après le marquis d'Ecquevilly, ancien chef d'état-major du corps de Condé, se rendant à Vienne, il le chargea de remettre à lord Stuart, ambassadeur anglais près de l'empereur, une note portant que « reconnaissant des bienfaits d'un gou-« vernement généreux, il avait, dès les premiers « moments du départ de lord Withworth, écrit

« et connaît peu ma façon de penser, etc. « (Écrit ci-dessus cité du baron de Saint-Jacques en réponse à M. le duc de Rovigo.)

« en Angleterre pour demander à combattre sur
« les bords du Rhin, qu'il n'avait pas reçu de ré-
« ponse positive, mais qu'au moment où le pro-
« jet de descente paraissait prêt à s'effectuer, il
« voulait aller lui-même en Angleterre offrir ses
« services. »

Enfin, au mois de janvier 1804, les plans du comité de Londres ayant été définitivement arrêtés de concert avec le ministère anglais, Pichegru s'embarqua pour les côtes de France, et un ordre du conseil privé d'Angleterre, du 15 janvier 1804 (23 nivôse an XII), enjoignit à tous les émigrés qui recevaient des pensions de se rendre sur les bords du Rhin sous peine d'en être privés, et leur alloua une solde de guerre, savoir : aux officiers généraux, 5 schellings par jour; aux colonels, lieutenants-colonels et capitaines, 3 schellings; aux autres officiers, 1 schelling et demi; aux nobles à pied et à cheval, 1 schelling.

En conséquence de cet ordre, les généraux La Saullaye[1], de Mellet et de Mauroy, tous colonels ou lieutenants-colonels des quatre régiments qui

[1] Le premier, le comte de La Saullaye, était lieutenant-colonel du régiment noble à pied de Condé; le second, le comte de Mellet, colonel du régiment noble à cheval d'Angoulême; le troisième, le marquis de Mauroy, colonel du régiment des grenadiers de Bourbon. Le quatrième régiment était celui du duc d'Enghien, commandé sous lui par le général comte de Lanans, qui, comme nous allons le voir, était alors à Munich près de Drake, et en relation avec cet ambassadeur.

composaient le corps de Condé au moment de sa dissolution, se rendirent à Offembourg, et là, de concert avec les généraux Vauborel et Fumel[1], et les autres émigrés restés dans le voisinage des bords du Rhin, notamment le major Roussel domicilié à Wilstadt et attaché autrefois à l'état-major du prince de Condé, ils s'occupèrent à s'organiser.

Enfin, sans parler au duc d'Enghien du complot de Georges, que l'on savait qu'il désapprouverait comme étant un complot d'assassinat, on lui adressa, par le colonel Grunstein ancien chef d'escadron de son régiment, qu'on lui dépêcha à Ettenheim, des instructions portant qu'il eût à s'entendre avec les généraux venus à Offembourg, et qu'il se tînt prêt à entrer en France au premier moment; on lui annonçait en outre l'arrivée prochaine de plusieurs autres officiers et notamment du prince de Guémenée.

[1] Le premier, le marquis de Vauborel, était lieutenant-colonel du régiment des grenadiers de Bourbon, sous les ordres du marquis de Mauroy; le second, le baron de Fumel, maréchal de camp dans le corps de Condé, n'y était pas employé au moment de la dissolution.

CHAPITRE V.

Rapport du sous-officier envoyé à Ettenheim. — Son erreur au sujet du général Dumourier et du lieutenant Schmidt. — Lettre du préfet de Strasbourg à M. Réal. — Arrestation de la baronne de Reich. — Correspondance de la gendarmerie. — Bulletin relatif à la présence de Dumourier à Ettenheim. — Impression qu'il produit sur l'esprit du Premier Consul. — Causes de cette impression. — Arrivée de la lettre du préfet de Strasbourg. — Renseignements donnés par les préfets des départements voisins des bords du Rhin, et par les ministres français en Allemagne. — Arrestation de Georges. — Joie universelle qu'elle répand. — Ses déclarations au sujet d'un prince français qui devait venir de sa personne à Paris. — Déclarations de Léridant. — On croit que ce prince est le duc d'Enghien. — Indignation générale contre les complots. — M. de Talleyrand et Fouché. — Réunion d'un conseil privé. — Résolution d'enlever le duc d'Enghien.

Tel était l'état des choses à Ettenheim, lorsque le préfet de Strasbourg reçut, le 13 ventôse (4 mars), la lettre par laquelle M. Réal le chargeait de s'informer, dans le plus court délai, si le duc d'Enghien était encore dans cette ville. En conséquence, il s'entendit aussitôt avec le colonel Charlot, commandant la gendarmerie en résidence à Strasbourg, et tous deux firent choix d'un sous-officier intelligent nommé Lamothe pour l'envoyer prendre des informations. Ce sous-officier partit le soir même 13 ventôse, et, en revenant à Strasbourg le lendemain matin 14 ventôse, il remit à son colonel et au préfet le rapport suivant :

RENSEIGNEMENTS PRIS A ETTENHEIM SUR L'EXISTENCE DU CI-DEVANT DUC D'ENGHIEN, PAR MOI SOUSSIGNÉ MARÉCHAL DES LOGIS DE GENDARMERIE NATIONALE.

« Parti de Strasbourg le 13 ventôse, vers cinq « heures et demie du soir, pour me rendre à Etten- « heim, je me suis arrêté à Cappel, où, parlant « avec le maître de poste et deux autres par- « ticuliers, j'ai appris que le ci-devant duc d'En- « ghien était encore à Ettenheim avec l'ex-géné- « ral Dumourier et un colonel nommé Grunstein « récemment arrivé de Londres; et l'on m'a « assuré qu'on parlait, il y a quelque temps, d'un « voyage que le duc d'Enghien devait faire en « Angleterre [1], mais que maintenant il n'en était « plus question.

« Arrivé à Ettenheim, l'on ma confirmé audit « lieu, la présence de l'ex-duc d'Enghien, du gé- « néral Dumourier et du colonel Grunstein, ce « dernier venant depuis peu d'Angleterre; l'on « m'a parlé d'un individu désigné le lieutenant « Schmidt, arrivé également d'Angleterre après le « colonel Grunstein. L'on m'a dit que l'ex-duc « était journellement occupé à la chasse, qu'il lo- « geait dans une maison particulière, qu'il avait

[1] Ce bruit se rapporte sans doute à ce que le duc d'Enghien disait dans sa note à lord Stuart, ambassadeur à Vienne, « que le projet d'une descente en Angleterre pa- « raissant prendre plus de consistance, il voulait aller lui- « même à Londres offrir ses services au gouvernement an- « glais. » (Voir ci-dessus, p. 205.)

« un secrétaire qu'on dit Français sans qu'on ait « pu me décliner son nom, que Dumourier, le « colonel Grunstein et le lieutenant Schmidt, lo« geaient chacun particulièrement.

« La correspondance de l'ex-duc est depuis « quelque temps beaucoup plus active : il a reçu « divers courriers d'Offembourg et de Fribourg, « et en a envoyé dans les mêmes lieux ; son do« mestique n'est pas considérable ; il paraît très« aimé à Ettenheim et dans les environs.

« L'on m'a parlé à Ettenheim d'un voyage que « le duc devait faire à Fribourg, sans qu'on ait pu « m'en désigner l'époque ; mais il n'a nullement « été question du voyage d'Angleterre dont on « m'avait parlé à Cappel.

« Arrivé de nuit à Ettenheim, et n'étant « chargé que de m'informer si le duc d'Enghien « y était ou non, et, dans ce dernier cas, d'ap« prendre la route qu'il avait tenue et le lieu où « il devait se rendre, le temps ne m'a pas per« mis de recueillir de plus amples renseigne« ments.

« Parti d'Ettenheim à cinq heures et demie « du matin, j'ai été rendu vers les neuf heures « à Offembourg, où j'ai pris divers renseigne« ments.

« L'on m'a appris qu'il se trouvait en cette « ville une grande quantité d'émigrés français ; « m'étant informé des plus marquants, on m'a

« désigné les nommés Milet[1] frères, Moroy[2] et « Lazolais[3], officiers généraux, ce dernier cor« don rouge; l'on m'a assuré qu'en général ces « émigrés, qui faisaient beaucoup de dépense à « Offembourg, paraissaient être soldés par l'An« gleterre.

« Dans les différents endroits où je me suis « arrêté, les habitants de l'électorat de Bade avec « lesquels j'ai lié conversation, m'ont paru très« avides des nouvelles de France; tous m'ont ma« nifesté l'espoir d'un changement qu'ils regar« daient comme certain dans le gouvernement « français, et la plupart m'ont paru attachés aux « intérêts de l'ex-duc d'Enghien et à ceux des « émigrés français réfugiés à Offembourg.

« Strasbourg, le 14 ventôse an XII de la répu« blique française.

« *Signé* LAMOTHE. »

Ce rapport du sous-officier de gendarmerie était exact à beaucoup d'égards; toutefois il s'y était glissé deux erreurs dont l'une surtout, relative à la présence du général Dumourier à Ettenheim, entraîna, comme nous allons le voir,

[1] Le comte et le chevalier de Mellet. Ce dernier avait servi dans le régiment du duc d'Enghien, et était fort lié avec lui.

[2] Le marquis de Mauroy, désigné ci-dessus.

[3] Le comte de La Saullays.

les plus graves et les plus funestes conséquences. Ce n'était pas le général Dumourier, mais le général Thumery, ancien lieutenant-colonel du régiment du duc d'Enghien et qui, ainsi que nous l'avons vu, avait obtenu comme lui la permission de résider à Ettenheim.

Le nom de Thumery offre, dans la prononciation allemande, la plus grande ressemblance avec celui de Dumourier, et tellement que le brigadier Lamothe y fut trompé deux fois, à Cappel et à Ettenheim; ce nom de Dumourier l'avait du reste frappé vivement, et il s'était empressé de le consigner dans son rapport.

La seconde erreur portait sur l'arrivée du lieutenant Schmidt d'Angleterre. Ancien lieutenant du régiment d'Enghien, Schmidt avait obtenu la permission de résider à Ernolsheim dans l'électorat de Bade, et c'était de là qu'il était venu depuis peu de jours rejoindre le duc à Ettenheim.

En recevant le rapport du brigadier Lamothe, le préfet de Strasbourg s'empressa de l'adresser à M. Réal, avec une lettre dans laquelle il lui disait avoir lieu de penser, que le duc d'Enghien était venu plusieurs fois secrètement à Strasbourg et sur la rive gauche du Rhin, notamment à Binfelden, où il savait que l'ex-prince de Rohan-Rochefort père de la princesse Charlotte, avait loué un appartement dans la maison de la dame Freytag, maîtresse d'auberge de cette ville; il lui parlait de plus de l'accroissement que prenaient

chaque jour les rassemblements des émigrés sur les différents points des bords du Rhin, et surtout à Offembourg.

Plusieurs fois déjà, depuis le rapport de Méhée du 7 ventôse dont nous avons parlé, le Premier Consul avait reçu des autorités de la frontière des plaintes et des avis sur ces rassemblements : le général Léval, commandant la division militaire de Strasbourg, en parlait dans ses lettres au ministre de la guerre, et le citoyen Popp, qui remplissait à Strasbourg les fonctions de commissaire général de police, en avait écrit au grand juge.

« Depuis quelque temps, disait ce dernier à « la date du 9 ventôse (1er mars), il s'est établi « à Offembourg, petite ville à huit lieues de Stras- « bourg, outre-Rhin, faisant partie jadis de l'an- « cien évêché de Strasbourg et réunie maintenant « à l'électorat de Baden, une quantité d'émigrés « français, parmi lesquels il doit y avoir des per- « sonnages marquants.

« Le gouvernement sera peut-être disposé à « faire inviter M. l'électeur de Baden à le dissé- « miner sur son territoire, au lieu de le laisser « subsister sur le seul point d'Offembourg. »

En présence des complots formés de toutes parts contre lui, le Premier Consul ne crut pas devoir s'en tenir à cet avis, et il chargea M. de Talleyrand, d'adresser à M. Massias, ministre français près de l'électeur de Bade, une note

pour requérir leur extradition, ainsi que celle du comité d'émigrés français siégeant à Offembourg ; sachant même, par le rapport de Méhée, que la baronne de Reich, la principale directrice de ce comité, venait souvent à Strasbourg, il fit donner par M. Réal au préfet du Bas-Rhin, l'ordre de la faire arrêter : M. Réal écrivit en conséquence, à M. Shée, la lettre suivante :

Paris, le 17 ventôse an XII.

« Le conseiller d'État, chargé de la direction « et de la suite, etc.

« Au conseiller d'État, préfet du département « du Bas-Rhin.

« L'intention du gouvernement, mon cher « collègue, est que la baronne de Reich soit « arrêtée : elle a dans le temps facilité les relations « de Pichegru avec Wickham. Il est encore pro- « bable qu'elle a eu connaissance des derniers « projets de cet ex-général, et qu'elle aura eu part « aux intrigues de tout ce parti ; peut-être même « ses papiers fourniront-ils des renseignements « utiles : elle doit demeurer tantôt à Strasbourg « tantôt à Offembourg.

« Je vous prie donc de prendre les mesures « convenables pour assurer l'exécution des ordres « du gouvernement, et de m'informer du résultat « qu'ils obtiendront.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« *Signé* RÉAL. »

En recevant cette lettre, le 20 ventôse, le préfet de Strasbourg, de concert avec le citoyen Popp, s'informa aussitôt si la baronne de Reich venait en effet quelquefois à Strasbourg. Il apprit que récemment elle y avait fait un assez long séjour, dans la maison d'un ecclésiastique nommé Jœglé attaché à la cathédrale de cette ville.

Pendant la vie du cardinal de Rohan, et même depuis sa mort, l'abbé Wemborn, promoteur de son évêché, l'abbé Michel son secrétaire, et quelques autres ecclésiastiques de sa maison résidant à Ettenheim [1], n'avaient cessé de composer des écrits contre le concordat et la constitution civile du clergé, et c'était Jœglé qui, de concert avec un autre prêtre nommé Lieberman desservant de la paroisse d'Ernsheim, était chargé de les propager en France, ainsi que les pamphlets contre le gouvernement que leur adressait le comité d'Offembourg.

Depuis trois semaines environ, la baronne de Reich, instruite de l'arrestation de madame Lajolais qui avait eu lieu en même temps que celle de son mari, avait quitté précipitamment Strasbourg avec l'ex-comte de Toulouse-Lautrec signalé comme un agent du prétendant, et était retournée à Offembourg.

Comme il n'y avait pas d'apparence qu'elle revînt à Strasbourg, M. Shée prit le parti d'écrire

[1] C'est ce que les rapports de police de cette époque appellent la petite chancellerie d'Ettenheim.

à M. Massias, chargé d'affaires de la république française près de l'électeur de Bade, pour le prier de demander à l'électeur son extradition, et en même temps il envoya à Offembourg le lieutenant de gendarmerie Michel Pétermann, qui devait, après avoir vérifié lui-même la présence à Offembourg de madame de Reich, s'adresser au grand bailli du district pour obtenir provisoirement son arrestation [1].

[1] Strasbourg, 20 ventôse an XII.

« Le conseiller d'État, préfet du département du Bas-« Rhin,

« Au conseiller d'État Réal, chargé de l'instruction et « de la suite, etc.

« J'ai reçu hier, mon cher collègue, la dépêche que vous « m'avez adressée sous la date du 17, par courrier extraor-« dinaire, pour l'arrestation de la baronne de Reich.

« Cette baronne étant partie de Strasbourg le lendemain « de l'arrestation de madame Lajolais pour se rendre à « Offembourg, j'ai de suite écrit au citoyen Massias, chargé « d'affaires de France près de l'électeur de Bade, pour l'in-« viter à provoquer, près de S. A. E. ou de la régence, l'at-« tache nécessaire pour qu'elle soit arrêtée avec ses papiers, « et conduite à Strasbourg.

« Mais afin d'assurer l'exécution des ordres du gouverne-« ment dans cette circonstance, j'ai dépêché un officier in-« telligent porteur d'une lettre au magistrat d'Offembourg, « par laquelle je l'invite à ordonner provisoirement l'arres-« tation de cette dame, et il doit même, avant de se pré-« senter à ce magistrat, s'assurer de la présence et du do-« micile de madame de Reich à Offembourg.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« *Signé* Shée. »

Le lieutenant Michel se rendit en effet à Offembourg, et étant allé trouver le grand bailli qui demeurait à Berentheim, à trois lieues de cette ville, il lui demanda l'arrestation provisoire de madame de Reich, et même, ainsi qu'il avait été fait plusieurs fois dans de semblables circonstances, la permission de l'emmener; le grand bailli refusa cette dernière partie de la demande, disant que, s'il s'agissait d'un crime ordinaire, il pourrait en effet prendre sur lui de la donner, mais que comme il s'agissait d'un délit politique, il lui fallait attendre l'avis du ministre de Carlsruhe.

Quoi qu'il en soit, cette autorisation était arrivée le lendemain 21 ventôse (12 mars), et madame de Reich avait été emmenée immédiatement à Strasbourg.

Pendant ce temps, le Premier Consul avait reçu, le 17 ventôse (8 mars), la réponse aux informations que le préfet de Strasbourg avait été chargé de faire prendre sur le séjour du duc d'Enghien à Ettenheim; toutefois il ne l'avait pas reçue d'abord par la lettre de ce dernier.

A cette époque les diverses brigades de gendarmerie étaient organisées dans toute la France en service de correspondance, se rendant compte l'une à l'autre de ce qu'elles avaient fait ou découvert, et cette correspondance, dont l'exactitude avait même redoublé depuis la déclaration de guerre et la découverte du complot, formait

ainsi une chaîne qui arrivait de proche en proche jusqu'à Paris. Là, tous les renseignements se concentraient dans les bureaux du général Moncey, alors premier inspecteur général de la gendarmerie, et, de même que pour les autres branches de la police, on en extrayait, dans un bulletin journalier, ce qui était de nature par son importance à être mis sous les yeux du Premier Consul; le général Moncey lui remettait chaque jour, à onze heures, ce bulletin [1].

Comme cette voie de la correspondance de la gendarmerie était fort rapide, plus même souvent que la voie de la correspondance ordinaire, il arrivait que le Premier Consul fût instruit plus tôt par ce moyen de ce qui se passait, que par les renseignements de la police ordinaire [2].

Dans cette occasion, le préfet de Strasbourg s'étant adressé au colonel de gendarmerie Charlot, pour envoyer un sous-officier à Ettenheim, ce sous-officier avait remis à son colonel le

[1] C'était M. Lagarde, employé depuis dans plusieurs missions importantes en Portugal et en Illyrie, et aujourd'hui conseiller d'État, qui, chargé alors de la direction des bureaux du maréchal Moncey, avait, dans ses attributions, ce travail des bulletins de chaque jour.

[2] Il paraît même qu'alors il se plaisait parfois à surprendre sa police, et à contrôler ainsi son zèle et son activité; toutefois il usait avec réserve de ce moyen, qui, s'il avait l'avantage du contrôle, avait aussi l'inconvénient de mettre les chefs de la gendarmerie et ceux de la police dans un état de complète hostilité.

double du rapport fait au préfet, et le colonel Charlot l'avait adressé à Paris par la voie de la correspondance : l'extrait en avait été fait le matin même (17 ventôse, 8 mars), et remis à onze heures par le général Moncey au Premier Consul.

En jetant les yeux sur ce rapport, le Premier Consul fut aussitôt frappé du nom du général Dumourier qui s'y trouvait. Ce nom, en effet, et la présence de ce général à Ettenheim était à ce moment de la plus haute importance.

Né en 1739, et âgé par conséquent de près de soixante-cinq ans à l'époque où nous sommes arrivés, Dumourier avait commencé dès le règne de Louis XV sa carrière mêlée de tant d'événements divers. D'abord adjoint-commissaire des guerres à l'armée de Hanovre sous le maréchal de Richelieu, il était bientôt passé comme capitaine dans un des régiments de cavalerie de cette armée, et avait fait avec distinction les deux dernières campagnes de la guerre de sept ans : il y avait même obtenu la croix de Saint-Louis.

Réformé à la paix de 1763, et impatient du repos, il était allé servir en Corse pour les Génois (1765), et cette expédition, assez malheureuse, lui avait inspiré, pour la conquête de cette île au nom de la France, un plan qu'il avait soumis à son retour au duc de Choiseul. Ce ministre en avait été frappé, et toutefois avant de l'adopter, instruit que le gouvernement anglais

cherchait à entraîner dans une alliance contre la France les deux gouvernements d'Espagne et de Portugal, il avait envoyé Dumourier dans ces deux royaumes pour observer et contrarier ce dessein.

Pendant le temps de cette mission, ses projets pour la conquête de la Corse avaient été adoptés et des troupes réunies à cet effet sous les ordres du marquis de Chauvelin et du maréchal de Vaux. Afin qu'il pût diriger l'éxécution de ses plans, le duc de Choiseul lui avait donné le titre d'aide-major général de l'armée expéditionnaire, et, enfin, après un premier échec, la soumission de l'île à la France avait été achevée dans le courant de l'année 1770.

A son retour, Dumourier avait été reçu du duc de Choiseul avec les plus grands éloges, et ce ministre l'avait aussitôt fait partir pour la Pologne. Ce royaume était alors, comme on sait, en proie aux discordes civiles,, et luttait avec peine contre les envahissements toujours croissants de la Russie. Dumourier s'était tiré avec honneur de cette mission à la fois diplomatique et militaire, et plus d'une fois il avait combattu contre les Russes à la tête des Polonais confédérés.

La disgrâce du duc de Choiseul l'avait fait rappeler en 1772; mais lié pendant sa faveur avec Guibert, Favier et le comte de Broglie, si connu par la correspondance secrète de Louis XV, il avait été employé par eux dans cette correspon-

dance et chargé, en 1773, d'une mission secrète en Suède. Le duc d'Aiguillon, premier ministre, instruit de cette mission, avait profité de quelque prétexte pour le faire arrêter, et, sacrifié par le faible monarque, il avait été enfermé à la Bastille où il était resté jusqu'à la fin du règne de Louis XV (1774).

L'avénement de Louis XVI l'avait rendu à la liberté, et le ministre de la guerre Montbarrey l'ayant appelé près de lui, l'avait chargé de parcourir avec soin toutes les côtes de la Manche, pour tâcher d'en améliorer les ports notamment celui d'Ambleteuse. Louis XVI, qui pendant tout son règne s'occupa spécialement de la marine, désirait créer, à l'entrée de la Manche, une rade rivale de celle de Plymouth et Porstmouth, et la position de la Hogue lui avait été proposée ; mais Dumourier qui, dès le temps d'un voyage de sa jeunesse, avait été frappé de celle de Cherbourg, lui ayant adressé à ce sujet un rapport, Louis XVI l'avait approuvé par une note écrite de sa main, et avait nommé Dumourier gouverneur de la ville et port de Cherbourg, pour y exécuter les projets qu'il proposait.

En conséquence, de 1778 à 1788, il y avait fait les premiers et d'immenses travaux ; à cette dernière époque, Louis XVI étant venu les visiter, lui avait accordé, comme marque de sa satisfaction, le grade de brigadier (maréchal de camp) des armées.

La révolution ayant éclaté, Dumourier était venu à Paris, et s'étant lié presque aussitôt avec les principaux chefs du parti girondin, avait été porté par leur crédit, en 1792, au ministère de la guerre.

C'était même de concert avec eux qu'il avait engagé Louis XVI à la déclaration de guerre contre l'Autriche ; mais ensuite, ses liaisons secrètes avec ce prince ayant excité leur méfiance, il avait été obligé de se démettre du ministère et de se rendre aux armées ; c'était là, comme on l'a vu, qu'après la défaite de Biron et de Dillon, il avait, par ses habiles manœuvres, arrêté la marche des armées coalisées dans les défilés de l'Argonne et sauvé la France d'une invasion ; mais ensuite, voyant la Convention usurper tous les pouvoirs et étendre sur toute la France le régime de la terreur, il avait songé à tourner contre elle les forces de son armée. Sur le premier soupçon de ce dessein, la Convention s'était hâtée d'envoyer quatre de ses membres pour le suspendre de ses fonctions : Dumourier avait d'abord essayé de résister, et les avait fait saisir et arrêter eux-mêmes ; mais ensuite, abandonné par ses troupes, il avait été réduit à se réfugier avec le duc de Chartres et quelques officiers de son état-major dans le camp des Autrichiens.

Là, écarté par les généraux de l'empereur qu'il avait défaits et dont ses talents militaires excitaient la jalousie, repoussé par les émigrés et par

les princes qui lui reprochaient d'avoir songé à placer sur le trône un des princes de la maison d'Orléans, il n'avait pu obtenir d'être employé, et après avoir erré sur divers points de l'Allemagne, il avait fini par s'établir à Hambourg. Il y était resté depuis 1794 jusqu'en 1799, occupé de composer sur les événements de l'époque des écrits qui avaient excité peu d'intérêt, et de présenter aux diverses puissances, des mémoires de guerre et d'administration qu'aucune d'elles n'avait voulu jusqu'alors examiner [1].

A cette époque l'empereur de Russie, mécontent, comme on l'a vu, de la conduite de l'Autriche et de l'Angleterre dans la campagne de 1800, songeait à conclure avec les puissances du Nord, le Danemark et la Suède, ce traité de neutralité armée qu'il conclut en effet au commencement de l'année suivante : à l'instigation du ministère anglais ou de Louis XVIII, Dumourier, impatient d'ailleurs du repos auquel il se trouvait condamné, s'était rendu à Saint-Pétersbourg pour tâcher de rompre ce projet ; et son adresse avait tellement captivé l'empereur Paul que, pendant quelques jours, il n'avait parlé que de Dumourier. Cette faveur subite avait effrayé les courtisans russes, ceux surtout qui

[1] L'Angleterre examina plus tard, et adopta, au temps de la guerre d'Espagne, son plan d'organisation des bandes de partisans (guérillas), qui devint si funeste aux armées françaises dans ce pays.

étaient attachés au nouveau système, et ils avaient obtenu son expulsion.

Le cabinet de Londres avait récompensé par une pension le service qu'il s'était efforcé de lui rendre, et, appréciant davantage ses talents et sa capacité, avait commencé à prendre ses avis. Mais c'était surtout depuis le développement donné par le Premier Consul à son projet de descente en Angleterre, que Dumourier était accueilli et consulté par le ministère anglais.

Ainsi que nous venons de le voir, Dumourier avait été chargé en 1775, de visiter et d'examiner en détail toutes les côtes du nord de la France, et de plus, pendant tout le temps qu'avait duré la guerre contre l'Angleterre pour l'indépendance américaine, il n'avait cessé, au milieu des travaux de Cherbourg dont il était occupé, de faire et de présenter au gouvernement français des plans, soit pour l'attaque des îles de Jersey et de Guernesey, soit pour une descente en Angleterre et en Irlande.

Ces connaissances spéciales, jointes à son habileté, le mettaient donc, plus que personne, en état de donner des renseignements utiles à cet égard, et le ministère anglais l'avait fait venir de Hambourg à Londres pour pouvoir le consulter plus aisément.

« On assure, disait le *Moniteur* du 28 vendé-
« maire an XII (21 octobre 1803), que le géné-
« ral Dumourier a mis entre les mains de S. A. R.

« le duc d'York, un mémorial de tous les pro-
« jets qui ont été formés et adoptés en France, de-
« puis trente ans, pour l'invasion de l'Angleterre;
« que les endroits de la côte les plus abordables
« sont indiqués, avec les moyens de les rendre
« invulnérables; enfin, qu'il a présenté une dé-
« linéation exacte de tous les ports, depuis
« Bayonne jusqu'au Texel, avec le nombre de
« vaisseaux que chacun d'eux est en état de con-
« tenir. »

Cette confiance que le ministère anglais témoignait à Dumourier avait obligé les émigrés d'Angleterre à se rapprocher de lui, et les rapports des agents que la police française entretenait à Londres, et ceux que l'on avait par le moyen de la surveillance exercée sur les royalistes de Paris, annonçaient « que Dumourier et Pichegru, devenus avec Georges les deux chefs des « armées royales, devaient commander de concert, soit ensemble, soit séparément sous les « ordres des princes, les expéditions dirigées en « Bretagne ou sur d'autres points. » (Rapports de brumaire et frimaire an XII, novembre et décembre 1803.)

D'autres renseignements avaient appris que, dans les derniers jours de l'année 1803, le fils du marquis de Saint-Georges, autrefois attaché à l'état-major de Dumourier, avait reçu des lettres de ce général, portant « que tout allait bien, « que l'on allait frapper un grand coup, et que

« l'on était sûr du succès. » Il avait reçu également d'autres lettres de M. de Machault, aide de camp de Dumourier.

Enfin, les derniers rapports venus d'Angleterre dans le mois de nivôse an XII (janvier 1804), mandaient, que dans le courant de ce mois, et à la même époque par conséquent où Pichegru s'embarquait pour les côtes de la Normandie, Dumourier était prêt à partir secrètement de Londres, et suivant toute apparence pour se rendre à Hambourg; et cela paraissait d'autant plus probable, qu'il avait longtemps habité dans cette ville, et qu'il y avait encore un de ses aides de camp [1].

On ne fut donc pas surpris de le retrouver à Ettenheim près du duc d'Enghien, et l'on ne douta pas un instant qu'il n'y fût venu pour diriger la partie du complot qui concernait ce prince, et la faire concorder avec ce que devaient faire Georges et Pichegru à Paris, et le duc de Berry dans les provinces de l'Ouest.

Son nom et sa présence à Ettenheim ne pouvaient donc manquer de faire la plus vive impression [2] sur l'esprit du Premier Consul, et M. Réal

[1] Nommé Rainville, dont nous avons parlé. (Page 42.)

[2] Cette impression fut telle, que lui, d'ordinaire si réservé sur les informations qu'il recevait, se laissa pénétrer dans cette occasion, et dès les jours suivants le bruit se répandit que Dumourier était revenu secrètement en France. « Il paraît certain, disait le *Journal des Débats*, dans un « article du 23 ventôse (14 mars) que nous avons cité plus « haut, que le général Dumourier est en France, qu'il est

étant venu peu après pour le travail du procès de Georges, Moreau et Pichegru: « Comment donc, » lui dit-il en l'apercevant, « ne me dites-vous pas « que Dumourier est à Ettenheim avec le duc « d'Enghien, et que tous deux y organisent des « complots militaires à quatre lieues de la fron« tière? il faut que ce soit le général Moncey qui « m'apprenne cela par sa correspondance. » Et à « M. de Talleyrand, qui entrait également à ce mo« ment: « Que fait donc M. Massias[1] à Carlsruhe, » lui demanda-t-il, « qu'il ne nous apprenne pas « ce qui se passe dans le grand-duché de Bade? les « émigrés se rassemblent de toutes parts à Offem« bourg, et à Ettenheim près du duc d'Enghien, « Dumourier y est venu de Londres, et il ne nous « mande rien de tout cela dans ses dépêches! »

« Mais, » dit M. Réal en répondant aux paroles du Premier Consul, « j'ai écrit par vos ordres « au préfet de Strasbourg, pour s'informer si le « duc d'Enghien était encore à Ettenheim; si le « général Dumourier s'y trouve avec lui, il ne « manquera pas de vous en instruire, et j'attends « sa réponse d'un moment à l'autre. »

« Je suis surpris en effet, » dit à son tour M. de Talleyrand, « que M. Massias ne nous ait pas tenu

« un des agents de la conspiration, et qu'on a l'espérance « de le découvrir bientôt; cependant on n'avait hier au soir « aucune connaissance de son arrestation, quoique le bruit « en ait couru depuis deux jours. »

[1] Chargé d'affaires de France près de l'électeur de Bade.

« au courant de ce qui se passait à Offembourg « et à Ettenheim ; au reste, j'ai su qu'il avait « épousé une parente de la baronne de Reich « la directrice du comité d'Offenbourg, et il est « bien possible qu'il se soit laissé circonvenir et « aveugler. Au reste, si les émigrés se rassemblent « de nouveau sur les bords du Rhin, il faut les y « laisser venir et les y prendre ; ce sera le moyen « de mettre enfin un terme à tous leurs complots. »

La lettre du préfet de Strasbourg arriva le jour même 17 ventôse, avec le rapport du sous-officier envoyé à Ettenheim, et elle confirma ce que disait le bulletin de la gendarmerie, qui n'en était au reste que la reproduction.

L'on apprit en même temps par les lettres des différents préfets des bords du Rhin, que des agents secrets, sous les ordres d'un nommé Rumpf de Cologne, parcouraient les départements réunis récemment à la France pour les exciter à se soulever, que l'on avait même essayé d'agir sur l'esprit des troupes. D'un autre côté, les ministres français près des différentes cours d'Allemagne mandaient que des émigrés de tout rang et de tout grade débarquaient continuellement à Hambourg ; qu'un nommé Maillard, établi dans cette ville, y tenait presque publiquement une caisse pour leur fournir de l'argent, qu'ils se rendaient ensuite à Cassel et à Stuttgard, et que de là, les résidents anglais dans ces deux villes les dirigeaient sur le Rhin, où les appelaient un ordre du conseil privé d'Angleterre et une circulaire du prince de Condé.

Enfin M. Didelot, résident français à Stuttgard, ajoutait, que non-seulement M. Spencer Smith avait près de lui l'abbé Péricault dont il était question dans les lettres saisies sur l'agent d'Abbeville, mais qu'il était allé lui-même secrètement dans le grand-duché de Bade pour exciter et organiser les émigrés.

Au moment où le Premier Consul était occupé de ces renseignements et de ces recherches, Georges, chef des conjurés, qui avait échappé jusque-là à toutes les investigations de la police, fut enfin arrêté le 18 ventôse (9 mars).

« Quelques jours auparavant, » dit le préfet de police dans son rapport sur cette arrestation, inséré dans le *Moniteur* du 21 ventôse, « un offi-
« cier de paix nommé Petit avait eu avis que Lé-
« ridant, l'un des principaux affidés de Georges,
« avait des entrevues avec lui dans le quartier de
« la montagne Sainte-Geneviève : en conséquence,
« il observa Léridant sans vouloir l'arrêter, afin
« d'arriver au domicile de Georges, et des agents
« furent disposés en permanence dans les princi-
« paux points du quartier : vers les sept heures
« du soir du vendredi 18 ventôse, il vit Léridant,
« dans un cabriolet, se diriger vers la place du
« Panthéon. Il avertit ses inspecteurs de police;
« mais comme le cabriolet allait extrêmement vite,
« il ne put le suivre qu'avec le citoyen Destavigny,
« son collègue, et trois de ses agents.

« Sans attendre Durban, un autre des bri-
» gands qui devaient l'accompagner, Georges

« monta dans le cabriolet, qui, traversant la rue « Saint-Jacques, descendit la rue Sainte-Hyacinthe, la place Saint-Michel, et la rue de la Liberté. Le citoyen Petit et ses trois agents se mirent aussitôt à sa poursuite; Georges, de son « côté, apercevant par le vasistas des hommes en « sueur qui couraient près de la voiture, dit à son « conducteur de redoubler de vitesse. Au moment « où le cabriolet entrait dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, l'inspecteur de police Calliol, arrivé le premier, saisit la bride du cheval, « pendant que Buffet, autre inspecteur, se présentant à la portière de la voiture, criait au cocher de s'arrêter.

« Georges, de deux coups de pistolet tirés « presqu'en même temps, renversa Buffet roide « mort, et blessa grièvement Calliol, puis, s'élançant de la voiture, il s'efforça de s'échapper; « le troisième inspecteur courut après Léridant : le citoyen Petit saisit Georges au collet, « et fut aussitôt assisté par le citoyen Destavigny; « mais ils auraient eu peine à contenir le brigand « qui avait encore son poignard, si le citoyen « Thomas, chapelier, ne se fût précipité sur lui « pendant que les frères Lamotte le désarmaient : « plusieurs autres citoyens prêtèrent également « main-forte.

« Le peuple s'était rassemblé en foule, et chacun offrait ses secours : quand on apprit que « c'était Georges qui venait d'être saisi, on vou-

« lut d'abord le mettre en pièces, mais les ci-« toyens qui l'avaient arrêté, s'assurèrent la « gloire de le remettre aux magistrats : ils le liè-« rent, et le conduisirent à la préfecture de police.

« Le Premier Consul a ordonné que les enfants « d'Étienne Buffet et de Jean-François Calliol « seraient élevés aux frais de l'État ; tout ce qui « a été pris sur Georges, montant à une valeur « de soixante à quatre-vingt mille francs en let-« tres de change [1], a été abandonné à la veuve et « aux enfants d'Étienne Buffet ; l'état de Calliol « donne de grandes espérances pour sa vie.

[1] Voici également l'état des sommes saisies sur quelques-uns des autres conjurés :

		fr.
Armand de Polignac		932
Jules de Polignac		3 396
Rivière	En argent	2 536
	En lettres de change	17 828
		11 715
Dutry		400
Charles d'Hozier		3 696
Saint-Vincent		5 815
Armand Gaillard, de Rouen		5 124
Tamerlan		1 828
Lajolais	En argent	22 396
	En lettres de change	12 250
Pichegru	En argent	1 200
	En lettres de change	24 900
Vigreux		374
	Total	114 270

Ces sommes, jointes à celles que les conjurés avaient dépensées à Paris pendant un séjour de six mois, et que le haut

« Le Premier Consul a chargé le grand juge « de faire une enquête authentique pour décou« vrir le nom des citoyens qui, dans cette cir« constance, ont manifesté leur courage et leur « dévouement; ils seront récompensés par des « distinctions d'honneur. »

L'arrestation de Georges répandit une joie universelle[1]; les citoyens se racontaient l'un à l'autre les détails de cette capture importante, et pendant toute la nuit, les voitures s'arrêtaient sur les grandes routes pour l'apprendre à celles qui l'ignoraient encore.

Interrogé aussitôt par le préfet de police, Georges déclara « qu'il était venu à Paris pour « attaquer le Premier Consul, que cette attaque « devait avoir lieu de vive force, que son inten« tion n'avait jamais été de le faire assassiner, et « que même, à l'époque du 3 nivôse, il avait seu« lement dit à Saint-Réjant de rassembler du

prix auquel leurs asiles s'étaient élevés avaient rendues très-considérables, prouvent que le ministère anglais n'avait rien négligé pour réussir dans son projet d'assassinat.

Le Premier Consul ordonna d'envoyer les lettres de change à Hambourg, et dans les autres places où elles avaient été souscrites, pour en toucher le montant.

[1] « L'arrestation de Georges, » disait le préfet de police dans un autre rapport du 19 ventôse au Premier Consul, « a électrisé tous les cœurs; il est impossible de rendre l'es« pèce d'enthousiasme qu'elle a produit : une demi-heure à « peine après l'opération, tout Paris en était instruit, et l'on « peut assurer que la joie est universelle. »

« monde à Paris, mais non pas de faire aucune « tentative; qu'il n'avait encore réuni que peu de « moyens, parce qu'il attendait pour agir qu'un « prince français fût venu à Paris, et que ce prince « n'y était point encore[1]. »

Du reste, il se renferma dans un silence absolu sur ce qu'il avait fait pendant son séjour à Paris, disant qu'il ne voulait pas augmenter le nombre des victimes; et quant à Pichegru, il avoua seulement qu'il l'avait connu à Londres.

Cette déposition de Georges était conforme d'une part à celles qui avaient déjà été faites par les autres accusés, et de l'autre, à ce que l'on connaissait déjà de son caractère.

En effet, quant à ce qui concernait la présence d'un prince à Paris, Bouvet de l'Hozier avait dit dans son interrogatoire du 30 pluviôse (21 février) « que le comte d'Artois devait venir en « France au dernier moment, pour seconder « Georges, et être présenté par Moreau et Piche- « gru à la population et aux armées; que l'on « devait l'avertir à cet effet, et que Georges avait « toujours déclaré que rien ne serait entrepris « avant son arrivée. »

Victor Couchery et Lajolais avaient fait de semblables dépositions, et le dernier entre autres, dans son interrogatoire du 27 pluviôse (18 février), avait dit « qu'étant en Angleterre

[1] Interrogatoire du 18 ventôse.

« chez Pichegru, il y avait vu venir un Français « qu'il avait su ensuite être le comte d'Artois, et « qui, sachant qu'il arrivait de France, lui en « avait demandé des nouvelles; qu'il lui en avait « donné assez négligemment; que le comte d'Ar- « tois était resté peu de temps, et qu'au moment « de sortir, et en parlant de la France, il lui avait « dit : Si nos deux généraux peuvent bien s'en- « tendre, je ne tarderai pas à arriver. »

Et du reste cette présence d'un prince à Paris au moment de l'exécution, paraissait être indispensable : le parti des royalistes n'était pas seul en mouvement; dès les premiers instants du renouvellement de la guerre, l'idée que le Premier Consul pourrait éprouver un échec dans son projet de descente en Angleterre, avait exalté les espérances des Jacobins, aussi bien que les leurs, et, depuis cette époque, ils étaient dans un état permanent de conspiration[1]. Or, ce parti pouvant, aussi bien que les royalistes,

[1] Il paraît même, car alors tout était embûches et complots contre le Premier Consul, qu'il y avait eu pour le 1er vendémiaire précédent (21 septembre 1803), un coup monté dans lequel un officier mécontent devait ajuster le Premier Consul dans les Tuileries; ce complot avait été déjoué par les précautions ordinaires de la police à cette époque, et par quelques arrestations heureuses qu'elle avait faites, et elle n'en avait même été positivement instruite que plus tard; mais elle savait en même temps que ce premier échec n'avait pas détruit leurs espérances et arrêté leurs projets.

profiter du coup qui serait porté par Georges, il était en effet indispensable qu'il y eût à ce moment à Paris un prince, capable de prendre la direction du mouvement.

Enfin, d'autres dépositions, une notamment faite par Lebourgeois dans le courant de l'été précédent, montraient que Georges exigeait cette présence d'une manière absolue, et quels étaient les motifs qui le portaient à l'exiger.

Ainsi qu'on l'a vu, Picot et Lebourgeois avaient été arrêtés vers le mois de juin de l'année 1803, comme envoyés de Londres pour assassiner le Premier Consul : Lebourgeois, au moment de son arrestation, avait paru disposé à faire des aveux, et interrogé en particulier sur le caractère de Georges et sur ses projets, il avait dit : « Que Georges rejetait bien loin de lui la « qualification d'assassin, que ses officiers (no« tamment Saint-Vincent) la rejetaient comme « lui; que cependant il avait juré, que le Pre« mier Consul ne périrait que de sa main ou « que sa tête à lui roulerait dans les ruisseaux « de Paris; mais il voulait en même temps, et « c'était là ce qui à ses yeux ôtait le caractère d'un « assassinat, que le coup qu'il aurait porté se « liât à un grand résultat politique, changeât la « face des choses, et fût le coup de grâce de la ré« volution. »

Cette déposition de Lebourgeois, qui peignait parfaitement les sentiments de Georges, avait

été confirmée depuis par d'autres renseignements, et l'on prétendait même qu'un jour, Georges avait montré à l'un des principaux personnages du parti le Premier Consul entouré de ses affidés sur la route de la Malmaison, ajoutant que rien ne serait fait tant qu'il n'aurait pas avec lui un prince.

C'est même du reste seulement, par cette pensée et cette espèce de point d'honneur bien arrêtés dans l'esprit de Georges, que pouvait s'expliquer sa déclaration si prompte et si explicite sur ce point, lorsqu'il gardait un silence absolu sur tout le reste.

Ainsi, il ne paraissait pas douteux qu'un prince français ne dût venir au dernier moment pour exciter et seconder Georges.

Dans l'origine, ainsi qu'on l'a vu, le comte d'Artois devait être ce prince; mais, outre que son caractère semblait le rendre peu propre à cette démarche hardie, il avait mis pour condition à sa venue en France, que les trois généraux Georges, Pichegru et Moreau, se mettraient d'accord; or, cet accord n'avait pas eu lieu, et, d'ailleurs, la découverte du complot du côté de la Normandie, rendait fort difficile le débarquement de ce côté.

Ce dernier obstacle s'appliquant également aux autres princes de la maison de Bourbon résidant en Angleterre, on était conduit à penser que ces princes, ayant, par un motif ou par un

autre, renoncé au rôle qu'ils avaient d'abord dû remplir, s'en étaient reposés du soin d'aller seconder Georges sur le duc d'Enghien, jeune prince plein d'ardeur et de courage, et dont l'entrée en France n'était pas, comme la leur, soumise aux chances des débarquements et des naufrages.

On chercha à faire parler Georges à cet égard; mais il continua à se renfermer dans un système de dénégation absolue : à son défaut, on pressa de questions Léridant, qui avait été arrêté en même temps que lui, et qu'on connaissait pour être un de ses principaux confidents.

Léridant n'était pas venu d'Angleterre avec le reste des conjurés, et le hasard seul l'avait amené à Paris, au moment même où ils y arrivaient. Lié, toutefois, avec la plupart d'entre eux, frère d'un ancien aide de camp de Georges, il n'avait pas tardé à se trouver dans la confidence de leur projet, et il avait été employé par eux dans diverses missions de confiance, notamment pour leur procurer des logements, et leur échanger les pièces de monnaies d'or et d'argent anglaises qu'ils avaient apportées.

Léridant convint de ces faits, et avoua être allé chez Georges à cette occasion, environ trois fois par semaine [1].

Interrogé sur les personnes qu'il y avait ren-

[1] Interrogatoire du 18 ventôse (9 mars).

contrées, il répondit « que lorsque Georges avait « quitté la rue de Carême-Prenant pour aller de« meurer à Chaillot n° 6, il avait vu chez lui un « individu d'environ cinquante ans, ayant la « tête un peu chauve, la figure longue, très-brune; « assez corpulé, des favoris, de la taille de cinq « pieds six pouces ; il croyait, selon ce qu'il avait « entendu dire depuis, que cet individu, qu'il « avait vu là plusieurs fois, était Pichegru. »

Interrogé également au sujet du prince dont Georges avait parlé, il déclara « qu'il avait sou« vent entendu parler qu'on attendait un prince; « qu'il avait même entendu dire qu'il y avait « en France un jeune prince, sans pouvoir assu« rer quelles personnes le lui avaient dit, ni si « elles étaient impliquées dans la conspiration; « qu'ayant vu venir chez Georges à Chaillot, un « jeune homme qui avait environ son âge [1], qui « était très-bien vêtu, très-intéressant de figure, « et avait une manière très-distinguée, et ne lui « disant ce qu'était ce jeune homme, il avait pensé « que ce pouvait bien être le prince dont il avait « entendu parler [2]. »

Les autres conjurés déclarèrent de même qu'ils avaient souvent entendu dire qu'on attendait un prince; et plusieurs d'entre eux le croyaient même déjà arrivé.

On reconnut bientôt que le jeune homme dont

[1] Une trentaine d'années.

[2] Interrogatoire du 19 ventôse (10 mars).

Léridant avait parlé, était le comte Jules de Polignac[1], à l'âge et à la figure duquel s'appliquait en effet le portrait qu'il en avait tracé ; mais, dans les premiers moments, préoccupé comme on l'était du duc d'Enghien, on pensa qu'il avait fort bien pu venir secrètement à Paris pour tout organiser avec Georges : on calcula qu'il ne fallait que soixante heures pour arriver d'Ettenheim à Paris, en passant le Rhin au bas de Rheinau, et soixante pour s'en retourner, ce qui faisait en tout cinq jours, et qu'il lui avait été facile, sous quelque prétexte, de dissimuler à Ettenheim une absence aussi peu prolongée.

En même temps, la déclaration de Georges et de ses subordonnés sur la présence d'un prince à Paris, était devenue publique, et le bruit se répandit non-seulement qu'il y était déjà arrivé, mais encore qu'il était caché dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Cobentzl ; on crut même que la police allait y faire une descente, et des curieux rôdèrent à l'entour de l'hôtel, pour assister à son invasion.

L'opinion, d'un autre côté, se prononçait avec énergie contre ces princes qui ne rougissaient pas de venir se mettre eux-mêmes à la tête de complots d'assassinats. On rappelait à cette occasion ce qu'on avait dit depuis le commencement de la révolution, de leur conduite et de leurs pro-

[1] Il avait alors vingt-six ans.

jets : leurs menaces, lorsqu'en 1792 les émigrés, assurés, comme ils le croyaient, de rentrer en France par le secours des princes coalisés, ne parlaient de rien moins que de faire pendre un révolutionnaire à chacun des arbres qu'ils trouveraient sur leur route : depuis, leur espoir ne s'étant pas réalisé, ils n'avaient cessé d'attaquer la France par toutes sortes de moyens, tantôt en y amenant les étrangers, tantôt en y entretenant la guerre civile et en y favorisant tous les désordres de l'anarchie : enfin, l'ordre étant rétabli, les partis étouffés ou ralliés, le pouvoir consolidé et réuni dans une seule main ferme et habile, ils avaient eu recours à l'assassinat : ce pouvoir reposant sur une seule tête, ils avaient songé à l'abattre, et non contents de rivaliser à cet égard avec les Jacobins leurs anciens ennemis, ils s'étaient unis avec eux ; dans l'espace de moins de trois années, sept conspirations avaient été formées contre la vie du Premier Consul, et ces conspirations, loin de diminuer, prenaient de jour en jour plus d'extension.

Aussi, les personnes qui entouraient le Premier Consul, qui lui étaient attachées, s'effrayaient pour lui comme pour elles, de ces dangers sans cesse renaissants, et se demandaient s'il n'y aurait pas enfin quelque moyen d'y mettre un terme.

Lui-même était indigné de ces complots : chef élu d'un grand peuple, il était surtout indigné de cette différence que les princes de la maison de

Bourbon voulaient mettre entre eux et lui, en le plaçant ainsi, comme une sorte de bête féroce, en dehors du droit des gens et des nations; il frémissait de voir finir par la main obscure d'un scélérat de si grandes et de si belles destinées au moment même où elles allaient prendre tout leur essor, et le rédacteur du journal anglais dont nous avons parlé, avait frappé juste, lorsqu'il disait: « Vous « ne craignez pas de mourir, citoyen Premier « Consul, mais vous craignez d'être assassiné. »

Parmi les hommes dont il prenait alors les conseils, deux surtout l'excitaient vivement à punir: c'étaient Talleyrand et Fouché, Talleyrand, ministre des relations extérieures depuis le commencement du consulat; Fouché qui, quoique n'étant plus ministre de la police et réduit au rôle de simple sénateur, était cependant encore, par la connaissance qu'il avait acquise des divers partis et les relations qu'il avait conservées dans les bureaux de son ancien ministère, consulté souvent par le Premier Consul.

Talleyrand et Fouché avaient été longtemps brouillés. Le dernier, pendant son ministère, avait rapporté au Premier Consul une copie du traité secret conclu par la France avec Paul Ier: ce traité, qu'on avait un si grand intérêt de tenir caché, et dont la découverte amena peut-être la mort de Paul Ier, avait été dérobé à M. de Talleyrand par un secrétaire infidèle à l'aide de fausses clefs, et vendu au ministère anglais pour

la somme de trente mille francs. Talleyrand avait conservé de cette révélation un vif ressentiment, et l'on prétendait même qu'il n'avait pas été étranger à la chute de Fouché du ministère.

Malgré cette cause d'éloignement, l'un et l'autre se trouvèrent d'accord sur la question qui concernait le duc d'Enghien; tous deux pensaient, qu'en présence des complots sans cesse tramés contre le Premier Consul, il devait frapper un grand coup qui effrayât à jamais les princes de la maison de Bourbon.

Ils lui rappelaient les bruits qui s'étaient répandus de son accommodement avec les royalistes, depuis que par suite des démarches officieuses du comte d'Haugwitz ministre de Prusse, auprès du prétendant, ce dernier en avait pris occasion de prétendre que le Premier Consul lui avait fait proposer de transiger de ses droits, et avait écrit à ce sujet une lettre qui avait couru l'Europe[1] : les royalistes, mêlant à la fois tous les moyens d'action, appuyaient ces bruits, et en même temps qu'ils conspiraient contre le Pre-

[1] Cette lettre est trop connue pour que nous la reproduisions ici. Elle commence par ces mots : « Je ne confonds « pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé, etc.... » Le Premier Consul lui-même y trouvait de la dignité et de la convenance, et la police de France en fit saisir avec soin tous les exemplaires; cependant il trouvait quelque chose à dire que Louis XVIII, qui n'avait jamais tiré l'épée, lui opposât l'exemple de François Ier et de saint Louis, à lui qui avait gagné tant de batailles.

mier Consul, affectaient de le présenter comme disposé à traiter avec eux.

Talleyrand et Fouché représentaient au Premier Consul, combien cette pensée d'un accommodement avec les Bourbons était de nature à effrayer les amis sincères de la révolution, et ils insistaient sur la nécessité de montrer, par un coup d'éclat, à tous les partis, qu'il n'entendait pas jouer le rôle de Monck.

A ces motifs véritables et puisés dans l'intérêt de l'État et de la sûreté du Premier Consul, venaient se joindre dans l'esprit de l'un et de l'autre des motifs fondés sur leur intérêt personnel.

Fouché n'avait jamais été bien avant dans la confiance du Premier Consul : son caractère faux et rampant lui déplaisait : à l'époque du 18 brumaire, il avait voulu le priver du ministère de la police qu'il occupait, et ce n'était que sur les refus réitérés d'un autre fonctionnaire[1] auquel il l'avait destiné, qu'il avait consenti à le lui conserver : plus tard, il avait saisi la première occasion de le lui ôter de nouveau; Fouché ne se soutenait encore auprès de lui, que par l'importance que conservaient encore les divers partis qui s'agitaient en France et par la crainte que le Premier Consul pouvait en éprouver, et il était porté à exagérer cette importance pour augmenter la sienne propre.

[1] M. Boulay de la Meurthe.

A la différence de Fouché, Talleyrand avait eu d'abord toute la confiance du Premier Consul, et il la méritait, sinon par son caractère, du moins par ses talents. Dès les premiers moments de son avénement au pouvoir, le Premier Consul l'avait appelé aux affaires, et depuis cette époque il n'avait cessé de l'employer et de le consulter dans les affaires les plus importantes et les plus secrètes : « Plus d'une fois, disait-il ensuite à « Sainte-Hélène, il lui avait confié un an d'avance « les projets qu'il avait formés. »

Depuis quelque temps, toutefois, cette confiance commençait à être ébranlée.

Abusant de la connaissance qu'il avait eue de la conclusion du traité d'Amiens, Talleyrand avait joué à la hausse des rentes sur cette nouvelle, et, par une bizarrerie inexplicable, cette hausse qu'il attendait ne s'étant pas réalisée [1], il avait engagé le Premier Consul, en la lui présentant comme nécessaire au bien des affaires, à jouer et à perdre, pour tenter de la produire, une somme considérable, celle de onze millions, la seule qui se trouvât alors dans le Trésor.

Bientôt après, dans l'affaire de la sécularisation des États d'Allemagne, il avait exigé des princes allemands dont on augmentait les États, des sommes considérables, et poussé même l'avidité jusqu'à conclure, en faveur de ceux qui

[1] La rente avait au contraire éprouvé une dépression de près de 10 francs.

avaient payé le plus, des traités de commerce désavantageux à la France; récemment il avait, dans une circonstance importante, et par un intérêt d'argent, révélé un secret important confié à lui seul.

Enfin le Premier Consul savait que, soit par habitude, soit pour s'assurer un point d'appui dans tous les partis et pour toutes les prévisions, il avait conservé de nombreux rapports avec les anciens nobles restés en France ou rentrés par suite de l'amnistie, et que plusieurs fois, comme il le fit plus tard au temps de la guerre d'Espagne, il avait blâmé secrètement auprès d'eux des mesures du gouvernement que lui-même avait conseillées.

Cette conduite était même d'autant plus de nature à causer des ombrages au Premier Consul, que Talleyrand ayant encore dans l'émigration deux de ses frères, anciens menins du comte d'Artois et tout-puissants dans la faveur des princes, il pouvait être supposé avoir conservé encore des espérances de ce côté.

Il tenait donc, dans cette occasion si grave pour son nom et pour sa naissance, à faire voir au Premier Consul que son attachement à sa cause avait été sincère et sans réserve, et à racheter en même temps, par des démonstrations de son zèle, ce qu'il avait pu perdre à d'autres égards dans son esprit.

Quoi qu'il en soit, Fouché et surtout Talley-

rand ne cessaient de pousser le Premier Consul dans les voies de la rigueur : « Je me vois encore « un jour, » disait ensuite le Premier Consul à Sainte-Hélène, « à demi-assis sur la table où « j'avais dîné, achevant de prendre mon café : on « accourt (M. de Talleyrand) m'apprendre une « trame nouvelle, on me démontre avec chaleur « qu'il est temps de mettre un terme à de si hor- « ribles attentats, que le duc d'Enghien pouvait « être pris sur le fait, faisant partie de la conspi- « ration actuelle; qu'il fallait enfin donner une « leçon à ceux qui s'étaient fait une habitude « journalière de conspirer contre ma vie; les « pièces mêmes étaient prêtes, et il n'y avait plus « qu'à signer.... [1] »

Pressé par eux, par sa propre indignation, par celle de l'opinion publique et de tous ceux qui l'entouraient, persuadé comme eux que le duc d'Enghien était l'un des chefs de la conspiration tramée contre lui, le Premier Consul résolut enfin de le faire enlever sur la frontière où il se trouvait et de le faire amener et juger en France; et toutefois, ne voulant pas prendre sur lui seul la responsabilité d'un enlèvement qui allait soulever une aussi grave question de droit international, il voulut avant tout (le 19 ventôse, 10 mars) rassembler un conseil privé auquel il pût soumettre la question.

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. VII.

Ce conseil fut composé des deux consuls, Cambacérès et Lebrun, de Talleyrand ministre des relations extérieures, de Regnier grand juge ministre de la justice, et de Fouché. Le grand juge commença par exposer l'état de la conspiration à l'intérieur, puis le ministre des relations extérieures prit la parole, et exposa les ramifications qu'elle avait à l'extérieur, les intrigues des agents et des ministres anglais, la nomination de Sidney et de Spencer Smith, les mouvements des comités royalistes des bords du Rhin, les rassemblements des émigrés, les rapports du duc d'Enghien avec eux et la présence à Ettenheim près de ce prince du général Dumourier ; enfin il terminait par la proposition de les enlever les uns et les autres de vive force avec leurs papiers, et de les conduire en France pour les faire juger comme conspirateurs. Il fallait, disait-il, en finir avec tous ces complots, montrer aux ennemis du gouvernement que sa modération à leur égard ne provenait pas de sa faiblesse, et faire taire au besoin tous ceux qui, abusant de l'indulgence du Premier Consul, lui prêtaient la pensée de vouloir jouer le rôle de Monck.

Quant à l'électeur de Bade et à la violation de son territoire, il serait aisé d'arranger l'affaire avec lui : la conspiration était tellement flagrante qu'il ne lui serait pas possible de la révoquer en doute, et l'on pouvait même lui reprocher, après tous les bienfaits qu'il avait reçus de la

France, de l'avoir laissé se former au sein de ses États.

Sur ces conclusions, le second consul Cambacérès fit observer, que puisque, comme on le disait, le duc d'Enghien venait secrètement sur la rive gauche du Rhin, il serait bien plus simple de le saisir la première fois qu'il passerait la frontière, et de lui appliquer les lois sur les émigrés. Le grand juge Régnier appuya cette observation, mais Talleyrand leur répondit que les recherches auxquelles on s'était livré n'avaient pu manquer d'éveiller les soupçons, que le prince, tout en continuant à conspirer, ne s'exposerait plus à venir en France; que d'ailleurs, il ne s'agissait pas seulement de s'emparer de sa personne et de celle des autres conjurés, mais aussi et plus encore, de leurs papiers. A l'appui de cette dernière assertion, Fouché ajouta, comme une chose à sa connaissance personnelle, qu'il y avait à Offembourg, dans la maison de la baronne de Reich, une malle entière remplie des papiers les plus importants.

Sur ces observations, toutes les voix se réunirent à l'opinion du ministre des relations extérieures, et le Premier Consul passa dans son cabinet pour y dicter les ordres nécessaires à l'enlèvement du duc d'Enghien.

———

CHAPITRE VI.

Instructions du Premier Consul au ministre de la guerre. — Ordres transmis par le ministre de la guerre aux généraux Ordener et Caulaincourt. — Comparaison de ces deux ordres. — Second ordre au général Caulaincourt. — Lettres de M. de Talleyrand au général Caulaincourt. — Arrivée du général Ordener à Strasbourg. — Envoi de deux agents à Ettenheim. — Arrivée du général Caulaincourt. — Conseils tenus. — Résolutions prises. — Expédition du général Ordener à Ettenheim. — Enlèvement du duc d'Enghien. — Circonstances de cet enlèvement. — Conversation du prince avec le colonel de gendarmerie Charlot. — Arrestations faites à Strasbourg. — Le général Caulaincourt à Offembourg. — Arrestations.

Parmi les aides de camp du Premier Consul, était le général Caulaincourt, issu d'une famille ancienne et illustre de Picardie : son père, le marquis de Caulaincourt, était, au moment de la révolution, lieutenant général des armées du roi, et sa mère, dame de la comtesse d'Artois. Entré à seize ans dans la carrière militaire, le jeune Caulaincourt avait d'abord servi comme capitaine aide de camp sous les ordres de son père; ce dernier ayant été destitué comme noble en 1792, lui-même avait été privé de son grade. Atteint bientôt après par la réquisition générale de tous les hommes en état de servir, il avait été obligé de reprendre du service, d'abord comme simple grenadier, puis comme chasseur à cheval : cette obscurité ne l'avait pas empêché d'être dénoncé comme suspect à l'époque de la terreur, et mis en prison; et il aurait sans doute péri, si son geôlier, qui avait reçu autrefois des services de sa famille, ne lui eût fourni lui-même les moyens de s'évader.

Rendu à la liberté à l'époque du 9 thermidor, il était rentré dans l'armée, et le général Hoche, sous les ordres duquel il servait, lui avait presque aussitôt fait rendre son grade de capitaine, en donnant les plus grands éloges à son zèle et à sa capacité. Nommé bientôt après chef d'escadron, et aide de camp du général Aubert-Dubayet, il avait suivi ce dernier dans son ambassade à Constantinople, et c'était là qu'il avait commencé sa carrière diplomatique : il en était revenu l'année suivante (1798), chargé d'accompagner en France l'ambassadeur que le sultan y envoyait.

En 1799, la guerre ayant de nouveau éclaté sur tout le continent, il avait demandé à reprendre du service dans l'armée active, et, nommé colonel du 2e régiment de carabiniers, il avait fait avec la plus grande distinction, à la tête de ce corps, cette campagne et celle de Hohenlinden sous les ordres de Moreau.

Bientôt après, l'empereur Paul Ier étant tombé sous les coups des assassins, et son fils l'empereur Alexandre lui ayant succédé, le Premier Consul, qui craignait de voir rompre les bonnes relations qu'il était parvenu à établir avec la Russie, résolut d'y envoyer le colonel Caulaincourt : « Après la paix de Lunéville, » dit M. de Barante dans l'article de la *Biographie universelle* consacré au duc de Vicence, « le Premier Consul qui « dès lors, sans injuste ni puérile préférence, « aimait à montrer que dans les rangs de notre

« vaillante armée, se trouvaient des hommes dis-
« tingués par leur naissance et par leurs ma-
« nières, l'avait chargé d'une mission en Russie...
« Il y avait plu beaucoup à l'empereur Alexandre,
« et à son retour, le Premier Consul l'avait fait
« général de brigade, et appelé au nombre de ses
« aides de camp..... »

De concert avec M. de Talleyrand qu'il avait consulté à cet égard, le Premier Consul fit choix de lui, pour la mission à la fois militaire et diplomatique qu'il s'agissait de remplir dans le grand-duché de Bade, au sujet des arrestations qui devaient être opérées à Ettenheim et à Offembourg. En conséquence, à la sortie du conseil privé dont nous venons de parler, il le fit appeler, et ordonna en même temps de chercher M. de Méneval, qui ce jour-là n'avait pas dîné aux Tuileries :

« Le 19 ventôse an XII (10 mars 1804), » dit M. de Méneval dans les Mémoires qu'il vient de publier, et auxquels la position et le caractère de l'auteur ajoutent un double intérêt, « on vint
« me chercher à dix heures du soir de la part du
« Premier Consul : je le trouvai, en arrivant, dans
« une pièce attenante à son cabinet, ayant à ses
« pieds plusieurs cartes qu'il avait jetées par
« terre, et en cherchant une du cours du Rhin.
« Après l'avoir trouvée, il l'étendit sur une table,
« et commença à me dicter des instructions pour
« le ministre de la guerre Berthier : pendant que

« j'écrivais cette lettre, le général Berthier fut an-
« noncé et, peu après, le général Caulaincourt:
« le Premier Consul fit prendre la plume à Ber-
« thier, et, tout en suivant sur la carte la route
« qu'il fallait parcourir pour arriver à Offem-
« bourg et à Ettenheim, acheva de lui dicter ses
« instructions; elles portaient :

Paris, le 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

« Vous voudrez bien, citoyen général, donner
« ordre au général Ordener que je mets à cet
« effet à votre disposition, de se rendre dans la
« nuit en poste à Strasbourg. Il voyagera sous un
« autre nom que le sien; il verra le général de la
« division.

« Le but de sa mission est de se porter sur Et-
« tenheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc
« d'Enghien, Dumourier, un colonel anglais et
« tout autre individu qui serait à leur suite. Le
« général de la division, le maréchal des logis de
« gendarmerie qui a été reconnaître Ettenheim,
« ainsi que le commissaire de police, lui donne-
« ront tous les renseignements nécessaires.

« Vous ordonnerez au général Ordener, de faire
« partir de Schélestadt trois cents hommes du
« 26e de dragons, qui se rendront à Rheinau, où
« ils arriveront à huit heures du soir.

« Le commandant de la division enverra quinze
« pontonniers à Rheinau, qui arriveront égale-
« ment à huit heures du soir, et qui, à cet effet,

« partiront en poste ou sur les chevaux de l'ar-
« tillerie légère. Indépendamment du bac, il se
« sera déjà assuré qu'il y ait là quatre ou cinq
« grands bateaux, de manière à pouvoir faire
« passer d'un seul voyage trois cents chevaux.

« Les troupes prendront du pain pour quatre
« jours, et se muniront de cartouches. Le général
« de la division y joindra un capitaine ou officier,
« un lieutenant de gendarmerie, et trois ou quatre
« (trentaine) brigades de gendarmerie.

« Dès que le général Ordener aura passé le
« Rhin, il se dirigera droit à Ettenheim, mar-
« chera droit à la maison du duc et à celle de
« Dumourier; après cette expédition terminée,
« il fera son retour sur Strasbourg.

« En passant à Lunéville, le général Ordener
« donnera ordre que l'officier des carabiniers qui
« a commandé le dépôt à Ettenheim, se rende à
« Strasbourg en poste pour y attendre ses ordres.

« Le général Ordener, arrivé à Strasbourg,
« fera partir bien secrètement deux agents soit
« civils, soit militaires, et s'entendra avec eux
« pour qu'ils viennent à sa rencontre.

« Vous donnerez ordre pour que le même jour
« et à la même heure, deux cents hommes du
« 26e de dragons, sous les ordres du général Cau-
« laincourt (auquel vous donnerez des ordres en
« conséquence), se rendent à Offembourg, pour
« y cerner la ville et arrêter la baronne de Reich,
« si elle n'a pas été prise à Strasbourg, et autres

« agents du gouvernement anglais, dont le préfet « et le citoyen Méhée, actuellement à Stras- « bourg, lui donneront les renseignements.

« D'Offembourg, le général Caulaincourt diri- « gera des patrouilles sur Ettenheim, jusqu'à ce « qu'il ait appris que le général Ordener a réussi. « Ils se prêteront des secours mutuels.

« Dans le même temps, le général de la divi- « sion fera passer trois cents hommes de cavalerie « à Kehl, avec quatre pièces d'artillerie légère, et « enverra un poste de cavalerie légère à Wilstadt, « point intermédiaire entre les deux routes.

« Les deux généraux auront soin que la plus « grande discipline règne, que les troupes n'exi- « gent rien des habitants; vous leur ferez donner « à cet effet douze mille francs.

« S'il arrivait qu'ils ne pussent pas remplir leur « mission, et qu'ils eussent l'espoir, en séjour- « nant trois ou quatre jours et en faisant des pa- « trouilles, de réussir, ils sont autorisés à le faire.

« Ils feront connaître aux baillis des deux vil- « les, que s'ils continuent de donner asile aux en- « nemis de la France, ils s'attireront de grands « malheurs.

« Vous ordonnerez que le commandant de « Neubrisach fasse passer cent hommes sur la « rive droite avec deux pièces de canon.

« Les postes de Kelh, ainsi que ceux de la rive « droite, seront évacués dès l'instant que les deux « détachements auront fait leur retour.

« Le général Caulaincourt aura avec lui une « trentaine de gendarmes; du reste, le général « Caulaincourt, le général Ordener, et le général « de la division tiendront un conseil, et feront les « changements qu'ils croiront convenables aux « présentes dispositions.

« S'il arrivait qu'il n'y eût plus à Ettenheim, « ni Dumourier, ni le duc d'Enghien, on ren- « drait compte par un courrier extraordinaire de « l'état des choses.

« Vous ordonnerez de faire arrêter le maître de « poste de Kelh, et autres individus qui pour- « raient donner des renseignements sur cela.

« *Signé* BONAPARTE. »

Ces instructions écrites, le ministre de la guerre sortit, pour aller expédier séparément les deux parties qui concernaient les généraux Ordener et Caulaincourt, et les envoyer de suite au Premier Consul, ainsi que l'ordre qu'il y avait lieu de faire donner en conséquence au général Leval, commandant la division militaire de Strasbourg.

Pendant ce temps, le Premier Consul fit appeler aux Tuileries le général Ordener, commandant les grenadiers à cheval de la garde des consuls[1], et qui demeurait alors sur le quai Vol-

[1] Né à Saint-Avold (Moselle), et entré au service comme simple soldat, le général Ordener y avait conquis tous ses

taire : il lui fit prendre lecture, sous ses yeux, de l'ordre qui le concernait, et lui remit avec cet ordre, la lettre destinée au général Leval, un passe-port sous un nom supposé, et un bon de douze mille francs sur son trésorier ; enfin il lui ordonna de partir pour Strasbourg dans la nuit même. Son ordre était ainsi conçu :

Paris, le 20 ventôse an XII.

« Le ministre de la guerre au général Or-
« dener.

« En conséquence des dispositions du gouver-
« nement, qui met le général Ordener à celle du
« ministre de la guerre, il lui est ordonné de par-
« tir de Paris en poste aussitôt après la récep-
« tion du présent ordre pour se rendre le plus
« rapidement possible, et sans s'arrêter un in-
« stant, à Strasbourg. Il voyagera sous un autre
« nom que le sien; arrivé à Strasbourg, il verra
« le général de la division. Le but de la mission
« est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville,
« et d'enlever le duc d'Enghien, Dumourier, un

grades par des actions de la plus brillante valeur ; successivement lieutenant, capitaine, chef d'escadron et colonel du 10e régiment de chasseurs à cheval, il avait servi alternativement sur les bords du Rhin, et en Italie sous les ordres du général Bonaparte. A la fin de la campagne qui avait suivi le 18 brumaire, le Premier Consul, témoin de son intrépidité, l'avait appelé au commandement des grenadiers à cheval de la garde consulaire, et en l'an XII, l'avait fait général de brigade et officier de la Légion d'honneur.

« colonel anglais et tout autre individu qui serait « à leur suite. Le général commandant la 5e division, le maréchal des logis qui a été reconnaître Ettenheim, ainsi que le commissaire de « police lui donneront tous les renseignements « nécessaires.

« Le général Ordener donnera ordre de faire « partir de Schélestadt, trois cents hommes du « 26e de dragons qui se rendront à Rheinau, où « ils arriveront à huit heures du soir. Le commandant de la 5e division enverra quinze pontonniers à Rheinau, qui y arriveront également « à huit heures du soir, et qui, à cet effet, partiront en poste sur les chevaux d'artillerie légère. Indépendamment du bac, il se sera assuré « qu'il y ait là quatre ou cinq grands bateaux, de « manière à pouvoir passer d'un seul voyage trois « cents chevaux. Les troupes prendront du pain « pour quatre jours, et se muniront d'une quantité de cartouches suffisante. Le général de la « division y joindra un capitaine, un lieutenant « de gendarmerie et une trentaine de gendarmes. « Dès que le général Ordener aura passé le Rhin, « *il se dirigera droit à Ettenheim, marchera droit « à la maison du duc d'Enghien et à celle de Dumourier*. Après cette expédition terminée, il « fera son retour sur Strasbourg. En passant à « Lunéville, le général Ordener donnera ordre « que l'officier de carabiniers, qui aura commandé le dépôt à Ettenheim, se rende à Stras-

« bourg en poste pour y attendre ses ordres. Le « général Ordener, arrivé à Strasbourg, fera par- « tir bien secrètement deux agents soit civils, soit « militaires, et s'entendra avec eux pour qu'ils « viennent à sa rencontre. Le général Ordener « est prévenu que le général Caulaincourt doit « partir avec lui pour agir de son côté. Le gé- « néral Ordener aura soin que la plus grande « discipline règne, que les troupes n'exigent rien « des habitants. S'il arrivait que le général Orde- « ner ne pût pas remplir sa mission, et qu'il eût « l'espoir, en séjournant trois ou quatre jours, et « en faisant faire des patrouilles, de réussir, il « est autorisé à le faire. Il fera connaître au bailli « de la ville, que, s'il continue à donner asile aux « ennemis de la France, il s'attirera de grands mal- « heurs. Il donnera l'ordre au commandant de « Neubrisach de faire passer cent hommes sur « la rive droite du Rhin, avec deux pièces de ca- « non. Les postes de Kehl, ainsi que ceux de la « rive droite, seront évacués aussitôt que les deux « détachements auront fait leur retour.

« Le général Ordener, le général Caulaincourt et « le général commandant la 5e division, tiendront « conseil, et feront les changements qu'ils croi- « ront convenables aux présentes dispositions. « S'il arrivait qu'il n'y eût plus à Ettenheim, ni « Dumourier, ni le duc d'Enghien, le général « Ordener me rendra compte par un courrier « extraordinaire de l'état des choses, et il atten-

« dra de nouveaux ordres. Le général Ordener « requerra le commandant de la 5e division de « faire arrêter le maître de poste de Kelh, et les « autres individus qui pourraient donner des « renseignements.

« Je remets au général Ordener une somme de « douze mille francs pour lui et le général Cau« laincourt. Vous demanderez au général com« mandant la 5e division militaire que, dans le « temps où vous et le général Caulaincourt ferez « votre expédition, il fasse passer trois cents « hommes de cavalerie à Kehl, avec quatre pièces « d'artillerie légère. Il enverra aussi un poste de « cavalerie légère à Wilstadt, point intermédiaire « entre le deux routes.

« *Signé* ALEX. BERTHIER. »

D'un autre côté, le ministre de la guerre fit, pour le général Caulaincourt, l'extrait de la partie qui le concernait dans les instructions du Premier Consul; cet extrait portait :

« Que le général Caulaincourt se rendrait en « poste à Strasbourg; qu'arrivé dans cette ville, « il y verrait le général Ordener, parti de Paris « en poste dans la nuit du 19 au 20 ventôse (10 « au 11 mars), et le général de la division.

« Le but de sa mission était, le même jour et « à la même heure où le général Ordener, à la « tête de trois cents hommes du 26e de dragons

« et de trois ou quatre brigades de gendarmerie,
« irait enlever le duc d'Enghien et Dumourier à
« Ettenheim, de passer le Rhin au pont de Kehl à
« la tête de deux cents hommes du 26ᵉ de dragons,
« de se diriger sur Offembourg, de faire cerner la
« ville, et d'y arrêter la baronne de Reich (si elle
« ne l'avait déjà été à Strasbourg), ainsi que les
« autres agents du gouvernement anglais dont le
« préfet et le citoyen Méhée, actuellement à Stras-
« bourg, lui donneraient les renseignements.

« D'Offembourg, le général Caulaincourt devait
« diriger des patrouilles sur Ettenheim, jusqu'à
« ce qu'il eût appris que le général Ordener eût
« réussi; ils se prêteraient des secours mutuels.

« Dans le même temps, le général de la divi-
« sion devait faire passer trois cents hommes de
« cavalerie à Kehl, avec quatre pièces d'artillerie
« légère, et envoyer un poste de cavalerie légère
« à Wilstadt, point intermédiaire entre les deux
« routes.

« Le général Caulaincourt devait avoir soin de
« faire régner la plus grande discipline et d'em-
« pêcher les troupes de rien exiger des habitants :
« le général Ordener avait reçu, à cet effet, une
« somme de douze mille francs pour lui et le gé-
« néral Caulaincourt.

« S'il arrivait que le général Caulaincourt et
« le général Ordener ne pussent pas remplir leur
« mission et qu'ils eussent l'espoir, en séjour-
« nant trois ou quatre jours et en faisant des

« nateur d'adhérer également à toutes les deman-
« des qu'ils feront pour les vivres.

« Vous donnerez les ordres pour les mouve-
« ments des troupes, pour l'artillerie et les ba-
« teaux.

« *Signé* ALEX. BERTHIER. »

Dans ses instructions au ministre de la guerre pour les deux généraux Caulaincourt et Ordener, le Premier Consul avait omis de parler de la mission récemment donnée au capitaine Rosey, pour se rendre près de Drake à Munich; et comme d'ailleurs il voulait profiter de l'envoi de Caulaincourt à Strasbourg, pour lui faire inspecter l'état de la flottille que l'on construisait sur le Rhin, et en même temps faire de cette inspection un prétexte à son voyage, il lui fit adresser, le 21 ventôse (12 mars), par le ministre de la guerre, l'ordre additionnel suivant :

Paris, le 21 ventôse an XII de la république française, une et indivisible.

« Le ministre de la guerre au citoyen Caulain-
« court.

« Le Premier Consul ordonne au citoyen Cau-
« laincourt, son aide de camp, de se rendre en
« poste à Strasbourg.

« Il y accélérera la construction et la mise à
« l'eau des bâtiments légers qu'on y construit pour
« la marine.

« Il prendra des renseignements près du pré-« fet et du citoyen Méhée, pour faire arrêter les « agents du gouvernement anglais qui sont à « Wissembourg et à Offembourg, notamment la « baronne de Reich, si elle n'est pas déjà ar-« rêtée.

« Le chef de bataillon Rosey, envoyé près des « ministres anglais, et qui a toute leur con-« fiance, lui donnera tous les renseignements né-« cessaires sur les complots formés contre la « tranquillité de l'État et la sûreté du Premier « Consul.

« Le citoyen Caulaincourt fera connaître aux « baillis des villes de la rive droite qu'ils peuvent « s'attirer de grands malheurs en donnant asile « aux personnes qui cherchent à troubler la « tranquillité en France, et il se concertera avec « le général commandant la cinquième division « militaire, pour employer, au besoin, une force « suffisante pour l'exécution du présent ordre.

« Il rendra un compte particulier au Premier « Consul du résultat de la mission du chef de ba-« taillon Rosey.

« Le ministre de la guerre,

« *Signé* ALEX. BERTHIER [1].»

[1] On peut remarquer, que dans ce second ordre, le Premier Consul reproduit une partie des instructions contenues dans le premier : c'était en effet de sa part, un usage assez ordinaire ; et lorsqu'on lui en faisait l'observation, il

Enfin, pour la partie diplomatique de la mission de M. de Caulaincourt, M. de Talleyrand lui adressa les deux lettres suivantes :

Le ministre des relations extérieures au général Caulaincourt.

Paris, le 21 ventôse an XII (12 mars 1804).

GÉNÉRAL,

« J'ai l'honneur de vous adresser une lettre « pour le baron d'Edelsheim, ministre principal « de l'électeur de Baden ; vous voudrez bien la « lui faire parvenir aussitôt que votre expédition « d'Offembourg sera consommée ; le Premier « Consul me charge de vous dire, que si vous « n'étiez pas dans le cas de faire entrer des trou- « pes dans les États de l'électeur, et que vous ap- « prissiez que le général Ordener n'en a point « fait entrer, cette lettre doit rester entre vos « mains et ne pas être remise au ministre de « l'électeur. Je suis chargé de vous recommander « particulièrement de faire prendre et de rappor- « ter avec vous les papiers de madame de Reich.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« *Signé* CH.-MAUR. TALLEYRAND. »

avait coutume de répondre que cela ne pouvait nuire ; il lui arrivait même souvent, dans les cas où il avait à craindre une omission ou une erreur, d'envoyer plusieurs fois dans la journée le double du même ordre.

La lettre pour le baron d'Edelsheim était ainsi conçue :

Lettre de M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, à M. le baron d'Edelsheim, ministre d'État, à Carlsruhe.

Paris, le 20 ventôse an XII (11 mars 1804).

« Monsieur le baron, je vous avais envoyé une « note dont le contenu tendait à requérir l'arres- « tation du comité d'émigrés français siégeant à « Offembourg, lorsque le Premier Consul, par « l'arrestation successive des brigands envoyés en « France par le gouvernement anglais, comme « par la marche et le résultat des procès qui sont « instruits ici, reçut connaissance de toute la « part que les agents anglais à Offembourg « avaient aux terribles complots tramés contre « sa personne et contre la sûreté de la France. Il « a appris de même que le duc d'Enghien et le « général Dumourier se trouvaient à Ettenheim ; « et, comme il est impossible qu'ils se trouvent « en cette ville sans la permission de son altesse « électorale, le Premier Consul n'a pu voir, sans « la plus profonde douleur, qu'un prince, auquel « il lui avait plu de faire éprouver les effets les « plus signalés de son amitié avec la France, pût « donner un asile à ses ennemis les plus cruels, « et leur laissât ourdir tranquillement des con- « spirations aussi inouïes.

« En cette occasion si extraordinaire, le Pre-
« mier Consul a cru devoir donner, à deux petits
« détachements, l'ordre de se rendre à Offem-
« bourg et à Ettenheim, pour y saisir les instiga-
« teurs d'un crime, qui, par sa nature, met hors
« du droit des gens tous ceux qui manifestement
« y ont pris part. C'est le général Caulaincourt
« qui, à cet égard, est chargé des ordres du
« Premier Consul; vous ne pouvez pas douter
« qu'en les exécutant, il n'observe tous les égards
« que son altesse peut désirer. Il aura l'honneur
« de remettre à Votre Excellence la lettre que je
« suis chargé de lui écrire.

« Recevez, monsieur le baron, l'assurance de
« ma haute estime,

« *Signé* CH.-M. TALLEYRAND. »

Parti de Paris dans la nuit du 19 au 20 ventôse (10-11 mars), le général Ordener, après avoir donné en passant à Lunéville, les ordres dont il était chargé pour l'officier qui avait commandé le dépôt à Ettenheim, arriva à Strasbourg dans la nuit du 21 au 22 ventôse (12-13 mars). Il alla aussitôt s'entendre avec le général Leval : le colonel Charlot et le commissaire de police furent appelés, et l'on convint d'envoyer à Ettenheim, un agent nommé Stohl et un sous-officier de gendarmerie intelligent appelé Pfersdorff, qui, né sur la rive droite du

Rhin, et parlant parfaitement l'allemand, était plus propre que tout autre à cette mission.

Ils devaient aller ensemble à Ettenheim, y reconnaître avec exactitude l'habitation du prince, s'informer de ses habitudes, et savoir s'il n'y avait pas quelque résistance à craindre de sa part ou de celle des habitants.

Arrivés à Ettenheim vers les huit heures du matin du 23 ventôse (14 mars), ils se rendirent aussitôt à la maison du prince pour l'examiner; malgré toute la réserve qu'ils purent y mettre et l'air complet d'indifférence qu'ils affectaient, leur présence fut remarquée des domestiques du prince dont plusieurs circonstances avaient éveillé les soupçons.

On avait su que depuis quelque temps le préfet de Strasbourg avait envoyé divers agents sur la rive droite du Rhin; plusieurs des amis du duc d'Enghien et le roi de Suède lui-même, gendre de l'électeur, qui se trouvait alors à Carlsruhe, lui avaient écrit pour l'engager à prendre des précautions, et enfin la princesse Charlotte avait reçu d'un officier ou sous-officier de la gendarmerie de Strasbourg, qui avait été autrefois attaché à la maison de Rohan, l'avis secret des informations particulières prises à l'égard du duc d'Enghien.

L'entourage du prince était donc en éveil, et Féron, son valet de chambre, placé derrière une fenêtre, remarqua deux étrangers qui en fai-

sant le tour de l'habitation, paraissaient l'examiner avec soin. Il appela Canone, un autre des domestiques du prince, et qui, l'ayant suivi dans toutes ses campagnes, lui avait même sauvé la vie en Pologne. Canone remarqua la figure de Pfersdorff, et assura qu'elle ne lui était pas inconnue, que c'était certainement un gendarme déguisé, et qu'il l'avait vu plusieurs fois à Strasbourg [1].

Il courut aussitôt en avertir le prince qui, suivant son usage, traita ces craintes d'imaginaires [2], et cependant, pour le rassurer, pria le lieutenant Schmidt qui se trouvait à ce moment auprès de lui, d'aller vérifier ce qui en était; Schmidt joignit aisément Stohl et Pfersdorff, les

[1] Ce fait, que nous avons puisé dans la notice placée en tête des Mémoires du duc d'Enghien, par M. le comte de Choulot, semblerait indiquer que les domestiques du prince allaient souvent à Strasbourg.

[2] Quelque temps auparavant, le maître de l'auberge *du Soleil* à Ettenheim, ayant conçu quelque soupçon d'un étranger qui s'était arrêté chez lui, était allé chercher le chevalier Jacques, secrétaire du duc d'Enghien : en arrivant ensemble à l'auberge, ils n'y avaient plus trouvé l'étranger; leur inquiétude s'en était augmentée, et le chevalier Jacques était allé prévenir le prince qui n'avait fait que rire de ses soupçons, et comme il insistait sur la prompte disparition de cet homme. « Croyez-vous donc, lui demanda le « duc d'Enghien, que ce soit un sorcier? — Non sans doute, « monseigneur, répondit-il; mais prenons garde que ce ne « soit pas un revenant. »

Du reste il n'en était rien arrivé, et cette fausse alarme avait encore accru la sécurité du duc d'Enghien.

aborda, leur fit des questions; mais ils surent lui donner le change, et Schmidt, qui les avait suivis pendant plus d'une lieue, et leur avait vu prendre un chemin opposé à celui de la frontière de France, revint à Ettenheim déclarer qu'il n'y avait aucun ombrage à prendre des deux inconnus. Cependant, pour plus de prudence, et cédant aux instances de la princesse Charlotte et des personnes qui l'entouraient, le prince consentit pour l'un des jours suivants à s'éloigner, lorsque dans la nuit même l'exécution eut lieu.

Parti de Paris, comme nous l'avons dit, le 21 ventôse (12 mars) au matin, le général Caulaincourt était arrivé le 23 ventôse (14 mars) à Strasbourg : conformément aux diverses instructions du Premier Consul, il tint aussitôt conseil, d'une part avec les deux généraux Ordener et Leval[1], de l'autre avec le préfet de Strasbourg, et Pfers-

[1] On a contesté l'existence de ce conseil, disant « qu'il « n'avait eu ni pu avoir lieu, parce que, suivant les instruc« tions du Premier Consul, le général Ordener était à ce « moment à Schélestadt, attendant le retour des agents « qu'il avait envoyés à Ettenheim, et qu'on ne tient pas un « conseil, quand ceux qui doivent le composer sont à dix « lieues l'un de l'autre;... (écrit cité ci-dessus, *Examen* « *impartial*, etc.) »

Or, il suffit de lire avec quelque attention les ordres précédents pour reconnaître, que le général Ordener n'avait nullement pour instruction de se rendre à Schélestadt, où en effet il ne s'est pas rendu, mais seulement de faire donner par le général Leval à une partie du régiment de dragons en garnison dans cette ville, l'ordre de venir le joindre à

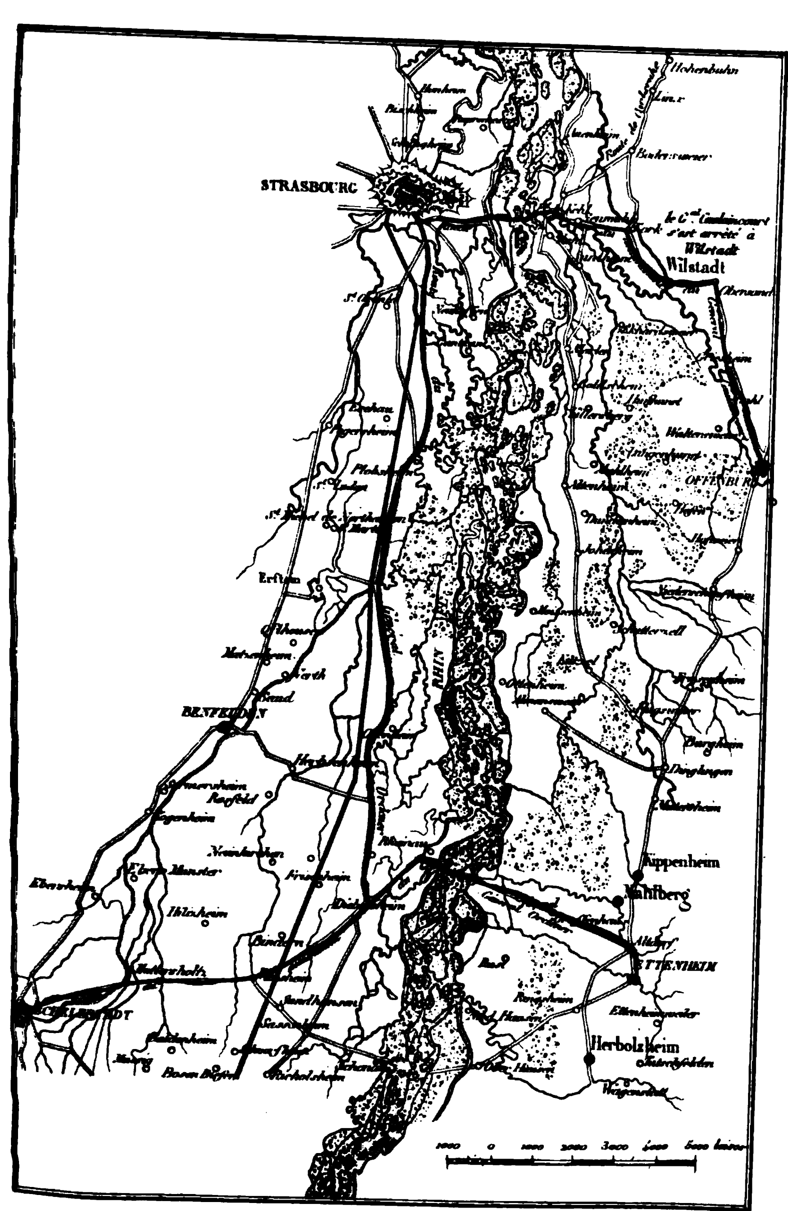
dorff étant revenu dans l'après-midi, de retour de sa mission à Ettenheim, et ayant rendu un compte favorable de l'état des choses, on résolut aussitôt d'agir.

En conséquence, dès le soir même, et en même temps que le général Caulaincourt, le général Leval et le préfet de Strasbourg, se disposaient, comme nous allons le voir, à opérer de leur côté d'autres arrestations dans cette ville et à Offembourg, le général Ordener se mit en route pour le bac de Rheinau[1], accompagné du général Fririon chef d'état-major du général Leval, et du colonel de gendarmerie Charlot : il y trouva les trois cents hommes du 26e de dragons, les pontonniers, les bateaux, et les trois brigades de gendarmerie que les soins du général Leval y avaient réunis, et ayant passé le Rhin vers le milieu de la nuit, se porta avec rapidité sur Ettenheim qu'il fit aussitôt cerner par ses troupes; puis, pendant que le colonel Charlot faisait investir la maison où on lui avait dit qu'était logé Dumourier, il se dirigea lui-même du côté de l'habitation du prince, où le colonel Charlot vint le rejoindre. Il était alors environ cinq heures du matin.

huit heures du soir au bac de Rheinau où lui-même irait directement de Strasbourg.

Du reste, des renseignements directs et positifs ne nous permettent pas de douter de l'existence de ce conseil.

[1] Voir la carte ci-jointe.


STRASBOURG
Wilstadt
OFFENBURG
Erstein
BENFELDEN
RHIN
Kippenheim
Mahlberg
ETTENHEIM
Herbolzheim
1000 0 1000 2000 3000 4000 5000

Le duc d'Enghien avait projeté pour ce jour-là une partie de chasse avec le colonel Grunstein, et ce dernier, qui depuis son arrivée occupait un appartement au premier étage, dans la maison qu'habitait le général Thumery, avait couché à cet effet chez le prince : ils étaient même déjà habillés et prêts à sortir pour la chasse, lorsque Féron vint avertir que l'habitation était cernée par des soldats, et que le commandant sommait d'ouvrir les portes si l'on ne voulait les voir enfoncer par la violence : « Eh bien ! il faut nous « défendre! » s'écria le prince et il courut à la fenêtre, armé d'un fusil de chasse à deux coups, et suivi de son domestique Canone qui en apportait un second : le colonel Grunstein l'y suivit également. Arrivé à la fenêtre, le duc d'Enghien, dans un premier mouvement, coucha en joue l'officier qui avait fait la sommation, et il s'apprêtait à tirer, lorsque le colonel Grunstein, apercevant le maréchal des logis Pfersdorff qui, à la tête de quelques gendarmes et de quelques dragons, avait pénétré dans le logis par les derrières, mit la main sur la garde du fusil du prince : « Monseigneur, lui dit-il vivement, vous « êtes-vous compromis ? — Non, répondit le « prince. — Eh bien alors, toute résistance est « inutile, nous sommes cernés, et j'aperçois beau- « coup de baïonnettes. »

Le prince, en se retournant, vit en effet Pfersdorf et ses gendarmes entrer dans la salle, et le

colonel Charlot y arriva également [1]. On arrêta avec le prince le colonel Grunstein, qui se trouvait près de lui, et ses trois domestiques Féron, Poulain et Canone.

Cependant des cris au feu s'élevaient du dehors. Ils venaient du côté où l'on croyait qu'était logé le général Dumourier, et se répétaient sur divers points : le colonel Charlot, inquiet des dispositions des habitants, qu'il savait, comme on l'a vu, favorables au duc d'Enghien et aux émigrés, s'empressa d'y courir. A peine sorti de la maison, il vit un homme qui paraissait se diriger en hâte vers l'église : c'était un maréchal ferrant qui, s'étant levé de bonne heure et comprenant ce dont il s'agissait, voulait aller y sonner le tocsin. Le colonel Charlot le fit arrêter : il rencontra ensuite le grand veneur de l'électeur de Bade, que les cris au feu avaient attiré ; il le rassura en lui disant que tout cela était convenu avec son souverain, et fit la même réponse à un grand nombre d'habitants qui se montraient tout effrayés sur la porte de leurs maisons.

Arrivé à l'habitation où il comptait arrêter le général Dumourier, il n'y trouva que le général

[1] Outre le rapport du colonel Charlot, dont nous allons parler, nous tenons ces détails sur l'enlèvement du duc d'Enghien, d'une personne qui s'y trouvait, et qui entra dans la salle, en même temps que Pfersdorff, à la tête des gendarmes et des dragons de Schélestadt : le prince était vêtu d'un costume de chasseur tyrolien à longues guêtres.

Thumery; pensant aussitôt que l'on avait pu confondre ces deux noms, il s'informa si le général Dumourier n'était pas venu à Ettenheim, et on lui répondit qu'on n'en avait aucune connaissance.

De retour chez le prince, il y trouva le chevalier Jacques, son secrétaire, qu'on avait cru devoir retenir, quoiqu'il ne fût pas sur la liste des personnes à arrêter. Ayant envoyé quelques gendarmes arrêter l'abbé Wemborn et l'abbé Michel dont nous avons parlé à l'occasion de l'arrestation de la baronne de Reich, il se fit remettre, par le chevalier Jacques, la clef de sa chambre et en enleva tous les papiers; il fit également saisir et cacheter ceux qui se trouvaient dans le cabinet du prince, et, tout étant ainsi terminé, il en instruisit le général Ordener, qui prit aussitôt ses dispositions pour le départ.

En attendant qu'on eût pu réunir les troupes disséminées autour de la ville pour la cerner, le prince et les autres prisonniers furent déposés dans un moulin, dit la Tuilerie, situé à peu de distance des portes d'Ettenheim. Le chevalier Jacques était venu plusieurs fois dans ce moulin; il se rappela qu'une des portes de la pièce où l'on se trouvait donnait au dehors sur une planche à l'aide de laquelle on traversait le cours d'eau qui faisait tourner la roue du moulin; il fit un signe au duc qui s'approcha peu à peu de lui: « Ouvrez cette porte, lui dit-il rapidement,

« passez la planche, et jetez-la dans l'eau ; moi je « leur barrerai le passage. » Le prince va à la porte : un enfant, effrayé par la présence des soldats, s'était sauvé de l'autre côté, et en avait fermé le verrou, et le commandant, averti par ce mouvement, y fit placer deux sentinelles.

Le duc d'Enghien demanda alors à envoyer un de ses gens à Ettenheim pour y chercher du linge et des habits : on y consentit aussitôt, et l'on permit même à ceux de ses domestiques qui ne voudraient pas le suivre, de se retirer, mais tous s'y refusèrent, et demandèrent à partager le sort de leur maître.

Comme on avait hâte de repasser le Rhin, on fit monter le prince et deux de ses officiers dans une charrette entourée de gendarmes, et l'on prit les devants avec lui ; les autres prisonniers suivirent à pied.

Pendant le trajet qui sépare Ettenheim des bords du Rhin, le prince et ses officiers crurent remarquer qu'un des chefs de l'escorte, témoignait, par des signes confus, l'intention où il était de sauver le prince au moment où l'on s'embarquerait ; mais, soit qu'ils se fussent trompés, soit que les arrangements qui furent pris ne lui eussent pas permis de suivre son dessein, il ne fut fait aucune tentative à cet égard.

Le prince fut placé dans le bateau où était le général Ordener, et, durant le passage qui fut assez long, instruit que c'était ce général qui

avait été chargé de l'arrêter, il chercha à lier conversation avec lui pour connaître les motifs de son enlèvement ; il lui rappela même à cette occasion, qu'ils avaient combattu l'un contre l'autre dans une affaire qu'il lui désigna, lorsque lui, Ordener, était colonel du 10e régiment de chasseurs ; mais le général Ordener, voulant éviter toute explication, feignit de ne pas se rappeler cette circonstance et la conversation en resta là.

Après le passage du fleuve, et arrivés sur le territoire français, le général Ordener laissa le prince à la garde du colonel Charlot, et partit pour retourner à Strasbourg, où il arriva vers les deux heures. Le prince, après avoir fait la route à pied jusqu'à Pfosheim, s'arrêta dans cette petite ville pour déjeuner. Là, on trouva une voiture qui y avait été préparée d'avance, et dans laquelle il monta avec le colonel Charlot et le maréchal des logis Pfersdorff [1] ; quant aux autres prisonniers qu'on ne s'était pas attendu à ramener en aussi grand nombre, on fut obligé de les placer dans une charrette qui fut mise aussitôt en réquisition, et qu'on fit traîner par des chevaux de paysans.

[1] Pfersdorff est mort récemment à Saverne, où il était professeur au collége communal de cette ville ; il était parvenu, sous l'empire, au grade de capitaine. La restauration lui avait ôté son grade et sa pension, qu'il avait recouvrés en 1830, à la révolution de juillet.

Pendant la route, le duc d'Enghien s'entretint dans la voiture avec le colonel Charlot; il lui demanda, comme il avait voulu le faire au général Ordener, quels étaient les motifs qui avaient donné lieu à son enlèvement; le colonel Charlot lui répondit, qu'autant qu'il avait pu juger, le Premier Consul le regardait comme un des principaux chefs du complot de Georges, Pichegru et Moreau. Le prince repoussa avec force cette imputation, disant « que de semblables « projets étaient entièrement contraires à sa « manière de voir et de penser; mais qu'en « même temps, comme prince de la maison de « Bourbon et bien qu'admirant personnellement « la gloire du général Bonaparte, il ne pouvait « que lui faire la guerre dans toutes les occa- « sions. »

Il demanda ensuite au colonel Charlot ce qu'il pensait qu'on voulait faire de lui, et Charlot lui ayant répondu qu'il l'ignorait, il témoigna une grande crainte d'être emmené à Paris pour y être enfermé dans une prison, disant qu'il aimerait mieux périr de suite; et, avouant alors au colonel Charlot qu'il avait été sur le point de tirer sur lui au moment où il avait fait la sommation, il ajouta « qu'il regrettait presque de ne l'avoir « pas fait, pour décider ainsi de son sort par les « armes. »

Charlot, à son tour, lui parla de Dumourier: le prince l'assura « qu'il n'était pas venu à Etten-

« heim; qu'il serait possible, comme il attendait « d'un moment à l'autre des instructions d'An- « gleterre, qu'on eût chargé ce général de les lui « apporter, mais que dans tous les cas il ne l'au- « rait pas reçu, étant au-dessous de son rang « d'avoir affaire à de pareilles gens. »

On arriva à Strasbourg vers les cinq heures de l'après-midi, et, en attendant que le général Leval eût été prévenu, le colonel Charlot fit entrer le prince dans sa maison : là, profitant d'un moment où ils étaient seuls, le prince essaya de l'engager à lui permettre de s'échapper ; mais le colonel Charlot éluda de comprendre, et, une demi-heure après, un fiacre vint qui emmena le prince à la citadelle. Les autres prisonniers y furent également déposés.

Pendant ce temps, comme nous l'avons dit, le général Caulaincourt, le général Leval et le préfet du Bas-Rhin M. Shée, étaient occupés de leur côté à opérer les arrestations qui avaient été résolues : c'étaient, à Strasbourg, l'ex-marquis Dagrain, ses deux filles, l'ex-comte de Toulouse-Lautrec agent du prétendant, et qu'on savait être, comme on l'a vu, en rapport avec la baronne de Reich, l'ex-représentant Chambé qui avait joué un rôle dans la première conspiration de Pichegru, enfin madame de Klinglin d'Essert, belle-sœur du général autrichien Klinglin, et tante de madame de Reich ; et à Offembourg, les membres du comité royaliste de cette ville, et les au-

tres personnes indiquées comme faisant partie de la conspiration, notamment les généraux La Saullaye, de Mauroy, de Mellet et Vauborel dont nous avons parlé, M. de Mussey, et l'abbé d'Aymar; ce dernier, ancien membre de l'Assemblée constituante, avait rempli pendant son émigration les fonctions de vicaire général du cardinal de Rohan très-opposé comme on l'a vu, à la France, et, depuis la mort de ce cardinal, s'était fixé à Offembourg.

En conséquence, le soir même et à la même heure où le général Ordener commençait son expédition, et pendant que le préfet M. Shée, faisait arrêter à Strasbourg par les soins du commissaire général de police, les personnes désignées ci-dessus[1], le général Caulaincourt et le général Leval, passant le Rhin au pont de Kehl à la tête

[1] Le commissaire général de police rendit compte le lendemain à M. Réal de ces arrestations par la lettre suivante :

Strasbourg, le 24 ventôse an XII.

« Le substitut du commissaire du gouvernement près le « tribunal criminel de Strasbourg, faisant fonctions de com- « missaire général de police,

« Au conseiller d'État chargé de la direction et de la « suite, etc.

« J'ai l'honneur de vous informer, que d'après une ré- « quisition du conseiller d'État préfet du département du « Bas-Rhin, donnée en suite des ordres du gouvernement « notifiés par le général Caulaincourt aide de camp du

de deux cents dragons et d'une brigade de gendarmerie sous les ordres du lieutenant Michel Péterman, s'étaient avancés vers Offembourg par Wilstadt.

Là, en même temps qu'ils dirigeaient, suivant les instructions du Premier Consul, des postes et des patrouilles jusqu'à Ettenheim pour éclairer toutes les routes et se faire tenir avertis de ce qui s'y passait, ils avaient fait cerner la ville d'Offembourg, et la brigade de gendarmerie avait pénétré dans l'intérieur de cette ville pour y opérer les diverses arrestations qui avaient été décidées : soit crainte, soit autre motif, M. de Mussey était absent, et l'on trouva seulement chez lui madame de Moyria et son beau-frère, commandeur de Malte, qui furent arrêtés ; on n'y saisit, du reste, aucun papier ; les généraux La Saullaye, de Mauroy et de Mellet, étaient également ce jour-là à quelques lieues d'Offembourg, à Schramberg. On arrêta le général Vauborel et l'abbé d'Aymar avec leurs papiers, ainsi que le domestique du comte de Mellet et celui du marquis de Mauroy[1] ; enfin, ayant fait chez la baronne de Reich une descente pour tâcher d'y

« Premier Consul, j'ai fait arrêter les personnes dont les « noms suivent :

« 1° La dame de Klinglin d'Essert ; 2° le sieur Toulouse-« Lautrec ; 3° le sieur et les deux demoiselles Dagrain ; « 4° l'ex-représentant Chambé. »

[1] René Aumont et Pierre d'Ixupcvillers.

saisir la malle de documents dont Fouché avait parlé, on la chercha en vain, et l'on s'empara seulement d'une correspondance assez volumineuse, relative à des intrigues antérieures de l'an VIII et de l'an IX. Thérèse Leiss, sa servante, fut emmenée.

Le général Caulaincourt était ensuite revenu à Wilstadt, et, instruit vers les huit heures du matin (24 ventôse, 15 mars), que le général Ordener avait réussi dans son expédition d'Ettenheim, il avait fait partir le capitaine Berkheim, du 2e de carabiniers, pour aller porter à Carlsruhe, au baron d'Idelsheim, la lettre que M. de Talleyrand lui avait remise à cet effet; enfin, il avait fait son retour sur Strasbourg, où il était arrivé vers le midi. En passant à Kehl, il y avait encore fait arrêter le maître de poste de cette ville, et un nommé Ledoux-Melleville, qui favorisait la correspondance entre Strasbourg et Offembourg.

Le général Ordener de son côté, étant, comme on l'a vu, arrivé à Strasbourg vers les deux heures, on s'empressa d'annoncer au Premier Consul, par une dépêche télégraphique, le succès de la double expédition qui avait été entreprise; puis les deux généraux s'occupèrent de rédiger et de faire partir le soir même, par un courrier extraordinaire, leurs rapports au ministre de la guerre.

De son côté, le colonel Charlot, ainsi que le lieutenant Péterman, adressèrent, par la voie de

la gendarmerie, leurs rapports au général Moncey sur les arrestations qu'ils avaient opérées à Ettenheim, à Kehl et à Offembourg; et enfin le colonel Charlot, de concert avec le commissaire général de police M. Popp, furent chargés de classer et de mettre en ordre les papiers qui avaient été saisis tant à Ettenheim qu'à Offembourg, afin qu'ils pussent être envoyés à Paris avec la réponse que le général Caulaincourt attendait de Carlsruhe.

CHAPITRE VII.

Séjour du duc d'Enghien dans la citadelle de Strasbourg. — Sa lettre à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort. — Sa note jointe au procès-verbal de ses papiers. — Rapports et pièces envoyés au Premier Consul par les généraux Caulaincourt et Ordener. — Départ du prince pour Paris. — Son arrivée à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. — Sa translation à Vincennes. — Lettres de M. Réal au gouverneur de Paris et au commandant de Vincennes Harel. — Dispositions prises pour recevoir le prince.

Ainsi qu'on l'a vu, le prince avait été conduit vers les six heures du soir à la citadelle de Strasbourg. Il y fut reçu par le major Machim commandant de la place. C'était, dit le prince lui-même, dans le journal qu'il a tracé jour par jour, heure par heure, de son enlèvement, et qui fut trouvé sur lui après sa mort [1], « un homme de formes très-honnêtes. » Il témoigna au prince les plus grands

[1] Le prince, comme nous l'avons dit, tenait chaque jour, non-seulement pendant ses voyages, mais même dans l'habitude de la vie, un journal détaillé de tout ce qu'il avait fait, et de tout ce qui lui était arrivé. Celui dont nous parlons, remis après sa mort au Premier Consul et joint à son dossier, fut détruit en 1814 avec le reste des papiers ; toutefois des copies en avaient été prises, et nous-même nous en avons eu une authentique entre les mains ; il n'est pas besoin de dire que nous y avons puisé une grande partie des faits qui concernent son enlèvement, et que nous y puiserons également la majeure partie de ceux relatifs à son séjour à Strasbourg.

Il y avait en outre dans le dossier du prince, un autre journal de ce genre fait par lui pendant son séjour à Ettenheim et qui avait été trouvé dans sa maison ; il a été également détruit.

égards [1], et, comme on n'avait pas le temps de lui faire préparer un logement pour le soir même, non plus qu'aux autres prisonniers, il fut convenu qu'ils passeraient la nuit (du 25 au 26 ventôse, 15 au 16 mars) sur des matelas étendus par terre, dans le salon du commandant.

[1] M. le baron de Marguerit, auteur d'un grand nombre d'articles de la *Biographie universelle* des frères Michaud, et notamment de celui relatif au duc d'Enghien, dit dans une lettre adressée au rédacteur du *Journal des Débats* le 3 novembre 1823, à l'occasion des Mémoires du duc de Rovigo: « Qu'il a sous les yeux des détails très-circonstan« ciés du séjour du prince à la citadelle, détails signés du « commandant. » Nous ignorons quel motif l'a empêché de les faire connaître, si ce n'est sans doute, qu'ils n'étaient pas assez conformes aux allégations de violences et de mauvais procédés qu'on s'est plu à supposer à l'égard du duc d'Enghien.

M. de Marguerit a déclaré du reste, dans cet article même consacré au duc d'Enghien, « qu'à l'époque de la « conspiration de Pichegru et de Georges, lui et M. Michaud « aîné, auteur de la *Biographie,* entretenaient une corres« pondance suivie avec les princes et les émigrés d'Angle« terre pour favoriser cette conspiration, et qu'ils furent « même fort compromis par les révélations de Querelles et « par la trahison d'un nommé Philippe épicier au Tré« port, qui livra leur correspondance. »

Sans vouloir contester la réalité des services rendus par MM. Michaud et de Marguerit aux princes français dans la conspiration de Georges et de Pichegru, nous devons dire cependant, que dans tous les documents relatifs à cette affaire que nous avons examinés avec le plus grand soin, nous n'avons trouvé aucune trace, ni de la saisie de cette correspondance, ni des dangers qu'elle leur aurait fait courir.

Le duc d'Enghien s'y jeta tout habillé après avoir tracé quelques lignes sur son journal; le baron de Grunstein était placé auprès de lui : inquiet pour le prince, de ce que ses papiers eussent été enlevés en même temps que lui à Ettenheim, il lui demanda de nouveau, et à voix basse, s'il n'y avait rien dans ces papiers qui pût le compromettre : « Ils ne renferment que ce qu'on sait « déjà, » lui répondit le prince ; « ils montrent que « je me suis battu depuis huit ans, et que je suis « prêt à me battre encore. Je ne pense pas qu'ils « veuillent ma mort; mais ils me jetteront dans « quelque forteresse en cas qu'un otage leur soit « nécessaire; j'aurai de la peine à m'habituer à « cette vie-là. »

La nuit se passa pour le duc d'Enghien dans cette inquiétude; le lendemain matin (vendredi 25 ventôse, 16 mars) le major Machim étant venu, le prince s'entretint avec lui; il lui protesta de nouveau, comme il avait fait au colonel Charlot, qu'il était entièrement étranger au complot formé contre la vie du Premier Consul, et qu'il avait même toujours désapprouvé tous les projets de ce genre; le major lui répondit que, d'après cela, il ne pensait pas que son affaire pût avoir aucune suite, et qu'il en serait quitte sans doute pour quelques jours de détention.

En même temps le duc d'Enghien, qui depuis le moment de son enlèvement, n'avait cessé de songer à l'inquiétude qu'il avait dû causer à la

princesse Charlotte, demanda au major Machim s'il ne lui serait pas permis de lui écrire pour la rassurer; le major lui répondit qu'il ne pourrait pas se charger lui-même de faire passer sa lettre, mais seulement en référer au général Leval; que du reste, si elle ne contenait que de simples nouvelles, il ne doutait pas que ce dernier ne la fît parvenir à sa destination. En conséquence, le duc d'Enghien adressa à la princesse Charlotte la lettre suivante :

A la citadelle de Strasbourg, ce vendredi
16 mars 1804 (25 ventôse an XII).

« On me promet que cette lettre vous sera « exactement remise; ce n'est qu'en ce moment « que j'ai pu obtenir de vous rassurer sur mon « sort présent, et je ne perds pas un instant « pour le faire, vous priant de rassurer aussi « tous ceux qui me sont attachés dans vos en- « virons. Toute ma crainte est que cette lettre ne « vous trouve plus à Ettenheim, et que vous ne « soyez en marche pour venir ici; le bonheur « que j'aurais de vous voir n'égalerait pas à « beaucoup près la crainte que j'aurais de vous « faire partager mon sort. Conservez-moi votre « amitié, votre intérêt; il peut m'être fort utile, « car vous pouvez intéresser à mon malheur des « personnes de poids. J'ai déjà pensé que peut- « être vous étiez partie. Vous avez su, par le bon « baron d'Ischterlzheim, la manière dont j'ai été

« enlevé, et vous avez pu juger, à la quantité de
« monde que l'on avait employé, que toute résis-
« tance eût été inutile; on ne peut rien contre la
« force. J'ai été conduit par Rhinau et la route
« du Rhin. On me témoigne égards et politesse;
« je puis dire qu'à la liberté près, car je ne puis
« sortir de ma chambre, je suis aussi bien que
« possible; tous ces messieurs ont couché avec
« moi parce que je l'ai désiré; nous occupons
« une partie de l'appartement du commandant,
« et l'on m'en fait préparer un autre dans lequel
« j'entrerai ce matin et où je serai encore mieux.
« On doit examiner les papiers que l'on m'a pris,
« et qui ont été cachetés sur-le-champ avec mon
« cachet, ce matin en ma présence. D'après ce
« que j'ai vu, on trouvera des lettres de mes pa-
« rents, du roi, et quelques copies des miennes.
« Tout cela, comme vous le savez, ne peut me
« compromettre en rien de plus que mon nom et
« ma façon de penser ne l'ont pu faire pendant
« le cours de la révolution. Je crois que l'on en-
« verra tout cela à Paris, et l'on m'a assuré que
« d'après ce que je disais on pensait que je serais
« libre sous peu de temps. Dieu le veuille! On
« cherchait Dumourier, qui devait être dans nos
« environs; on croyait apparemment que nous
« avions eu des conférences ensemble, et appa-
« remment il est impliqué dans la conjuration
« contre la vie du Premier Consul. Mon igno-
« rance de tout cela me fait espérer que je pour-

« rai obtenir ma liberté; mais cependant ne nous « flattons pas encore. Si quelques-uns de ces « messieurs sont libres avant moi, j'aurai un « bien grand bonheur à vous les renvoyer en at- « tendant le plus grand. L'attachement de mes « gens me tire à chaque instant des larmes des « yeux : ils pouvaient s'échapper, on ne les for- « çait point à me suivre; ils l'ont voulu : j'ai Fé- « ron, Joseph et Poulain; le bon Moylof ne m'a « pas quitté d'un pas. Je n'ai encore vu ce matin « que le commandant, homme qui me paraît « honnête et charitable, en même temps que « strict à remplir ses devoirs. J'attends le colonel « de la gendarmerie qui m'a arrêté, et qui doit « ouvrir mes papiers devant moi. Je vous prie de « faire veiller le baron à la conservation de mes « effets; si je dois demeurer plus longtemps, j'en « ferai venir plus que je n'en ai; j'espère que les « hôtes de ces messieurs auront soin aussi de « leurs effets. Le pauvre abbé Wemborn et Michel « sont de notre conscription et ont fait route « avec nous. Mes tendres hommages à votre père, « je vous prie : si j'obtiens un de ces jours d'en- « voyer un de mes gens, ce que je désire beau- « coup et ce que je solliciterai, il vous fera tous « les détails de notre triste position. Il faut espé- « rer et attendre. Vous, si vous êtes assez bonne « pour me venir voir, ne venez qu'après avoir « été, comme vous le disiez, à Carlsruhe. « Hélas! outre toutes vos affaires et les longueurs

« insupportables qu'elles entraînent, vous aurez « à présent à parler aussi des miennes; l'électeur « y aura sans doute pris intérêt, mais pour cela, « je vous en prie en grâce, ne négligez pas les « vôtres.

« Adieu princesse, vous connaissez depuis « bien longtemps mon tendre et sincère attache- « ment pour vous : libre ou prisonnier, il sera « toujours le même.

« Avez-vous mandé notre désastre à madame « d'Ecquevilly?

« *Signé* L.-A.-H. DE BOURBON. »

Cette lettre écrite, le duc d'Enghien la remit au major Machim. Sur ces entrefaites, le général Leval vint le visiter: il était accompagné du général Fririon, qui avait, comme on l'a vu, concouru à l'expédition d'Ettenheim : il annonça au prince, qu'on venait de lui préparer dans le pavillon à droite de la citadelle un logement dans lequel il allait être transféré, et qu'il aurait la liberté de se promener dans le petit jardin attenant à ce pavillon : du reste, la froideur de leur abord l'empêcha de leur parler, soit de sa situation, soit de sa lettre à la princesse Charlotte.

Le logement dans lequel le duc d'Enghien fut transféré, communiquait par des dégagements avec les chambres de MM. de Thumery, Jacques et Schmidt; quant au colonel Grunstein, on crut

devoir le séparer du prince et lui donner un logement isolé de l'autre côté de la cour.

Vers les quatre heures et demie de l'après-midi, le colonel Charlot, ainsi que le commissaire général de police M. Popp, vinrent chez le prince pour procéder à l'ouverture de ses papiers; on les examina d'une manière rapide, on en fit des liasses séparées [1], et on lui dit qu'ils allaient être envoyés à Paris par courrier extraordinaire.

« Ainsi donc, » disait le prince dans son Journal, « il me faudra languir ici des semaines, « peut-être des mois : le chagrin augmente à mesure que je réfléchis à cette cruelle situation; « si cela dure, je crois que le désespoir s'emparera de moi.... Il est onze heures : je me couche; « mais je suis excédé et ne puis dormir; le major « de la place, M. Machim, vient me voir quand « je suis couché, et cherche à me consoler par « des mots obligeants [2]. »

[1] On voit que ces papiers étaient nombreux; la presque totalité ainsi que nous l'avons dit a été détruite, et malgré les recherches les plus exactes, nous n'avons pu en retrouver que quelques fragments, que nous reproduisons plus loin.

[2] Voici le texte de ce Journal pour les deux premiers jours dont nous venons de parler, jeudi 15, et vendredi 16 mars :

Journal du duc d'Enghien écrit par lui-même, et dont l'original a été remis au Premier Consul, le 1er *germinal an* XII.

« Le jeudi 15 mars à Ettenheim, ma maison cernée

Le lendemain (samedi 17 mars, 26 ventôse), le prince se leva de bonne heure inquiet et préoc-

« par un détachement de dragons et des piquets de gendar-
« merie, total de deux cents hommes environ; deux géné-
« raux, le colonel des dragons, le colonel Charlot de la
« gendarmerie de Strasbourg; à cinq heures. A cinq
« heures et demie, les portes enfoncées; emmené au mou-
« lin près la tuilerie; mes papiers enlevés, cachetés; con-
« duit dans une charrette, entre deux haies de fusiliers,
« jusqu'au Rhin. Embarqué pour Rheinau. Débarqué, et
« marché à pied jusqu'à Pfofsheim; déjeuné dans l'auberge.
« Monté en voiture avec le colonel Charlot, le maréchal
« des logis de la gendarmerie, un gendarme sur le siége et
« Grunstein. Arrivé à Strasbourg chez le colonel Charlot,
« vers cinq heures et demie; transféré une demi-heure
« après, dans un fiacre, à la citadelle. Mes compagnons
« d'infortune, venus de Pfofsheim à Strasbourg, avec des
« chevaux de paysans, dans une charrette; arrivés à la cita-
« delle en même temps que moi. Descendus chez le com-
« mandant; logés dans son salon pour la nuit, sur des
« matelas par terre. Des gendarmes à pied dans la pièce
« d'avant; deux sentinelles dans la chambre, une à la
« porte. Mal dormi.

« Vendredi 16. — Prévenu que j'allais changer de loge-
« ment; je suis à mes frais pour la nourriture, et probable-
« ment le bois et la lumière. Le général Leval, comman-
« dant la division, accompagné du général Fririon l'un de
« ceux qui m'a enlevé, viennent me voir. Leur abord très-
« froid. Je suis transféré dans le pavillon à droite en entrant
« sur la place en venant de la ville. Je puis communiquer
« avec les chambres de MM. de Thumery, Jacques et
« Schmidt par des dégagements, mais je ne puis sortir, ni
« moi ni mes gens; on m'annonce pourtant que j'aurai la
« permission de me promener dans un petit jardin qui se
« trouve dans une cour derrière mon pavillon. Une garde

cupé : « Samedi 17 mars, dit-il, je ne sais rien de « ma lettre : je tremble pour la santé de la prin- « cesse; un mot de ma main la réparerait; je suis « bien malheureux. On vient me faire signer le « procès-verbal d'ouverture de mes papiers. Je « demande et obtiens la permission d'y ajouter « une note explicative, pour prouver que je n'ai « jamais eu d'autre intention que de servir et de « faire la guerre [1]. »

« de douze hommes et un officier est à ma porte. Après le « dîner, on me sépare de Grunstein, auquel on donne un « logement seul de l'autre côté de la cour. Cette séparation « ajoute encore à mon malheur. J'ai écrit ce matin à la « princesse. J'ai envoyé ma lettre par le commandant au « général Leval; je n'ai point de réponse. Je lui demandais « d'envoyer un de mes gens à Est; sans doute tout me sera « refusé. Les précautions sont extrêmes de tous côtés pour « que je ne puisse communiquer avec qui que ce soit. Si « cette position dure, je crois que le désespoir s'emparera « de moi. A quatre heures et demie, on vient visiter mes « papiers, que le colonel Charlot, accompagné d'un com- « missaire de sûreté, ouvre en ma présence. On les lit su- « perficiellement; on a fait des liasses séparées, et l'on me « laisse entendre qu'ils vont être envoyés à Paris. Il faudra « donc languir des semaines, peut-être des mois! Le cha- « grin augmente plus je réfléchis à ma cruelle position. Je « me couche à onze heures; je suis excédé et ne puis dor- « mir. Le major de la place, M. Machim, a des formes « très-honnêtes; il vient me voir quand je suis couché; il « cherche à me consoler par des mots obligeants. »

[1] Suivant toute apparence, cette note est ce qu'on a dit avoir été écrit de Strasbourg au Premier Consul par le duc d'Enghien : elle n'a pas été conservée; mais autant que nous avons pu le conclure, soit des souvenirs exprimés par l'Em-

Ce même jour, vendredi 25 ventôse (16 mars), le général Caulaincourt reçut, par un délégué de la cour de Bade, la réponse à la lettre que M. de Talleyrand l'avait chargé de faire parvenir au baron d'Idelsheim. Cette réponse contenait l'expression des regrets de l'électeur, sur les embarras que le séjour des émigrés près de la frontière avait causés au Premier Consul; l'électeur ajoutait qu'il n'avait pas cru devoir se montrer plus sévère à leur égard que le gouvernement français lui-même; mais que, puisque leur présence devenait une cause de troubles et de difficultés pour ce gouvernement, il allait s'empresser de rendre une ordonnance pour leur enjoindre de s'éloigner [1].

pereur à Sainte-Hélène, soit des autres documents relatifs à cette affaire, le prince, reproduisant dans cette note ce qu'il avait dit au colonel Charlot et au major Machim, protestait de tout son pouvoir contre une participation quelconque à un complot contre la vie du Premier Consul. Il ajoutait, « que si ce complot existait, on le lui avait laissé ignorer, « et qu'on l'avait même trompé à cet égard; que, plus que « personne, il était attaché à la France et admirait le génie « du Premier Consul; qu'il avait souvent regretté de ne « pouvoir combattre sous ses ordres et avec des Français, « et que peut-être, éloigné comme il était du trône et sans « espérance d'y arriver, il aurait songé à le faire, si les « devoirs de sa naissance ne lui eussent fait une loi d'en agir « autrement; qu'enfin il ne pouvait croire que le Premier « Consul lui fît un crime d'avoir soutenu les armes à la « main les droits de sa famille et de son rang. »

[1] Cette ordonnance fut en effet rendue le jour même (16 mars); nous aurons plus tard occasion d'y revenir.

D'un autre côté, le capitaine Rosey arriva ce même jour à Strasbourg de retour de la mission qu'il venait de remplir près de Drake à Munich; il remit au général Caulaincourt, qui, comme on l'a vu, était spécialement chargé par le Premier Consul de s'occuper de cette mission, l'argent et les lettres écrites en encre sympathique qu'il avait reçus du crédule diplomate; le général Caulaincourt le pressa de rédiger son rapport; puis les deux généraux s'occupèrent, vers les trois heures de l'après-midi de ce jour, (vendredi 27 ventôse, 18 mars), de faire partir un courrier extraordinaire qu'ils adressèrent à M. de Talleyrand, au ministère des relations extérieures.

Ce courrier portait: 1° la réponse du baron d'Idelsheim à M. de Talleyrand, apportée par le délégué de la cour de Bade, avec le rapport du général Caulaincourt à ce ministre sur tout ce qu'il avait fait en conséquence des instructions qu'il en avait reçues;

2° Un autre rapport sur les arrestations effectuées de concert avec le préfet du Bas-Rhin, tant à Strasbourg qu'à Offembourg;

3° Le rapport du capitaine Rosey dont nous venons de parler, avec les observations du général Caulaincourt sur ce rapport, suivant les instructions du Premier Consul;

4° Enfin, les papiers du duc d'Enghien, reconnus et classés, avec le procès-verbal d'ouver-

ture de ces papiers [1]. Le général Ordener y joignit la lettre suivante pour le Premier Consul.

[1] Le commissaire de police, M. Popp, rendit compte le lendemain (28 ventôse, 19 mars), à M. Réal, de l'examen de ces papiers par la lettre suivante :

Strasbourg, le 28 ventôse an XII.

« Le substitut du commissaire du gouvernement près le « tribunal criminel du Bas-Rhin pour l'arrondissement de « Strasbourg,

« Au citoyen Réal, etc.

« CITOYEN CONSEILLER D'ÉTAT,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, qu'en vertu des « actes du gouvernement transmis par le général Orde- « ner, j'ai été chargé par le conseiller d'État préfet d'exa- « miner, conjointement avec le colonel Charlot, les papiers « saisis sur le duc d'Enghien à l'époque de sa translation « d'Ettenheim sur la rive gauche du Rhin.

« Nous avons procédé à cette opération avant-hier soir et « hier matin; les papiers que nous avons joints à notre « procès-verbal ont été remis sur-le-champ au général Or- « dener, et par lui adressés au Premier Consul par un cour- « rier extraordinaire parti hier à trois heures de l'après- « dîner.

« Nous allons continuer la vérification des papiers de « toutes les autres personnes déposées à la citadelle. Ces « opérations nous laissent à peine quelques moments pour « la correspondance la plus essentielle.

« Nous saisirons le premier moment opportun, le chef « d'escadron Charlot et moi, pour coucher par écrit la re- « lation des deux entrevues que nous avons eues avec le duc ; « peut-être ne vous paraîtra-t-elle pas sans quelqu'intérêt.

« Je dois à la justice, citoyen conseiller d'État, de vous « parler du citoyen Charlot; dans le compte qu'il a rendu

Strasbourg, le 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

« J'ai l'honneur de vous adressser, mon géné-« ral, le procès-verbal et les papiers qui ont été « saisis chez le duc d'Enghien. A mesure que ceux « des autres individus seront vérifiés, le général « Caulaincourt vous les fera passer. Quoique ma « mission soit remplie, j'attendrai vos ordres « pour mon retour à Paris.

« Je vous salue respectueusement,

« *Signé* ORDENER[1]. »

Le prince apprit le soir ce départ de ses papiers pour Paris, et il s'en réjouit, car il redoutait par-dessus tout, comme on l'a vu, d'attendre et de languir : persuadé maintenant par tout ce

« au général Moncey de l'expédition d'Ettenheim, il a « demandé un avancement promis depuis longtemps et bien « dû au brave Pfersdorff; mais sa modestie l'a empêché de « parler des excellentes dispositions que lui, Charlot, a « faites, du sang-froid et de l'énergie qu'il a montrés dans « cette circonstance, et des dangers imminents qu'il a cou-« rus, au moment où il a sommé le duc et les siens de se « rendre et que celui-ci l'a couché en joue. Témoin du « récit que le duc en a fait lui-même, et du regret qu'il pa-« raît éprouver de ne pas avoir tué ledit Charlot, je dois « cet hommage à la vérité, etc.

« Agréez, citoyen conseiller d'État, l'assurance de ma « respectueuse considération.

« *Signé* POPP. »

[1] *Mémoires de Napoléon*, tome V.

qu'on lui avait dit, que s'il avait été enlevé, ce n'était pas par dessein arrêté de le garder comme otage, mais seulement parce qu'on le croyait coupable du complot tramé contre le Premier Consul, il n'aspirait qu'au moment où tout serait éclairci et où, par conséquent, il pourrait être rendu à la liberté.

Aussi ajoute-t-il, en continuant son Journal déjà cité du samedi 17 mars (26 ventôse) : « le « soir, on me dit que j'aurai la permission de « me promener dans le jardin et même dans la « cour avec l'officier de garde, ainsi que mes « compagnons d'infortune, et que mes papiers « sont partis pour Paris par courrier extraordi- « naire; je soupe et me couche plus content. »

Pendant ce temps, la dépêche télégraphique, adressée de Strasbourg au Premier Consul dans l'après-midi du jeudi 24 ventôse (15 mars) était arrivée ce jour-là même à Paris : sur le reçu de cette dépêche, le Premier Consul avait aussitôt envoyé par courrier extraordinaire aux généraux Caulaincourt et Leval l'ordre de faire partir immédiatement et en poste, le prince pour Paris; les autres prisonniers devaient également y être envoyés par la diligence les jours suivants [1].

[1] Ils le furent en effet :

A Strasbourg, le 28 ventôse an XII de la république française.

« Le chef du 38e escadron de gendarmerie nationale en « résidence à Strasbourg,

« Conformément aux ordres du Premier Consul qui m'ont

Le courrier arriva dans la nuit du samedi 17 mars au dimanche 18 (26 au 27 ventôse). On fit aussitôt préparer une voiture, et l'on envoya

« été communiqués hier 27 par le général Caulaincourt son « aide de camp, et transmis par le conseiller d'État préfet « du Bas-Rhin ;

« Ordonne au brigadier Acker, accompagné des gen- « darmes............., de conduire à Paris, par la diligence, « au ministère du grand juge, les personnes ci-après nom- « mées :

« L'abbé Wemborn, la demoiselle Dagrain aînée, ma- « dame de Reich, Dominique Jacques secrétaire de l'ex- « duc d'Enghien, le colonel Grunstein, le lieutenant « Schmidt.

« Le brigadier Acker répondant sur sa tête de la sûreté « des prisonniers, pour lesquels il devra avoir tous les « égards dus au malheur et les attentions compatibles avec « leur sûreté, s'assurera que les militaires qui l'accompa- « gnent seront comme lui bien armés.

« Le brigadier Acker remettra au conseiller d'État Réal, « au ministère du grand juge rue des Saints-Pères, n° 9, « en même temps que les prisonniers, la lettre ci-jointe et « les papiers saisis sur eux.

« Il se rendra ensuite aux bureaux de l'inspection géné- « rale de la gendarmerie.

« *Signé* Charlot. »

Des ordres semblables furent donnés les jours suivants pour conduire à Paris madame et mademoiselle Lajolais, l'abbé d'Aymar ci-devant grand vicaire du cardinal de Rohan, Briançon émigré rayé, contrôleur de la poste aux lettres à Strasbourg, Bologne émigré rayé, pensionnaire de l'Angleterre, Boug d'Orschwiller, ex-capitaine de la légion de Mirabeau (les deux derniers arrêtés à Colmar le 24 ventôse), la dame Klinglin d'Essert, l'abbé Michel,

le colonel Charlot chercher le prince à la citadelle. Il était alors environ une heure du matin, et le prince, étonné de ce brusque réveil, et surpris de se voir ainsi emmener seul et séparé de ses autres compagnons, en demanda la cause au colonel Charlot : celui-ci lui répondit qu'il savait seulement que le général Leval avait reçu des ordres de Paris. Le duc d'Enghien quitta donc sa prison fort inquiet.

« Dimanche 18, écrit-il dans son Journal, on « vient m'enlever à une heure et demie du matin; « on ne me laisse que le temps de m'habiller; « j'embrasse mes malheureux compagnons, mes « gens; je pars seul avec deux officiers de gen« darmerie et deux gendarmes. Le colonel Char« lot m'a annoncé que nous allons chez le général « de division qui a reçu des ordres de Paris; au « lieu de cela, je trouve une voiture avec six che« vaux de poste sur la place de l'Église : on me « campe dedans; le lieutenant Pétermann monte « à côté de moi, le maréchal des logis Blitersdorff « sur le siége; deux gendarmes, un dedans, « l'autre dehors. »

Mais son inquiétude se changea en joie, lorsque dans la matinée, il apprit du lieutenant Michel Pétermann qu'on se dirigeait sur Paris : rien ne pouvait lui faire un plus grand plaisir que cette

enfin Thérèse Jacquet de Saint-Dié, maîtresse de l'ex-général Lajolais, et dans les papiers de laquelle on avait trouvé un chiffre qui lui avait été remis par ce dernier.

nouvelle, et ne doutant pas qu'à son arrivée, il ne lui fût permis d'y voir le Premier Consul : « Un quart d'heure de conversation avec « lui, répétait-il souvent pendant la route ; et « tout sera bientôt arrangé. » Il paraissait en même temps heureux de revoir la France, rappelait dans les endroits où l'on passait, ceux qu'il avait autrefois connus, et sensible aux prévenances des personnes qui l'accompagnaient, il donna au lieutenant Michel une des bagues qu'il avait aux doigts, et que celui-ci garda depuis précieusement.

La route se fit avec plus de rapidité que ne semblait pouvoir le permettre l'escorte de la gendarmerie ; et, après avoir traversé le 28 ventôse (19 mars), vers les neuf heures du soir, la ville de Châlons-sur-Marne[1] située à quarante lieues de Paris, 'on arriva le lendemain 29 ventôse (20 mars), vers les trois heures de l'après-midi, à la barrière de la Villette ; de là, suivant les boulevards extérieurs, la voiture entra dans le faubourg Saint-Germain par la rue de Sèvres, et vint s'arrêter à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, qui était alors rue du Bac, n° 84, à l'hôtel de Galifay. Arrivé dans la cour, la portière fut ouverte, et le prince s'apprêtait à descendre de voiture, lorsqu'on accourut avec

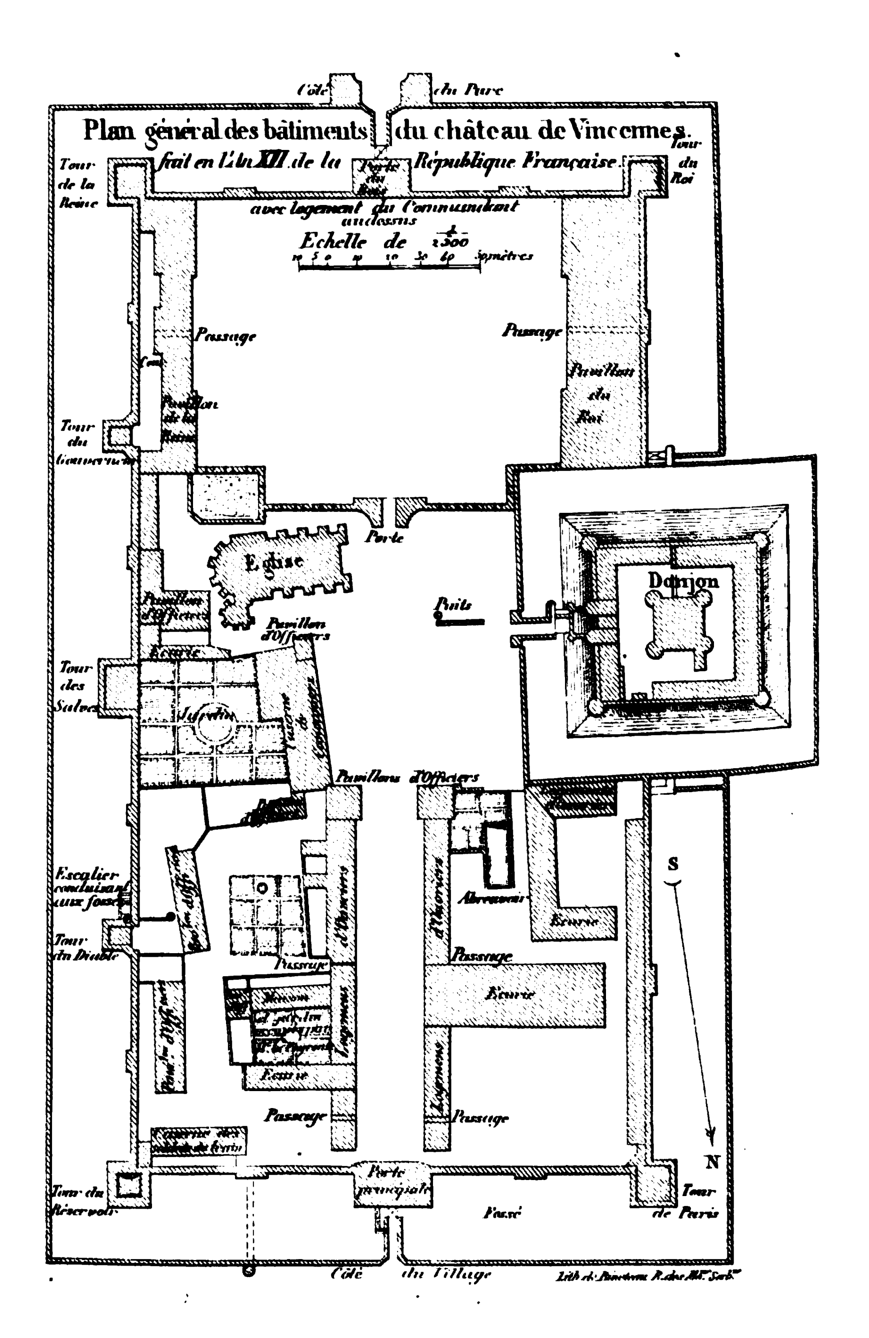
[1] *Journal de Paris* du 30 ventôse.

précipitation dire qu'il fallait attendre encore quelque temps. Peu de minutes s'étant écoulées, on vit une voiture s'approcher du perron, prendre une personne qui s'y trouvait, et sortir en hâte de l'hôtel; une demi-heure après, le postillon qui était resté à cheval reçut l'ordre de se diriger sur Vincennes, où l'on arriva vers les cinq heures et demie de l'après-midi [1].

Le château de Vincennes où l'on conduisait le prince, avait servi tour à tour, comme on sait, de résidence royale et de prison d'État : saint Louis, Charles V, Henri III, Louis XIII l'avaient souvent habité; et en 1627, le prince de Condé y avait été renfermé par ordre du cardinal de Richelieu, comme le Grand Condé, son fils, en 1649, par ordre de Mazarin.

A l'époque où nous sommes arrivés, et depuis le commencement du règne de Louis XV, le château de Vincennes ne servait plus qu'aux prisonniers d'État; formé d'une enceinte crénelée garnie de douze tours, il était gardé par environ cent cinquante hommes, la plus grande partie de soldats d'artillerie de la garde des consuls, commandés par un chef de bataillon; il s'y trouvait en outre une cinquantaine d'ouvriers. Les uns et les autres étaient répartis dans les divers bâti-

[1] Nous tenons ces détails sur le voyage du prince et sur son arrivée au ministère des relations extérieures, d'une source à laquelle nous avons dû donner toute confiance.


Côté du Parc
Plan général des bâtiments du château de Vincennes.
fait en l'An XII de la République Française
avec logement du Commandant au dessus
Echelle de 1/2500
Tour de la Reine
Tour du Roi
Passage
Passage
Pavillon du Roi
Pavillon de la Reine
Tour du Gouverneur
Porte
Eglise
Donjon
Puits
Pavillon d'Officiers
Pavillon d'Officiers
Tour des Salves
Jardin
Pavillons d'Officiers
Escalier conduisant aux fossés
Tour du Diable
Abreuvoir
Ecurie
Passage
Ecurie
Ecurie
Passage
Passage
Porte principale
Tour du Réservoir
Tour de Paris
Fossé
S
N
Côté du Village

ments de l'intérieur des cours[1]; quant à deux grands pavillons, dits du Roi et de la Reine, que Louis XIII avait fait construire, ils étaient occupés par différentes personnes qui, à un titre ou à un autre, s'y étaient fait des logements.

Le commandant actuel du château était un nommé Harel, ancien sergent aux gardes françaises. Harel, au commencement de la révolution, s'était montré ardent révolutionnaire, et avait obtenu le grade de capitaine dans un régiment d'infanterie; mis ensuite à la réforme par le Premier Consul, au 18 brumaire, avec tant d'autres officiers qui n'avaient eu d'autre recommandation pour avancer que celle du club des Jacobins, il s'était rangé avec eux parmi les mécontents : trompés par les démonstrations de son zèle, les républicains Ceracchi, Aréna et Demerville, lui avaient en l'an IX (1802), communiqué leur complot contre le Premier Consul, et avaient cherché à l'y engager; mais Harel les avait lui-même dénoncés à la police, et engagé par ce premier pas, avait consenti à rester avec eux pour aider à s'en saisir.

Le grade de chef de bataillon et le commandement du château de Vincennes avaient été la récompense de ce service, et il y était depuis cette époque, occupant au-dessus de la porte d'entrée du côté du parc (ainsi qu'on le voit sur le plan), le reste d'une des anciennes tours arrangée en

[1] Voir le plan ci-contre.

logement, et qui subsiste encore aujourd'hui dans cet état [1].

Le 26 ventôse (16 mars), le lendemain du jour où était venue à Paris, par la dépêche télégraphique, la nouvelle de l'enlèvement du duc d'Enghien, le Premier Consul avait chargé M. Réal d'écrire au commandant de Vincennes Harel, pour lui demander un état détaillé de toutes les personnes qui se trouvaient en ce moment dans le château; Harel le lui avait aussitôt envoyé [2]. Cet état portait en résumé:

« Un chef de bataillon commandant (Harel).

« Un adjudant de place (Tabarry).

« Un sous-lieutenant secrétaire (Lelong).

« Un portier-consigne (Porion).

« Un concierge des bâtiments militaires (Bour-« don).

« Train d'artillerie de la garde des consuls, qua-« tre-vingt-dix-neuf hommes (Michon, capitaine).

[1] Ce logement est celui du commandant du génie à Vincennes.

[2] Vincennes, le 26 ventôse an XII de la république française.

« Harel, chef de bataillon, commandant d'armes du « château de Vincennes,

« Au citoyen Réal, conseiller d'État, chargé, etc.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état de situa-« tion des militaires et autres personnes habitant le château « de Vincennes à l'époque de ce jour.

« J'ai l'honneur de vous saluer très-respectueusement.

« *Signé* HAREL. »

« Vingt-trois hommes du 18e régiment d'in-
« fanterie de ligne.

« Cinquante ouvriers. »

Cet état ne remplissant pas les intentions du Premier Consul, il ordonna à M. Réal d'écrire de nouveau au commandant Harel.

NOTE. Pressé et secret.

« Écrire de suite au commandant de Vincennes
« pour lui accuser réception de l'état ci-joint :

« Lui demander 1° s'il y a des logements va-
« cants, leur désignation précise et dans quelle
« partie du château.

« 2° Un état beaucoup plus circonstancié et no-
« minatif des bourgeois logés au château, hommes,
« femmes, enfants et domestiques, la désignation
« des logements qu'ils occupent, depuis quand,
« par quels motifs, par quelle autorité; lui faire
« bien sentir que c'est sur les personnes et non
« sur l'état-major que l'on désire avoir des ren-
« seignements. Les lui demander le plus tôt pos-
« sible. »

D'après cette note, M. Réal écrivit de nouveau à Harel dans la matinée du 27 ventôse (18 mars), pour lui demander l'état nominatif tel que le Premier Consul le désirait, et Harel le lui adressa le même jour, en désignant, comme il lui était indiqué, tous les logements divers dans toutes les parties du château, et par qui ils y étaient habités : un seul de ces loge-

ments, situé dans le pavillon du Roi, était vacant.

Dans l'après-midi du lendemain 28 ventôse (19 mars), et en conséquence des nouveaux ordres du Premier Consul, M. Réal adressa au général Murat, gouverneur de Paris, et au commandant Harel, les deux lettres suivantes :

CINQUIÈME DIVISION.

POLICE SECRÈTE.

29 ventôse an XII, à 4 heures du soir[1].

« Le conseiller d'État, chargé de la direc-
« tion, etc.

« Au général en chef Murat, gouverneur de
« Paris.

« GÉNÉRAL,

« D'après les ordres du Premier Consul, le duc
« d'Enghien doit être conduit au château de Vin-
« cennes où les dispositions sont faites pour le
« recevoir. Il arrivera probablement cette nuit à
« cette destination. Je vous prie de faire les dis-
« positions qu'exige sa sûreté, tant à Vincennes
« que sur la route de Meaux par laquelle il vient.
« Le Premier Consul a ordonné que son nom et
« tout ce qui lui serait relatif fût tenu très-secret :

[1] A ce moment, comme on vient de le voir, le duc d'Enghien était déjà arrivé à Paris ; mais, par des motifs que nous expliquerons plus loin, M. Réal l'ignorait encore.

« en conséquence, l'officier chargé de sa garde « ne doit le faire connaître à qui que ce soit; il « voyage sous le nom de Plessis. Je vous invite à « donner, de votre côté, les instructions néces- « saires pour que les intentions du Premier Con- « sul soient remplies. »

CINQUIÈME DIVISION.

POLICE SECRÈTE.

29 ventôse an XII, 4 heures et demie.

« Le conseiller d'État, chargé de la direc- « tion, etc.

« Au citoyen Harel, commandant du château « de Vincennes.

« Un individu dont le nom ne doit pas être « connu, citoyen commandant, doit être con- « duit dans le château dont le commandement « vous est confié; vous le placerez dans l'endroit « qui est vacant, en prenant des précautions pour « sa sûreté. L'intention du gouvernement est « que tout ce qui lui sera relatif soit tenu très- « secret, et qu'il ne lui soit fait aucune question, « ni sur ce qu'il est, ni sur les motifs de sa déten- « tion; vous-même devrez ignorer qui il est. Vous « seul devrez communiquer avec lui, et vous ne « le laisserez voir à qui que ce soit jusqu'à nou- « vel ordre de ma part. Il est probable qu'il arri- « vera cette nuit.

« Le Premier Consul compte, citoyen comman-

« dant, sur votre discrétion, et sur votre exac-
« titude à remplir ces différentes dispositions. »

Harel venait à l'instant de recevoir cette lettre de M. Réal, lorsque, vers les cinq heures et demie du soir, il vit arriver dans la cour et s'arrêter devant la porte de son logement, la voiture à six chevaux qui amenait le prisonnier; il vint aussitôt recevoir ce dernier, accompagné du citoyen Bourdon concierge des bâtiments militaires, et, comme la matinée avait été froide et pluvieuse, il l'engagea à monter chez lui se chauffer, en attendant qu'on lui eût préparé le logement qui lui était destiné; le prince lui répondit « qu'il se
« chaufferait avec plaisir, et qu'il ne serait pas
« fâché non plus de dîner, car il n'avait presque
« rien pris depuis le matin. »

Comme ils montaient ensemble l'escalier, la dame Bon le descendait. C'était une ancienne religieuse, maîtresse de pension à Vincennes, et qui, ayant chez elle pendant la journée, à prendre des leçons, les deux petites filles de madame Harel, les ramenait le soir à leur mère; elle entendit la conversation du prince avec le commandant. Le prince, de son côté, voyant venir à lui une dame en costume de religieuse, se rangea pour la laisser passer. « Il lui parut, disait-elle
« ensuite, d'une taille ordinaire, mince de corps
« et d'une tournure distinguée; il était vêtu
« d'une longue redingote brune d'uniforme, et
« portait sur sa tête une casquette à double ga-

« lon d'or ; il était pâle et paraissait très-fatigué. » Arrivée au bas de l'escalier, elle s'informa qui pouvait être la personne qu'elle venait de rencontrer; mais on ne put pas le lui dire.

Sur ces entrefaites, le brigadier Aufort, vint au château : c'était le commandant de la gendarmerie en résidence à Vincennes, et qui, ancien sergent aux gardes françaises avec Harel, avait conservé avec lui, malgré la différence de grade, une assez grande liaison; Harel le pria de l'aider dans les dispositions qu'il avait à prendre, et notamment, d'aller dans le village commander un souper pour le prisonnier [1].

Pendant ce temps, et le prince s'étant chauffé, Harel le conduisit au pavillon du Roi dans le logement qui lui avait été préparé, et dans lequel on avait fait du feu et porté quelques meubles, un

[1] Les récits que fit ensuite Aufort de ce qu'il avait pu connaître pendant le séjour du prince à Vincennes, furent recueillis et publiés plus tard (en 1822) sous le titre de : *Notice historique sur S. A. R. Monseigneur le duc d'Enghien, par un bourgeois de Paris*. L'auteur de cette notice a gardé l'anonyme; mais l'exemplaire que nous avons été à même de consulter porte sur la première feuille ces mots : « A S. M. Louis XVIII, hommage de son très-humble et « très-fidèle serviteur et sujet Durand, sous-chef de bureau « au ministère de l'intérieur. »

Nous avons également pu consulter pour notre récit une relation manuscrite, composée de divers renseignements réunis en 1816 par le curé de Vincennes, et adressés par lui au ministre de l'intérieur, pour le projet d'enquête et d'exhumation du corps du prince.

lit, une table, des chaises [1]. En attendant que le souper fût venu, et tout en se promenant en long et en large dans la chambre, le prince s'entretint avec Harel; il lui dit qu'il était venu jadis visiter, avec son grand-père, le château et les bois de Vincennes, qu'il croyait même reconnaître la pièce où ils se trouvaient; et comme, n'attachant encore à son enlèvement aucun résultat funeste, il croyait qu'il se terminerait par une simple détention, il lui parla de son goût pour la chasse, et lui dit que si on voulait lui permettre de chasser dans la forêt, il promettait de ne point chercher à s'évader [2].

Le souper, que le brigadier Aufort était allé commander chez un traiteur du voisinage [3] ne

[1] On a dit, comme marque de dureté envers le prince, que la chambre où il fut mis à Vincennes était dans un tel état de délabrement, qu'il manquait de carreaux à la fenêtre, et qu'on avait été obligé de les garnir de linges et de papier.

Il est très-possible en effet, que dans ce logement, qui n'était pas occupé, il y eût un ou deux carreaux brisés et non remplacés, et qu'on ait fait pour la nuit un arrangement provisoire, en attendant de pouvoir les remettre le lendemain. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'impression produite sur les lieux ne fut nullement celle de mauvais procédés à l'égard du prince; et le curé de Vincennes, dans le recueil manuscrit de renseignements que nous venons de citer, dit : « Que la chambre où fut placé le duc d'Enghien, sans être faite pour un prince, était décemment « meublée. »

[2] Relation manuscrite du curé de Vincennes.

[3] Nommé Mavrée : la maison de ce traiteur, située sur la

tarda pas à être apporté : le prince, en le voyant, se rapprocha avec empressement, et se disposait à s'asseoir, lorsqu'apercevant sur la table des couverts d'étain très-communs, tels qu'on les donnait d'ordinaire aux prisonniers, il les prit dans ses mains, les examina, et, les reposant à leur place, continua sa promenade. Harel comprit ce que ce geste voulait dire et envoya chercher des couverts d'argent[1]; le prince alors se mit à table, et son chien de chasse qui ne l'avait pas quitté depuis son enlèvement et pendant toute la route, étant venu se placer auprès de lui, il lui donna une portion des mets qui lui avaient été servis : « Je « pense, dit-il à Harel, qu'il n'y a pas d'indiscré- « tion à ce que j'en agisse ainsi. »

Le repas fini, Harel se retira, et le prince s'étant couché, fatigué de la route, s'endormit bientôt profondément.

grande route de Paris presque vis-à-vis la porte d'entrée du château, est encore aujourd'hui occupée par madame Desgardes sa fille, à qui nous devons d'avoir pu nous procurer quelques renseignements.

[1] Nous tenons ce fait de la personne même qui porta le souper au prince, Hippolyte Turquin, qui âgé alors d'une vingtaine d'années, et atteint bientôt après par la conscription, est encore aujourd'hui vivant aux Invalides, où nous avons pu recueillir de lui ces détails.

———

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Message du Premier Consul au Corps législatif, le 12 nivôse an IX *(8 janvier* 1801.)

« Citoyens législateurs,

« La république triomphe, et ses ennemis implorent en-« core sa modération.

« La victoire de Hohenlinden a retenti dans toute l'Eu-« rope : elle sera comptée par l'histoire au nombre des plus « belles journées qui aient illustré la valeur française; mais « à peine avait-elle été comptée par nos défenseurs, qui ne « croient avoir vaincu que quand la patrie n'a plus d'en-« nemis.

« L'armée du Rhin a passé l'Inn; chaque jour a été un « combat, et chaque combat un triomphe.

« L'armée gallo-batave a vaincu à Bamberg; l'armée des « Grisons, à travers les neiges et les glaces, a franchi le « Splugen pour tourner les redoutables lignes du Mincio et « de l'Adige. L'armée d'Italie a emporté de vive force le « passage du Mincio et bloqué Mantoue. Enfin, Moreau « n'est plus qu'à cinq journées de Vienne, maître d'un pays « immense et de tous les magasins des ennemis.

« C'est là qu'a été demandé par le prince Charles, et « accordé par le général en chef de l'armée du Rhin l'ar-« mistice dont les conditions vont être mises sous vos « yeux.....

« Tant de dévouement et de succès appellent sur nos « armées la reconnaissance de la nation.

« Le gouvernement voudrait trouver de nouvelles expres-« sions pour consacrer leurs exploits; mais il en est une qui, « par sa simplicité, sera toujours digne des sentiments et du « courage des soldats français.

« En conséquence, le gouvernement vous propose de
« déclarer que les quatre armées du Rhin, Gallo-Batave,
« d'Italie et des Grisons, ont bien mérité de la patrie. »

Le traité de Lunéville ayant été conclu par suite de la victoire de Hohenlinden et de celle de Marengo, le général Moreau ramena son armée en France : le Premier Consul l'accueillit avec la plus grande distinction, et lui conserva, par un arrêté spécial (du 18 fructidor), son traitement de général en chef comme s'il eût été encore en activité.

Ce fut alors que Moreau acheta le château de Grosbois de l'ex-directeur Barras.

Paris, le 12 pluviôse an XII.

« Le grand juge, ministre de la justice,
« Au général Moncey, premier inspecteur général de la
« gendarmerie.

« GÉNÉRAL,

« J'ai pensé que le plus sûr moyen de découvrir les mai-
« sons dans lesquelles Georges et ses adhérents sont des-
« cendus, était d'envoyer sur les lieux le sieur Querelles qui
« faisait partie de la bande, et qui a donné des renseigne-
« ments.
« Je charge l'inspecteur général de mon ministère de l'ac-
« compagner et de diriger les recherches....
« Comme je ne doute pas que Georges et ses affidés ne
« tentassent de l'enlever ou de le tuer, s'ils avaient connais-
« sance des endroits par où il doit passer, je pense qu'il sera
« nécessaire qu'il soit protégé par une escorte de gendar-
« merie, tout en évitant le plus possible d'attirer l'atten-
« tion.
« Je vous prie donc, etc. »

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 13 pluviôse an XII.

RAPPORT.

« .... Querelles a été conduit sur les lieux, et il n'a re-« connu ni la maison ni les localités voisines qu'il avait « indiquées dans ses déclarations.... Il poursuit ses recher-« ches dans les environs....

Paris, le 13 pluviôse an XII.

« Le conseiller d'État, préfet de police,
« Au grand juge, ministre de la justice.

« CITOYEN GRAND JUGE,

« Par votre lettre en date du 10 de ce mois vous appelez « mon attention sur les personnes étrangères à la ville de « Paris qui s'y trouvent en ce moment.... J'ai fait, en effet, « à cet égard tout ce qu'il m'a été possible de faire, mais « j'ai rencontré des obstacles presque invincibles; la loi « du 27 ventôse an IV, oblige tous les citoyens qui ont des « étrangers logés chez eux, à en faire la déclaration dans « les vingt-quatre heures aux commissaires de police de leur « division, et, en cas de contravention, ils sont passibles « d'une peine de trois mois d'emprisonnement, et du double « en cas de récidive. Mais c'est en vain que j'ai rappelé par « des affiches et des annonces multipliées les dispositions de « cette loi, que j'ai rendu deux ordonnances, que j'ai fait « constater et poursuivre des contraventions, les tribunaux, « ou refusent d'admettre la poursuite ou de prononcer les « peines portées par la loi, qu'ils regardent comme une loi « révolutionnaire.... Je vous prie, citoyen grand juge, de « me marquer ce que vous croirez devoir faire à cet égard....

« Salut et respect,

« *Signé* DUBOIS. »

Paris, le 10 ventôse an XII.

« Le conseiller d'État, préfet de police,

« Au général Moncey, premier inspecteur général de la « gendarmerie.

« Citoyen général,

« Je suis informé que la correspondance en Angleterre « se fait assez longuement dans l'intérieur de la France, « que ni la poste ni les diligences n'en sont chargées, et « qu'elle a lieu par la voie des Juifs colporteurs et ven- « deurs........

« Ils voyagent, tantôt à pied, tantôt par les voitures pu- « bliques, jusqu'à Strasbourg et tout le long du Rhin. Par- « venus sur le point qu'ils ont choisi, d'autres individus « passent ce fleuve, remettent leurs dépêches, et alors on « emploie les moyens les plus expéditifs pour gagner l'An- « gleterre.

« J'ai cru devoir, citoyen général, m'empresser de vous « transmettre cet avis pour donner des ordres en consé- « quence à la gendarmerie.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« *Signé* Dubois. »

Au quartier général à Strasbourg, le 19 fructidor an v

« Le général en chef au citoyen Barthélemy, membre du « directoire exécutif.

« Citoyen directeur,

« Vous vous rappelez sûrement qu'à mon dernier voyage « à Bâle, je vous instruisis qu'au passage du Rhin nous pri- « mes un fourgon au général Klinglin, contenant deux ou « trois cents lettres de sa correspondance; celles de Vitter- « back en faisaient partie, mais c'étaient les moins consé-

« quentes. Beaucoup de ces lettres sont en chiffres, mais « nous l'avons trouvé, et l'on s'occupe à tout déchiffrer ce « qui est très-long.

« Personne n'y porte son vrai nom, de sorte que beau-« coup de Français qui correspondaient avec Klinglin, « Condé, Wickham, d'Enghien et autres, sont difficiles à « découvrir; cependant nous avons de telles indications « que plusieurs sont déjà connus.

« J'étais décidé à ne donner aucune publicité à cette cor-« respondance, puisque la paix était présumable; il n'y « avait plus de danger pour la république, d'autant que « tout cela ne ferait preuve que contre peu de monde « puisque personne n'était nommé.

« Mais voyant à la tête des partis qui font actuellement « tant de mal à notre pays, et jouissant dans une place « éminente de la plus grande confiance, un homme très-« compromis dans cette correspondance, et destiné à jouer « un grand rôle dans le rappel du prétendant qu'elle avait « pour but, j'ai cru devoir vous en instruire, pour que vous « ne soyiez pas dupe de son feint républicanisme, que vous « puissiez faire éclairer ses démarches, et vous opposer aux « coups funestes qu'il peut porter à notre pays, puisque la « guerre civile ne peut qu'être le but de ses projets.

« Je vous avoue, citoyen directeur, qu'il m'en coûte infi-« niment de vous instruire d'une telle trahison, d'autant « que celui que je vous fais connaître a été mon ami, et le « serait sûrement encore, s'il ne m'était connu.

« Je veux parler du représentant Pichegru. Il a été assez « prudent pour ne rien écrire; il ne communiquait que « verbalement avec ceux qui étaient chargés de la correspon-« dance, qui faisaient part de ses projets, et qui recevaient « les réponses. Il est désigné sous plusieurs noms, entre « autres celui de Baptiste. Un chef de brigade, nommé B., « qui lui était attaché, et désigné sous le nom de Coco, était « un des courriers dont il se servait, ainsi que les autres « correspondants. Vous devez l'avoir vu assez fréquemment « à Bâle.

« Leur grand mouvement devait s'opérer au commence-
« ment de la campagne de l'an IV. On comptait sur des re-
« vers à mon arrivée à l'armée, qui, mécontente d'être
« battue, devait redemander son ancien chef, qui alors
« aurait agi d'après les instructions qu'il aurait reçues.

« Il a dû recevoir 900 louis pour le voyage qu'il fit à
« Paris à l'époque de sa démission : de là vint naturelle-
« ment son refus de l'ambassade de Suède. Je soupçonne la
« famille Lajolais d'être dans cette intrigue.

« Il n'y a que la grande confiance que j'ai en votre pa-
« triotisme et en votre sagesse, qui m'a déterminé à vous
« donner cet avis : les preuves en sont plus claires que le
« jour, mais je doute qu'elles puissent être judiciaires.

« Je vous prie, citoyen directeur, de vouloir bien
« m'éclairer de vos avis sur une affaire aussi épineuse. Vous
« me connaissez assez, pour croire combien a dû me coûter
« cette confidence : il n'en a pas moins fallu que les dangers
« que courait mon pays pour vous la faire. Ce secret est
« entre cinq personnes : les généraux Desaix, Regnier, un
« de mes aides de camp, et un officier chargé de la partie
« secrète de l'armée, qui suit continuellement les renseigne-
« ments que donnent les lettres qu'on déchiffre.

« Recevez l'assurance de mon estime distinguée et de mon
« inviolable attachement. »

Cette lettre fut croisée par une du Directoire, qui appelait Moreau à Paris.

Voici sa réponse :

Au quartier général à......, le 24 fructidor an V.

« Le général en chef au Directoire exécutif.

« CITOYENS DIRECTEURS,

« Je n'ai reçu que le 22, très-tard, et à dix lieues de
« Strasbourg, votre ordre de me rendre à Paris.

« Il m'a fallu quelques heures pour préparer mon départ,

« assurer la tranquillité de l'armée, et faire arrêter quel-
« ques hommes compromis dans une correspondance inté-
« ressante, que je vous remettrai moi-même.

« Je vous envoie ci-joint une proclamation que j'ai faite, « et dont l'effet a été de convertir beaucoup d'incrédules, et « je vous avoue qu'il était difficile de croire que l'homme « qui avait rendu de grands services à son pays, et qui « n'avait nul intérêt à le trahir, pût se porter à une telle « infamie.

« On me croyait l'ami de Pichegru, et dès longtemps je « ne l'estime plus. Vous verrez que personne n'a été plus « compromis que moi; que tous les projets étaient fondés « sur les revers de l'armée que je commandais : son courage « a sauvé la république.

« Salut et respect. »

Suit la proclamation.

Au quartier général de Strasbourg, le 23 fructidor an v.

« Le général en chef, à l'armée du Rhin-et-Moselle.

« Je reçois à l'instant la proclamation du Directoire exé- « cutif, du 18 de ce mois, qui apprend à la France que « Pichegru s'est rendu indigne de la confiance qu'il a long- « temps inspirée à toute la république, et surtout aux « armées.

« On m'a également instruit que plusieurs militaires, « trop confiants dans le patriotisme de ce représentant, « d'après les services qu'il a rendus, doutaient de cette as- « sertion.

« Je dois à mes frères d'armes, à mes concitoyens, de les « instruire de la vérité.

« Il n'est que trop vrai que Pichegru a trahi la confiance « de la France entière.

« J'ai instruit un des membres du Directoire, le 17 de « ce mois [1], qu'il m'était tombé entre les mains une corres-

[1] Ainsi qu'on vient de le voir, la lettre du général Moreau porte la date, non du 17, mais du 19.

« pondance avec Condé, et d'autres agents du prétendant,
« qui ne me laissait aucun doute sur cette trahison.

« Le Directoire vient de m'appeler à Paris, et désire sû-
« rement des renseignements plus étendus sur cette corres-
« pondance.

« Soldats, soyez calmes et sans inquiétudes sur les évé-
« nements de l'intérieur : croyez que le gouvernement, en
« comprimant les royalistes, veillera au maintien de la con-
« stitution républicaine que vous avez juré de défendre.

« Salut et fraternité. »

Depuis ce moment jusqu'au commencement de l'an VII, Moreau resta sans emploi : à cette dernière époque, Schérer, ministre de la guerre, qui allait prendre le commandement de l'armée d'Italie, lui fit donner, par le Directoire, le titre d'inspecteur général de l'infanterie de cette armée : Moreau écrivit à cette occasion aux directeurs la lettre suivante.

27 vendémiaire an VII.

CITOYENS DIRECTEURS,

« Le ministre de la guerre m'a prévenu officiellement
« que vous m'avez nommé à l'inspection générale de l'in-
« fanterie de l'armée d'Italie; ce témoignage de votre con-
« fiance me fait croire que les préventions que vous avez
« pu avoir contre moi sont effacées, et j'ose espérer que les
« calomnies aussi ridicules qu'inconsidérées, répandues
« dans quelques journaux contre ma nomination, ne feront
« sur vous nulle impression défavorable.

« Si j'avais resté sans activité de service, j'aurais conti-
« nué à garder le plus profond silence; mais, chargé d'une
« fonction importante où la confiance est indispensable, je
« vous dois, citoyens directeurs, quelques détails sur ma
« conduite aux armées que j'ai commandées. Ils serviront
« de réponses aux criailleries des hommes dangereux qui ne
« veulent pas de gouvernement, et m'accusent d'être le par-
« tisan de Pichegru parce que je ne l'avais pas dénoncé,

« tandis que les déclamations des royalistes me reprochent « d'avoir été le dénonciateur de celui qu'ils appellent mon « instituteur et mon ami.

« Je n'ai jamais été l'élève de Pichegru; j'étais général « de division, et j'avais sous mes ordres vingt-cinq mille « hommes de l'armée du Nord, lorsqu'il est venu en prendre « le commandement pour la campagne de l'an II. J'ai servi « environ huit mois sous ses ordres. Je l'ai remplacé pendant « une maladie d'environ trois mois, et je lui ai succédé aux « armées du Nord, et de Rhin-et-Moselle, pour les campagnes « des années III, IV et V. J'ai exécuté ses ordres, quand il a « dû m'en donner; mais je n'ai jamais reçu de ses leçons. « Nous avons été amis pendant que nous avons défendu la « même cause, et nous avons cessé de l'être, quand j'ai eu « la preuve qu'il était l'ennemi de la république française.

« On ne me fera sûrement aucun reproche de ne pas avoir « envoyé au gouvernement l'énorme quantité de papiers de « l'état-major ennemi, qui furent pris à Offembourg. Je « chargeai quelques officiers d'en faire le triage. La corres- « pondance de Klinglin en faisait partie; mais il fallait un « long espace de temps avant qu'on pût y découvrir quelque « chose de précis, presque tout était en chiffre, et sous des « noms empruntés. Il ne s'y trouva sous les vrais noms que « quelques bateliers du Rhin, qui furent seulement remis « sous la surveillance de leur municipalité, pour ne pas « effaroucher ceux qui n'étaient pas connus. On en obtint, « par promesses et craintes du châtiment, quelques rensei- « gnements qui augmentèrent les découvertes.

« Quand le chiffre fut découvert, et qu'on eut rassemblé « quelques autres renseignements, il n'y eut plus de doute « de la part qu'y prenaient Pichegru et autres.

« Je balançai quelque temps entre l'envoi des pièces au « gouvernement, ou seulement de le prévenir de leur exis- « tence. S'il s'était agi d'une conspiration contre le sort de « l'État, il n'y avait pas à balancer; mais il n'était ici ques- « tion que d'un espionnage qui ne traitait que de la situa-

« tion et des mouvements de l'armée du Rhin. C'était à « l'armée seule qu'on pouvait compléter les preuves, dé- « couvrir les coupables, et qu'ils devaient recevoir leur « châtiment.

« Dans le courant de la guerre, on a arrêté, jugé et puni « plusieurs centaines d'espions, sans que le gouvernement « en ait jamais entendu parler. Je me bornai donc, à cause « de la qualité de représentant d'un des prévenus, et surtout « pour l'influence qu'il paraissait avoir, à en écrire à un « membre du gouvernement, persuadé que les conseils qu'il « me donnerait seraient le résultat de l'opinion de ses col- « lègues.

« Si ma lettre ne fut écrite que le 17 fructidor an v, et si « je n'y annonçai alors que des preuves insuffisantes pour « une instruction judiciaire, c'est que le déchiffrement était « très-peu avancé, puisqu'il a fallu, dans les bureaux du « ministère de la police, plus d'un an pour le compléter... »

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR

LE PROCÈS ET LA CONDAMNATION

DU

DUC D'ENGHIEN

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR

LE PROCÈS ET LA CONDAMNATION

DU

DUC D'ENGHIEN

PAR

AUG^TE NOUGARÈDE DE FAYET

TOME SECOND

Carolo Magno

PARIS
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS
QUAI MALAQUAIS, 15
1844

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR

LE PROCÈS ET LA CONDAMNATION

DU

DUC D'ENGHIEN

CHAPITRE PREMIER.

Modes de jugement applicables au duc d'Enghien. — Première pensée du Premier Consul à cet égard. — Ses motifs pour l'abandonner. — Arrivée du courrier envoyé de Strasbourg. — Papiers du duc d'Enghien. — Autres renseignements. — Rapports du capitaine Rosey. — Mesures prises par le Premier Consul pour le jugement du duc d'Enghien. — Ses instructions à M. Réal pour aller l'interroger à Vincennes. — Arrivée du prince. — Arrêté du Premier Consul. — Ses lettres à Murat et à M. Réal — Réunion à Vincennes des membres de la commission militaire. — Interrogatoire du prince devant le capitaine rapporteur. — Demande du prince d'avoir une entrevue avec le Premier Consul. — Proposition faite en conséquence par le colonel Barrois de surseoir au jugement. — Rejet de cette proposition. — Interrogatoire du prince devant la commission militaire. — Délibération. — Jugement. — Rédaction du jugement. — Son exécution. — Les membres de la commission militaire retournent à Paris. — Lettre de Harel à M. Réal. — La dame Bon.

Au moment de l'arrestation du duc d'Enghien, le Premier Consul était à la Malmaison, où il s'était rendu le 21 ventôse (12 mars), pour y passer

quelques jours[1] ; ce fut là que le jeudi 24 ventôse (15 mars), il reçut la dépêche télégraphique envoyée de Strasbourg, par laquelle on lui mandait la nouvelle de cette arrestation : dans la conviction où il était que le prince était coupable, il s'occupa aussitôt de régler le mode à suivre pour son jugement.

Ce point n'avait pas été discuté dans le conseil tenu au sujet de l'enlèvement du prince, parce qu'en effet cet enlèvement, fait sur le territoire d'un prince souverain et allié, était alors la seule question importante et délicate.

Divers moyens se présentaient pour le jugement du duc d'Enghien : on pouvait, le regardant comme prévenu de complicité avec les autres accusés de la conspiration de Georges, Pichegru et Moreau, le traduire avec eux devant le même tribunal ; ou bien, comme on avait proposé de le

[1] Paris, le 21 ventôse an XII.

« Le Premier Consul fait prévenir le citoyen Réal qu'il « va passer quelques jours à la Malmaison ; il y sera ce « soir. »

A la Malmaison, le 21 ventôse an XII.

« Le Premier Consul me charge de vous prévenir, ci-« toyen conseiller d'État, qu'il vous attend ce soir à la « Malmaison, de neuf à dix heures. — Une chaise vous « attendra au pont de Neuilly, pour que vous puissiez y « venir avec plus de facilité.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« *Signé* A. CAFFARELLI,

« Aide de camp du Premier Consul. »

faire pour Moreau, séparant sa cause de la leur, et le considérant simplement comme coupable de complot contre la sûreté de la république, et d'intelligence avec les ennemis de l'État, le traduire seul et séparément devant une commission militaire assemblée aux termes de la loi du 19 fructidor an v.

Le Premier Consul ne pouvait guère s'arrêter à l'idée de le faire juger, avec les autres accusés, par le tribunal criminel du département de la Seine, et sa pensée, dès les premiers instants, avait été de lui donner un tribunal spécial; toutefois, ce n'était pas à une simple commission militaire qu'il avait d'abord songé.

Lorsque, quelque temps auparavant, et à l'époque des premiers renseignements qu'on avait eus sur la conspiration, on s'était cru au moment de saisir dans Paris même ou à la falaise de Béville, et en flagrant délit de complot d'assassinat, un des princes de la maison de Bourbon, le Premier Consul avait dû naturellement réfléchir à ce qu'il y aurait à faire dans ce cas, et il s'était résolu, si cet événement arrivait, afin de mettre au grand jour les complots tramés contre lui, de le faire juger solennellement par une haute cour nationale.

Il avait eu la même pensée, lorsque dans sa dernière tournée sur les côtes de la Normandie, les smogglers qui faisaient le service de la contrebande entre la France, l'Angleterre et la Hollande, lui avaient fait offrir à un million par tête la vie de

tous les princes de la maison de Bourbon; quoiqu'en butte de leur part à des embûches et à des attentats de toute espèce, il avait repoussé cette proposition avec horreur, mais il les avait fait venir, et leur avait promis deux millions s'ils pouvaient lui amener vivant le comte d'Artois. Les smogglers avaient refusé de s'y engager. Il comptait également alors, disait-il ensuite à Sainte-Hélène, le faire juger par une haute cour nationale, et même, s'il était déclaré coupable, le livrer sans grâce à la main de la justice, comme le chef et l'instigateur de toutes les conspirations formées contre sa vie.

C'était un système semblable qu'il avait voulu d'abord appliquer au duc d'Enghien, et sa première intention, en recevant la nouvelle de son enlèvement, avait été de le faire juger par un grand conseil de guerre, composé des principaux généraux siégeant dans le Sénat.

En conséquence, le lendemain vendredi 26 ventôse (17 mars), le général Murat, gouverneur de Paris, avait mandé chez lui le colonel Préval[1], qui, quoique fort jeune, était déjà l'un des officiers les plus distingués de l'armée, et qui commandait alors le 3e régiment de cuirassiers en garnison à Saint-Germain; Murat lui annonça qu'on venait de saisir sur la frontière, en flagrant délit de conspiration, un des princes de la maison de Bourbon,

[1] Aujourd'hui lieutenant général et conseiller d'État.

qu'il s'agissait de le faire juger par un grand con seil de guerre, et que le Premier Consul, instruit du talent que lui, Préval, avait montré dans la défense de plusieurs de ses camarades accusés devant des conseils de guerre, avait fait choix de lui pour remplir près de ce tribunal les fonctions de rapporteur.

Mais Murat ayant ajouté ensuite que le prince qu'il s'agissait de juger était le duc d'Enghien, le colonel Préval lui représenta que non-seulement il avait servi personnellement avant la révolution dans le régiment du duc d'Enghien, mais que son père et son oncle avaient été pendant plus de vingt ans officiers dans ce régiment, et qu'il lui était dès lors impossible de remplir les fonctions qu'on voulait lui confier : il le pria en même temps de faire accepter au Premier Consul ces motifs d'excuses, et, depuis ce moment, il n'entendit plus parler d'un projet qui en effet fut bientôt abandonné [1].

De puissantes raisons devaient le combattre dans l'esprit du Premier Consul, mais ce qui le préoccupait surtout, c'était la crainte de mettre les royalistes ralliés, qu'il avait pris tant

[1] Le général Jomini, dans l'ouvrage qu'il a composé sous le titre de *Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric*, rapporte ce fait relatif au colonel Préval (tome II, page 54).

de peine à rattacher à son gouvernement, dans le cas de se compromettre de nouveau et de se perdre.

Et cet inconvénient ne venait précisément que de la solennité qu'il voulait donner à cette affaire; avec une simple commission militaire, il était prévenu : la promptitude et le secret de ce tribunal empêcheraient toute manifestation de partis; si dans ce cas le prince était condamné, et qu'il voulût laisser le cours à la justice, tous accepteraient un fait déjà accompli; si au contraire il voulait faire grâce, elle lui appartiendrait tout entière, et ne pourrait être attribuée à aucune influence étrangère.

Aussi, quelque conforme que fût à la manière de voir et de sentir du Premier Consul ce projet d'un grand conseil de guerre pour juger le duc d'Enghien, il fut bientôt abandonné, et l'on adopta le système d'une commission militaire ordinaire.

Dans la soirée du samedi 26 ventôse (17 mars), le Premier Consul reçut les premiers rapports qu'on lui avait adressés de Strasbourg, en même temps que la dépêche télégraphique : c'étaient, comme on l'a vu, d'une part, les comptes rendus des généraux Caulaincourt et Ordener au ministre de la guerre, sur la partie militaire de leur expédition, et de l'autre, et par la voie de la gendarmerie, les rapports du colonel

Charlot et du lieutenant Michel au général Moncey, sur les arrestations qu'ils avaient opérées à Ettenheim et à Offembourg, sous la direction de ces deux généraux.

De ces trois rapports, le dernier seul, celui du colonel Charlot, a subsisté : il était ainsi conçu :

Rapport fait par le citoyen Charlot, chef du 38e escadron de gendarmerie nationale, au général Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie, du 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

« Mon général,

« Il y a deux heures que je suis rentré en cette « ville de l'expédition sur Ettenheim (électorat « de Baden), où j'ai enlevé, sous les ordres des « généraux Ordener et Fririon, avec un détache- « ment de gendarmerie et une partie du 22e de « dragons, les personnages dont les noms sui- « vent :

« 1° Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc « d'Enghien ;

« 2° Le général marquis de Thumery ;

« 3° Le colonel baron de Grunstein ;

« 4° Le lieutenant Schmidt ;

« 5° L'abbé Wemborn, ancien promoteur de « l'évêché de Strasbourg ;

« 6° L'abbé Michel, secrétaire de l'évêché de « Strasbourg (outre-Rhin), et secrétaire de l'abbé

« Wemborn ; ce dernier est Français comme Wem-
« born ;

« 7° Un nommé Jacques, secrétaire du duc « d'Enghien ;

« 8° Ferrand (Simon) valet de chambre du duc ;

« 9° Poulain (Pierre), domestique du duc ;

« 10° Joseph Canon, *idem.* »

Le colonel Charlot donnait ensuite sur les circonstances de cette arrestation des détails que nous avons reproduits ; puis il ajoutait :

« Le général Dumourier, qu'on disait être logé « avec le colonel Grunstein, n'est autre chose que « le marquis de Thumery désigné ci-dessus, et « qui occupait une chambre au rez-de-chaussée, « dans la même maison qu'habitait le colonel « Grunstein : je l'ai arrêté dans la maison du duc « où il avait couché. J'ai pris des renseignements « pour savoir si Dumourier avait paru à Etten- « heim ; on m'a assuré que non, et je présume « qu'on ne l'y a supposé, qu'en confondant son « nom avec celui du général Thumery.

« Le duc d'Enghien à qui j'en ai parlé, m'a as- « suré que Dumourier n'était point venu à Etten- « heim ; qu'il serait cependant possible qu'il eût « été chargé de lui apporter des instructions de « l'Angleterre ; mais que dans tous les cas il ne « l'aurait pas reçu, étant au-dessous de son rang « d'avoir affaire à de pareilles gens ; qu'il estimait « Buonaparte comme un grand homme, mais « qu'étant prince de la maison de Bourbon, il lui

« avait voué une haine implacable ainsi qu'aux « Français, auxquels il ferait la guerre dans « toutes les occasions.

« Il craint extrêmement d'être conduit à Paris, « et je crois que, pour l'y conduire, il faudra « établir sur lui une grande surveillance. Il s'at« tend que le Premier Consul le fera enfermer, et « dit qu'il se repent de n'avoir pas tiré sur moi, « ce qui aurait décidé de son sort par les armes.

« Demain je m'occuperai des papiers que j'ai « enlevés à la hâte chez les prisonniers, et j'aurai « ensuite l'honneur de vous en faire rapport[1].

« Le chef du 38e escadron de gendarmerie na« tionale,

« *Signé* CHARLOT. »

Ces rapports, ainsi que les détails des arrestations opérées, achevaient, comme on le voit, de faire connaître l'erreur qui avait été commise au sujet du général Dumourier.

Le lendemain dimanche 27 ventôse (18 mars), arriva le courrier extraordinaire adressé à M. de Talleyrand par les deux généraux Caulaincourt et Ordèner, et qui portait, comme on l'a vu, avec la réponse de l'électeur de Bade, les deux rapports du général Caulaincourt, celui du capitaine Rosey sur sa mission à Munich, enfin les papiers du prince et le procès-verbal d'ouverture de ces

[1] Ce rapport n'existe plus.

papiers. En recevant ce paquet, M. de Talleyrand en fit aussitôt faire le dépouillement, et porta au Premier Consul, avec une partie des papiers qu'il contenait, la note de ce que les autres renfermaient.

Comme nous l'avons dit dans l'avant-propos qui précède ce travail, la majeure partie des pièces ainsi remises au Premier Consul a été détruite, et il n'en reste que quelques-unes, et des moins importantes, que des extraits faits à cette époque ou quelque autre circonstance ont conservées.

Telles sont deux lettres adressées au prince par le comte de Lanans, colonel du régiment de son nom à l'armée de Condé, et qui, comme on l'a vu, se trouvait en ce moment à Munich.

De même que le duc d'Enghien, et, à ce qu'il paraît, la plupart des émigrés rassemblés sur le Rhin, le comte de Lanans ignorait le complot formé contre les jours du Premier Consul; mais, de concert avec Drake, et dans l'espoir de l'appui que lui promettait ce ministre, il s'occupait de réorganiser le corps de Condé, afin de pénétrer en France au premier signal; dans cette idée, et craignant que le gouvernement français, prévenant les hostilités, ne fît enlever le duc d'Enghien sur la frontière, il lui écrivait :

Munich, le 11 février 1804.

« Si, comme je le pense, les vues énergiques « des gouvernements qui nous protégent si par-

« ticulièrement, sont reconnues par de grandes « puissances comme le seul moyen de rendre la « tranquillité à l'Europe par une paix juste, ces « bases seront nécessairement le rétablissement « de la monarchie ; c'est ce qui me fait désirer « vivement que votre altesse ait le projet de « s'éloigner un peu des rives du Rhin. Monsei- « gneur verra également que moi, que si l'en- « nemi a quelque crainte du continent, sa pre- « mière opération sera de prévenir et d'occuper « la rive droite du Rhin : c'est un coup de main « qui ne demande, pour son exécution, que « l'ordre de marcher, et cette idée m'est pénible ; « la personne de votre altesse nous est trop « précieuse, pour n'être pas alarmé des dangers « qu'elle pourrait courir.

« Je mande à M. de Thumery, sous le secret, « les démarches que l'ambassadeur [1] nous a au- « torisés de faire auprès de MM. de Lanjametz [2] « et de Rison [3]. »

La seconde lettre, adressée de Munich au duc d'Enghien par le comte de Lanans, portait la date du 28 février ; dans cette lettre, dont M. Desmarets, qui l'a reproduite dans ses témoignages

[1] Drake.

[2] Le commandeur de Lanjametz, maréchal de camp du corps de Condé : il commandait un des bataillons du régiment noble à pied sous les ordres du comte de La Saullaye.

[3] Le général de Rison, maréchal de camp, commandant en second l'artillerie dans le corps de Condé.

historiques, n'a conservé que la substance, et même encore en partie, le comte de Lanans accusait réception d'une lettre du prince, et d'un ordre du jour qu'elle contenait. C'était, suivant toute apparence, celui de Strasbourg, sur la découverte de la conspiration de Pichegru et de Moreau.

On trouva également, dans les papiers du duc d'Enghien, le brouillon de la note officielle qu'il avait chargé M. le marquis d'Ecquevilly de remettre, à Vienne, à M. Stuart ambassadeur du roi d'Angleterre. Cette note portait comme on l'a vu, « que dans l'incertitude d'un avenir qu'il « ne pouvait prévoir, attendant son existence des « bienfaits d'un gouvernement généreux, le « prince s'était retiré à Ettenheim sur les bords « du Rhin, pour y attendre des événements « heureux qui pussent lui donner le moyen de « rentrer dans la carrière militaire.

« Que dès les premiers moments du renou- « vellement de la guerre, il avait demandé de « l'emploi au gouvernement anglais; qu'il n'en « avait pas reçu de réponse positive ; mais qu'au « moment où le projet de descente semblait pren- « dre plus de consistance, il voulait aller lui- « même offrir ses services.

« Il demandait à commander un corps d'auxi- « liaires, auquel pourraient s'adjoindre les déser- « teurs français : « Le nombre en serait grand « dans ce moment », disait-il (pluviôse an XII),

« parmi les troupes de la république française, « ainsi qu'il avait été à même de s'en convaincre « pendant un séjour de deux ans sur les fron- « tières de France. »

D'autres pièces fournissaient la preuve, que, comme nous l'avons dit ci-dessus, le prince de Guémené était attendu le 22 mars (4 germinal) avec un grand nombre d'autres officiers, et qu'à ce moment le duc d'Enghien devait se joindre à eux ainsi qu'aux émigrés déjà arrivés sur les bords du Rhin, pour entrer de concert en France.

Enfin, on y trouva la lettre du prince de Condé à son petit-fils, en date du 16 juin 1803, que nous avons citée plus haut et que nous croyons devoir reproduire ici :

Wansted-House, 16 juin 1803.

« MON CHER ENFANT,

« On assure ici, depuis plus de six mois, que « vous avez été faire un voyage à Paris; d'autres « disent que vous n'avez été qu'à Strasbourg; il « faut convenir que c'était un peu inutilement ris- « quer votre vie et votre liberté, car, pour vos « principes, je suis très-tranquille de ce côté-là, ils « sont aussi profondément gravés dans votre « cœur que dans les nôtres. Il me semble qu'à « présent vous pourriez nous confier le passé, et, « si la chose est vraie, nous dire ce que vous avez « observé dans vos voyages.

« A propos de votre santé qui nous est si chère « à tant de titres, je vous ai mandé il est vrai, que « la position où vous êtes pourrait être utile à « beaucoup d'égards; mais vous êtes bien près, « prenez garde à vous, et ne négligez aucune pré- « caution pour être averti à temps et faire votre « retraite en sûreté en cas qu'il passât par la tête « du Consul de vous faire enlever; n'allez pas « croire qu'il y ait du courage à tout braver à cet « égard: ce ne serait qu'une imprudence impar- « donnable aux yeux de l'univers, et qui ne pour- « rait avoir que les suites les plus affreuses. Ainsi, « je vous le répète, prenez garde à vous, et ras- « surez-nous en nous répondant que vous sentez « parfaitement ce que je vous demande, et que « nous pouvons être tranquilles sur les précau- « tions que vous prendrez.

« Je vous embrasse.

« *Signé* L.-J. DE BOURBON [1]. »

Cette lettre, ainsi que la note du duc d'Enghien à M. Stuart dont nous venons de parler, montraient d'abord, que si la position du prince sur les bords du Rhin n'avait pas été choisie à des-

[1] Cette lettre a été citée dans la plupart des biographies écrites sur le duc d'Enghien, et notamment dans la notice placée en tête de ses Mémoires, mais seulement à partir de ces mots : « vous êtes bien près, prenez garde à vous et ne « négligez aucune précaution, etc. »

sein, du moins ni lui, ni le cabinet de Londres, n'avaient jamais cessé de la considérer comme un moyen, soit de profiter des causes de mécontentement qui pouvaient exister en France, soit d'y pénétrer plus facilement.

Et d'un autre côté, comme le gouvernement français ignorait le véritable objet des reproches du prince de Condé à son petit-fils au sujet de ses voyages à Strasbourg et à Paris, il devait naturellement penser que ces voyages étaient réels, et en les rapprochant des conjectures formées et des déclarations de Georges, croire que le prince avait fort bien pu venir à Paris, pour tout organiser avec ce dernier [1].

[1] Dans les papiers du général Vauborel, arrêté à Offembourg en même temps que le duc d'Enghien à Ettenheim, on trouva deux lettres de ce prince : la première se rapportait à des avertissements que lui donnait le général Vauborel sur les dangers qu'il pouvait courir étant placé si près de la frontière : M. Desmarets, qui l'a reproduite dans ses témoignages historiques, ne peut, dit-il, la citer que de mémoire :

« Je vous remercie, mon cher Vauborel, de votre avertissement sur les soupçons que mon séjour ici pourrait « inspirer à Bonaparte, et des dangers auxquels m'expose sa « tyrannique influence dans ce pays. Là où il y a du danger, « là est le poste d'honneur pour un Bourbon : en ce moment « où l'ordre du conseil privé de S. M. Britannique enjoint « aux émigrés retraités de se rendre sur les bords du Rhin, « je ne saurais, quoi qu'il en puisse arriver, m'éloigner de « ces dignes et loyaux défenseurs de la monarchie. »

La seconde, dont au reste on ne comprit pas bien alors le sens, se rapportait aux mêmes soupçons dont nous venons de parler sur les dispositions du prince envers le gouverne-

Ainsi, de ces papiers, joints surtout à un grand nombre d'autres qui ont été détruits, et aux autres renseignements que l'on avait déjà, il résultait : que le duc d'Enghien avait offert ses services au gouvernement anglais ; qu'il en recevait une solde de guerre ; que si le général Dumourier n'était pas venu de Londres à Ettenheim, un autre officier, le colonel Grunstein, son ancien aide de camp, y était venu ; et que, sous la direction de Spencer Smith, et de concert avec les autres émigrés qu'un ordre du conseil privé d'Angleterre avait appelés sur le Rhin, il se préparait à pénétrer en France [1].

Enfin, l'on savait par la surveillance exercée

ment français, et, à ce qu'il paraît aussi, celles des autres émigrés pensionnés par l'Angleterre : après avoir remercié le général Vauborel de ses avis, le prince y disait :

« Qu'il connaissait les mesures prises pour espionner les « pensionnés anglais et particulièrement sa personne ; qu'il « était averti depuis longtemps, mais que la crainte de ren« contrer un gueux soudoyé ne lui ferait pas faire un pas de « plus ni de moins, etc. »

Du reste, ces papiers du général Vauborel ne furent envoyés à Paris qu'après le jugement du duc d'Enghien.

[1] « En quittant *le Bellérophon* dans la rade de Plymouth « en 1815, » dit le duc de Rovigo dans ses Mémoires, (tome II, page 66) ; « j'ai été transporté à bord de la fré« gate anglaise *l'Eurotas,* pour être conduit comme prison« nier à Malte.

« Le capitaine de cette frégate était un M. Lilycrap. « Pendant la traversée, il m'a raconté souvent qu'il avait été « employé à cette époque près de M. Drake sur les bords du « Rhin, et envoyé par lui en tout sens dans toutes les petites

à Paris à l'égard des royalistes que depuis l'arrestation de Moreau et de Pichegru, et la découverte du complot du côté de la Normandie, ils avaient tourné sur lui toutes leurs espérances.

A ces documents était joint le rapport du capitaine Rosey, qui, s'il n'avait pas trait directement à la conspiration, n'était pas propre à rassurer le Premier Consul sur les projets de l'Angleterre à son égard.

Soit réserve, soit ignorance véritable, Drake avait continué à paraître étranger au complot de Georges; mais il persistait dans ses projets personnels, et avec un redoublement de confiance et de violence : « Si je ne vous ai pas fait passer « davantage de fonds, » disait-il au capitaine Rosey, « c'est, je vous avouerai, que je ne voyais « pas très-clair dans les projets de votre comité; « à présent c'est différent, aussi vous pouvez « compter sur moi.... Il faut faire sentir à votre « général la nécessité qu'il y aurait de s'emparer « d'Huningue et de la citadelle de Strasbourg; « je pourrais alors me rapprocher de vous, et « vous donner des secours pécuniaires; il serait « aussi bien important d'avoir un gros parti à « Paris, car sans cela tout le reste n'est rien.... « Il faut vous défaire de Bonaparte, c'est le

« cours d'Allemagne, près des émigrés à Offembourg et à « Ettenheim près du duc d'Enghien.

« Il pestait encore de rage contre Méhée qui, disait-il, « les avait si complétement joués. »

« moyen le plus sûr d'avoir votre liberté et de « faire la paix avec l'Angleterre. Une chose que « je recommande encore à votre général, c'est de « remuer tous les partis : tout doit vous être éga- « lement bon, royalistes, jacobins, etc. »

Ainsi qu'on l'a vu, à la réception de la dépêche télégraphique adressée de Strasbourg le 24 ventôse (15 mars), le Premier Consul avait aussitôt envoyé un courrier extraordinaire pour porter au général Caulaincourt et au général Leval l'ordre de faire partir sur-le-champ le prince pour Paris : comme l'état de l'atmosphère n'avait pas permis depuis ce moment les communications télégraphiques, on avait été obligé de supputer le temps nécessaire soit pour le voyage du courrier, soit pour les préparatifs du départ du prince, soit enfin pour le voyage du prince de Strasbourg à Paris; et l'on avait calculé qu'il devait arriver dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 ventôse (20 au 21 mars).

En conséquence, et le renvoi devant une commission militaire étant résolu, le Premier Consul, dans la matinée de ce jour, mardi 29 ventôse (20 mars), s'occupa de prendre les mesures nécessaires.

Il fit d'abord écrire par le ministre de la guerre au gouverneur de Paris, Murat, pour l'inviter à désigner les membres de cette commission, dont la nomination lui était dévolue, aux termes de la loi du 19 fructidor an v, en sa qualité de com-

mandant de la division militaire dans l'étendue de laquelle le jugement devait avoir lieu[1].

Puis, il fit rédiger par M. Réal, pour être mis sous les yeux des membres de la commission militaire, un rapport détaillé sur tous les faits relatifs au duc d'Enghien, sur les renseignements donnés, soit par le préfet de Strasbourg et par Méhée, soit par les ministres français en Allemagne, enfin sur les lettres mêmes, et les papiers du duc d'Enghien.

Les conclusions de ce rapport furent résumées dans un arrêté du gouvernement, qui devait servir à la fois aux membres de la commission d'acte d'accusation à l'égard du prince, et de base aux questions qu'ils auraient à lui adresser; cet arrêté était ainsi conçu :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ.

Registres des délibérations des consuls de la république.

Paris, le 29 ventôse an XII de la république française, une et indivisible.

« Le gouvernement de la république arrête ce « qui suit :

« ARTICLE 1er. Le ci-devant duc d'Enghien, « prévenu d'avoir porté les armes contre la ré- « publique, d'avoir été et d'être encore à la solde

[1] Murat reçut cette lettre vers les onze heures du matin, étant chez lui à table à déjeuner.

« de l'Angleterre, de faire partie des complots « tramés par cette dernière puissance contre la « sûreté intérieure et extérieure de la république, « sera traduit à une commission militaire, com- « posée de sept membres nommés par le général « gouverneur de Paris, et qui se réunira à Vin- « cennes.

« Art. 2. Le grand juge, le ministre de la « guerre et le général gouverneur de Paris, « sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Le Premier Consul,

« *Signé* Bonaparte.

« Par le Premier Consul, *signé* Hugues Maret. »

Quant aux dispositions à prendre pour l'arrivée du duc d'Enghien, le Premier Consul ordonna à M. Réal d'écrire, comme on l'a vu, d'une part au gouverneur de Paris, et de l'autre au commandant de Vincennes Harel, pour qu'en approchant de la capitale, le prince, au lieu d'y entrer, fût dirigé immédiatement sur Vincennes, et qu'un logement fût prêt pour l'y recevoir[1]; enfin, il le chargea de se faire tenir averti du moment où il y serait arrivé, afin de s'y rendre sur-le-champ pour l'interroger.

Vers le midi M. de Talleyrand vint à la Mal-

[1] Nous avons donné ces deux lettres. T. I, p. 304.

maison. Comme il se promenait, en causant avec le Premier Consul, dans l'allée qui se trouve devant le salon du château, depuis le pont jusqu'à la lisière du bois, Joseph Bonaparte, frère du Premier Consul, y arriva.

Joseph Bonaparte, depuis le commencement du consulat, habitait le château de Morfontaine qu'il avait acheté, et où il recevait habituellement une société nombreuse, formée en grande partie d'hommes nouveaux, tels que Rœderer, M. de Fréville, Bouchard, etc., et de quelques hommes de l'ancienne dynastie, tels que M. Matthieu de Montmorency, M. de Cossé-Brissac, M. de Jaucourt; et madame de Staël, avant son exil qui avait eu lieu à la fin de 1803, y venait passer des mois entiers. De Morfontaine, Joseph allait assez souvent voir le Premier Consul à la Malmaison.

Ce jour-là il trouva, en arrivant dans le salon, Joséphine qui vint au-devant de lui avec empressement et qui lui dit: « Vous savez sans doute ce « qui se passe : le duc d'Enghien vient d'être « arrêté sur la frontière, et le Premier Consul est « fort irrité contre les tentatives des émigrés; je « sais combien sa nature est douce et bonne, « mais ce sont ses conseillers que je crains, et « surtout ce maudit boiteux. Le Premier Con- « sul vous entretiendra probablement de cette « affaire; tâchez de le porter à l'indulgence, mais « surtout ne lui dites pas que je vous en ai parlé. »

Joseph sortit pour aller au-devant de son frère, qui, en le voyant, quitta M. de Talleyrand et continua avec lui sa promenade. Le Premier Consul lui parla en effet du duc d'Enghien, de son enlèvement, et du projet où il était de le faire juger comme ayant conspiré contre la France et contre lui. Joseph, alors, lui rappela un souvenir de leur jeunesse, lorsqu'étant, lui Joseph, au collége d'Autun, le prince de Condé, grand-père du duc d'Enghien, y était venu, et lui avait fourni les moyens d'entrer dans l'artillerie au lieu de l'état ecclésiastique auquel sa famille l'avait destiné; c'était même là ce qui avait décidé Napoléon à abandonner la carrière de la marine, qu'il voulait embrasser, pour entrer également dans l'artillerie.

Joseph, en lui rappelant ces faits, l'invita à la clémence. « Qui nous eût dit alors, » ajouta-t-il, « que nous aurions un jour à délibérer sur le « sort du petit-fils du prince de Condé ? » En même temps, il lui remit sous les yeux ses principes ennemis de toute réaction, et d'après lesquels il voulait, comme il le disait lui-même, rester la clef de la voûte.

Le Premier Consul lui répondit qu'il ne s'agissait pas ici de réaction politique, mais de complots d'assassinat, qu'ils se succédaient l'un à l'autre sans interruption; que le duc d'Enghien était l'un des chefs de celui de Georges, et qu'il ne voyait pas de raison de laisser les princes de la

maison de Bourbon venir impunément conspirer jusque sur la frontière.

Le Premier Consul rompit ensuite la conversation; il proposa à son frère de rester à dîner à la Malmaison, mais ce dernier lui dit qu'il avait lui-même invité quelques personnes, et retourna à Morfontaine.

Vers les quatre heures de l'après-midi de ce jour, mardi 29 ventôse (20 mars), le Premier Consul reçut, par une dépêche télégraphique envoyée de Strasbourg, et qui n'avait pas pu parvenir plus tôt, la nouvelle du départ du prince de cette ville dans la nuit du 26 au 27 ventôse (17 au 18 mars), et bientôt après, vers les cinq heures, un message par lequel on lui annonçait que le prince venait d'arriver à Paris, et qu'il avait été immédiatement transféré à Vincennes.

Toujours préoccupé, comme on l'a vu, de l'idée de prévenir le bruit de sa présence à Paris, il prit aussitôt les dispositions nécessaires pour la réunion des membres de la commission militaire désignés par Murat, et qui étaient, suivant la décision qu'il en avait prise, les colonels des régiments actuellement en garnison à Paris sous la présidence du général Hulin, commandant les grenadiers à pied de la garde des consuls : c'étaient le colonel Guiton du 1er de cuirassiers, Bazancourt du 4e et Ravier du 18e d'infanterie légère; Barrois du 96e d'infanterie de ligne, enfin Rabbe, colonel du 2e régiment de la garde municipale. Le ci-

toyen Dautancourt, major de la gendarmerie d'élite, avait été nommé pour remplir les fonctions de rapporteur [1].

Le ministre de la guerre fut chargé par le Premier Consul de les faire avertir, afin qu'ils eussent à se rendre sur-le-champ chez le général Murat pour prendre ses ordres; il devait en même temps faire réunir à la barrière Saint-Antoine une brigade d'infanterie casernée dans le voisinage de cette barrière; cette brigade, jointe à la légion de gendarmerie d'élite dont le général Savary, aide de camp du Premier Consul, était colonel, devait aller garder le château de Vincennes pendant la durée du jugement; le général Savary devait avoir le commandement de ces troupes ainsi que du château.

En même temps, le Premier Consul fit écrire pour le général Murat, avec la copie de l'arrêté rendu pour la formation de la commission militaire, une lettre explicative, contenant le résumé des dispositions qui venaient d'être prises, et le général Savary, désigné, comme on l'a vu, pour prendre le commandement des troupes et du château de Vincennes, reçut l'ordre d'aller lui-même porter cet arrêté et cette lettre au général Murat.

Enfin, pour instruire M. Réal, qui devait aller à Vincennes interroger le duc d'Enghien, de ces

[1] Le colonel Auguste Colbert du 10e régiment de chasseurs à cheval avait d'abord été désigné, mais le soir, n'ayant pu être trouvé, il fut remplacé.

mêmes dispositions, le Premier Consul lui fit faire également copie des ordres donnés, et chargea M. Maret, secrétaire d'État, qui s'en retournait à Paris, d'emporter la lettre, et de la lui faire remettre aussitôt son arrivée.

Pendant ce temps, le général Savary était parti pour se rendre chez Murat :

« Je venais d'arriver depuis deux jours de re-« tour de la mission dont j'avais été chargé sur « les côtes de la Normandie, » dit Savary dans ses Mémoires (tome II, page 56), « lorsque, vers les « cinq heures du soir du 29 ventôse (20 mars), « je fus appelé dans le cabinet du Premier Con-« sul et je reçus de lui une lettre cachetée, avec « l'ordre de la porter sur-le-champ au gouverneur « de Paris, alors le général Murat; en arrivant « chez celui-ci, je me croisai sous la porte co-« chère avec le ministre des relations extérieures « qui en sortait [1]. Déjà je l'avais vu le matin vers

[1] Ainsi qu'on peut le remarquer, l'heure de cette rencontre, que des personnes dignes de foi nous ont dit avoir entendu raconter au duc de Rovigo, dès l'époque même de l'événement, s'accorde parfaitement avec ce que nous avons dit du départ d'une voiture du ministère des relations extérieures lorsque le duc d'Enghien y était arrivé ; et, en réunissant ensemble toutes ces circonstances pour y chercher la suite du récit depuis le départ du prince de Strasbourg, il est à présumer : que le général Caulaincourt et le général Leval, sur l'ordre qu'ils recevaient, sans autre indication, de faire partir le prince pour Paris, auront cru devoir l'adresser à M. de Talleyrand, à qui déjà le rapport du général Cau-

« midi, à la Malmaison, et j'avais remarqué cette « dernière circonstance, parce que c'était ordinai- « rement le soir fort tard que ses visites avaient « lieu: »

Le général Murat qui, dit encore Savary dans ses Mémoires, « était indisposé au point de ne pouvoir « marcher, » lui dit « qu'il devait connaître, dans « les instructions dont il était porteur, celles qui le « concernaient, et qu'il n'avait qu'à les exécuter[1]. » Savary, en conséquence, se hâta de se rendre à la caserne de sa légion, et après avoir envoyé, suivant les ordres qui lui étaient donnés, le major Dautancourt chez le général Murat pour prendre ses ordres, se disposa à aller joindre avec elle, à la barrière Saint-Antoine, la brigade d'infanterie que les ordres du ministre de la guerre avaient dû réunir sur ce point.

laincourt sur la partie diplomatique de sa mission et les papiers du prince avaient été envoyés.

Que M. de Talleyrand, étonné de l'arrivée du prince et surtout d'une arrivée si prompte, se sera rendu sur-le-champ chez le général Murat pour se concerter avec lui sur ce qu'il y avait à faire; qu'ils en auront d'abord donné avis au Premier Consul à la Malmaison, et que sur ces entrefaites, la lettre de M. Réal à Murat dont nous avons parlé étant arrivée. M. de Talleyrand aura envoyé à son hôtel l'ordre de diriger le prince sur Vincennes; qu'enfin lui-même sera resté à s'entretenir avec le gouverneur de Paris jusqu'au moment où le général Savary y sera arrivé.

[1] Le général Murat et le général Savary étaient à cette époque, comme ils l'ont été depuis, en très-mauvaise intelligence.

Arrivé à cette barrière, Savary se trouva arrêté; la nuit était venue, et Savary qui, de retour depuis peu de jours, ignorait toute la rigueur des mesures qui avaient été prises, n'ayant pas demandé d'ordre spécial à Murat pour sa sortie de la capitale, se vit refuser le passage par la garde postée à la barrière, et il fut obligé d'envoyer chez le gouverneur de Paris pour lui demander cette autorisation.

Arrivé enfin à Vincennes vers les huit heures et demie du soir, Savary plaça la brigade d'infanterie sur l'esplanade du côté du parc et disposa sa légion dans la cour intérieure et aux diverses issues, avec défense de laisser communiquer au dehors, sous quelque prétexte que ce pût être.

Pendant ce temps, le ministre de la guerre avait fait avertir les membres de la commission militaire de se rendre chez le général Murat; le général Hulin s'y rendit le premier. « Vers les sept « heures du soir, » dit-il dans l'écrit qu'il a publié à ce sujet, « je reçus l'avis de me rendre de suite « chez le gouverneur de Paris, le général Murat; « ce général m'ordonna de me transporter au « château de Vincennes, pour y présider une « commission qui devait s'y rassembler. » Murat ajouta que sitôt que les membres désignés pour former la commission seraient venus prendre ses ordres, et qu'il aurait pu en conséquence signer l'arrêté relatif à leur réunion, il lui enverrait à Vincennes cet arrêté avec les pièces du procès.

Le major Dautancourt et les autres membres de la commission vinrent successivement et en reçurent également l'ordre de se rendre à Vincennes où ils trouveraient le général Hulin, et en même temps, la commission se trouvant complète, le général Murat rendit l'arrêté suivant :

Au gouvernement de Paris, le 29 ventôse an XII
de la république.

« Le général en chef gouverneur de Paris,

« En exécution de l'arrêté du gouvernement, « en date de ce jour, portant que le ci-devant duc « d'Enghien sera traduit devant une commission « militaire composée de sept membres, nommés « par le général gouverneur de Paris, a nommé « et nomme, pour former ladite commission, les « sept militaires dont les noms suivent :

« Le général Hulin, commandant les grenadiers « à pied de la garde des consuls, président;

« Le colonel Guiton, commandant le 1er régi- « ment de cuirassiers;

« Le colonel Bazancourt, commandant le 4e ré- « giment d'infanterie légère;

« Le colonel Ravier, commandant le 18e régi- « ment d'infanterie de ligne;

« Le colonel Barrois, commandant le 96e régi- « ment d'infanterie de ligne;

« Le colonel Rabbe, commandant le 2e régi- « ment de la garde municipale de Paris;

« Le citoyen Dautancourt, major de la gendar-

« merie d'élite, qui remplira les fonctions de ca-
« pitaine rapporteur.

« Cette commission se réunira sur-le-champ au « château de Vincennes, pour y juger, sans désem- « parer, le prévenu, sur les charges énoncées dans « l'arrêté du gouvernement, dont copie sera remise « au président.

« *Signé* J. MURAT. »

Cet arrêté rendu, le général Murat chargea le chef d'escadron Brunet [1] son aide de camp, de le porter au général Hulin, avec l'arrêté du gouvernement et le rapport du conseiller d'État Réal. Déjà les membres de la commission et le major Dautancourt étaient arrivés à Vincennes, et le commandant Harel les avaient établis dans le salon de son logement; tous à ce moment ignoraient encore l'objet de leur réunion; le général Hulin leur montra les pièces envoyées par Murat, et en même temps, afin que le prince pût être interrogé par le capitaine rapporteur, donna l'ordre d'aller le chercher et de l'amener dans la chambre voisine de celle où la commission était assemblée.

Le duc d'Enghien dormait profondément lorsque, vers les onze heures du soir, le lieutenant Noirot de la gendarmerie d'élite préposé à sa

[1] Aujourd'hui lieutenant général : des quatre aides de camp qu'avait alors le général Murat, trois sont encore vivants.

garde par le général Savary, entra dans sa chambre accompagné des deux gendarmes Lerva et Tharsis; il s'habilla aussitôt, et les suivit devant le capitaine rapporteur; ce dernier, après avoir procédé à son interrogatoire, le rédigea de la manière suivante :

« L'an XII de la république française, aujourd'hui, 29 ventôse, douze heures du soir; moi,
« capitaine-major de la gendarmerie d'élite, me
« suis rendu, d'après l'ordre du général comman-
« dant le corps, chez le général en chef Murat
« gouverneur de Paris, qui me donne de suite l'or-
« dre de me rendre au château de Vincennes, près
« le général Hulin, commandant les grenadiers
« de la garde des consuls, pour en prendre et re-
« cevoir d'ultérieurs.

« Rendu au château de Vincennes, le général
« Hulin m'a communiqué : 1° une expédition de
« l'arrêté du gouvernement du 29 ventôse, pré-
« sent mois, portant que le ci-devant duc d'En-
« ghien serait traduit devant une commission
« militaire, composée de sept membres, nommés
« par le général gouverneur de Paris; 2° l'ordre
« du général en chef gouverneur de Paris, de ce
« jour, portant nomination des membres de la
« commission militaire, en exécution de l'arrêté
« précité; lesquels sont les citoyens Hulin, géné-
« ral des grenadiers de la garde; Guiton, colonel
« du 1er de cuirassiers; Bazancourt, commandant
« le 4e régiment d'infanterie légère; Ravier, com-

« mandant le 18e d'infanterie de ligne; Barrois, « commandant le 96e d'infanterie de ligne, et « Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde « de Paris.

« Et portant que le capitaine-major soussigné « remplira auprès de cette commission militaire « les fonctions de capitaine rapporteur : le même « ordre portant encore que cette commission se « réunira sur-le-champ au château de Vincennes, « pour y juger, sans désemparer, le prévenu, sur « les charges énoncées dans l'arrêté du gouverne-« ment susdaté.

« Pour l'exécution de ces dispositions, et en « vertu des ordres du général Hulin président de « la commission, le capitaine rapporteur soussi-« gné s'est rendu dans la chambre où se trouvait « couché le duc d'Enghien [1], accompagné du chef « d'escadron Jacquin, de la légion d'élite, et des « gendarmes à pied du même corps nommés Lerva

[1] Ainsi qu'on vient de le voir, ce n'était pas dans la chambre où il avait couché mais dans une des pièces du logement du commandant, que le duc d'Enghien avait été interrogé par le capitaine rapporteur, et telle était en effet la mention que ce dernier avait d'abord mise sur son procès-verbal; mais ensuite, il ratura cette mention pour insérer en marge celle que nous venons de reproduire; il ajouta, également en marge, la mention des témoins Noirot, Jacquin, Lerva et Tharsis, dont il avait d'abord omis de parler, et enfin en interligne celle du greffier Molin.

Nous avons eu entre les mains la minute du procès-verbal, où se trouvent ces corrections et additions.

« et Tharsis, et encore du citoyen Noirot, lieute-
« nant au même corps; le capitaine rapporteur
« soussigné a reçu de suite les réponses ci-après,
« sur chacune des interrogations qu'il lui a adres-
« sées, étant assisté du citoyen Molin, capitaine
« au 18e régiment, greffier choisi par le rappor-
« teur.

« — A lui demandé ses nom, prénoms, âge et
« lieu de naissance?

« A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri
« de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 août 1772,
« à Chantilly.

« — A lui demandé à quelle époque il a quitté
« la France?

« A répondu : Je ne puis pas le dire précisé-
« ment; mais je pense que c'est le 16 juillet 1789.
« Qu'il est parti avec le prince de Condé, son
« grand-père, son père, le comte d'Artois et les
« enfants du comte d'Artois.

« — A lui demandé où il a résidé depuis sa
« sortie de France?

« A répondu : En sortant de France, j'ai passé,
« avec mes parents que j'ai toujours suivis, par
« Mons et Bruxelles; de là, nous nous sommes
« rendus à Turin, chez le roi de Sardaigne, où nous
« sommes restés à peu près seize mois. De là, tou-
« jours avec ses parents, il est allé à Worms et
« environs sur les bords du Rhin; ensuite le corps
« de Condé s'est formé, et j'ai fait toute la guerre.
« J'avais, avant cela, fait la campagne de 1792 en

« Brabant, avec le corps de Bourbon, à l'armée
« du duc Albert.

« — A lui demandé où il s'est retiré depuis la
« paix faite entre la république française et l'em-
« pereur?

« A répondu : Nous avons terminé la dernière
« campagne aux environs de Gratz; c'est là où le
« corps de Condé, qui était à la solde de l'Angle-
« terre, a été licencié, c'est-à-dire à Wendisch
« Faëstrictz, en Styrie; qu'il est ensuite resté pour
« son plaisir à Gratz ou environs, à peu près six
« ou neuf mois, attendant des nouvelles de son
« grand-père le prince de Condé qui était passé
« en Angleterre, et qui devait l'informer du trai-
« tement que cette puissance lui ferait, lequel n'é-
« tait pas encore déterminé. Dans cet intervallé,
« j'ai demandé au cardinal de Rohan la permission
« d'aller dans son pays, à Ettenheim en Brisgaw,
« ci-devant évêché de Strasbourg; que depuis deux
« ans et demi il est resté dans ce pays. Depuis la
« mort du cardinal, il a demandé à l'électeur de
« Bade, officiellement, la permission de rester dans
« ce pays qui lui a été cédé, n'ayant pas voulu y
« rester sans son agrément.

« — A lui demandé s'il n'est point passé en An-
« gleterre, et si cette puissance lui accorde tou-
« jours un traitement?

« A répondu n'y être jamais allé; que l'Angle-
« terre lui accorde toujours un traitement, et qu'il
« n'a que cela pour vivre.

« A demandé à ajouter que les raisons, qui l'a-
« vaient déterminé à rester à Ettenheim, ne sub-
« sistant plus, il se proposait de se fixer à Fribourg
« en Brisgaw, ville beaucoup plus agréable qu'Et-
« tenheim, où il n'était resté, qu'attendu que l'é-
« lecteur lui avait accordé la permission de chasse
« dont il était fort amateur.

« — A lui demandé s'il entretenait des cor-
« respondances avec les princes français retirés
« à Londres? s'il les avait vus depuis quelque
« temps?

« A répondu : Que naturellement il entretenait
« des correspondances avec son grand-père, de-
« puis qu'il l'avait quitté à Vienne où il était allé
« le conduire après le licenciement du corps; qu'il
« en entretenait également avec son père, qu'il
« n'avait pas vu autant qu'il peut se le rappeler,
« depuis 1794 ou 1795.

« — A lui demandé quel grade il occupait dans
« l'armée de Condé?

« A répondu : Commandant de l'avant-garde
« avant 1796. Avant cette campagne, comme vo-
« lontaire au quartier général de son grand-père;
« et toujours, depuis 1796, comme commandant
« d'avant-garde, et observant qu'après le passage
« de l'armée de Condé en Russie, cette armée fut
« réunie en deux corps, un d'infanterie, et un de
« dragons, dont il fut fait colonel par l'empereur;
« et que c'est en cette qualité qu'il revint aux
« armées du Rhin.

« — A lui demandé s'il connaît le général Piche-
« gru? s'il a eu des relations avec lui?

« A répondu : Je ne l'ai, je crois, jamais vu;
« je n'ai point eu de relations avec lui. Je sais qu'il
« a désiré me voir. Je me loue de ne pas l'avoir
« connu, d'après les vils moyens dont on dit qu'il
« a voulu se servir, s'ils sont vrais.

« A lui demandé s'il connaît l'ex-général Du-
« mourier, et s'il a des relations avec lui?

« A répondu : Pas davantage; je ne l'ai jamais vu.

« A lui demandé si, depuis la paix, il n'a point
« entretenu de correspondance dans l'intérieur
« de la république?

« A répondu : J'ai écrit à quelques amis qui
« me sont encore attachés, qui ont fait la guerre
« avec moi, pour leurs affaires et les miennes. Ces
« correspondances n'étaient pas de celles dont il
« croit qu'on veuille parler.

« De quoi a été dressé le présent, qui a été signé
« par le duc d'Enghien, le chef d'escadron Jac-
« quin, le lieutenant Noirot, les deux gendarmes
« et le capitaine rapporteur.

« *Signé :* Noirot, lieutenant; Jacquin;
« Molin, capitaine greffier.

« Dautancourt, capitaine rapporteur. »

Cet interrogatoire terminé, le prince demanda avec instance, au capitaine rapporteur, les moyens d'obtenir une audience du Premier Consul. Le

capitaine rapporteur l'engagea à en consigner la demande à la fin de son interrogatoire, qui allait passer sous les yeux des juges, et sur lequel par conséquent ils auraient nécessairement à prononcer; le prince écrivit, en conséquence, au bas du procès-verbal de son interrogatoire, les mots suivants :

« Avant de signer le présent procès-verbal, « je fais, avec instance, la demande d'avoir une « audience particulière du Premier Consul. Mon « nom, mon rang, ma façon de penser et l'hor- « reur de ma situation, me font espérer qu'il ne « se refusera pas à ma demande. »

« *Signé* L.-A.-H. DE BOURBON. »

Pendant ce temps, les membres de la commission militaire, restés avec le général Savary et l'aide de camp du gouverneur de Paris dans le salon du commandant Harel, s'étaient entretenus entre eux de l'affaire pour laquelle ils avaient été appelés; les pièces que le géneral Hulin leur avait montrées n'avaient pu que les confirmer dans l'opinion à laquelle on s'était le plus généralement arrêté, qui était : que Georges ne travaillait que sous la direction d'un prince, qui devait venir de sa personne à Paris pour le seconder, et être en mesure de profiter du coup qui aurait été porté; et ils ne doutèrent pas un instant que le duc d'Enghien ne fût ce prince, qui devait venir se mettre à Paris à la tête d'un complot d'assassinat.

Telle était l'impression sous laquelle ils se trouvaient, lorsque le major Dautancourt, ayant terminé son interrogatoire, vint leur donner lecture des pièces ainsi que de cet interrogatoire, et leur faire part de la demande du prince. Sur cette demande, le colonel Barrois, l'un des juges, proposa de surseoir pour en référer aux Premier Consul; mais, après quelques minutes de délibération, et Savary, qu'on avait consulté, ayant dit qu'il ne croyait pas que cette démarche plût au Premier Consul, on pensa qu'il n'y avait pas lieu d'accorder la surséance, et l'on décida de passer outre au jugement.

En conséquence de cette résolution, le président donna l'ordre d'amener le duc d'Enghien, et en même temps, une partie des officiers des troupes venues à Vincennes, purent entrer dans la salle pour assister aux débats; le général Savary et l'aide de camp du général Murat y assistèrent également, le premier debout en arrière du fauteuil du président, et se chauffant au feu de la cheminée placée derrière ce fauteuil.

Le duc d'Enghien ayant été amené devant la commission, le général Hulin lui fit les questions contenues dans l'arrêté du gouvernement qui, comme nous l'avons dit, servait contre lui d'acte d'accusation, savoir : s'il avait porté les armes contre la république; s'il avait été et était encore à la solde de l'Angleterre; enfin, s'il faisait partie des complots tramés par cette dernière puissance

contre la sûreté intérieure et extérieure de la république et contre la vie du Premier Consul.

« Le prince, » dit le général Hulin dans sa brochure, « se présenta devant nous avec une « noble assurance. Il convint, comme il l'avait « fait dans son précédent interrogatoire auquel « il s'en référait, qu'il recevait un traitement de « l'Angleterre, qu'il avait fait et était prêt encore « à faire la guerre au gouvernement républicain « pour soutenir les droits de sa famille et de son « rang. »

Quant à des complots secrets, et surtout à des complots d'assassinat, il les repoussa avec énergie et comme une espèce d'insulte, déclarant aux juges qu'une pareille manière d'agir était si entièrement contraire à son rang et à sa naissance qu'il s'étonnait qu'on eût pu la lui supposer.

« Mais cependant, monsieur, » lui dit le président, « comment pouvez-vous nous persuader « que vous ignoriez, aussi complétement que « vous le dites, ce qui se passait en France, quand « non-seulement le pays que vous habitiez, mais « le monde entier en était instruit? Et qu'avec « votre rang et votre naissance, que vous prenez « tant de soin de nous rappeler, vous ayez pu « rester indifférent à des événements d'une si « haute importance et dont toutes les consé- « quences devaient être pour vous? A la manière « dont vous nous répondez, vous semblez vous « méprendre sur votre position; prenez-y garde.

« ceci pourrait devenir sérieux, et les commis-
« sions militaires jugent sans appel. »

Le duc d'Enghien garda un moment le silence, puis il répondit :

« Je ne puis, monsieur, que vous répéter ce
« que je vous ai déjà dit. Apprenant que la
« guerre était déclarée contre la France, j'avais
« fait demander à l'Angleterre du service dans
« ses armées; le gouvernement anglais m'avait
« fait répondre qu'il ne pouvait m'en donner,
« mais que j'eusse à rester sur le Rhin, où inces-
« samment j'aurais un rôle à jouer; et j'attendais.
« Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire. »

Cette réponse du prince termina l'interrogatoire; le président Hulin fit retirer l'accusé, et la commission se disposant à entrer en délibération, le général Savary, l'aide de camp du général Murat, le capitaine rapporteur et les officiers des troupes qui avaient assisté aux débats, se retirèrent également.

La délibération ne fut pas longue : ainsi qu'on vient de le voir, le prince n'avait pas dissimulé qu'il recevait de l'Angleterre une solde de guerre; qu'il attendait, sur les bords du Rhin, le rôle que cette puissance lui donnerait à jouer; qu'il avait porté et était prêt à porter encore les armes contre la France; enfin, quant à la conspiration contre la vie du Premier Consul, ils ne pouvaient croire, malgré ses dénégations, qu'il eût si peu de connaissance d'un projet si utile

à sa famille et à lui-même, et tant de répugnance pour des moyens qu'ils voyaient employés par les autres membres de sa famille : trouvant ainsi dans les aveux mêmes du prince, joints aux documents qu'on leur avait remis et à ce qu'ils connaissaient du complot de Georges, la réponse suffisante aux questions portées dans l'acte d'accusation, ils le déclarèrent à l'unanimité coupable des crimes qui lui étaient imputés, et le condamnèrent à la peine de mort, que ces crimes entraînaient.

Ce jugement rendu, le président Hulin en fit aussitôt donner avis au général Savary et au capitaine rapporteur afin qu'ils eussent à prendre les dispositions nécessaires pour son exécution, et lui-même s'occupa de le rédiger : n'ayant, non plus que le reste des juges, aucune habitude de ce genre de fonctions, il eut quelque peine à y parvenir; enfin, il le formula de la manière suivante :

Aujourd'hui, le 30 ventôse an XII de la république,
deux heures du matin.

« La commission militaire, formée en exécution « de l'arrêté du gouvernement en date du 29 du « courant, composée des citoyens Hulin, général « commandant les grenadiers de la garde des con- « suls, président; Guiton, colonel du 1er régi- « ment de cuirassiers; Bazancourt, colonel du « 4e régiment d'infanterie légère ; Ravier, colonel

« du 18e régiment de ligne; Barrois, colonel du « 96e; Rabbe, colonel du 2e régiment de la garde « de Paris; le citoyen Dautancourt, remplissant « les fonctions de capitaine rapporteur; tous « nommés par le général en chef, gouverneur de « Paris;

« S'est réunie au château de Vincennes,

« A l'effet de juger le ci-devant duc d'En- « ghien, sur les charges portées dans l'arrêté pré- « cité.

« Le président a fait amener le prévenu libre « et sans fers, et a ordonné au capitaine rappor- « teur de donner connaissance des pièces tant à « charge qu'à décharge, au nombre d'une.

« Après lui avoir donné lecture de l'arrêté sus- « dit, le président lui a fait les questions sui- « vantes :

« — Vos nom, prénoms, âge et lieu de nais- « sance?

« A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri « de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly, le « 2 août 1772.

« — A lui demandé s'il a pris les armes contre « la France?

« A répondu qu'il avait fait toute la guerre, et « qu'il persistait dans la déclaration qu'il a faite « au capitaine rapporteur, et qu'il a signée. A de « plus ajouté qu'il était prêt à faire la guerre, et « qu'il désirait avoir du service dans la nouvelle « guerre de l'Angleterre contre la France.

« — A lui demandé s'il était encore à la solde « de l'Angleterre ?

« A répondu que oui ; qu'il recevait, par mois, « cent cinquante guinées de cette puissance.

« La commission, après avoir fait donner au « prévenu lecture de ses déclarations par l'organe « de son président, et lui avoir demandé s'il avait « quelque chose à ajouter dans ses moyens de dé« fense, il a répondu n'avoir rien à dire de plus, « et y persister.

« Le président a fait retirer l'accusé; le con« seil délibérant à huis clos, le président a re« cueilli les voix, en commençant par le plus « jeune en grade; le président ayant émis son « opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a « déclaré coupable, et lui a appliqué l'art.... de « la loi du..., ainsi conçu...., et, en conséquence, « l'a condamné à la peine de mort.

« Ordonne que le présent jugement sera exé« cuté de suite, à la diligence du capitaine rap« porteur, après en avoir donné lecture, en « présence des différents détachements des corps « de la garnison, au condamné.

« Fait, clos et jugé sans désemparer, à Vin« cennes, les jour, mois et an que dessus ; et avons « signé.

« *Signé* P. HULIN, BAZANCOURT, RABBE,
« BARROIS, DAUTANCOURT, *rapporteur;*
« GUITON, RAVIER. »

Pendant que le président Hulin rédigeait ce jugement, le général Savary et le capitaine rapporteur s'étaient concertés avec le commandant Harel pour l'exécution. La cour et l'esplanade étant encombrées de troupes, on résolut de conduire le prince dans les fossés du château, et Harel reçut l'ordre de donner, à cet effet, toutes les clefs et les indications nécessaires, ainsi que de faire chercher un ouvrier qui pût creuser la fosse destinée au condamné. Un jardinier nommé Bontemps, qui demeurait dans le château, fut appelé; Bontemps étant descendu dans le fossé avec sa pelle et sa pioche, imagina, pour aller plus vite, de se servir d'un trou qui avait été creusé la veille, au pied du pavillon de la Reine, dans l'encoignure d'un petit mur, pour y déposer des décombres; et, ayant placé sur le petit mur, pour s'éclairer, une lanterne garnie de plusieurs chandelles, il acheva de creuser la fosse à la dimension convenable. En même temps, le général Savary donna l'ordre de commander un piquet pour l'exécution, ainsi que de disposer et de faire descendre dans le fossé les différents détachements des corps de la garnison qui devaient y assister.

Ces dispositions prises, Harel retourna chercher le prisonnier. A l'issue de son interrogatoire devant la commission militaire, le prince avait été reconduit à sa prison par le lieutenant Noirot, chargé, comme on l'a vu, de sa garde, et qui, ayant su dans l'intervalle qui il était, s'était

fait reconnaître de lui pour avoir servi autrefois dans le régiment de Royal-Navarre cavalerie, et pour l'avoir vu quelquefois chez le comte de Crussol, son colonel; il lui avait rappelé quelques-unes des particularités de cette époque.

Le prince, qui, au milieu du danger qu'il courait, conservait une entière liberté d'esprit, s'entretint tranquillement avec lui, lui demanda ce qu'il avait fait depuis cette époque, quel grade il occupait, s'il servait avec plaisir[1]. Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, Harel entra, accompagné du brigadier Aufort : ce dernier était resté dans le château après le souper du prince, et, de l'une des pièces du logement du commandant où il s'était placé, avait suivi tous les débats.

D'une voix émue, quoique sans lui annoncer ce qui allait avoir lieu, Harel invita le prince à le suivre, et, une lanterne à la main, le précéda dans la cour et dans les divers passages qu'il fallait traverser; le lieutenant Noirot les suivit ainsi que les gendarmes et le brigadier Aufort : on arriva ainsi à la tour dite la Tour du Diable, qui, alors comme aujourd'hui, renfermait la seule issue pour pénétrer dans les fossés du château. En voyant l'escalier étroit et tortueux par lequel il lui fallait descendre : « Où me con« duisez-vous, » demanda le prince; « si c'est pour

[1] Relation manuscrite du curé de Vincennes.

« m'enterrer vivant dans un cachot, j'aime encore « mieux mourir sur-le-champ. — Monsieur, lui « répondit Harel, veuillez me suivre et rappeler « tout votre courage. » Parvenus au bas de l'escalier, on suivit quelque temps les fossés jusqu'au pied du pavillon de la Reine, et ayant tourné l'encoignure de ce pavillon, on se trouva en face des troupes, qu'éclairait la lueur incertaine de quelques lanternes, et dont un peloton s'était détaché pour l'exécution. Il tombait à ce moment une pluie fine et froide, et l'on entendait à quelque distance, sur le pont-levis placé en avant de la porte du Bois, les voix d'un groupe d'officiers qui s'y trouvaient.

L'adjudant Pelé, qui commandait le détachement, s'avança, tenant en main le jugement de la commission militaire. En apprenant qu'il était condamné à la mort, le prince garda un moment le silence; puis, s'adressant au groupe qui était devant lui, il demanda s'il n'y avait pas quelqu'un qui voulût lui rendre un dernier service? le lieutenant Noirot s'approcha aussitôt, et le prince lui ayant parlé tout bas, « Gendarmes, » dit-il en se retournant, « l'un d'entre vous a-t-il « une paire de ciseaux? » Sur la réponse affirmative, les ciseaux furent passés de main en main, et remis au prince. Il s'en servit pour couper une mèche de ses cheveux, l'enveloppa dans du papier avec un anneau d'or et une lettre[1], et

[1] Nous n'avons pu trouver le moment précis où fut écrite

pria le lieutenant Noirot de faire parvenir le tout à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort.

Le duc d'Enghien demanda ensuite un prêtre pour se confesser, mais on lui répondit qu'il n'y en avait ni dans le château ni dans le village, et qu'il était impossible de lui en faire venir un; sur cette réponse, il se prépara à mourir, et recommanda son âme à Dieu.

Après un instant de recueillement, le duc d'Enghien fit quelques pas; le peloton se plaça devant lui à la distance convenable, et l'adjudant Pelé ayant commandé le feu, le prince tomba sans mouvement, percé de plusieurs balles. Il était alors environ trois heures du matin [1].

Le corps du prince fut porté tout habillé dans la fosse qu'on lui avait préparée, et qui fut recouverte de terre à la hauteur d'un pied. On trouva, dans la poche d'un de ses vêtements, la note en forme de journal dont nous avons parlé,

cette lettre, ni ce qu'elle renfermait; cependant nous avons lieu de croire qu'elle avait été écrite par le duc d'Enghien après son souper et avant de se coucher, et qu'elle avait pour objet de donner avis à la princesse de son arrivée à Vincennes.

[1] Outre les récits de toutes les personnes que nous avons été à même de consulter, cette heure est constatée par deux documents authentiques et irrécusables : le premier, que nous allons reproduire, est une lettre écrite à ce sujet par le commandant Harel à M. Réal; l'autre est une lettre adressée de Vincennes même par le général Hulin à l'un de ses amis le général Macon, commandant les grenadiers de la réserve à Arras.

sur ce qui s'était passé depuis son enlèvement jusqu'à son départ de Strasbourg. Cette note fut envoyée par le général Hulin à M. Réal pour le Premier Consul; le général Hulin transmit également à M. Réal[1] le petit paquet destiné à la princesse de Rohan, que le lieutenant Noirot avait cru devoir remettre entre ses mains[2].

[1] Paris, 30 ventôse an XII de la république française.

« P. Hulin, général de brigade, commandant les grena-« diers à pied de la garde des consuls,

« Au citoyen Réal, conseiller d'État, chargé de l'instruc-« tion et de la suite de toutes les affaires relatives à la tran-« quillité et à la sûreté intérieures de la république.

« J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen conseiller « d'État, une copie conforme d'une pièce trouvée sur le ci-« devant duc d'Enghien.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« *Signé* P. HULIN. »

Paris, le 2 germinal an XII de la république.

« Le conseiller d'État, etc.

« A reçu du général de brigade Hulin, commandant les « grenadiers à pied de la garde, un petit paquet contenant « des cheveux, un anneau d'or et une lettre; ce petit paquet « portant la suscription suivante: Pour être remis à madame « la princesse de Rohan, de la part du ci-devant duc d'En-« ghien.

« *Signé* RÉAL. »

[2] En 1823, le duc de Rovigo publia le fragment de ses Mémoires où il rapportait ces diverses circonstances, et en appelait à témoin le lieutenant Noirot encore vivant: Noirot

Tout étant terminé, et pendant que le général Savary donnait les ordres nécessaires pour que les troupes de sa légion et la brigade d'infanterie de la garnison de Paris retournassent dans leurs casernes, les membres de la commission militaire et le chef d'escadron Brunet reprirent la route de Paris; ce dernier vint rendre compte à Murat de ce qui s'était passé; Murat, dont le cœur était naturellement bon et qui était digne d'apprécier le courage, manifesta, malgré la conviction où il était que le prince était coupable, une vive émotion[1], et sa femme qui était avec lui, versa des larmes.

Peu de temps après le départ des membres de la commission, le général Savary, ainsi que les troupes de la gendarmerie et de la garnison de Paris, se mirent en route, et Vincennes rentra dans le silence accoutumé, d'où il ne devait sortir qu'en 1815, au retour des Bourbons et de leurs alliés. Harel crut devoir alors écrire à M. Réal, pour l'instruire de ce qui s'était passé, la lettre suivante :

était devenu chef d'escadron de gendarmerie, et, ayant obtenu sa retraite, habitait dans le département des Vosges, près de Remiremont, où il exerçait les fonctions de percepteur : une destitution fut immédiatement prononcée contre lui. Sa famille habite encore dans le département des Vosges, où nous avons pu obtenir d'elle quelques renseignements.

[1] Il ne se doutait pas alors, en déplorant la mort du duc d'Enghien, qu'il dût éprouver un jour le même sort.

Vincennes, 30 ventôse an XII de la république française.

« Harel, chef de bataillon, commandant « d'armes,

« Au conseiller d'État Réal, chargé de l'in- « struction et de la suite de toutes les affaires re- « latives à la tranquillité et à la sûreté intérieure « de la république.

« CITOYEN CONSEILLER,

« J'ai l'honneur de vous instruire que l'individu « arrivé le 29 du présent au château de Vincennes « à 5 heures et demie du soir a été, dans le cou- « rant de la même nuit, jugé par une comission « militaire et fusilé à 3 heures du matin, et enteré « dans la place que j'ai l'honneur de commander.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec le plus pro- « fond respect.

« *Signé* HAREL. »

Après avoir écrit cette lettre, et dès que le jour commença à paraître, Harel se rendit chez le traiteur qui avait fourni la veille le repas du prince, afin de régler avec lui le compte de ce repas, et lui raconter les détails de l'événement important qui s'était passé la nuit dans son château.

Comme il sortait de chez le traiteur, une voiture arriva devant la porte, et une dame en descendit, entièrement voilée et accompagnée d'un monsieur d'une quarantaine d'années; ce dernier

s'informa avec anxiété si l'on avait quelque connaissance d'un prisonnier arrivé la veille au château de Vincennes, et si le bruit qui courait de son exécution était véritable; sur le récit qui leur fut fait de ce que venait à l'instant de raconter le commandant Harel, ils parurent frappés d'une profonde stupeur; après quelque temps ils demandèrent à voir de loin le pavillon où le prince avait été renfermé, la tour où on l'avait jugé, le fossé où il était enterré; puis, remontant dans leur voiture, ils reprirent la route de Paris [1].

Dans la matinée, la dame Bon vint suivant son usage au château, chercher les filles de madame Harel; là, s'étant informée du prisonnier qu'elle avait vu la veille, madame Harel lui apprit tout ce qui s'était passé. En partant, madame Harel la reconduisit jusqu'au bas de l'escalier, et la faisant s'avancer sur le pont-levis : « c'est là, » lui dit-elle en lui montrant du doigt le petit tertre qui s'élevait au pied du pavillon de la Reine. La dame Bon s'agenouilla à demi et prononça une courte prière pour le repos de l'âme du prince; plus tard, lorsqu'en 1816 on voulut retrouver le corps du duc d'Enghien, pour le déposer dans la chapelle du château, ce fut à elle qu'on s'adressa. On l'envoya chercher à Picpus où elle était religieuse, et l'on sut par elle l'endroit précis où le prince avait été enterré.

[1] Nous tenons ce récit du même Hippolyte Turquin dont nous avons parlé, et qui avait porté la veille le repas au duc d'Enghien.

CHAPITRE II.

Rédaction d'un nouveau jugement. — Nouvelle répandue dans Paris de l'exécution du duc d'Enghien. — Impression produite. — Soirée de la Malmaison. — Silence ordonné. — Allocution du Premier Consul au conseil d'État. — Principales pensées qui le préoccupent. — Clôture de la session du Corps législatif. — Discours de Fourcroy et réponse de Fontanes. — Nouveau discours de Fontanes. — Fontanes et M. de Châteaubriand. — Rapport du grand juge sur les intrigues de Drake. — Publication du voyage de Méhée.

Ainsi qu'on l'a vu, Savary, après avoir mis ses troupes en mouvement, était parti à cheval, comptant se reposer chez lui à Paris quelques instants, et se rendre ensuite à la Malmaison. Arrivé à quelque distance de la barrière, il rencontra la voiture de M. Réal et M. Réal lui-même, en costume de conseiller d'État; il l'arrêta pour lui demander ce qu'il allait faire, et M. Réal lui ayant répondu qu'il se rendait à Vincennes pour interroger le duc d'Enghien, Savary lui raconta ce qui venait de se passer : M. Réal resta stupéfait.

La veille, suivant les instructions du Premier Consul qui lui avait recommandé de se faire tenir averti de l'arrivée du prince pour aller aussitôt l'interroger, il avait mis un gendarme de planton à Pantin, qui était le dernier relais en venant de Strasbourg, avec mission de le prévenir aussitôt qu'une voiture de poste, escortée par la gendarmerie, serait arrivée : le gendarme était en effet venu, vers les quatre heures de l'après-midi, à son

bureau, qui était alors quai Malaquais, n° 19, au coin de la rue des Saints-Pères. On avertit M. Réal que *le prisonnier était arrivé.*

M. Réal ne songeait nullement alors au duc d'Enghien, qu'il pensait ne devoir arriver que dans la nuit, et attendant au contraire un des prévenus du procès de Georges, Moreau et Pichegru, qu'il avait fait extraire de la Force pour être interrogé par M. Desmarets, il crut que c'était là le prisonnier qu'on lui annonçait, et se contenta de répondre, sans s'en occuper davantage : « Eh bien, qu'on aille avertir Desmarets. »

Rentré ensuite chez lui, et exténué de fatigue par plusieurs nuits passées sans dormir ; ne doutant pas d'ailleurs d'être réveillé pendant la nuit, il se coucha vers les huit heures, recommandant à son domestique de l'avertir suivant son usage pour tous les avis qui lui seraient envoyés : vers les dix heures, arriva la lettre que M. Maret avait été chargé de lui apporter de la Malmaison, et qui, en lui donnant avis de la réunion de la commission militaire, lui renouvelait l'ordre d'aller à Vincennes interroger le duc d'Enghien.

Malheureusement, dans l'intervalle, deux lettres insignifiantes étaient venues, et M. Réal qu'on avait éveillé pour les lui remettre en avait témoigné beaucoup de mauvaise humeur : aussi le domestique, en ne voyant sur celle de M. Maret que le timbre de la secrétairerie d'État,

n'avait pas osé le déranger de nouveau, et s'était contenté de la déposer près de lui.

Vers les trois heures du matin, M. Réal s'était éveillé de lui-même, et, ayant fait apporter de la lumière, avait lu la lettre de M. Maret : instruit par là que la commission avait dû se réunir dans la nuit même, il s'était habillé en toute hâte, avait demandé ses chevaux et sa voiture, et s'était empressé de courir à Vincennes, lorsqu'arrivé à la barrière, il avait rencontré Savary.

Étonné lui-même de cette rencontre, Savary, au lieu de s'arrêter à Paris, comme il en avait le dessein, courut de suite à la Malmaison, et M. Réal le suivit dans sa voiture. Savary, qui était à cheval, y arriva le premier. Quoiqu'il fût à peine six heures et demie du matin, le Premier Consul, qui comme nous l'avons dit ne se levait guère d'ordinaire avant neuf heures, était déjà dans son cabinet, et M. Méneval y était avec lui : Savary entra, et commença à lui rendre compte.

Arrivé à l'endroit où le duc d'Enghien avait demandé à lui parler, au lieu d'écouter ces détails dont il était ordinairement si avide, il interrompit Savary pour lui demander avec vivacité quel motif avait empêché de l'avertir, et si le prince n'avait pas fait la même demande à M. Réal. Savary lui répondit que M. Réal n'avait pas vu le prince; qu'il se rendait, en effet, à Vincennes pour l'interroger, lorsqu'en revenant du jugement, lui, Savary, l'avait rencontré à la barrière; qu'au sur-

plus M. Réal le suivait et allait arriver : M. Réal arriva en effet. « Eh bien, Réal? » lui demanda le Premier Consul, « qu'est-il donc arrivé, et com-« ment avez-vous attendu si tard à exécuter mes « ordres? » M. Réal lui raconta alors toutes les circonstances qui l'avaient empêché d'être instruit, soit de l'arrivée du prince à Paris, soit de la réunion à Vincennes de la commission militaire. Le Premier Consul écouta attentivement son récit, fit quelques tours dans son cabinet d'un air profondément préoccupé, puis se tournant vers lui et vers le général Savary : « C'est bien, » leur dit-il. Et il sortit, les laissant, dit M. de Méneval présent à cette scène, et qui l'a racontée dans ses Mémoires, surpris et troublés de son silence.

Le Premier Consul monta dans sa chambre, où il demeura longtemps renfermé; il déplorait surtout de n'avoir pas été instruit à temps de la demande du prince : dans son regret, ses premières pensées furent contre M. Réal, qu'il accusait d'avoir cédé au souvenir de ses anciens penchants révolutionnaires, et différé exprès d'aller interroger le prince; et Joseph qui revint ce jour-là le matin à la Malmaison, et le second consul Cambacérès qui s'y rendit également, le trouvèrent dans cette pensée; mais elle ne pouvait tenir contre la vérité des faits et le caractère connu de M. Réal [1], et il reconnut bien-

[1] Non-seulement le Premier Consul continua d'employer

tôt dans cette funeste issue la suite d'une fatalité, qui, dès l'origine, avait plané sur cette malheureuse affaire.

Mais combien ses regrets n'augmentèrent-ils pas le lendemain, lorsque M. de Talleyraud vint lui apporter le procès-verbal d'ouverture des papiers du duc d'Enghien, et la note que le prince y avait écrite à Strasbourg [1] ! Il regretta de nouveau de n'avoir point vu cette note « qui, » disait-il ensuite à Sainte-Hélène, « lui donnait lieu de « croire qu'il aurait pu amener le prince à servir « dans les armées françaises, et joindre ainsi, dans « la France nouvelle, la gloire des Condés à celle « de la génération qui venait de s'élever. »

Cependant, après les regrets donnés à l'issue d'un si déplorable événement, il fallait s'occuper aussi de ce qui restait à faire à cet égard. Le Premier Consul fit appeler Savary pour achever de lui rendre compte, et écrire à M. Réal, qui était retourné à Paris [2], de se rendre de nouveau à la

M. Réal dans des postes de la plus grande confiance, mais il lui laissa dans son testament, comme marque de son estime, un legs de cent mille francs.

[1] Nous ignorons si M. de Talleyrand, ainsi qu'on le lui a souvent reproché, avait retenu volontairement cette pièce, ou si, comme il nous paraît plus probable, ignorant l'existence de la note écrite sur le procès-verbal, il avait, en portant au Premier Consul les principaux papiers envoyés de Strasbourg, laissé ce procès-verbal dans son cabinet comme une pièce sans importance.

[2] Il y arriva vers les neuf heures du matin, et les per-

Malmaison en apportant avec lui toutes les pièces de l'interrogatoire et du jugement. M. Réal adressa en conséquence au général Hulin la lettre suivante :

Paris, le 30 ventôse an XII de la république.

« Le conseiller d'État, chargé, etc.

« Au général de brigade Hulin, commandant « les grenadiers à pied de la garde des consuls.

« GÉNÉRAL,

« Je vous prie de me transmettre le jugement « rendu ce matin contre l'ex-duc d'Enghien, ainsi « que les interrogatoires qu'il a prêtés.

« Je vous serai obligé, si vous pouvez le re- « mettre à l'agent qui vous portera ma lettre.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« *Signé* RÉAL. »

Le général Hulin était sorti : son secrétaire répondit à M. Réal la lettre suivante :

GARDE DU GOUVERNEMENT.

INFANTERIE.

Paris, le 30 ventôse an XII de la république française.

« Le citoyen P. Hulin, général de brigade, etc.

« Est sorti en ce moment; il enverra aussitôt

sonnes qui l'entouraient se rappellent encore à quel point il était péniblement affecté de ce qui venait de se passer.

« au conseiller d'État les expéditions qu'il ré-
« clame et qu'on est en train de faire.

« Respect et considération.

« L*** [1], secrétaire particulier. »

Quelque temps après M. Réal envoya de nouveau.

Paris, le 30 ventôse an XII de la république.

« Le conseiller d'État, etc.

« Au général de brigade Hulin, etc.

« GÉNÉRAL,

« J'attends le jugement et les interrogatoires de
« l'ex-duc d'Enghien, pour me rendre à la Mal-
« maison auprès du Premier Consul.

« Veuillez me faire savoir à quelle heure je
« pourrai avoir ces pièces. Le porteur de ma
« lettre pourrait se charger du paquet, et atten-
« dre qu'il soit prêt, si les expéditions sont
« avancées.

« J'ai l'honneur, etc.

« *Signé* RÉAL. »

[1] Nous n'avons pu lire la signature.

GARDE DU GOUVERNEMENT.

INFANTERIE.

Paris, le 30 ventôse an XII.

« P. Hulin, général de brigade, etc., président de la commission militaire spéciale,

« Au citoyen Réal, conseiller d'État, chargé, etc.

« Conformément à vos désirs, je vous fais « passer sous ce pli, citoyen conseiller d'État, « l'expédition du jugement rendu ce matin contre « l'ex-duc d'Enghien.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« *Signé* HULIN. »

En recevant ces pièces, vers midi, M. Réal se rendit à la Malmaison, d'où il revint vers les trois heures.

Ainsi qu'on a pu le remarquer par le texte que nous avons donné de l'interrogatoire et du jugement du duc d'Enghien, il n'y avait point eu de greffier appelé, soit pour écrire l'interrogatoire, soit pour tenir note des débats. C'était le capitaine rapporteur qui avait écrit lui-même l'interrogatoire auquel il avait procédé; et, quant aux réponses du prince devant la commission militaire, elles avaient été relatées après coup, de mémoire, par le président, dans le jugement

qu'il avait rédigé ; ce jugement, d'ailleurs, ne portait pas le texte de la loi qui avait été appliquée au duc d'Enghien.

En conséquence, on s'occupa de rédiger un nouveau jugement dans lequel ces omissions fussent réparées et qui fut, du reste, la seule pièce que le Premier Consul jugea à propos de livrer à la publicité. Il était ainsi conçu, et fut inséré dans le *Moniteur* du lendemain, 1er germinal (23 mars).

« Commission militaire spéciale,

« Formée dans la première division militaire, « en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date « du 29 ventôse an XII de la république une et in- « divisible.

JUGEMENT.

« Au nom du peuple français,

« Ce jourd'hui, 30 ventôse an XII de la républi- « que, la commission militaire spéciale formée « dans la première division militaire, en vertu « de l'arrêté du gouvernement en date du 29 ven- « tôse an XII, composée, d'après la loi du 19 fruc- « tidor an V, de sept membres, savoir, les ci- « toyens :

« Hulin, général de brigade, commandant les « grenadiers à pied de la garde, président ;

« Guiton, colonel, commandant le 1er régi- « ment de cuirassiers ;

« Bazancourt, commandant le 4e régiment « d'infanterie légère ;

« Ravier, colonel du 18e régiment d'infanterie « de ligne;

« Barrois, colonel, commandant le 96e régi- « ment de ligne;

« Rabbe, colonel, commandant le 2e régiment « de la garde municipale de Paris ;

« Dautancourt, capitaine-major de la gen- « darmerie d'élite, faisant les fonctions de capi- « taine rapporteur;

« Molin, capitaine au 18e régiment d'infan- « terie de ligne, greffier; tous nommés par « le général en chef Murat, gouverneur de « Paris, et commandant la première division mi- « litaire.

« Lesquels président, membres, rapporteur et « greffier, ne sont ni parents, ni alliés entre eux « ni du prévenu, au degré prohibé par la loi.

« La commission, convoquée par l'ordre du « général en chef gouverneur de Paris, s'est « réunie au château de Vincennes dans le loge- « ment du commandant de la place, à l'effet de « juger le nommé Louis-Antoine-Henri de Bour- « bon duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août « 1772, taille de 1 mètre 705 millimètres, che- « veux et sourcils châtain clair, figure ovale, lon- « gue, bien faite, yeux gris tirant sur le brun, « bouche moyenne, nez aquilin, menton un peu « pointu, bien fait; accusé :

« 1° D'avoir porté les armes contre la républi-
« que française ;

« 2° D'avoir offert ses services au gouvernement
« anglais ennemi du peuple français ;

« 3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des
« agents dudit gouvernement anglais, de leur
« avoir procuré les moyens de pratiquer des in-
« telligences en France, et d'avoir conspiré avec
« eux contre la sûreté intérieure et extérieure de
« l'État ;

« 4° De s'être mis à la tête d'un rassemble-
« ment d'émigrés français et autres, soldé par l'An-
« gleterre, formé sur les frontières de la France
« dans les pays de Fribourg et de Baden ;

« 5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la
« place de Strasbourg, tendantes à faire sou-
« lever les départements circonvoisins pour
« y opérer une diversion favorable à l'Angle-
« terre ;

« 6° D'être l'un des fauteurs et complices de
« la conspiration tramée par les Anglais contre
« la vie du Premier Consul, et devant, en cas
« de succès de cette conspiration, entrer en
« France.

« La séance ayant été ouverte, le président a
« ordonné au rapporteur de donner lecture de
« toutes les pièces, tant celles à charge que celles
« à décharge.

« Cette lecture terminée, le président a or-
« donné à la garde d'amener l'accusé, lequel a

« été introduit libre et sans fers devant la com-
« mission.

« — Interrogé de ses nom, prénoms, âge, « lieu de naissance et domicile,

« A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri « de Bourbon duc d'Enghien, âgé de trente- « deux ans, né à Chantilly près Paris, ayant « quitté la France depuis le 16 juillet 1789.

« Après avoir fait prêter interrogatoire à l'ac- « cusé, par l'organe du président, sur tout le con- « tenu de l'accusation dirigée contre lui; ouï le « rapporteur en son rapport et ses conclusions, « et l'accusé dans ses moyens de défense; après « que celui-ci a eu déclaré n'avoir plus rien à « ajouter pour sa justification, le président a de- « mandé aux membres s'ils avaient quelques ob- « servations à faire; sur leur réponse négative, et « avant d'aller aux opinions, il a ordonné à l'ac- « cusé de se retirer.

« L'accusé a été reconduit à la prison par son « escorte; et le rapporteur, le greffier, ainsi que « les citoyens assistants dans l'auditoire, se sont « retirés sur l'invitation du président.

« La commission délibérant à huis clos, le « président a posé les questions ainsi qu'il « suit :

« Louis-Antoine-Henri de Bourbon duc d'En- « ghien, accusé :

« 1° D'avoir porté les armes contre la républi- « que française, est-il coupable?

« 2° D'avoir offert des services au gouverne-
« ment anglais, ennemi du peuple français, est-il
« coupable ?

« 3° D'avoir reçu et accrédité près de lui
« des agents dudit gouvernement anglais; de
« leur avoir procuré des moyens de pratiquer des
« intelligences en France; d'avoir conspiré avec
« eux contre la sûreté extérieure et intérieure de
« l'État, est-il coupable ?

« 4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement
« d'émigrés français et autres soldés par l'An-
« gleterre, formé sur les frontières de la France,
« dans les pays de Fribourg et de Baden, est-il
« coupable ?

« 5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la
« place de Strasbourg, tendantes à faire soule-
« ver les départements circonvoisins, pour y
« opérer une diversion favorable à l'Angleterre,
« est-il coupable ?

« 6° D'être l'un des fauteurs et complices de la
« conspiration tramée par les Anglais contre la
« vie du Premier Consul, et devant, en cas de
« succès de cette conspiration, entrer en France,
« est-il coupable ?

« Les voix recueillies séparément sur chacune
« des questions ci-dessus, commençant par le
« moins ancien en grade, le président ayant émis
« son opinion le dernier,

« La commission déclare le nommé Louis-
« Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien,

« 1° A l'unanimité, coupable d'avoir porté les « armes contre la république française ;

« 2° A l'unanimité, coupable d'avoir offert ses « services au gouvernement anglais, ennemi du « peuple français ;

« 3° A l'unanimité, coupable d'avoir reçu et « accrédité près de lui des agents dudit gouverne- « ment anglais ; de leur avoir procuré des moyens « de pratiquer des intelligences en France, et « d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté inté- « rieure et extérieure de l'État ;

« 4° A l'unanimité, coupable de s'être mis à la « tête d'un rassemblement d'émigrés français et « autres soldés par l'Angleterre, formé sur les « frontières de la France, dans les pays de Fri- « bourg et de Baden ;

« 5° A l'unanimité, coupable d'avoir pratiqué « des intelligences dans la place de Strasbourg, « tendantes à faire soulever les départements cir- « convoisins, pour y opérer une diversion favo- « rable à l'Angleterre ;

« 6° A l'unanimité, coupable d'être l'un des fau- « teurs et complices de la conspiration tramée par « les Anglais contre la vie du Premier Consul, et « devant, en cas de succès de cette conspiration, « entrer en France.

« Sur ce, le président a posé la question rela- « tive à l'application de la peine. Les voix re- « cueillies de nouveau dans la forme ci-dessus « indiquée, la commission militaire spéciale con-

« damne à l'unanimité, à la peine de mort, le « nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc « d'Enghien, en réparation des crimes d'espion- « nage, de correspondance avec les ennemis de la « république, d'attentat contre la sûreté intérieure « et extérieure de l'État.

« Ladite peine prononcée en conformité des « articles 2, titre IV du Code militaire des délits et « des peines, du 21 brumaire an v; 1er et 2e, 2e sec- « tion du titre Ier du Code pénal ordinaire, du « 6 octobre 1791, ainsi conçus, savoir :

« Art. 2 (du 21 brumaire an v). Tout individu, « quel que soit son état, qualité ou profession, « convaincu d'espionnage pour l'ennemi, sera « puni de mort.

« Art. 1er (du 6 octobre 1791). Tout complot « ou attentat contre la république, sera puni de « mort.

« Art. 2 (*id.*). Toute conspiration et complot, « tendant à troubler l'État par une guerre civile, « et armant les citoyens les uns contre les autres, « ou contre l'exercice de l'autorité légitime, sera « puni de mort.

« Enjoint au capitaine rapporteur de lire « de suite le présent jugement, en présence « de la garde assemblée sous les armes, au con- « damné.

« Ordonne qu'il en sera envoyé, dans les délais « prescrits par la loi, à la diligence du président et « du rapporteur, une expédition tant au ministre

« de la guerre [1], au grand juge ministre de la jus-
« tice, et au général en chef gouverneur de Paris.
« Fait, clos et jugé sans désemparer, les jour,
« mois et an dits, en séance publique; et les mem-
« bres de la commission militaire spéciale ont si-
« gné, avec le rapporteur et le greffier, la minute
« du jugement.

« *Signé* GUITON, BAZANCOURT, RA-
« VIER, BARROIS, RABBE, DAUTANCOURT,
« capitaine rapporteur; MOLIN, capi-
« taine greffier, et HULIN, président.

Pour copie conforme,

« Le président de la commission spéciale, P. HULIN;
« P. DAUTANCOURT, capitaine rapporteur;
« MOLIN, capitaine greffier. »

[1] L'expédition fut en effet adressée par le général Hulin au ministre de la guerre avec la lettre suivante :

Paris, le 30 ventôse an XII.

« P. Hulin, commandant, etc., président de la commis-
« sion militaire spéciale,
« Au ministre de la guerre.

« CITOYEN MINISTRE,

« J'ai l'honneur de vous adresser expédition en forme du
« jugement rendu ce matin contre l'ex-duc d'Enghien.
« J'ai l'honneur de vous assurer de mon respectueux
« attachement.

« *Signé* HULIN. »

Paris, le 22 germinal an XII de la république.

« Le ministre de la guerre,
« Au général Hulin, etc., etc.
« J'ai reçu, citoyen général, avec votre lettre, copie du

Pendant que le Premier Consul et les personnes qui l'entouraient s'occupaient de ces soins, la nouvelle de l'exécution du duc d'Enghien s'était répandue dès le matin dans Paris, et elle y avait produit l'impression la plus vive et la plus profonde[1]; quoique les journaux des jours précédents eussent donné quelque connaissance des intrigues tramées du côté de l'Allemagne, on était loin de s'attendre à une aussi terrible explosion.

Ainsi l'on avait pu lire, dans les journaux du 25 ventôse (16 mars), ce qui concernait les tentatives de soulèvement faites dans les départements réunis récemment à la France, et l'extradition consentie par l'électeur de Wurtemberg, du

« jugement rendu le 30 ventôse dernier, par une commis-
« sion militaire, contre l'ex-duc d'Enghien. Je vous remercie
« de cet envoi.

« Je vous salue.

« Berthier. »

[1] « On raconte, » disait le préfet de police dans son rapport au Premier Consul sur cette journée du 30 ventôse, « on raconte dans les réunions publiques et dans les sociétés « particulières les événements du jour, sans y rien ajouter : « en général, Paris n'a jamais offert l'aspect d'un silence « plus absolu.

« La plupart des royalistes n'ont conservé que les papiers « nécessaires à leur sûreté, et se sont défaits des correspondances les plus insignifiantes; cependant, malgré la frayeur « dont ils sont saisis, beaucoup laissent percer l'espoir que « tous les fils de la conspiration ne sont pas rompus et que « tout peut se renouer encore. »

nommé Rumpf, le principal agent de ces intrigues; ceux du 28 ventôse (19 mars), rapportant le mouvement général, qui depuis quelque temps, se faisait remarquer parmi les émigrés d'Allemagne, annonçaient : « qu'ils se rapprochaient en « foule des bords du Rhin, et que leurs discours « et leur conduite montraient qu'ils étaient prêts « à frapper un grand coup, et qu'ils se flattaient « de pouvoir être rétablis bientôt dans leurs an- « ciens droits et priviléges. (*Publiciste* et *Journal* « *de Paris* du 28 ventôse.)

Les mêmes journaux parlaient de l'arrivée à Strasbourg du général Caulaincourt et des arrestations opérées dans cette ville.

Enfin, le *Moniteur* du 29 ventôse renfermait un article, suivant toute apparence, communiqué par le gouvernement et composé d'après les papiers du prince arrivés la veille à Paris.

Paris, le 28 ventôse.

« Tandis que l'Angleterre envoyait Pichegru, « Georges et la bande d'exécution à Paris, elle « prenait à sa solde tous les émigrés qui se trou- « vent en Allemagne.

« Une circulaire du prince de Condé leur a fait « un appel il y a deux mois : c'est un fait connu « de toute la ville de Hambourg, qu'un nommé « Maillard était chargé, en cette ville, des fonds « pour recruter ces malheureux et les expédier « sur le Rhin.

« La rive droite du Rhin se remplissait jour-
« nellement de ces nouveaux légionnaires, que
« l'Angleterre appelle encore une fois à être les
« jouets et les victimes de son cruel machiavélisme.

« Un prince Bourbon avec son état-major et
« quelques bureaux, était fixé sur ce point d'où il
« dirigeait le mouvement. Le prince Guéménée,
« ainsi que plusieurs autres officiers, devaient ar-
« river le 25 mars, pour compléter l'organisation
« des bandes.

« Les puissances du continent s'empressent de
« repousser de pareils éléments de troubles; et
« cette nouvelle tentative du cabinet britannique
« n'aura pas plus de succès que le crime organisé
« par lui à si grands frais contre le Premier Con-
« sul. »

Ces renseignements fort incomplets n'avaient pu préparer les esprits sur une aussi grande nouvelle que celle de la condamnation et de la mort du duc d'Enghien, et d'ailleurs, préoccupé comme on l'était de l'instruction du procès de Georges, Moreau et Pichegru, on n'y avait fait que peu d'attention : on chercha dans les journaux du jour; mais on n'y trouva que des détails sur les deux expéditions d'Offembourg et d'Ettenheim :

« Les réunions et menées des émigrés rassem-
« blés sur notre frontière, » disait le Journal de Paris du 30 ventôse en reproduisant une lettre de Strasbourg du 25 ventôse, « ont provoqué à

« leur égard des mesures que nous vous rappor-
« tons, sans vous en garantir la parfaite exacti-
« tude : c'est M. de Caulaincourt aide de camp
« du Premier Consul qui en a dirigé l'exécution.
« Avant-hier au soir, il s'est fait ouvrir la porte
« d'Allemagne, et s'est rendu avec le général Le-
« val, commandant la 5e division militaire, sur la
« rive droite du Rhin : un corps d'infanterie et de
« cavalerie, et une division de gendarmerie y
« avaient précédé leur arrivée : dans la nuit, ils
« s'avancèrent sur Offembourg, qui fut aussitôt
« cerné par nos troupes. Le commandant se fit
« indiquer par l'officier de police badois, les de-
« meures de ceux des émigrés français qui y ré-
« sident, dont on voulait s'assurer. Ils furent aus-
« sitôt mis en état d'arrestation : on en a arrêté
« aussi à Kehl; cette expédition a été exécutée
« avec le plus grand ordre, et les généraux Cau-
« laincourt et Leval étaient ici de retour hier,
« avant midi; on porte à quinze le nombre des
« prisonniers : ils ont été provisoirement déposés
« dans notre citadelle : parmi eux se trouvent la
« baronne de Reich et l'abbé d'Aymar, ancien
« membre de l'Assemblée constituante.

« Dans la même nuit, une autre colonne a passé
« le Rhin à Rheinau. On assure que sa destina-
« tion était de cerner la ville d'Ettenheim, et d'y
« arrêter le duc d'Enghien et les autres conspira-
« teurs qui s'y trouvaient. On est positivement
« informé que Dumourier y a séjourné pendant

« plus de quinze jours; si, comme le bruit s'en est « répandu ici, le comte d'Artois et le prince de « Condé y sont aussi, on les aura vraisemblable- « ment saisis; le résultat de cette expédition n'est « pas encore connu : du reste, elle s'est faite avec « le consentement de l'électeur de Bade. »

« Depuis l'arrivée du général Caulaincourt, aide « de camp du Premier Consul, dans notre ville, » disait une autre lettre de Strasbourg du 25 ventôse, « on a remarqué que des affaires fort impor- « tantes s'y traitaient; le lendemain de son arrivée, « il expédia un courrier à Carlsruhe; le surlende- « main, ce courrier est revenu avec des dépêches, « et peu après, nous avons vu ici un délégué de la « cour de Bade. On assure maintenant que le « citoyen Caulaincourt avait demandé au nom du « Premier Consul une autorisation de l'électeur de « Bade, pour pouvoir faire arrêter les émigrés et « conspirateurs rassemblés sur son territoire: cette « autorisation a, dit-on, été accordée sur-le- « champ. » (Journal *le Commerce* du 29 ventôse an XII.)

Ainsi, le but de l'expédition des généraux Caulaincourt et Ordener et l'arrestation du duc d'Enghien, étaient encore présentés dans les journaux comme une chose incertaine et douteuse, que déjà l'on apprenait dans Paris sa condamnation et sa mort : élevée par la révolution, la génération nouvelle connaissait à peine les princes de la maison de Bourbon ; mais les esprits étaient frap-

pés de cette exécution subite et secrète, faite la nuit dans les fossés de Vincennes; cette rigueur du Premier Consul, réservée jusque-là aux anarchistes et aux auteurs de brigandages, portaient cette fois sur un prince de la maison de Bourbon, sur l'héritier du dernier des Condés, l'une des gloires de la France : les hommes qui, ayant vécu avant la révolution avaient été habitués à respecter les membres de cette famille, s'affligeaient de cette mort, et se demandaient en quoi elle avait pu servir à consolider la puissance du Premier Consul.

Les partisans des Bourbons allaient plus loin : ils imputaient au Premier Consul un véritable assassinat. Ils prétendaient que le duc d'Enghien avait été fusillé sans jugement et sur un simple ordre qu'il avait donné; et le mystère qui avait entouré ce jugement prêtait, en effet, de leur part, à toutes les accusations les plus fausses et les plus odieuses; les Jacobins, toujours prêts à blâmer dans le gouvernement ce qu'ils auraient fait eux-mêmes avec plus de violence, se joignaient à eux, et tout en se réjouissant de tout ce qui avait été fait[1], n'en accusaient pas moins le Premier Consul.

Ainsi que nous l'avons dit, on ignorait les renseignements et les indices par lesquels le Premier Consul avait été amené à faire enlever et mettre

[1] « Les républicains, » disait le préfet de police dans le rapport déjà cité, « sont contents et même joyeux. »

en jugement le duc d'Enghien, et, dans cette ignorance, on s'efforçait de trouver quels motifs avaient pu le déterminer à cet égard; rappelant alors, d'une part, le mécontentement qu'il avait causé aux hommes de la révolution par le rappel des émigrés, de l'autre, les bruits que faisaient courir les royalistes de son projet de rétablir les princes de la maison de Bourbon, on crut qu'il avait voulu démentir ces bruits, et prouver par un exemple éclatant, qu'il entendait rester fidèle aux principes qui l'avaient élevé au pouvoir.

Du reste, l'impression produite dans les esprits par la mort du duc d'Enghien, fut contraire au Premier Consul, et si, parmi le peuple et les jeunes militaires, beaucoup s'écriaient que l'on avait bien fait, que le duc d'Enghien était à la tête des conjurés, et que sa qualité de prince ne lui donnait pas le droit de commettre impunément des assassinats, en général cependant, en France et surtout à Paris, on désapprouva la rigueur exercée à son égard.

Toute la journée du 30 ventôse (21 mars), se passa pour le Premier Consul dans les plus pénibles préoccupations; le soir, vers les sept heures, Fontanes, président du Corps législatif, vint à la Malmaison.

Fontanes avait appartenu à cette opinion royaliste qui, au 18 fructidor, et de concert avec les constitutionnels modérés, s'était efforcée de rappeler les Bourbons en France; condamné alors à

la déportation, il était revenu à Paris à l'époque du 18 brumaire, et bientôt après le Premier Consul, sur la recommandation de Maret depuis duc de Bassano, l'avait chargé de prononcer l'éloge de Washington dans le temple de Mars (la chapelle des Invalides). Il lui avait ensuite confié, ainsi qu'à M. Beugnot, des fonctions importantes dans le ministère de l'intérieur.

Nommé, en l'an x, membre du Corps législatif pour le département des Deux-Sèvres, il avait été porté, le 16 nivôse an xii (9 janvier 1804), sur la liste des cinq candidats que le Corps législatif présentait au Premier Consul, pour y choisir un président; quoiqu'il ne fût que le quatrième sur la liste [1] et que l'on s'attendît à voir nommer le citoyen Toulongeon, qui avait obtenu le plus grand nombre de suffrages, c'était lui que le Premier Consul avait nommé; ce choix, du reste, avait été justifié par le talent et l'éclat qu'il avait déployé dans l'exercice de ces fonctions.

Le matin même du jour marqué par la mort du duc d'Enghien, le Code civil, le plus beau monument peut-être du gouvernement du Premier Consul, avait été achevé par le Tribunat et par le Corps législatif, et la loi qui ordonnait la réunion en un seul Code de toutes les lois destinées désormais à régir la France, avait été votée avec

[1] Les citoyens : Toulongeon, 179 voix; Latour-Maubourg, 131; Viennot Vaublanc, 115; Fontanes, 105; Duranteau.

acclamation par l'une et l'autre de ces deux assemblées.

En même temps, cette fin de la rédaction du Code civil amenant naturellement la clôture de la session, il avait fallu s'occuper de la nomination d'un nouveau président pour la session prochaine, et le Corps législatif avait procédé à l'élection des cinq candidats qu'il devait, comme on l'a vu, présenter au Premier Consul; quatre candidats, Fontanes, Ramond, Lahure et Duranteau, avaient été désignés [1]; quant au cinquième, comme il y avait lieu à ce moment, d'après l'article de la constitution de l'an VIII, au renouvellement du cinquième du Corps législatif, son élection avait été remise au commencement de la session suivante.

Soit pour rendre compte au Premier Consul de ces délibérations, soit par tout autre motif, Fontanes s'était rendu après la séance à la Malmaison; en entrant dans le salon, il y trouva le Premier Consul seul avec madame Bonaparte et M. de Méneval, et les larmes de cette dernière, et la figure soucieuse du Premier Consul, lui confirmèrent assez la funeste nouvelle qu'il avait apprise dans la matinée; le Premier Consul lui ayant parlé de l'affaire du duc d'Enghien, M. Fontanes ne lui dissimula pas le regret qu'il en éprouvait,

[1] Fontanes, 181 voix; Ramond, 131; Lahure, 94; Duranteau, 79.

lui représentant combien la mort de ce jeune prince devait éloigner de lui un parti qu'il cherchait à se rallier. Le Premier Consul allégua les complots des émigrés, puis, après quelques mots échangés, rompit la conversation, et retomba dans la rêverie dont l'arrivée de Fontanes l'avait fait sortir [1].

A ce moment, M. Gaudin, ministre des finances, arriva à la Malmaison : quoique n'ayant pas à travailler ce jour-là avec le Premier Consul, il s'y était rendu pour s'informer de ce qui s'était passé : après s'être arrêté quelque temps à la porte du salon, et voyant que le Premier Consul ne faisait aucune attention à lui, il se hasarda à entrer et à lui demander s'il n'avait point d'ordres à lui donner. Le Premier Consul releva la tête et lui dit que non; M. Gaudin n'osa pas rompre davantage un si pénible silence et se retira [2].

[1] Les auteurs de deux notices publiées en 1839 à la tête des œuvres de M. de Fontanes, MM. Roger et de Sainte-Beuve, ont rendu cette conversation d'une manière étrange. Ils ont représenté d'abord M. de Fontanes comme ayant été appelé par le Premier Consul à la Malmaison dès les six heures du matin, et lui ont ensuite prêté toutes les expressions de la plus violente indignation. Ce récit est à la fois invraisemblable et complétement inexact, et nous tenons d'autant plus à relever cette inexactitude, que M. de Sainte-Beuve s'est appuyé et a cherché à appuyer son collègue du secours d'une imposante autorité.

[2] Bien des personnes peuvent se rappeler d'avoir entendu raconter à M. Gaudin (depuis duc de Gaëte) cette anec-

Quoique le Premier Consul ne pût ignorer, ni l'impression produite par la condamnation du duc d'Enghien, ni les bruits divers et contradictoires auxquels son exécution avait donné lieu, il ne jugea pas à propos d'y répondre ni de donner des éclaircissements sur ce qui s'était passé; au contraire, le silence le plus absolu fut ordonné, et la défense la plus expresse envoyée à tous les journaux de rien publier autre chose que le texte de l'arrêt, tel que nous l'avons donné et qu'il avait été inséré au *Moniteur*.

Dans la matinée du 1er germinal, le Premier Consul vint à Paris, et le conseil d'État étant assemblé pour quelques affaires courantes, il s'y rendit à l'improviste et prit aussitôt la parole :

« Il savait, » dit-il, « tous les bruits qu'on faisait « courir au sujet de la mort du duc d'Enghien : « ce n'était pas la première fois qu'il avait lieu de « s'apercevoir que la population de Paris n'était « qu'un ramas de badauds, toujours disposés à « ajouter foi aux contes les plus ridicules. « N'avaient-ils pas imaginé, quelques jours au- « paravant, de dire que les princes étaient cachés « dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Autriche? « Comme s'il n'eût osé les aller chercher dans cet « asile! On n'était pas à Athènes, où les criminels « ne pouvaient être poursuivis dans le temple de « Minerve : au temps de la conspiration du mar-

dote que, du reste, M. de Méneval a consignée dans ses Mémoires.

« quis de Bedmar, cet ambassadeur avait été ar-
« rêté dans sa propre maison, par ordre du sénat
« de Venise, et il aurait été pendu sans la crainte
« de la puissance espagnole.

« On parlait de la violation du droit des gens;
« mais avait-il été respecté à Vienne à l'égard de
« notre ambasssadeur Bernadotte, lorsque le dra-
« peau national, arboré sur son hôtel, avait été
« enlevé par une foule menaçante? L'était-il par
« les Français qui venaient jusque sur la fron-
« tière, conspirer contre la France et contre le
« chef de son gouvernement?

« Je suis prêt à respecter les jugements de l'opi-
« nion publique quand ils seront légitimes; mais
« elle a ses caprices qu'il faut savoir mépriser. C'est
« au gouvernement et à ceux qui en font partie
« de l'éclairer, et non de la suivre dans ses écarts.
« J'ai pour moi la volonté de la nation et une
« armée de cinq cent mille hommes; je saurai avec
« cela faire respecter la république.

« J'aurais pu faire exécuter publiquement le
« duc d'Enghien, jugé et condamné par un tri-
« bunal compétent; si je ne l'ai point fait, ce
« n'est pas par crainte, c'est pour ne pas donner
« aux partisans secrets de cette famille, l'occa-
« sion d'éclater et de se perdre. Ils sont tran-
« quilles, c'est tout ce que je leur demande, je ne
« veux point poursuivre les regrets au fond des
« cœurs. Aucune plainte ne m'est portée contre
« les émigrés amnistiés : ils ne sont pour rien dans

« la conspiration ; ce n'est point chez eux que « Georges et les Polignac ont trouvé un asile, « mais chez des filles publiques et chez quelques « mauvais sujets de Paris.

« Je n'ai garde de revenir aux proscriptions en « masse, et ceux qui affectent de le craindre, ne le « croient point ; mais malheur à ceux qui se ren- « dront individuellement coupables, ils seront « sévèrement punis !

« Je ne consentirai à la paix avec l'Angleterre, « qu'autant qu'elle renverra les Bourbons, comme « Louis XIV renvoya les Stuarts, parce que leur « présence en Angleterre sera toujours dange- « reuse pour la France. La Russie, la Suède et la « Prusse les ont renvoyés. Le prince de Bade n'a « pas hésité à me livrer le duc d'Enghien. On ne « souffre à Varsovie les autres membres de la « famille, que parce que j'y consens. Le roi de « Prusse m'engageait à faire une pension aux « Bourbons, pour les soustraire à la dépendance « du gouvernement anglais : je m'y suis refusé, « parce que je ne veux pas que l'argent de la France « aille à ses ennemis, et serve à lui faire la guerre.

« Je suis satisfait de la conduite de la Prusse, « de l'Autriche et de la Russie. Le comte de « Markoff, ambassadeur de Russie, ayant voulu « protéger contre moi le sieur Christian, je m'en « suis plaint à sa cour, elle l'a rappelé[1]. »

[1] La majeure partie de cette allocution est extraite d'un

Le Premier Consul s'était interrompu plusieurs fois pendant le cours de cette allocution; on voyait, que tout en soutenant la justice de ce qui s'était fait, il ne voulait entrer à cet égard dans aucun détail. Il expliquait la promptitude et le secret du jugement et de l'exécution, par la nécessité de prévenir toute manifestation hostile du parti royaliste; il cherchait d'un autre côté à ranimer le courage des fonctionnaires, disposés, comme il le disait lui-même, à mollir devant l'expression de l'opinion publique; il s'efforçait de rassurer tous les esprits contre la crainte d'une réaction révolutionnaire[1], et enfin, comme les bruits répandus des mauvaises dispositions des puissances étrangères à l'égard de la France, avaient alarmé le commerce par la crainte d'une nouvelle coalition, il cherchait à faire voir que

ouvrage intitulé : *Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration, par un membre de son conseil d'État*. Cet ouvrage est intéressant, comme doit l'être naturellement celui d'un homme éclairé qui a assisté aux événements, mais il est presque constamment empreint d'un esprit de partialité contre Napoléon, que nous regrettons de trouver dans un homme dont la famille et l'élévation appartiennent à l'empire.

[1] Cette dernière crainte n'existait pas en réalité, parce que, tout en se méprenant sur ses motifs, on avait un sentiment trop profond de sa modération et de sa sagesse pour l'éprouver; mais elle lui paraissait naturelle, et semblait en effet devoir s'associer dans les esprits avec l'idée qu'on avait conçue qu'il voulait donner un gage à la révolution.

ses relations avec elles n'avaient pas cessé d'être amicales.

Après l'allocution du Premier Consul, la séance du conseil d'État fut levée[1]; on était trop préoccupé pour se livrer à d'autres discussions.

Ainsi que nous venons de le dire, la loi de réunion des divers titres du Code civil avait été votée dans la séance du 30 ventôse, et il y avait lieu de terminer la session du Corps législatif[2];

[1] Il est à remarquer que dans le procès-verbal de cette séance, conservé aux archives du conseil d'État, il n'est fait mention, ni de l'allocution, ni de la présence même du Premier Consul. Jamais il est vrai, sauf dans les discussions du Code civil et par un motif que l'on conçoit, on ne reproduisait les discours du Premier Consul ni d'aucun des membres du conseil d'État, mais on y faisait mention de sa présence lorsqu'il s'y rendait.

Au reste, nous avons pu retrouver plusieurs témoins encore vivants qui avaient assisté à cette séance.

[2] L'auteur de l'ouvrage que nous venons de citer (*Opinion de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration, par un membre de son conseil d'État*), dit que cette clôture fut motivée par la crainte que le Premier Consul avait conçue de quelque manifestation de mécontentement dans le Corps législatif, à l'occasion de la mort du duc d'Enghien. Il nous suffira, pour répondre à cette allégation, de publier les premiers mots d'un article du Journal de Paris du 28 ventôse (19 mars), c'est-à-dire deux jours avant l'événement: « Les deux derniers titres du Code civil, » porte cet article, « ayant été votés hier, ce vote annonce « assez la clôture de la session. » Nous ajouterons même que l'auteur, en sa qualité de membre du conseil d'État, devait d'autant moins se méprendre à cet égard, que les 28 et 29 ventôse (19 et 20 mars), il y avait eu, au sujet de

toutefois, avant de prononcer cette clôture, comme les projets du Premier Consul pour la guerre contre l'Angleterre prenaient chaque jour plus d'accroissement, et qu'à cette guerre même, par suite de l'attitude hostile de la Russie et de l'Autriche, menaçait de se joindre tout l'embarras d'une guerre continentale, le Premier Consul présenta d'urgence, le 2 germinal, au Corps législatif, un projet de loi pour la levée de soixante mille conscrits de la classe de l'an XIII. Le Corps législatif indiqua la discussion pour le lendemain 3 germinal, et ce jour-là même, après avoir adopté le projet sans délibération, il rendit à l'unanimité l'arrêté suivant : « Voulant éter-« niser l'époque à laquelle le Code civil devient « la règle générale du peuple français, et l'hom-« mage de sa reconnaissance envers le chef de « l'État, le Corps législatif décide que le buste de « Bonaparte, en marbre blanc, sera placé à l'ou-« verture de la session prochaine, dans la salle « de ses séances. »

Le président annonça ensuite l'arrivée de trois conseillers d'État chargés d'une communi-

cette clôture et dans le sein du conseil d'État, une longue discussion sur la formule qu'il était convenable d'adopter, attendu que l'article 33 de la constitution de l'an VIII ordonnait impérativement la réunion annuelle du Corps législatif, et que l'art. 75 du sénatus-consulte du 16 thermidor an XII, postérieur à la constitution, laissait cette réunion facultative entre les mains du gouvernement.

cation du gouvernement; l'un d'eux, le citoyen Fourcroy, porta aussitôt la parole :

« Citoyens législateurs, » leur dit-il, « la session « qui finit laissera de grands souvenirs dans nos « annales.... Les lois les plus importantes ont été « discutées au milieu de la guerre, au milieu des « éclats d'une conjuration atroce, comme elles « l'eussent été dans le sein de la paix la plus pro- « fonde : le gouvernement marche d'un pas « ferme où l'appellent l'intérêt et la gloire de la pa- « trie, et il ne reste à nos ennemis que la honte « et la confusion. Dans leur désespoir, ils sème- « ront l'or à pleines mains, ils rempliront l'Eu- « rope de crimes; leurs ministres à Hambourg, à « Stuttgard, à Munich, ne seront encore que des « artisans de complots; ils corrompront quel- « ques misérables;.... mais leurs trames futures « seront dévoilées comme leurs trames passées, « et ne serviront qu'à accroître leur infamie.

« S'il y a des hommes qui, au crime d'avoir « porté les armes contre leur patrie, ajoutent « encore l'ingratitude et le parjure, le gouver- « nement saura les punir avec autant de calme « qu'il sut leur pardonner, et toujours la punition « sera personnelle comme le crime. Ni les liens « de l'amitié, ni les liens de famille, ne seront à « ses yeux des liens de complicité.

« Quant aux membres de cette famille déna- « turée, qui auraient voulu noyer la France dans « son sang pour pouvoir régner sur elle, leurs

« derniers attentats ont mis entre elle et eux une « barrière éternelle. Ils n'ont pu obtenir de l'An- « gleterre d'être ses soldats [1], ils se font ses sicai-

[1] Quelque temps auparavant, le Premier Consul avait fait extraire du *Morning-Chronicle*, et publier dans le *Moniteur* du 28 vendémiaire an XII (19 octobre 1803), une lettre adressée par le comte d'Artois au roi d'Angleterre, à l'occasion du renouvellement de la guerre contre la France; elle était ainsi conçue :

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

« C'est avec la plus juste sensibilité, et les plus vifs senti- « ments de reconnaissance, que je profite des circonstances « actuelles pour prier Votre Majesté, tant en mon nom « qu'en celui de mon fils, des princes mes cousins, et de « tous les Français résidant dans les États de Votre Majesté, « de vouloir bien nous permettre de nous réunir à vos fidèles « sujets, et de vous offrir nos services contre l'ennemi « commun.

« Nous sommes Français, sire, et ni nos malheurs, ni « les actes nombreux d'injustice que nous avons éprouvés, « n'ont affaibli les liens sacrés qui nous attachent à notre « pays; mais l'homme qui a subjugué la France, et qui en « a fait l'instrument de sa perfide ambition, est véritable- « ment l'ennemi de tout Français comme il l'est de Votre « Majesté et de votre gouvernement paternel.

« En faisant cette démarche, nous remplissons donc un « double devoir, et si Votre Majesté daigne accepter nos « services, nous rivaliserons avec vos loyaux sujets, pour « vous prouver toute l'étendue de notre gratitude.

« Je prie Votre Majesté d'agréer avec votre bonté ordi- « naire l'hommage aussi sincère que respectueux de tous les « sentiments avec lesquels je serai toujours, etc.

« *Signé* LE COMTE D'ARTOIS. »

« res; ils voulaient lui vendre nos conquêtes, « notre gloire, notre prospérité, ils ne lui ont « vendu que des crimes inutiles : qu'ils vivent du « pain de l'opprobe et du mépris.

« Mais s'ils osaient souiller de leur présence « notre sol, la volonté du peuple français est « qu'ils y trouvent la mort, en réparation de deux « millions de citoyens, moissonnés dans la guerre « impie dont ils ont été les principaux artisans, « en réparation des crimes, dont, surtout depuis « quatre ans, ils cherchent à inonder notre terri- « toire, en y fomentant, en y alimentant, autant « qu'il est en eux, le brigandage et la révolte.

« Citoyens législateurs, reportez dans vos « foyers la satisfaction d'avoir donné à la France « des lois qui assureront son bonheur; dites à vos « concitoyens que la gloire et la dignité du peuple « français sont impérissables, que le peuple de « Paris rivalise avec celui des départements d'at- « tachement et d'amour, que le gouvernement est « entouré d'amis qui veillent à ses dangers s'il « pouvait en exister encore, comme lui-même « veille aux intérêts de la gloire et de la patrie. »

Le président Fontanes répondit à ce discours: éludant de parler de ce qui concernait les complots des princes Bourbons et la condamnation du duc d'Enghien, il se renferma dans la question du Code civil, et se contenta de faire un magnifique éloge de Bonaparte comme législateur. « Une grande entreprise, » dit-il, « conçue en

« vain par Charlemagne lui-même, est enfin ter-
« minée: un Code uniforme va régir trente mil-
« lions de Français.... jamais une plus grande na-
« tion ne reçut un plus grand bienfait. De bonnes
« lois civiles sont le premier besoin de l'homme,..
« et c'est par là que se recommande encore la mé-
« moire de Justinien, quoiqu'il ait mérité de
« graves reproches... la France était naguère
« semblable à l'empire romain envahi par les bar-
« bares, toutes les volontés de l'anarchie étaient des
« lois... Enfin un homme paraît et tout est changé,
« les sciences et la sagesse entrent dans les con-
« seils, les disputes orageuses finissent, les sages
« discussions commencent, les vieux oracles de la
« sagesse humaine sont consultés de nouveau, le
« génie de Rome parle encore à des interprètes
« dignes de lui, et l'esprit antique et l'esprit mo-
« derne se perfectionnent en s'unissant... le Code
« de Justinien a fait régner mille ans les lois ro-
« maines sur les nations civilisées; le Code de Bo-
« naparte, soutenu d'un plus grand nom et riche
« de plus de lumières, aura sur l'avenir une in-
« fluence plus durable encore..... »

Ces deux discours de Fourcroy et de Fontanes furent insérés dans les journaux du lendemain; le public, préoccupé des événements qui venaient de se passer, en pesa, en examina tous les termes, et comme alors, par suite des obstacles apportés à la manifestation de la pensée, les nuances devenaient véritablement des couleurs, non-seule-

ment le silence absolu du président fut remarqué, mais on crut trouver dans ses paroles des signes d'une véritable désapprobation; on remarqua les mots où il parlait des graves reproches qu'avait mérités Justinien, et l'on vit dans son éloge de la scrupuleuse observation des lois une critique de l'illégalité du procès du duc d'Enghien.

Fontanes fut effrayé de la portée qu'on attribuait à ses paroles, et dès le lendemain 4 germinal, chargé de présenter au Premier Consul, au nom du Corps législatif, l'arrêté qui ordonnait l'érection de son buste dans la salle des séances de l'assemblée, il en profita pour s'élever avec force contre les complots des émigrés.

« Un empire immense, » lui dit-il, « repose depuis « quatre années sous l'abri de votre puissante ad- « ministration. La sage uniformité de vos lois en va « réunir de plus en plus tous les habitants. Le Corps « législatif veut consacrer cette époque mémorable: « il a décrété que votre buste, placé dans la salle « de ses séances, lui rappellerait vos bienfaits, ses « devoirs, et les espérances du peuple français....

« En présence de cet assentiment général, qui « pourrait nourrir encore le criminel espoir d'op- « poser la France à la France? Se divisera-t-elle « pour des souvenirs passés, quand elle est unie « par tous les intérêts présents? elle n'a qu'un « chef, et c'est vous; elle n'a qu'un ennemi, et c'est « l'Angleterre. Les tempêtes politiques ont pu « jeter quelques sages eux-mêmes au milieu de

« routes imprévues.... mais sitôt que votre main « a relevé les signaux de la patrie, tous les bons « Français les ont reconnus et suivis.

« Ceux qui conspirent au sein d'une terre enne- « mie, renoncent irrévocablement à la terre natale; « et que peuvent-ils opposer à votre ascendant? « vous avez des armées invincibles, ils n'ont que des « libelles et des assassins; et tandis que toutes les « voix de la religion s'élèvent en votre faveur, au « pied des autels que vous avez relevés, ils vous « font outrager par quelques organes obscurs de « la révolte et de la superstition; l'impuissance « de leurs complots est prouvée: ils rendront tous « les jours la destinée plus rigoureuse en lut- « tant contre ses décrets; qu'ils cèdent enfin à ce « mouvement irrésistible qui emporte l'univers, « et qu'ils méditent en silence sur les causes de « la ruine et de la destruction des empires. »

Le Premier Consul lui répondit : « J'ai vu avec « plaisir le bon esprit des Français dans ces der- « nières circonstances. Les conspirateurs n'ont « trouvé d'asile que parmi cette espèce d'hommes « qui n'a point de patrie. Tous ceux qui mettent « du prix à l'honneur, et qui ont des droits à la « considération publique, soit par leurs habi- « tudes anciennes, soit par la confiance actuelle « du gouvernement, se sont éloignés avec horreur « des assassins; nulle classe n'est coupable; quel- « ques individus seront seuls frappés. Les opi- « nions et les erreurs passées, de quelque nature

« qu'elles soient, ne pourront être recherchées que « par la justice nationale : elle ne connaîtra que les « délits actuels. Les puissances continentales de « l'Europe forment le même vœu que le gouver- « nement français ; elles désirent avec lui que les « instruments de troubles disparaissent à jamais. »

Le discours de Fontanes fut inséré dans le *Moniteur* du lendemain, et, en l'insérant, on mit dans la seconde phrase, au lieu de ces mots : « La « sage uniformité de vos lois ; » ceux-ci : « la sage « uniformité de vos mesures. » Ce changement, qu'on a prétendu ensuite attribuer au Premier Consul, n'avait pas en lui-même un grand sens, et d'autant moins qu'il se trouvait dans la partie du discours relative seulement à la question du Code civil ; néanmoins Fontanes réclama, et un erratum fut aussitôt inséré ; puis, content de ce que ses panégyristes appelaient un acte de courage [1], pendant que M. de Châteaubriand, entré depuis deux ans seulement dans la carrière diplomatique, et nommé récemment à la place de ministre plénipotentiaire en Valais, au lieu de partir pour son poste, envoyait noblement au

[1] « Après cet acte de courage, » disent les biographes que nous venons de citer, « Fontanes se crut perdu. » Nous tenons de personnes à même alors de le voir chaque jour, qu'il ne se crut nullement perdu. Et, en effet, le Premier Consul faisait trop de cas de ses talents pour ne pas désirer le conserver, et, de son côté, Fontanes était disposé à faire toutes les concessions nécessaires pour ne pas se perdre.

Premier Consul sa démission, M. de Fontanes, conservant sa présidence et ses cent mille francs de traitement, composait en secret, sur la condamnation du duc d'Enghien, une ode chaleureuse dans laquelle il s'élevait contre la tyrannie et les bourreaux [1].

Du reste, le Premier Consul montra à l'égard des royalistes la plus grande modération; beaucoup d'entre eux purent prendre presque publiquement le deuil, et cette manifestation ne l'empêcha pas bientôt après, lors de l'établissement de l'empire et du palais impérial, de leur donner des titres et des fonctions dans ce palais, comme aussi la mort du duc d'Enghien n'en empêcha pas un grand nombre, et des principaux d'entre eux, d'accepter, de solliciter même ces titres et ces fonctions.

Cependant, tout en croyant devoir garder le silence sur la condamnation même du duc d'Enghien, et en attendant que l'instruction du procès de Georges, qui se poursuivait avec activité, vînt mettre au grand jour les complots d'assassinat formés par l'Angleterre et par les princes français, le Premier Consul voulut du moins faire connaître à l'opinion publique les intrigues ourdies par les agents diplomatiques anglais, au mépris de tous les rapports établis entre les nations civilisées.

[1] Édition de ses OEuvres, page 60.

En conséquence il se fit faire par le grand juge le 2 germinal, insérer dans tous les journaux et communiquer à tous les grands corps de l'État, un rapport sur les menées de Drake, et sur ses projets tels qu'on les connaissait par les révélations de Méhée, et par le rapport du capitaine Rosey.

« Citoyen Premier Consul, » portait ce rapport, « je crois devoir distraire de l'instruction du « complot infâme que bientôt la justice doit dé« voiler et punir, les pièces d'une correspon« dance accessoire propre à ouvrir les yeux de « l'Europe sur le caractère de la diplomatie an« glaise, et sur la bassesse de ses agents....

« Je mets sous vos yeux la correspondance di« recte que M. Drake entretient depuis quatre « mois avec des agents envoyés, payés, dirigés « par lui au sein de la république, les instruc« tions qu'il donne à ces agents, l'état des som« mes payées et des sommes promises pour ré« compenser et encourager des crimes que les « législations les plus indulgentes punissent par« tout du dernier supplice; vous y verrez qu'il « a partout des dépôts de lettres, que ses corres« pondants lui écrivent par la Suisse, par Stras« bourg, par Kehl, par Offembourg, par Franc« fort; qu'il a des subalternes dans toutes ces « villes pour y soigner la sûreté de sa correspon« dance.

« Les brigands épars, isolés, sans concert,

« sans appui, sont partout plus faibles que la loi « qui doit les punir, que la société qui doit les ré-« primer; mais s'il existait pour eux un moyen « de s'unir, s'ils pouvaient correspondre entre « eux et avec les brigands des autres pays, si, « dans une profession la plus honorable de « toutes puisque la tranquillité et l'honneur des « États en dépendent, il y avait des hommes au-« torisés à se servir de toutes les facultés que leur « position leur donne, pour recruter partout le « vice, la corruption et la scélératesse, il n'exis-« terait plus aucun motif de sécurité en Europe « pour la consistance des États, la morale publi-« que, et la durée même des principes de la civili-« sation.

« Il n'appartient pas à mon ministère de dis-« cuter les moyens de remédier à ces attentats ; je « me contente de vous informer et de vous prou-« ver qu'il existe, à Munich, un Anglais nommé « Drake, revêtu d'un caractère diplomatique, « qui se sert de ce caractère et du voisinage pour « embaucher des agents de corruption et de ré-« volte, qui réside hors de la ville pour que les « agents puissent entrer chez lui sans être expo-« sés, et qui dirige et qui soudoie en France des « hommes chargés par lui de préparer la ruine du « gouvernement français. »

Ce rapport fut inséré dans le *Moniteur* du 3 germinal, et en même temps, un article du même journal rapportait les étranges principes

émis à Naples par l'ambassadeur lord Elliot, et à Madrid par M. Frère, sur les moyens que les divers États avaient droit d'employer entre eux pour se défendre : « M. Frère, » disait le *Moniteur*, « causant avec le prince de la Paix sur les « affaires de France, n'avait pas craint d'avancer « que l'assassinat et le meurtre étaient légitimes « dans la circonstance actuelle de l'Angleterre, « pour la sauver de la situation extraordinaire « où elle se trouvait. —Mais, monsieur, » lui repartit le prince de la Paix, « si la France adop- « tait le même principe, les nations se battraient « avec des assassins, au lieu de se battre avec « des flottes et des armées; je ne puis vous dissi- « muler que cette morale fera horreur à S. M. C.; « pour ce qui m'est particulier, je ne puis que « vous dire que l'exemple de tous les temps a tou- « jours prouvé que les crimes finissent toujours « par retomber sur ceux qui les ordonnent, ou qui « s'en font les instruments [1].

« Le dire du prince de la Paix vient de se vé- « rifier, » ajoutait l'article en terminant, « et dans « le moment où l'Angleterre se servait du comte « d'Artois comme sicaire, un des membres de sa

[1] Cette publication du *Moniteur* ayant excité en Europe une réprobation générale, M. Frère, sur les ordres de son gouvernement, demanda au prince de la Paix de la désavouer; celui-ci s'y étant refusé, le ministère anglais se crut obligé de rappeler son agent (juin 1804). (Collection des traités de paix.)

« maison périssait, en réparation du crime, sous « le glaive des lois. Infâme ancien évêque « d'Arras, voilà le résultat de vos conseils. »

Enfin, le Premier Consul fit rédiger par Méhée, et imprimer aux frais de l'État, le récit de son voyage à Londres, ainsi que sa correspondance avec Drake et les instructions qu'il en avait reçues [1].

[1] Nous avons déjà parlé de ce récit, publié sous le titre d'*Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais :* il est plein d'esprit et de verve, et donne lieu de regretter que Méhée, avec autant de talent, n'en ait pas mieux dirigé l'emploi.

Ainsi qu'on l'a vu, Méhée s'était vanté dans ses lettres à Drake d'avoir su gagner l'huissier du Premier Consul et le secrétaire du général Duroc : le Premier Consul dicta à ce sujet la note suivante :

« Écrire au citoyen March, directeur de l'imprimerie, « qu'il joigne à la correspondance de Méhée avec Drake, « une note qui fasse connaître que le secrétaire du général « Duroc est une pure invention de l'agent; et quant à l'his« toire de l'huissier, qu'il n'y a pas un huissier ni un em« ployé auprès du gouvernement dont les sentiments d'hon« neur ne le mettent au-dessus de l'or corrupteur de l'An« gleterre. »

CHAPITRE III.

Embarras diplomatiques causés par l'enlèvement du duc d'Enghien. — Relations des puissances du continent avec la France. — Communication aux ministres étrangers du rapport du grand juge sur les intrigues de Drake. — Leurs réponses. — Demande faite aux souverains allemands d'éloigner les émigrés de la frontière de France. — Ordonnance de l'électeur de Bade. — Fuite de Drake et de Spencer Smith. — Second rapport du capitaine Rosey et du grand juge. — Notes adressées par l'empereur de Russie au gouvernement français et à la diète de Ratisbonne. — Note du roi de Suède. — Réponse du gouvernement français à l'empereur de Russie. — L'Autriche et la Prusse. — Leur conduite. — Négociations auprès de l'électeur de Bade. — Embarras de ce prince. — Sa déclaration à la diète de Ratisbonne. — La proposition de l'empereur de Russie n'a pas de suite. — Le ministère anglais traite d'abord de calomnies les imputations dirigées contre lui. — Il les accepte ensuite, et justifie tout ce qui a été fait. — Articles des journaux anglais au sujet de la mort du duc d'Enghien.

Outre les mesures prises à l'intérieur et dont nous venons de parler, le Premier Consul avait aussi à s'occuper des embarras diplomatiques nés de cette malheureuse affaire, et dont elle allait devenir, pour les puissances du continent hostiles à la France, l'occasion ou le prétexte.

Parmi ces puissances, la Russie, comme on l'a vu, tenait alors le premier rang. Porté au trône par le parti anglo-russe, et quoique couvrant son hostilité des formes les plus amicales, l'empereur Alexandre n'avait jamais cessé d'être défavorable au gouvernement français, et il suffisait de voir ses ambassades remplies d'ennemis de la France, et où figuraient même deux émigrés français, le comte d'Antraigue à Dresde, et

M. de Vernègues à Rome, pour juger de la sincérité de ses paroles à cet égard.

Dès l'année 1801 il avait rompu le traité de neutralité armée, conclu avec les puissances du Nord par Paul Ier, pour repousser la domination maritime de l'Angleterre; mais c'était surtout depuis le traité de paix de Lunéville, que son animosité contre la France avait commencé à se manifester.

Nommé, conjointement avec le Premier Consul, médiateur et garant de cette paix, il avait espéré, suivant l'usage des souverains de la Russie, pouvoir en profiter pour étendre son influence sur l'occident de l'Europe; mais son attente à cet égard avait été trompée, tout s'était fait par le crédit et sous la direction du gouvernement français, et le Premier Consul en avait profité au contraire pour attacher à la politique de la France les petits souverains allemands dont il augmentait l'importance et les États.

Depuis lors, d'autres circonstances étaient venues accroître le ressentiment que l'empereur Alexandre en avait conçu. Instruit des menées de M. de Vernègues à Rome en faveur du prétendant, le Premier Consul avait fait demander au gouvernement papal et obtenu son extradition; bientôt après M. de Markoff, ambassadeur russe en France, ayant intrigué dans Paris même et employé dans ces intrigues un Français nommé Christian, le Premier Consul avait fait emprison-

ner Christian et exigé le rappel de l'ambassadeur[1]; M. d'Oubril était resté à Paris comme chargé d'affaires, aussi hostile il est vrai que M. de Markoff, mais qui du moins s'abstenait de semblables menées; enfin le Premier Consul avait contrarié les vues ambitieuses de l'empereur de Russie sur la Turquie et sur la Grèce, et s'était opposé au protectorat que ce prince voulait établir sur la république des Sept-Iles.

Cette résistance avait achevé de jeter l'empereur Alexandre dans l'alliance du cabinet anglais qui flattait au contraire toutes ses espérances d'ambition, et, malgré les apparences de paix qui subsistaient encore, la rupture, devenue réelle entre la Russie et la France, semblait n'attendre qu'une occasion pour éclater.

L'Autriche n'était guère mieux disposée que la Russie en faveur du gouvernement français: le souvenir de ses anciennes défaites, et le regret que lui causait la perte de la Lombardie, portaient l'empereur François à vouloir recommencer la guerre, et l'archiduc Jean, jaloux de la gloire que son frère l'archiduc Charles avait acquise dans les campagnes de la révolution, l'y poussait de tout son pouvoir; à ce moment, d'ailleurs, une cause de discussion venait de s'élever entre les deux cabinets.

Depuis le traité de paix de Campo-Formio, et en se fondant sur un article secret de ce traité,

[1] *Pièces justificatives*, n° I.

le gouvernement autrichien s'efforçait d'acquérir sur l'électeur de Bavière la ligne de l'Inn-Wiertel, excellente frontière défensive, et qui lui fournissait un moyen facile de pénétrer dans la Bavière : au commencement de cette année 1804, voyant le Premier Consul, tout occupé de sa lutte contre l'Angleterre, il avait fait rendre par le conseil aulique une décision, et dirigé des troupes sur ce point.

L'électeur ayant aussitôt, d'après les termes du traité de Lunéville, invoqué la médiation de la Russie et de la France, le Premier Consul l'avait engagé, dans l'intérêt de la paix, à faire au cabinet autrichien quelques concessions; mais l'empereur de Russie avait accepté l'intervention, et afin de favoriser l'empereur d'Autriche et de l'entraîner dans son parti contre la France, il avait proposé de transporter à Vienne la médiation, qui avait eu lieu jusque-là, aux termes des traités, dans la ville de Ratisbonne; il offrait en même temps au cabinet autrichien la perspective d'un agrandissement du côté de la Turquie.

Une note, relative à ce transport de la médiation à Vienne, fut préparée de concert, et remise au gouvernement français par M. d'Oubril, chargé d'affaires de Russie, et par M. de Cobentzl, ambassadeur d'Autriche; mais M. de Talleyrand répondit à la note de M. d'Oubril et à la proposition de la Russie, par un refus péremptoire (note du 29 février), et par une note du 3 mars

remise à M. de Cobentzl, demanda au cabinet de Vienne des explications sur ses armements; il annonçait en même temps que le Premier Consul, malgré tous ses embarras, était décidé à faire entrer des troupes dans la Bavière si ce pays était attaqué[1].

Cette déclaration avait arrêté le cabinet autrichien que d'autres considérations retenaient encore : les armées qu'il avait réunies n'étaient pas en état d'entrer en campagne, et il craignait de nouveaux désastres; d'ailleurs, il était à cette époque en mauvaise intelligence avec la plupart des princes allemands, soit parce que dans l'affaire des indemnités ils s'étaient soustraits à l'obéissance du chef de l'empire, soit parce qu'ils s'étaient montrés contraires aux prétentions élevées par les deux archiducs Antoine et Jean, frères de l'empereur : le premier réclamait le siége électoral auquel il avait été porté; le second, des indemnités pour la perte du grand-duché de Toscane, et les demandes de l'un et de l'autre avaient été repoussées.

En conséquence le cabinet autrichien avait donné, sur ses armements, les explications demandées par la note de M. de Talleyrand, et conservant même, suivant l'usage de la chancellerie autrichienne, toutes les formules de l'empressement, avait, à l'occasion du complot de Georges, félicité le Premier Consul «sur la découverte d'une

[1] Voir ces deux notes aux *Pièces justificatives*, n°s III et IV.

« conspiration qui menaçait une vie aussi pré-
« cieuse pour l'Europe que pour la France. »

A cette époque, la cour de Prusse était divisée en deux fractions : l'une, composée du roi et du comte d'Haugwitz premier ministre, et que représentait à Paris le comte de Lucchesini, continuait à soutenir le principe consacré par le traité de Bâle (1795), de la neutralité et de l'alliance avec la France, pour contre-balancer l'influence de l'Autriche et de la Russie elle-même dans les affaires de l'Allemagne ; l'autre, soutenue par la reine de Prusse et par le prince Auguste, à qui son goût pour les armes faisait penser qu'il pourrait rétablir en Europe l'ascendant du grand Frédéric, penchait au contraire pour une guerre contre la France de concert avec la Russie ; le comte de Hardemberg, ministre des relations extérieures, et qui aspirait à remplacer d'Haugwitz, quoique signataire du traité de Bâle, était en secret le chef politique de ce parti.

Mais par l'effet même de l'opposition qu'il rencontrait, le parti favorable à la France n'en était que plus disposé à soutenir ses intérêts : quoique refusant de se prêter à une alliance sans réserve, telle que le gouvernement français l'eût désirée[1], il en maintenait du moins le principe, et surtout il manifestait la plus vive indignation des complots tramés alors contre le Premier Consul.

[1] Voir ci-après aux *Pièces justificatives*, n° II.

« Le roi de Prusse, » écrivait M. Laforest ambassadeur de France à Berlin, à la date du 15 mars, « instruit que la ville d'Embden servait de « passage et de refuge aux conspirateurs qui se « rendaient en France, a donné aussitôt à cet « égard des ordres plus étendus même que je ne « l'avais d'abord demandé.

« M. d'Haugwitz m'a dit à cette occasion, que « le roi pouvait balancer sur le plus ou le moins « d'extension à donner aux arrangements qui « sont en négociation entre les deux gouverne- « ments;..... mais qu'il y avait un point sur lequel « Sa Majesté est toujours prête même à devancer « nos vœux : elle est sincèrement attachée au « Premier Consul ; elle abhorre les complots qui « sont dirigés contre sa personne ou contre son « gouvernement; elle donnera constamment les « mains à tout ce qui peut les déjouer ou les croi- « ser, sans déterminer jusqu'à quel degré le gou- « vernement anglais entre dans ces odieuses « trames. Elle trouve que depuis la paix d'Amiens, « ce gouvernement n'en aurait pas dû laisser sub- « sister le foyer sur son territoire ; et pour sa « part, elle ne souffrira pas que le territoire ni « le pavillon prussien serve de passage ou d'asile « aux conspirateurs ; il serait possible que le mi- « nistère britannique s'offensât des ordres que Sa « Majesté donne à Embden, ou plutôt des arres- « tations qui peuvent en être la suite, et exerçât « des sévérités contre le commerce prussien : cette

« crainte n'a pu tempérer la doctrine que le roi « professe hautement...... »

Pour ce qui concerne les autres États européens, ceux du moins dont nous allons avoir occasion de parler, la Suède était gouvernée alors par le roi Charles Gustave, qui, presque toujours loin de ses États et voyageant sur le continent, ne suivait guère dans sa conduite que l'impulsion des idées du moment, sans tenir aucun compte des conseils de la politique. Il était en ce moment à Carlsruhe, près de son beau-père l'électeur de Bade.

Enfin, les souverains de l'Allemagne, ceux surtout voisins de la frontière de France, placés sous l'influence du gouvernement français, soutenus par son patronage, agrandis par sa protection, étaient disposés à se conformer à ses volontés.

Telles étaient les relations des diverses puissances du continent avec la France, au moment où le Premier Consul chargea les deux généraux Caulaincourt et Ordener, d'aller enlever le duc d'Enghien et les émigrés d'Offembourg : dans les premiers instants, les envoyés de ces puissances, résidant à Paris, ignorèrent les ordres donnés.

« Monsieur le baron, » écrivait le mardi 20 mars, au baron d'Idelsheim, ministre des affaires étrangères de l'électeur de Bade, le baron Dalberg, ministre de cet électeur près du gouvernement français, « les arrestations qui viennent

« d'avoir lieu dans le pays de Bade doivent avoir « été une source des plus grands embarras pour « la cour. Il n'y a pas eu moyen de vous prévenir « de ce qui se passait, tout s'étant fait avec trop « de secret et de précipitation.

« Les dépositions ayant compromis les émigrés « à Ettenheim et à Offembourg, le Premier Con- « sul ordonna à M. de Caulaincourt de partir « sur-le-champ, et de porter l'ordre de l'arresta- « tion, telle qu'elle a été faite. Il n'eut que le « temps de voir sa mère. Il partit dimanche 11 [1]. « Lundi au soir 12, j'appris qu'il était allé à « Strasbourg et on se disait qu'il s'agissait de « l'arrestation de Dumouriez; on ne nomma pas « encore dans le public le duc d'Enghien.

« Jeudi 15 enfin, je sus positivement l'ordre « que portait M. de Caulaincourt. La chose avait « été dite pour la première fois par madame « Bonaparte, le matin, à une dame de ses amies, « avec laquelle je fus lié et dont je le sus; elle y « ajouta combien cette affaire l'affectait, et aug- « menterait les embarras du gouvernement.

« Comme ma lettre n'aurait été alors d'aucun

[1] Il y a ici erreur : M. de Caulaincourt ne partit que le lundi 12, et ce fut le général Ordener qui partit le 11; mais les envoyés des puissances étrangères ne devaient voir naturellement que le général Caulaincourt, aide de camp du Premier Consul, et qui d'ailleurs, comme on l'a vu par la lettre de M. de Talleyrand au ministre de l'électeur de Bade, était chargé, diplomatiquement, de toute l'affaire.

« effet, je résolus d'attendre que nous eussions « pu recevoir d'autres nouvelles : hier au soir « seulement lundi, on connut les détails de « l'expédition. »

Ce n'était en effet que le lundi 19 mars, lorsque la nouvelle de l'enlèvement du duc d'Enghien était venue de Strasbourg à Paris par toutes les voies de la correspondance, que les ambassadeurs des puissances étrangères en avaient eu une connaissance positive, et aussitôt, suivant le plus ou moins d'hostilité de leurs cours à l'égard du gouvernement français, ils s'étaient montrés plus ou moins disposés à réclamer contre cet enlèvement : « Comme la violation du territoire ne se « laisse point cacher, » ajoute le baron Dalberg dans la lettre déjà citée, « la sensation ici est « très-grande : les ministres de Russie, de Suède « et d'Autriche, sont les seuls qui aient prononcé « leur opinion d'une manière très-forte. »

Ces ministres songèrent même, comme on le voit par une lettre postérieure du baron Dalberg (du 22 mars), à faire de concert une démarche auprès du Premier Consul ; mais la promptitude du jugement et de l'exécution du duc d'Enghien ne leur laissa pas le temps d'accomplir ce dessein.

Le 2 germinal, le Premier Consul, en même temps qu'il faisait donner communication aux grands corps de l'État, et insérer dans tous les journaux, le rapport du grand juge sur les intrigues de Drake, ordonna à M. de Talleyrand d'en

donner connaissance à tous les envoyés des puissances étrangères : en conséquence, M. de Talleyrand leur adressa la lettre circulaire suivante :

Paris, le 3 germinal.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« Le Premier Consul m'a donné l'ordre d'adres-
« ser à V. E. un exemplaire d'un rapport qui lui
« a été présenté par le grand juge, sur une con-
« spiration incidente tramée en France par
« M. Drake, ministre de S. M. B. près la cour de
« Munich, et qui, par son objet comme par sa
« date, se rattache à l'infâme complot que dans
« ce moment les tribunaux s'occupent de juger et
« de punir.

« La copie imprimée des lettres et pièces au-
« thentiques de M. Drake est jointe au rapport ;
« les originaux seront immédiatement envoyés
« par ordre du Premier Consul à S. A. S. l'élec-
« teur de Bavière.

« Une telle prostitution de la plus honorable
« fonction qui puisse être confiée à des hommes,
« était sans exemple dans l'histoire des nations
« civilisées : elle étonnera, elle affligera l'Eu-
« rope;.... Le Premier Consul connaît trop les
« sentiments et les qualités qui distinguent le
« corps diplomatique, pour n'être pas convaincu
« qu'il verra avec une profonde douleur la pro-
« fanation du caractère sacré d'ambassadeur,

« indignement travesti en ministère de complots,
« d'embauchage et de corruption.

« Recevez, etc.

« Le ministre des relations extérieures,

« *Signé* CH.-MAUR. TALLEYRAND. »

La plupart des ministres étrangers s'empressèrent de répondre le jour même ou le lendemain à cette communication :

« M. le comte de Cobentzl, » dit un article du *Moniteur* du 4 germinal (25 mars) « M. le marquis de Lucchesini, les ministres de l'électeur de Bade, de Wurtemberg et de Bavière, de la confédération helvétique, de la république ligurienne, de la république de Lucques, de Sa Sainteté, de la république batave, ont fait connaître au Premier Consul par leurs réponses au ministre des relations extérieures, la profonde indignation qu'ont éprouvée leurs gouvernements, à la nouvelle des machinations tramées contre le gouvernement français; ils ont ajouté que leurs gouvernements étaient pénétrés de l'importance dont il était pour la tranquillité de l'Europe, qu'il ne s'élevât aucun trouble ni aucune division en France. »

Quoique désapprouvant en principe la conduite que le Premier Consul reprochait aux agents anglais, les sentiments exprimés par les lettres des ministres étrangers étaient, comme

pour l'affaire du duc d'Enghien, proportionnés au degré d'hostilité des puissances qu'ils représentaient à l'égard de la France.

Ainsi, tandis que les ministres des États-Unis, de la Prusse, de Wurtemberg, de Bavière, de Bade, etc., manifestaient la plus profonde indignation, l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Cobentzl, montrait la plus grande réserve, et se renfermait dans quelques phrases générales; le ministre de Suède, et le chargé d'affaires de Russie M. d'Oubril, n'avaient même fait d'abord aucune réponse; mais le surlendemain 5 germinal, ce dernier ne crut pas pouvoir se dispenser de se joindre à ses collègues, tout en évitant, comme l'ambassadeur d'Autriche avec lequel il avait probablement concerté cette démarche, d'insérer aucune expression blessante contre l'Angleterre.

Enfin le 7 germinal (28 mars), comme les journaux et le cabinet anglais affectaient de révoquer en doute ces réponses des ministres étrangers, le Premier Consul en fit publier le texte dans le *Moniteur*, suivant l'ordre de leur réception.

Ainsi qu'on l'a vu, le Premier Consul, en faisant donner avis par M. de Talleyrand à l'électeur de Bade, de l'enlèvement du duc d'Enghien et de celui du comité d'Offembourg, avait demandé à ce prince d'éloigner les émigrés de ses États, et comme nous l'avons dit aussi, l'électeur s'était hâté dès le lendemain de rendre

une ordonnance à cet effet. Cette ordonnance était ainsi conçue :

« Depuis le rétablissement de la paix entre « l'empire d'Allemagne et la république fran- « çaise, S. A. S. et électorale avait permis la con- « tinuation de séjour sur son territoire à ceux « d'entre les émigrés déportés français qui pou- « vaient justifier de leur radiation prochaine de « la liste des émigrés, ou qui (dans ses nouveaux « États) jouissaient de cette permission sous le « précédent gouvernement; mais toujours dans « la ferme résolution de leur retirer cette indul- « gence, dès que S. A. S. et électorale aurait la « connaissance certaine, et qu'on lui exposerait, « que le séjour sur les frontières du Rhin de tel « ou tel autre individu, étant devenu suspect au « gouvernement français, menaçait de troubler le « repos de l'empire.

« Le gouvernement français venant de requé- « rir l'arrestation de certains émigrés dénommés, « impliqués dans le complot tramé contre la « constitution, et une patrouille militaire venant « de faire l'arrestation des personnes comprises « dans cette classe, le moment est venu où S. A. S. « et électorale est obligée de voir que le séjour « des émigrés dans ses États est préjudiciable au « repos de l'empire, et suspect au gouvernement « français.

« Par conséquent, elle juge indispensable de « renouveler en toute rigueur la défense faite aux

« émigrés français de séjourner dans ses États,
« tant anciens que nouveaux, en révoquant à cet
« égard toutes les permissions limitées ou illimi-
« tées données par le gouvernement précédent ou
« actuel.... »

En même temps les ministres français en Allemagne, avaient reçu de M. de Talleyrand l'ordre de se plaindre aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités, et notamment aux deux électeurs de Bavière et de Wurtemberg, des tentatives hostiles des émigrés, et de demander leur éloignement à cinquante lieues de la frontière de France; tous, ainsi que l'électeur de Bade, s'étaient empressés d'obtempérer à cette demande.

Bientôt après, comme on l'a vu, et lorsque les originaux des pièces relatives aux intrigues de Drake, eurent été communiqués en France aux grands corps de l'État et aux ministres étrangers, le Premier Consul les fit adresser, par M. de Talleyrand, au ministre de l'électeur de Bavière; et il réclama en même temps de cet électeur, d'une part, l'extradition de l'évêque de Châlons qui avait joué un rôle dans ces intrigues, et de l'autre la punition de deux de ses sujets bavarois qui y avaient également pris part. L'une et l'autre de ces deux demandes furent immédiatement accordées; et l'électeur fit en outre remettre par son ministre des relations extérieures, à M. Drake, la note suivante :

Munich, le 31 mars 1804.

« Le soussigné ministre d'État et des confé-« rences de S. A. S. E. Bavaro-Palatine, a reçu « l'ordre exprès de S. A. S. E. de transmettre à « S. E. M. Drake, etc., l'imprimé des lettres ci-« joint, et de l'informer que les originaux de ces « lettres écrites de la propre main de M. Drake, « sont actuellement sous ses yeux.

« S. A. S. E. est profondément affligée que le « lieu même de sa résidence, ait pu devenir le foyer « d'une correspondance aussi étrangère à la mis-« sion que S. E. M. Drake a été chargé de rem-« plir près d'elle, et elle doit à sa dignité, à son « honneur, et à l'intérêt de son peuple, de dé-« clarer à S. E. que, dès ce moment, il lui sera « impossible d'avoir aucune communication avec « M. Drake, et de le recevoir désormais à sa « cour.

« Déjà deux des sujets de S. A. S. E., fortement « compromis par M. Drake, sont arrêtés à Mu-« nich, pour s'être permis d'après ses sugges-« tions, des démarches hautement réprouvées « par le droit des gens.

« Le soussigné est chargé de déclarer encore « que S. A. S. E. connaît trop bien les sentiments « nobles et généreux de Sa Majesté Britannique « et de la nation anglaise, pour supposer même « que sa conduite, en cette occasion, puisse être « sujette au moindre reproche. Elle s'empressera

« de s'en expliquer directement envers Sa Majesté, « et de déposer en son sein le profond regret « qu'elle éprouve, en retirant sa confiance au mi- « nistre qui avait été chargé de la représenter « dans cette cour. L'électeur a la pleine convic- « tion que Sa Majesté Britannique ne verra dans « cette démarche, quoique très-pénible pour lui, « qu'un nouveau témoignage de la haute opinion « qu'il a du caractère de Sa Majesté, et de la bien- « veillance dont elle a donné tant de preuves à la « maison électorale.

« *Signé* le baron de MONTGELAS. »

« M. Drake, » disait le *Moniteur* du 21 germinal (11 avril), en rapportant, dans une lettre datée de Munich, la note précédente, « M. Drake « était insolent et audacieux, et montrait beau- « coup d'emportement au sujet de la dernière « ordonnance de S. A. E. qui chasse les émigrés « de la Bavière ; il demandait dans sa note, si les « émigrés qui étaient immédiatement sous la pro- « tection de l'Angleterre seraient aussi obligés de « s'éloigner, et si l'on ne s'en rapporterait pas à la « garantie que donneraient les agents de S. M. B. « de leur conduite ; mais il a bien changé de con- « tenance : S. A. E. ayant reçu des communica- « tions de Paris, relatives à la basse et honteuse « trame de ce ministre, lui fit passer la note ci- « jointe :

rempli près de Drake, dans le courant du mois précédent, une mission dont il était revenu le 25 ventôse (16 mars), avait reçu de nouveau, le 29, l'ordre de repartir pour Munich : arrivé le 4 germinal dans cette ville, il était allé descendre dans la maison même de M. Drake, ainsi qu'ils en étaient convenus lors de leur première entrevue.

Là, M. Drake lui avait renouvelé toutes ses anciennes recommandations, soit sur l'importance d'écraser sans pitié tous les partisans de Bonaparte, soit sur la nécessité de se servir pour cela des royalistes ; et comme le capitaine Rosey lui objectait « que le comité républicain aurait « peine à se joindre à une si belle cause, un parti « si contraire à ses principes : Servez-vous-en tou« jours, lui avait-il répondu, et lorsque vous aurez « terrassé Bonaparte, il vous sera facile de vous « purger de ce qui ne sera pas de votre parti, ainsi « que vous l'avez déja fait dans la révolution.... »

M. Drake lui avait ensuite remis une somme de soixante-quinze mille francs en or : « C'est tout « ce que je puis faire pour vous dans ce moment, » lui dit-il, « mais je vous adresse à M. Spencer « Smith à Stuttgard, qui vous donnera une plus « forte somme.... »

Quoique n'ayant pas de mission pour se rendre près de ce dernier, le capitaine Rosey avait cru devoir profiter de l'occasion qui se présentait, et s'était mis en route pour Stuttgard où il était arrivé le 7 germinal.

« M. Smith, » dit-il dans le rapport qu'il adressa à son retour au Premier Consul, « me « reçut d'abord avec méfiance et avec l'accueil le « plus froid; mais il ne m'eut pas sitôt connu, « qu'il me combla d'honnêtetés, et me pria de « l'excuser de ce qu'il m'avait si mal reçu. C'est « que, me dit-il, je ne suis pas du tout en sûreté « ici, je vous assure; depuis quelques jours, je ne « reçois personne que le pistolet à la main; je me « regarde comme un avant-poste, et je vous at- « teste que si B. demandait à l'électeur de Wur- « temberg mon arrestation, malgré que son « épouse soit une princesse d'Angleterre, il me « livrerait sans me faire prévenir : car déjà il se « doute de ce qui m'occupe ici, et il craint que « cela ne le compromette avec le Premier Consul.

« Il s'informa de moi avec beaucoup d'intérêt « des affaires de France, et me dit que l'arres- « tation du duc d'Enghien l'avait fortement dé- « concerté, qu'il prenait une grande part au mal- « heur de Pichegru, que l'Angleterre avait avec « raison fondé de grandes espérances sur la mis- « sion d'un homme aussi populaire qu'habile. Je « le connaissais beaucoup, me répéta-t-il avec « une très-forte émotion, j'étais au fait, parce que « c'est le lieutenant de mon frère qui l'a débar- « qué sur la côte de France; j'avais même espéré « qu'il parviendrait à s'échapper. Il n'y faut plus « compter, parce qu'il paraît certain qu'il est « arrêté.

« Il eut l'extrême bonté de m'apprendre que « son nom de guerre était Leblond, et il parut « tirer vanité de la réputation d'intrigue qu'il as- « surait avoir donné à ce nom-là.

« M. Smith a pour secrétaire M. Péricault, se- « crétaire de l'ancien évêque de Séez. Cet émigré « me fatigua par toutes les horreurs qu'il débita « sur le chef de la nation française; il me parut « fortement inquiet et agité. M. Spencer Smith, « me dit-il, est ministre, et moi, comme émigré, « je n'ai rien à alléguer. La police de France « pourrait me faire arrêter, comme les émigrés « qu'on a enlevés à Ettenheim, ou comme l'évê- « que de Châlons dont on a obtenu l'arrestation « à Munich.

« M. Drake, M. Spencer Smith et M. Péricault « ne m'ont pas laissé ignorer qu'ils s'ennuie- « raient beaucoup à Munich et à Stuttgard, sans « l'occupation que leur donnent les affaires de « France; ils se vantent de pouvoir tirer des som- « mes considérables sur le gouvernement anglais: « donnez confiance à vos amis, me dit M. Spen- « cer Smith, voilà des lettres de change pour « cent treize mille cent cinquante livres; je leur « ferai passer ce dont ils auront besoin; mais par « Dieu, qu'ils frappent ferme! En prononçant « ces dernières paroles, il me présenta une paire « de pistolets de la manufacture d'armes de Ver- « sailles, puis il me dit: vous pourrez vous en « servir avec avantage : avec de petits amis sem-

« blables on ne manque jamais. Je fus un instant « à hésiter avant de les recevoir, mais enfin je « sentis la nécessité de ne point quitter mon rôle « et d'achever ma mission. Je me considérai « comme un officier de génie ou d'artillerie qui « va, déguisé, faire une reconnaissance dans une « place ennemie. Tous les masques lui sont bons, « il étouffe sa sensibilité, et il ne voit que l'ordre « de son général et le but de sa mission.

« Il devait aussi me remettre une somme en or; « tout était arrangé pour cela; mais au moment « où il allait me la donner, il reçut le journal de « *Manheim*, et dans ce journal on lisait un ex- « trait du *Moniteur* et la correspondance de « M. Drake. M. Smith hésita, et je me gardai « bien d'insister....

« Je pris congé de M. Spencer Smith le 9 du « courant; il m'envoya chercher des chevaux de « poste qui me furent amenés par un de ses do- « mestiques : je fus rendu à Strasbourg le lende- « main 10, et je continuai ma route pour Paris, « où j'arrivai le 14. »

On ignorait en France que le capitaine Rosey se fût rendu à Stuttgard, et l'on commençait, au milieu de toutes ces découvertes de conspiration, à être inquiet sur son sort : on se félicita donc de le voir de retour, en même temps qu'on donna de nouveaux éloges au courage qu'il avait montré[1].

[1] Outre l'avancement qui lui fut donné, on lui laissa, à

Il apportait à l'appui de son rapport les quatre lettres de change que lui avait remises M. Smith. D'un autre côté, les agents de la police française en Hollande venaient de saisir une lettre d'envoi d'argent, datée de Stuttgard et signée Leblond et C[e] (c'était, comme on vient de le voir, le nom de guerre de M. Smith), ainsi qu'une note énigmatique, écrite de la main de l'abbé Péricault et adressée par lui à M. Osy fils et C[ie], négociants à Rotterdam : cet argent et cette note étaient destinés à M. Lelièvre de Saint-Rémi, émigré et amnistié, et qu'on savait avoir figuré dans la correspondance saisie à Abbeville, sous le nom de Pruneau.

Muni de ces renseignements, le Premier Consul se fit adresser par le grand juge le 20 germinal (11 avril), et insérer dans le *Moniteur* du 23, un nouveau rapport : « Citoyen Premier Consul, » portait ce rapport, « mes conjectures « se vérifient : M. Drake n'est pas le seul agent de « l'Angleterre, dont la mission politique n'est « que le masque plausible d'un ministère occulte « de séduction et de soulèvement ; les pièces que « j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux prou- « vent que M. Spencer Smith, agent diploma- « tique de l'Angleterre dans les États de Wur- « temberg, à l'exemple de M. Drake, ne s'occupe « depuis son arrivée dans le lieu de sa rési- « dence, qu'à prostituer à cet infâme ministère,

titre de gratification, la moitié des quatre-vingt-dix mille francs environ qu'il avait reçus des deux ministres anglais.

« son caractère public, son influence, et l'or de « son gouvernement. »

Après avoir reproduit, sur les intrigues de Spencer Smith, les détails que nous venons de présenter : « Ainsi, » disait le grand juge, « on « voit que M. Smith est parti pour sa résidence « avec tout l'appareil qui convient à un ministre « diplomatique de l'Angleterre, c'est-à-dire des « encres sympathiques, des mots d'ordre pour « s'entendre avec tous les espions, des lettres de « change pour payer leurs services, et un inter- « médiaire sûr pour suivre leur marche et les di- « riger sans se compromettre.

« Il faut, » ajoutait-il, « revenir encore une fois « à M. Drake. Les deux rapports que je mets sous « vos yeux, citoyen Premier Consul, vous ren- « dent compte d'une mission remplie près de « ce ministre par le citoyen Rosey, capitaine au « 9e régiment d'infanterie de ligne, que M. Drake « a bien voulu prendre pour l'agent d'un pré- « tendu général, qui devait soulever quatre dépar- « tements, attirer à lui l'armée française, ren- « verser le gouvernement, et mettre la France « entière à la disposition du gouvernement an- « glais....

« Je ne vous entretiendrais pas de ces mons- « trueuses, de ces invraisemblables absurdités, si « je ne pensais que c'est punir convenablement « ce ministre, plus crédule encore et plus imbé- « cile que méchant, que de livrer ses merveil-

« leuses conceptions politiques et militaires, au « mépris et à la risée publique.

« Un ministre anglais, tel que M. Drake, ne « peut être puni par l'opprobre : l'opprobre n'at- « teint que les hommes qui sentent encore le prix « de la vertu et de l'honneur. Mais M. Drake est « arrogant et vain ; le bénéfice de ses missions « secrètes a dû le rendre avide ; M. Drake sera « puni quand il saura, que le soulèvement de « quatre départements, la prise d'Huningue, la « séduction de l'armée, la libération de Pichegru, « de Moreau, de Georges et de ses associés, « l'existence enfin de ce général démagogue « doué par la nature d'une éloquence sublime, « d'une figure imposante, et tout disposé à opérer « à sa voix le bouleversement de la France, sont « autant de chimères dont le préfet de Stras- « bourg s'est plu à nourrir sa naïve crédulité.

« Il sera puni quand il saura, que tous ses bul- « letins envoyés par des courriers extraordinaires « à Londres, communiqués à toutes les cours, « colportés par les ministres anglais jusqu'à Con- « stantinople, et dont on trouve des traces « même dans les discussions du parlement, « étaient fabriqués, et ne contenaient rien qui fût « ni vrai, ni vraisemblable ; qu'avant de lui être « adressés, ils étaient communiqués aux agents « de la police de Paris, qui rougissaient en les « lisant, et ne pouvaient revenir de leur sur- « prise, en voyant des fables ourdies avec si peu

« de soin[1], charmer M. Drake, et servir de base « aux espérances et aux calculs du cabinet.

« Citoyen Premier Consul, je sors peut-être « des bornes de mon ministère.... mais vous m'a- « vez ordonné constamment de ne pas souffrir, « que sur quelque partie que ce soit de notre « territoire, des conspirations fussent ourdies « contre les gouvernements existants : déjà, pen- « dant le court espace qu'à duré mon administra- « tion, j'ai anéanti plusieurs machinations contre « le roi de Naples et le saint-siége. J'ai fait pour- « suivre à Strasbourg les faux billets qui mena- « çaient l'existence de la banque de Vienne : tous « les faits ont démontré à quel point est sincère « votre volonté de mettre les gouvernements éta- « blis à l'abri de toute espèce de propagandes et « de complots : comment n'auriez-vous pas le « droit d'exiger des États de l'empire germani- « que une entière réciprocité? Comment Munich, « Stuttgard, Ettenheim et Fribourg, auraient-ils « celui de demeurer le centre des conspirations « formées contre la France?

« L'Angleterre, sans doute, est en droit d'en-

[1] Se défiant de Méhée, et voulant éviter de le mettre dans le secret des découvertes déjà faites, on composait parfois sans la lui communiquer, la correspondance adressée en son nom à M. Drake : Méhée, dans ses lettres aux chefs de la police, se plaint souvent de cette manière d'agir, capable, dit-il, d'ôter toute créance à ce que l'on écrit, en s'exposant à des contradictions.

« tretenir des ministres auprès des électeurs de « Bavière, de Bade, de Wurtemberg; mais la di- « plomatie anglaise se compose de deux espèces « d'agents que tout le continent sait très-bien « distinguer : des ministres tels que Cornwallis et « Warren ne sont jamais accrédités que pour « d'honorables missions, pour maintenir la paix « entre les nations et régler les grands intérêts de « la politique et du commerce, tandis que les « Wickham, les Drake, les Spencer Smith, sont « connus de l'Europe entière pour des artisans de « crimes et de complots....

« Je demande donc avec instance, et tous mes « devoirs envers vous, citoyen Premier Consul, « m'en imposent la loi, que le cabinet prenne « des mesures pour que les Wickham, les Drake, « les Spencer Smith ne soient reçus chez aucune « puissance amie de la France, à quelque titre « et sous quelque caractère que ce puisse être : les « hommes qui prêchent l'assassinat, qui fomentent « la révolte, qui organisent la corruption, sont « les ennemis de tous les gouvernements, de tous « les États : le droit des gens n'existe pas pour « eux. »

A ce rapport du grand juge, étaient jointes les pièces dont nous venons de parler, savoir : les lettres de change de M. Smith, les rapports du capitaine Rosey, et les correspondances saisies en Hollande et à Abbeville.

En même temps le Premier Consul fit déclarer,

que puisque le corps diplomatique anglais s'abandonnait contre lui à de semblables intrigues, il cesserait désormais de le reconnaître.

Pendant ce temps, la nouvelle de la condamnation et de la mort du duc d'Enghien était parvenue aux divers souverains. L'empereur Alexandre en l'apprenant, et avant de demander aucune explication, prit aussitôt le deuil et le fit prendre à toute sa cour et à tous ses ambassadeurs; en même temps il envoya à M. d'Oubril, pour la remettre au gouvernement français (le 30 avril), une note portant :

« Que S. M. l'empereur de Russie avait appris avec autant d'étonnement que de douleur, l'événement qui s'était passé à Ettenheim, les circonstances qui l'avaient accompagné, et le résultat affligeant qui s'en était suivi..... S. M. I. ne pouvait y voir qu'une violation aussi gratuite que manifeste du droit des gens et d'un territoire neutre, violation dont il était difficile de calculer les conséquences, et qui, si l'on venait à la regarder comme permise, réduirait à rien la sûreté et l'indépendance des États souverains..... »

La note ajoutait « que comme médiateur et garant de la paix continentale, S. M. l'empereur s'était trouvée dans l'obligation d'exprimer ses sentiments sur ce sujet à la diète de Ratisbonne; mais qu'elle avait voulu, auparavant, les exprimer au gouvernement français,

« persuadée que le Premier Consul s'empresserait « de prêter l'oreille aux réclamations élevées « contre lui, et prendre les moyens les plus effi- « caces pour tranquilliser les gouvernements. »

Le Premier Consul apprit en effet peu de jours après que, M. de Klupffel, ministre russe à Ratisbonne, avait remis le 7 mai, à la diète d'Allemagne, une déclaration de l'empereur de Russie, portant « que son auguste maître « protestait contre la violation du territoire de « l'électeur de Bade; qu'il avait été d'autant plus « affecté de cette transgression criminelle du « droit des gens et des nations, qu'il devait moins « s'y attendre de la part d'une puissance qui, de « concert avec la Russie, avait dirigé l'arrange- « ment des affaires de l'Allemagne, et qui, par « conséquent, s'était engagée à partager ses soins « pour le bonheur et la tranquillité de l'empire « germanique. »

Le roi de Suède qui, de Carslruhe où il se trouvait, s'était rendu à Ratisbonne, appuya cette note de la Russie, par une note du 14 mai, dictée dans cette dernière ville, et dans laquelle il disait : « que s'il était question de garants de la « constitution germanique, le roi de Suède pou- « vait, à bon droit, se nommer un des plus an- « ciens car il était garant de la paix de West- « phalie, que cependant il n'avait pas encore jugé « nécessaire de manifester ses sentiments sur l'ob- « jet en question, parce qu'il croyait que le chef

« de l'empire ferait connaître sa façon de penser « et d'agir; qu'au reste, les sentiments du roi « étaient trop connus, pour qu'il jugeât nécessaire « de les manifester encore une fois à cette occa- « sion[1]. »

[1] Le Premier Consul n'opposa d'abord à cette démarche, non plus qu'aux autres provocations du roi de Suède, que le silence; mais enfin fatigué de ses continuelles attaques, et instruit qu'il avait abandonné l'alliance de la France pour conclure un traité de subsides avec l'Angleterre, et qu'il n'y avait plus d'espoir de conserver la paix avec lui, il fit insérer dans le *Moniteur* du 14 août, l'article suivant :

Rapportant d'abord les provocations dont nous venons de parler, l'article ajoutait : « Rien ne serait plus frappant que « l'inconséquence de ces provocations, si le ridicule dont « elles sont empreintes ne frappait davantage encore....

« Lorsqu'un autre Gustave maîtrisait la guerre de trente « ans, c'était avec l'assistance de la France, et avec cette « force de génie et de volonté inhérente à toutes les démar- « ches d'un grand homme.... Mais vous! lorsque la Pologne « a été partagée sous vos yeux, lorsque l'empire ottoman « affaibli n'existe qu'autant que les puissances limitrophes « de vos États le permettent, lorsque la France, en fermant « ses ports aux bâtiments de votre nation, peut nuire si « essentiellement à votre commerce, sans y être provoqué, « sans y être poussé par aucun motif, vous vous plaisez à « insulter chaque jour la France!.....

« De quel droit et dans quelles vues excitez-vous contre « nous le corps germanique? Lorsqu'au commencement « de la révolution, l'Allemagne se trouva engagée dans « une guerre désastreuse par les instigations de la Suède, « c'est vous qui avez été le premier à faire votre paix, et à « envoyer vos ambassadeurs à Paris.

« Depuis, et durant toutes les crises qui se sont succédé, « le corps germanique n'a point entendu parler de vous; et

Ces menaces de l'empereur de Russie, cette notification à la diète de l'empire, cet appel à

« c'est seulement lorsque la paix a été conclue que vous lui « donnez signe d'existence.... Si vous êtes membre de « l'empire, pourquoi n'avez-vous pas secouru l'empire avec « vos armées?.....

« Vous êtes jeune encore ; mais, lorsque vous aurez atteint « l'âge de la maturité, si vous lisez ces notes que vous écrivez « en courant la poste, vous vous repentirez assurément de « n'avoir pas suivi les conseils de vos ministres expérimentés « et fidèles, et au lieu de vendre vos villes (il venait de « vendre une ville au Danemark pour payer les frais de « son voyage en Allemagne) pour débattre en Allemagne « des intérêts fantastiques, de n'avoir pas consacré votre « temps et vos soins au bonheur de vos sujets....

« La France est fort indifférente à toutes vos démarches; « elle ne vous en demande assurément point raison, parce « qu'elle ne peut confondre une nation brave et loyale, et « des hommes qui, pendant des siècles ses alliés fidèles, « furent appelés à juste titre les Français du Nord, avec un « jeune homme que de fausses idées égarent, et que la ré- « flexion ne vient point éclairer.

« Vos nationaux seront donc toujours bien traités par la « France, vos bâtiments de commerce seront bien accueillis « par elle, vos escadres même, si elles en ont besoin, seront « ravitaillées dans ses ports; elle ne verra sur vos pavillons « que les enseignes des Gustave qui ont régné avant vous; « et lorsque la fougue de vos passions sera passée, lorsque « vous aurez appris à connaître la véritable situation de « l'Europe et à apprécier la vôtre, la France sera toujours « prête à porter ses regards sur les véritables intérêts de « votre nation, et à fermer les yeux sur ce que vous aurez « été et sur ce que vous aurez fait. »

Cet article inséré au *Moniteur* ne permettait plus au roi de Suède de continuer ses communications diplomatiques

toute l'Europe, ces démarches, en un mot, dans lesquelles le Premier Consul voyait bien plus une affaire d'ambition qu'une réclamation de justice, excitèrent son indignation :

« De quel droit, » fit-il répondre par M. de Talleyrand à M. d'Oubril, « lorsque les souverains « allemands gardaient le silence, et que l'empereur « d'Allemagne et le roi de Prusse, qui sont les « deux puissances les plus intéressées au sort de « l'empire germanique, reconnaissaient que l'ur- « gence et la gravité des circonstances avaient « suffisamment autorisé le gouvernement fran- « çais à faire saisir, à deux lieues de ses fron- « tières, des Français rebelles conspirant con- « tre leur patrie, et qui, par la nature de leurs « complots, ainsi que par l'horrible évidence « qu'ils avaient acquise, s'étaient mis d'eux-mêmes « hors du droit des gens; de quel droit l'empe- « reur de Russie venait-il prendre part à cette

avec le gouvernement français, et il fit remettre le 26 août, par son ministre des relations extérieures à M. Caillard chargé d'affaires de France, une note par laquelle il lui annonçait la cessation de ces communications; toutefois il ajoutait :

« Comme un passage de l'article indiqué (celui du *Mo- « niteur*) donne à entendre que le gouvernement français « reconnaît l'utilité des rapports commerciaux entre la Suède « et la France, S. M. Suédoise consent, de son côté, que « ces rapports continuent : c'est une preuve de l'estime du « roi pour la nation française : ces sentiments, qui remon- « tent à des temps plus heureux, il les a hérités de ses an- « cêtres. »

« mesure, et exiger pour leur satisfaction plus « qu'ils ne réclamaient eux-mêmes.

« Si l'objet de S. M. l'empereur de Russie était « de former en Europe une nouvelle coalition « et de recommencer la guerre, à quoi servaient « de vains prétextes, et pourquoi ne pas agir ou- « vertement ? Quelque profonde que fût la dou- « leur que ressentirait le Premier Consul du re- « nouvellement des hostilités, il ne connaissait « personne sur la terre qui pût se promettre d'in- « timider la France, ni qu'il voulût laisser inter- « venir dans le secret de ses affaires intérieures, « et comme il ne se mêlait point des partis ou des « opinions qui pouvaient diviser la Russie, il « n'admettait point l'empereur de Russie à se « mêler des opinions et des partis qui pouvaient « diviser la France.....

« La prétention que la Russie élève aujour- « d'hui, » disait la note, « conduirait à se deman- « der, si, lorsque l'Angleterre médita l'assassinat « de Paul Ier, les auteurs du complot se fussent « trouvés à une lieue de la frontière, l'empereur « Alexandre ne se fût pas empressé de les faire « saisir, et s'il eût vu de bon œil qu'on lui de- « mandât des explications sur cette violation du « territoire.

« La Russie parlait du droit des nations; mais « était-ce conformément aux maximes en hon- « neur chez les nations civilisées, qu'elle proté- « geait à Dresde, à Rome, à Paris, des machina-

« teurs de complots, et qu'un ambassadeur (M. de « Markoff) avait naguère tramé tant d'intrigues « contre la sûreté du pays où ce titre l'accréditait.

« Le Premier Consul avait l'espoir que Sa Ma« jesté l'Empereur, dont l'excellent esprit et le « noble caractère étaient connus, s'apercevrait « tôt ou tard qu'il y avait des gens intéressés à « rallumer la guerre, et à faire renaître des hosti« lités favorables seulement au gouvernement « anglais.... »

En même temps, le Premier Consul fit donner par M. de Talleyrand au général Hédouville, son ambassadeur en Russie, l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg dans les quarante-huit heures; le général devait, il est vrai, donner pour prétexte à ce prompt départ, la demande précédemment faite à son gouvernement d'un congé pour cause de santé; mais en même temps, il lui était enjoint de tenir un langage digne et ferme: il devait exprimer le regret que la Russie eût voulu ainsi se mêler dans les affaires intérieures de la France. « Sachez pour votre direction, » lui écrivait M. de Talleyrand en terminant sa dépêche, « que le Premier Consul ne veut point la « guerre, mais qu'il ne la craint avec personne[1]. »

De même qu'il avait été fait à l'égard des autres souverains de l'Allemagne, le Premier Consul, en même temps qu'il ordonnait l'enlèvement

[1] *Pièces justificatives*, n° V.

du duc d'Enghien et du comité d'Offembourg, avait fait demander à l'empereur d'Autriche, que les émigrés qui pouvaient se trouver dans les possessions autrichiennes, fussent éloignés de la frontière de France.

« Citoyen ambassadeur, » écrivait à ce sujet M. de Talleyrand à M. de Champagny ambassadeur de France en Autriche le 19 mars 1804, « une multitude de faits et de preuves, résultant « de la procédure qui s'instruit à Paris, ayant « mis en évidence la complicité d'un comité « d'émigrés français résidant à Offembourg et à « Ettenheim, le gouvernement a senti qu'il n'y « avait pas un moment à perdre pour s'assurer « de conspirateurs, qui attendant aux portes de « Strasbourg le succès des machinations détesta- « bles tramées par leurs complices de l'intérieur, « ne cessaient pas d'ailleurs d'entretenir avec eux « une correspondance d'argent et d'avis, dont « tous les détails ont été connus.

« Il est présumable qu'une partie des conspi- « rateurs qui composent le comité d'Offembourg, « aura essayé de se retirer à Fribourg et dans « ses environs, ou en remontant davantage vers « les frontières de la Suisse : les rapports d'ami- « tié et de bon voisinage qui subsistent entre la « France et la cour impériale, et de plus les sen- « timents bien connus de S. M. I., ne permettent « pas de douter qu'elle ne soit empressée d'éloi- « gner des hommes aussi criminels; et pour pren-

« dre à cet égard une mesure complète, S. M. ju-
« gera sans doute convenable d'ordonner l'éloi-
« gnement absolu et irrévocable de tout ce qui
« pourrait rester d'émigrés français tant à Fri-
« bourg que dans le Brisgaw, dans toutes les
« possessions autrichiennes de la Souabe et sur
« les frontières de la Suisse, de manière qu'aucun
« des émigrés ne puisse se trouver à moins de
« 50 lieues des frontières française et helvétique.

« C'est un acte de précaution, une mesure
« d'utilité réciproque, qui se lie d'ailleurs à l'exé-
« cution de l'art. 1er du traité de Lunéville, et que
« vous êtes autorisé à requérir par une note offi-
« cielle s'il est besoin; mais on se persuade que
« S. M. n'aura besoin que d'avoir connaissance des
« explications verbales que vous aurez d'abord à
« cet égard avec le comte de Cobentzl, pour se
« porter d'elle-même à faire ce que désire le Pre-
« mier Consul, et ce que réclament l'intérêt bien
« entendu et la tranquillité des deux puissances.

« J'ai l'honneur, etc.

« *Signé* CH.-MAUR. TALLEYRAND. »

« *P. S.* J'ajoute un mot à ma dépêche de ce
« jour et c'est pour vous confirmer ce que vous
« aurez déjà appris par les rapports de Carls-
« ruhe, savoir : que le duc d'Enghien se trouve
« au nombre des personnes qui ont été arrêtées
« à Ettenheim. Cette circonstance va grossir

« l'événement et donner plus d'amertume aux ob-
« servations. C'est pourquoi il faut parler haut et
« nettement. Croyez qu'on se fie à votre langage;
« nous savons que vous avez toujours celui de la
« place et de la chose.»

Le gouvernement autrichien s'empressa, sur les explications de M. de Champagny, de rendre, au sujet des émigrés, une ordonnance conforme à la demande qui lui en était adressée, reconnaissant ainsi d'une manière implicite, l'urgence des mesures qui avaient été prises à leur égard.

La nouvelle étant ensuite venue du procès et de la condamnation du duc d'Enghien, fidèle au système de temporisation qu'il avait adopté, il garda le silence à cet égard, et laissa sans réponse la lettre que le comte de Lille lui adressa à ce sujet; toutefois, la Russie ayant présenté à la diète de Ratisbonne la note dont nous avons parlé, il se montra disposé à la seconder, et toutes ses actions, au milieu des démonstrations favorables qu'il prodiguait au gouvernement français, laissaient percer une secrète animosité qui éclata en effet l'année suivante par la coalition de 1805.

La cour de Prusse, comme on l'a vu, était alors divisée en deux fractions, l'une favorable à la France, l'autre favorable à la Russie; la mort du duc d'Enghien fournit de nouvelles armes à ce dernier parti, et de nombreuses accusations s'élevèrent à Berlin contre la tyrannie et

la cruauté du Premier Consul. Toutefois, la marche politique du cabinet n'en fut pas modifiée. non-seulement le gouvernement prussien ne fit aucune objection sur l'enlèvement et la condamnation du duc d'Enghien, mais il rejeta l'un et l'autre sur les complots continuels des émigrés, et sur l'imprudence du duc d'Enghien qui était allé conspirer jusque sur la frontière de France [1]. Le comte de Lille ayant adressé à ce sujet, de Varsovie, une lettre au roi de Prusse comme aux autres souverains, cette lettre lui fut renvoyée toute cachetée, et le président de Hoym, régent de la province prussienne où il se trouvait, lui témoigna la satisfaction que le roi de Prusse avait éprouvée, en apprenant qu'il n'était pour rien dans les complots tramés contre la France et contre le chef de son gouvernement, et la confiance que l'on avait qu'il continuerait à y rester étranger [2].

[1] En 1806, le baron de Hardemberg ayant remplacé le comte d'Haugwitz, et le système politique du cabinet étant changé, on lança, toujours au nom de la Prusse et de son souverain, un manifeste portant : « L'indépendance du ter« ritoire allemand est violée, au milieu de la paix, d'une « manière outrageante pour l'honneur de la nation : les « Allemands n'ont pas vengé la mort du duc d'Enghien ; « mais jamais le souvenir de ce forfait ne s'effacera parmi « eux. »

[2] Depuis le mois de janvier 1804, le comte de Lille, qui se voyait traiter plus que froidement par le roi de Prusse et par le comte d'Haugwitz, son premier ministre, songeait à

Cependant, par suite de la note que le chargé d'affaires de Russie avait remise le 7 mai à la

se retirer à Calmar en Suède, où le roi Charles Gustave lui offrait un nouvel asile : il avait envoyé à cet effet en Suède le comte de Gimel, avec lequel le marquis de Bonnay, son ministre des affaires étrangères, entretenait une correspondance, et, dans l'intérieur des lettres qui étaient écrites de part et d'autre, on insérait en encre sympathique ce qui se rapportait aux affaires générales.

Nous avons retrouvé une de ces lettres, celle relative à la communication du président de Hoym dont nous venons de parler : la première page est remplie par une lettre du marquis de Bonnay qui commence par ces mots :

Le 18 avril 1804.

« Me voici comme à mon ordinaire, mon cher comte, « marchant à la suite du roi : je ressemble presque à un « satellite de Jupiter; notre maître quitte aujourd'hui le « deuil sur ses habits, mais il le garde dans le cœur et le « gardera toujours; il a quitté aussi depuis deux jours sa « botte de velours; je ne vous avais rien dit d'icelle parce que « le nouveau petit accès de goutte qu'il a eu ne méritait « guère qu'on en parlât, etc. »

Les deux pages suivantes, écrites dans le sens de la plus grande longueur du papier, sont intitulées *Note du Roi*; elles ne sont toutefois ni de la main du roi ni d'aucune autre que nous ayons pu reconnaître; mais les caractères pâles et les taches jaunes du papier indiquent assez une écriture reproduite par des moyens chimiques.

NOTE DU ROI.

« Je vous ai dit en clair ce que je voulais qu'on sût; mais « voici le reste. Le président m'a ajouté que le roi de Prusse « était très-fâché que, par son imprudence, le duc d'En- « ghien se fût attiré son sort, et eût compromis l'électeur de

diète de Ratisbonne, la question de l'enlèvement du duc d'Enghien, et de la violation du territoire

« Bade, qu'il voyait avec plaisir que je n'y fusse pour rien, « et qu'il espérait bien que je ne ferais rien qui pût troubler « le repos de la république française ni attenter aux jours « du Premier Consul. J'ai répondu, qu'ainsi que tout homme « bien pensant et ma douleur à part, je regardais l'enlè- « vement de M. le duc d'Enghien comme la plus insigne « violation du droit des gens, et sa mort, comme le plus « abominable des assassinats; que je ne pouvais savoir s'il « est entré ou non dans le projet de Georges qui sûrement « est d'un bon royaliste; mais que je ne savais pas si je « l'eusse approuvé ou non, puisque je l'ignorais; que le mot « de république française ne présentait aucun sens à mon « esprit; et qu'au surplus, depuis huit cents ans que ma fa- « mille était connue, jamais nous n'avions eu une bassesse à « nous reprocher.

« Tout ce qu'il m'a dit, et qu'il a répété à la reine et à « ma nièce, ou du moins à peu près, était bien la lettre « que le roi de Prusse lui avait écrite; je croirais de tout « autre qu'il avait charge de me le dire; mais à la manière « dont il remplit ses missions, je ne puis savoir s'il n'a pas « dit tout haut de simples réflexions.

« Au reste, et de Vienne et d'ici même, on me donne avis « que B. P. (Bonaparte) demande qu'on mette le scellé sur « mes papiers. Le président de Hoym, auquel M. de Bonnay « en a parlé, rejette bien loin cette idée; mais si B. P. l'exige, « cela sera. Je les attends de pied ferme. Si les avis avaient « un véritable caractère d'authenticité, je n'hésiterais pas « à reprendre le projet du mois de janvier; mais jus- « qu'ici ils n'ont pas ce caractère.

« La lettre que j'avais écrite au roi de Prusse en appre- « nant l'enlèvement m'est revenue hier toute cachetée..... » (Suivent des détails sur l'envoi de cette lettre, en date du 7 avril, ainsi que d'une autre lettre, en date du 9).

« Le duc de Coigny, en partant de Lisbonne, y a laissé

de Bade, se trouvant portée au tribunal de cette diète, c'était vers ce point, ainsi que vers le margrave de Bade, qu'avaient dû se diriger toutes les négociations du gouvernement français.

Depuis le commencement de cette affaire, le margrave de Bade, et son envoyé à Paris le baron Dalberg, n'avaient cessé de se trouver dans le plus pressant embarras : le margrave devait, à la protection du gouvernement français, son titre d'électeur, et plusieurs provinces, notamment celles de l'évêché de Strasbourg, ajoutées à ses anciens États; il était d'ailleurs entraîné par sa position dans le système politique de la France.

D'un autre côté, le mariage de deux de ses filles, l'une avec l'empereur de Russie, l'autre avec le roi de Suède [1], avait créé pour lui, avec ces deux puissances, des rapports dans lesquels la margrave, ennemie déclarée de la France, s'efforçait de l'engager.

Aussi le margrave, tout en rendant au sujet du duc d'Enghien et des émigrés, l'ordonnance que nous avons citée ci-dessus et dans laquelle il parlait comme d'une chose toute simple de l'expédition qui avait été faite dans ses États, avait

« (et je crois avec l'aveu tacite du prince régent) mes « affaires entre les mains du commandeur de Drucour. Le « choix est bon ; mais par prudence j'ai mieux aimé vous « le dire ici que dans le clair. Du reste, point de nouvelles « d'argent de ce pays-là. ».

[1] La troisième avait épousé l'électeur de Bavière.

fait préparer pour les autres puissances, et notamment pour la Russie, une note portant qu'il n'avait été instruit qu'après l'événement de tout ce qui s'était passé.

« J'ai reçu hier au soir, » écrivait le baron Dalberg à sa cour le 22 mars 1804, « la dé-« pêche n° 17 que V. E. (le baron d'Idelsheim) « m'a fait l'honneur de m'adresser.....

« L'exposé historique, tracé dans l'intention « de faire connaître les faits tels qu'ils se sont « passés, remplit parfaitement son but, et prouve « que S. A. S. E. n'a été instruite du but de l'ex-« pédition militaire que trente-six heures après « qu'elle a été entreprise.....

« Il n'est pas moins infiniment convenable, « comme S. A. S. E. en a pris la résolution, de « communiquer aux membres du collége électo-« ral tout ce qui concerne cette affaire ; je serais « cependant d'avis de le faire non verbalement, « mais en communiquant à chacun l'exposé histo-« rique avec les copies y annexées.

« Pour remplir ici les intentions de la cour, je « ne puis, dans la position infiniment difficile et « délicate où je me trouve, faire autre chose que « d'exposer simplement aux ministres des cours « avec lesquelles nous sommes plus particulière-« ment en relation, les circonstances telles qu'elles « se sont passées ; je l'ai fait à l'égard des légations « de Russie, de Suède, de Prusse et d'Autriche. »

Cette lettre du baron Dalberg et la note du

margrave, ne se rapportaient encore qu'à l'enlèvement ; mais l'embarras devint bien plus grand lorsqu'à cet enlèvement eut succédé la condamnation et la mort du duc d'Enghien, lorsque le margrave de Bade put prévoir les récriminations de la Russie et de la Suède, qu'il vit leurs notes à la diète de l'empire, et qu'enfin le cabinet autrichien, séduit par les instances de l'Angleterre et de la Russie, après avoir d'abord gardé le silence, parut hésiter à les seconder.

Cependant, comme le margrave de Bade était en réalité la seule puissance directement intéressée à la violation du territoire, et que d'ailleurs le gouvernement français s'adressait à lui pour détourner l'effet de la note présentée par la Russie, il lui était impossible de rester neutre dans la question.

Des conférences furent ouvertes à Paris, entre le ministère français représenté par M. de Talleyrand, le comte de Cobentzl ambassadeur d'Autriche, le comte de Lucchesini, le baron Dalberg et les envoyés de Bavière et Wurtemberg, et l'on finit par convenir que l'électeur de Bade adresserait lui-même une déclaration à la diète de Ratisbonne.

Selon l'usage reçu dans les diètes de l'empire, la délibération sur la note russe du 7 mai avait été ajournée au 18 juin; le 29 mai, le chargé d'affaires de France annonça officiellement à la diète que Buonaparte avait été proclamé empereur des

Français, et, à cette occasion, il instruisit, dans une conférence particulière, le ministre de l'archichancelier de l'empire des négociations qui étaient ouvertes à Paris.

En conséquence de cette communication, ce dernier prévint le 4 juin ses collègues, que par suite de ce qui avait été convenu à Paris entre le ministère français, l'envoyé de l'empereur, et celui de l'électeur de Bade relativement à l'arrestation du duc d'Enghien, on devait s'attendre à voir paraître une note de l'électeur, qui rendrait superflue l'ouverture du protocole [1].

Cette note fut en effet remise à la diète le 2 juillet. « L'électeur y témoignait sa sincère « gratitude à S. M. l'empereur de Russie pour sa « bienveillante sollicitude envers lui et la maison « électorale. Il ajoutait, que ne voulant pas expo- « ser sa patrie aux désastres d'une nouvelle « guerre, et se fiant aux intentions amicales que « le gouvernement français et son illustre chef « avaient si clairement manifestées par leur mé- « diation en faveur de l'empire, il demandait « que les représentations adressées le 7 mai à la « diète, ne donnassent pas lieu à délibérer sur « la violation du territoire badois, afin que le re- « pos et la prospérité de l'Allemagne et peut- « être de l'Europe, ne se trouvassent pas compro- « mis par de nouveaux troubles. »

[1] Collection des traités de paix.

Le député de l'électorat de Bohême représentant l'empereur d'Autriche, le ministre de Brandebourg représentant le roi de Prusse, et les députés des autres électorats allemands adhérèrent à cette demande par leur vote du 6 juillet, et les réclamations du ministre de Hanovre du 22 juillet, et celles de l'envoyé de Suède du 27, tendantes à appuyer la proposition de l'empereur Alexandre, restèrent sans effet[1].

Le ministère anglais avait d'abord gardé le silence sur les affaires du continent : vainement, depuis les premiers instants du complot de Georges, le Premier Consul dans toutes ses notes, dans tous ses discours, dans toutes ses allocutions, l'avait accusé d'en être l'instigateur et le complice ; vainement ces accusations avaient été renouvelées avec plus de force lors des déclarations de Georges et des autres conjurés, vainement enfin les journaux anglais eux-mêmes l'avaient pressé de s'expliquer.

« Le *Moniteur* assure, » disait le *Morning Chronicle* du 21 mars (30 ventôse) en parlant de l'arrestation de Georges, « que Georges a dé-« claré n'être venu à Paris que pour assassiner le « Premier Consul. Voilà une étrange confession, « ou plutôt on veut tirer parti de cette confession-« là. Plusieurs personnes pensent qu'il est de

[1] Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État (le comte de Hardemberg), tome VIII, page 350.

« l'honneur de ce pays que nos ministres repous-
« sent l'infâme accusation d'avoir employé des « assassins pour attenter à la vie du Premier Con-« sul. Nous verrons bientôt quelle sorte de « preuves on produira qu'un plan d'assassinat « a eu lieu. Si de telles preuves existent, nos mi-« nistres doivent se laver de tout soupçon d'avoir « été liés avec Georges en aucune manière, car « sans cela l'administration resterait entachée.

« Le *Moniteur* déclare que les ministres étaient « si bien instruits de ce qui se passait à Paris, « qu'ils s'attendaient à annoncer la mort du Pre-« mier Consul dans un message au parlement. « Certes, une pareille accusation est trop grave « et trop positive pour qu'on se contente d'y ré-« pondre seulement par le mépris. »

Ces attaques du gouvernement français, ces invitations de la presse anglaise, n'avaient obtenu du ministère anglais aucune réponse, et il s'était également abstenu de parler de ce qui concernait le rapport du grand juge sur les intrigues de Brake : son silence, sur ce dernier point, lui attira enfin le 17 avril, de la part de lord Morpeth et dans le sein de la chambre des communes, les plus vives interpellations.

« Je sollicite, » dit lord Morpeth, « l'attention de « la chambre sur un sujet qui intéresse l'honneur « du gouvernement, du parlement et de la nation; « il est question de la correspondance attribuée à « notre ambassadeur à Munich.

« Le gouvernement de ce pays a été accusé à la « face de l'Europe de crimes qui ne doivent ja- « mais souiller les annales de nations civilisées : « il ne s'agit plus ici d'accusations vagues qu'on « puisse repousser par le mépris; mais d'une cor- « respondance communiquée à tous les ambassa- « deurs résidents auprès de la cour de France qui « ont regardé le crime comme prouvé, et nous « ont condamné sans nous entendre. Je crois de- « voir sommer les ministres de déclarer s'ils ont « participé à une action aussi atroce, s'ils ont ai- « guisé le poignard des assassins, s'ils se sont « livrés à une espèce de guerre aussi crimi- « nelle. »

Le chancelier de l'échiquier lui répondit : « Je « dois rendre grâces au noble lord puisqu'il me « fournit l'occasion de repousser ouvertement et « courageusement une des plus grossières et des « plus atroces calomnies qui aient jamais été fa- « briquées par une nation civilisée contre une « autre. J'affirme au noble lord que nul pouvoir « n'a été donné par le gouvernement, qu'aucunes « instructions n'ont été envoyées à aucun indi- « vidu à l'effet d'agir contre les usages reçus : sur « ce point ma conscience est tranquille.

« Quant à l'interprétation donnée à cette pré- « tendue correspondance par ceux à qui elle a été « communiquée, on ne doit pas s'attendre que je « m'explique; quant à la correspondance elle- « même je ne saurais rien dire de plus, puisqu'au-

« cune communication ne nous a été faite à cet « égard par notre ambassadeur à Munich.

« Encore une fois je remercie le noble lord de « m'avoir fourni l'occasion de repousser la calom- « nie du gouvernement de la France. »

Mais bientôt se sentant appuyé par la Russie, et laissant de côté tous ces détours, non-seulement le ministère anglais avoua tout ce qui s'était fait, mais il eut l'étrange courage de le justifier; et le 30 avril, le jour même où M. d'Oubril remettait au Premier Consul la note de la Russie dont nous venons de parler, le lord Hawkesbury adressa à tous les ministres étrangers près la cour de Saint-James, une lettre circulaire dans laquelle il disait : « Que Sa Majesté Britannique ne « pensait pas avoir besoin de repousser avec le « dédain et l'indignation qu'elle méritait, la ca- « lomnie atroce et dénuée de fondement, que le « gouvernement de S. M. participait à des pro- « jets d'assassinat; accusation déjà portée aussi « faussement et aussi calomnieusement par la « même autorité, contre des membres du gouver- « nement de S. M. pendant la dernière guerre; « accusation si incompatible avec l'honneur de « S. M. et avec le caractère connu de la nation bri- « tannique, et si complétement dénuée de toutes « sortes de preuves, que l'on peut présumer avec « raison, qu'elle n'a été mise en avant dans le mo- « ment actuel, qu'afin de détourner l'attention de « l'Europe de la contemplation de l'acte sangui-

« naire qui a été commis récemment par l'ordre « direct du Premier Consul de France, en viola- « tion du droit des gens, et au mépris des lois les « plus simples de l'honneur et de l'humanité.

« Quant aux accusations relatives à la conduite « de ses agents, elle n'y opposerait que le silence « du mépris, si les réponses vraiment extraordi- « naires et non autorisées de plusieurs ministres « des puissances étrangères ne leur eussent donné « plus d'importance qu'elles ne méritaient en « réalité.....

« Un ministre dans un pays étranger, » ajoutait la note, « est tenu par la nature de sa charge « et les devoirs de sa place, de s'abstenir de toute « communication avec les mécontents du pays où « il est accrédité, ainsi que de tout autre acte « nuisible aux intérêts de ce pays; mais il n'est « pas sujet aux mêmes restrictions à l'égard des « autres puissances.... Si le gouvernement de S. M. « négligeait d'avoir égard aux sentiments de ceux « des habitants de la France, qui sont, à juste « titre, mécontents du gouvernement actuel de « ce pays, s'il refusait de prêter l'oreille aux pro- « jets qu'ils forment pour délivrer leur patrie du « joug honteux et de l'esclavage flétrissant sous « lequel elle gémit maintenant, il ne remplirait « pas les devoirs que tout gouvernement juste et « sage se doit à lui-même, et au monde en géné- « ral, dans des circonstances semblables aux cir- « constances actuelles..... »

En même temps, la mort du duc d'Enghien servait, dans les journaux anglais, de texte aux plus violentes déclamations contre le Premier Consul.

« *Courier,* 1er mai. L'horrible assassinat du « duc d'Enghien a porté l'indignation dans tous « les cœurs et réveillé l'affection des Français « pour leur souverain légitime : de jour en jour « le brigand Corse se rend plus odieux par de « nouveaux crimes, et la crainte seule retient en- « core le peuple dans l'obéissance; on espère « qu'elle finira enfin par céder à la haine causée « par tant de forfaits..... Il est évident que le tyran « s'abandonne aux conseils des jacobins qui le « poussent au crime, et qui, pour mieux le « perdre, lui conseillent de déclarer le gouverne- « ment héréditaire dans sa famille.....

« On assure que sur le bruit qui s'était répandu « que le duc de Berry était à Paris, caché dans l'hô- « tel du comte de Cobentzl ambassadeur d'Au- « triche, Bonaparte a déclaré au conseil d'État « que, si cela eût été, il aurait fait fusiller sur-le- « champ le prince et l'ambassadeur.

« A aucune époque de la Révolution, » disait de même le journal *le Times*, « même sous « le règne de Robespierre, la terreur n'a été « plus universellement à l'ordre du jour : des exé- « cutions nocturnes et secrètes ont eu lieu, et « l'on ignore également le nombre des victimes « et les crimes dont elles sont accusées..... »

« *Courier*, 21 mai. Nous allons peut-être « bientôt voir les flammes de la guerre ravager « de nouveau le continent, pour satisfaire l'ambi- « tion d'un despote sans remords qui paraît pos- « sédé de l'esprit de Caïn.... Si Bonaparte s'adres- « sait à l'univers, comme à son sénat, pour « connaître l'opinion publique sur son compte, « combien se trouverait-il surpasser en infamie « Néron ou Caligula..... Au reste, rien de ce que « fait cet homme ne nous surprend, et nous « sommes fondés à croire que, comme Néron, il « se réjouirait volontiers si tous les prisonniers « de guerre qui sont entre nos mains étaient mis « à mort..... [1] »

[1] Ces citations des journaux anglais sont tirées des extraits même que le ministre de la justice était chargé de faire faire, et de mettre chaque jour sous les yeux du Premier Consul.

CHAPITRE IV.

Suite et fin de l'instruction du procès de Georges, Pichegru et Moreau. — Lettre du général Moreau au grand juge pour le Premier Consul. — Réponse du grand juge. — Interrogatoires et confrontations de Moreau avec Rolland, Victor Couchery et Lajolais. — Suicide de Pichegru. — Ouverture des débats publics. — Intérêt qui s'attache au général Moreau. — Débat sur l'entrevue avec Georges. — Réponses du général Moreau à ce sujet et sur les autres questions du président. — Son discours. — Plaidoyer de son défenseur. — Jugement. — Grâces accordées. — Le général Moreau se retire aux États-Unis. — Georges.

Pendant ce temps, l'instruction du procès de Georges, de Pichegru et de Moreau se poursuivait, et quoique l'on en recherchât tous les détails avec le plus vif empressement, c'était surtout vers le dernier que se portaient l'intérêt du public et l'attention du gouvernement.

Ainsi qu'on l'a vu, le Premier Consul, le jour même de l'arrestation de Moreau (25 pluviôse, 16 février), avait envoyé le grand juge pour l'interroger, avec mission de l'amener auprès de lui, si le général demandait à lui parler. Non-seulement Moreau n'avait point fait cette demande, mais il avait opposé aux questions qui lui étaient faites une dénégation absolue, déclarant qu'il n'avait vu ni Georges ni Pichegru, et qu'il ne connaissait leur arrivée à Paris que par les récits des journaux.

Le 29 pluviôse (20 février), le grand juge avait été de nouveau envoyé près de lui et Moreau avait persisté dans ses réponses; seulement,

instruit par les paroles du grand juge que les dépositions avaient compromis Fresnières son secrétaire, il avait fini par avouer les ouvertures que ce dernier lui avait faites, tout en ajoutant qu'il les avait constamment repoussées. Pensant, du reste, que Georges et Pichegru n'avaient pu encore être arrêtés il avait, comme on l'a vu, rejeté avec une sorte de hauteur les insinuations du grand juge pour demander une entrevue au Premier Consul.

Ce dernier s'était alors décidé à poursuivre le procès, et, d'après le sénatus-consulte du 8 ventôse, le général Moreau avait été renvoyé avec les autres accusés devant le tribunal criminel du département de la Seine.

En conséquence de ce renvoi, le juge instructeur Thuriot s'était rendu à sa prison pour l'interroger (17 ventôse, 8 mars).

Le général Moreau, qui avait été tenu au secret le plus absolu, apprenant par là la résolution qui avait été prise, demanda, avant de répondre au juge instructeur, un sursis de vingt-quatre heures pour écrire au Premier Consul ; le sursis ayant été aussitôt accordé, il adressa ce même jour au grand juge une lettre, qu'il le priait de transmettre au Premier Consul, et dans laquelle il disait :

« Qu'ayant traversé la révolution et la guerre « exempt du moindre reproche d'incivisme « ou d'ambition, et étranger à la conspiration

« actuelle, il ne pouvait attribuer qu'à ses an-
« ciennes liaisons avec Pichegru l'accusation dont
« il était l'objet. »

Reprenant en conséquence ces liaisons depuis leur origine, il rappelait : « Qu'envoyé à l'armée « du Nord, en 1793, pour y servir sous les or- « dres de Pichegru, ce général l'avait d'abord fait « nommer général de division, puis lui avait fait « donner le commandement de sa propre armée « lorsqu'il était passé à celui de l'armée du Haut- « Rhin. Depuis cette époque, » ajoutait-il, « et « surtout depuis que Pichegru avait été appelé au « Corps législatif, il avait cessé d'avoir avec lui « des rapports fréquents. »

Moreau venait ensuite à ce qui s'était passé à l'époque du 18 fructidor, et il expliquait : « qu'ayant saisi des papiers où il lui parut que « le général Pichegu avait des relations avec les « princes français, il avait cru cependant ne pas « devoir les envoyer sur-le-champ au Directoire, « attendu que Pichegru, ayant quitté l'armée « pour entrer au corps législatif, cessait d'être « dangereux, et pouvait d'autant moins nuire à « la chose publique, que la paix était désormais « assurée.

« Instruit cependant que cette affaire commen- « çait à prendre de la publicité, et que de Stras- « bourg on s'apprêtait à en instruire le Direc- « toire, il en avait écrit confidentiellement au « directeur Barthélemy, qu'il avait connu à Bâle;

« il mandait à ce dernier que les pièces qu'il « avait entre les mains, quoiqu'assez probantes, « ne pouvaient cependant servir de preuves judi- « ciaires, étant pour la plupart écrites en chiffres « et aucune n'étant signée. »

« A ce moment Barthélemy venait d'être arrêté. « et la lettre qu'il lui adressait était tombée entre « les mains du Directoire, qui avait réclamé les pa- « piers dont elle faisait mention. »

Moreau convenait de ses relations postérieures avec l'abbé David; mais il soutenait « qu'elles « avaient eu pour unique objet la rentrée en « France de Pichegru, auquel l'abbé David lui « demandait de ne pas s'opposer. »

Quant à la conspiration actuelle, il affirmait n'y avoir jamais eu la moindre part; il avouait que des ouvertures indirectes lui en avaient été faites, mais en ajoutant « qu'il les avait toujours « repoussées, et qu'il les regardait comme une « insigne folie; et que les chances de la des- « cente en Angleterre lui ayant été présentées « comme favorables à un changement de gouver- « nement, il avait répondu que le Sénat était « l'autorité à laquelle les Français ne manque- « raient pas de se réunir en cas de troubles, et « qu'il serait le premier à se soumettre à ses or- « dres.

« Que, toutefois, il n'avait pas cru devoir « parler au gouvernement de ces ouvertures, « attendu qu'une délation répugnait trop à son

« caractère, surtout à l'égard d'une personne à « qui il devait de la reconnaissance, et avec qui il « avait eu des liaisons d'amitié. »

Parlant enfin des services qu'il avait rendus à la France, et en particulier au Premier Consul à l'époque du 18 brumaire, il se plaignait des ennemis qui les avaient éloignés l'un de l'autre depuis ce temps, et lui demandait de prononcer lui-même sur son sort, « afin de lui épargner « l'humiliation d'aller devant les tribunaux dé- « clarer qu'il n'était pas un conspirateur, et ap- « peler à l'appui de sa justification une probité « de vingt-cinq années, et la gloire qu'il avait « acquise. »

Dans cette lettre, comme on le voit, le général Moreau affectait de tout rejeter sur le souvenir de ses anciennes liaisons avec Pichegru : il avouait, ce que l'on savait déjà, la correspondance qu'il avait eue avec l'abbé David ; mais il ne disait rien, ni de ses rapports avec le général Lajolais, ni de ses entrevues à Paris avec Pichegru et avec Georges : trop humble pour un innocent[1], cette

[1] « Voici dans quels termes le journal anglais, *le Times*, s'exprime au sujet de cette lettre :

« *Times*, 11 *juin*. On a publié une lettre qu'on prétend « avoir été adressée par Moreau à Bonaparte environ trois « semaines avant sa mise en jugement. Cette lettre ne prouve « pas beaucoup en faveur de l'esprit et du caractère de son « auteur ; on était en droit d'attendre de lui plus de gran- « deur d'âme ; Moreau s'humilie devant Bonaparte, et, au

lettre n'était pas assez franche pour un coupable, et en adressant un appel à la clémence du

« lieu d'attendre avec calme et dignité le résultat du pro-
« cès, il lui écrit une lettre que l'on ne peut guères consi-
« dérer que comme un appel à sa clémence. Nous avouons
« que d'après l'idée que nous nous étions formée du ca-
« ractère de Moreau, nous avons peine à concevoir qu'il
« ait pu l'écrire, et nous ne serions pas surpris qu'elle
« n'eût été fabriquée par le gouvernement pour diminuer
« la haute opinion que le public avait de Moreau : si cela
« est, il sera condamné et puni; mais s'il est vraiment l'au-
« teur de cette lettre, il sera absous : après une conduite
« aussi dégradante, il ne peut plus être dangereux. »

Quelque temps auparavant, et sur le bruit qui s'était répandu d'une lettre écrite par Moreau au Premier Consul, *les Nouvelles à la main*, espèce de journal secret que l'on publiait à Paris, avaient donné de cette lettre une version reproduite par deux journaux anglais du 24 mars, *le Times* et *le Courier*. Elle commençait par ces mots :

A monsieur Bonaparte le Premier Consul.

Du donjon du Temple, le 10 ventôse an XII (1er mars 1804).

« Monsieur,

« Puisque votre ambition demande de nouvelles vic-
« times, frappez, mais ne calomniez pas ceux que vous
« égorgez : baignez-vous dans le sang innocent, mais épar-
« gnez l'honneur de ceux à qui vous arrachez la vie.

« Si vous attendez de moi la pétition d'un suppliant,
« n'en lisez pas davantage; dans le cachot où votre tyran-
« nie m'a plongé, je suis plus élevé que vous sur le trône
« que vous avez usurpé : c'est l'avis de tous les hommes
« justes mes contemporains, et la postérité confirmera leur
« jugement, etc. »

Premier Consul, il ne faisait rien de ce qui convenait pour l'obtenir.

Le temps, d'ailleurs, de cette clémence était passé : dans les premiers instants, le Premier Consul avait pu séparer sa cause de celle des autres accusés, et le renvoyer de l'affaire; mais maintenant que sa complicité dans la conspiration était connue, que les passions avaient été excitées, que l'on avait cherché par tous les moyens à soulever l'opinion publique, il était devenu nécessaire qu'un jugement décidât si l'accusation portée contre lui était réellement fondée.

En conséquence, le Premier Consul donna l'ordre au grand juge que la lettre du général Moreau fût renvoyée au juge instructeur pour être jointe aux autres pièces du procès, et le grand juge, en même temps, adressa au général Moreau la réponse suivante :

« J'ai mis, citoyen général, aujourd'hui à onze « heures, votre lettre de ce jour sous les yeux « du Premier Consul.

« Son cœur a été vivement affecté des mesures « de rigueur que la sûreté de l'État lui a comman- « dées.

« A votre premier interrogatoire, et lorsque « la conspiration et votre complicité n'avaient « point encore été dénoncées aux autorités et à la « France entière, il m'avait chargé, si vous m'en « aviez témoigné le désir, de vous mener à l'heure

« même devant lui. Cette entrevue eût pu contri-
« buer à tirer l'État du danger où il se trouvait
« encore.

« Avant de saisir la justice, j'ai voulu, par un
« second interrogatoire, m'assurer s'il n'y avait
« pas de possibilité de séparer votre nom de cette
« odieuse affaire; vous ne m'en avez donné aucun
« moyen.

« Maintenant que les poursuites juridiques
« sont commencées, les lois veulent qu'aucune
« pièce à charge et à décharge ne puisse être
« soustraite aux regards des juges, et le gouver-
« nement m'a ordonné de faire joindre votre
« lettre à la procédure.

« *Signé* REGNIER. »

Le 9 germinal (1er avril), Moreau fut de nouveau interrogé par le juge instructeur, et confronté avec Rolland : ce dernier, comme on l'a vu, « déclarait, d'une part, qu'il avait été l'in-
« termédiaire d'une entrevue entre Pichegru et
« Moreau (c'était la seconde de celles qui avaient
« eu lieu); de l'autre, que pendant l'intervalle
« qui s'était écoulé entre cette seconde entrevue
« et la suivante, il avait été chargé par Pichegru
« d'aller chez Moreau pour savoir : si décidément
« il voulait conduire un mouvement royaliste, ou
« dans le cas contraire, et le mouvement se fai-
« sant, s'engager à mettre l'autorité dans des
« mains légitimes. »

Le général lui avait alors répondu : « Je ne « puis me mettre à la tête d'aucun mouvement « pour les Bourbons: un essai semblable ne réus- « sirait pas ; si Pichegru fait agir dans un autre « sens, et dans ce cas je lui ai dit qu'il faudrait « que les consuls et le gouverneur de Paris dispa- « russent, je crois avoir un parti assez fort dans « le Sénat pour obtenir l'autorité ; je m'en servirai « aussitôt pour mettre tout le monde à couvert, « ensuite de quoi l'opinion dictera ce qu'il con- « viendra de faire, mais je ne m'engagerai à rien « par écrit. »

Le juge instructeur ayant fait donner lecture au général Moreau de cette déclaration, il demanda à la lire lui-même; puis il convint « que « Rolland était venu chez lui de la part de Piche- « gru pour lui demander une entrevue; qu'il s'y « était refusé, mais que le soir en sortant de table, « étant passé dans son cabinet où on lui avait « dit que quelqu'un le demandait, il avait été fort « étonné d'y trouver Pichegru; que là ils avaient « causé des ci-devant princes français, et que « Pichegru lui ayant fait valoir les chances qu'ils « pourraient avoir par suite de la descente en An- « gleterre, lui, Moreau, avait répondu qu'il n'en « croyait rien, que là s'était terminée leur con- « versation ;

« Que le lendemain, Rolland était venu le « trouver de nouveau de la part de Pichegru « pour lui demander s'il ne voudrait pas lui-mêm

« prendre l'autorité; il avait répondu, non pas « suivant le sens que présentaient les paroles de « Rolland, qu'il fallait d'abord pour cela faire « disparaître les consuls et le gouverneur de Pa- « ris, mais que pour qu'il pût songer à un pareil « projet, il faudrait qu'il n'y eût ni les consuls, « ni le gouverneur de Paris. »

Le 22 germinal (13 avril), Moreau fut confronté avec Victor Couchery, frère d'un ancien collègue de Pichegru, qui, proscrit au 18 fructidor, s'était réfugié à Londres où il rédigeait les pamphlets contre le Premier Consul. Victor Couchery avait d'abord été employé dans les bureaux du général Moncey : la correspondance qu'il entretenait avec son frère en Angleterre l'avait ensuite fait destituer de cet emploi.

Arrêté le 10 germinal (2 avril), il avoua « qu'il y avait eu entre Pichegru et Moreau trois « entrevues : la première sur le boulevard de la « Madeleine où, comme il l'avait appris ensuite, « Georges avait assisté; les deux autres chez le « général Moreau; il avait, ainsi que Lajolais, « accompagné dans la seconde le général Piche- « gru chez Moreau, et il se rappelait qu'au mo- « ment où ils quittaient Georges pour s'y rendre, « ce dernier leur avait dit : Au moins il (Moreau) « ne se plaindra pas, aujourd'hui je n'y serai pas. »

Cette déclaration de Victor Couchery obligea Moreau à convenir, non plus seulement d'une, mais de deux entrevues avec Pichegru; il ajoutait

du reste que l'une et l'autre avaient eu lieu par surprise. Quant à celle des trois entrevues qui aurait eu lieu sur le boulevard de la Madeleine, il persista à la nier, disant qu'on la lui avait bien demandée, mais qu'il n'avait jamais voulu consentir à l'accorder.

Sur ces entrefaites un nouvel incident vint compliquer cette affaire déjà si féconde en circonstances extraordinaires : le 16 germinal (7 avril) au matin, Pichegru fut trouvé mort dans sa prison. Il s'était étranglé avec une cravate de soie noire qu'il portait habituellement autour du col, et qu'il avait serrée à l'aide d'un petit bâton placé en forme de tourniquet : il avait eu le courage de maintenir cet appareil jusqu'au moment où l'asphyxie avait commencé, et alors le poids du corps, tombant sur le côté, avait arrêté le petit bâton et empêché la cravate de se desserrer.

Ainsi qu'on l'a vu, au moment de son arrestation, Pichegru s'était débattu avec une extrême violence, et avait annoncé lorsqu'on le conduisait en prison l'intention de se détruire. En conséquence M. Réal avait donné, au concierge de la prison du Temple, l'ordre de le faire garder à vue [1].

[1] MAISON D'ARRÊT DU TEMPLE.

Rapports du citoyen Fauconnier, concierge chargé de la direction de la Maison.

8 au 9 ventôse (30 janvier-1er février).

« En vertu des ordres du conseiller d'État Réal, le

M. Réal était allé ensuite rendre compte au Premier Consul de ce qui s'était passé. Le Premier Consul qui se rappelait ses anciens rapports avec Pichegru, lorsque ce dernier était répétiteur de mathématiques au collége de Brienne, et qui d'ailleurs, estimant son énergie et ses talents militaires, attribuait surtout les torts de sa conduite aux défauts de sa première éducation, dit à M. Réal : « Revoyez Pichegru. « Avant de trahir son pays, il l'a servi par des « victoires ; causez avec lui de Cayenne, voyez « ce qu'il serait possible de faire de cette colonie. « Je me fierais à lui, et il y serait sur un bon « pied. Toutefois ne promettez rien, ne vous en- « gagez à rien. »

M. Réal se rendit en effet à la prison le 10 ventôse (1er mars), accompagné de M. Desmarets. « Pichegru, » dit ce dernier dans ses *témoignages historiques*[1], « parla de la question en homme « qui connaissait le pays, et dit qu'avec six « millions et six mille nègres, on pourrait faire

« nommé Pichegru (Charles) a été conduit en cette mai- « son, mis au secret, et gardé à vue. »

[1] (Page 67). Dans le cours de cette conversation, Pichegru leur raconta qu'étant en Angleterre peu de temps auparavant, et des officiers qu'il connaissait lui ayant proposé de lui faire voir un établissement militaire, il s'y était refusé : « Il est possible, » leur dit-il, « qu'un jour rentré « dans ma patrie, je sois appelé à venir attaquer ce point, « et je ne veux pas que mes souvenirs m'exposent à man- « quer aux lois de l'hospitalité. » (*Ibid.*, p. 68.)

« de Cayenne un magnifique établissement, et « qui ne laissât aucun regret sur la perte de Saint-« Domingue. »

Cette conversation avec M. Réal, et la perspective qu'elle lui laissait entrevoir, avaient achevé de rendre du calme au général Pichegru, et M. Réal avait cru pouvoir faire retirer les gendarmes que le concierge de la prison avait placés auprès de lui[1]. Malheureusement M. Réal, entraîné par les

[1] MAISON D'ARRÊT DU TEMPLE.

Rapports du citoyen Fauconnier, concierge chargé, etc.

10 au 11 ventôse (1er au 2 février).

« Le conseiller d'État Réal, accompagné du citoyen Desmarets, est venu faire prêter interrogatoire à l'ex-général Pichegru, et a donné l'ordre de retirer les gendarmes « qui étaient auprès de lui. »

La veille, 9 ventôse, le général Moncey, premier inspecteur de la gendarmerie, avait écrit à M. Réal pour se plaindre à lui du mode employé par le concierge pour faire garder à vue le général Pichegru, mode qui consistait à enfermer avec lui deux gendarmes pendant la nuit : le général Moncey faisait observer « que c'était exposer la vie de ces deux « gendarmes que de les enfermer avec un homme fort et « résolu tel qu'était le général Pichegru, et que si, comme « on le disait, il avait l'intention de se détruire, il ne man-« querait pas de les provoquer, afin de les mettre dans le cas « de le frapper lui-même par l'intérêt de leur propre sûreté. »

M. Réal lui répondit :

Paris, le 19 ventôse an XII.

« Le conseiller d'État chargé de la direction, etc.

« Au général Moncey, premier inspecteur, etc.

« Les précautions prises par le concierge de la prison du

grandes affaires qu'il avait sur les bras, n'était plus revenu à la prison.

Le 10 germinal (2 avril), Pichegru avait été conduit devant le juge instructeur et interrogé par lui : cet interrogatoire, qui lui montrait son procès déjà décidé, et qui détruisait les espérances qu'il avait pu concevoir, l'avait profondément affecté : « Je vois bien, » dit-il, « que « M. Réal a voulu m'amuser avec ce qu'il m'a dit « l'autre jour de Cayenne. » Déjà instruit, avant son arrestation, de l'emprisonnement de Moreau, il venait d'apprendre, par son interrogatoire, celui de Georges, et, prévoyant dèslors le sort qui lui était réservé, et n'envisageant plus que la honte du supplice, il avait pris la résolution de s'y soustraire.

Deux ou trois jours avant son suicide, Pichegru avait demandé des livres, et entre autres un volume de Sénèque : on trouva ce volume encore ouvert à côté de lui et marqué à l'endroit où cet auteur décrit avec exaltation la mort de Caton.

« Voilà, » dit le Premier Consul en apprenant la

« Temple, relativement à Pichegru, avaient été motivées « sur ce que, lors de son arrestation, il avait paru désirer se « détruire; depuis qu'il a été plus calme, il a paru avoir « renoncé à ce projet, et on a retiré les hommes qui le gar- « daient à vue; si par la suite il y avait lieu de le faire gar- « der de nouveau, je profiterai des observations que vous « me faites par votre lettre du 9. »

Les gendarmes, comme on le voit, furent retirés plus d'un mois avant son suicide.

mort de Pichegru, « une belle fin pour le conqué-« rant de la Hollande! »

A la première nouvelle de l'événement, M. Réal s'était rendu à la prison du Temple ainsi que Savary ; de son côté le tribunal, sur la réquisition du commissaire du gouvernement et attendu l'importance des circonstances, commit cinq de ses membres, pour aller, avec six chirurgiens ou médecins, examiner l'état du corps, et prendre des renseignements sur ce qui s'était passé. Un grand nombre de personnes qui avaient connu à diverses époques le général Pichegru, furent appelées pour constater son identité; le concierge de la prison du Temple, le porte-clefs et les gendarmes de garde furent entendus, et, après un examen approfondi, les commissaires et les médecins déclarèrent unanimement, que l'individu dont on leur représentait le cadavre, et qui était le général Pichegru, s'était volontairement suicidé; et le tribunal rendit un jugement en conséquence[1]. « Cela n'est pas douteux, » dit M. Réal; « mais quoi que nous puissions faire, on n'en dira « pas moins que, ne pouvant le convaincre, nous « l'avons étranglé. »

On le dit en effet : les royalistes, les Jacobins, les journaux de l'étranger, répétèrent à l'envi que le Premier Consul avait fait assassiner le gé-

[1] Voir ci-après le procès-verbal et le jugement aux pièces justificatives.

néral Pichegru par ses sicaires[1], comme si, en admettant même que le Premier Consul fût capable d'un crime, les assassins eussent pu entrer sans être aperçus; comme si plus tard ils n'eussent pas été les premiers à révéler le crime; comme si enfin le Premier Consul n'avait pas

[1] « Le procès-verbal de la mort de Pichegru, » disait *le Courrier* anglais du 20 avril (29 germinal), « porte qu'il s'est « étranglé dans sa prison : croira qui voudra une pareille « fable : Pichegru a été assassiné. On redoutait la sensation « que pouvait produire ce qu'il dirait contre l'usurpateur. « Les chirurgiens et les geôliers ont déclaré qu'il s'était tué « parce qu'ils n'ont pas osé dire leur opinion ; d'autres cir- « constances éveillent les soupçons : les journaux de Paris « ont dit qu'il ne voulait pas laisser panser les blessures « qu'il avait reçues en se débattant contre les gendarmes, « et qu'il ne voulait prendre aucune nourriture*; c'était « pour préparer les esprits à ce que le despote avait dé- « cidé.... la mort de sa victime.

« D'ailleurs, le caractère bien connu et la conduite de « Pichegru s'opposent à ce qu'on croie qu'il ait commis un « suicide, car, de l'aveu même de ceux dont les opinions « politiques différaient des siennes, il était d'une piété et « d'une moralité exemplaires.

« Aurait-il, d'un autre côté, redouté une procédure pu- « blique, et pouvait-il se croire déshonoré de mourir sur un « échafaud teint du sang de Louis XVI, ou de recevoir la « mort des mêmes mains qui avaient égorgé le duc d'En- « ghien? Pouvait-il surtout ignorer que le tyran aurait re- « présenté ce suicide comme un aveu de son crime, et de la « crainte de subir une procédure? Toutes ces circonstances « sont si fortes, qu'elles ne permettent pas de douter qu'il « ait été assassiné par ordre de Bonaparte. »

* Les journaux de Paris n'ont dit ni pu dire rien de semblable.

un intérêt directement contraire à la mort de Pichegru. « Nous avons perdu notre plus belle « pièce de conviction contre Moreau, » lui avait dit M. Réal, en lui rendant compte de ce qui s'était passé. De leur côté les partisans de Moreau se réjouirent de la mort d'un homme, dont la présence seule était pour ce général une accusation[1].

[1] « La nouvelle du suicide de Pichegru, » dit le préfet de « police dans son rapport au Premier Consul du 17 germinal (8 avril), « s'est répandue très-promptement dans toute « la ville et fait l'objet de tous les entretiens : déjà l'on dit « que cet événement sera très-favorable à Moreau, et ses « partisans s'en réjouissent. »

Napoléon a parlé plusieurs fois à Sainte-Hélène de la mort de Pichegru et de l'inculpation dirigée contre lui à ce sujet :

« Quant à cette inculpation, » disait-il, « il serait honteux « à moi de m'en défendre, et l'allégation est par trop ab- « surde : quelques efforts que l'on ait faits pour noircir ma « vie et dénaturer mon caractère, ceux qui me connaissent « savent que mon organisation est étrangère au crime ; et « d'ailleurs que pouvais-je y gagner? Sans doute on ne « m'accusera pas d'avoir versé le sang par caprice ; un « homme de mon caractère n'agit pas sans de grands mo- « tifs : si j'eusse voulu frapper quelqu'un, ce n'était pas Pi- « chegru qui ne pouvait rien, que ses rapports avec les « royalistes avaient perdu ; mais Moreau, dont l'accusation « me mettait à ce moment dans les plus grands embarras. Si « par malheur ce dernier se fût donné la mort dans sa pri- « son, il aurait rendu ma justification bien autrement diffi- « cile, par les grands avantages que j'eusse trouvés à m'en « défaire.

« Tout simplement, c'est que Pichegru se vit dans une

L'instruction du procès de Georges et de Moreau fut terminée à la fin de floréal an XII (mai 1804), et les débats publics indiqués pour le 8 prairial (30 mai).

Détournée pendant le mois précédent (floréal) par les débats du sénatus-consulte qu'on préparait pour l'établissement de l'empire et par la proclamation de l'Empereur, l'attention s'était de nouveau reportée de ce côté. L'indignation était unanime contre Georges et les autres accusés, sur le complot desquels personne n'élevait le moindre doute, et dont on demandait de toutes parts le châtiment; mais il n'en était pas de même à l'égard de Moreau.

Habituée à respecter en lui le vainqueur du Danube et de Hohenlinden, l'opinion ne pouvait s'habituer à penser qu'il eût renoncé en un instant aux engagements de toute sa vie pour s'unir avec les royalistes dans le dessein de renverser la république; on ne voulait pas croire qu'il eût eu des entrevues avec Georges, et quant à celles qu'il avouait avoir eues avec Pichegru, on les expliquait par le souvenir qu'il avait pu garder de son ancien chef et de son premier protecteur.

Moreau avait d'ailleurs pour lui tous les ennemis du gouvernement consulaire, ceux d'entre

« situation sans ressource : son âme forte ne put envisager « l'infamie du supplice; il désespéra de ma clémence ou la « dédaigna, et il se donna la mort. » (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

les généraux de la révolution qui, par zèle pour la liberté, ou par regret d'une ambition déçue, s'étaient éloignés du Premier Consul : les uns, tels que Bernadotte le soutenaient en secret, d'autres comme le général Lambert, plus ouvertement; il avait pour lui également les officiers réformés de tous grades qui, privés de leurs emplois par le Premier Consul, trouvaient dans son procès une occasion d'exhaler leur mécontentement; enfin le général Lecourbe son ami, illustré par le rôle qu'il avait joué dans les deux batailles de Hohenlinden et de Zurich, et qui regardait Moreau comme une victime de la jalousie du Premier Consul, se portait hautement son défenseur.

Quoique aucune manifestation violente n'eût été faite, cependant des conciliabules avaient été tenus, des placards incendiaires avaient été affichés la nuit ou glissés sous les portes des maisons[1], et le Premier Consul fit prendre par le préfet de police une ordonnance, pour éloigner de Paris tous les militaires sans emploi.

Du reste, l'attention étant ainsi fixée tout entière sur le procès du général Moreau, la décision

[1] Tels étaient les deux placards suivants :

« Moreau innocent, l'ami du peuple et le père des sol- « dats, aux fers. Bonaparte, un étranger, un Corse, devenu « usurpateur et tyran. Français, jugez. »

« Citoyens, si vous êtes assez lâches pour souffrir que « Moreau périsse, nous vous jurons de mettre le feu aux « quatre coins de Paris. »

de ce procès avait acquis de plus en plus une haute importance : la question était devenue une querelle politique entre lui et le Premier Consul, et il semblait que le tribunal chargé du jugement fût appelé à prononcer si le général Moreau était coupable de conspiration, ou si le Premier Consul avait agi à son égard par un sentiment de jalousie.

Les débats publics s'ouvrirent le 8 prairial : quoique on eût construit exprès une salle pouvant contenir plus de six cents personnes, elle était loin de suffire aux nombreux spectateurs qui se pressaient pour y assister, et les abords mêmes du Palais de Justice et les rues adjacentes étaient encombrés de curieux : du reste tout était tranquille : des précautions multipliées avaient été prises bien qu'on ne vît qu'un petit nombre de troupes, et ces troupes suffisaient à maintenir l'ordre.

Georges et les autres conjurés royalistes furent introduits les premiers ; ils se présentèrent avec une attitude fière et presque menaçante, et la plupart avaient affecté une grande recherche dans leur mise ; à leur aspect, un murmure sourd d'indignation se fit entendre dans l'assèmblée ; mais il fut presque aussitôt réprimé par l'arrivée du général Moreau, qui, d'un air simple et calme, prit au banc des accusés la place qui lui avait été réservée : il se manifesta au contraire alors des marques de curiosité et d'intérêt.

La première séance fut consacrée tout entière

à la lecture de l'acte d'accusation : le commissaire du gouvernement y établissait : 1° que la conspiration était constante; 2° que le gouvernement anglais, de concert avec les princes français, en était l'âme; 3° enfin, que tous les accusés en étaient fauteurs ou complices; cet acte d'accusation, qui donnait pour la première fois au public une connaissance complète de la conjuration, fut inséré le lendemain, du moins par extraits, dans tous les journaux.

A l'ouverture de la seconde séance (9 prairial, 1er avril) une question d'incompétence fut soulevée par les défenseurs des accusés, fondée sur ce que le sénatus-consulte organique de l'empire attribuait la connaissance des crimes de trahison à la haute cour impériale; mais le tribunal repoussa ce moyen, attendu que la haute cour impériale n'était pas encore organisée, et décida de passer outre aux débats.

En conséquence, les témoins furent entendus et confrontés avec les accusés, et dès les premiers interrogatoires, on put s'apercevoir du concert qui s'était établi parmi ces derniers pour décharger le général Moreau; instruits par leurs défenseurs de l'intérêt qui s'attachait à ce général dans le public, et espérant en profiter pour eux-mêmes, ils oublièrent le mécontentement qu'ils avaient montré jusque-là contre lui, pour ne s'appliquer qu'à le faire paraître innocent.

Bouvet de Lozier le premier revint sur ce qu'il avait dit. Le président alors lui fit relire la décla-

ration qu'il avait faite le 22 pluviôse, après sa tentative de suicide, et les interrogatoires postérieurs qui l'avaient confirmée : Bouvet de Lozier convint en effet de cette déclaration; mais il ajouta qu'à ce moment il croyait, comme Georges le lui avait dit, que c'était le consentement donné par Moreau au plan proposé qui avait décidé la venue en France des conjurés; que plus tard il avait été à même de se convaincre qu'il n'en était rien.

Victor Couchery et Lajolais, dont le témoignage était également de la plus haute importance, puisqu'ils avaient servi d'intermédiaires aux diverses entrevues entre Moreau, Pichegru et Georges, modifièrent aussi ce qu'ils avaient dit, et le dernier prétendit qu'étant Alsacien il avait bien pu se méprendre sur le sens et la valeur des termes qu'il employait; mais ce fut surtout Picot, domestique de Georges, dont le changement excita l'attention par la violence et la grossièreté de son langage.

Picot, ainsi qu'on l'a vu, avait donné jusque-là tous les renseignements qu'on lui avait demandés [1], mais placé en face de Georges et des autres accusés, il soutint, avec les expressions les plus grossières, « qu'au moment de son arres-

[1] « Picot est un homme commun, » disait le préfet de police dans son rapport au Premier Consul du 20 pluviôse (11 février); « il est fortement remué, et disposé à dire tout « ce dont il pourra se rappeler au fur et à mesure. »

« tation on lui avait d'abord offert quinze cents « louis s'il voulait tout révéler ; que comme il s'y « était refusé, M. Bertrand (un des chefs de division de la préfecture de police), avait envoyé « l'officier de garde chercher un chien de fusil et « un tournevis, et qu'il lui avait fait serrer les « doigts autant que l'on avait pu ; que les officiers « qui étaient présents pouvaient le dire. »

Le président, après avoir blâmé sévèrement la forme de son langage, lui fit observer « qu'in« dépendamment de la fausseté de ce qu'il avan« çait, il avait postérieurement, devant M. Réal « et M. Thuriot et en présence d'un grand « nombre de personnes, répété les mêmes décla« rations. » Picot répondit alors « que M. Réal et « M. Thuriot avaient pu mettre dans leurs inter« rogatoires ce qu'ils avaient voulu, » et le président fut obligé de lui imposer silence [1].

Le débat avait surtout pour objet, en ce qui concernait le général Moreau, l'entrevue sur le boulevard de la Madeleine, celle à laquelle Georges avait assisté, et c'était aussi sur ce point que portaient les rétractations des autres accusés.

Moreau lui-même fut alors interrogé à cet égard, et la question lui en fut posée par le président : mais il persista à nier l'entrevue ; toutefois, disait ensuite l'Empereur à Sainte-Hélène, le

[1] Son avocat s'efforça plus tard d'excuser cette conduite, et sollicita en sa faveur l'indulgence des juges, en se fondant sur ce qu'il n'avait reçu aucune espèce d'éducation.

vainqueur de Hohenlinden n'était pas habitué au mensonge, et la rougeur lui monta sur le front.

Moreau répondit ensuite aux autres questions que le président lui adressa; interrogé d'abord sur la conspiration actuelle, et sur l'intention qu'il avait eue de s'emparer de l'autorité en se servant pour cela des royalistes : « une semblable « combinaison est impossible, » répondit-il, « et la « seule supposition en est ridicule; depuis douze « ans que je fais la guerre, je n'ai jamais rien fait « de ridicule, et on me fera la grâce de croire que « je ne commencerai pas maintenant.

« Sans doute on m'a fait des ouvertures; mais « on m'en a fait à toutes les époques, comme on « en fait à un homme qui a eu cent ou cent cin- « quante mille hommes sous ses ordres : ces ou- « vertures, je les ai toujours repoussées, j'ai re- « fusé toutes les entrevues qu'on me demandait, « et celles qui ont eu lieu m'ont été en quelque « sorte surprises; je ne les ai point révélées au « gouvernement, parce que le rôle de dénoncia- « teur est si bas, si odieux, qu'on ne se résout « pas aisément à le remplir, surtout quand on « n'a pour document que les termes d'une simple « conversation. »

Le président ayant rappelé à cette occasion le retard qu'il avait mis en l'an VI à avertir le Directoire, lorsqu'il avait entre les mains les pièces constatant les intelligences de Pichegru avec le prince de Condé, « je ne sais pas, » reprit

Moreau, « comment on a pu ainsi aller chercher « dans la poussière, des lettres écrites, il y a « sept ou huit ans : depuis ce temps-là, j'ai gagné « trente batailles et sauvé deux armées; si j'ai eu « quelques torts à cette époque, je les ai bien ef- « facés depuis ; dans tous les cas, le Directoire « seul pourrait se plaindre. Et en attendant du « reste j'y avais mis si bon ordre, que j'avais re- « poussé les ennemis et le corps de Condé à « quatre-vingts lieues des frontières. »

Enfin comme le président cherchait dans les termes de sa lettre au Premier Consul des contradictions avec ce qu'il avançait : « pourquoi, » dit Moreau, « chercher ici des griefs? si le Pre- « mier Consul a renvoyé ma lettre au conseil, « c'est qu'il l'a regardée comme un moyen de « justification et non pas de reproche; sans cela, « il est magnanime, il l'aurait gardée. »

Ces réponses de Moreau, dont la plupart même n'avaient pas trait au fond du procès, éludaient plutôt la question qu'elles n'y répondaient; et dans tous les cas, elles ne prouvaient en aucune façon qu'il n'eût pas encouragé la conspiration actuelle dans l'espoir d'en profiter, ni surtout qu'il n'eût pas eu des entrevues avec Pichegru et avec Georges; mais prononcées par un homme qui avait commandé des armées et gagné des batailles, elles firent sur l'auditoire, déjà bien disposé en sa faveur, l'impression la plus vive et la plus profonde : à plusieurs reprises des ap-

plaudissements se firent entendre, et l'on murmurait lorsque le président insistait sur ses questions : les huissiers furent obligés d'imposer silence, et le lendemain, à l'ouverture de la séance, le président fit relire par le greffier l'article de la loi qui interdisait toute manifestation extérieure, et qui punissait le trouble apporté à l'impassibilité des débats.

De la salle, cette impression se propagea au dehors, et de toutes parts un vif désir se manifesta de voir acquitter le général Moreau.

Le 11 prairial (3 juin), les débats recommencèrent et l'attention se trouva amenée sur la déposition du commissaire des guerres Rolland : Rolland qui, comme on l'a vu, avait été le moins prompt à faire des aveux, fut aussi le plus ferme à les soutenir : il répéta tout ce qu'il avait dit, et comme Moreau s'efforçait, par des distinctions, d'atténuer le sens des paroles qui lui étaient attribuées, Rolland persista à déclarer que Moreau lui avait parlé en homme qui avait à la fois des espérances et des projets.

Ce même jour, 11 prairial, l'audition des témoins fut achevée, et le lendemain 12, le commissaire du gouvernement (procureur impérial) commença son réquisitoire : après avoir parlé des autres accusés, il vint à ce qui concernait le général Moreau.

« Moreau, » dit-il, « s'est rapproché de Pichegru, « il a eu des entrevues avec lui, il l'a reçu dans sa

« maison, bien que la trahison de Pichegru, ses « liaisons avec les royalistes, ses services ouverte« ment offerts au gouvernement anglais eussent dû « leur interdire à jamais de semblables rapports.

« Il allègue que Pichegru était son ancien « chef et son ancien protecteur; mais outre que la « conduite postérieure de Pichegru avait rompu « tous ces liens, ce n'est pas avec Pichegru seule« ment que Moreau s'est mis en relation, c'est « avec Georges, Georges, l'un des auteurs de la « machine infernale, Georges débarqué d'Angle« terre pour assassiner le Premier Consul : Moreau « l'a vu, Moreau a eu un entretien avec lui.

« Il est vrai qu'il nie cet entretien, qu'il refuse « de convenir de la première de ces trois entrevues « avec Pichegru, à laquelle Georges aurait assisté; « mais pourquoi la nie-t-il plus que les deux au« tres, si elle n'est pas plus coupable ?

« Trois entrevues sont établies par les mêmes « documents, par les mêmes témoignages : Mo« reau qui d'abord avait tout nié, même ses « rapports avec l'abbé David, même ses rapports « avec Lajolais, a été conduit par la force de l'évi« dence à tout avouer, tout, excepté cette entrevue « où Georges s'est trouvé : et c'est qu'en effet « cette entrevue est la plus coupable, c'est qu'elle « confirme sa complicité dans le projet de Georges, « qu'elle établit les espérances qu'il avait fait « donner par Lajolais à Londres, espérances dont « Georges venait réclamer l'effet....

« Georges, vif et impétueux, voulait de suite ar-
« borer le drapeau blanc; Pichegru, plus réfléchi,
« sentait qu'un intermédiaire était nécessaire.
« Moreau enfin voulait se servir de l'un et de
« l'autre, et profiter du complot sans se compro-
« mettre dans son exécution : il sentait assez qu'à
« la seule vue du drapeau blanc, le peuple, le Sé-
« nat, l'armée tout entière s'élèveraient pour conju-
« rer la perte des conspirateurs; mais il sentait aussi
« que le Premier Consul une fois renversé, lui seul
« était en position d'obtenir l'autorité.

« De là ses discussions avec Georges, ses dis-
« cussions avec Pichegru lui-même; de là enfin
« cette pensée qui revient dans tous ses discours,
« de s'en référer en cas de troubles à la déci-
« sion du Sénat. Mais de ce qu'il hésitait, de ce
« qu'il était ainsi en désaccord avec les deux
« autres généraux sur le rôle que chacun d'eux
« voulait jouer dans la conspiration, s'ensuit-
« il qu'on doive le considérer comme moins cou-
« pable ? »

Ce réquisitoire terminé, on commença, dans les séances du 13 et du 14 prairial (4 et 5 juin), à entendre les discours des accusés et les plaidoyers de leurs défenseurs. Au début de la séance du 15, Bouvet de Lozier, dont la défense avait été présentée la veille, demanda à faire quelques observations sur ce que son avocat avait dit de l'adhésion donnée par Moreau au plan proposé, et renouvelant à cet égard la déclaration qu'il

avait faite les jours précédents, il répéta qu'il s'était trompé, et que le général Moreau n'en avait donné aucune.

A cette occasion les débats recommencèrent, et la discussion fut ramenée sur la question importante, qui était celle de l'entrevue de Moreau avec Georges. Lajolais fut de nouveau interrogé, et, pressé par les questions du président, il finit par avouer que : « le soir du 6 pluviôse (27 jan-« vier), il avait vu Pichegru avec d'autres per-« sonnes sur un des côtés du boulevard, et Mo-« reau de l'autre côté ; mais qu'il ne pouvait pas dire « s'ils s'étaient rejoints. » Moreau, en même temps, surpris par cette tournure que prenaient les débats, et par une question que lui fit l'un des juges, laissa percer son embarras, et il ne put rester de doute dans l'esprit de personne que cette entrevue, où Georges s'était trouvé, n'eût eu lieu en réalité.

Cet incident terminé, l'on continua, le 16 prairial (7 juin), les plaidoyers des défenseurs. Moreau, prenant la parole avant son avocat, prononça un discours dans lequel il présentait une apologie de sa vie civile et militaire assez semblable à celle qu'il avait faite dans sa lettre au Premier Consul ; il la termina par ces mots : « Magis-« trats, je n'ai plus rien à vous dire. Tel a été mon « caractère, telle a été ma vie tout entière. Je « proteste, à la face du ciel et des hommes, de « l'innocence et de l'intégrité de ma conduite.

« Vous savez vos devoirs, la France vous écoute,
« l'Europe vous contemple, et la postérité vous
« attend. »

Bonnet, défenseur de Moreau, parla ensuite, et son discours parut faible et embarrassé : il n'eut qu'un beau mouvement, ce fut lorsqu'en citant le reproche fait à Moreau de n'avoir pas dénoncé la conspiration, il rappela que c'était sur le crime de non dénonciation que l'infortuné de Thou avait été condamné par Laubardemont ; mais là n'était qu'un accessoire des accusations portées contre Moreau.

Les plaidoyers des défenseurs se continuèrent jusqu'au 19 prairial (10 juin), et, après onze jours de débats, les juges entrèrent dans la salle du conseil : par suite de la question relative au général Moreau, leur délibération dura vingt-quatre heures : sur les douze juges qui composaient le tribunal, cinq seulement, dont était le président, se prononcèrent pour la condamnation, et les sept autres furent d'avis de l'absoudre : Lecourbe, frère du général, allait même jusqu'à révoquer en doute l'existence de la conjuration.

Le président, faisant partie de la minorité du conseil, prolongea le débat qui se termina enfin par une sorte de transaction : on convint de profiter d'un article de la loi du 3 brumaire an IV, qui donnait au tribunal la faculté de déclarer les accusés coupables mais excusables, et de réduire ainsi la peine portée par les lois ; en conséquence, à la

majorité de neuf voix contre trois, fut rendu un jugement ainsi conçu :

« La cour, attendu que d'après l'instruction « et le débat, il est constant qu'il a existé une « conspiration tendante à troubler la république « par une guerre civile, en armant les citoyens les « uns contre les autres et contre l'exercice de « l'autorité légitime ;

« Que les accusés Georges Cadoudal, Bouvet « de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand de « Polignac, d'Hozier, de Rivière, Ducorps, Louis « Picot, Lajolais, Roger, Coster, Deville, Ar- « mand Gaillard, Villeneuve, Burban, Lemercier, « Jean Cadoudal, Lelan et Mérille sont convain- « cus d'avoir pris part à ladite conspiration ;

« Déclare lesdits accusés coupables du crime « prévu par l'article 612 de la loi du 3 brumaire « an IV, et en conséquence les condamne à la « peine de mort.

« Attendu d'un autre côté, que les accusés Jules « Polignac, Léridant, Moreau, Rolland et la fille « Hisay sont coupables d'avoir pris part à ladite « conspiration ; mais qu'il résulte de l'instruction « et des débats des circonstances qui les rendent « excusables ;

« La cour, usant de la faculté qui lui est laissée « par l'article 646 de la loi du 3 brumaire an VI, « réduit la peine encourue par les susnommés en « une peine correctionnelle, et les condamne cha- « cun en deux années d'emprisonnement. »

Les autres prévenus furent acquittés.

Ainsi, sur les quarante-six accusés traduits devant le tribunal, vingt et un étaient acquittés, vingt condamnés à mort, et cinq, au nombre desquels était le général Moreau, condamnés à une peine correctionnelle.

Du reste, cette dernière partie du jugement parut à tout le monde assez singulière : on eut peine à comprendre comment le général Moreau avait pu être à la fois coupable de complot contre la sûreté de l'État et excusable, et comment il avait pu se rendre passible de peines correctionnelles et se trouver ainsi associé à la fille Hisay; l'obscurité qui résultait déjà à son égard de l'instruction et des débats fut encore augmentée par cette décision, et beaucoup de personnes persistèrent à le croire innocent et à le regarder comme incapable de s'être uni contre son pays avec les royalistes et les Anglais : ce ne fut qu'en 1813, lorsqu'on le vit, comme les émigrés, servir dans les armées de l'étranger contre la France, que tous les doutes furent enfin dissipés [1].

[1] Étant à Moscou avec l'Empereur pendant la campagne de 1812, M. le comte Daru reçut de Paris une lettre, dans laquelle on lui mandait que madame Moreau, souffrant beaucoup pour sa santé du climat de l'Amérique, était venue à Bordeaux pour consulter des médecins français : on le priait d'intercéder auprès de l'Empereur, pour qu'elle pût obtenir la permission d'y séjourner; l'Empereur refusa, disant qu'il ne pouvait pas croire que ce voyage ne servît pas de prétexte à quelque intrigue, et comme M. Daru insis-

La plupart des accusés se pourvurent en cassation, tant contre l'arrêt de compétence du 9 prairial, que contre l'arrêt définitif du 21 : les deux pourvois furent rejetés le 4 messidor (25 juin).

Moreau était du nombre de ceux qui avaient formé le premier pourvoi, mais dès la veille il y avait renoncé; plusieurs personnes, et notamment Fouché, s'étaient entremises, et l'on avait

tait. « Seriez-vous donc, » lui demanda-t-il, « de ceux qui « croient encore à l'innocence de Moreau? » M. Daru lui répondit qu'après les services rendus par Moreau à la France, il aimait à croire du moins qu'il y avait eu contre lui plus d'apparence que de réalité. « Vous vous trom« pez, » reprit l'Empereur.

Un an après, à la bataille de Dresde, M. Daru se trouvait encore près de l'Empereur, lorsqu'on apprit par un officier russe prisonnier, que le général qu'on avait vu tomber la veille était le général Moreau. « Eh bien! » lui dit l'Empereur, en se tournant vers lui, « vous souvenez-vous de ce que je vous disais au Kremlin? »

Depuis l'époque du procès de Moreau, le général Lecourbe resta sans emploi et dans la disgrâce à Arbois en Franche-Comté où il était né; en 1813, le ministre de la police le duc de Rovigo, instruit que Moreau était arrivé eu Russie, et craignant que le général Lecourbe ne songeât à aller l'y rejoindre, résolut d'envoyer ce dernier en surveillance à Bourges, et le préfet du Jura fut chargé de lui notifier cette décision. Lecourbe s'indigna beaucoup qu'on eût pu lui supposer l'intention d'aller servir avec les ennemis de sa patrie, ajoutant, que s'il avait autrefois défendu si vivement le général Moreau, c'est qu'il l'avait cru incapable d'une pareille conduite.

Lecourbe reprit du service en 1815, et mourut à Béfort à la suite de la campagne des Cent-Jours.

engagé madame Moreau à écrire à l'Empereur pour lui demander, tant en son nom qu'en celui de son mari et de toute sa famille, la permission de se retirer en Amérique; elle lui adressa en conséquence la lettre suivante :

Paris, le 3 messidor an VIII (24 juin 1804).

SIRE,

« J'ai eu l'honneur de me présenter plusieurs « fois chez l'impératrice, pour vous exprimer tous « les sentiments pénibles que j'éprouvais dans « cette circonstance; depuis que mon mari est « détenu, mon cœur est déchiré: chaque jour de « nouvelles douleurs. J'ose espérer que vous ne « vous refuserez pas à la prière que je vous fais, « de permettre à mon mari et à sa famille de se « retirer aux États-Unis d'Amérique : quels que « soient les nuages que l'on a pu élever dans « l'esprit de Votre Majesté, ils se dissiperont un « jour; nous n'attribuerons jamais les maux que « nous avons soufferts qu'aux événements incon- « cevables au milieu desquels le général Moreau « s'est trouvé placé, et nous mettrons toujours au « rang des circonstances les plus heureuses, celles « qui pourront vous convaincre de notre atta- « chement à notre patrie, et de notre reconnais- « sance pour votre gouvernement.

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté « mon profond respect.

« *Signé* H. MOREAU. »

L'Empereur obtempéra aussitôt à la demande que renfermait cette lettre, et Savary fut chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le départ du général. Moreau partit du Temple, escorté par un seul officier de gendarmerie nommé Henri, et alla s'embarquer à Barcelone. Le Premier Consul permit à sa famille, avant de le rejoindre, de vendre ses biens qui se montèrent à une somme d'environ huit cent mille francs, et il acheta personnellement, sous le nom de Fouché, la terre de Grosbois qu'il donna ensuite à Berthier, et l'hôtel de Moreau à Paris qu'il donna à madame Bernadotte.

Le départ du général fut annoncé par le *Moniteur* du 5 messidor (26 juin) dans ces termes laconiques : « Le général Moreau est parti pour se rendre aux États-Unis[1]. »

Après le rejet de leur pourvoi devant la cour de cassation, les dix-sept accusés condamnés à la peine de mort, à l'exception de Georges, avaient adressé une demande en grâce à l'Empereur. Huit

[1] On connaît la fin de la vie de Moreau.

En 1814, au retour des Bourbons, un service public fut célébré dans l'église Saint-Paul, pour les *généraux Pichegru, Georges, Moreau,* et pour les onze accusés, qui lors du procès de *ces trois généraux,* avaient été condamnés à mort et exécutés; des statues furent commandées pour être élevées à Pichegru et à Moreau, et Louis XVIII accorda à madame Moreau, avec une pension de douze mille francs, les honneurs du titre de maréchal, qu'il avait, dit-il, destiné à son mari.

d'entre eux obtinrent la commutation de leur peine en celle d'une détention perpétuelle. Ce furent Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand de Polignac, d'Hozier, de Rivière, Lajolais et Armand Gaillard.

L'Empereur refusa longtemps la grâce du marquis de Rivière, que demandaient l'impératrice et Murat : confident du comte d'Artois, M. de Rivière était à ses yeux un des principaux agents des conspirations tramées contre lui ; enfin il consentit à l'accorder. Il accorda également celle du duc Armand de Polignac à la duchesse sa femme, secondée par les instances de M. Réal [1], celle du général Lajolais aux supplications de sa fille, jeune personne de quatorze à quinze ans qui s'attacha à ses pas ; au général Rapp, son aide de camp, celle de Russillion le Suisse ; à M. Réal, celles de Bouvet de Lozier, de Rochelle et d'Armand Gaillard ; et il n'y eut enfin d'exécuté que Georges et onze d'entre les accusés, à qui leur participation au complot de la machine

[1] Madame la duchesse Armand de Polignac en a toujours témoigné à la famille de M. Réal une reconnaissance qui les honore.

Quant au marquis de Rivière, ce fut lui qui, en 1815, mit à prix en Provence pour la somme de vingt-quatre mille francs la tête de Murat, et qui le poursuivit en Corse ; « s'il a cru, » disait à ce sujet l'Empereur à Sainte-Hélène, « s'il « a cru qu'en cette occasion le zèle pour son souverain « devait l'emporter sur la reconnaissance, le sacrifice du « moins a dû lui être bien pénible » (*Mémorial*, tome VII).

infernale, ou des cruautés atroces dans les guerres de la Bretagne, ne permettaient pas d'accorder leur pardon.

Georges avait eu tous les honneurs des débats; ferme sans ostentation, évitant de compromettre ses complices, il n'avait cessé de répéter qu'il se proposait, non un assassinat, mais une révolution politique. Après sa condamnation, et ses compagnons s'étant pourvus en grâce, il s'était refusé par fierté de le faire : aussi beaucoup de personnes, oubliant ses antécédents et ses projets pour ne voir que son courage, avaient fini par s'intéresser en sa faveur.

Quoiqu'il eût toujours désavoué toute participation au complot de la machine infernale, Georges à ce moment était en Bretagne, en correspondance avec les conjurés, et se tenait prêt à profiter du coup qu'ils auraient porté.

Ce complot ayant échoué, il avait voulu se maintenir à tout prix dans la Bretagne, et avait organisé à cet effet un système d'effroyable terreur, faisant assassiner tous ceux qu'il soupçonnait de n'être pas ses partisans. C'est ainsi qu'il avait fait périr l'évêque d'Andrain, le juge de paix de Montmaër, M. de Becdelièvre fils de l'ancien premier président du parlement de Bretagne, M. Duchâtelier et une foule d'autres; et les choses en étaient venues au point, que les propriétaires quittaient de toutes parts leurs habitations pour se réfugier dans les villes.

D'un autre côté, il était le chef manifeste du complot actuel, et au moment de son arrestation, il avait tué, à coups de pistolet deux des agents de police qui s'étaient présentés pour l'arrêter.

Le souvenir de ces cruautés et de ces meurtres était trop récent, pour qu'on pût songer à lui pardonner : il marcha à l'échafaud avec la plus grande fermeté[1], et sa fierté et son courage firent

[1] Voici la lettre que Bouvet de Lozier écrivait à son sujet à M. Réal.

Paris, le 24 prairial an XII.

MONSIEUR,

« En vous priant de faire parvenir aux pieds du trône les « accents de ma reconnaissance, permettez que je vous « réitère mes sincères remercîments ; votre modestie peut « les repousser ; mais nous ne devons pas nous y tromper, « c'est à vous que nous sommes redevables de tous les « adoucissements que nous avons éprouvés, et c'est vous « qui êtes la cause première de l'heureuse conclusion de « toute cette affaire ; je le répète dans l'effusion de mon « cœur, mon vœu le plus ardent est de pouvoir jamais « reconnaître ce que je vous dois.

« Hier je vous parlais de Georges ; encore un mot sur ce « sujet. Puisse la clémence de S. M. I. s'étendre aussi sur « lui ! le malheur, la crainte ne peuvent rien sur cette âme « forte, la reconnaissance peut tout sur lui : vous con- « naissez la lettre qu'il écrivit hier à M. le maréchal de « Murat : il n'hésite pas à solliciter pour ses camarades « dès qu'il pense que sa voix peut leur être utile ; mais « pour lui-même il ne le fera jamais, et vous l'approuverez : « dans le malheur cette noble fierté est à sa place ; je vous

dire au marquis de Rivière, qui venait de demander et d'obtenir sa grâce : « La place d'hon-« neur aujourd'hui est à la Grève. » Les autres conjurés imitèrent la conduite de leur chef : l'un d'eux, Coster-Saint-Victor, plaça sous sa langue une des nouvelles pièces d'or qu'on venait de

« le répète : qu'elle soit un motif de plus pour l'Empereur « de lui faire grâce ; un bienfait le conservera et l'attachera « à jamais à son bienfaiteur.

« Je suis avec respect, etc.

« Bouvet de Lozier. »

Voici également la lettre qu'adressait à M. Réal un autre des accusés nommé Mérille : signalé comme l'un des plus cruels parmi les chouans, il n'était pas possible de rien faire en sa faveur, mais sa lettre servira à montrer, aussi bien que celle de Bouvet de Lozier, quelle avait été à l'égard des prévenus la conduite de M. Réal, et quels sentiments il leur avait inspirés.

Monsieur,

« Un malheureux condamné n'ayant aucuns parents dans « cette capitale, s'adresse à vous pour vous prier de remettre « à S. M. I. la lettre ci-incluse : il n'a pas l'honneur d'être « connu de vous ; mais votre conduite généreuse envers « nous tous quand nous étions au Temple, m'assure que « vous ne me refuserez pas ce dernier service : il s'agit de « sauver la vie à un Français.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

« J. Mérille. »

Fait à la maison de justice, le 23 prairial an xii.

frapper « afin, » dit-il, « que la tête de l'Empereur « tombât avec la sienne, » et tous, en recevant le coup de la mort, se félicitèrent de périr pour la cause qu'ils avaient soutenue.

CHAPITRE V.

CONCLUSION.

§ Ier.

Résumé. — Prétendu calcul politique du Premier Consul. — Peu de fondement de cette opinion. — Son origine. — Ignorance du duc d'Enghien sur les complots tramés contre le Premier Consul. — Sa conduite à d'autres égards. — Observations sur la question de violation du territoire.

Telle fut, dans tous ses détails, cette malheureuse affaire de la condamnation et de la mort du duc d'Enghien; et l'on a pu voir, par les récits qui précèdent, comment le Premier Consul, qui ne songeait nullement au duc d'Enghien établi depuis deux ans sur la frontière de Bade, fut enfin amené, par une suite accumulée d'indices et de circonstances, à porter sur lui son attention; comment alors, il fit prendre des renseignements, faire des recherches; et comment enfin, ces renseignements et ces recherches s'étant accordés à présenter ce prince comme un des chefs du complot tramé alors contre lui, il s'était décidé à le faire enlever et traduire devant une commission militaire.

Et par là l'on peut déjà apprécier le fondement de l'opinion, qui a regardé la condamnation et la mort du duc d'Enghien, comme une sorte de calcul et d'arrangement politique.

Et en effet, en admettant même que le carac-

tère généreux du Premier Consul pût se prêter à une semblable combinaison, quel pouvait être ce calcul, et quel intérêt y avait-il?

Et d'abord nous ne nous arrêterons pas à l'allégation « que le duc d'Enghien étant un prince « habile et brave, le Premier Consul avait intérêt « à s'en défaire. » Comment en effet l'homme, que la nation française avait appelé à sa tête par des acclamations unanimes, qui recevait sans cesse, de tous les points de la France, des témoignages d'obéissance et de dévouement, qui avait pu enfin faire arrêter sans coup férir au milieu de Paris, par un brigadier et quelques gendarmes, le général Moreau illustré par tant de victoires, que ses ennemis affectaient presque de lui opposer comme un rival, aurait-il pu avoir besoin, pour consolider sa puissance, de faire périr un prince ignoré de la maison de Bourbon?

Et du reste il le redoutait si peu, que depuis deux ans qu'il le savait sur les bords du Rhin, dans le grand-duché de Bade, il n'avait pas songé à demander son expulsion.

On a dit aussi, et avec plus d'apparence de raison, « que le Premier Consul voulait donner « un gage au sujet des mesures qu'il avait prises « dans un sens opposé à celui de la révolution, « montrer à tous les partis qu'il n'entendait pas « jouer le rôle de Monck, et se concilier enfin les « voix du parti républicain pour obtenir le titre « d'empereur qu'il s'apprêtait alors à solliciter; »

et cette idée, la plus généralement répandue à l'époque de la condamnation du duc d'Enghien, avait même été, comme on l'a vu, l'un des motifs allégués par Talleyrand et par Fouché pour le pousser dans les voies de la rigueur.

Mais, en premier lieu, pour ce qui concerne l'établissement de l'empire, quoique le dessein en eût été en effet formé par lui pour la consolidation du gouvernement qu'il avait donné à la France, la réalisation en avait été remise à des temps plus éloignés : les complots seuls qui menacèrent sa vie, et surtout celui de Georges, en avancèrent l'époque.

D'ailleurs, du jour où il demanderait ce titre d'empereur, du jour où il demanderait d'assurer dans sa propre famille l'hérédité du trône, n'était-ce pas déclarer assez à tous les partis, si les partis savaient comprendre, qu'il n'entendait pas jouer le rôle de Monck?

Il demanda en effet bientôt après ce titre d'empereur, et l'obtint à l'unanimité des suffrages; et cependant la mort du duc d'Enghien lui avait été plus nuisible qu'utile; il n'avait donc pas eu besoin de cette mort pour l'obtenir.

Quant à l'idée de donner un gage au sujet des mesures qu'il avait prises dans un sens opposé à celui de la révolution, si telle eût été en effet son intention, il n'avait qu'à s'arrêter à cet égard, qu'à ne plus rappeler ou même à chasser les émigrés, qu'à cesser de protéger le culte, qu'à

renoncer surtout à toute idée de rétablir un pouvoir héréditaire et monarchique : certes de semblables garanties eussent paru à tous les partis bien plus réelles que la mort du duc d'Enghien, et, nous l'avouons, il nous paraît presque bizarre de prêter au Premier Consul la pensée d'avoir voulu réveiller les idées révolutionnaires, pour arriver plus sûrement à la monarchie [1].

Mais c'est qu'en effet, aucune pensée de ce genre n'est entrée dans l'esprit du Premier Consul, et, loin de souffrir comme on l'a vu qu'on attachât à la mort du duc d'Enghien la moindre idée réactionaire, il s'empressa au contraire de la désavouer dans tous ses discours.

Deux causes ont induit les esprits en erreur sur les motifs de l'enlèvement et du jugement du

[1] « La mort du duc d'Enghien, » écrivait à sa cour le comte de Lucchesini ambassadeur de Prusse, « accroît le « nombre des ennemis du Premier Consul, et ne lui gagne « pas un ami parmi les partisans même de la révolution. « Que leur importait l'existence d'un prince si éloigné du « trône.... Et quant à vouloir faire disparaître dans un jeune « prince, plein d'ardeur et de talents militaires, le seul des « Bourbons qui pût avec quelque chance de succès se mettre « à la tête d'une insurrection contre lui, il était trop puis- « sant et trop accrédité pour le craindre.... » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, le comte de Hardemberg*, tome VIII, p. 370.)

« La mort du duc d'Enghien, » dit également l'Empereur dans des notes écrites de sa main à Sainte-Hélène sur un exemplaire de Fleury de Chaboulon « nuisit à Napoléon « dans l'opinion, et ne lui fut d'aucune utilité politique. »

duc d'Enghien : la première, c'est l'ignorance où l'on était des faits et des indices que nous venons de présenter; la seconde, c'est qu'alors, et maintenant peut-être, on ne comprenait pas bien toute la portée de sa politique et de son génie.

Jusqu'à lui, toutes les tendances, même les plus modérées contre l'esprit révolutionnaire, s'étaient tournées en faveur des Bourbons, et leurs auteurs, pour ne pas être entraînés par cette nouvelle tendance, n'avaient su que réagir dans un sens opposé; assimilant Bonaparte à tous ceux qui l'avaient précédé, on lui prêtait la même conduite, et en le voyant s'armer et sévir contre un prince de la maison de Bourbon, on ne douta pas qu'il n'eût voulu réagir contre les espérances exagérées que les royalistes avaient conçues.

Lui seul ne pensait pas ainsi : loin de songer à donner des gages à aucun parti, il voulait au contraire les dominer tous; et de même qu'il avait pris, malgré les craintes que lui exprimaient plusieurs de ses principaux conseillers, et malgré les résistances qu'il prévoyait, les mesures relatives au concordat et au rappel des émigrés, de même il se sentait en état de les soutenir sans réaction.

Et ce n'était même pas seulement par rapport à la France que l'idée de faire périr injustement le duc d'Enghien eût été contraire à tous les principes de sa politique et de sa conduite, mais par rapport à toute l'Europe. Ainsi que nous

l'avons dit, le Premier Consul, pour assurer la tranquillité de la France et obtenir la paix du continent, tenait par-dessus tout à montrer à l'Europe que la révolution était finie, que la France sous sou gouvernement avait enfin renoncé à ces idées de propagande et d'attaques contre la majesté royale, qui effrayaient et indignaient lés souverains; or, faire périr le duc d'Enghien, le faire périr surtout au profit de la cause révolutionnaire, c'était aller à l'encontre de toute cette politique, et détruire lui-même en un instant le résultat de tous les efforts qu'il avait faits.

Certes, si un calcul politique fût entré dans l'esprit du Premier Consul, ce qu'il y avait de plus simple n'était-il pas de garder le duc d'Enghien comme otage de tous les complots qu'on pourrait former à l'avenir? C'était l'idée qu'on s'était formée dans l'entourage du Premier Consul à la première nouvelle de l'arrestation.

« On assure, » écrivait le 21 mars à sa cour le baron Dalberg, « que le duc d'Enghien est « arrivé ici hier soir à cinq heures, escorté de cin« quante gendarmes; tout le monde se demande : « qu'en veut-on faire? Une personne près du « Premier Consul m'a dit qu'on avait assez de « documents pour prouver aux personnes arrê« tées le projet d'assassinat; que le Premier Cou« sul ferait grâce aux uns et exécuter les autres; « que quant aux princes, on les tiendrait en pri-

« son, et qu'on déclarerait aux puissances qu'ils « répondraient d'un nouvel attentat. »

Telle était aussi, comme on l'a vu, l'idée qui était venue au duc d'Enghien : « Il s'attend, » disait le colonel Charlot dans son rapport, « que « le Premier Consul le fera renfermer, et dit qu'il « se repent de n'avoir pas tiré sur moi, ce qui « aurait décidé de son sort par les armes. »

Mais, nous le répétons, ce n'était pas par calcul que le Premier Consul avait fait arrêter le duc d'Enghien : il avait vu en lui un Français, venant sur la frontière conspirer contre la France et contre le chef de son gouvernement, et c'était comme coupable de ce crime qu'il avait voulu le faire saisir et livrer à la justice nationale.

Mais, a-t-on dit, le duc d'Enghien ignorait le complot formé contre le Premier Consul; il le désapprouvait même, et exprimait son horreur pour de pareils moyens; et le baron de Saint-Jacques, dans un écrit dont nous avons déjà parlé, en réponse à l'extrait des Mémoires de M. le duc de Rovigo, cite à ce sujet une conversation et une lettre du prince contemporaines de l'événement :

« A cette époque, » dit-il, « deux généraux de « l'armée de Condé, qui se trouvaient à Etten- « heim, s'entretenant en sa présence de la décou- « verte de la conspiration de Georges, le prince « soutint qu'elle n'était pas réelle; car, ajouta- « t-il, si elle eût existé réellement, mon père et « mon grand-père n'eussent pas manqué de m'en

« donner connaissance, afin que je prisse des « précautions pour ma sûreté. »

« Dieu veuille, » écrivait également le prince à son grand-père à cette même époque (26 février 1804), « qu'il n'y ait pas beaucoup de vic« times, et que cette malheureuse histoire, « comme toutes celles de ce genre passées et à « venir, ne fasse pas grand tort aux personnes « dévouées à la bonne cause; jusqu'à présent, il « paraît que le gouvernement sortira vainqueur « de cette nouvelle crise, si tant est que c'en soit « une, et que tout ceci ne soit pas supposé, « chose que je ne veux ni ne désire savoir, car « ces moyens ne sont pas de mon genre..... »

Le prince, nous le voulons, ignorait le complot formé contre le Premier Consul; il exprimait son horreur pour de pareils moyens; mais enfin, tant d'assassinats tramés depuis si longtemps, la conspiration seule du 3 nivôse lui prouvaient du moins que de tels complots étaient possibles, et cependant, il s'était mis sans réserve à la disposition du gouvernement anglais et des princes pour servir leurs projets; il avait souffert que sa présence sur les bords du Rhin, que sa promesse d'entrer en France encourageât les conjurés, il avait organisé un corps d'émigrés pour passer avec eux la frontière au premier signal.

Qu'on se rappelle ce qui s'était passé deux ans auparavant, lorsqu'à l'occasion du complot de la

machine infernale, le Premier Consul, s'obstinant à le rejeter tout entier sur les hommes de boue et de sang qui avaient fait toutes les horreurs de la révolution, avait refusé, malgré l'insistance de son ministre de la police, d'en accuser les royalistes et les princes de la maison de Bourbon ; si maintenant il était plus porté à y croire, qui pourrait le lui reprocher ?

Et cependant, alors même que regardant le duc d'Enghien comme coupable, il le fait enlever et juger, avant de le livrer à toute la rigueur de la justice militaire, il envoie pour l'interroger M. Réal, M. Réal dont le caractère généreux est connu, qui l'avait signalé au milieu même des horreurs de la révolution, en arrachant à la mort, au risque de se rendre suspect, tant d'accusés ; qui le signala bientôt après, dans les procès de Georges, Moreau et Pichegru, en obtenant du Premier Consul, comme prix de ses services, la grâce de plusieurs des condamnés.

M. Réal devait aller interroger le duc d'Enghien, il aurait reçu sa demande d'obtenir une entrevue du Premier Consul; instruit comme il l'était du caractère et des idées de ce dernier, connaissant son penchant pour la clémence et son amour pour les grandes choses, nul doute qu'il n'eût aussitôt amené le prince près de lui, et que le Premier Consul, touché de la franchise et de la loyauté du duc d'Enghien, le trouvant moins coupable personnellement qu'instrument aveugle

des desseins d'autrui, ne lui eût aussitôt pardonné.

Le jugement de la commission militaire ne devait venir qu'après cette visite de M. Réal, après que toutes les voies de la clémence auraient été épuisées;... un concours funeste de circonstances a empêché l'effet de ces généreuses dispositions.

Mais, a-t-on dit encore, non-seulement le duc d'Enghien n'était pas coupable, mais en admettant même qu'il l'eût été, et quelles que fussent les présomptions qui s'élevaient contre lui à cet égard, il était sur le territoire d'un prince souverain et allié, et le Premier Consul avait d'autant moins le droit de l'y faire enlever, que connaissant le séjour du prince sur ce territoire, il y avait, tacitement du moins, accordé son autorisation.

Cet enlèvement fut sans doute un acte de violence, nous sommes loin de le contester, et l'Empereur lui-même le reconnaissait à Sainte-Hélène; mais, en rappelant ainsi avec tant de soin les obligations du Premier Consul à l'égard du duc d'Enghien, ne faudrait-il pas tenir compte aussi de celles que le duc d'Enghien pouvait avoir à l'égard du Premier Consul? Qu'on relise la lettre que nous avons citée et que lui adressait l'électeur de Bade:

« L'intérêt que V. A. daigne prendre à quel-
« ques Français qui ont eu l'honneur de le suivre
« à Ettenheim, et l'attachement qu'ils lui por-

« tent, garantit suffisamment leur conduite sage « et tranquille : en conséquence, je leur accorde « avec d'autant plus d'empressement le séjour « ultérieur à Ettenheim, que, etc. »

Eh bien, nous le demandons, le prince avait-il tenu, ainsi que les personnes qui l'entouraient, ce que l'électeur appelait une conduite sage et tranquille? N'avait-il pas au contraire, de concert avec eux et avec le gouvernement anglais en guerre avec la France, organisé des rassemblements armés pour pénétrer dans ce dernier pays? n'avait-il pas profité, pour le faire avec plus de facilité, du séjour même qu'on lui avait accordé, et de la sécurité que sa promesse inspirait au grand-duc de Bade et au gouvernement français?

En vérité, nous ne voudrions pas paraître chercher à diminuer l'intérêt, qui s'attache naturellement à un prince brave et généreux tel qu'était le duc d'Enghien; mais, puisqu'on attaque avec tant de violence la conduite du Premier Consul, au moins faut-il qu'on puisse examiner aussi celle de ses adversaires. Eh bien, en admettant, comme nous en sommes persuadé, que le prince ignorât le complot de Georges, avait-il rempli, à d'autres égards, les engagements qu'il avait contractés vis-à-vis du grand-duc de Bade et du gouvernement français?

Le duc d'Enghien, nous en convenons, se faisait illusion à lui-même : il croyait en cela, comme

il le disait, ne faire que la guerre; mais en réalité, il manquait à ses promesses, il violait l'hospitalité que lui accordait le grand-duc de Bade, et il la violait d'autant plus, que ce prince était un ami et un allié de la France.

Supposons pour un instant qu'au lieu de faire enlever le duc d'Enghien, le Premier Consul eût fait demander au grand-duc de Bade et obtenu son extradition, comme il avait demandé, deux ans auparavant, et obtenu du roi de Prusse, celle de Pichegru et des autres émigrés conspirant à Baruth, comme il venait d'obtenir du pape celle de M. de Vernègues, et de l'électeur de Bavière celle de l'évêque de Châlons; ici même la demande était bien plus favorable, car il s'agissait, non plus de simples intrigues, mais d'un complot d'assassinat; sans doute alors l'arrestation du duc d'Enghien eût été régulière.

Eh bien, l'extradition a été ici, sinon accordée, du moins immédiatement ratifiée; dès le lendemain, le jour même, l'électeur a confirmé tout ce qui s'était fait; et ce ne fut aussi que lorsque la mort du duc d'Enghien ayant suivi son enlèvement, la Russie et la Suède se firent de cette mort un moyen d'accusation contre le Premier Consul, que les plaintes commencèrent véritablement à s'élever sur la violation du territoire.

---

§ II.

Législation et jurisprudence existantes au moment de l'enlèvement du duc d'Enghien. — Faculté qu'avait le Premier Consul de traduire les accusés de crimes politiques, ou devant des commissions militaires spéciales, ou devant les tribunaux ordinaires.—Formation de la commission militaire chargée de juger le duc d'Enghien. — État des esprits à cette époque. — Refus des juges de surseoir sur la demande du prince.

Après l'arrestation du duc d'Enghien, devant quel tribunal devait-on le traduire? Ainsi qu'on l'a vu, le projet du Premier Consul avait d'abord été de le faire juger par un grand conseil de guerre : le désir d'éviter l'éclat, la crainte de donner aux partisans des Bourbons l'occasion de se compromettre, l'avaient fait renoncer à cette idée, et il avait adopté le système d'une commission militaire ordinaire. Mais sur ce dernier point, entraîné par la suite du récit, nous n'avons pu développer suffisamment ce qui concernait les commissions militaires, ni montrer comment elles étaient applicables au duc d'Enghien; nous nous proposons maintenant d'y revenir, et de faire voir quel était à cet égard l'état de la législation ou plutôt de la jurisprudence de cette époque, telle que la Convention l'avait faite, et que le Premier Consul l'avait modifiée.

Obligée de résister à la fois à ses ennemis de tous les partis, du dedans et du dehors, la Convention avait porté contre eux toutes les lois les plus terribles, et prodigué l'usage des tribunaux

militaires et extraordinaires, avec les formes de procéder les plus sommaires et les plus rapides.

Ainsi, d'après les lois du 19 mars et du 10 mai 1793, « tous les chefs de révolte ou émeute « contre-révolutionnaire, ceux qui avaient pris « la cocarde blanche ou tout autre signe de ré- « bellion, les prêtres, les ci-devant nobles, les « émigrés rentrés, leurs agents, leurs domesti- « ques, ceux qui étaient saisis, soit sur les fron- « tières ou en pays ennemi ou conquis, et faisant « ou ayant fait partie de rassemblements armés « contre la France, devaient être, dans les vingt- « quatre heures, traduits devant une commission « militaire; et, s'ils étaient reconnus coupables, « livrés dans les vingt-quatre heures à l'exécuteur « des jugements militaires pour être mis à mort. »

Ces commissions militaires jugeaient sans appel ni recours en cassation, n'étaient assujetties dans leur procédure à aucune forme spéciale, et employaient uniquement celles qui leur paraissaient nécessaires pour assurer leur conviction.

Tombées en désuétude après l'époque de la terreur, ces lois avaient été renouvelées par le Directoire au 18 fructidor, à la suite de la première conspiration de Pichegru et des royalistes; seulement, pour ce qui concernait la formation des commissions militaires, on avait porté de cinq à sept le nombre de membres dont elles devaient être composées.

Le Directoire, du reste, n'avait fait que peu

d'usage de ces lois, soit contre ses ennemis politiques, dont le courage du reste était abattu par la chute des principaux d'entre eux, soit même contre les auteurs de crimes et de brigandages, à l'égard desquels cependant l'impuissance de la justice ordinaire ne laissait pas d'autre moyen de répression; aussi, lors de l'avénement du Premier Consul au 18 brumaire, la plupart des provinces de France étaient-elles en proie au désordre et à l'anarchie.

Résolu de remédier à cet état de choses, le Premier Consul ne pouvait négliger un moyen aussi puissant et aussi énergique que celui des commissions militaires, et il y eut de nouveau recours, toutefois en en modifiant l'emploi.

Ainsi, au lieu de les appliquer indistinctement dans tous les cas même prévus par les lois, il eut soin de les réserver pour ceux de ces cas dont l'urgence et l'importance lui paraissaient mériter cette promptitude et cette rigueur; et un avis du conseil d'État, du 25 pluviôse an IX (16 février 1802), rendu pour un cas particulier, celui d'émigrés non rayés rentrés en France sans autorisation, peint parfaitement sa pensée à cet égard.

Sur la seule nouvelle de son arrivée au pouvoir et par suite de leur confiance en lui, une foule d'émigrés étaient accourus en France, sans prendre la peine de demander leur radiation, et en présence des lois encore subsistantes, qui or-

donnaient, comme on vient de le voir, de les traduire sur-le-champ devant une commission militaire pour être fusillés dans les vingt-quatre heures, sur la simple déclaration de leur culpabilité. Le grand juge, embarrassé de l'application de ces lois, en fit l'objet d'un rapport au Premier Consul, et le conseil d'État fut consulté.

Le conseil d'État reconnut en effet, que les lois de la révolution étaient applicables au cas qu'on lui présentait; mais qu'en même temps, cette application était impossible dans l'état des choses, et qu'il fallait nécessairement recourir à l'intervention du pouvoir exécutif: « Le conseil « estime, » ajoutait-il, « que pour éviter de déplo« rables abus, le gouvernement devra, à l'avenir, « se réserver à lui seul le droit de former toute « commission spéciale et d'y traduire l'émigré. »

C'était là, en effet, ce que le Premier Consul voulait faire, soit pour les lois relatives aux émigrés, soit pour toutes les autres lois révolutionnaires, savoir : se réserver à lui seul le droit de former toute commission spéciale et d'y traduire le prévenu.

Et ce n'était même pas seulement dans ce sens qu'il avait modifié les lois relatives à la formation des commissions militaires; mais aussi en étendant leur application à des cas que ces lois n'avaient point prévus, et qui lui paraissaient cependant, par leur importance, mériter cette application. En sorte qu'à l'époque où nous

sommes arrivés, le Premier Consul jouissait, soit pour les crimes de conspiration, soit pour tous les autres crimes qui avaient un caractère politique, de la faculté de traduire à son gré les prévenus, ou devant les tribunaux ordinaires, ou devant des commissions militaires spéciales assemblées aux termes de la loi du 19 fructidor an v.

Ainsi, voulant détruire après le 18 brumaire, le brigandage qui désolait les départements de l'Ouest, il y avait établi une juridiction militaire et extraordinaire. Les chefs de la rive gauche de la Loire s'étaient alors soumis; mais les chefs de la rive droite, Frotté et Georges, ayant voulu continuer la guerre, le premier, en l'an x (1802), avait été fait prisonnier, traduit sur-le-champ à une commission militaire, condamné et fusillé.

Dans le même temps, et tandis que les républicains Céracchi, Aréna et Démerville, accusés d'avoir formé un complot pour assassiner le Premier Consul, étaient traduits devant le jury, ainsi que les auteurs de la machine infernale du 3 nivôse, Chevalier et ses complices, auteurs d'une machine semblable, avaient été jugés, comme Frotté, par une commission militaire et immédiatement fusillés.

L'opinion même de la latitude entière du Premier Consul à cet égard était si bien établie. que, comme on l'a vu, dans l'exposé de motifs pour le sénatus-consulte du 8 ventôse, l'orateur du gouvernement en parlait comme d'un point

à l'abri de toute contestation, que dans le conseil tenu au sujet de l'arrestation de Moreau, plusieurs membres avaient été d'avis de le traduire devant une commission militaire, et qu'enfin, le Premier Consul avait pu faire de ce dernier avis l'objet d'un article dans le *Moniteur* (3 ventôse, 22 février).

Quant à la manière de procéder des commissions militaires, elle était par sa nature entièrement sommaire, et affranchie de toute espèce de règles; et il était en effet assez inutile d'en prescrire pour des jugements qui n'étaient susceptibles ni d'appel, ni de recours en cassation : il suffisait, en un mot, que les juges eussent pu acquérir une conviction complète sur le crime qui leur était soumis, et prononcer comme jurés.

Il est vrai, que depuis la loi du 13 brumaire an v, qui avait institué pour les seuls militaires et dans l'intérêt de la discipline, des conseils de guerre permanents, les commissions militaires appliquaient assez généralement, et dans un esprit d'équité, les dispositions de cette loi; mais sans s'y regarder comme obligées [1], non plus qu'à aucune autre forme.

[1] Il est même à remarquer à cet égard que la loi du 19 fructidor an v, rendue peu de mois après la loi de brumaire, et pour le rétablissement des commissions militaires, s'en réfère, non pas à cette loi et aux règles qu'elle prescrit, mais aux lois antérieures et révolutionnaires qui n'en prescrivaient aucunes.

Ainsi, sans parler même des temps de la révolution, où la stricte légalité aurait pu céder devant l'entraînement des circonstances, cinquante jugements environ de commissions militaires furent rendus dans l'année même dont nous nous occupons (an XII, 1803-1804) : nous les avons tous parcourus, tous ont une forme et une manière de procéder différentes. La plupart citent la loi du 13 brumaire an V ; mais seulement pour y prendre à leur gré telle ou telle des formalités qu'elle prescrit : ainsi, quoique les dispositions de cette loi ordonnent impérativement que des témoins soient entendus, et qu'un défenseur soit donné à l'accusé, il est plusieurs de ces jugements où il n'est pas fait mention de témoins, d'autres où on a laissé l'accusé se choisir un défenseur, d'autres où on ne lui en a pas donné, d'autres enfin où il n'est question ni de défenseur ni de témoins [1].

[1] Parmi ces derniers jugements, où il n'est question ni de défenseur ni de témoins, nous en avons pris un au hasard, que nous avons copié sur la minute, et que nous reproduisons ici :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Ce jourd'hui, 19 nivôse an XII de la république française, une et indivisible.

« La commission militaire dans le département de la « Sarthe séant au Mans, formée en vertu de l'arrêté du « gouvernement du 2 nivôse courant, conformément à « l'art. 17 de la loi du 19 fructidor an V, et composée, con-

Que cette manière de procéder, justifiée alors aux yeux de tous par l'urgence des circonstances,

« formément à cette loi, de, etc... tous nommés par le gé-
« néral commandant la vingt-deuxième division militaire,
« le cit.... faisant les fonctions de capitaine rapporteur, et
« assisté du cit.... greffier choisi par le rapporteur.

« Lesquels, aux termes de la loi du 13 brumaire an v, ne « sont parents ou alliés, ni entre eux ni du prévenu, au « degré prohibé par la constitution.

« La commission, convoquée par l'ordre du général com- « mandant la division militaire, s'est réunie.... à l'effet de « juger le nommé.... (suit son signalement) accusé d'avoir « embauché les conscrits de son département pour former « un noyau de rebelles.

« La séance ayant été ouverte, le président a fait appor- « ter par le greffier et déposer devant lui sur le bureau, un « exemplaire de l'arrêté précité du 2 nivôse, ainsi que de la « loi du 13 brumaire et 19 fructidor an v, et du 4 nivôse « an IV; et a demandé au rapporteur la lecture de la plainte, « du procès-verbal d'information, et de toutes les pièces « tant à charge qu'à décharge de l'accusé au nombre de « deux.

« Cette lecture terminée, le président a ordonné à la garde « d'amener le prévenu, lequel a été introduit libre et sans « fers devant le conseil.

« Interrogé de ses nom, prénoms, âge et lieu de naissance, « il a répondu :...

« Après avoir donné à l'accusé connaissance des faits à « sa charge, lui avoir fait prêter interrogatoire par l'organe « de son président;

« Ouï le rapporteur dans ses conclusions et l'accusé dans « ses moyens de défense, lequel a déclaré n'avoir rien de « plus à ajouter, le président a demandé aux membres de « la commission s'ils avaient quelque observation à faire. Sur « leur réponse négative, le président a ordonné à l'accusé

puisse aujourd'hui paraître susceptible de critique, c'est ce que nous n'avons pas à examiner;

« de se retirer, lequel a été reconduit à sa prison par son « escorte; le greffier et les citoyens assistant dans l'audi« toire s'étant également retirés sur l'invitation du prési« dent,

« La commission délibérant à huis clos, en présence seu« lement du rapporteur, le président a posé la question ainsi « qu'il suit : « Le nommé.... accusé d'avoir embauché des « citoyens pour former un noyau de rebelles, est-il cou« pable ? » Les voix recueillies en commençant par le grade « inférieur, et par le moins ancien dans chaque grade, et le « président ayant émis son opinion le dernier,

« La commission déclare que le nommé.... est coupable « d'avoir, etc.

« Sur quoi le rapporteur ayant fait son réquisitoire sur « l'application de la peine;

« Les voix recueillies de nouveau suivant la forme énon« cée ci-dessus, la commission militaire faisant droit sur « ledit réquisitoire, condamne le nommé.... à la peine de « mort.

« Ladite peine, prononcée conformément aux articles 1 « et 2 de la loi du 4 nivôse an IV, ainsi conçus :

« Art. 1er. Tout embaucheur est puni de mort. »

« Art. 2. Sera réputé embaucheur celui qui, par quelque « moyen que ce soit, aura cherché à détourner de leurs « drapeaux les défenseurs de la patrie, pour les faire pas« ser à l'ennemi, à l'étranger ou aux rebelles. »

« Enjoint au capitaine rapporteur de lire le présent juge« ment au condamné, en présence de la garde assemblée « sous les armes, et de le faire exécuter dans le délai de « vingt-quatre heures, prescrit par l'article 17 de la loi du « 19 fructidor an V, ainsi conçu :

« Les jugements ne pourront être attaqués par recours à

mais ce que nous tenions à établir et que nous croyons avoir mis hors de doute, c'est que l'on n'a pas fait pour le duc d'Enghien, ainsi qu'il a été prétendu, une jurisprudence et un tribunal à part, qu'on lui a appliqué la règle commune, et qu'on l'a jugé comme on aurait fait de tout autre accusé qui se serait trouvé dans le même cas que lui.

Maintenant, quant à la composition de la commission militaire chargée de juger le duc d'Enghien, nous avons donné plus haut cette composition, et l'on a pu voir si elle présentait ce caractère de choix intéressés et disposés d'avance, qu'on rencontre trop souvent dans les

« aucun autre tribunal, et seront exécutés dans les vingt-« quatre heures de leur prononciation. »

« Ordonne en outre qu'il en sera envoyé, dans les délais « prescrits par la loi du 13 brumaire an v, à la diligence du « président et du capitaine rapporteur, une expédition tant « au ministre de la guerre, au grand juge ministre de la « justice, au préfet du département du condamné, et au « général commandant la division.

« Fait, clos et jugé sans désemparer, en séance publique, « au Mans, les mois, jour et an que dessus, et les membres « du conseil ont signé avec le rapporteur et le greffier la « minute du présent jugement ainsi signé, etc.

« Ce jourd'hui, 19 ventôse an XII, à une heure après « midi, je soussigné, capitaine rapporteur, certifie avoir « donné lecture du présent jugement au condamné, en « présence de la garde assemblée sous les armes, et lui « ai notifié que, dans les délais prescrits par la loi, il sera « exécuté suivant sa forme et teneur, et ainsi signé.... »

tribunaux politiques exigés par nos anciens rois. C'étaient les colonels des régiments actuellement en garnison à Paris[1]. « Ils ne devaient, » dit le

[1] C'étaient, comme on l'a vu :

1° Auguste Colbert, de l'illustre famille de ce nom : entré au service comme simple soldat, Auguste Colbert avait fait, en qualité d'aide de camp de Grouchy et de Murat, les deux campagnes d'Italie et d'Égypte; à l'époque du jugement du duc d'Enghien, il était colonel du 10e régiment de chasseurs. Fait général de brigade à la suite de la bataille d'Austerlitz, et, en 1809, quoiqu'âgé à peine de trente-deux ans, nommé général de division, il semblait destiné à la plus brillante fortune, quand il fut tué en Espagne à la bataille de Villa-Franca;

2° Guiton (Adrien-Marie), né en 1761, avait servi avant la révolution dans un régiment de cavalerie; rentré en 1789 comme volontaire dans la garde nationale de la Nièvre, puis officier dans un régiment de chasseurs à cheval, il était devenu colonel de cuirassiers le 19 frimaire an XII (10 décembre 1803). Fait ensuite général de brigade après la bataille de Wagram, il obtint le commandement d'une division de cuirassiers avec laquelle il fit les campagnes suivantes; mis par la restauration à la retraite, il mourut à Paris en 1819.

3° Bazancourt (Jean-Baptiste-Le Cat de), issu d'une famille noble de Picardie, était officier à l'époque de la révolution : il entra comme lieutenant dans un régiment de ligne, et gagna ses autres grades jusqu'à celui de colonel, dans les deux campagnes d'Italie et d'Égypte; nommé général de brigade en 1808, il eut le commandement de Hambourg et de l'embouchure de l'Elbe : la restauration le mit à la retraite; il est mort le 17 janvier 1830.

4° Ravier (Jean-Baptiste), d'abord capitaine au 7e bataillon du Doubs, puis incorporé avec ce grade dans la 112e demi-brigade, servit d'abord dans les armées du Rhin,

général Hulin dans sa brochure, « qu'au hasard « de leur séjour à Paris, les fonctions auxquelles

puis en Égypte, sous le général Bonaparte et sous Menou; ce dernier, en l'an VIII, le fit nommer colonel. Il fut nommé général de brigade, en 1809, en récompense de sa conduite à Essling. Mis à la retraite en 1815, il est mort le 19 novembre 1828.

5° Barrois (Pierre), engagé volontaire des éclaireurs de la Meuse, fit ses premières armes sous les généraux Marceau et Moreau; destiné ensuite à l'expédition contre l'Irlande, il suivit le Premier Consul dans sa campagne de Marengo, et, au retour de cette campagne, fut fait adjudant commandant, puis colonel : sa conduite en cette qualité pendant les trois campagnes de 1805, 1806 et 1807, le fit nommer général de brigade : employé ensuite en Espagne, il en fut rappelé, en 1812, pour prendre le commandement de la première division de la jeune garde à la tête de laquelle il combattit en 1813 et 1814. Mis en non-activité par la restauration, il resta sans emploi jusqu'à la révolution de 1830, où il fut nommé inspecteur général d'infanterie et membre du comité d'infanterie et de cavalerie; il présida même ce comité jusqu'au moment où, aux termes de la loi du 4 août 1839, il passa dans la deuxième section du cadre de réserve.

6° Rabbe, soldat de la révolution, était encore, en 1812, colonel du 2° régiment de la garde municipale : lors de la conspiration Malet, trompé par les déclarations des conjurés, il mit ses troupes à leur disposition, et, de concert avec eux, s'empara des principaux postes de la capitale : traduit pour ce fait devant la commission militaire chargée de les juger, il fut condamné à mort et gracié.

Quant à Dautancourt, nous n'avons pu retrouver sa biographie; tout ce que nous savons, c'est qu'il vivait encore en 1823, et qu'à cette époque, l'attention ayant été ramenée sur l'affaire du duc d'Enghien par la publication de

« ils étaient appelés. » En arrivant à Vincennes, tous ignoraient non-seulement quel était l'accusé qu'ils allaient avoir à juger mais même quel était l'objet de leur réunion, et loin qu'on eût songé à exercer sur leur esprit quelque influence, on ne s'était pas même ménagé le temps matériel nécessaire pour le faire ; tous d'ailleurs étaient des hommes d'honneur et de loyauté, et au dire de tous leurs camarades, on n'aurait pu, dans toute l'armée, en trouver de moins accessibles à une semblable influence.

Instruits plus tard du motif de leur réunion, non-seulement ils ne songèrent qu'à remplir leur devoir avec conscience[1] ; mais ils témoignèrent au prince cet intérêt qui s'attache naturellement aux grandes infortunes.

Ainsi, lorsqu'après son premier interroga-

l'extrait des Mémoires du duc de Rovigo, le bruit se répandit qu'il devait publier de son côté des éclaircissements ; ce bruit ne s'est pas confirmé, et, suivant les journaux du temps, parce que le duc de Rovigo à la suite de sa publication, s'étant vu interdire par le roi l'entrée des Tuileries (voir aux *Pièces justificatives*), Dautancourt craignit de s'attirer également des marques de mécontentement.

[1] Ils ne songèrent pas à décliner ni même à examiner leur compétence, parce qu'alors, ainsi qu'on l'a vu, personne ne mettait en question le droit qu'avait le Premier Consul de former des commissions militaires, et que comme le dit le général Hulin dans sa brochure, leur compétence leur semblait résulter de ce fait seul qu'un arrêté du gouvernement les appelait à juger.

toire, il demanda à parler au Premier Consul, ce fut le capitaine rapporteur qui l'engagea à consigner dans le procès-verbal cette demande, qui passerait ainsi sous les yeux des juges.

Lorsqu'amené ensuite devant la commission, et interrogé par le président, le prince se défendit avec emportement, et mit dans ses réponses tous les éclats d'une imprudente franchise, le général Hulin fut le premier à l'avertir qu'il se perdait, qu'il se faisait sans doute illusion sur sa position, que les commissions militaires jugeaient sans recours et sans appel, et qu'il ferait mieux d'adopter pour sa défense un autre système [1].

Mais en même temps, il faut en convenir, les circonstances étaient loin d'être favorables au duc d'Enghien : tous les esprits étaient préoccupés de la crainte de voir périr le Premier Consul, de l'indignation des complots tramés contre lui, des

[1] Les réponses du prince le perdirent en effet, et le général Hulin, et les autres membres de la commission ont souvent répété « que c'était sur ses aveux mêmes qu'ils l'avaient condamné. »

Cette parole des juges a du reste donné lieu de prétendre, que le soir de la condamnation et chez le second consul Cambacérès, le général Hulin, président de la commission, avait dit en parlant du prince : « Nous avons été bien heu« reux qu'il ait voulu nous dire son nom ; car sans cela, nous « aurions été bien embarrassés à le condamner » comme si, indépendamment même de la vérité, un pareil langage eût pu être tenu par le général Hulin, et dans le salon du second consul Cambacérès.

mesures extraordinaires que le gouvernement venait de prendre : ainsi qu'on l'a vu, Paris était depuis plus d'un mois comme investi et en état de siége; et des adresses arrivaient de toutes parts, qui appelaient la vengeance sur la tête des assassins.

Aussi non-seulement les juges, après que les aveux du prince eurent confirmé les accusations dirigées contre lui, n'hésitèrent pas à le condamner; mais même, lorsqu'avant d'être amené devant la commission militaire, il avait demandé un sursis pour obtenir du Premier Consul une entrevue, au lieu de suspendre comme ils pouvaient le faire, et d'en référer à ce dernier, ils avaient décidé de passer outre aux débats.

Dans tous les jugements par commissions militaires il était d'usage, sitôt qu'une circonstance nouvelle et importante se présentait, de suspendre, et d'en référer à l'autorité supérieure : ordinairement c'était l'offre de révélations faite par l'accusé, qui motivait cette suspension; mais ici, la demande du duc d'Enghien l'un des princes de la maison de Bourbon qui réclamait une entrevue du Premier Consul, pouvait être regardée également comme une circonstance grave et imprévue, et de nature à motiver une suspension, un des membres de la commission en avait même fait la proposition formelle; cependant, et c'est ici que commence véritablement la responsabilité des juges et celle de Savary, cette proposition fut rejetée presque sans délibération.

On a dit que le Premier Consul avait donné l'ordre, pour le cas où le prince serait condamné, de le faire aussitôt exécuter. Cet ordre, qui du reste n'aurait fait comme on l'a vu, que confirmer la jurisprudence constante des commissions militaires, n'a point été produit jusqu'à présent; et, dans tous les cas, il ne pouvait empêcher les juges de surseoir au jugement, pour un cas nouveau et extraordinaire que le Premier Consul évidemment n'avait pu comprendre dans ses prévisions.

Pour bien juger d'un événement politique, il faut se reporter aux circonstances du temps et s'en pénétrer. Depuis la mort du duc d'Enghien, le mystère qui a entouré sa condamnation, l'impression qu'elle a produite, le parti qu'on en a tiré pour accuser le Premier Consul, les guerres où elle a servi de prétexte, le retour enfin des Bourbons sur le trône de France, tout a contribué à donner à ce procès la plus haute importance; mais au moment où il a eu lieu, le duc d'Enghien n'était, aux yeux de la majorité de la France, qu'un émigré plus élevé en grade et en dignité que les autres: Dumourier, par ses talents, sa capacité et la confiance du ministère anglais, était bien plus important que lui; la présence de ce général à Ettenheim, bien plus que la sienne propre, décida leur enlèvement, et ses juges, en prononçant sur son sort, voyaient bien moins en lui sa qualité de prince de la maison de Bour-

bon, que celle de l'un des chefs de ce parti que l'on combattait depuis quatorze ans, et qui devenait de jour en jour plus odieux par les moyens qu'il employait.

---

§ III.

Examen de diverses accusations portées, soit contre la compétence et la conduite du tribunal chargé de juger le duc d'Enghien, soit au sujet des circonstances qui ont accompagné l'exécution du jugement.

Après avoir ainsi parlé de la législation et de la jurisprudence de cette époque, ainsi que du jugement même et de la condamnation du duc d'Enghien, il nous paraît utile de revenir sur nos pas, et d'examiner en peu de mots les accusations qui ont été portées, soit contre ce jugement, soit au sujet des circonstances qui ont accompagné son exécution.

Et d'abord, pour ce qui concerne le jugement, plusieurs écrits, publiés à diverses époques, ont attaqué avec beaucoup de violence, d'une part la compétence du tribunal et la procédure suivie par lui dans les débats; de l'autre, la conscience des juges, que l'on a qualifiés d'auteurs d'un odieux assassinat. Toutefois, comme un seul de ces écrits a discuté la question d'une manière suivie, et que d'ailleurs, le nom de son auteur, joint à la position qu'il occupe aujourd'hui [1], lui

[1] M. Dupin, aujourd'hui procureur général à la Cour de

donne une importance particulière, c'est de celui-là seulement que nous croyons devoir nous occuper; nous trouverons d'ailleurs, dans cet examen, l'occasion d'ajouter quelques observations nouvelles à celles que nous avons déjà présentées.

Examinant d'abord la compétence du tribunal, l'auteur s'attache à établir que le duc d'Enghien ne pouvait être considéré et poursuivi comme émigré : car, dit-il, les lois du 28 mars 1793 et du 25 brumaire an III, relatives aux émigrés, ne s'appliquaient qu'à ceux qui avaient été pris en France ou en pays ennemi ou conquis : or, le duc d'Enghien ne se trouvait dans aucun de ces trois cas.

Mais, en examinant avec plus de soin ce qui concerne l'accusation et le jugement du duc d'Enghien, l'auteur de la brochure dont nous nous occupons, aurait pu remarquer que nulle part, il n'est question de lui appliquer les lois rendues

cassation : dans cet écrit, publié en 1823 sous le titre de *Discussion des actes de la commission militaire chargée de juger le duc d'Enghien, par l'auteur de la libre défense des accusés*, M. Dupin s'élève avec une extrême vivacité contre la conduite des juges : aussi avons-nous été très-surpris de lire, dans la bibliographie de M. Quérard (qui fait aujourd'hui autorité) et à son nom même, qu'il est également l'auteur d'une seconde brochure, publiée moins d'un mois après sous le nom du général Hulin, et dans laquelle les membres de cette même commission sont défendus avec la même chaleur.

contre les émigrés : ainsi qu'on l'a vu, le second consul Cambacérès, lors du conseil privé tenu au sujet de l'enlèvement du prince, avait en effet proposé d'attendre qu'il passât la frontière, et de lui appliquer alors la peine infligée aux émigrés rentrés en France sans autorisation; mais son opinion à cet égard avait été repoussée, et l'on avait résolu simplement de faire enlever le duc d'Enghien sur la frontière où il se trouvait, et de le faire juger comme Français, coupable de complot contre la France et contre le chef de son gouvernement. Aussi, dans son jugement et dans sa condamnation, n'est-il absolument question que des lois générales et des dispositions du Code pénal ordinaire.

A l'égard de la manière de procéder du tribunal, l'auteur montre que l'on n'a pas suivi dans tous leurs détails les prescriptions de la loi du 25 brumaire an v.

Mais, ainsi que nous venons de le dire, cette loi du 25 brumaire an v avait été établie pour les conseils de guerre permanents applicables aux seuls militaires, et nullement pour les commissions militaires extraordinaires, applicables à toutes sortes de personnes; les juges du duc d'Enghien, formant une commission militaire spéciale, n'avaient donc pas à se préoccuper des dispositions de cette loi.

Seulement, nous ferons à cet égard une observation, c'est que si, comme le dit l'auteur,

les juges eussent dû appliquer dans toutes leurs prescriptions cette loi de brumaire an v, il y aurait moins lieu de s'élever contre les mots *de suite* qui se trouvent à la fin de leur jugement, et au sujet de l'exécution; car on lit dans l'article 36 de cette loi, et dans la première moitié de cet article 36, dont l'auteur cite lui-même le second paragraphe : « Le jugement de condam-« nation ainsi prononcé, le président ordonnera « au capitaine rapporteur de faire ses diligences « pour qu'il soit mis *de suite* à exécution. »

« Lave tes mains Pilate, » dit l'auteur en terminant sa brochure, « elles sont teintes du sang « innocent, elles sont souillées d'un odieux assas-« sinat..... Juges iniques de tous les temps, de « tous les pays, de tous les régimes...! que l'infa-« mie vous suive à travers les âges futurs..., c'est « le devoir et l'intérêt de toutes les générations, « c'est mon sentiment particulier. »

Nous avons montré, par l'examen des faits, et en reproduisant le texte même des lois, quelle avait été la conduite des juges du duc d'Enghien, et l'on a pu voir s'il y avait lieu de formuler une semblable condamnation contre des hommes honorables et dont la loyauté ne s'est jamais démentie[1].

[1] « Que n'étions-nous présents, » s'écrie ailleurs M. Dupin, « que ne fut-il permis au prince de faire un appel au « barreau de Paris! Là il eût trouvé des amis de son mal-« heur, des défenseurs de son infortune, des soutiens de son

Venons maintenant aux circonstances qui ont accompagné l'exécution du duc d'Enghien, et aux allégations qui ont été émises à cet égard.

L'on a prétendu par exemple, qu'il avait été poursuivi à ce moment d'outrages et d'insultes; que lorsqu'il avait demandé un prêtre pour se confesser, on lui avait répondu par un propos grossier : « Veux-tu donc mourir comme un ca- « pucin ? » que, pour l'ajuster, on lui avait attaché une lanterne sur la poitrine; que sa fosse avait été creusée dès la veille du jugement; que les gendarmes, avant de le mettre dans cette fosse, l'avaient dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui, etc.

Et, ce qu'il y a de bizarre, c'est que ces inculpations ont persisté malgré les documents les plus propres à les faire cesser : ainsi, en 1816, lorsque Louis XVIII ordonna d'exhumer le corps du prince pour le déposer solennellement dans la chapelle du château de Vincennes, il fut fait sur les circonstances de sa mort une sorte d'enquête (voir ci-après aux *Pièces justificatives*, n° XIII).

Eh bien, dans cette enquête il est dit, non pas que l'exécution ait été faite à la lueur d'une lanterne attachée à la poitrine du prince, mais à la lueur d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles et placée à quelques pas sur un petit mur:

« bon droit, *qui se fussent montrés jaloux de l'honneur* « *de déplaire au despotisme, et qui n'eussent pas craint de* « *braver ses coups !* »

c'est là le récit que nous avons adopté et d'après ce document même.

Il est également constaté dans cette enquête, que l'on retrouva sur le corps du prince la chaîne d'or qu'il avait au col, son anneau, et enfin les quatre-vingts pièces d'or que lui avait remises le baron de Saint-Jacques au moment de leur séparation, et dont au reste on avait fait grand bruit, dans l'idée sans doute qu'elles ne s'y retrouveraient pas : le prince n'avait donc pas été dépouillé par les gendarmes d'élite.

Quant à la fosse du duc d'Enghien, les dépositions sont obscures et même contradictoires : il y est parlé de travaux faits dès la veille et l'avant-veille, à l'endroit où le prince fut enterré; mais c'est qu'en effet comme on l'a vu, un trou avait été creusé dès la veille et l'avant-veille pour y déposer des décombres, et qu'au dernier moment, le jardinier appelé dans les fossés, se servit de ce trou pour abréger son travail[1].

Enfin l'enquête ne fait mention ni d'outrages, ni de propos grossiers, que cependant sans doute on n'eût pas manqué d'y rappeler; et, quant à

[1] M. de Bourrienne, dans ses Mémoires, n'a pas craint de raconter sérieusement « que, quelques jours après, Harel « vint le trouver, et lui dit que l'avant-veille du juge- « ment, il avait reçu du gouverneur de Paris une lettre, par « laquelle il lui était enjoint de faire préparer à la fois un « logement et une fosse, pour le prisonnier qu'on devait lui « envoyer. » Il est vrai que ce sont les Mémoires de M. de Bourrienne.

celui qui concerne la demande d'un prêtre faite par le duc d'Enghien, quoiqu'à cette époque les efforts du Premier Consul pour rétablir le respect dû à la religion n'eussent pas eu encore un plein succès, on connaissait trop bien ses sentiments à cet égard, pour qu'en présence du général Savary et des autres officiers supérieurs qui se trouvaient à Vincennes, l'officier qui commandait le détachement, ni l'un quelconque des gendarmes, se fût permis un semblable propos.

---

§ IV.

Silence gardé par l'Empereur pendant toute la durée de son règne. — Ses explications à Sainte-Hélène. — Désaveux de plusieurs des personnes employées par lui dans cette affaire. — Époque actuelle.

Quelle que pût être l'opinion du Premier Consul sur ce qui s'était passé dans le jugement et dans l'exécution du duc d'Enghien, ainsi que sur la conduite des personnes qui y avaient pris part, il en accepta la responsabilité tout entière : il entendait trop bien les principes du gouvernement pour songer à les désavouer, lorsque surtout ils avaient rempli avec conscience et avec zèle la mission qui leur était confiée.

Mais en même temps il déplora cette exécution : nous avons vu ses premières impressions à cet égard ; elles durèrent pendant tout le reste de sa vie ; non pas il est vrai qu'il éprouvât le

moindre remords, sa conscience était à l'abri de tout reproche à cet égard; mais il se rappelait avec peine que cet acte de justice rigoureuse, au lieu d'atteindre les véritables chefs de la conspiration, avait frappé un prince dont la générosité et la bravoure méritaient un autre sort.

Passionné pour la gloire, et avide de l'estime des Français, il regrettait surtout le silence auquel il s'était cru obligé de se condamner : il sentait assez que ce silence l'exposait à toutes les conjectures de l'opinion, et que l'obscurité qui avait plané sur toute cette affaire donnerait lieu aux imputations les plus fausses et les plus odieuses.

Du reste, il écartait de son esprit la mort du duc d'Enghien comme un pénible souvenir, et pendant tout le cours de son règne, et parmi les personnes qui l'entouraient et que nous avons été à même de consulter, nous n'avons pu recueillir que deux circonstances où, soit avec lui, soit par lui, le silence ait été rompu à cet égard.

La première vers 1807; causant avec le ministre de la marine Decrès, des événements qui avaient marqué sa carrière, et passant en revue les divers reproches qu'on lui avait adressés, il expliquait les raisons qu'il avait eues d'en agir ainsi qu'il l'avait fait, et les réponses qu'on pouvait faire aux allégations portées contre lui : « Je « le vis de si bonne humeur, » disait le duc Decrès en racontant cette anecdote, « que je me hasar- « dai à lui demander : mais, Sire, il y a encore un

« fait sur lequel on attaque souvent Votre Ma-
« jesté, et avec plus de violence peut-être que sur
« tous les autres; c'est la mort du duc d'Enghien.
« Quand on nous en parlera, que faudra-t-il ré-
« pondre? A ce mot, » continuait Decrès, « toute
« sa gaîté l'abandonna, son front se rembrunit,
« il fit deux ou trois tours dans la chambre d'un
« air péniblement affecté, et se tournant vers
« moi: à cela, rien, me dit-il, et il sortit[1]. »

La seconde circonstance est celle que rapporte M. de Méneval dans ses Mémoires, et dont les personnes qui ont été à même de connaître M. le duc de Gaëte peuvent se rappeler lui avoir souvent entendu parler : l'Empereur, en 1808, était allé en Espagne diriger les opérations militaires; Talleyrand, qu'il avait disgracié avant son départ, sinon en apparence du moins en réalité, habile à profiter des événements pour se donner toujours la couleur la plus favorable possible, et voyant la guerre d'Espagne devenue impopulaire, avait fait répandre le bruit qu'il s'était opposé de tout son pouvoir à cette guerre, comme il s'était opposé jadis à la mort du duc d'Enghien; nouant même des intrigues avec les partisans des Bourbons, il songeait, pour le cas de la mort de l'Empereur, ou pour toute autre circonstance favorable, à faire rappeler ces princes par le Sénat.

[1] Nous tenons cette anecdote de M. le comte Emmauel de Las Cases, à qui M. le duc Decrès l'avait racontée.

Instruit alors des mouvements des Autrichiens qui envahissaient la Bavière, l'Empereur partit précipitamment d'Astorga où il se trouvait, pour revenir en hâte à Paris; peu de jours après son arrivée, un conseil privé fut tenu, composé des ministres et des principaux dignitaires, parmi lesquels était le prince de Talleyrand.

Quoique instruit de ce qu'il avait fait, l'Empereur contint toute sa colère pendant la durée du conseil; mais à la fin, elle éclata. Il apostropha le prince de Talleyrand, lui dit qu'il connaissait toutes ses intrigues, les bruits répandus par lui sur le projet de la guerre d'Espagne, puis, lui citant la part qu'il avait prise à ce projet, les conseils qu'il avait donnés, les instructions qu'il avait tracées de sa main : « n'est-ce pas vous, » lui dit-il, « qui m'avez répété que tant qu'un Bourbon ré« gnerait en Europe, je ne serais pas tranquille? » Et s'animant enfin de plus en plus : « n'avez-vous « pas osé dire aussi, » ajouta-t-il, « que vous « n'étiez pour rien dans la mort du duc d'En« ghien? »

Le prince de Talleyrand écouta sans rien répondre cette apostrophe foudroyante, et, quand elle fut finie, se retira dans la pièce voisine; la scène avait été si violente, que deux des ministres, dont était M. Bigot de Préameneu, l'y suivirent, ne doutant pas de l'y voir arrêter.

Le lendemain, qui était un dimanche, le duc de Gaëte se rendit des premiers à la réception

des Tuileries, afin de pouvoir se retirer de bonne heure : son étonnement fut grand d'y trouver M. de Talleyrand, qui debout devant la cheminée, y passa la soirée tout entière à attendre et à solliciter un regard de l'Empereur; pendant plusieurs dimanches, il continua à en agir de même, jusqu'à ce qu'enfin l'Empereur, vaincu par son importunité, consentit à lui parler, tant, disait le duc de Gaëte en racontant cette anecdote, il poussait jusqu'à la faiblesse l'indulgence pour ceux qui l'avaient une fois servi.

A Sainte-Hélène, les mêmes motifs de silence n'existaient plus; et au contraire, occupé de raconter aux Français les grandes choses qu'ils avaient faites ensemble, et de fournir des matériaux pour l'histoire de sa vie, l'Empereur revenait souvent sur ce sujet : il s'efforçait de justifier la condamnation du duc d'Enghien; mais toujours fidèle à cette dignité de caractère qu'il avait déployée pendant ses malheurs, et craignant par-dessus tout, dans la position où il était, de paraître s'humilier devant les Bourbons et leur demander grâce, il mettait, surtout à l'égard des étrangers, la plus grande réserve et même une sorte de hauteur dans cette justification.

« Le duc d'Enghien périt, » disait-il[1], « parce

[1] « Notes écrites par lui sur un exemplaire de Fleury de « Chaboulon, lettres du Cap, *Mémorial de Sainte-Hélène,* « journal d'O'Méara, etc. »

« qu'il était un des acteurs principaux de la con-
« spiration de Georges, Pichegru et Moreau;
« parce que ceux, qui de Londres, commandaient
« et dirigeaient tous ces complots, le destinaient
« à entrer en France par l'est, pendant que le
« duc de Berry y pénétrerait par l'ouest. Il fut
« arrêté et traduit devant le tribunal compé-
« tent : la commission militaire chargée de le
« juger fut composée des colonels actuellement
« en garnison à Paris....

« J'aurais pu sans doute, » ajoutait l'Empereur, « quoiqu'il fût coupable, m'abstenir de le
« faire enlever et juger; mais pourquoi en au-
« rais-je agi ainsi ? lui et les siens n'avaient
« d'autre but journalier que de m'ôter la vie;
« j'étais assailli de toutes parts et à chaque in-
« stant : c'étaient des fusils à vent, des machines in-
« fernales, des complots, des embûches de toute
« espèce : je m'en lassai : je saisis l'occasion de
« leur renvoyer la terreur jusque dans Londres,
« et cela me réussit : à partir de ce jour, les con-
« spirations cessèrent.....

« Une grande nation m'avait mis à sa tête, la
« presque totalité de l'Europe avait accédé à ce
« choix; ne devais-je pas à la gloire et aux inté-
« rêts de la France, de ne pas souffrir que les
« princes de la maison de Bourbon vinssent im-
« punément à quatre lieues de la frontière ourdir
« des conspirations contre moi, envoyer des as-
« sassins jusque dans Paris, remettre en question

« ce qui s'était fait depuis quatorze ans[1] ?... Mon « sang après tout n'était pas de boue, et il était « temps de le mettre à l'égal du leur.

« Et qu'eût-ce donc été si j'avais étendu plus « loin mes représailles! Si je répandis la stupeur « par ce triste événement, de quel autre spectacle « n'aurais-je pas pu frapper le monde, et quel « n'eût pas été le saisissement universel! Plus « d'une fois on m'a offert, à un million par tête, « la vie de ceux que je remplaçais sur le trône. « On les voyait mes compétiteurs; on me suppo- « sait avide de leur sang; mais ma nature eût-elle « été différente, eussé-je été organisé pour le « crime, je me serais refusé à celui-ci, tant il « m'eût semblé purement gratuit; je me trouvais si « puissant, et ils me paraissaient si peu à craindre!

« Ce fut surtout à l'époque du complot de

[1] C'est ce qu'il a exprimé dans son testament avec cette énergique concision propre à son génie.

Longwood, 15 avril 1821.

« Je meurs prématurément, assassiné par l'oligarchie « anglaise et son sicaire..... Je désavoue le Manuscrit de « Sainte-Hélène, et autres ouvrages sous le titre de Maximes, « Sentences, etc., que l'on s'est plu à publier depuis six ans: « là ne sont pas les règles qui ont dirigé ma vie: j'ai fait « *arrêter et juger* le duc d'Enghien, parce que cela était « nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple « français, lorsque le comte d'Artois entretenait de son « aveu soixante assassins dans Paris; dans une semblable « circonstance, j'agirais encore de même. »

« Georges, que me voyant assailli d'assassins, on « insista sur l'offre contre celui que la voix publi- « que, en Angleterre aussi bien qu'en France, « mettait à la tête de ces horribles machinations « (le comte d'Artois). Je me trouvais à Boulogne « où le porteur de paroles était parvenu ; j'eus la « curiosité de le faire venir, et de m'assurer par « moi-même de la vérité et de la contexture de « la proposition. — Eh bien, monsieur? lui dis-je « en le voyant. — Oui, citoyen Premier Consul, « nous vous le livrons pour un million. — Mon- « sieur, je vous en promets deux, mais si vous me « l'amenez vivant. — Ah ! c'est ce que je ne sau- « rais garantir, répondit-il. — Eh bien, mon- « sieur, sachez que je veux bien infliger un châ- « timent, frapper un grand exemple ; mais que « je ne cherche pas un guet-apens ; et je le ren- « voyai.

« Il y eut dans l'affaire du duc d'Enghien un « acte irrégulier, ce fut l'arrestation opérée à trois « lieues de la frontière sur le territoire de Bade ; « mais j'étais le protecteur de cette maison, je lui « fis demander l'extradition par le général Cau- « laincourt mon aide de camp, en même temps « qu'Ordener passait le Rhin à Neubrisach, et « arrêtait le prince et ses officiers dans sa maison « d'Ettenheim.

« D'ailleurs, » ajoutait l'Empereur, « la violation « du territoire de Bade était étrangère au fond « de la question ; l'inviolabilité des territoires n'a

« pas été imaginée dans l'intérêt des coupables, et « pour protéger les violations du droit des gens, « mais dans l'intérêt de l'indépendance des peu- « ples et de la dignité des souverains : c'était donc « au souverain seul de Bade à se plaindre, et il ne « le fit pas; et quand même il aurait cédé à cet « égard à son infériorité politique, tout cela ne « fait rien encore à la question des conspirations « et des assassinats.

« Au reste, » ajoutait-il encore, « les vrais au- « teurs, les seuls et grands responsables de cette « catastrophe étaient les auteurs et les excitateurs « des complots dirigés contre moi; car, ou ils y « avaient fait tremper le duc d'Enghien, et par là « ils avaient prononcé son sort, ou, en les lui « laissant ignorer, ils l'avaient laissé dormir im- « prudemment sur le bord du précipice à deux « pas de la frontière, quand on allait frapper un « si grand coup au nom et dans les intérêts de sa « famille. »

Parlant ensuite des personnes qu'il avait employées dans cette affaire, et instruit qu'on reprochait à Talleyrand et à Fouché d'avoir, de concert avec Murat, pressé l'exécution du duc d'Enghien pour le servir lui et la France par la mort d'un Bourbon, « il déclarait que cela était « faux, et qu'il s'attendait que la commission fe- « rait exécuter son jugement dans les vingt-qua- « tre heures. »

Sachant, d'un autre côté, combien le parti

des Bourbons était indisposé contre le général Caulaincourt et contre les juges, il s'efforçait de tout son pouvoir de les justifier.

« Caulaincourt, » disait-il, « a dû obéir aux « instructions que Berthier et Talleyrand minis- « tre des relations extérieures, étaient chargés de « lui donner pour la mission qui lui était confiée:

« 1° De confondre les trames ourdies par les « ministres anglais sur la rive droite du Rhin;

« 2° S'assurer des personnes et papiers de « la baronne de Reich et de ses complices, qui « tramaient à Offembourg le renversement du « gouvernement consulaire et la mort du Pre- « mier Consul;

« 3° Inspecter et activer l'armement de la flot- « tille;

« 4° Faire remettre à la cour de Bade des ex- « plications sur la violation de son territoire, « aussitôt qu'Ordener se serait saisi du duc d'En- « ghien.

« Ordener a dû obéir à l'ordre de passer le « Rhin avec trois cents dragons, et d'enlever le « prince.

« La commission militaire a dû le condamner, « si elle l'a trouvé coupable. Innocent ou coupa- « ble, Caulaincourt et Ordener ont dû obéir; « coupable, la commission militaire a dû le con- « damner; innocent, elle eût dû l'acquitter, car « aucun ordre ne peut justifier la conscience d'un « juge. Il n'y a pas de doute que si Caulaincourt

« eût été nommé juge du duc d'Enghien il l'eût « refusé; mais, chargé d'une mission diplomati- « que, il a dû obéir; tout cela est si simple, que « c'est folie ou délire d'esprit de parti que d'y « trouver à redire.

« Il est vrai que c'est ce délire des partis, qui, « bien aise d'attaquer un ancien nom qui avait de « nouveaux et d'honorables services, s'est acharné « à calomnier Caulaincourt dans cette circon- « stance. Cette haine et cette injustice furent une « des causes de sa faveur. Caulaincourt, chargé « avant l'empire d'un des départements du ser- « vice du palais, n'a eu plus tard que le titre des « fonctions qu'il remplissait déjà. »

Tel était, comme nous l'avons dit, le langage que tenait l'Empereur en présence des étrangers. Avec les personnes qui l'entouraient et dans l'intimité, il convenait « qu'il y avait eu autour de « lui un excès de zèle et des vues privées. »

Quelquefois, parlant de la bravoure que le prince avait montrée devant ses juges, il déplorait sa jeunesse et sa fin prématurée : « Et j'ai ap- « pris, » disait-il, « qu'il m'était favorable, qu'il « ne parlait pas de moi sans quelque admiration; « et voilà pourtant la justice distributive d'ici-bas!

« Quant aux oppositions que j'aurais rencon- « trées, » ajoutait-il, « aux sollicitations qui m'au- « raient été faites par Joséphine, la reine Hor- « tense, Lucien, Cambacérès, rien de plus faux[1];

[1] Cambacérès entre autres a souvent déclaré qu'il n'avait

« on ne les a imaginées que pour me rendre « odieux. Le duc d'Enghien fut jugé, condamné, « fusillé avant que personne en fût instruit; et « d'ailleurs, on était si indigné à ce moment de « la conduite du comte d'Artois et des émigrés, « que l'on était d'accord sur la nécessité de faire « un exemple.

« Il en est de même des motifs si variés qu'on « m'a prêtés : ces motifs ont pu exister peut-être « dans l'esprit et pour les vues particulières des « acteurs subalternes qui y concoururent; mais de « ma part, il n'y a eu que la nature du fait en « lui-même, et l'énergie de mon naturel....

« Assurément, si j'eusse été instruit à temps de « certaines particularités concernant les opinions « et le naturel du prince, si surtout j'avais vu la « lettre qu'il m'écrivit, et que Talleyrand ne me « remit qu'après qu'il n'était plus, bien certaine- « ment j'eusse pardonné. »

Le temps alors était venu où la restauration faisait un crime irrémissible à tous ceux qui avaient pris part, de près ou de loin, à la catastrophe funeste du duc d'Enghien, où l'on ne pouvait alléguer pour se justifier, ni son obéissance aux ordres de l'Empereur, ni son dévouement à sa personne, ni l'indignation des complots tramés contre lui, car les auteurs de ces complots

pas été à même de faire les sollicitations qu'on lui attribuait, que, si quelqu'un en avait pu faire, c'était Joséphine, mais qu'il ignorait si elle les avait faites en réalité.

étaient sur les marches du trône, leurs exécuteurs étaient appelés de toutes parts et comblés d'honneurs; car le dévouement à la personne de l'Empereur eût été un crime plus grand peut-être et plus irrémissible, que celui d'avoir arrêté ou jugé le duc d'Enghien.

On ne parlait même pas à leur égard d'un jugement, mais d'un assassinat : le Premier Consul avait donné l'ordre, et les juges avaient été les bourreaux : c'était là ce dont ils avaient à se laver, et cela sous peine de perdre leur position, leur fortune et l'avenir de leurs enfants.

Aussi, pendant que l'Empereur, se roidissant contre le joug dont on cherchait à l'accabler, acceptait hautement la conséquence de ses actes, et justifiait ceux qu'il y avait employés, la plupart d'entre eux, par entraînement, par faiblesse, désavouaient la part qu'ils y avaient prise; et ici nous ne parlons même pas du prince de Talleyrand, toujours prêt à abandonner tous les gouvernements et tous les régimes [1]; mais Caulaincourt qu'il avait comblé de biens, à qui

[1] « Le duc d'Enghien, » dit M. Mignet dans sa notice apologétique sur le prince de Talleyrand, « amené le soir « au château de Vincennes, y fut jugé dans la nuit et y « reçut la mort comme complice de ceux qui avaient médité « celle du Premier Consul. M. de Talleyrand fut-il mis « dans le secret de ces meurtrières représailles, ou con- « courut-il seulement à l'arrestation du duc d'Enghien, sans « connaître le sort qui lui était réservé? rien n'indique « qu'il ait été consulté sur cet acte sanglant, qui d'ailleurs

il avait accordé une grande part dans sa confiance, dont il avait fait presque un ami, non-seulement désavouait toute participation à l'arrestation du duc d'Enghien, mais pour prouver même que son désaveu remontait à une époque

« était contraire à sa douceur et à sa modération natu-« relle. »

Nous nous étonnons, nous l'avouons, d'entendre parler de la douceur et de la modération naturelle d'un homme, qui a eu dans sa vie deux politiques principales : l'une à l'usage de l'Empereur, qui était que sa dynastie ne serait jamais assurée tant qu'un Bourbon existerait en Europe; l'autre à l'usage des Bourbons, qui était qu'ils ne seraient jamais tranquilles tant que l'Empereur serait en vie; et qui ne reculait devant aucune des conséquences de ces deux assertions.

Ainsi qu'on l'a vu, Talleyrand fut consulté sur l'enlèvement et la mise en jugement du duc d'Enghien et donna son avis dans le sens de la plus grande rigueur: la restauration même ne l'ignorait pas, et ce fut seulement en considération de ses grands services qu'elle consentit à fermer les yeux à cet égard : elle accepta pour véritable la fable qu'il imagina d'un courrier envoyé par lui pour avertir le prince, et qui s'était cassé la jambe à Saverne, et feignit de croire aux attestations qu'il parvint à s'en faire donner ; mais au fond l'on s'en souvenait, et le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien, ne dissimulait pas à son égard son ressentiment et son aversion.

Le duc de Bourbon refusa même longtemps de se trouver avec M. de Talleyrand; en 1828 cependant, vaincu par les instances de madame de Feuchères, dont une parente devait épouser le neveu de M. de Talleyrand, il consentit à l'admettre à la signature du contrat, mais les personnes présentes à cette scène se rappellent encore l'impression pénible qu'il éprouva.

antérieure, il publiait la correspondance qu'il avait eue secrètement à ce sujet, en 1808, avec l'empereur de Russie près duquel il était alors ambassadeur [1].

[1] Cette correspondance consistait en deux lettres ainsi conçues :

M. de Caulaincourt ambassadeur de France, à S. M. l'empereur de toutes les Russies.

Saint-Pétersbourg, le 14/2 avril 1808.

« SIRE,

« Les renseignements que V. M. a reçus des bords du « Rhin, m'ont justifié de l'odieuse calomnie qui pèse sur « moi depuis trois ans. Il est des détails que V. M. peut ne « pas connaître. Je dois à la confiance dont elle daigne « m'honorer de les mettre sous ses yeux. Ils la convaincront « à quel point je suis étranger à l'arrestation de M. le duc « d'Enghien.

« Envoyé par le Premier Consul à Strasbourg presqu'en « même temps que le général Ordener, le public a confondu « nos missions. Ce général était chargé de se rendre à Etten- « heim pour y enlever M. le duc d'Enghien ; l'ordre et les « pièces que je mets sous les yeux de V. M. lui prouveront « combien ma mission était différente de la sienne, et que « par conséquent je n'ai été ni pu être en rien dans cette « malheureuse affaire.

« Je suis, de Votre Majesté Impériale, Sire, le très-humble « et respectueux serviteur.

« *Signé* CAULAINCOURT. »

Réponse de S. M. l'empereur Alexandre à M. le général Caulaincourt, ambassadeur de France.

« Je savais, général, par mes ministres en Allemagne, « combien vous étiez étranger à l'horrible affaire dont vous

Plusieurs des autres personnes employées dans cette affaire, par un motif ou par un autre, dénaturaient tout ce qui s'était passé, et les passions de parti, s'emparant de leurs déclarations, en profitaient pour élever contre le Premier Consul les accusations les plus fausses et les plus odieuses.

Aujourd'hui que les passions politiques sont amorties, que les gouvernements sont changés, que la presque totalité des hommes intéressés dans la question du duc d'Enghien ont disparu, l'on peut enfin apprécier sous leur véritable point de vue, d'une part la conduite du Premier Consul et celle des personnes appelées par lui à jouer un rôle dans cette affaire; de l'autre,

« me parlez. Les pièces que vous me communiquez ne peu-
« vent qu'ajouter à cette conviction. J'aime à vous le dire,
« et à vous assurer encore de l'estime sincère que je vous
« porte.

« *Signé* ALEXANDRE. »

Pétersbourg, le 4 avril 1808.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici combien il est surprenant que le général Caulaincourt, ambassadeur de France et représentant de l'empereur Napoléon à Saint-Pétersbourg, ait cru pouvoir entretenir secrètement une pareille correspondance avec le souverain près duquel il était accrédité, avec un prince dont il eût dû se défier comme d'un ennemi caché de la France, et qu'il savait dans tous les cas s'être fait de cette condamnation même du duc d'Enghien une arme terrible contre l'empereur Napoléon !

celle des émigrés, des princes et du ministère anglais; et nous espérons, soit par les documents nombreux que nous avons ajoutés à ceux que l'on connaissait déjà, soit en rétablissant la vérité des faits, avoir pu contribuer à jeter un nouveau jour sur les événements de cette époque, et à éclairer l'opinion qu'on peut se former à cet égard.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Le ministre des relations extérieures au général Hédouville, ambassadeur de France en Russie.

Bruxelles, le 29 juillet 1803.

Général,

Le Premier Consul écrit à S. M. l'empereur de Russie, relativement à M. de Markoff, dont il désire vivement que la mission soit révoquée. J'ai l'honneur de vous envoyer sa lettre. Vous la remettrez en main propre à S. M. Impériale, sans paraître d'ailleurs rien savoir de ce qu'elle renferme, sans en dire un seul mot au grand chancelier qui est l'ami de M. de Markoff, ni à qui que ce soit.

Dans le cas où S. M. I., après avoir pris lecture de la lettre du Premier Consul, vous demanderait quelques explications sur les griefs personnels que nous avons contre lui, vous ferez usage des motifs suivants:

Tant que l'état de paix a duré, on a supporté à Paris M. de Markoff, quoiqu'il fût tout anglais, parce que cela était sans danger; mais à présent que la guerre existe, et qu'on ne peut pas en prévoir le terme, la présence d'un homme si malintentionné pour la France, a plus que du désagrément pour le Premier Consul.

Il y a dix-huit mois que M. de Markoff faisait faire des bulletins par un nommé Fouilloux, qui ne s'attachait qu'à répandre des injures et des calomnies. Le Premier Consul évita de mettre de l'importance à une pareille conduite, parce que M. de Markoff était arrivé depuis peu, et qu'il pouvait ne pas apprécier encore le terrain où il se trouvait;

mais après dix-huit mois de séjour, pendant lesquels M. de Markoff n'a reçu personnellement que des témoignages marqués de considération et de bienveillance, sa conduite n'est, ni plus amicale, ni plus discrète. Il promène ses bavardages dans tous les cercles de Paris, et il les répand de manière que le Premier Consul, ne pouvant manquer d'en être instruit, ne puisse plus les tolérer.

On doit dire, il est vrai, qu'il ne ménage pas davantage la conduite de son propre gouvernement et la personne même de Sa Majesté : il est le censeur perpétuel de tout ce que fait l'empereur ; que n'a-t-il pas dit de l'ukase de Sa Majesté sur l'instruction publique, des encouragements qu'elle a donnés à l'affranchissement des paysans? La phrase qu'il répète sans cesse est celle-ci : « L'empereur a sa volonté, « mais la nation russe a aussi la sienne. »

Dans les conjonctures actuelles, M. de Markoff présage chaque jour l'embrasement du continent; et l'on ne peut plus avoir une conversation avec lui, qu'on ne soit dans le cas de la voir ou mal interprétée ou même envenimée. Lord Withworth a été scandalisé lui-même de l'acharnement avec lequel M. de Markoff poussait à la guerre, et tel fut son étonnement à cet égard, qu'il alla trouver le citoyen Joseph Bonaparte avec qui il était en relation, pour lui dire que M. de Markoff jouait un rôle odieux. Le Premier Consul a porté la bonne foi jusqu'à répéter ce propos à M. de Markoff. Il faut véritablement qu'un ministre ait un caractère malheureux, aigri par la maladie, ou qu'il pousse jusqu'au fanatisme sa partialité pour l'Angleterre; mais s'il ne tenait qu'à lui, on verrait renaître une nouvelle coalition; et assurément ce n'est pas d'un pareil esprit que doit être animé un ministre destiné à exercer une médiation aussi importante, aussi honorable que celle dont M. de Markoff pourrait avoir la principale gloire.

Voilà, général, sur quels nombreux motifs repose le désir du Premier Consul de voir M. de Markoff remplacé à Paris par un homme, dont les sentiments personnels et

la conduite, soient mieux d'accord avec les intentions franches, loyales et généreuses qui animent S. M. Impériale.

Je vous le répète, vous devez vous borner d'abord à remettre en mains propres à l'empereur la lettre du Premier Consul, sans parler à qui que ce soit de son contenu; et ce ne sera que quand vous serez interrogé que vous ferez usage des arguments que je viens de vous fournir, pouvant d'ailleurs y donner les développements nécessaires avec tous les ménagements que votre prudence vous suggérera; bien entendu qu'il ne peut être question de rien mettre par écrit, et que ceci n'est matière qu'à conversation, et qu'autant que vous serez provoqué.

J'ai l'honneur, etc.

Signé Ch.-Maur. Talleyrand.

Le ministre des relations extérieures au général Hédouville, ambassadeur de France en Russie.

Paris, 14 avril 1804.

Général,

J'ai reçu vos dernières dépêches jusqu'au 20 mars : je vous ai déjà fait connaître, et à plusieurs reprises, que l'affaire d'Entraigues et de Vernègues étaient du premier intérêt pour la France. Aussi, vous verrez par la note que le cardinal Fesch (ambassadeur à Rome) est chargé de remettre au ministre de Sa Sainteté, et dont je joins ici copie, que le Premier Consul est parfaitement décidé à obtenir sur ces deux points la justice qui est due aux demandes légitimes du gouvernement français.

Le soutien qu'on s'obstine à donner à deux agents reconnus du comte de Lille, est une intrigue dont il est impossible que Sa Majesté Impériale se laisse plus longtemps abuser, et qui d'ailleurs est tout à fait indigne de deux puissances qui, après tout, ne peuvent pas se craindre, et dont les relations doivent toujours être entretenues sur le pied d'une indépendance et d'une égalité parfaite.

Si la guerre dans laquelle la France se trouve engagée contre l'Angleterre devait amener quelque autre rupture, le Premier Consul en déplorerait vivement le malheur ; mais il aurait ses armées et son génie pour se défendre s'il était attaqué.

Il importe, général, que vous obteniez de S. M. l'empereur une audience particulière, dans laquelle vous vous attacherez à développer la véritable influence sur toutes les questions des intrigues qui avaient été tramées en France, et, à cet égard, vous n'auriez rien de mieux à faire qu'à puiser votre langage dans la note qui doit être remise à Rome, et dont vous pourrez d'ailleurs donner lecture au prince Czartoryski.

S. M. Impériale ne pourra refuser de reconnaître, que la protection accordée à d'Entraigues et à de Vernègues, agents du prétendant, est une sorte de reconnaissance des prétentions de ce prince ; et comment la loyauté de S. M. Impériale concilierait-elle cette démarche, avec la reconnaissance formelle qu'elle a faite du gouvernement actuel de France, avec les témoignages réciproques d'amitié et d'estime, qui ont été si souvent échangés entre S. M. et le Premier Consul ?

C'est pour des affaires de cette nature que le Premier Consul avait demandé le rappel de M. de Markoff, qui pendant deux années de résidence à Paris, s'est mêlé dans toutes sortes d'intrigues intérieures, et a essayé d'en protéger les fauteurs.

Le vœu constant du Premier Consul est d'être au mieux avec la Russie, mais il ne peut admettre que la Russie se mêle jamais des affaires intérieures de la France. Lorsque Paul Ier reconnut la république, la première preuve qu'il en donna fut de ne pas reconnaître le comte de Lille ; les lettres qu'il écrivit au Premier Consul en font foi. Que M. de Woronzoff, qui était bien connu pour partager les affections toutes britanniques de son frère, que M. de Markoff lui-même, afin de jeter des nuages entre les deux gouvernements, aient cherché à donner de l'importance à

des choses qui n'ont aucun intérêt pour la Russie tandis qu'elles en ont beaucoup pour la France, on le conçoit sans peine; mais on ne peut croire que l'esprit éclairé du prince Czartoryski, dégagé d'ailleurs des vieilles haines et des préjugés des Woronzoff contre la France, adopte des idées si contraires au propre intérêt de la Russie.

Qu'on fasse à Pétersbourg et dans les vastes provinces de l'empire russe ce qu'on voudra pour les émigrés, cela nous est égal; mais je le répète, nous ne pouvons admettre le principe que les émigrés actuels puissent jamais être considérés comme Russes, et employés comme tels par la cour de Russie dans les missions étrangères; à plus forte raison, ne peuvent-ils pas être protégés et maintenus, quand ils sont des agents d'un prince qui n'est lui-même reconnu par personne, et qui est le chef apparent de toutes les entreprises dirigées contre la France.

Voilà, général, les considérations qui doivent être développées par vous dans l'audience que vous obtiendrez de Sa Majesté : nous devons espérer qu'elles auront plein effet : le Premier Consul a trop bien apprécié le noble caractère de Sa Majesté Impériale, pour ne pas en appeler avec confiance à son propre jugement, et c'est en lui qu'il se repose.

J'ai l'honneur, etc.

Signé CH.-MAUR. TALLEYRAND.

N° II.

Le ministre des relations extérieures à M. Laforet, ambassadeur de France en Prusse.

Paris, le 30 décembre 1803.

Citoyen,

Je vous envoie copie des propositions que M. le marquis de Lucchesini a remises au nom de son gouvernement; et je dois en même temps vous faire connaître quelle est à leur égard l'opinion du Premier Consul, et sur quel point s'est déjà portée la discussion entre le ministre de Prusse et moi.

Le Premier Consul a considéré d'abord qu'il ne pouvait être question que d'une alliance effective entre la France et la Prusse, que toute convention qui n'exprimerait pas formellement cette association des deux pays, manquerait le but qu'on doit s'en promettre, puisqu'elle ne présenterait pas aux États qu'on voudrait y faire accéder un gage suffisant de volonté et de force, de même qu'elle n'imposerait pas assez aux puissances qui voudraient troubler le continent; il est donc indispensable que le mot alliance soit prononcé dans le traité à conclure.

Cette alliance importe à la Prusse, pour le moins autant qu'à la France, dans les circonstances où se trouve l'Europe; la Prusse a tout à craindre de rester isolée, et, en s'unissant intimement à la république, elle n'a au contraire que de grands avantages à espérer; quoique la France tienne par son propre poids une place que rien ne peut plus déprimer, le Premier Consul est toujours disposé à croire qu'un bon système d'alliance peut être à la fois utile au bonheur de la France et à la tranquillité générale de l'Europe. C'est à ce titre qu'il y met le prix; mais les voies sont variées, et vous devez croire que le Premier Consul ne manque pas d'être sou-

vent harcelé dans un sens qui n'est pas celui de la Prusse; c'est pourtant vers la Prusse que ses calculs et ses dispositions l'attirent; mais comme il offre une association franche et entière, il demande qu'elle soit réciproque, et, je vous le répète, c'est un traité d'alliance qu'il faut conclure.

Cette alliance doit avoir pour objet le maintien de la paix continentale et du *status præsens* de l'Europe, ce qui comprend spécialement : 1° l'exécution par rapport à l'Allemagne du recès de l'empire, du 5 ventôse an XI (24 février 1803), sauf les changements qui pourraient résulter de la guerre maritime à l'égard du roi d'Angleterre comme électeur de Hanovre et prince d'Osnabruck; 2° la permanence des États d'Italie dans leurs rapports actuels; 3° l'intégrité des possessions qui composent l'empire Ottoman.

Je note particulièrement le troisième point parce qu'il est nouveau; mais son importance est extrême : on ne peut se dissimuler en effet, que la Porte est en ce moment menacée d'un orage qui se forme dans le secret; si, d'un instant à l'autre, il éclatait, et qu'on n'eût pas préparé des moyens d'opposition, il serait facile aux deux cours impériales, favorisées par l'Angleterre, d'avoir relégué la puissance turque au delà du Bosphore avant qu'on se fût concerté pour empêcher cette révolution la plus grande que pourrait éprouver l'Europe, et dont l'effet comparatif, eu égard à la Prusse, serait de la reporter à l'existence d'une puissance électorale.

Une fois d'accord sur la nature du traité à conclure et sur ses objets principaux, on s'entendra facilement pour les stipulations.

Il est impossible que le Premier Consul songe à faire évacuer le pays de Hanovre. Les troupes françaises ne peuvent pas abandonner les rives de l'Elbe et du Weser pour laisser le passage libre aux Anglais; mais si Sa Majesté Prussienne met un grand prix à ce que le bailliage de Ritzebuttel et le port de Cuxhaven soient évacués, et s'il est reconnu que cette évacuation déterminerait l'Angleterre à ne plus bloquer l'embouchure des fleuves, et à laisser libre la navigation des neutres, le Premier Consul se porterait

volontiers à faire, à cet égard, ce qui serait agréable à S. M. le roi de Prusse.

Quant aux avantages particuliers dont S. M. Prussienne pourrait désirer la promesse, le Premier Consul ne verrait d'autre borne à cet égard que celle de la convenance générale qu'il n'est ni sage ni utile d'enfreindre.

Ainsi, dans le cas où la restitution des pays de Hánovre et d'Osnabruck ne serait pas une condition indispensable de la paix avec l'Angleterre, et l'équivalent nécessaire des colonies qui seraient à recouvrer, le Premier Consul s'engagera volontiers à ne disposer de ces deux provinces germaniques que d'accord avec S. M. Prussienne, et pour son plus grand avantage. De même, s'il y avait encore quelque démarche à faire en empire pour procurer à la Prusse de nouveaux moyens d'influence, le Premier Consul s'y porterait avec plaisir et empressement, et en retour de tout ce qu'il est disposé à faire en faveur de la Prusse, tout ce qu'il demande, c'est une association évidente, pleine, forte, telle que la seule publication soit pour l'Europe continentale le gage de la stabilité de la paix et de la permanence *du status præsens* des parties qui la composent, en même temps que ce serait pour l'Angleterre un nouvel avertissement de porter ses regards plus loin encore que la guerre actuelle.

J'ai l'honneur, etc.

Signé CH.-MAUR. TALLEYRAND.

N° III.

Note du ministre des relations extérieures à M. d'Oubril, chargé d'affaires de Russie en France.

Paris, le 29 février 1804.

Le soussigné ministre des relations extérieures, ayant placé sous les yeux du Premier Consul la note en date du 18 février que M. le chargé d'affaires de Russie lui a fait l'honneur de lui adresser, heureux de reconnaître dans S. M. l'empereur de Russie les sentiments dont il est lui-même animé, unira volontiers ses bons offices à ceux de Sa Majesté pour empêcher les affaires d'Allemagne de se brouiller : l'Europe entière est trop intéressée au maintien de l'ordre en empire pour qu'on ne s'applique pas à étouffer, dès leur principe, les germes de dissension qui s'y sont récemment manifestés ; et c'est un grand service à rendre par la France et par la Russie, que d'intervenir de nouveau au milieu de tant d'intérêts opposés, pour proposer un accommodement qui satisfasse à toutes les prétentions raisonnables, et qui assure le repos de l'Allemagne.

Mais la médiation des deux puissances ayant déjà été exercée à Ratisbonne seulement à Ratisbonne comme centre du système germanique, il paraît de tout point convenable que ce soit encore dans cette ville et à la diète impériale, que les puissances médiatrices continuent à communiquer de concert les dispositions qu'elles jugeront propres à terminer les différends subsistants, et à en prévenir de nouveaux.

Le général Hédouville sera chargé de faire connaître à cet égard, et de développer le vœu du Premier Consul, qui se persuade que les motifs de convenance et d'impartialité, qui le portent à demander que l'opinion des puissances médiatrices soit exprimée à Ratisbonne plutôt qu'à Vienne,

ne pourront manquer d'avoir l'assentiment de S. M. l'empereur de Russie.

De plus, comme l'ouverture que S. M. l'empereur de Russie vient de faire, témoigne à quel point elle prend à cœur le maintien de l'ordre et de la paix en Allemagne, et comme le repos de cette contrée s'est trouvé menacé par la décision violente que le conseil aulique avait prise contre l'électeur de Bavière, et dont la déférence de S. A. S. E. a seule peut-être arrêté les funestes effets pour prévenir tout danger ultérieur de ce genre, le Premier Consul s'est décidé à faire notifier immédiatement, tant à la diète de Ratisbonne qu'à S. M. l'empereur, l'intention des puissances médiatrices d'intervenir pour l'entier aplanissement des difficultés subsistantes, par suite ou par défaut d'exécution du recès de l'empire.

Il a de plus invité la cour de Vienne à faire cesser les préparatifs et mouvements de troupes extraordinaires qu'elle avait ordonnés, et qui, n'ayant plus même de prétexte aujourd'hui, ne pourraient qu'entretenir en Allemagne une inquiétude propre à retarder les bons effets qu'on doit attendre de l'intervention désintéressée de la France et de la Russie.

Le soussigné, en faisant ainsi connaître à M. d'Oubril que les intentions du Premier Consul sont parfaitement d'accord avec celles de S. M. I., saisit cette occasion de lui renouveler l'assurance de sa parfaite considération.

Signé Ch.-Maur. Talleyrand.

N° IV.

Le ministre des relations extérieures de France à M. le comte de Cobentzl, ambassadeur d'Autriche en France.

Paris, le 3 mars 1804.

Monsieur le Comte,

J'ai mis sous les yeux du Premier Consul la note du 29 février que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser, avec le mémoire qui y était joint (la décision du conseil aulique contre l'électeur de Bavière, dans laquelle se trouvaient aussi compris l'électeur de Wurtemberg et quelques autres princes allemands).

Ce n'a point été sans les sentiments de la plus vive douleur que le Premier Consul a cru trouver dans ces communications le premier indice du renouvellement possible des troubles du continent, ensanglanté déjà pendant un si grand nombre d'années, et que la haine et la politique désastreuse du cabinet de Londres paraissent agiter encore.....

Si S. M. l'empereur, comme elle en a tant de fois donné l'assurance, et comme on est toujours porté à le croire, veut sincèrement conserver la paix continentale; si son ministère ne veut pas encourir la responsabilité qu'entraînerait pour la génération présente le renouvellement des hostilités, c'est par la négociation et non par l'aspect des armes, qu'un prince aussi puissant que S. M. l'empereur d'Autriche, doit agir vis-à-vis d'États comme la Bavière et le Wurtemberg, à l'égard desquels il ne peut exister pour lui, ni rivalité d'amour-propre ni danger d'être prévenu.

Dans cette circonstance importante, je vous dois, monsieur le comte, la manifestation tout entière de la pensée du Premier Consul. Il sait ce qu'il doit, je dis plus, il sait ce que les circonstances veulent qu'il doive d'égards et de ménagements à S. M. l'empereur. Il ne prend d'ailleurs aucun intérêt

personnel à toutes les questions qui sont à décider en ce moment pour le maintien de la paix et de l'ordre entre les États de la confédération germanique : la question relative à l'ordre équestre lui paraît surtout d'une minime importance, et, dans l'arrangement qui pourra avoir lieu entre la noblesse immédiate[1] et les princes territoriaux, comme dans chaque autre discussion qui devra occuper la diète, touchant les points sur lesquels sera portée la médiation de la France et de la Russie, le Premier Consul n'ayant en vue que d'exercer pour l'avantage commun, et de concert avec l'empereur de Russie, un arbitrage de tout point désintéressé, apportera dans toutes ces affaires une sévère impartialité, un grand désir de conciliation et une considération toute particulière pour les droits et la dignité de S. M. Impériale.

Mais il n'a pu voir, dans la levée extraordinaire et dans la marche des armées autrichiennes, qu'un commencement de liaison avec l'Angleterre, et quelque intention de préparer le renouvellement de la guerre; si donc ces premiers indices se trouvaient confirmés par la non révocation des mesures militaires ordonnées en Autriche, le Premier Consul se verrait dans l'obligation de prendre lui-même avec la Bavière des arrangements; en conséquence desquels il pourrait faire entrer des troupes dans ce pays, pour le protéger efficacement contre l'invasion dont il serait menacé.

Dois-je ajouter que ce n'est, en quelque façon, qu'à la dernière extrémité, et quand l'évidence des faits lui interdit de se flatter davantage, que le Premier Consul a voulu s'avouer à lui-même qu'il existait un état de choses, qui pouvait provoquer de sa part de pareilles mesures et qui demandait par conséquent de préalables explications.

La paix du continent est l'objet de tous les vœux du Premier Consul, et cette paix lui paraît compromise, lorsque

[1] On appelait noblesse immédiate ou ordre équestre en Allemagne, les nobles qui avaient pour leurs domaines une juridiction indépendante du souverain dans les États duquel ces domaines étaient situés et qui prétendaient ne relever que de l'empereur ; cette prétention, sans cesse combattue par les princes allemands, élevait entre eux et la noblesse immédiate de continuelles discussions.

la France étant uniquement occupée de la guerre maritime qu'elle a été forcée de suivre, S. M. l'empereur fait des armements extraordinaires, met ses troupes en mouvement, et semble chercher en Allemagne l'occasion de jeter une étincelle qui allumerait bientôt un vaste incendie.

C'est donc à Sa Majesté de rassurer la France et l'Europe sur les dispositions qu'on est forcé de lui supposer; et, après la soumission que viennent de montrer l'électeur de Bavière et les autres princes de l'Allemagne, contre qui avait prononcé le conseil aulique, après la notification que le citoyen Champagny aura faite à Vienne, et le citoyen Bacher à Ratisbonne, de l'intention où est le Premier Consul d'accorder de nouveau sa médiation jointe à celle de la Russie, pour l'arrangement des affaires d'Allemagne, S.M. l'empereur n'ayant plus aucun prétexte pour continuer ses armements, et ne pouvant trouver d'ailleurs aucune atteinte à sa dignité dans la révocation des mesures qu'elle avait prises, puisqu'elles ont obtenu l'effet auquel elle les avait destinées, je me persuade, monsieur le comte, que votre cour ne mettra pas moins d'empressement à remettre toutes choses sur un pied tranquillisant, qu'elle n'en a montré à préparer l'exécution militaire du décret du conseil aulique.

C'est à ce moment que les intentions du gouvernement impérial vont être appréciées, et le jugement qui en sera porté décidera de la conduite ultérieure du gouvernement français.

Agréez, monsieur le comte, etc.

Signé Ch.-Maur. Talleyrand.

N° V.

Le ministre des relations extérieures au général Hédouville, ambassadeur de France en Russie.

Paris, le 17 mai 1804.

Général, M. de Reuilly m'a remis vos dernières expéditions.

Par le retour de M. Baïkoff, qui n'avait précédé votre envoyé que de trente-six heures, M. d'Oubril avait reçu l'ordre de me présenter une note, qui a mérité une réponse un peu sévère (c'est la note du 30 avril et la réponse que nous avons données ci-dessus, page 142) : je vous envoie copie de l'une et de l'autre : vous remarquerez que, dans la note russe, il n'est pas seulement question de la médiation, et que les affaires vraiment intéressantes pour l'Europe ont cédé au désir de se jeter à travers de nos affaires intérieures. On reconnaît là les suggestions anglaises appuyées de tout le crédit de M. de Markoff, et le choix même du courrier, qui a apporté cette dernière communication, est encore un indice désagréable des dispositions actuelles du cabinet de Pt ersbourg.

Il faut donc prendre un parti : l'intention du Premier Consul est que vous quittiez Pétersbourg quarante-huit heures après avoir reçu cette lettre : vous donnerez pour prétexte à ce prompt départ la demande que vous aurez faite précédemment d'un congé pour votre santé, l'envoi qui vient de vous en être fait, et le désir que vous avez de vous trouver à Paris pour l'époque intéressante qui se prépare (l'établissement de l'empire français).

Vous emmènerez votre femme, votre maison, à l'exception de ce qui sera nécessaire pour le citoyen Rayneval, que vous laisserez et accréditerez comme chargé d'affaires. Vous reviendrez par Berlin.

En prenant congé de l'empereur, vous lui direz que votre santé exigeait impérieusement que vous prissiez les eaux, et que vous espérez bien pouvoir revenir à Saint-Pétersbourg aussitôt que votre santé sera rétablie; mais en même temps, et si vous avez la facilité de vous entretenir particulièrement avec S. M. Impériale, vous tiendrez un langage digne et ferme : vous direz que nous n'avons pu qu'être extrêmement affligés de voir la Russie se mêler de nos affaires intérieures; vous vous exprimerez de même avec le prince Czartoryski et les autres ministres, mesurant d'ailleurs votre langage sur l'effet qu'auront produit à Saint-Pétersbourg les nouvelles de ce qui s'est passé à Paris et de ce qui s'y prépare.

Mais quand même on serait fort revenu à Saint-Pétersbourg des impressions suggérées contre nous, et quand on y serait le mieux du monde, vous n'exécuterez pas moins l'ordre que je vous transmets de partir quarante-huit heures après la réception de mon courrier. Sachez pour votre direction et le langage que vous devez tenir, que le Premier Consul ne veut point la guerre, mais qu'il ne la craint avec personne; et que si son avénement à l'empire doit être illustré par d'aussi grandes oppositions que la naissance de la république, ce sera pour les ennemis de la France l'époque d'une nouvelle confusion.

Depuis que cette lettre est écrite, M. d'Oubril m'a communiqué, non par note, mais par la copie d'une dépêche du prince Czartoryski, le refus que fait la Russie d'agir à Ratisbonne, de concert avec nous, pour l'arrangement des difficultés subsistantes en empire[1]; en même temps, nous avons reçu la déclaration faite à Ratisbonne par rapport aux arrestations d'Ettenheim. Ces deux circonstances seront l'objet d'une nouvelle réponse à M. d'Oubril, non moins sévère que la précédente, et d'une contre-déclaration à la diète. Ne pouvant encore vous

[1] Ainsi qu'on l'a vu, la Russie avait proposé de transporter à Vienne la médiation des deux puissances.

adresser ces deux pièces, je me dispenserai de le faire, parce que vous aurez quitté Saint-Pétersbourg avant qu'elles puissent vous arriver.

J'ai l'honneur, etc.

Signé Ch.-Maur. Talleyrand.

N° VI.

Le ministre des relations extérieures à M. Rayneval, chargé d'affaires de France en Russie[1].

Aix-la-Chapelle, le 5 septembre 1804.

J'ai reçu, monsieur, vos derniers numéros, jusqu'au n° 13 inclusivement.

A la suite des discussions qui ont eu lieu ici, et des notes qui ont été échangées entre M. d'Oubril et moi, notes dont je vous transmets copie, je dois vous informer, monsieur, que M. le chargé d'affaires de Russie ayant demandé des passe-ports pour quitter la France, l'intention de l'Empereur est que vous fassiez la même demande par la note ci-jointe que vous passerez au prince Czartoryski.

Cette note vous sera la preuve que S. M. voit avec regret que la cour de Russie mette ainsi un terme à des négociations qui n'avaient pu manquer d'être fort animées, d'après tout ce qu'il y avait eu d'irritant dans la conduite de ce cabinet, mais qui enfin pouvaient conduire à une solution convenable.

Vous ne manquerez donc pas de vous exprimer d'après les mêmes principes dans la conversation que vous pourrez avoir avec le prince Czartoryski, et s'il arrivait qu'il témoignât quelque regret de cette cessation absolue de correspondance entre la France et la Russie, vous lui annonceriez, que dans le cas où M. d'Oubril recevrait contre-ordre et serait autorisé à rester en France, vous seriez également autorisé à ne point quitter Saint-Pétersbourg.....

Vous remarquerez, monsieur, qu'en parlant dans la note de l'intérêt qu'on témoigne aujourd'hui en Russie pour la

[1] Il y avait été laissé comme on l'a vu en cette qualité par le général Hédouville, après son départ de Saint-Pétersbourg.

maison de Bourbon, et lorsqu'on indique que cette protection est contraire au rétablissement d'une bonne harmonie, on ne veut pas dire qu'en aucun cas il fût question de réclamer leur expulsion du pays : qu'on leur donne un asile, qu'on leur accorde des secours pécuniaires, il n'y a rien là dont le gouvernement français puisse jamais s'offenser. C'est la reconnaissance et la protection qui ont droit de déplaire ; ce sont elles qui doivent naturellement cesser si l'on veut s'entendre.

J'ai l'honneur, etc.

Signé CH.-MAUR. TALLEYRAND.

M. Rayneval, chargé d'affaires de France en Russie, au ministre des relations extérieures.

Saint-Pétersbourg, le 19 septembre 1804.

Monseigneur, à l'instant même où j'allais remettre ma précédente dépêche au courrier Lecomte, celui que vous m'avez adressé d'Aix-la-Chapelle est arrivé. Aussitôt après avoir lu le contenu de votre lettre, je me suis hâté de demander un rendez-vous au prince Czartoryski. Il m'a envoyé deux heures après un officier, qui m'a invité à passer chez lui sur les trois heures après midi.

J'ai commencé par lui annoncer que j'avais reçu un courrier qui m'avait apporté l'ordre de me disposer à quitter Saint-Pétersbourg et en même temps celui de lui remettre une note que j'apportais avec moi ; il m'a répondu que par l'envoi qu'il m'avait fait de mes passe-ports toute relation politique ayant cessé entre lui et moi, il ne croyait pas pouvoir l'accepter. Je lui en ai alors expliqué le sujet en peu de mots et l'ai engagé à en écouter la lecture. Après quelques difficultés il y a consenti.

Il m'a écouté fort attentivement jusqu'à l'endroit où il est dit : « Que si la Russie se restreignait dans les limites naturelles de son influence, etc., la France serait disposée à

donner toutes les sûretés que l'on pourrait raisonnablement désirer. » Il s'est beaucoup étendu sur la justification de l'envoi de troupes dans la république des Sept-Iles, a prétendu que la Russie avait dû le faire d'après le vœu des habitants, qu'elle ne les avait d'ailleurs envoyées qu'avec l'assentiment de la Porte et au su de la France. Il a été jusqu'à avouer que le rassemblement des troupes françaises dans l'Italie méridionale était aussi une cause de l'augmentation des troupes russes à Corfou; il a enfin prétendu que ce grief que la France mettait en avant n'était nullement fondé, tandis que ceux de la Russie ne l'étaient que trop.....

J'ai saisi un intervalle pour continuer ma lecture que le prince n'a interrompue une seconde fois qu'à l'article de la maison de Bourbon, pour affirmer que la Russie n'avait jamais protégé et ne protégerait jamais les intrigues de personne.

Après la lecture de la note je lui ai fait entendre que si la Russie avait la volonté sincère de se rapprocher de la France elle le pouvait maintenant, que jamais S. M. l'empereur des Français n'avait désiré rompre ses relations avec elle et qu'il avait été fort étonné de la précipitation avec laquelle M. d'Oubril avait demandé ses passe-ports. Le prince m'a répondu que M. d'Oubril avait exécuté à la rigueur les ordres qu'il avait reçus; ce qui contredit l'assertion du désir sincère de la Russie de s'entendre avec la France.

Enfin il a fini par me dire que l'empereur venant de communiquer par une circulaire à tout le corps diplomatique la cessation de ses liaisons avec la France, il ne pouvait se rétracter si précipitamment sans en avoir une raison extrêmement forte, et que la note que je lui avais lue n'était pas de nature à motiver un changement, quoique Sa Majesté ne pût qu'être sensible tant à ce qui la concerne personnellement qu'à l'esprit qui l'a dictée. J'ai encore voulu combattre cet argument; mais j'ai vu que son parti était pris définitivement....

Le prince m'ayant invité à ne pas retarder mon départ, je vais l'effectuer dans une heure au plus tard. Je suis désolé que mes efforts pour tâcher de conserver la bonne harmonie aient été superflus, mais vous jugerez sans doute que le parti de rompre était irrévocablement pris....

Agréez, je vous prie, etc.

Signé Rayneval.

N° VII.

29 ventôse an XII.

Le conseiller d'État chargé, etc.,
Au conseiller d'État, préfet du département du Bas-Rhin.

J'ai l'honneur de vous envoyer, mon cher collègue, une dépêche du citoyen Méhée qui doit être portée à M. Drake par le citoyen Rosey.

J'y joins quelques instructions particulières à donner à cet officier, que je vous prie de faire partir sans aucun délai : l'intelligence et l'assurance, qui lui ont obtenu un succès complet dans son premier voyage, sont appréciées du Premier Consul, et j'espère qu'il ne sera pas moins heureux dans le second. Le grand juge va faire mettre à votre disposition une somme de 3 000 fr. par la voie du receveur général.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé Réal.

Strasbourg, le 29 ventôse an XII.

Le conseiller d'État, préfet du département du Bas-Rhin.
Au grand juge ministre de la justice.

Citoyen Ministre,

Votre courrier extraordinaire, arrivé à Strasbourg hier au soir à sept heures et demie, m'a remis votre note du 26 courant avec la lettre incluse pour M. Drake.

Je la fais porter à la poste de Kehl, avec les précautions d'usage, et je fais demander les lettres pour M. Obreskow.

J'ai l'honneur de joindre ici le rapport qui m'a été fait par l'officier que le citoyen Müller avait envoyé près de M. Drake le 10 de ce mois, et qui en est revenu le 25.

Vous verrez, par la note qui termine ce rapport, qu'il en a été remis copie au général Caulaincourt, ainsi que du plan proposé par M. Drake, et autres pièces qui ont été envoyées de suite au Premier Consul.

Salut et respect.

Signé SHÉE.

P. S. Il me paraît difficile que les nombreuses arrestations qui ont eu lieu ici, ne détruisent pas la correspondance du citoyen Müller avec Munich.

Le conseiller d'État, préfet du département du Bas-Rhin,

Au général Caulaincourt, aide de camp du Premier Consul.

MON CHER GÉNÉRAL,

Notre jeune officier a complétement réussi dans la dernière mission de Munich : il est arrivé après neuf jours d'absence. Je l'ai reçu avec d'autant plus de plaisir que le retard apporté dans son retour commençait à me causer de l'inquiétude.

Il a obtenu lettre et argent, et les deux ministres anglais de Munich et de Stuttgard se sont entendus pour lui procurer, tant en or qu'en lettres de change sur Francfort, Zurich et Paris, la somme de 128 426 livres tournois, pour le premier fonds de dépenses secrètes du général de l'insurrection supposée.

Cette comédie me paraissant maintenant finie, j'ai cru qu'il convenait de dépêcher le citoyen Rosey à Paris, pour qu'il puisse ajouter à son rapport écrit tous les détails verbaux qui pourront faire connaître au gouvernement la maladroite habileté de ces intrigues anglaises.

Je pense bien, mon cher général, que vous saisirez cette occasion de présenter le citoyen Rosey au Premier Consul, si cela est possible, ou du moins de le recommander à sa bienveillance, qu'il mérite, comme vous le savez déjà, sous tous les rapports d'une bravoure à l'épreuve dans la cam-

pagne d'Égypte, d'une bonne conduite, et de l'estime de ses chefs.

Je m'applaudirai moi-même d'avoir eu l'occasion de fixer les yeux sur lui pour cette mission délicate, et d'avoir pu être de quelque utilité au gouvernement dans cette circonstance, si elle procure à cet officier l'avancement qu'il m'a paru désirer dans son propre corps, et j'oserais réclamer pour lui une portion des sommes qui lui ont été si gratuitement confiées par les deux ministres anglais.

Je vous renouvelle avec grand plaisir, mon cher général, l'expression sincère des sentiments d'estime que vous m'avez inspirés.

Signé SHÉE.

P. S. Notre flottille attend à la Ventzenau la jonction de celle du Haut-Rhin, à laquelle je viens d'envoyer un détachement de pontonniers pour accélérer sa descente. Si des obstacles la retardaient encore plus de deux jours, je ferais partir la nôtre pour Dordrecht.

Le conseiller d'État, préfet du département du Bas-Rhin,
Au général Caulaincourt, aide de camp du Premier Consul.

Strasbourg, le 20 germinal an XII.

Encore un coup d'épaule, mon cher général, et je vous laisserai ensuite tranquille pour quelque temps; vous ne voudrez pas, j'en suis sûr, laisser votre ouvrage imparfait, faute d'une démarche de plus.

Notre flottille est depuis huit jours dans le grand Rhin, mais se trouve arrêtée par les fournisseurs de mâtures, cordage et voilure, qui ne veulent pas la laisser partir sans être payés. On le leur avait promis; mais entre le ministre de la marine et celui du trésor public, nous ne recevons point d'argent, quoique nous ne demandions que celui payé par le département pour cet objet, et qu'on nous a enlevé. Nous

réclamons encore 80 000 fr., faute desquels nous aurons la douleur de n'avoir point coopéré aux justes châtiments des Anglais, et de voir nos peines perdues. Dans cette extrémité, j'ai pensé que si les ministres n'avaient point de fonds disponibles pour faire partir notre flottille, le Premier Consul pourrait nous tirer de cette perplexité, en m'autorisant à employer les 89 000 et quelques cents livres, provenant de trois lettres de change que je me suis fait laisser par l'officier qui les avait reçues de M. Spencer Smith, et qu'il aurait fait protester à Francfort et à Zurich, si je ne m'étais pressé de les faire accepter. Elles le sont heureusement toutes trois, et seront payées le 25 avril. Avec une autorisation du Premier Consul, je trouverais sur-le-champ des fonds ici sur ces trois effets, et notre flottille partirait sur-le-champ pourvue de mâts, cordages et voiles, et vous auriez, mon cher général, la satisfaction d'avoir contribué au succès de notre petit armement. Ajouterai-je qu'il serait assez piquant que l'argent des Anglais, destiné à nous faire du mal, servît d'une manière si directe à les punir de leur scélératesse? Ce complément de mystification de leurs deux diplomates assassins vaut, je pense, la peine que vous vous mêliez de sa réussite.

Recevez, mon cher général, l'assurance des sentiments distingués d'estime et d'attachement que m'ont inspirés votre zèle et vos talents pour la chose publique.

Signé SHÉE.

Rapport de la mission dont j'ai été chargé par le conseiller d'État, préfet du département du Bas-Rhin, près de M. Drake, ministre d'Angleterre à Munich.

Le 10 ventôse, après avoir reçu par les mains du préfet du Bas-Rhin les instructions de M. Müller, je partis de Strasbourg pour me rendre près de M. Drake, ministre d'Angleterre à Munich.

Le 13 j'arrivai à Augsbourg et lui adressai deux lettres dont voici copie :

« MONSIEUR,

« J'ai été chargé, par M. Müller, d'une lettre que je dési-
« rerais vous remettre moi-même; voudriez-vous bien m'indi-
« quer le jour et l'heure où je vous incommoderai le moins ?
« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Le 17 au matin, voyant que je ne recevais pas de réponse, je partis pour Munich; à mon arrivée, j'écrivis de nouveau à M. Drake la lettre suivante :

« MONSIEUR,

« Pendant les quatre jours que j'ai resté à Augsbourg,
« j'ai eu l'honneur de vous adresser deux lettres; je pense
« que vous ne les avez pas reçues, puisque je suis sans ré-
« ponse. Veuillez, monsieur, me faire savoir l'heure à la-
« quelle je pourrai espérer de vous remettre moi-même
« celle dont m'a chargé M. Müller pour vous.
« J'ai l'honneur, etc. »

Aussitôt qu'il eut reçu cette lettre, il me fit dire de me rendre de suite chez lui, qu'il m'attendait.

Je me présentai à M. Drake comme aide de camp chef de bataillon d'un général républicain, et lui remis ma lettre de créance, dont voici la teneur :

« MONSIEUR,

« La personne qui vous remettra ce billet est celle que
« la compagnie a eu l'honneur de vous adresser par mon
« organe il y a quelques jours.
« Elle a la confiance entière de ceux qui l'envoient, et je
« vous prie de vouloir bien regarder ce qu'elle vous dira,
« comme l'expression sincère de leurs sentiments.
« La commission qui lui sera la plus agréable sans doute,
« est celle qu'elle a reçue expressément de vous témoigner

« le dévouement de la compagnie : permettez-moi, mon-
« sieur, d'y joindre l'assurance de la haute considération
« avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-
« humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé* MÜLLER. »

Après la lecture de cette lettre, il me demanda ce qu'il y avait de nouveau en France, comment les affaires allaient. Je lui répondis que le moment du triomphe pour les Jacobins était arrivé; que tout le monde avait jugé qu'à moins de renoncer à rien tenter contre le gouvernement, etc., etc., on ne pouvait pas trouver d'occasion plus favorable que celle qui se présentait aujourd'hui. — « Que « puis-je faire pour vous? parlez; quelles sont vos vues? « qu'espérez-vous faire? votre général et votre comité ont-« ils des projets?.... » Voyant le moment favorable, je lui présentai mon plan (il est le même que celui consigné dans la minute de mes instructions). Après l'avoir lu trois fois avec attention, il me dit : « Ce plan est très-bon; mais je ne « vois pas beaucoup de places fortes parmi celles que vous « citez. C'est à quoi pourtant on devrait le plus s'attacher. » Je lui nommai la place d'armes de Besançon et sa citadelle; je lui représentai que cette ville était très-forte, et que nous étions certains d'y trouver beaucoup d'artillerie et de munitions en tout genre. — « Avez-vous des chevaux « pour votre artillerie? — Nous nous en sommes déjà assu-« rés. — C'est fort bien; mais gardez-vous de vous pres-« ser; ne frappez qu'à coup sûr; et puis d'ailleurs, en cas « de malheur, vous pourriez vous retirer dans les monta-« gnes du Jura; vous y trouveriez une retraite assurée, et « pourriez vous y défendre longtemps. Pendant ce temps, « les autres départements dans lesquels vous avez déjà « formé des noyaux obligeraient à la diversion. » Après avoir rêvé un instant, il courut chercher sa carte pour examiner « quelle est la ville d'Allemagne la plus proche « d'une de celles que nous devons occuper pour être à

« même, disait-il, de se rapprocher de nous, afin de ren-
« dre cette communication plus prompte, et être plus à por-
« tée de nous aider de tous ses moyens. Ce plan mérite de
« ma part la plus grande attention, je l'approuve très-fort;
« demain et après-demain je m'occuperai d'écrire à votre
« général, et je ne doute pas que vous lui portiez une ré-
« ponse satisfaisante. »

M. Drake me parla ensuite de Pichegru. Je lui demandai s'il le croyait en France. — « Certainement non, dit-il. « Je le connais beaucoup; c'est un homme de mérite, mais « il est trop froid, il a trop d'aplomb pour s'être engagé « aussi légèrement dans une telle démarche. Soyez bien as- « suré qu'il est dans ce moment à Londres, et dites-le par- « tout. Quant à Georges, je sais très-positivement qu'il ne « peut pas être à Paris, puisque j'ai reçu des lettres de per- « sonnes de Londres qui venaient de le voir au moment où « l'on m'écrivait. »

Je lui ai fait part des bruits de guerre continentale qui ont circulé; je lui ai peint cet événement comme le coup le plus terrible et le plus affreux pour les Jacobins, puisque cela affermissait à jamais le gouvernement, etc.; etc.... Il a répondu à cela : « On a de fortes raisons d'espérer qu'on « parviendra à décider la Russie à se prononcer contre la « France. »

Il m'entretint longuement des projets de descente en Angleterre, et tout en prodiguant beaucoup d'injures au Premier Consul, il me dissimula mal la crainte que lui inspiraient, et la descente, et le génie entreprenant de l'armée française.

Il me parla beaucoup de M. Müller. Je lui répondis, d'après mes instructions, que je ne l'avais jamais vu, etc.; que je savais très-positivement qu'il était parti pour l'armée des côtes avec une mission très-importante. Il sourit d'un air satisfait, et me dit : « Lorsque j'appris l'arrestation de « Moreau, j'écrivis de suite à M. Müller de se rendre près « de moi, avec recommandation de lui faire parvenir une « lettre partout où il se trouverait, parce que je jugeais que

« cette circonstance serait favorable. Je ne conçois pas ce « retard : je suis pourtant certain qu'il est en Allemagne ; « car un de mes amis m'écrit qu'il l'a vu, qu'il lui a parlé : « enfin, je l'attends tous les jours ; j'espère le voir bientôt.»

Je suis bien aise de vous dire que ce citoyen Müller ne jouit pas de la plus grande confiance ; il va rarement au comité ; on se plaint amèrement de ce qu'il ne s'ouvre pas assez. — « En cela, je vous prie de dire à votre général qu'on « a tort de lui en vouloir. Lorsque je l'envoyai en France, « ce n'était absolument que pour lier une correspondance, « mais non pas pour y rester, comme il l'a fait ; car il y a « plus de deux mois qu'il devrait être de retour. Il m'a aussi « écrit tout ce que vous me dites là, et même plus : que le « comité l'avait accusé d'avoir reçu des fonds pour un autre « comité révolutionnaire : je vous assure que je ne connais « pas d'autre comité. Si je n'ai pas fait passer davantage de « fonds, c'est, je vous avoue franchement, que je ne voyais « pas très-clair dans les projets de votre comité. Il y a « quelque temps qu'on m'écrivit qu'on pouvait insurger « quatre départements ; que j'aie, moi, à leur envoyer un « plan, ne connaissant pas leurs moyens, et ce qu'ils pou« vaient mettre à exécution. Aujourd'hui c'est différent : « j'y vois clair ; aussi m'emploierai-je bien volontiers à vous « donner tous les secours pécuniaires qui sont à ma dispo« sition : vous pouvez compter sur moi ; ainsi, vendredi à « quatre heures, venez dîner avec moi, et vous trouverez « vos dépêches toutes prêtes. »

Vendredi je me présentai de nouveau chez M. Drake ; il me reçut avec l'accueil le plus gracieux : « Vos affaires « sont prêtes ; j'ai écrit à votre général ; je pense qu'il sera « très-content de moi. L'écriture n'est pas apparente, mais « je présume que votre général en a la recette ; s'il ne la « connaissait pas, M. Müller la lui donnerait. Vous lui « recommanderez encore de ne pas trop se presser ; car mon « premier avis était d'attendre que B.... fût parti pour Bou« logne et sur le point de s'embarquer. Vous ferez sentir à « votre général la nécessité qu'il y aurait de s'emparer de

« l'Alsace, particulièrement d'Huningue et de la citadelle « de Strasbourg. Ah! si vous pouviez avoir Huningue et la « citadelle de Strasbourg! Quel coup!.... Je pourrais me « rapprocher de vous, et vous donner de suite des secours « pécuniaires. Point de retard dans nos opérations : nous « agirions de concert, et cela irait infiniment mieux. Il « serait aussi bien important d'avoir un gros parti à Paris; « car sans cela, le reste n'est rien. Il faut vous défaire de « B.... » (J'avoue que je craignis en ce moment de me trahir par la vive indignation qui m'agitait.) Il continua : « C'est le moyen le plus sûr d'avoir votre liberté et de faire « la paix avec l'Angleterre. Une chose que je recommande « encore à votre général, c'est de remuer tous les partis : « tout vous doit être également bon, royalistes, Jaco« bins, etc., etc., excepté les amis de B...., à qui il ne faut « pas vous fier, de crainte d'être trahis. Il faut aussi que « votre général se méfie des proclamations que le Consul ne « manquera pas de faire circuler, lorsque vous aurez com« mencé votre insurrection. Il dira que tels ou tels départe« ments se sont un peu insurgés, mais que cela est déjà dis« sipé; et cela pour effrayer les autres départements et les « empêcher d'agir; car voilà comme on éteignit la guerre « de la Vendée : on fit courir le bruit que Georges était « arrêté; tout le monde rentra dans l'ordre; et on va faire « de Pichegru comme on fit avec Georges; car, quoique la « gazette d'aujourd'hui annonce son arrestation, je n'en « crois absolument rien. On peut arrêter un malheureux, « et dire : *C'est Pichegru.*

« Il est important que vous disiez à votre général qu'il « m'indique, le plus tôt possible, une ou deux villes dans « lesquelles je pourrai envoyer des personnes de confiance; « elles auront des fonds à la disposition de votre général. « Lorsqu'il en aura besoin, il enverra quelqu'un avec une « carte de celles que je lui envoie (elles sont numérotées « jusqu'à quatre); on pourra remettre à la fois deux ou trois « mille louis. C'est, je crois, l'or qui lui conviendra le « mieux; car je ne pourrais pas lui envoyer du papier sur

« Paris, sans donner lieu au soupçon. Vous lui remettrez « ces quatre lettres de change, montant à 9 990 fr. ou « 10 114 l. 17 s. 6 d. : c'est tout le papier que j'ai pu me « procurer sur Paris. Je viens d'écrire à M. Smith, à Stutt-« gard, pour qu'il s'occupe à ramasser de son côté le plus « de fonds qu'il pourra (vous remettrez vous-même la lettre « à la poste, à Kanstadt), afin que les opérations ne lan-« guissent pas faute d'argent. Si cependant vous voulez « attendre jusqu'à mercredi, vous pourrez emporter une « somme plus considérable. »

Je lui répondis que mon général m'avait expressément ordonné de revenir de suite, et qu'il m'était impossible d'attendre. — « Si votre général vous envoie encore une « fois, ou qu'il envoie quelques autres personnes, vous lui « direz qu'il les adresse chez moi directement; il y aura « toujours un logement de prêt. Je me suis logé hors de la « ville à dessein, car je suis ici entouré d'espions : on épie « toutes mes démarches. »

A propos, repris-je, j'oubliais de vous dire que le bruit court ici que vous devez quitter cette ville pour retourner en Angleterre; vous êtes, dit-on, rappelé par votre gouvernement. — « Il est vrai qu'on le dit, mais voilà ce qui « a donné lieu à ce bruit : il y a quelque temps que j'ai fait « meubler ma maison; j'ai demandé à mon tapissier l'in-« ventaire des meubles qu'il m'a fournis, et on a cru que « j'allais partir; mais rassurez-vous, il n'en est rien, mon « ami; cette nouvelle est fausse. »

Il m'a fait sortir par une petite porte dérobée; il est venu m'accompagner jusqu'à la porte de la ville, en me disant qu'il espérait avoir bientôt des nouvelles de mon général.

Telles sont les expressions dont s'est servi M. Drake dans la conversation que nous avons eue relativement à ma mission.

Le plan ou lettre de M. Drake écrit en encre sympathique, la lettre qui m'a été adressée sous le nom de Lefebvre, le reçu du maître de poste de Kanstadt de la lettre adressée à

M. Smith à Stuttgard, les quatre lettres de change et le même rapport ont été remis au préfet [1].

Strasbourg, le 25 ventôse an XII.

Signé Rosey,

Adjudant-major, capitaine au 9e régiment d'infanterie de ligne.

Le 4 germinal, j'arrivai à Munich à six heures du soir, et fus descendre chez M. Drake, ministre d'Angleterre. Il me logea chez lui au rez-de-chaussée au-dessous de son appartement, comme nous en étions convenus lors de notre première entrevue. Tout jacobin que j'étais censé être, il me reçut avec des démonstrations affectueuses. Je lui remis la lettre de mon prétendu général, en l'engageant à y répondre de suite, ce qu'il fit le lendemain. Cette réponse, présentant pour ainsi dire tous les principaux détails de notre entretien, je me bornerai à donner le résultat succinct de notre communication.

M. Drake me demanda ce qu'il y avait de nouveau en France, comment allaient les affaires; je lui répondis que jamais les événements n'avaient été plus favolrabes pour

[1] A la fin de ce rapport, qui fut, comme on l'a vu, remis le 25 ventôse au général Caulaincourt et dont nous avons eu l'original entre les mains, le capitaine Rosey, au lieu des deux derniers alinéa, avait mis cette phrase : « Quant « à ce que m'a encore dit M. Drake, ce n'est pas assez intéressant pour que je « le mette dans mon rapport, et d'ailleurs le général Caulaincourt me presse si « fort, que je n'ai que le temps d'assurer le Premier Consul de mon entier dé- « vouement.

« *Signé* Rosey. »

Une copie de ce rapport fut remise le lendemain au préfet; dans cette copie, dont nous avons eu également l'original entre les mains, le capitaine Rosey mettait : « La lettre de M. Drake, écrite en encre sympathique, les lettres de « change et les autres pièces, ainsi que le présent rapport, ont été remis au gé- « néral Caulaincourt, aide de camp du Premier Consul. »

Enfin, lorsque le gouvernement fit publier ces documents, ne voulant pas faire figurer le nom du général Caulaincourt dans une affaire presque entièrement conduite par le préfet, il fut dit que « ces pièces avaient été remises au « préfet. »

nous; que les arrestations qu'on avait exercées sur différents royalistes avaient jeté un voile impénétrable sur nos projets secrets, et que nous nous étions réjouis de voir qu'aucun jacobin n'avait été arrêté, etc., etc. « Je crois comme vous, « me répondit M. Drake, que vous êtes à l'abri de tout « soupçon, et je ne doute pas que vous dirigiez vos coups « avec plus de sûreté; mais ressouvenez-vous de recommander « à votre général qu'il est essentiel de réunir tous les partis; « dans les premières opérations qu'il entreprendra; il est « nécessaire qu'il ait à opposer au Consul une masse im- « posante. Il pourra se servir avec avantage du parti « royaliste. »

J'observai à M. Drake que mon général était parfaitement de son avis, mais que le comité ne pourrait se résoudre à unir à une si belle cause, un parti si contraire à ses principes.

« Servez-vous-en toujours, me disait-il en se promenant « dans son jardin, et lorsque vous aurez terrassé B., il vous « sera très-facile de vous purger de ce qui ne sera pas de « votre parti, comme vous l'avez déjà fait dans la révo- « lution. »

Il fallut me ressouvenir de la tâche qui m'était imposée, et de l'utilité dont ma mission pouvait être à ma patrie pour contraindre le sentiment d'indignation auquel je faillis me livrer. Je me sentais pressé du besoin de me faire connaître sous mon véritable nom à ce misérable, et de lui demander à l'instant raison, l'épée à la main, de tout le mal qu'il osait dire et penser. Toutefois je me contins. La conversation languissait, Drake la reprit bientôt. — « Souvenez-vous, me « dit-il, d'appuyer sur l'idée que je donne dans une lettre « à votre général. Il faut promettre une augmentation de « solde aux régiments sur lesquels vous pouvez compter. Je « fournirai pendant plusieurs mois à cette dépense, et vous « pourrez ensuite, moyennant les biens que vous confis- « querez sur ceux qui ne sont pas de votre parti, y subvenir « vous-mêmes. J'aurais désiré que votre général attendît « encore quelque temps, avant de recommencer ses pre-

« mières opérations ; mais puisqu'il croit que le moment est « favorable, il est urgent qu'il s'empare de la place d'Hu« ningue ; elle n'est pas éloignée du centre de vos opérations. « Je compte m'installer à Fribourg, pour être à portée de « vous donner des secours prompts et sûrs. Quant à la « citadelle de Strasbourg, il n'y faut plus penser, c'est « trop loin.

« Je crois que votre général n'aura pas manqué de se « faire un parti puissant dans l'armée pour faire opérer « une diversion ; car sans cela B. pourrait vous combattre « avec avantage. Il faut bien calculer d'avance tous les « moyens qu'il a à vous opposer, afin de rendre tous ses « efforts inutiles. Mais profitez, lorsqu'il en sera temps, du « trouble où sera plongé le reste de ses partisans, écrasez« les sans pitié : la pitié n'est pas de saison en politique. »

M. Drake insista beaucoup sur ce que mon général lui envoyât de suite M. Müller : « Il m'est indispensablement « nécessaire ; j'en ai besoin pour qu'il me mette au courant, « et qu'il me fasse connaître ceux qui sont de votre parti, « car sans cela je ne me trouverais pas à même de me « justifier auprès de mon gouvernement qui voudra con« naître le nom des principaux personnages, lorsqu'il sera « question de sommes aussi considérables que celles qu'il « faudra vous donner. J'insiste donc pour que votre général « m'envoie M. Müller. »

M. Drake me remit une somme de 74 976 fr. en or. « C'est tout ce que je peux faire pour vous dans ce moment, » me dit-il ; « mais je vous adresse à M. Spencer Smith, à « Stuttgard, qui vous remettra une plus forte somme. Je « vous donne une lettre pour lui, et un passe-port, comme « courrier d'Angleterre chargé de nos dépêches pour « Cassel. Comme cela vous ne serez pas obligé de vous « présenter chez l'envoyé français qui épie jusqu'à nos plus « petites démarches. Vous ne direz rien du tout à Smith de « ce qui se passe entre nous, vous pourrez cependant sa« tisfaire sa curiosité sur les nouvelles de France. »

Je pris donc congé de M. Drake le lundi 5 du courant. Je montai dans une voiture de poste qui me fut amenée à la porte de son hôtel à dix heures et demie du soir, et m'acheminai vers Stuttgard. J'arrivai dans cette ville le mercredi 7, à une heure et demie de l'après-midi, avec le caractère de courrier d'Angleterre. Je fus logé à l'auberge du Cor de chasse d'Or; je me fis conduire, par un garçon de la maison, chez M. Spencer Smith, où je me fis annoncer sous le nom de Lefebvre. Il me reçut d'abord avec méfiance et l'accueil le plus froid; je lui remis la lettre de M. Drake. Il ne m'eut pas sitôt connu, qu'il me combla d'honnêtetés, et me pria de l'excuser de ce qu'il m'avait si mal reçu. « C'est que, » me dit-il, « je ne suis pas du tout en sûreté ici, « je vous assure; depuis quelques jours, je ne reçois per- « sonne que le pistolet à la main; je ne suis pas sur un lit « de roses, tant s'en faut; je me regarde comme un avant- « poste, et je vous atteste que si B. demandait à l'électeur « de Wurtemberg mon arrestation, malgré que son épouse « soit une princesse d'Angleterre, il me livrerait sans me « faire prévenir; car déjà il se doute de ce qui m'occupe « ici, et il craint que cela ne le compromette avec le « Premier Consul. »

Il s'informa avec beaucoup d'intérêt des affaires de France, et il me dit que l'arrestation du duc d'Enghien l'avait fortement déconcerté, qu'il prenait une grande part au malheur de Pichegru, que l'Angleterre avait avec raison fondé de grandes espérances sur la mission d'un homme aussi populaire qu'habile. « Je le connaissais beaucoup, » me répéta-t-il avec une très-forte émotion, « j'étais au fait, parce que « c'est le lieutenant de mon frère qui l'a débarqué sur la « côte de France. J'avais même espéré qu'il parviendrait à « s'échapper; il n'y faut plus compter, parce qu'il paraît « certain qu'il est arrêté. »

Il me pria instamment d'écrire une lettre, à mon passage à Strasbourg, à madame Franck, banquier, pour l'inviter à lui faire parvenir de suite toutes les lettres qu'elle aurait

reçues à l'adresse du baron d'Herbert, officier allemand : « Elle pourra me les faire passer sous le couvert factice de « M. Georges-Henri Keller, banquier à Stuttgard. J'attache « le plus grand prix à les recevoir, il doit y en avoir de « Pichegru. » Il me pria aussi de m'informer de madame Henriette de Tromelin, dont il avait connu le mari à Constantinople ; cet émigré devait être en ce moment aux environs de Brest.

Il eut l'extrême bonté de m'apprendre que son nom de guerre était Leblond, et il parut tirer vanité de la réputation d'intrigue qu'il assurait avoir donnée à ce nom-là.

Ce M. Smith a pour secrétaire M. Péricaud, secrétaire de l'ancien évêque de Séez. Cet émigré m'entretint longtemps de ses jérémiades, il me fatigua par toutes les horreurs qu'il débita sur le chef de la nation française. Il me parut fortement inquiet et agité. « M. Spencer Smith, » me dit-il, « est ministre, et moi, comme émigré, je n'ai rien à allé« guer. La police de France pourrait me faire arrêter comme « les émigrés qu'on a enlevés à Ettenheim, ou comme l'évê« que de Châlons dont on a obtenu l'arrestation à Munich. »

M. Drake, M. Spencer Smith et M. Péricaud ne m'ont pas laissé ignorer qu'ils s'ennuieraient beaucoup à Munich et à Stuttgard, sans l'occupation que leur donnent les affaires de France. Ils se vantent de pouvoir tirer des sommes considérables sur le gouvernement anglais. « Donnez con« fiance à vos amis, » me dit M. Spencer Smith, « voilà des « lettres de change pour 113 150 liv., je leur ferai passer ce « dont ils auront besoin ; mais par Dieu, qu'ils frappent « ferme ! » En prononçant ces dernières paroles, il me présenta une paire de pistolets de la manufacture d'armes de Versailles, puis il me dit : « Vous pourrez vous en servir « avec avantage. Avec de petits amis semblables on ne « manque jamais. » Je fus un instant à hésiter avant de les recevoir, mais enfin je sentis la nécessité de ne point quitter mon rôle et d'achever ma mission. Je me considérai comme un officier de génie ou d'artillerie, qui va, déguisé, faire une reconnaissance dans une place ennemie. Tous les

masques lui sont bons, il étouffe sa sensibilité, et il ne voit que l'ordre de son général et le but de sa mission.

Il devait aussi me remettre une somme en or; tout était arrangé pour cela; mais au moment où il allait me la donner, il reçut le journal de Manheim, et dans ce journal on lisait un extrait du *Moniteur* et la correspondance de M. Drake. M. Smith hésita, et je me gardai bien d'insister.

J'étais encore chez M. Smith, lorsqu'un nommé Lunbard, émigré à la solde de l'Angleterre, vint demander, au nom de ses camarades éplorés, secours et protection : « On ne « veut plus nous souffrir dans l'électorat de Bade; on nous « chasse de partout, et nous ne savons bientôt plus où nous « réfugier. »

Le ministre anglais crut, pendant quelques instants, que c'était un agent français, envoyé par la police, avec des papiers trouvés sur des personnes arrêtées, qui venait le confesser et tirer de lui quelques éclaircissements.

Je ne pus m'empêcher de lui dire, en riant, qu'il devait se tenir en garde contre de pareils émissaires, et qu'il était vraisemblable que la police de Strasbourg lui en enverrait dont il ne se défierait pas. « Oh! dit-il, je n'en suis pas à « mes preuves, et je les attends de pied ferme. »

Ce sont absolument les expressions dont se sont servis les ministres d'Angleterre dans ma conversation sur eux.

Je pris congé de M. Spencer Smith le 9 du courant; il m'envoya chercher des chevaux de poste qui me furent amenés par un de ses domestiques, et attelés à ma chaise à quatre heures après midi; je fus rendu à Strasbourg le lendemain 10, et continuai ma route pour Paris où j'arrivai le 14.

J'essaierais vainement de peindre les sentiments de haine et la fureur dont ces monstres sont animés contre notre patrie. Ils ne respirent que pour nous voir armés les uns contre les autres. Il n'est pas de métier vil ou atroce dont ils ne soient capables : mais, en même temps, il serait difficile de trouver des gens plus lâches. L'ombre d'un brave homme les ferait rentrer sous terre. Ils passent leur vie à

tramer des complots, et, par un effet naturel et une juste punition du crime, ils se croient sans cesse environnés d'embûches et de dangers. Soit que, dans ces cours amies de la France, et qui ont des obligations si essentielles au Premier Consul, on ne les voie pas d'un œil favorable, soit qu'ils aient été devinés par les habitants des villes où ils résident, et qu'ils s'aperçoivent que l'opinion leur est contraire, soit enfin qu'une voix intérieure leur dise sans cesse que l'homme qui ne respecte rien n'a droit à aucun respect, ils ont l'air courbé sous le poids du mépris public, et déjà flétris de l'opprobre ineffaçable qui doit s'attacher à leurs noms.

Signé Rosey,

Adjudant-major au 9e régiment de ligne.

N°. VIII.

Articles de journaux contemporains.

Journal des Débats du 1er germinal. — Strasbourg, 26 ventôse : Tous les papiers et la correspondance des individus arrêtés tant à Offembourg qu'à Ettenheim ont été saisis et apportés dans notre ville; nous aurons plus tard des détails sur leurs projets.

Journal de Paris du lundi, 5 germinal. — Strasbourg, 29 ventôse : Hier, deux prisonniers escortés par un officier et six soldats badois sont arrivés ici. On dit qu'ils ont été arrêtés à Ulm, et transférés par des soldats bavarois à Carlsruhe, où ils ont été remis à la disposition de l'électeur de Bade, qui les a remis ensuite à la disposition du gouvernement français, conformément à un article du traité de paix d'Amiens. L'électeur de Bade a également fait arrêter de lui-même, et remettre entre les mains de la police française le nommé Alphonse Frison, compromis dans les intrigues des bords du Rhin.

Le général Caulaincourt vient de repartir pour Paris.

Journal de Paris du lundi, 5 germinal. — Francfort, 20 mars : Hier, il arriva deux officiers de gendarmes français qui se rendirent aussitôt chez le citoyen Hersinger, résident de la république française. Ce dernier se rendit au sénat pour lui faire la communication qu'il venait de recevoir, et aussitôt les agents de police procédèrent dans l'auberge du Roseneck à l'arrestation d'un individu qui fut remis, avec tous ses papiers, aux gendarmes français.

Journal de Paris du mardi, 6 germinal. — Hambourg, 14 mars : Le sénat de cette ville a fait arrêter et remettre au général Frère, commandant à Hambourg, sur la demande du citoyen Rheinhard, deux des brigands qui étaient arrivés d'Angleterre, et qui étaient destinés à se rendre sur les bords du Rhin; savoir : un ci-devant noble breton, se

disant le comte d'Aglé, et un individu nommé Laville-Aupré.

Journal des Débats du 9 germinal. — Des lettres de Strasbourg annoncent l'arrestation du président et de l'un des juges du tribunal de Weissembourg ; d'autres lettres de Mayence apprennent qu'on y a arrêté un nommé Charles Thum, prévenu d'être un des chefs de la conspiration dans les départements du Haut et Bas-Rhin.

Journal de Paris du samedi, 26 ventôse. — Les officiers du 93e régiment d'infanterie de ligne se sont réunis mardi à Tivoli, pour se réjouir en commun de la découverte de la conspiration. Le colonel Barrois ayant porté le premier toast à la conservation des jours du Premier Consul, tous les convives se sont levés spontanément, et au milieu des cris mille fois répétés de *vive Bonaparte!* ont juré de lui faire un rempart de leurs corps et de verser pour lui jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

N° IX.

Pièces relatives à la publication du voyage de Méhée[1].

Paris, 28 ventôse an XII.

Le secrétaire d'État,

A l'honneur de saluer le citoyen Réal et de lui envoyer une seconde épreuve de la correspondance de Drake avec les corrections que le Premier Consul avait indiquées ; c'est sans doute dans son état actuel que cet imprimé devait être communiqué au citoyen Méhée.

Saint-Cloud, le 27 germinal an XII.

Le secrétaire d'État,

A reçu du Premier Consul l'ordre d'inviter le directeur de l'Imprimerie de la république à supprimer la dernière des pièces annexées au voyage diplomatique en Angleterre. C'est la réponse du citoyen Méhée au duc de Grammont. datée de Francfort, le 2 décembre.

[1] Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais. (Voir ci-dessus, page 94.)

N° X.

En 1823, le duc de Rovigo publia la portion de ses Mémoires relative à l'affaire du duc d'Enghien[1]; il y attaquait principalement le prince de Talleyrand, et y inculpait aussi le baron, depuis duc Dalberg; ce dernier écrivit à cette occasion au prince de Talleyrand la lettre suivante :

A monsieur le prince de Talleyrand.

Château de Herrnsheim, près Worms, ancien département du Mont-Tonnerre, le 13 novembre 1823.

Mon Prince,

M. de Rovigo attend donc de bien grandes faveurs pour avoir lancé dans le monde un aussi infâme libelle. Je le reçois ici à cent cinquante lieues de Paris. Il me désigne dans une note, elle renferme autant de faussetés que de phrases. J'ai les minutes de ma correspondance officielle avec la cour de Baden, elles suffiraient pour confondre d'aussi absurdes et d'aussi perfides insinuations, faites pour plaire je ne sais à qui.

Je dois attendre de vous, mon prince, la déclaration qu'à l'époque de ce drame, je me tenais très-éloigné, comme je le devais, du ministère français; mes rapports plus particuliers avec vous et dont je m'honore, datent de la Pologne, où nous fîmes de communs efforts avec M. le baron de Vincent, pour empêcher que la guerre de 1807 ne dévastât une plus grande partie du monde.

[1] Cette publication amena celle d'un très-grand nombre d'écrits, dont les principaux furent : la brochure de M. Dupin et celle du général Hulin dont nous avons parlé, et un écrit anonyme sur le général Caulaincourt dont nous avons également dit quelques mots, et qui n'est du reste que le développement de la lettre de ce dernier au *Journal des Débats* que nous allons reproduire; ces écrits, et d'autres encore, ont été insérés dans le volume de la collection des Mémoires sur la révolution française, consacré à la catastrophe du duc d'Enghien (par Baudouin frères).

La résistance que l'Europe opposait à Bonaparte, lorsqu'il voulut monter sur le trône de France, avait ranimé les espérances de l'émigration : le procès de Pichegru, de MM. de Polignac et de Rivière s'instruisait à Paris ; j'y arrivais comme ministre envoyé de l'électeur de Baden : j'eus l'ordre de m'informer s'il existait une plainte contre les émigrés qui habitaient l'électorat, et si leur séjour avait des inconvénients. Vous me répondîtes que vous ne pensiez pas que le gouvernement de Baden dût être plus sévère que n'était le gouvernement français ; que vous ne connaissiez aucune plainte à leur égard, et qu'il fallait les laisser tranquilles. Je transmis cette réponse à l'électeur.

L'enlèvement eut lieu sur les faux rapports de la police secrète de Bonaparte. Ici M. de Rovigo dit vrai. On m'a assuré que les agents de cette police commirent alors la méprise de désigner un M. de *Thumery* attaché à monseigneur le duc d'Enghien, comme étant le général *Dumourier* venu d'Angleterre à Ettenheim.

Cette fausse information doit avoir ajouté aux alarmes du Premier Consul; il craignait qu'un mouvement immédiat ne s'organisât sur la frontière.

Je sais que le roi de Suède, qui se trouvait alors à Carlsruhe, et l'électeur, firent avertir le prince qu'il pouvait courir des dangers, et qu'il devait s'éloigner ; il tarda, et fut la malheureuse victime de sa sécurité.

Après cet événement, et lorsque la Russie se prononça à Ratisbonne sur cette violation d'un territoire étranger, on désira que l'électeur voulût se prêter à des explications officieuses : la cour de Berlin, désirant éloigner la guerre, en fit un objet de négociation à Paris. Vous devez vous rappeler, mon prince, la résistance que j'opposai à M. de Lucchesini, pour que l'électeur n'accédât à rien qui pût compromettre sa dignité morale et la haute opinion que l'on avait de sa loyauté et de ses vertus. Ma correspondance renferme ces détails.

Dans les temps où nous vivons, et où on exalte de nouveau toutes les passions, on doit, mon prince, éclairer la

part qu'on a prise aux affaires publiques, lorsqu'on est calomnié.

Il est connu que sous votre ministère, vous n'avez cessé de modérer les passions violentes de Bonaparte; vous désiriez que les longs malheurs de l'Europe et de votre patrie finissent par lui et avec lui; mais telle n'a pas été la volonté du destin; votre nom devait se rattacher à un grand événement, et je me féliciterai toujours de la faible part que j'y ai eue. La funeste catastrophe sur laquelle on a de nouveau attiré l'attention, a été suffisamment connue dans le temps pour pouvoir être attribuée à qui elle appartient. Bonaparte seul, mal informé par ce que la police avait de plus vil, et n'écoutant que sa fureur, se porta à cet excès sans consulter; il fit enlever le prince, avec l'intention de le tuer! Il est déplorable de devoir de nouveau s'occuper de faits qui déshonorent autant cette pauvre humanité.

Si vous me faites l'honneur de me répondre, mon prince, veuillez envoyer votre lettre à mon hôtel, d'où elle me sera transmise, et agréez l'hommage respectueux et dévoué que je vous offre.

Signé Dalberg.

Réponse de M. de Talleyrand.

Paris, le 20 novembre 1823.

Je viens de recevoir votre lettre du 13 novembre, mon cher duc, elle est excellente. Je l'ai lue à plusieurs personnes de différentes opinions, on est d'accord : on la trouve sans réplique. J'ai été tenté de la faire imprimer : mais plus de réflexions m'ont conduit à penser qu'il y aurait peut-être une autre marche à suivre : il ne faut pas mettre trop d'importance à l'attaque du duc de Rovigo. Le public en a fait justice, et justice complète; vous verrez que tout le monde a été indigné de toute la bassesse que renferment les atroces calomnies du duc de Rovigo : le jugement est porté; on ne veut plus de cette affaire.

Je n'ai, quant à moi, rien publié et ne publierai rien; j'ai écrit au roi une lettre; c'est tout ce qu'il y a eu et tout ce qu'il y aura de moi sur cette infâme affaire. Adieu, j'espère vous revoir sous peu de jours; mille amitiés.

Signé CH.-MAUR. TALLEYRAND.

Journal des Débats du 17 *novembre* 1823.

On assure que le prince de Talleyrand a écrit au roi pour lui demander qu'une enquête eût lieu dans la Chambre des Pairs, pour examiner sa conduite[1]; une enquête a paru à S. M. contraire au principe d'oubli posé dans la Charte, et supposerait qu'elle a pu recevoir quelque impression des imputations calomnieuses de M. de Rovigo.

Journal des Débats du 18 *novembre* 1823.

« Le roi a interdit l'entrée du château des Tuileries à « M. le duc de Rovigo. »

Hier dimanche, M. le prince de Talleyrand s'est présenté, suivant l'usage, pour faire sa cour au roi, avec tous les

[1] Un journal anglais reproduit ainsi la substance de cette lettre :

« The prince represents to the king that a host of calumniators are en« deavouring to blacken his character in various points of view. Some, he « says, cannot pardon him for having twice, by his counsels, mainly contri« buted to the return of His Majesty into his kingdom; others for having coope« rated to the full extent of his means with His Majesty in laying the founda« tion of the constitutional government.

« The prince concludes his noble and energetic letter by beseeching His Ma« jesty that he would be pleased to institute an inquiry into his conduct before « the Chamber of Peers. »

Traduction :

« Le prince expose au roi que des calomniateurs nombreux s'agitent contre « lui en plusieurs sens; les uns ne peuvent me pardonner, dit-il, d'avoir, par « mes conseils, ramené deux fois Votre Majesté dans ses États; les autres, « d'avoir coopéré de tous mes moyens à fonder avec Votre Majesté le gouverne« ment constitutionnel.

« Le prince termine sa lettre noble et énergique en suppliant le roi d'ordon« ner une enquête dans la Chambre des Pairs pour examiner sa conduite. »

grands officiers du royaume et de la couronne. S. M. a saisi cette occasion d'adresser à M. de Talleyrand ces paroles bienveillantes : « Prince Talleyrand, vous et les vô-
« tres pourrez venir ici sans crainte de mauvaises rencon-
« tres. »

N° XI.

TRIBUNAL CRIMINEL SPÉCIAL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Procès-verbal qui constate le suicide de l'ex-général Pichegru, l'identité de l'individu, et fixe les renseignements relatifs à l'événement.

Ce jourd'hui, 16 germinal an XII de la république,

Nous, Henri-Robert Desmaisons, Pierre-Eustache Rigault, Jean-Baptiste Selves, Claude-Sébastien Bourguignon et Jacques-Alexis Thuriot, tous juges au tribunal criminel et spécial de la Seine, réunis salle d'instruction au Temple, maison de justice, en exécution du jugement rendu ce jourd'hui par ledit tribunal, qui nous nomme commissaires pour constater, par les moyens prescrits par les lois, si Charles Pichegru, ex-général, prévenu de conspiration contre la personne du Premier Consul, et contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et, par ce motif, détenu en ladite maison de justice, s'est suicidé la nuit dernière, et recueillir tous les renseignements relatifs à cet événement;

Comme aussi pour constater l'identité de personne;

Présence des citoyens André Gérard, commissaire du gouvernement, accusateur public près ledit tribunal, et d'Antoine-Jacques Delaflenterie, substitut dudit commissaire près ledit tribunal, également commis par le tribunal;

Assisté de Pierre-Jean Barré, commis greffier, assermenté;

Ouï le commissaire du gouvernement;

Ordonnons que nous nous transporterons sur-le-champ à la tour du Temple, dans la chambre où a été placé ledit Charles Pichegru, pour savoir si l'événement arrivé est constant;

Que ledit commissaire et sondit substitut nous assiste-

ront, nous réservant d'ordonner, après ladite visite, ce qu'il appartiendra.

Après nous être transportés à ladite tour, être entrés dans la chambre où était placé ledit Charles Pichegru, ainsi que nous l'a attesté Louis-François Fauconnier, concierge de ladite maison de justice, et nous être rendus certains dudit événement, étant revenus en ladite salle d'instruction ;

Ouï ledit commissaire ;

Ordonnons que le corps dudit Charles Pichegru sera sur-le-champ visité par les citoyens Edme-François Soupé, chirurgien, demeurant à Paris, place du Pont-Neuf, n° 1 ; François-Mathieu Didier, aussi chirurgien, demeurant rue Saint-Denis, n° 44 ; Jean-Bernard Bousquet, chirurgien, demeurant à Paris, place Saint-Jacques-la-Boucherie, n° 3 ; Pierre-Jean Brunet, chirurgien, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 24 ; Pierre-Augustin Lesvignes, médecin, demeurant rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 73, et Jean-Guillaume Fleury, chirurgien, demeurant rue du Temple, n° 115, qui constateront la cause de sa mort ;

Ordonnons qu'avant de procéder à ladite visite, lesdits médecin et chirurgiens feront par-devant nous, la promesse voulue par la loi.

Ladite promesse faite, lesdits médecin et chirurgiens se sont transportés tour du Temple, dite chambre qui était occupée par ledit Pichegru.

Après s'être conformés à l'ordonnance par nous ci-dessus rendue, ils sont revenus dite salle d'instruction, et ont unanimement déclaré :

« Qu'ils s'étaient transportés à ladite tour du Temple, « et avaient été conduits par le concierge à la chambre où « était Charles Pichegru, ex-général ;

« Qu'ils y avaient trouvé sur un lit un cadavre qu'ils « avaient reconnu être du sexe masculin ;

« Que l'homme mort leur avait paru âgé de quarante à « quarante-cinq ans ;

« Que sa taille était d'un mètre soixante-dix-huit centi-
« mètres ;

« Qu'il avait les cheveux brun-foncé, les sourcils de « même couleur, arqués, le front large et chauve, les yeux « gris-bleu-clair, le nez long, gros, épaté à son extrémité « et creux à sa racine, la bouche moyenne, le menton rond « et gros, le visage plein et brun, la tête forte, la poitrine « large, les cuisses et jambes grêles en proportion du « buste ;

« Qu'après avoir examiné toute l'habitude du corps du-« dit cadavre, ils avaient remarqué une impression circu-« laire au col, large d'environ deux doigts, et plus marquée « à la partie latérale gauche ;

« Qu'il y avait strangulation ; qu'elle avait été faite à « l'aide d'une cravate de soie noire fortement nouée, dans « laquelle on avait passé un bâton ayant quarante-cinq cen-« timètres de long et cinq de pourtour, et qu'on avait fait « de ce bâton un tourniquet, avec lequel ladite cravate « avait été serrée de plus en plus, jusqu'à ce que ladite « strangulation fût effectuée ;

« Qu'ils avaient ensuite remarqué que ledit bâton se trou-« vait reposé, par un de ses bouts, sur la joue gauche, et « qu'en le tournant avec un mouvement irrégulier, il avait « produit sur ladite joue une égratignure transversale d'en-« viron six centimètres, s'étendant de la pommette à la « conque de l'oreille gauche ;

« Que la face était ecchymosée, les mâchoires serrées et la « langue prise entre les dents ;

« Que l'ecchymose s'étendait sur toute l'habitude du corps ;

« Que les extrémités étaient froides, les muscles et les « doigts des mains fortement contractés ;

« Qu'ils estimaient, d'après la position dans laquelle ils « avaient trouvé le corps, et les observations qu'ils avaient « faites et dont ils venaient de nous rendre compte, que « l'individu dont ils avaient visité le cadavre, et que le con-« cierge leur avait dit être celui de l'ex-général Pichegru, « s'était étranglé lui-même ;

« Et ont lesdits citoyens Soupé, Didier, Bousquet, Bru-
« net, Lesvignes et Fleury, signé.

« *Signé* Didier, Soupé, Bousquet, Brunet, Fleury et
« Lesvignes. »

Nous nous sommes ensuite occupés de constater l'identité d'individu.

Nous nous sommes, à cet effet, transportés de nouveau tour du Temple, avec les personnes indiquées pour avoir connu Charles Pichegru, ex-général, afin qu'elles pussent examiner le cadavre dont il s'agit, et faire de suite leurs déclarations devant nous, présence desdits commissaire et substitut.

Revenus en ladite salle d'instruction,

Claude-Mériadec Pierret, propriétaire, demeurant rue de Grenelle-Saint-Honoré, numéro quatre-vingt-dix, âgé de trente-six ans et demi;

Adrien-Jacques Dumoutier, propriétaire, demeurant à Sezanne, département de la Marne, de présent logé à Paris, rue de la Barillerie, numéro trente-huit, âgé de quarante-quatre ans;

Nicolas Gillet, lieutenant de gendarmerie, à la résidence de Sceaux, en détachement au Temple, âgé de cinquante-cinq ans;

François Pascal, capitaine des grenadiers du dix-huitième régiment, deuxième compagnie, caserné à Paris, à la Nouvelle-France, âgé de trente-trois ans;

Alexis-François Blanche, brigadier de gendarmerie à la résidence de Paris. âgé de quarante-huit ans;

Jean-Constantin Laborde, capitaine-adjudant de la place de Paris, y demeurant, rue Verdelet, numéro vingt et un, âgé de cinquante-quatre ans;

Julien Bellanger, lieutenant d'infanterie de la gendarmerie d'élite, caserné aux Célestins, âgé de trente ans;

Jean Ponsard, colonel, commandant la première légion de gendarmerie, résidant à Paris, au Temple, âgé de cinquante-trois ans;

Marie-Antoine Gauthier, capitaine de gendarmerie au département de la Seine, résidant au Temple, âgé de quarante et un ans;

Jacques Barthélemy, propriétaire, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, numéro trois cent trente, âgé de cinquante-deux ans;

Après avoir prêté le serment exigé par la loi, ont déclaré successivement :

« Qu'ils avaient bien examiné le cadavre dont il s'agit, et « qu'ils l'avaient reconnu pour être le corps de Charles Pi- « chegru, ex-général, et ont signé.

« *Signé* Ponsard, Laborde, Pierret, Gauthier, Gillet, « Barthélemy, Bellanger, Pascal, Blanche. »

Nous nous sommes après occupés de recueillir les renseignements relatifs à l'événement.

Les citoyens Pierre Dusser, âgé de quarante-trois ans, commissaire de police de la division du Temple, demeurant boulevard du Temple, numéro cinquante;

Pierre Sirot, âgé de vingt-six ans, gendarme d'élite, deuxième compagnie d'infanterie, caserné aux Célestins;

Michel Lapointe, âgé de vingt-neuf ans, gendarme d'élite, deuxième compagnie, caserné aux Célestins;

Louis-François Fauconnier, âgé de cinquante-six ans, concierge de la tour du Temple, maison de justice, y demeurant;

Sébastien Popon, âgé de cinquante-huit ans, porte-clefs de ladite maison de justice du Temple, demeurant à Paris, rue des Alpes, numéro treize;

Après avoir prêté le serment exigé par la loi,

Ont déclaré,

Savoir : ledit sieur Dusser : « Qu'ayant été prévenu ce « matin, à huit heures, de l'événement, il s'était sur-le- « champ transporté au Temple, et que, conduit à la cham- « bre dont il s'agit, il avait rédigé un procès-verbal qui « contenait tout ce qu'il avait observé, et qu'il nous re- « mettait pour être joint, et a signé. *Signé* Dusser. »

Suit la teneur dudit procès-verbal :

L'an douze de la république française, le seize germinal, huit heures du matin,

« Nous, Pierre Dusser, commissaire de police de la di-« vision du Temple, sixième arrondissement municipal de « la ville de Paris, à la réquisition du citoyen Fauconnier, « concierge de la maison du Temple, nous y sommes « transporté, à l'effet d'y constater la mort de l'un des « prisonniers, où étant en présence du citoyen Edme-« François Soupé et Jean-Guillaume Fleury, tous deux chi-« rurgiens; le premier demeurant place du Pont-Neuf, à « Paris, et le second, rue du Temple, nº 115, division des « Gravilliers, avons été introduit par ledit citoyen Faucon-« nier, dans une chambre au rez-de-chaussée de la tour, « et y avons trouvé, gisant sur un lit, un cadavre du sexe « masculin, paraissant âgé de quarante à quarante-cinq « ans, taille d'un mètre soixante-dix-huit centimètres, che-« veux brun-foncé, sourcils de même couleur, arqués, « front large et chauve, yeux gris-bleu, nez long et gros, « épaté du bout et creux à sa racine, bouche moyenne, « menton rond et gros, à fossette, visage plein et brun, « forte tête, poitrine large, cuisses et jambes grêles en pro-« portion du buste, » que ledit citoyen Fauconnier nous a dit être le cadavre de Pichegru, ex-général.

Ce cadavre avait autour du col une cravate de soie noire, dans laquelle était passé un bâton de la longueur d'environ quarante centimètres, et de quatre à cinq centimètres de circonférence; lequel bâton faisant tourniquet autour de ladite cravate, était arrêté par la joue gauche, sur laquelle il reposait par l'un de ses bouts, et ce qui avait produit un étranglement suffisant pour donner la mort; et a signé. *Signé* Dusser.

Ledit Sirot a déclaré : « que ce jourd'hui, vers trois « heures du matin, étant en faction, tour du Temple, près « la chambre de l'ex-général Pichegru, il avait entendu « tousser plusieurs fois dans ladite chambre et cracher;

« qu'il avait cru s'apercevoir, à la manière de tousser et de « cracher, que la personne était affectée d'oppression, mais « que n'ayant plus rien entendu, il avait pensé qu'il n'y « avait pas de nécessité de réveiller pour prévenir; et a « signé. *Signé* Sirot. »

Ledit Lapointe : « Qu'il était de planton à la tour du « Temple, depuis hier midi jusqu'à ce jourd'hui, pareille « heure; qu'ayant dormi depuis minuit jusqu'à quatre « heures du matin, il n'avait rien entendu; et a signé. *Si-« gné* Lapointe. »

Ledit Fauconnier : « que ce matin, à sept heures et de-« mie, le citoyen Popon, gardien, et de service auprès de « Pichegru, et qu'il était étonné de ne l'avoir entendu ni « vu remuer; qu'aussitôt il s'était rendu auprès du citoyen « Ponsard, colonel de gendarmerie, et lui avait rendu « compte de ce qu'on venait de lui dire;

« Qu'ils avaient été ensemble prévenir le citoyen Thu-« riot, juge chargé de l'instruction, qui leur avait répondu « qu'il n'y avait pas une minute à perdre, qu'il fallait en-« voyer chercher un officier de santé, et instruire les per-« sonnes qui devaient l'être, ce à quoi il s'était conformé; « et a signé. *Signé* Fauconnier.

Et ledit Popon : « que ce matin à sept heures, il est entré « dans la chambre occupée par l'ex-général Pichegru pour « y allumer du feu; que ne l'entendant et ne le voyant re-« muer, et craignant qu'il ne fût arrivé quelque accident, « il a été sur-le-champ prévenir le citoyen Fauconnier; »

« A ajouté : « que la clef de la chambre de Pichegru avait « été emportée par lui, hier à dix heures du soir, après lui « avoir servi à souper, et qu'elle était restée dans sa poche « jusqu'au moment où ce matin, vers les sept heures, il « avait été allumer du feu dans sa chambre; et a signé. « *Signé* Popon. »

Ouï le commissaire du gouvernement, avons ordonné que nous nous rendrions sur-le-champ audit tribunal, et avons invité toutes les personnes dénommées au présent, comme témoins, de nous y accompagner, pour répéter

leurs dépositions en présence dudit tribunal, s'il l'estimait nécessaire;

Avons, au surplus, ordonné que le cadavre dont est question, y serait sur-le-champ transféré, pour être, par ledit commissaire, requis, et par le tribunal, ordonné ce qu'il appartiendra;

Avons chargé le citoyen Barré, commis greffier, de déposer au greffe du tribunal le mouchoir de soie noire et le bâton qui ont servi à la strangulation, et avons signé le présent, qui a été coté et paraphé par le citoyen Desmaisons, doyen des juges du tribunal.

Signé, Desmaisons, P.-E. Rigault, Selves, Bourguignon et Thuriot, juges; Barré, commis greffier.

Jugement rendu par le tribunal criminel et spécial du département de la Seine,

Qui constate que les opérations prescrites relativement au suicide de Pichegru ont été consommées, et qui ordonne son inhumation, présence de deux huissiers du tribunal et de l'officier public.

Au nom du peuple français, Bonaparte, Premier Consul de la république,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut : faisons savoir que,

Le tribunal criminel spécial du département de la Seine a rendu le jugement suivant :

L'an douze de la république française, le dix-sept germinal, neuf heures du matin,

Le tribunal criminel spécial du département de la Seine, assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, assisté de Pierre-Jean Barré, commis greffier, assermenté, les portes ouvertes au public;

Le commissaire du gouvernement, accusateur public, accompagné du citoyen Delaflenterie, son substitut,

A dit : « J'ai donné des ordres pour faire exposer dans la

« salle publique de vos séances le corps de Charles Piche-
« gru, ex-général, âgé de quarante-cinq ans, natif d'Ar-
« bois, département du Jura, demeurant à Paris, lors de
« son arrestation, rue de Chabanais; ils ont été exécu-
« tés. »

Je requiers que, par le greffier, il soit fait lecture du jugement rendu dans la séance d'hier soir, et qu'en exécution dudit jugement, il soit procédé, par les médecin et chirurgiens indiqués à cet effet, à l'opération ordonnée, en présence des juges et d'un de mes substituts; en conséquence, que le cadavre exposé soit transporté dans une salle particulière pour faire ladite opération.

Le tribunal, après en avoir délibéré, faisant droit sur le réquisitoire du commissaire du gouvernement,

Ordonne que, par le greffier, il sera fait lecture du jugement dont il s'agit.

La lecture faite,

Le tribunal ordonne « que, par les médecin et chirur-
« giens dénommés au procès-verbal d'hier, la promesse exi-
« gée par la loi, préalablement faite, il sera procédé à
« l'opération ordonnée par le jugement d'hier soir, en pré-
« sence des citoyens Laguillaumye et Granger, juges, et du
« citoyen Delaflenterie, substitut du commissaire du gou-
« vernement, qu'il commet à cet effet.

« Ladite promesse faite,

« Le tribunal ordonne le transport du corps dudit Piche-
« gru dans une salle particulière, où se retireront sur-le-
« champ lesdits médecin et chirurgiens, pour opérer en
« présence des commissaires nommés.

« Les commissaires nommés, remontés en la chambre
« du conseil, ayant annoncé que l'opération ordonnée était
« terminée,

« Le tribunal est rentré en séance.

« Les médecin et chirurgiens ont déposé sur le bureau le
« procès-verbal qui constate leur opération et leurs obser-
« vations, et dont suit la teneur :

« Nous soussignés, Pierre-Augustin Lesvignes, méde-

« cin, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, « n° 73; Edme-François Soupé, chirurgien, demeurant à « Paris, place du Pont-Neuf; François-Mathieu Didier, « chirurgien, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, n° 44; « Pierre-Jean Brunet, chirurgien, demeurant à Paris, rue « Neuve-des-Petits-Champs, n° 24; Jean-Bernard Bous- « quet, chirurgien, demeurant à Paris, place Saint-Jacques- « la-Boucherie, n° 3, et Jean-Guillaume Fleury, chirur- « gien, demeurant à Paris, rue du Temple, n° 115.

« Nous sommes transportés salle du tirage des jurés, « dépendante du tribunal spécial de la Seine, pour, en « exécution du jugement rendu hier soir par ledit tribunal, « qui nous nomme à cet effet, procéder à l'ouverture du « corps de Charles Pichegru, ex-général, qui s'est suicidé, « et constater l'état des parties internes.

« Après avoir fait ladite ouverture, présence des deux « juges et du substitut du commissaire, commis par juge- « ment de ce jour, pour y assister, et à tous les actes qui « en devaient être la suite,

« Avons observé que tous les vaisseaux du cuir chevelu « étaient gorgés de sang, la surface de la dure-mère injec- « tée, le sinus longitudinal supérieur gorgé, surtout à sa « partie inférieure et postérieure;

« Que la dure-mère était légèrement adhérente, et pré- « sentait une ossification dans le repli qui forme la faux du « cerveau;

« Qu'il y avait une adhérence entre cette membrane et « la superficie du cerveau;

« Que la surface inférieure du cerveau était gorgée de « sang;

« Que la partie moyenne et supérieure du cerveau répon- « dait aux adhérences précitées, et présentait une surface « muqueuse parsemée de petites glandes lymphatiques, des- « quelles découlait une matière blanchâtre;

« Que la surface du cerveau était de couleur ordi- « naire;

« Qu'il n'y avait rien de particulier dans les ventricules,
« si ce n'est que le plexus choroïde était d'un rouge plus
« foncé ;

« Qu'il y avait une hydatide à la partie supérieure de la
« protubérance annulaire ;

« Que le cervelet n'offrait rien de particulier ;

« Qu'il y avait une graisse considérable dans tout le bas-
« ventre ;

« Que les intestins présentaient une couleur d'un jaune-
« brun ;

« Que l'intérieur de l'estomac était phlogosé, mais sans
« érosion ;

« Que la vessie, les reins, et autres viscères étaient dans
« l'état naturel ;

« Que les deux lobes du poumon étaient gorgés de
« sang ;

« Que le péricarde était sain ;

« Que l'œsophage, dans toute sa longueur, était parfai-
« tement sain jusqu'à l'endroit du col où la strangulation
« s'est effectuée ; pourquoi nous continuons de penser que
« Charles Pichegru, ex-général, s'est suicidé par les
« moyens que nous avons indiqués dans le rapport du jour
« d'hier. »

Fait au Palais de Justice, en la salle ci-dessus indiquée, où nous avons opéré.

A Paris, le dix-sept germinal an douze.

Signé Lesvignes, Didier, Bousquet, Brunet, Fleury et Soupé.

Ils en ont ensuite individuellement affirmé la sincérité.

Le commissaire du gouvernement, portant la parole, a dit : « Citoyens magistrats, la publicité que vous avez don-
« née à toutes les opérations nécessaires pour constater le
« suicide de Charles Pichegru, ex-général, prévenu de
« conspiration contre la personne du Premier Consul, et
« contre la sûreté intérieure de la république, forme le

« complément des opérations que vous avez ordonnées à cet « égard.

« Vous n'avez point, citoyens magistrats, à faire le procès « à la mémoire d'un homme qui a été prévenu de s'être « rendu coupable de grands crimes.

« L'instruction de l'affaire dans laquelle il était impliqué « se poursuit avec toute l'activité que comportent les forces « et les lumières d'un magistrat zélé, combinée avec la « sage lenteur des formes légales.

« Cette instruction deviendra bientôt publique, et l'état « où elle se trouvait au moment où Charles Pichegru s'est « donné la mort, ajoutera une grande preuve morale aux « preuves légales qui constatent cet événement.

« Alors la malignité, l'intrigue, l'esprit de parti, la haine « et la malveillance feront de vains efforts pour corrompre « l'opinion publique.

« Les contemporains diront, et la postérité répétera : un « Français s'étant rendu profondément coupable envers sa « patrie, n'a pas vu de milieu entre la mort volontaire et « l'échafaud, il s'est suicidé.

« Les magistrats chargés de recueillir toutes les circon- « stances et de fixer les faits relatifs à cet événement ont « rempli leurs devoirs dans toute leur étendue, en mani- « festant la vérité par tous les moyens que les lois ont mis « en leur pouvoir.

« Il nous reste une dernière mesure à prendre, et c'est « l'objet du réquisitoire que je vais avoir l'honneur de vous « présenter.

« Je requiers : 1° que le corps de Charles Pichegru soit « renfermé dans un cercueil, et inhumé au lieu ordinaire « des sépultures dans l'arrondissement duquel se trouve le « Palais de Justice, en présence de l'officier public et de « deux huissiers du tribunal qui seront commis à cet effet ; « que procès-verbal de ladite inhumation serait dressé par « lesdits huissiers concurremment avec ledit officier public,

« et que le double dudit procès-verbal soit déposé par les-
« dits huissiers au greffe du tribunal pour être joint à la
« procédure ;

« 2° Que le procès-verbal des médecin et chirurgiens,
« dont il vient d'être donné lecture, ensemble votre juge-
« ment à intervenir, soient imprimés et affichés partout où
« besoin sera. »

Le tribunal, après en avoir délibéré, faisant droit sur le réquisitoire du commissaire du gouvernement,

Ordonne que le corps de Charlés Pichegru, ex-général, qui s'est suicidé, sera mis dans un cercueil, et inhumé dans le lieu ordinaire des sépultures de l'arrondissement dans lequel se trouve le Palais de Justice, en présence de l'officier public, et des citoyens Masson et Jolly, huissiers près ledit tribunal, lesquels, concurremment avec ledit officier public, dresseront procès-verbal de ladite inhumation, duquel procès-verbal le double, également signé dudit officier public et desdits huissiers, sera déposé au greffe dudit tribunal, pour être joint aux pièces du procès sur la conspiration;

Ordonne que le procès-verbal des médecin et chirurgiens, vu et affirmé sincère en la présente séance, sera imprimé et affiché, ainsi que le présent jugement, qui sera exécuté à la diligence du commissaire du gouvernement.

Fait et prononcé à Paris, lesdits jour, mois et an que dessus, à l'audience publique du tribunal, où étaient présents les citoyens Hémart, président, Martineau, vice-président; Desmaisons, Rigault, Laguillaumye, Thuriot, Bourguignon et Granger, juges du tribunal, qui ont signé, avec le commis greffier, la minute du présent jugement.

Signé, Hémart, président, Martineau, vice-président; Desmaisons, Rigault, Bourguignon, Thuriot, Granger et Laguillaumye, juges audit tribunal; Barré, commis greffier.

Mandons et ordonnons aux huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; à tous commissaires

près les tribunaux d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi le présent jugement a été signé par le président et par le greffier, et scellé du sceau du tribunal.

Par le tribunal, *Signé* HÉMART, président.

Collationné, *Signe* FREMYN, greffier.

N° XII.

EXHUMATION DU CORPS
DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ENGHIEN,

QUI A EU LIEU LE 20 MARS 1816, EN EXÉCUTION DES ORDRES DU ROI.

Procès-verbal d'enquête.

L'an mil huit cent seize, le lundi dix-huit mars, nous Arnaud-Joseph de Laporte-Lalanne, conseiller d'État, chef du conseil de son altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé, membre de la Légion d'honneur;

Et Louis-Étienne-François Héricart-Ferrand de Thury, maître des requêtes, membre de la Chambre des Députés, colonel de la neuvième légion de la garde nationale, officier de la Légion d'honneur, inspecteur en chef du corps royal des mines,

Commissaires du roi, nommés, en vertu de ses ordres, par monseigneur le garde des sceaux, ministre de la justice, conformément à la lettre de Sa Majesté du quinze du présent mois, pour dresser les actes relatifs à l'exhumation et à la translation, dans une chapelle de dépôt établie dans le château de Vincennes, du corps de très-haut et très-puissant prince Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, prince du sang, pair de France, né le 2 août 1772, fils de très-haut et très-puissant prince Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince du sang, grand maître en survivance, et de très-haute et puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans,

Assistés de M. le chevalier de Contye, maréchal de camp, gentilhomme et aide de camp de son altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé,

Et de M. le chevalier Jacques, colonel, aide de camp et secrétaire des commandements de S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon,

Lesquels nous ont été adjoints en vertu des ordres du roi dont monseigneur le garde des sceaux nous a donné communication :

Nous nous sommes transportés à Vincennes à l'effet d'y procéder à l'enquête ordonnée par Sa Majesté, pour constater l'authenticité du dépôt du corps de monseigneur le duc d'Enghien dans le lieu désigné comme étant celui de sa sépulture actuelle.

Étant arrivés au château de Vincennes le susdit jour, à onze heures du matin, nous y avons été reçus par M. le marquis de Puyvert, maréchal de camp, questeur de la Chambre des Députés et gouverneur dudit château,

Lequel nous a introduits dans une salle servant provisoirement de salle du conseil.

Nous y avons trouvé réunis M. le comte Armand de Beaumont, colonel, lieutenant de roi du château ;

M. le comte de Baschi du Cayla, pair de France, lieutenant général des armées du roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. monseigneur le prince de Condé ;

M. le vidame de Vassé, lieutenant général des armées du roi, premier écuyer de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, et ci-devant premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le duc d'Enghien, son adjudant général ;

M. le comte de Rully, pair de France, lieutenant général des armées du roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon.

En présence desquels nous avons procédé à ladite enquête ainsi qu'il suit :

Ont comparu les témoins ci-après dénommés, savoir :

Premièrement, le sieur Blancpain (Jean-Baptiste), brigadier de gendarmerie en retraite, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, n° 12, lequel, après serment de dire vérité, a déposé ainsi qu'il suit :

Ayant reçu, le vingt mars mil huit cent quatre, du général Savary, à la caserne des Célestins, rue du Petit-Musc, près l'Arsenal, l'ordre d'aller à Vincennes avec la

gendarmerie d'élite dans laquelle il servait, il s'y rendit aussitôt.

Arrivé au château de Vincennes avec ce détachement, il y fut sur-le-champ établi surveillant d'un prisonnier de haute importance qu'il a su depuis être monseigneur le duc d'Enghien, et en sa qualité de surveillant, il fut placé au haut de l'escalier de son logement.

Il l'a accompagné à deux reprises au pavillon dit de la Porte-du-Bois, dans lequel se tenait le conseil de guerre.

Après le jugement rendu par ledit conseil de guerre, le général Savary l'a placé dans le fossé sous le pont de la Porte-du-Bois, à cinquante pas environ du pavillon de la Reine, au pied duquel s'est faite l'exécution.

Il en a été témoin de ladite place, sans pouvoir cependant distinguer bien précisément ce qui se passait; si ce n'est qu'il a entendu, à deux ou trois reprises, le général Savary, qui se tenait en haut, sur le bord extérieur du fossé, et vis-à-vis, ordonner à l'adjudant Pelé de commander le feu. Il n'y avait d'autres lumières dans le fossé que celle d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles, et placée à quelque distance.

Aussitôt après que le prince fut tombé, il a vu les gendarmes s'approcher de son corps et l'emporter tout habillé pour le déposer dans une fosse préparée derrière un mur de cinq à six pieds de hauteur environ, et distant de trois pas du lieu de l'exécution, lequel servait de dépôt de décombres. La fosse fut fermée sur-le-champ.

Le prince était vêtu d'un pantalon gris, bottes à la hussarde, cravate blanche, ayant sur la tête une casquette à double galon d'or, laquelle, à ce qu'il a entendu dire, fut immédiatement jetée dans la fosse. Le prince portait deux montres dont l'une seulement lui fut enlevée par un gendarme et remise par lui au général Savary; l'autre est restée sur sa personne, ainsi que les bagues qu'il avait aux doigts et dont une portait un brillant.

Enfin, sur le bord extérieur du fossé, avec le général Savary, se trouvaient plusieurs officiers généraux, parmi

lesquels il a reconnu le général Caulaincourt, écuyer de Bonaparte, qu'il avait vu descendre de voiture dans la cour [1].

N'ayant rien autre à déclarer, a signé avec nous, témoin, après lecture faite. *Signé* Blancpain, Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury.

Secondement, le sieur Bonnelet (Louis-François), âgé de 60 ans, manouvrier, demeurant à Vincennes, rue de la Pissote, n° 107, lequel, après serment de dire vérité, a déclaré :

Que le jour même où monseigneur le duc d'Enghien est arrivé au château de Vincennes, le commandant du château, M. Harel, lui donna à lui, Bonnelet, vers les trois heures après midi, l'ordre de creuser une fosse pour y retirer des décombres et immondices formés par un mur de quatre à cinq pieds de haut, au bas du pavillon de la Reine; qu'il y avait travaillé depuis trois heures après midi jusqu'à la fin du jour, et qu'il y avait fait une fosse de deux pieds et demi de profondeur, sur trois de largeur et cinq à six de longueur;

Que le lendemain l'entrée du fossé lui ayant été interdite, ce n'est que le surlendemain qu'il a pu aller voir la fosse qu'il avait faite, qu'il l'a trouvée comblée et la terre relevée par-dessus en forme de sépulture;

Que pendant un certain temps, mais dont il ne peut déterminer la durée, il y a eu une sentinelle placée vis-à-vis en haut, sur le bord extérieur du fossé, et qu'elle ne permettait pas d'approcher pour regarder dans le fossé.

Enfin, que, dès le lendemain, tout le monde disait dans Vincennes que monseigneur le duc d'Enghien avait été fusillé et enterré dans les fossés du château.

Ce qui est tout ce que le témoin a dit savoir; et ayant déclaré ne savoir signer, il a apposé sa croix que nous avons

[1] Ce fait est inexact en ce qui touche M. de Caulaincourt. Il est prouvé par la déclaration unanime de quatre témoins dignes de foi que M. de Caulaincourt était à Lunéville le même jour où le gendarme croit l'avoir vu à Vincennes. (Voir ci-après.)

certifiée. Ici est la croix du sieur Bonnelet. *Signé* Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury.

Troisièmement, M. Godard (Guillaume-Auguste), employé aux octrois et demeurant à Vincennes, rue de la Charité, n° 181, âgé de quarante-trois ans, lequel, après serment de dire vérité, nous a déclaré :

Qu'au mois de mars 1804 il était canonnier au sixième régiment d'artillerie, et employé comme artificier au château, sous les ordres du sieur Germain, garde d'artillerie;

Que ledit sieur Germain se trouvant, le 20 mars, indisposé, M. Harel, commandant, qui avait d'abord été chez le garde d'artillerie, fut le trouver lui, Godard, et lui donna l'ordre de délivrer trois pelles et trois pioches que des gendarmes vinrent eux-mêmes chercher au magasin, en présence de M. Harel;

Qu'ensuite, sur l'ordre qu'il en reçut dudit Harel, il se transporta chez ce commandant dont l'épouse lui demanda de lui apporter deux bouteilles d'eau-de-vie, parce qu'elle n'en avait point et que *ces messieurs* pourraient en avoir besoin;

Que tout le monde, dans le château, était consigné, et que lui seul, Godard, en sa qualité, avait permission d'y circuler;

Qu'il savait qu'il était entré au château un prisonnier de distinction, arrivé dans une voiture à six chevaux, à l'entrée de la nuit, et qui avait une casquette à double galon d'or, lorsqu'il était descendu de voiture, lui présent;

Qu'il était persuadé, en fournissant les outils, qu'ils étaient destinés à répandre un grand tas de fumier nouvellement jeté dans le fossé par la troisième arcade de la cour, et s'élevant au-dessous de manière à pouvoir favoriser l'évasion du prisonnier;

Qu'après avoir porté à la dame Harel les deux bouteilles d'eau-de-vie qu'elle avait demandées, il fut se coucher vers les minuit et demi;

Que le lendemain il alla chez le commandant redemander

les pelles et les pioches qu'il avait délivrées aux gendarmes, et qu'il devait rétablir au magasin;

Que le commandant lui ayant dit qu'il pouvait les aller chercher dans le fossé, il y était descendu, et qu'ayant demandé à un homme qui travaillait, s'il savait où elles pouvaient être, cet homme lui répondit qu'elles étaient au pied du pavillon de la Reine;

Qu'en approchant au pied d'un petit mur alors existant, il aperçut à terre une espèce de calotte de maroquin vert, près d'un pommier (depuis arraché), et qu'ayant, dès le matin, entendu dire que monseigneur le duc d'Enghien était le prisonnier qu'il avait vu la veille, lequel avait été fusillé pendant la nuit, et enterré dans le fossé, la vue de cette calotte lui causa une émotion qui lui permit à peine d'y arrêter plus longtemps les yeux;

Qu'il se pressa d'entrer dans l'enceinte au pied du pavillon et d'y ramasser ses pelles et ses pioches qui étaient jetées çà et là sur une fosse nouvellement faite, et présentant une élévation d'un pied au-dessus de terre, dans la forme d'une sépulture.

Et a signé avec nous le comparant la présente déclaration, après lecture faite; *signé* Godard, Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury.

Fait au château de Vincennes, à quatre heures de l'après-midi, le lundi 18 mars 1816.

Signé Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques, le comte de Baschi du Cayla, le vidame de Vassé, le vicomte de Rully, le général marquis de Puyvert, le comte Armand de Beaumont.

Le vingt mars mil huit cent seize, nous, commissaires du roi, nous sommes de nouveau transportés au château de Vincennes pour y continuer l'enquête par nous commencée le dix-huit du présent mois, à l'effet de constater le lieu où monseigneur le duc d'Enghien a été inhumé.

Entrés à onze heures dans la salle du conseil, nous y

avons trouvé les personnes présentes à notre procès-verbal d'enquête du dix-huit, et en outre :

M. le comte de Pradel, directeur général de la maison du roi, ayant *par intérim* le portefeuille du ministre de la maison de S. M.;

M. le marquis Aymer de la Chevalerie, maréchal de camp, aide de camp de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

M. le chevalier de Jaubert, écuyer de S. A. S. madame la duchesse de Bourbon;

M. de Jalabert, vicaire général du diocèse de Paris, le siége vacant;

M. Guérin, chevalier de Saint-Michel, médecin de S. A. R. monseigneur le duc de Berri, et de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

M. Bonnie, ancien chirurgien de l'hôpital des gardes françaises, et chirurgien de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

M. le comte de Béthisy, maréchal de camp des armées du roi, commandant la troisième brigade d'infanterie de la garde royale, membre de la Chambre des Députés;

M. de Saint-Félix, membre de la Légion d'honneur, premier aide des cérémonies de France;

M. le vicomte Charles de Geslin, second aide des cérémonies, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie;

M. Héricart de Montplaisir docteur en médecine de la faculté de Paris, nommé commissaire du roi;

M. Delacroix, chirurgien honoraire de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, nommé commissaire du roi;

M. de Chamfort, maire de la commune de Vincennes;

M. le marquis de Courtemanche, maréchal de camp, ci-devant premier aide de camp de monseigneur le duc d'Enghien;

M. le comte de Chaillon de Jonville, colonel, aide de camp de M. le duc d'Enghien;

En présence desquels nous avons procédé à la continuation de l'enquête ainsi qu'il suit :

Nous avons fait comparaître madame Bon (Madeleine), ancienne religieuse, demeurant à Paris, rue Picpus, n° 31, chez M. Rochette, opticien, laquelle, après serment de dire vérité, a dit :

Qu'étant, à l'époque du mois de mars 1804, maîtresse de pension à Vincennes, elle avait, entre autres élèves, les filles de madame Harel, qui venaient prendre des leçons chez elle comme externes;

Que le 20 mars les ayant ramenées à leur mère, sur les cinq heures après midi, elle vit arriver dans la cour du château une voiture à six chevaux et en descendre un homme, d'une figure et d'une taille distinguées, qui fut reçu par le sieur Bourdon, employé au château, et par le sieur Harel, commandant;

Qu'étant montée chez la dame Harel, elle y apprit, de la bouche même du commandant, que ce personnage était vraisemblablement un prince que le sieur Harel paraissait ne pas connaître; qu'elle ne put en savoir davantage, étant sortie sur les six heures de chez madame Harel qu'elle laissa dans une douleur profonde;

Que le lendemain on lui dit que le personnage, qu'elle avait vu la veille, était Mgr. le duc d'Enghien, lequel avait été fusillé dans la nuit, et enterré sur-le-champ dans les fossés; qu'on lui en montra même la place, dans une enceinte au pied du pavillon de la Reine, formée par le petit mur de quatre à cinq pieds de hauteur; et a signé après lecture faite.

Signé Bon, Laporte-Lalanne, et vicomte Héricart-Ferrand de Thury.

La déclaration de la dame Bon ayant achevé de confirmer les indications qui nous avaient été données sur le lieu où M. le duc d'Enghien avait été inhumé, nous avons cru devoir nous abstenir d'en recevoir d'autres.

Et vers l'heure de midi, M. le comte Anglès, ministre

d'État, préfet de police, désigné par S. M. pour légaliser l'exhumation par sa présence, étant arrivé et s'étant réuni à nous, nous sommes descendus dans les fossés, accompagnés des personnes ci-dessus dénommées, auxquelles s'étaient joints madame Bon, le sieur Godard et le nommé Bonnelet. Ces deux derniers nous ont conduits à la place qu'ils nous avaient indiquée dans leur déclaration, au pied du pavillon de la Reine, et Bonnelet s'est mis au nombre des travailleurs.

Nous avons cru devoir, pour plus de sûreté, faire découvrir le terrain dans une étendue de dix pieds, sur douze environ; et au bout d'une heure et demie de travail, la fouille étant à peu près à quatre pieds de profondeur, on a découvert le pied d'une botte, et dès ce moment nous avons été assurés du succès de nos recherches.

MM. Héricart de Montplaisir, Delacroix, Guérin et Bonnie sont descendus dans la fosse, et ont pris personnellement la direction des travaux qui ont été continués avec les plus grandes précautions. Le résultat a été constaté par le rapport qu'ils en ont dressé, et qui sera annexé au présent.

Les personnes les moins exercées pourront se convaincre, par la lecture de ce rapport, qu'il ne nous est rien échappé des restes précieux que nous avions à recueillir.

Nous en sommes particulièrement redevables au zèle religieux que MM. les médecins ont mis non-seulement à diriger les travailleurs, mais à les remplacer eux-mêmes.

Après s'être assurés de la direction dans laquelle le corps était posé, ils se sont occupés de retirer, avec les plus grands ménagements et par parcelles, la terre qui le recouvrait.

C'est ainsi qu'ils sont parvenus successivement à découvrir :

1° Une chaîne d'or avec son anneau, que M. le chevalier Jacques a reconnue pour être celle que le prince portait habituellement, et qui, en effet, a été trouvée près de ses

vertèbres cervicales. Cette chaîne et les petites clefs de fer qui accompagnent le cachet d'argent mentionné ci-dessous nous avaient été annoncées d'avance par M. le chevalier Jacques, le fidèle compagnon d'armes de monseigneur le duc d'Enghien, qui s'est enfermé avec lui dans la citadelle de Strasbourg, et ne s'en est séparé que lorsque le prince a été emmené à Paris, parce qu'il ne lui a pas été permis de le suivre ;

2° Une boucle d'oreille ; l'autre n'a pas été retrouvée ;

3° Un cachet d'argent aux armes de Condé, encastré dans une agrégation ferrugineuse fortement oxydée, et où nous avons reconnu une petite clef de fer ou d'acier ;

4° Une bourse de maroquin à soufflet contenant onze pièces d'or et cinq pièces d'argent ou cuivre ;

5° Soixante-dix pièces d'or, ducats, florins et autres, faisant vraisemblablement partie de ceux qui lui avaient été remis par M. le chevalier Jacques au moment de leur séparation, renfermés dans des rouleaux cachetés en cire rouge dont nous avons trouvé quelques fragments.

Tous ces objets inventoriés par nous et par M. le comte Anglès ont été mis à part, et nous sommes restés chargés de ce précieux dépôt.

On a recueilli également des débris de vêtements, parmi lesquels se trouvent les deux pieds de bottes, et des morceaux de la casquette portant encore l'empreinte d'une balle qui les avait traversés. Ces débris, ainsi que la terre recueillie autour du corps, ont été réunis aux ossements et placés dans un cercueil de plomb.

Cette opération terminée, nous sommes remontés au château, le corps porté par des sous-officiers de la garde royale, escorté d'une garde d'honneur, et suivi d'un grand concours de militaires de tous grades de la garnison du château, et d'autres personnes qui avaient été témoins de l'exhumation.

Le cercueil a été déposé dans une salle provisoirement préparée pour le recevoir, en attendant le jour de demain

où il sera transporté dans la chapelle de dépôt qui lui est destinée.

Le cercueil a été recouvert, soudé par les plombiers, et renfermé dans une caisse de bois avec cette inscription sur une plaque de cuivre :

« Ici est le corps de très-haut et très-puissant prince « Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, « prince du sang, pair de France, mort à Vincennes, le « 21 mars 1804, âgé de 31 ans 9 mois 19 jours. »

M. le chapelain du château a fait entourer le cercueil de cierges, et, assisté d'un autre ecclésiastique, il est resté pour réciter les prières de l'Église.

M. le marquis de Puyvert a fait placer une garde à la porte de la salle, ainsi que dans les fossés à l'endroit où la fouille a été faite.

Fait au château de Vincennes, le mercredi vingt mars mil huit cent seize. *Signé* Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques, le comte Anglès, le marquis Aymer de la Chevalerie, le comte Armand de Beaumont, le comte de Baschi du Cayla, le vidame de Vassé, le comte de Pradel, le vicomte de Rully, Saint-Félix, Bonnie, Guérin, Jalabert, vicaire général, Charles de Geslin, le général comte Charles de Béthisy, le marquis de Courtemanche, Héricart de Montplaisir, Delacroix, le chevalier Jaubert, Chamfort, Roger, curé de Vincennes, l'abbé Rougier, chapelain, le général marquis de Puyvert, le comte Chaillon de Jonville.

Le jeudi, vingt et un mars mil huit cent seize, nous, commissaires du roi, nous étant transportés au château de Vincennes, nous y avons trouvé rassemblées toutes les personnes dénommées dans les actes précédents.

A onze heures du matin, le clergé étant survenu, nous nous sommes rendus à l'endroit où le corps de monseigneur le duc d'Enghien avait été provisoirement déposé hier.

La levée du corps s'est faite avec les cérémonies d'usage, et de suite nous nous sommes mis en marche, précédés du

clergé, pour nous rendre au pavillon de la Porte-du-Bois où était dressée la chapelle de dépôt, le cercueil porté par des sous-officiers des différents corps de la garde, et accompagné des *honneurs* que portaient les anciens officiers de la maison de monseigneur le duc d'Enghien, savoir : M. le vidame de Vassé, son ancien adjudant général, la couronne; M. le marquis de Courtemanche, le collier de l'ordre du Saint-Esprit; et M. le comte Chaillon de Jonville, aide de camp du prince, l'épée.

Toute la garnison était sous les armes, et rendait, avec un respect religieux, les honneurs militaires aux derniers restes d'un prince, qui, malgré les malheurs du temps, a laissé de profonds souvenirs dans les cœurs de tous les soldats français.

Au pied du pavillon, M. le marquis de Puyvert a fait faire halte, et se tournant vers la troupe qui servait d'escorte, a dit :

« Soldats,

« Cette pompe funèbre nous rappelle des souvenirs déchirants, mais bien chers à des cœurs français. Voilà tout ce qui nous reste d'un prince si brave, digne rejeton d'une race féconde en héros. Ses premiers exploits nous promettaient encore un grand Condé. Leur éclat alarma l'insatiable ambition de ce tyran qui ravagea la France pour désoler l'Europe. Il fit de sa mort le gage sanglant d'une union régicide, et son atroce perfidie l'immola au pied de cet antique donjon où le plus illustre de ses aïeux fonda le berceau de la monarchie.

« Honorons sa mémoire par des regrets éternels, par un dévouement sans bornes à son auguste race, et pour lui rendre un dernier hommage digne de son cœur, jurons à ses mânes de vivre et de mourir, comme lui, fidèles à nos serments, fidèles à nos rois légitimes.

« *Vive le roi! Vivent à jamais les enfants de saint* « *Louis! Gloire aux Condés!* »

Ce discours, prononcé avec le sentiment qui l'avait inspiré, a excité le plus vif enthousiasme; les soldats versaient des larmes; et l'impression produite, par le discours de M. le gouverneur, sur ceux qui avaient été à portée de l'entendre, s'étant communiquée de proche en proche aux plus éloignés, toutes les cours du château ont retenti du cri de *vive le roi!*

C'est ainsi que toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons pu reconnaître le bon esprit de la garnison de Vincennes, et les sentiments de loyauté et de dévouement à son roi dont elle est animée.

C'est dans la salle même où s'est tenu le conseil de guerre, la nuit du 20 au 21 mars, que l'on a cru devoir établir la chapelle de dépôt. C'est là que les restes précieux du prince sont conservés à la vénération de ses anciens compagnons d'armes et des âmes pieuses qui viendront y offrir des prières d'expiation.

Nous les y avons déposés en attendant que l'ancienne sainte chapelle, fondée par saint Louis, et encore existante dans la cour du château, puisse les recevoir conformément aux intentions du roi.

M. l'abbé Rougier, chapelain du château, à qui la garde en a été confiée, y est resté pour célébrer le saint sacrifice, tandis que nous nous rendions à l'église paroissiale, où, par les ordres de M. le grand maître des cérémonies, un service solennel avait été préparé.

La messe a été célébrée par M. du Chilleau, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, au milieu d'un concours tel que l'église n'a pu contenir que la moindre partie des personnes qui auraient voulu ou dû y entrer.

M. Roger, curé de Vincennes, qui, pendant son émigration a été à portée d'acquérir une connaissance personnelle des traits de bonté et de magnanimité dont se composait

toute la vie de monseigneur le duc d'Enghien, s'est particulièrement attaché à les retracer, et ces traits, qui rappelaient à un grand nombre de ses auditeurs des souvenirs douloureux et chers, ont été accueillis par eux comme le plus pur et le plus digne hommage qui pût être rendu à la mémoire d'un héros, l'objet de leurs profonds regrets.

Après la cérémonie, nos fonctions étant terminées, nous sommes rentrés au château dans la salle du conseil, et nous avons clos le procès-verbal de nos opérations, en présence des personnes nommées pour y concourir et qui ont signé avec nous.

Fait à Vincennes, le jeudi 21 mars 1816, à trois heures après midi.

Signé Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques, le comte Anglès, le marquis Aymer de la Chevalerie, le comte Armand de Beaumont, le comte de Baschi du Cayla, le vidame de Vassé, le comte de Pradel, le vicomte de Rully, Saint-Félix, Bonnie, Guérin, Jalabert, vicaire général, Charles de Geslin, le général comte de Béthisy, le marquis de Courtemanche, Héricart de Montplaisir, Delacroix, le chevalier Jaubert, Chamfort, Roger, curé de Vincennes, l'abbé Rougier, chapelain, le général marquis de Puyvert, le comte Chaillon de Jonville, † Jean-Baptiste, évêque de Châlons-sur-Saône.

Pour copie conforme,
Les commissaires du roi,

Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques.

Mons le garde des sceaux, nous avons ordonné que le corps de feu notre cousin et cher parent, le duc d'Enghien, enterré près du château de Vincennes, sera exhumé et trans-

féré dans une chapelle qui sera érigée dans ledit château. Notre intention est que cette exhumation soit constatée par une enquête faite avec les solennités qui conviennent à cette triste circonstance. Vous en chargerez un conseiller d'État et un maître des requêtes, qui y assisteront de notre part, et rédigeront les actes relatifs à l'exhumation, et leur présence sera un témoignage de l'affection que nous portions à notredit cousin le duc d'Enghien, de la profonde douleur que nous avons ressentie à l'occasion de la mort de ce jeune prince, ainsi que des consolations que nous voudrions donner à ses illustres parents, après le crime détestable qui les a privés de leur plus chère espérance.

Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mons le garde des sceaux, en sa sainte et digne garde.

Fait à Paris, le quinzième jour de mars de l'an de grâce mil huit cent seize, et de notre règne le vingt et unième.

Signé Louis.

Par le roi,

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État.

Procès-verbal de MM. les médecins et chirurgiens, commissaires du roi, pour l'exhumation du corps de monseigneur le duc d'Enghien.

Nous soussignés, Héricart de Montplaisir, docteur en médecine de la Faculté de Paris, et Delacroix, chirurgien honoraire de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

Nommés par le roi, et assistés de M. Guérin, médecin de S. A. R. monseigneur le duc de Berri et de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, et de M. Bonnie, chirurgien de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

Certifions qu'étant descendus dans la fouille, nous avons constaté que le premier objet qui avait été aperçu, était un pied de botte contenant des ossements que nous avons reconnus être ceux du pied droit, et que nous avons recueillis.

Ayant ensuite découvert dans leur tiers inférieur les os de la jambe à laquelle appartenait ce pied, leur position nous a fait présumer quelle pouvait être la situation du corps.

En continuant nos travaux, nous avons mis à découvert le coude du bras gauche, ce qui nous a fourni un indice de plus sur la direction du corps, et nous avons jugé, d'après l'élévation plus grande des pieds, que le corps et la tête devaient être plus profondément placés.

Nous avons fait creuser sur l'un des côtés dans la direction du corps, de manière à le pouvoir découvrir ensuite au-devant de nous, partie par partie.

Nous avons d'abord procédé à la recherche de la tête que nous avons trouvée brisée.

Parmi les fragments, la mâchoire supérieure entièrement séparée des os de la face, était garnie de douze dents;

La mâchoire inférieure, fracturée dans sa partie moyenne, était partagée en deux et ne présentait plus que trois dents;

Dans la terre qui avoisinait les os du crâne, nous avons trouvé des cheveux;

Nous avons acquis la certitude que le corps était à plat sur le ventre, la tête plus basse que les pieds;

Nous avons ensuite découvert et enlevé successivement les vertèbres du cou avec une chaîne d'or, l'omoplate gauche, le bras et la main gauches;

Le reste de la colonne vertébrale, l'omoplate droite, le bras droit et la main allongés parallèlement au corps, sous lequel, et parmi des lambeaux de vêtements, on a trouvé des pièces d'or et une bourse de maroquin;

Le bassin, dont l'os de la hanche gauche présentait, au-dessus de la cavité qui reçoit l'os de la cuisse, une fracture avec une échancrure circulaire;

Les os de la cuisse, de la jambe et du pied du côté gauche, parfaitement en rapport entre eux, mais la cuisse écartée en dehors, et la jambe fléchie en dedans sur la cuisse;

Enfin les os de la cuisse et de la jambe, du côté droit.

Tous ces ossements étaient complétement privés de parties molles et généralement bien conservés.

A mesure que nous les avons recueillis, nous les avons présentés à messieurs les commissaires du roi, et ils ont été déposés, avec les terres environnantes, dans un cercueil de plomb qui a été soudé en notre présence.

Fait au château de Vincennes, le mercredi vingt mars mil huit cent seize.

Signé Héricart de Montplaisir, Delacroix, Guérin, Bonnie; le ministre d'État préfet de police, comte Anglès; Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques.

Pour copie conforme,

LAPORTE-LALANNE.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIERES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

